L'A
E
ou

SLIMANE
CHIKH
ALGERIE
N ARMES
e temps des certitudes

L'ALGE
EN A
ou le temp

SLIMANE
CHIKH

RIE
RMES

s des certitudes

ECONOMICA

et pour toute
Pour « Gazzuma »
et pour toute

SLIMANE CHIKH

L'ALGÉRIE EN ARMES

ou le temps des certitudes

ECONOMICA
49, rue Héricart, 75015 Paris
1981

et porta nomi.
Pour «Sherlock»
Il mon pere

SLIMANE CHIKH

L'ALGÉRIE EN ARMES

ou le temps des certitudes

ECONOMICA
49, rue Héricart, 75015 Paris
1981

Mais ici encore, la réalité a un double visage et cette extension de la légitimité par les solidarités partielles (familiales, régionales...) est grosse d'une revendication d'égalité qui aura pour conséquence d'alimenter la *dynamique interne*. Celle-ci en effet n'a pas été complétement étouffée sous le poids de l'unanimité nationale réalisée au cours de la lutte armée contre le commun dominateur. Elle ne le sera pas davantage sous la pression unitaire de la classe moyenne qui continue à animer et à diriger le processus révolutionnaire en cours.

C'est en effet cette classe qui va devoir achever sa mission historique en assurant l'accumulation primitive par la nationalisation et l'étatisation du capital, en accélérant les conditions de développement de la *dynamique interne*. Car, en tant que classe intermédiaire, elle est irrésistiblement attirée vers le haut par son modèle de consommation. Et de ce fait, elle va favoriser sinon ouvertement, du moins indirectement le développement de la bourgeoisie nationale, protégée de la concurrence étrangère par les barrières douanières. Elle va, en sens inverse, contribuer par l'industrialisation, à grossir les rangs du prolétariat. Enfin, par la réforme agraire, elle accélèrera la socialisation et la politisation de la paysannerie pauvre. Elle aura ainsi assuré les bases du développement des forces productives. «Dès qu'une classe qui concentre en elle les intérêts révolutionnaires de la société s'est soulevée, elle trouve immédiatement dans sa propre situation le contenu et la matière de son activité révolutionnaire : écraser ses ennemis, prendre les mesures imposées par les nécessités de la lutte, et ce sont les conséquences de ses propres actes qui la poussent plus loin» (1). En appliquant à la classe moyenne dans le contexte de l'Algérie, cette réflexion de Marx sur le prolétariat français du XIXème siècle, nous voudrions souligner à la fois les possibilités révolutionnaires de l'action animée et dirigée par la classe moyenne et la nécessité pour cette dernière de hâter sa propre fin en tant que classe intermédiaire, de «se suicider» dirait Amilcar Cabral (2). Mais ce suicide ne peut être volontaire, il est décidé par la nature des rapports de force dans le développement de la *dynamique interne*. Et c'est de cette issue que dépend le devenir de la Révolution Algérienne qui aura à substituer au *dialogue externe* de la phase de revendication nationale, le *dialogue interne*. Il s'agit d'être attentif aux bruits souterrains que fait en creusant, «la vieille taupe».

(1) Marx Karl, *Les luttes sociales en France – 1848-1850*, Paris, Ed. Sociales, 1970, p. 49.
(2) Cf. Cabral Amilcar, *Le pouvoir des armes*, Paris, Maspéro, 1970, p. 61.

TABLE DES MATIERES

Introduction 5

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE 21

I – LE CHAMP HISTORIQUE 23

1. La Résistance défensive 24
2. Le légalisme revendicatif 30
2.1. Le réformisme évolutionniste 35
2.1.1. Le réformisme religieux des Ulama 35
2.1.2. Le réformisme laïc des «élus» 40
2.1.3. Le réformisme marxiste du PCA 48
2.2. Le radicalisme activiste 53
2.2.1. Le nationalisme prolétarien de l'ENA 54
2.2.2. Le nationalisme activiste du PPA 57
2.2.3. Le nationalisme électoraliste du MTLD 64
2.2.4. La crise et la rupture 74

II – CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS 83

1. La conquête du terrain 85
1.1. La phase préparatoire 85
1.2. Le déclenchement 90
1.3. L'extension (1956-1957) 96
2. La conquête de l'indépendance 105
2.1. Le Front extérieur 106
2.2. Préludes 117
2.3. Les négociations 132

PREMIERE PARTIE : LA VIOLENCE 159

Chapitre 1 – La violence du colonisateur 165

Section I – L'état de violence 165
1. La violence structurelle 166
2. La violence institutionnalisée 173

Section II – La violence dévoilée 181
1. La répression entre la légalité et l'illégalité 181
2. L'«Algérie française» 191

Chapitre II – La violence du colonisé 215

Section I – La violence collective 217
1. La violence externe 218
2. La violence interne 224
Section II – La violence organisée 237
1. Les structures 239
2. Principes et pratiques 258

DEUXIEME PARTIE : L'INTÉGRATION NATIONALE 267

Chapitre I – L'unité Nationale 271

Section I – La rupture externe 272
1. La gauche française 273
2. Les minorités marginales 283
Section II – La rupture interne 286
1. Le FLN et le MNA 290
2. Le FLN et le PCA 299
3. Communauté et communion 317

Chapitre II – La réanimation nationale 321

Section I – L'Islam 323
1. Islam et politique 324
2. Islam et société 329
Section II – L'Arabisme 334
1. La déculturation 335
2. L'arabisation 336

TROISIEME PARTIE : LA LÉGITIMITÉ NATIONALE 341

Chapitre I – Légitimité nationale et projet révolutionnaire . . . 345

Section I – Projet explicite et occultation 345
1. Le contre-projet 345
2. Les perspectives 347
Section II – Rupture et continuité 354
1. Les tâches économiques et sociales 359
2. Révolution et unité nationale 364

Section III – Légitimité nationale et «forces motrices» 373
1. La paysannerie 375
2. L'Armée de Libération Nationale 381

Chapitre II – Conflits de légitimité 385

Section I – Les prodromes 385
1. A l'intérieur 390
2. A l'extérieur 391
Section II – La crise ouverte 400
1. Le conflit «extérieur» 401
2. Le conflit «intérieur» 403

QUATRIEME PARTIE – LE DOMAINE INTERNATIONAL 415

Chapitre I – Fondements et lignes de force de la politique extérieure 421

Section I – Contours et principes de la politique extérieure 422
1. L'action en direction de l'ONU 422
2. Les principes d'action 428
3. Les «sphères» géo-politiques 431
Section II – Le centre bipolaire 433
1. La «sphère d'altérité» ou le Janus occidental 435
2. La «sphère de complémentarité» ou l'allié objectif 444

Chapitre II – La périphérie multipolaire 455

Section I – L'unité d'émergence 457
1. L'unité tricontinentale 457
2. L'unité africaine 462
a) L'unité négative 464
b) L'unité positive 468
Section II – L'unité d'identité 478
1. L'unité arabe 479
a) L'unité de récupération 480
b) L'unité de dépassement 481
2. L'unité maghrébine 486
a) Le Maghreb historique 486
b) Convergences et perspectives unitaires 488
c) Divergences et particularismes centrifuges 493

Conclusion 499

Table des matières 509

SLIMANE CHIKH

L'ALGÉRIE EN ARMES

ou le temps des certitudes

ECONOMICA
49, rue Héricart, 75015 Paris
1981

© Economica pour l'édition française et l'Office des Publications Universitaires pour l'édition algérienne, 1981

INTRODUCTION

Un quart de siècle nous sépare déjà du 1er novembre 1954 ; le temps pour une génération d'atteindre l'âge adulte, le temps pour une population particulièrement jeune de se renouveler dans une très large proportion. Ainsi, les statistiques les plus récentes établissent que la moitié de la population algérienne est âgée de moins de 15 ans et environ 60 % a moins de 20 ans. Tous ces jeunes n'ont connu directement ni le régime colonial, ni la lutte de libération nationale. Ces simples évidences soulignent la possibilité d'un certain «recul historique» par rapport aux événements qui ont agité l'Algérie de 1954 à 1962. Même si pour ceux qui ont passionnément vécu cette période, le 1er novembre 1954 c'est encore hier ; tant demeurent encore à vif les blessures mal refermées. C'était en effet hier, les nuits d'angoisse et les jours de colère ; la prison ou l'exil ; la mort d'un «frère» ou celle d'un parent ; les lâchetés à la mesure de l'homme ou les héroïsmes à sa démesure. Le temps n'y peut rien.

L'histoire peut et doit cependant commencer à s'écrire, surtout lorsque le présent ne peut encore s'éclairer que par référence à ce passé immédiat. Le présent ouvrage est le fruit d'une longue impatience. Il est issu d'une thèse de doctorat d'Etat soutenue en 1975 (1). Un travail de réécriture (2) et d'allègement a été nécessaire pour en rendre la lecture plus aisée à un large public. C'est ainsi qu'ont été élagués les exposés méthodologiques et supprimées les trop longues annexes ainsi que la bibliographie qui pourrait être reconstituée à travers les références citées en bas de page. La démarche initiale a cependant été maintenue et les modifications n'ont porté que sur des détails. Elles ont parfois bénéficié de l'apport de nouvelles lectures. D'autres modifications pourraient sans doute s'imposer ultérieurement à la lumière de nouveaux faits établis, de nouveaux témoignages révélés ou de nouveaux documents exhumés. Car la recherche dans ce domaine est loin d'être achevée. Notre espoir est de voir cette modeste contribution susciter de nouvelles recherches et donner l'occasion d'un large débat sur l'histoire récente de l'Algérie, un débat dont la seule passion serait la recherche de la vérité.

(1) Chikh Slimane, *La Révolution Algérienne. Projet et action*, thèse Doctorat d'Etat ès-Sciences politiques, Université des Sciences Sociales, Grenoble, 1975, 966 p.

(2) Ce travail doit beaucoup à l'aimable hospitalité du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes (C.R.E.S.M.) qui constitue une excellente structure d'accueil pour la recherche sur le Maghreb.

On serait tenté de croire que tout a été dit sur l'histoire de la lutte de libération nationale en Algérie en considérant la masse imposante des écrits se rapportant à cette période particulièrement riche en événements. Les bibliographies volumineuses (1) déjà existantes en donnent un éloquent aperçu. Mais que l'on vienne à entreprendre la lecture et l'exploitation de ces informations, et l'on s'aperçoit que beaucoup reste encore à dire. Ce qui est connu et accessible au grand public, voire même aux spécialistes, ne constitue en fait que la partie émergée de cet iceberg que représente la séquence historique de lutte armée allant de 1954 à 1962. Les zones d'ombre, les épisodes obscurs, les mystères non élucidés, les faits mal ou partiellement connus demeurent nombreux. Mais plus remarquable sans doute est la proportion considérable des faits déformés par la passion partisane et les interprétations tendancieuses. Est-ce encore trop tôt pour espérer aborder cette histoire avec un minimum d'esprit critique ?

On le croirait volontiers en considérant les réactions diverses, parfois contradictoires, mais toujours passionnées que soulève tout sujet traitant de cette période. On le croirait davantage en tenant compte du fait que de nombreux acteurs ayant joué un rôle important, voire même principal dans tel ou tel événement déterminant, sont encore en vie. Si leur présence peut offrir la possibilité de recueillir leur précieux témoignage, elle peut, en sens inverse, jouer un rôle d'«étouffoir» et inciter à l'autocensure ou plus directement à la censure. Ce n'est pas un hasard si l'histoire de la guerre d'Algérie est, en proportion, le fait d'auteurs non Algériens. Ce n'est pas un hasard si cette histoire demeure le quasi monopole du récit journalistique ou du plaidoyer *pro domo*. Mais le problème n'est pas tant d'«algérianiser» l'histoire de l'Algérie et plus particulièrement celle de la lutte de libération nationale, que de la «décoloniser» ; c'est-à-dire de la débarrasser de son caractère polémique qui la réduit à ne se concevoir qu'en réponse à l'histoire élaborée et conçue dans le cadre de l'idéologie du dominateur colonial (2).

Il s'agit de dépasser le niveau idéologique de l'histoire justificatrice pour accéder au niveau de l'histoire critique qui a moins le

(1) Signalons notamment la bibliographie établie par Jean Dejeux, «Essai de bibliographie algérienne (6 janvier 1954 - 30 juin 1962). Lecture d'une guerre», in *Cahiers Nord Africains*, n° 92, octobre-novembre 1962, 116 p. ; une référence spéciale doit être faite à la bibliographie fournie périodiquement à partir de 1962 par l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* et plus particulièrement la bibliographie commentée de Guy Perville, «Quinze ans d'historiographie de la guerre d'Algérie», in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1976, pp. 1337-1363.
Mentionnons enfin le travail de Jean-Claude Vatin, «Eléments pour une bibliographie d'ensemble sur l'Algérie d'aujourd'hui», in *Revue Algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 1, 1968, pp. 167-278 et celui plus récent de J.R. Henry et A. Taleb-Bendiab, «Contribution à la bibliographie du mouvement national algérien», in *Revue Algérienne des Sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, 1974, 59 p.

(2) La voie empruntée par Mohamed Chérif Sahli par exemple, dans son ouvrage intitulé d'une façon suggestive, *Décoloniser l'histoire*, (Paris, Maspéro, 1965) n'échappe pas à ce piège.

souci de l'auto-justification que celui de l'auto-critique ; qui songe moins à se déterminer par rapport à l'Autre qu'en fonction de Soi en dévoilant sa propre réalité avec sa grandeur et sa misère, avec son unité profonde et ses contradictions internes. Certes, l'entreprise de redécouverte d'un passé récent et pasionnément vécu est d'autant plus ardue que la volonté de relativiser les choses s'oppose à une foi naguère bardée de certitudes. Mais la tentative s'avère d'autant plus nécessaire que jusqu'à présent, rares sont les écrits portant sur la période en question qui ne soient entachés de subjectivisme. Sans pousser la naïveté jusqu'à croire qu'il soit possible d'atteindre à l'objectivité dans un pareil domaine, nous estimons possible de soumettre les certitudes inébranlables à l'épreuve du doute et de substituer au récit triomphaliste de l'épopée, le bilan lucide et sans complaisance. Il ne s'agit nullement de prétendre ici au détachement souverain de l'observateur situé du point de vue de Sirius. L'implication personnelle est trop importante dans notre cas. Faisant partie de cette génération dont l'adolescence a été surprise et emportée par la tourmente de ces événements qui ont marqué par le spectacle quotidien de la violence et de la souffrance une sensibilité encore meurtrie, nous nous efforcerons d'être à la fois témoin et comptable de ces années de feu.

Nous nous proposons à cet égard de contribuer à l'écriture de cette histoire encore présente, à cette «histoire immédiate» dont parle Benoît Verhaegen (1) et qui implique une relation dialectique et non médiatisée entre l'observateur et son objet d'étude : «L'Histoire immédiate dont l'objet est la connaissance et la compréhension des sociétés actuelles en crise et en changement, et dont la méthode est fondée sur une identification maximale entre l'objet et le sujet, ne peut se concevoir en dehors de la philosophie dialectique» (3).

En effet l'objet de notre étude entre parfaitement dans le cadre de l'«histoire immédiate» ainsi définie, par le caractère contemporain des événements considérés, par la situation de crise qui les domine, par le rapport conflictuel instauré entre les acteurs en présence, par le processus de mutation engagé. Cette mutation revendique le titre de révolution qu'il s'agit pour nous de définir et d'en analyser le contenu à travers la grille de lecture de l'appareil conceptuel marxiste. Nous n'exclurons pas pour autant, le recours à d'autres schémas explicatifs, mais nous assignerons à ces derniers un rôle auxiliaire ; la «dernière instance» demeurant la prise en compte du niveau des forces productives et de la dialectique des rapports sociaux.

La révolution algérienne, située dans le vaste mouvement de décolonisation qui a embrasé le Tiers-Monde à partir de la deuxième

(1) Verhaegen Benoît, *Introduction à l'histoire immédiate*, Gembloux (Belgique), éd. Duculot, 1974, 200 p.
(2) *Ibid*, p. 188.

guerre mondiale, participe de la nouvelle geste révolutionnaire qui annonce le déplacement du théâtre de lutte anti-impérialiste vers la zone, naguère plongée dans l'oubli, des pays dominés et qui attribue l'initiative révolutionnaire aux masses paysannes et affamées du Tiers-Monde (1). A l'équation de la révolution présentée par le marxisme classique (Industrie-capitalisme/Prolétariat-socialisme) répond celle des censeurs de l'européocentrisme qui mettent l'accent sur le rôle révolutionnaire du Tiers-Monde agraire et sous-développé à travers les mouvements de libération nationale. La revendication nationale comme expression de la lutte anti-colonialiste est inscrite dans le cadre plus général de la lutte anti-impérialiste et partant, de la lutte pour le pouvoir au niveau mondial.

Mais l'émergence des nouveaux Etats et la diversité des régimes et des opinions engendrée, appelle à plus de circonspection et incite aux analyses limitées aux cas particuliers et concrets de chaque pays et de chaque expérience bien déterminée. C'est dans cette perspective que notre souci de mesurer la portée et la signification de l'expérience révolutionnaire algérienne trouve sa légitimité.

Tout d'abord, dans quel sens peut-on utiliser ici le terme de révolution ? On ne peut à cet égard, adopter le nominalisme suggéré par Jacques Ellul et «accepter pour révolution ce que les hommes de telle époque ont vécu en tant que révolution, et ont eux-mêmes nommé ainsi au travers parfois de vocables divers» (2), que sous bénéfice d'inventaire. Les principaux critères généralement admis pour définir une révolution doivent à cet égard être rapporté au cas algérien pour mieux situer la place de ce dernier :

— *La violence* — Négation radicale de l'ordre établi, la révolution se manifeste tout d'abord par la violence. Contrairement au réformisme, elle refuse tout compromis et se trouve ainsi acculée à la solution extrême de la rupture. La lutte armée de libération nationale menée en Algérie pendant plus de sept ans est dominée par la violence de l'affrontement entre le pouvoir colonial et les différentes couches de la Nation en armes.

— *La participation des masses* — Par son caractère radical et sa violence, la révolution met en branle et mobilise les masses qui constituent sa principale force (3). L'intervention des masses dans la

(1) Anouar Abdel-Malek, analysant la nouvelle dialectique opposant l'impérialisme hégémonique et les mouvements nationaux indépendantistes souligne : «L'Orient, en renaissance et en révolution, a pris le relais de l'initiative historique mondiale, — mondiale et non pas seulement tricontinentale — celle même qu'avait assumée l'Occident depuis sa renaissance, la période des grandes découvertes, de la montée des lumières et des Etats nationaux européens. Telle est, précisément, la signification profonde de la thèse de Mao Tsé-Toung : «Le vent d'Est prévaut sur le vent d'Ouest». Abdel-Malek Anouar, «Pour une sociologie de l'impérialisme» in *La dialectique sociale*, Paris, Seuil, 1972, p. 408.

(2) Ellul Jacques, *Autopsie de la révolution*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, p. 11.

(3) Trotsky souligne à ce sujet : «Le trait le plus incontestable de la révolution, c'est l'intervention directe des masses dans les événements historiques... Sans organisation dirigeante, l'énergie des masses se volatiliserait comme de la vapeur non enfermée dans un cylindre à piston. Cependant le mouvement vient ni du cylindre, ni du piston, mais de la vapeur». Cité par Robert Pelloux : «Remarques sur le mot et l'idée de révolution», in *Revue Française de Science Politique*, janvier-mars 1952, 49 p.

lutte de libération en Algérie est déterminante. Elle a permis de tenir en échec le formidable déploiement de force réalisé par le pouvoir colonial pour imposer sa présence.

– *L'organisation* – La révolution ne peut se concevoir sans un minimum d'organisation qui assurerait à l'action cohérence et efficacité. Le souci de l'efficacité est ici dominant. Tandis que la révolte n'est que l'explosion irrésistible et débridée d'une liberté longtemps contenue, la révolution assigne à cette soif de liberté une mission de libération collective qui exige la soumission à une règle et à une discipline. Les structures mises en place par le FLN au cours de la lutte armée, la création d'une administration clandestine, véritable contre-pouvoir, attestent de l'importance assignée à l'organisation. Celle-ci d'ailleurs, ne répond pas seulement à une condition d'efficacité dans l'acte de destruction de l'ordre établi ; elle manifeste également la volonté d'édifier un nouvel ordre et annonce par là-même, sa propre institutionnalisation.

– *Le projet* – La révolution est essentiellement un projet en acte. Elle diffère de la révolte non seulement par son souci de l'efficacité et par son caractère organisé mais également par la vision préalable qu'elle trace des objectifs à assigner à son action. Ce projet présente l'image du monde que la révolution se propose d'édifier sur les ruines du monde qu'elle se propose de détruire. Ce projet, image renversée de l'ordre établi, est un contre-projet qui puise sa positivité dans la réponse négative qu'il oppose à la situation appelée à disparaître et vouée à la destruction. C'est finalement du présent qu'on puise l'image de l'avenir et le mouvement révolutionnaire ne se propose que des tâches que le niveau de développement objectif et subjectif de ses propres forces lui permet de remplir. C'est dans cette mesure que l'objectif principal fixé par le FLN à son action contre l'ordre colonial est l'indépendance nationale. Le contenu de celle-ci est défini négativement comme l'antithèse du système de domination instauré par le pouvoir colonial.

– *La mutation socio-économique* – Elle constitue la réalisation concrète du projet révolutionnaire et affecte les différents niveaux de la structure socio-économique : les rapports de production, la nature de l'Etat et l'idéologie dominante. C'est en effet, par ces résultats que se mesure «l'effectivité» de l'entreprise révolutionnaire ; mais cela suppose cette dernière, non seulement triomphante, mais également achevée. Or la révolution ne connaît pas de fin ; celle-ci demeure toujours fixée à l'horizon (1). Chaque phase du processus révolutionnaire ne s'éclaire qu'à travers la phase qui lui succède. Dans le cas qui nous occupe, la phase de lutte armée menée

(1) «L'immanence du projet révolutionnaire dans l'histoire emporte sa capacité à se renouveller lui-même dans le cours de la révolution établie, toujours menacée de retour en arrière, mais comme telle toujours promise à recommencements». Découflé André, *Sociologie des révolutions*, Paris, PUF (Que Sais-je ?, nº 1298), 1968, p. 46.

en Algérie n'acquiert sa véritable signification qu'à la lumière des prolongements qu'elle aura eu après l'indépendance. Or celle-ci à elle seule ne suffit pas pour déterminer le caractère révolutionnaire du mouvement de libération nationale. Ce qui détermine ce caractère, c'est le sens donné à la restructuration opérée après la phase de destruction et à la nouvelle redistribution des fonctions sociales. Ce processus est loin d'être achevé pour nous permettre de «prédire» le passé. La phase de transition en cours porte en elle de grandes potentialités révolutionnaires et de nombreuses contradictions non dépassées ; ce qui rend la tâche particulièrement difficile à l'observateur qui ne peut émettre que des hypothèses provisoires.

Pour notre part, il nous a semblé possible de tourner la difficulté en «prenant au mot» la révolution algérienne et ce, en tentant de saisir sa logique interne par une confrontation du projet explicité par le FLN et la pratique suivie. Notre champ d'investigation va porter à la fois sur la relation des événements qui ont dominé la période de lutte armée et sur l'analyse des différents écrits du FLN.

Les textes étudiés peuvent être classés en trois séries. La première concerne les textes officiels adoptés par le FLN au cours de ses réunions au niveau de la direction et présentés comme l'expression de sa doctrine. Ils constituent la référence de base. Ce sont d'une part, la proclamation du 1er novembre 1954, la plate-forme adoptée au Congrès de la Soummam d'août 1956 et le programme de Tripoli adopté à la réunion du CNRA de juin 1962.

La deuxième série de documents est formée par les publications officielles du parti : presse, brochures, tracts... Ces textes constituent le complément nécessaire aux documents de base. Ils permettent soit d'en préciser le contenu, soit de confirmer ou d'infirmer les principes fondamentaux retenus par le FLN.

La troisième série est celle des discours, déclarations, interviews, articles des responsables et dirigeants politiques. Cette référence permet de relier le texte doctrinal et l'interprétation qui en est présentée par les principaux acteurs chargés de son application. Nos renseignements dans ce domaine sont complétés par les témoignages recueillis directement auprès d'anciens responsables et dirigeants du FLN qui ont bien voulu répondre à nos questions ; qu'ils trouvent ici, l'expression de nos remerciements et de notre profonde gratitude. Grâce aux précisions qu'ils nous ont fournies, nous avons pu mieux situer dans son contexte le projet explicite et mieux évaluer son rapport avec la pratique.

L'ensemble de ces documents et ces informations constitue un très vaste corpus et l'abondance de la matière ne nous permet pas de recourir à la méthode quantitative de l'analyse de contenu (1) qui,

(1) L'analyse de l'organe central du FLN *El-Moudjahid*, par cette méthode a déjà été effectuée. Cf. Fitte Albert, *Spectroscopie d'une propagande révolutionnaire «el Moudjahid des temps de guerre (juin 1956 - mars 1962)*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1972,

(suite page suivante)

dans ce cas s'avère trop onéreuse pour les résultats escomptés. Aussi avons-nous porté notre choix sur la méthode qualitative de l'analyse thématique ordonnée suivant le schéma «actionnaliste» d'Alain Touraine.

Ce schéma s'articule autour de trois principes communs à tout système d'action : les principes d'opposition, d'identité et de totalité qui correspondent à la triple conscience de l'Autre, de Soi et de la Société globale (1).

En effet, le projet révolutionnaire s'exprime tout d'abord en terme de conflit et opère une démarcation avec l'Autre (2) qui est l'adversaire à combattre.

1) — *Le principe d'opposition* qui illustre ce domaine d'action implique à la fois une détermination de l'adversaire et une définition des rapports à instaurer avec lui. C'est au niveau du conflit d'intérêt qu'est désigné l'adversaire dont l'altérité ne s'attache pas à l'individu en tant que tel mais à son statut et à son rôle dans l'ordre social contesté ; à son appartenance au groupe antagoniste. Cette «dépersonnalisation» de l'hostilité est d'autant plus forte que sont clairement perçus les ressorts de l'antagonisme d'intérêts. Car le principe d'opposition n'implique pas seulement la désignation de l'adversaire, mais la révélation de la nature oppressive de l'ordre à abolir. Il implique aussi le choix des moyens de lutte, c'est-à-dire la matérialisation de l'opposition. Ce choix est largement déterminé par la définition de l'adversaire et le développement de l'antagonisme des intérêts. Ainsi, l'exacerbation de la situation conflictuelle, en atteignant le point de rupture, révèle le blocage du système contesté et démontre l'impossibilité de toute réforme. C'est alors que s'impose le choix de la violence comme seul moyen de mettre fin à l'ordre établi qui représente la principale violence, la violence instituée ; et celle du mouvement révolutionnaire n'en est que la réponse. C'est la fameuse réponse de la violence révolutionnaire à la violence contre-révolutionnaire ; réponse qui est en fait une *contre-violence*. Dans cet affrontement violent, la négation de l'Autre en tant qu'oppresseur est une négation de la négation ; c'est-à-dire une affirmation en soi en tant que «sujet historique» (3). D'autre part, la vio-

(suite de la note 1 de la page précédente)
160-IV-150 p. Bousbia Salah Mahmoud, *Le journal El Moudjahid* (1956-1962), Mémoire de D.E.S. de Sciences politiques, Alger, Institut des Sciences juridiques, politiques et administratives, 1975, 105 p. Citons également d'après Albert Fitte, Trima (M.B., *Le Front de libération nationale algérien à travers son organe central «El Moudjahid» 1954-1962)*, Thèse de 3ème cycle, Fac. Droit Paris V, 1973.

(1) Cf. Touraine Alain, *Socialogie de l'action*, Paris, Seuil, 1965, pp. 160-164 ; *La conscience ouvrière*, Paris, Seuil, 1966, pp. 311-325.

(2) Précisons que les notions de «l'Autre», de «Soi», de colonisateur» et de «colonisé» ne désignent pas l'individu mais le groupe. Ce ne sont pas des relations inter-individuelles que nous analysons mais des rapports entre groupes d'intérêt.

(3) Nous inspirant des analyses de Touraine, nous dirons que le sujet historique désigne en tant qu'«être collectif», le rapport de la société à elle-même, «rapport défini par la capacité de cette société de saisir son environnement comme son produit, comme son œuvre», *Sociologie de l'action, op. cit.*, p. 38.

lence en radicalisant l'opposition par une «montée aux extrêmes», détermine la polarisation des forces en présence. Elle cristallise les forces *d'opposition* et opère en même temps un effort de *rassemblement* renforçant la solidarité de combat et plus fondamentalement en permettant, outre la définition de l'Autre, la définition de Soi et le développement de sa propre identité.

2) – *Le principe d'identité*, au même titre que le principe d'opposition, se manifeste à deux niveaux : au niveau de la «prise de conscience» et à celui de l'action. A la conscience de l'Autre correspond la conscience de soi et à la violence dans le domaine de l'opposition, correspond l'unité d'action dans le domaine de l'identité. En effet, face à l'Autre, à l'adversaire, les forces de contestation se regroupent et cimentent leur unité dans leur commune opposition.

Le principe d'identité détermine la solidarité d'intérêt et opère une fusion des volontés tendues vers un même objectif ; fusion qui réduit la diversité à l'unité et tend au dépassement des contradictions internes au profit de la contradiction principale déterminée par le principe d'opposition ; fusion qui témoigne de l'émergence de «l'être collectif», de l'accession des acteurs sociaux à la conscience collective. Le principe d'identité définit cet «être collectif» par sa composante sociale, les intérêts qu'il représente, sa spécificité culturelle et son rôle historique. Il lui assigne la mission de libération et de régénération sociales ; et à ce titre, en fait le porte-parole de la société globale appelée à un bouleversement radical.

3) – C'est à ce niveau qu'intervient le *principe de totalité* propre à tout projet révolutionnaire (1) qui ne peut se concevoir sans une définition de la société contestée et sans une vision prospective de la société à édifier ; celle-ci étant par rapport à la première nécessairement antinomique (2). Mais la totalité du projet révolutionnaire ne se limite pas au cadre d'une société déterminée ; elle le déborde pour aspirer à l'universalité, à la transformation de la société et de l'homme en général, c'est ce que M. Découfle exprime dans la notion de «totalité-universalité» (3) et illustre par une citation de Marx qui, parlant de la révolution sociale, estime qu'elle «possède un caractère d'universalité, parce qu'elle constitue une protestation de l'homme contre sa vie inhumaine, parce qu'elle part du point de vue de l'individu particulier réel, parce que la cité sociale, dont l'individu refuse désormais d'être séparé, représente la vraie nature

(1) Cf. Découfle André, *Sociologie des révolutions*, *op. cit.*, pp. 34-40 ; Rocher Guy, *Le Changement social*, Paris, éd. HMH, 1970, pp. 271-272.

(2) Comme le souligne M. J. Baechler : «C'est pourquoi les révolutions ne sont pas simples chocs de volontés et de forces, mais conflits irréductibles entre deux modes de socialité exclusifs l'un de l'autre» (*Les phénomènes révolutionnaires*, Paris, PUF, 1970, p. 43).

(3) Op. cit., p. 35.

sociale de l'homme, la nature humaine» (1). La révolution vise aussi à travers son projet la libération totale de l'homme, de tous les hommes. Elle développe la dialectique du maître et de l'esclave qui, en abolissant l'oppression réalise la libération et de l'esclave et du maître. C'est dans cette perspective de libération totale que le projet révolutionnaire puise sa légitimité qui, au niveau de l'action se reporte sur les acteurs sociaux, sur les «forces motrices» appelées à un rôle d'avant-garde dans le processus révolutionnaire. Intercesseurs entre le projet et sa réalisation concrète, entre l'intention et l'action, ils incarnent le principe de totalité en cessant d'être des individus pour se fondre dans «l'être collectif» ; ils ne représentent pas eux-mêmes mais le groupe social appelé, par le projet révolutionnaire, à régénérer la société ; et pas seulement le groupe, mais la société globale. C'est pourquoi le projet révolutionnaire est nécessairement collectif.

Il saisit au-delà des institutions, les groupes sociaux en intéraction et en conflit d'intérêt. Le principe d'opposition aussi bien que le principe d'identité se réfèrent à un «être collectif» situé dans une société globale définie par le principe de totalité. Mais comme le remarque M. Découfle «la qualification de «collectif» accolée à la notion de projet révolutionnaire n'emporte pas, en revanche, que celui-ci puisse subir un clivage selon le type de représentations mentales qu'il suscite dans les différents groupes sociaux qu'il concerne» (2). La remarque est d'autant plus valable que dans le domaine qui nous occupe — celui d'une lutte de libération nationale — l'éventail de l'identité est largement ouvert aux dimensions d'une nation en armes dont les différents groupes sociaux, unis dans une même ferveur patriotique, n'attachent pas nécessairement la même signification aux termes de «libération» et «indépendance». C'est par la confrontation du projet et de l'action qu'il nous semble possible de saisir l'action sociale dans sa diversité, dans son «unité pluridimensionnelle» (3) et de lui restituer son sens (comme signification et comme vecteur) dans ses différents domaines d'expression et de manifestation : *l'opposition, l'identité* et la *totalité.*

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les principes *d'opposition, d'identité* et de *totalité* constituent un système d'action et de ce fait, sont étroitement liés entre eux. «On ne peut parler d'action historique, de mouvements sociaux plus concrètement, souligne M. Touraine, que si ces trois principes coexistent et sont liés les uns aux autres» (4). Ainsi, dans le principe d'*opposition*, la définition de l'Autre n'est pas séparable de la définition de soi, ni de celle de la société globale. L'Autre est ce qui n'est pas soi ; la constatation, à la

(1) *Op. cit.*, p. 38.
(2) Découfle André, *Sociologie des révolutions, op. cit.*, p. 21.
(3) Pour parler comme Sartre, cf. Sartre Jean-Paul, «Question de méthode», *Critique de la raison dialectique*, Paris, Gallimard, 1960, p. 74.
(4) Touraine Alain, *Sociologie de l'action, op. cit.*, p. 161.

limite de la tautologie, révèle en fait le caractère dialectique de la conscience d'altérité qui formule un nouvel énoncé du «Cogito» ; «Je pense l'Autre donc je suis» (1). C'est dans l'opposition, dans l'affrontement et le conflit que l'Autre est saisi comme négation de soi et en même temps comme révélation à soi. Mais l'Autre et Soi ne demeurent pas des abstractions ; ils sont *situés* concrètement dans un cadre historique et social bien déterminé ; et le conflit qui les oppose implique une référence à des modes antinomiques de sociabilité qui ont pour fondement le rôle et la situation de chacun des antagonistes dans la société déterminée.

Il en est de même du principe *d'identité* qui réalise l'unité et la cohésion du groupe, qui détermine l'affirmation de soi. Mais cette unité et cette affirmation ne sont pas considérées en soi, ni même pour soi ; elles s'inscrivent dans l'action de démarcation et d'opposition à l'Autre. Elles expriment aussi la volonté d'émerger sur la scène historique, de sortir des ténèbres imposées par la «nuit coloniale», d'accéder au rôle d'acteur, maître de son destin et artisan de son avenir, de bâtir une nouvelle société sur les ruines de l'ancienne qu'on détruit et dont on découvre, dans l'action de démolition, sous les coups de pioche, les secrets de son architecture, la consistance de son matériau, la profondeur de ses fondations et mille recoins cachés.

Enfin, le principe de *totalité*, basé sur la définition de la société globale, sur la projection d'une société à édifier, prend racine et se développe dans l'effervescence de la situation conflictuelle opposant les deux principaux groupes antagonistes. Déterminé par et déterminant la définition de l'Autre et de Soi, il confère à l'action et au rôle de chacun d'eux valeur et sens ; il fonde de ce fait, la légitimité du projet révolutionnaire.

Chacun des trois principes entretient des relations étroites avec les deux autres et contribue à la dynamique du système d'action qui reflète le mouvement social en acte. Mais ce mouvement social accuse dans la pratique la dominance d'un des trois principes évoqués. Car il est difficile sinon impossible de tenir la mesure égale entre eux.

Signalons brièvement que lorsque domine dans un mouvement historique le principe de *totalité* par rapport aux deux autres, la tendance est au dogmatisme de l'idéologie qui en est le support. Tout est alors subordonné à la lettre du projet figé en dogme et très peu sensible aux nuances que présente la réalité. La doctrine officielle couvre et justifie un régime dont les pratiques autoritaires peuvent dégénérer en totalitarisme. Le cas typique est le régime stalinien.

Dans le cas d'un mouvement dominé par le principe *d'identité*, où tout procède de la définition de soi, la tendance est à l'action défensive. C'est la situation d'une minorité qui se sent menacée par un en-

(1) Le «je» est lui pris en charge par le «nous» collectif du «sujet historique».

vironnement hostile, qui s'attache à préserver son identité et dont l'action tendue vers ce but principal, risque de dégénérer en sectarisme.

Enfin le dernier cas de la domination du principe *d'opposition* va retenir plus spécialement notre attention parce qu'il correspond à la situation d'un mouvement de libération nationale qui puise sa dynamique dans l'opposition avec l'adversaire qui est le colonisateur. La structure coloniale caractérisée par la dichotomie séparant colonisateur et colonisé cristallise, au niveau du conflit, la polarisation des deux antagonistes. L'opposition violente est alors le point d'aboutissement d'une prise de conscience de soi par rapport à l'Autre qui devient la principale référence. A cet égard, le projet est fortement imprégné par le caractère de refus, d'opposition, de démarcation ; et ce, même dans le principe *d'identité* où la définition de soi renvoie l'image renversée de l'Autre et le principe de *totalité* où la société future est la contre-société présente. C'est ici plus qu'ailleurs que s'applique cette définition de la révolution «comme l'ensemble des signes au moyen desquels une société communique avec son double, avec la figure inverse d'elle-même, ou plus exactement sa figure renversée, telle qu'elle pourrait l'apercevoir dans un miroir que lui tendrait la violence organisée en vue d'un possible changement social» (1). Dans cette perspective, la négation de l'ordre colonial marque l'omniprésence de celui-ci en tant qu'objet de refus et condition de l'acte positif d'affirmation de soi par la négation de la négation.

L'ambivalence de la conscience d'altérité dans le contexte de revendication nationale et de lutte anti-colonialiste est un facteur important qu'il convient de ne pas négliger. Car le conflit opposant colonisateur et colonisé n'est pas un jeu purement mécanique de deux forces antagonistes. Il révèle plus subtilement la dialectique du refus et de l'acceptation, du rejet et de l'assimilation, de l'absence et de la présence. L'exclusion du colonisateur se déroule dans un univers fortement marqué par sa présence.

Dans la préface à l'ouvrage de Fanon, *Les Damnés de la Terre* (1), Sartre écrit : «Européens, ouvrez ce livre, entrez-y. Après quelques pas dans la nuit, vous verrez des étrangers réunis autour d'un feu, approchez, écoutez : ils discutent du sort qu'ils réservent à vos comptoires, aux mercenaires qui les défendent. Ils vous verront peut-être, mais ils continueront de parler entre eux, sans même baisser la voix. Cette indifférence frappe au cœur : les pères, créatures de l'ombre, vos créatures, c'étaient des âmes mortes, vous leur dispensiez la lumière, ils ne s'adressaient qu'à vous et vous ne preniez pas la peine de répondre à ces zombies. Les fils vous ignorent : un feu les éclaire et les réchauffe, qui n'est pas le vôtre. Vous, à dis-

(1) Découfle André, «La révolution et son double», *Cahiers internationaux de Sociologie*, janvier-juin 1969, p. 34.
(2) Fanon Frantz, *Les Damnés de la Terre*, Paris, F. Maspéro, 1961.

tance respectueuse, vous vous sentirez furtifs, nocturnes, transis : chacun son tour ; dans ces ténèbres d'où va surgir une autre aurore, les zombies, c'est vous» (1). Cette atmosphère que décrit Sartre et qui se dégage de la lecture de Fanon, est celle même que l'on peut retrouver en Algérie, au cours de la lutte de libération nationale ; au maquis, la nuit, autour de ce feu mystérieux ou en ville, dans une cellule clandestine où est chuchotée l'exécution du colonisateur et la destruction de son univers. Mais cette exclusion implique plus fondamentalement l'exclusion de l'Autre en soi, l'Autre encore présent dans l'acte du rejet parce qu'intériorisé ; et si finalement les zombies changent de camp, ce transfert n'est pas aussi automatique que semble le suggérer Sartre ; plus encore, le fait même de réduire l'Autre en zombie ou plutôt de se limiter à cet acte de négation et d'altérité accuse la présence du zombie en soi.

Un bref rappel des différentes phases et des différentes formes de lutte contre le colonisateur en Algérie, permet de mieux saisir le phénomène : la résistance opposée par Abdelkader et après lui, par les différentes tribus Ouled Sidi Cheikh, Mokrani... à la conquête et à la domination française était celle de patriotes contre l'occupant étranger. L'enjeu de la lutte était la terre, le territoire. Le conflit se situait au niveau le plus concret et les rapports entre les deux antagonistes étaient des rapports de belligérance où il n'était question que de territoires à conquérir pour l'un, à libérer pour l'autre ; que de terre pour l'un à confisquer, pour l'autre à conserver. Ni Abdelkader, ni Bouamama, ni Mokrani ne sentaient le besoin de revendiquer leur personnalité et d'affirmer leur identité, car elles ne faisaient pas problème ; l'occupant demeurant encore étranger.

Mais celui-ci, progressivement, tout en faisant face à ces mouvements de résistance et en réduisant ces révoltes, s'implante dans le pays qu'il va profondément marquer par sa présence. Les champs se couvrent de vignes, les ports rythment les va-et-vient incessants des navires de la Transatlantique ou des Messageries Maritimes (2), coursiers diligents du capital marchand puis du capital financier (3). Les villes étendent leurs artères rutilantes bordées d'imposants bâtiments étalant la beauté tapageuse du style rococo. La mosquée Ketchaoua devient cathédrale ; la croix chasse le croissant ! Les villages se dotent de clochers, de statues et de monuments aux morts

(1) *Ibid*, p. 63.

(2) M. Delavignette souligne fort justement que «le bateau en fer, à hélice et à vapeur, sera l'un des principaux agents de la colonisation». Delavignette R., *Christianisme et colonisation*, Paris, A. Fayard, 1960, p. 20.

(3) Sur les caractéristiques de l'impérialisme français et de ses activités en Méditerranée, cf. Bouvier Jean, «L'installation des réseaux des intérêts matériels européens en Méditerranée : XIXe et XXe siècles», in *L'impérialisme*, Colloque organisé par la Faculté de Droit et l'IEP d'Alger, SNED, 1970, pp. 29-48 et du même auteur «Origines et traits particuliers de l'impérialisme français», in *Journée d'étude sur l'impérialisme*, Paris, Cahiers du CERM, n° 85, pp. 1-25. Il y apporte une sérieuse réfutation des thèses de Brunschwig Henri, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français* (1871-1914), Paris, A. Colin, 1960, p. 141.

célébrant souvent les héros de la colonisation (1). Ils s'agrémentent même, parfois... d'un kiosque à musique ; la Provence a traversé la Méditerranée ! Il y a aussi des hôpitaux et surtout des écoles (2) où s'opère la greffe de la langue et de la culture française (3). L'univers du colonisateur devient ainsi conquérant et omniprésent. Il s'impose au colonisé qui se voit non seulement ravir sa terre mais également sa langue et tout ce qui fait sa personnalité : à l'exploitation économique s'ajoute l'aliénation culturelle.

L'action politique va être prise en charge par «l'élite» intellectuelle et plus largement par la couche moyenne qui, toutes deux, ont accédé à l'univers du colonisateur, en ont une connaissance intime, sont les plus marquées par son empreinte et ont vécu le plus intensément l'expérience de l'exil et de l'extranéité. Dès lors, leur principale aspiration va être l'égalité des droits et des devoirs, l'accès à la pleine citoyenneté et leur terrain de lutte, l'action électorale. Leurs revendications quoique diverses et même divergentes vont porter sur un même point : la définition de soi par rapport à l'autre, le colonisateur. Les «assimilationnistes», en s'identifiant au colonisateur dont ils revendiquent le statut, témoignent par cette négation d'altérité de la persistance de celle-ci. Les nationalistes, qu'ils soient radicaux ou modérés, soulignent leur spécificité, leur identité culturelle et ce faisant, avouent implicitement l'altération de cette spécificité par la présence coloniale. Ils se revendiquent comme autres, différents et répondent à l'histoire niée ou falsifiée par le colonisateur, par une histoire reconstituée ; ils opposent à l'Occident où ils se sentent exilés, l'Orient magnifié par une nostalgie rêveuse et compensatrice (4), la fameuse profession de foi

(1) «Les quelques statues qui jalonnent la ville figurent, avec un incroyable mépris pour le colonisé qui les cotoie chaque jour, les hauts faits de la colonisation, les constructions empruntent les formes aimées du colonisateur, jusqu'aux noms des rues rappellent les provinces d'où il vient», Albert Memmi, *Portrait du colonisé*, Paris, J.J. Pauvert, 1966. p. 141.

(2) Dans une étude solidement documentée, Melle Yvonne Turin écrit à ce propos : «Hôpitaux et écoles marquent le passage du roumi, apportent ce qu'il appelle «la civilisation» et légitiment même, pour quelques-uns à la conscience plus inquiète – la conquête armée», *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale*, Paris, Maspéro, 1971, p. 16.

(3) Le jeune colonisé qui a appris à lire et à écrire ne connaît de son pays et de la France que ce qu'une abondante littérature enfantine lui apprend : grandeur française, arriération et même sauvagerie de l'indigène. Cf. Fago Hélène, *L'idée coloniale dans la littérature enfantine pendant la période 1870-1914*, Mémoire, IEP, Paris, sous la direction de M. Raoul Girardet, 1967, multig. 119 p. Cette politique «de francisation s'est orientée notamment vers l'étouffement de l'enseignement arabe et la limitation de son développement, cf. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France - (1871-1919)*, T.I., Paris, PUF, 1968, pp. 317 et 342. La résistance des Algériens dans ce domaine a été longue et tenace. Cf. Turin Yvonne, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale*, *op. cit.* Celle des «ultras» colonialistes jugeant «périlleux de substituer à la haine aveugle de fanatiques illétrés, la rancune plus clairvoyante de meurt-de-faim semi-lettrés» ne l'a pas été moins, cf. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France*, T. II, *op. cit.*, p. 340.

(4) C'est à juste raison qu'Albert Memmi dans le portrait qu'il trace du colonisé ne manque pas de remarquer : «Relevant le défi de l'exclusion le colonisé s'accepte comme séparé et différent, mais son originalité est celle délimitée, définie par le colonisateur», *op. cit.*, p. 172.

«ulémiste» : «L'Islam est ma religion, l'arabe est ma langue et l'Algérie ma patrie», n'est que la négation de cette négation de soi que constitue l'acculturation imposée par l'ordre colonial.

En effet, imparfaitement assimilé et partiellement rejeté le colonisé vit l'ambiguïté ontologique de la définition de soi comme être-pour-l'Autre. En prenant les armes, il se donne la possibilité de réaliser un destin autonome. Mais dans son affrontement violent avec le colonisateur, il ne s'affirme que par la négation de l'Autre et le projet qu'il porte n'est qu'un contre-projet qui puise sa positivité dans le refus du *statu-quo*. C'est dans cette mesure que les principes d'*opposition*, d'*identité* et de *totalité* (1) sont fortement marqués par le refus de l'ordre colonial qui constitue la principale référence.

Si le 1er novembre 1954 constitue l'aboutissement d'un long processus de développement et de maturation de la dialectique coloniale, il constitue également le commencement d'un processus de rupture avec ses rejets et ses dénonciations, ses négations et ses affirmations, ses certitudes et ses ambiguïtés. La lutte armée va conférer à cette rupture un caractère dramatique où sont étroitement mêlées la passion et la raison, les outrances et la pondération.

Enfin, le processus de rupture va réaliser l'affranchissement de la présence tutélaire du colonisateur non seulement par «le dialogue des armes» mais aussi par le recours à l'universalisme et plus concrètement par l'émergence sur la scène internationale. La libération de soi passe ainsi, du domaine interne au domaine extérieur (2) et appelle, pour sortir du carcan dans lequel le réduit la présence envahissante de l'Autre, la conscience universelle ; un discours, sinon un message *urbi et orbi*. C'est l'universalisme qui apparaît l'aboutissement nécessaire de cette volonté de particularisme qui est un particularisme de négation et de protestation. L'environnement externe représente le domaine de l'émergence où se réalise la reconnaissance de soi en tant que *sujet historique* par l'insertion dans le vaste mouvement de décolonisation et la participation à la lutte menée contre le colonialisme et l'impérialisme à l'échelle mondiale. La lutte de libération nationale puise ainsi, dans l'environnement externe la possibilité d'élargir son horizon et de s'affranchir des contraintes et des servitudes de l'environnement interne. D'ailleurs que représente une lutte de libération nationale, sinon le rejet par le colonisé de la domination du colonisateur et par là-même, la transformation d'un conflit interne en conflit opposant deux entités extérieures l'une à l'autre, un conflit ayant des implications internationales. C'est ce qui explique notamment l'importance de la politique extérieure dans l'action du mouvement de libération nationale. Le projet révolutionnaire s'assigne ainsi un rôle à l'échelle

(1) Qui feront respectivement l'objet des première (la violence), deuxième (intégration nationale) et troisième parties (La réanimation nationale).
(2) Que nous étudierons en quatrième partie.

internationale et détermine ses choix et ses options en fonction de la lutte engagée à l'intérieur des frontières nationales. C'est dans cette mesure qu'une liaison étroite doit être établie entre politique intérieure et politique extérieure pour saisir le projet et l'action révolutionnaires dans leur ensemble.

Une autre liaison s'impose préalablement ; celle se rapportant au passé. En effet, la phase de lutte armée que nous étudions n'est pas le produit d'une génération spontannée, mais le fruit d'une longue maturation. Si elle s'éclaire, *a posteriori*, à la lumière de la situation actuelle de l'Algérie indépendante, elle s'explique assez largement par rapport à la phase historique qui l'a précédée et qui représente son champ historique (1).

(1) Sur la notion de champ historique, cf. Abdel-Malek Anouar, «La notion de profondeur du champ historique en sociologie» in *La dialectique sociale*, *op. cit.*, pp. 329-338.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

I – LE CHAMP HISTORIQUE

Il convient en effet de rappeler une vérité évidente : le 1er novembre 1954 n'a pas jailli *ex nihilo*. Il a été enfanté par la longue gestation du mouvement nationaliste algérien dont il a hérité les expériences. Cet héritage n'est d'ailleurs pas renié par le FLN qui fait remonter encore plus loin dans le temps lés traditions de lutte dont il s'inspire : «La révolution du 1er novembre 1954 est l'aboutissement de la résistance séculaire que le peuple algérien a opposée à la domination française» (1). Plus loin on peut lire : «La révolution algérienne plonge ses racines dans les profondeurs de notre passé» (2).

Ces deux citations expriment, au niveau de l'idéologie explicite, la volonté du FLN de conférer à son action une dimension historique qui, en remontant aux premières heures de la conquête coloniale, s'attache à isoler la période coloniale et à la présenter comme un accident de l'histoire et partant, à «recoller la brisure» de l'Histoire nationale en révélant la continuité entre le passé et le présent dans le contexte de la résistance à l'occupation étrangère. La lutte dirigée par Abdelkader ou celle menée par les Ouled-Sidi-Cheikh ou les Mokrani constituent les multiples maillons de la longue chaîne de résistance nationale achevée par la lutte de libération dirigée par le FLN.

Celui-ci, à cet égard, ne manque pas de mettre en parallèle la lutte armée en cours et les différentes insurrections passées (3). L'intérêt du parallèle ne se limite pas simplement à l'intention déclarée de marquer une continuité historique entre les différentes formes de résistance à la domination coloniale en Algérie. Il va bien au-delà et suggère implicitement le fait que l'action menée à partir du 1er novembre 1954 renoue avec les insurrections du passé par le recours à la lutte armée et par la mobilisation des masses et principalement des masses paysannes qui sont numériquement les plus importantes. Ce fait rappelle l'évolution suivie par le mouvement de résistance nationale tout au long de la domination coloniale : le principal terrain de lutte s'est situé tout d'abord à la campagne lors de la résistance à la conquête coloniale, puis s'est déplacé vers la

(1) «Les origines de la révolution algérienne», *El Moudjahid*, n° 25, (13 juin 1958).
(2) *Ibid.*
(3) Cf. Notamment : «*5 juillet 1830 - 5 juillet 1958*», in *El Moudjahid*, n° 26, (4 juillet 1958) et «L'essor de la révolution algérienne», in *El Moudjahid*, n° 27, (22 juillet 1958).

ville avec la formation des partis et des organisations politiques qui ont pris en charge la revendication nationale, pour s'étendre à la campagne avec le déclenchement de la lutte armée de libération nationale. Mais c'est une campagne différente de la première dans la mesure où elle a subi de profonds bouleversements du fait de l'impact colonial.

C'est pourquoi, ce retour n'est pas une reprise des formes anciennes de lutte. Entre 1954 et 1871, par exemple, il y a toute la différence qui sépare un mouvement organisé enrichi par l'expérience de la lutte politique au sein des partis et des organisations nationalistes et un mouvement insurrectionnel faiblement organisé et soumis à l'influence centrifuge de l'autonomisme tribal et du patriotisme local (1). Dans la longue histoire de la résistance à la domination coloniale, le 1er novembre 1954 constitue à la fois un tournant décisif et un prolongement des luttes antérieures. Aussi, convient-il d'évoquer très brièvement les différents aspects de ces dernières pour mieux situer historiquement la phase de lutte armée s'étendant de 1954 à 1962.

1 — La résistance défensive

L'effacement quasi-instantané de l'administration turque au premier choc du débarquement des troupes françaises (2) et la longue résistance que celles-ci ont rencontrée auprès de la population autochtone attestent la puissance d'enracinement de l'Algérie «réelle» par rapport à l'Algérie officielle ou «légale» représentée par une administration plus ou moins dépendante d'un centre de décision situé à l'extérieur du pays et caractérisé par sa disparité et son manque d'unité (3). C'est autour des confréries religieuses et des tribus maraboutiques que se cristallisèrent les principaux foyers de résistance à l'occupation coloniale (4). C'est dire l'importance du facteur religieux dans la mobilisation des différentes forces sociales

(1) Cette différence est nettement soulignée par l'organe central du FLN qui relève à propos de l'insurrection de 1871 dirigée par Mokrani et les Rahmanyya : «Ni l'aristocratie militaire, ni les chefs religieux n'étaient aptes à saisir la nécessité de la guérilla, forme de guerre populaire. La première s'en tenait encore aux conceptions de l'ancienne chevalerie. Les seconds étaient surtout d'excellents agitateurs. Ainsi s'explique l'écrasement en quelques mois d'une insurrection qui avait mobilisé des forces considérables et enthousiastes». En revanche, s'agissant de la lutte armée déclanchée le 1er novembre 1954, on peut lire : «L'insurrection actuelle bénéficie d'une unité nationale achevée grâce à la désagrégation de l'ancienne société par le rouleau compresseur du colonialisme, d'une prise de conscience sans cesse élargie et approfondie par une activité politique de plusieurs décades et enfin de l'existence de nouvelles élites aptes à comprendre le monde moderne et les formes de lutte qu'il exige». Cf. «L'essor de la révolution algérienne», in *El Moudjahid*, n° 27, (27 juillet 1958).

(2) Sur cet épisode, cf. Julien Ch. A., *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF, 1964, pp. 64-162.

(3) Ce caractère est fort bien souligné par René Galissot dans son article : «Abdelkader ou la nationalité algérienne — Interprétation de la chute de la Regence d'Alger et des premières résistances à la conquête française, (1830-1839)», in *Revue Historique*, avril-juin 1965, pp. 341-344.

(4) Cf. Nadir Ahmed, «Les ordres religieux et la conquête française (1830-1851)», in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, décembre 1972, pp. 819-872.

autochtones contre la conquête de l'Algérie par la France. L'avènement de l'Emir Abdelkader (1) a permis l'unification de ces forces éparses et l'édification d'une organisation étatique (2) qui a su coordonner la lutte contre l'armée française (3) et conférer à cette résistance le caractère d'un véritable mouvement national (4). La reddition de Abdelkader en 1847 (5) mit un terme à cette entreprise unificatrice (6). La destructuration de la société algérienne soumise à la furie dévastatrice d'une armée d'occupation qui sema à son passage ruine et désolation (7), fit le reste.

Mais vaincu, le pays «réel» n'était pas soumis. La succession des révoltes des tribus réfugiées dans les régions traditionnelles de dissidence (Boubaghla en Kabylie, les Ouled Sidi Cheikh dans le Sud-Ouest, Mokrani à l'Est et en Kabylie) (8) prit le relai, d'une façon plus désordonnée, de l'action de résistance dirigée par Abdelkader. Ces flambées successives de révoltes étaient suscitées et entretenues par l'entreprise systématique de dépossession et de destruction du patrimoine économique des populations autochtones : «Ainsi l'insurrection permanente, provoquée par la mainmise coloniale sur les terres algériennes, entretenue par le désespoir même auquel les moyens employés pour imposer les spoliations et réprimer leur refus réduisent la population, ne s'éteindra que devant la généralisation de la ruine de l'économie indigène que sa répression a causée ; si les années 1866-70 sont sans histoires, c'est qu'elles sont celles de la famine» (9).

1871 va constituer une date charnière. Elle marque la fin de la longue phase de résistance armée et le début d'une phase de résistance larvée correspondant au reflux du mouvement contre l'intrusion coloniale ; reflux imposé par la supériorité écrasante du poten-

(1) Lui-même issu de l'importante confrérie des Qâdiryia, cf. Nadir Ahmed, *ibid.*
(2) Sur l'Etat de Abdelkader, cf. particulièrement : Lacoste Y., Nouschi A., et Prenant A., *L'Algérie, passé et présent*, Paris, Ed. Sociales, 1960, pp. 271-300.
(3) Sur le caractère unificateur de l'entreprise de Abdelkader, cf. Galissot René, «Abdelkader ou la nationalité algérienne...», *op. cit.*, et du même auteur «La guerre d'Abdelkader ou la ruine de la nationalité algérienne», *Hesperis Tamuda*, 1964, vol. V, pp. 119-141. Les idées soutenues par l'auteur sont confirmées par Paul Fournier, «L'Etat d'Abdelkader et sa puissance en 1841, d'après le rapport du sous-intendant militaire Massot», in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1967, pp. 123-133.
(4) René Galissot parle à ce propos, de nationalité algérienne et souligne : «Du sein de la communauté musulmane, se dégage ainsi un rassemblement original qui, parce qu'il est engagé à part dans la lutte, prend conscience de ses limites ; cette commune volonté qui se dresse doit être appelée nationalité puisqu'elle annonce une puissance politique. La première vertu de l'Emir fut aussi la volonté ; il fut lui-même cette volonté qui affirma la nationalité algérienne», in «Abdelkader ou la nationalité algérienne...», *op. cit.*, p. 367.
(5) Cf. Julien Ch. A., *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op. cit.*, pp. 205-207.
(6) Cf. Galissot René, «La guerre d'Abdelkader...», *op. cit.*
(7) Sur la composition de cette armée, sa pratique de la razzia et du pillage, cf. Julien Ch. A., *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op. cit.*, pp. 271-341.
(8) Sur ces différents soulèvements, cf. Robin N., *Histoire du Chérif Boubarhla*, Alger, Jourdan, 1884, 378 p. ; Trumelet C., *Etudes sur les régions sahariennes. Histoire de l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh de 1864 à 1880*, Alger, Jourdan, 1884, 510 p. ; Julien Ch. A., *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op. cit.*, pp. 453-500 ; Ageron Ch. R., *Les algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968, t. 1. pp. 3-36.
(9) Lacoste Y., Nouschi A. et Prenant A., *L'Algérie, passé et présent*, *op. cit.*, p. 315.

tiel militaire français et les pertes considérables infligées par l'armée d'occupation. La vaste flambée d'insurrection qui s'est étendue en 1871 du Sud-Ouest avec les Ouled-Sidi-Cheikh pour gagner de proche en proche la Kabylie et l'Est du pays avec le soulèvement des Mokrani appuyés par la confrérie des Rahmanyia sera impitoyablement écrasée par l'armée française. Le pouvoir colonial va, à cette occasion, parachever la conquête du pays et imposer sa présence en accaparant de vastes surfaces de terres confisquées aux tribus dissidentes et en infligeant à ces dernières de lourdes amendes (1). Ces mesures, en plus des pertes matérielles et en vies humaines, vont achever de ruiner la paysannerie algérienne et de lui enlever toute possibilité de résistance armée.

De fait après l'écrasement de l'insurrection de 1871, le silence des morts va planer sur la campagne algérienne ; et à la 1ère phase de résistance armée va succéder juqu'à la 1ère guerre mondiale, une phase de résistance larvée (2) au cours de laquelle la paysannerie algérienne, sortie exangue des dures épreuves de la conquête, va opérer un repli sur soi. Ce mouvement de retraite, dicté par les conditions défavorables des rapports de force avec la puissance coloniale, loin d'engager la paysannerie sur la pente de la démission, lui inspire des formes voilées de résistance procédant d'un réflexe collectif d'auto-défense. Les différents aspects de cette résistance feutrée se manifestent par la conservation de l'identité nationale (langue et religion) (3) qui est en même temps un refus de l'identité du conquérant frappé d'altérité et par cet effort inlassable de récupération des terres (4) qui est le principal aspect de ce patriotisme rural décrit pas Mostefa Lacheraf (5).

En face, après avoir conquis le terrain militairement, la puissance coloniale asseoit sa présence institutionnellement et économiquement. C'est sur les ruines de la société algérienne défaite par les armes que le système colonial édifie son «empire». C'est alors que l'Algérie entre brutalement dans la mouvance capitaliste par le biais de la domination coloniale. Celle-ci opère en Algérie, le passage par effraction d'un mode de production à dominance féodale à un mode de production capitaliste caractérisé par l'exploitation coloniale.

(1) Pour le bilan chiffré des spoliations, des amendes et des pertes subies par les tribus à la suite de l'insurrection de 1871, cf. Julian Ch. A., *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op. cit.*, pp. 490-500 ; Ageron Ch. R., *Les Algériens musulman et la France*, *op. cit.*, t. 1, pp. 24-36.

(2) Le recours aux armes ne disparaît pas complètement (soulèvements d'El Amri en 1876, de l'Aurès en 1879, du Sud Oranais en 1881). Mais comme le remarque Ch. R. Ageron, «Ces révoltes de 1876 à 1881, locales et marginales, apparaissent donc au total comme quelques peu en dehors de la nouvelle destinée de l'Algérie indigène. Elles reproduisent dans des régions encore peu pénétrées l'écho affaibli d'insurrections antérieures», *op. cit.*, p. 66.

(3) Notons que cette entreprise de conservation n'est pas toujours à l'abri de réactions irrationnelles qui se manifestent par le refus de l'instruction ou le refuge dans la superstition.

(4) Qui se manifeste par le refus de vendre au colon préférant céder au coreligionnaire, par l'achat des terres aux colons visant ainsi la limitation du domaine colonial, enfin par la mise en valeur des régions arides.

(5) Cf. Lacheraf Mostefa, *L'Algérie : nation et société*, Paris, Maspéro, 1965, pp. 22-23.

Nous n'entendons pas dans le cadre restreint de cette brève introduction, trancher le débat sur la qualification du mode de production de l'Algérie précoloniale entre les tenants de l'«archaïsme», de l'«asiatisme» et du «féodalisme» (1). Mais dans l'état actuel des recherches, la thèse ou plus exactement l'hypothèse «féodaliste» défendue par René Galissot et qu'il faudrait nuancer en tenant compte des remarques d'Yves Lacoste (2), de Lucette Valensi (3) et d'André Nouschi (4) sur l'importance de la solidarité tribale qui voile les rapports d'exploitation et atténue les contradictions internes, nous semble la plus convaincante. On peut certes tourner la difficulté en recourant au concept de «mode de production tributaire» développé par Samir Amin (5). Mais ce concept nous semble trop général et recouvre des cas trop variés et fort différents les uns des autres (6) pour s'appliquer concrètement et d'une façon précise au mode de production de l'Algérie pré-coloniale. Celle-ci, au cours des trois siècles de la domination turque connaît un processus de féodalisation (7) favorisé, au niveau infra-structurel, par le déclin du commerce et de la course au profit de l'agriculture et au niveau superstructurel, par la nature du pouvoir étatique contrôlé par une caste militaire d'origine turque (l'OJAQ) et décentralisé par une cascade

(1) Débat, qui d'ailleurs accuse l'état balbutiant de la recherche dans ce domaine. Sur ce sujet, cf. Lacoste (Yves), *Ibn Khaldoun*, Paris, Maspéro, 1969, pp. 22-45 ; Valensi Lucette, *Le Maghreb avant la prise d'Alger*, Paris, Flammarion, 1969, pp. 31-40 ; du même auteur : «Archaïsme de la société maghrébine» in *La Pensée*, n° 142, décembre 1968, pp. 77-84. Dans le même numéro de la même revue, René Galissot développe la thèse «féodaliste» : «Essai de définition du mode de production de l'Algérie précoloniale», pp. 58-77. Le même article légèrement remanié est paru sous le même titre dans la *Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, juin 1968, pp. 385-412. Les mêmes analyses sont reprises par l'auteur dans sa contribution : «L'Algérie précoloniale» au colloque du CERM sur *le féodalisme*, Paris, Ed. Sociales, 1971, pp. 147-179. La thèse «asiatiste», peu retenue, est défendue par Guy Dhoquois : «Les étapes de la formation algérienne, propositions pour une recherche», in *Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, juin 1968, pp. 373-383 et d'une façon moins schématique, Djeghloul Abdelkader, «Essai de définition du mode de production dominant de l'Algérie précoloniale» in *Archives nationales*, n° 3, 1975, pp. 57-79. Pour une présentation de ces différentes orientations de recherche, cf. Chentouf (Tayeb) «Où en est la discussion sur le mode de production de l'Algérie précoloniale ?», in *Revue Algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, juin 1973, pp. 465-485.

(2) Cf. Lacoste Yves, *Ibn Khaldoun, op. cit.*, pp. 22-23.

(3) Cf. Valensi Lucette, «Archaïsme de la société maghrébine», art. cit.

(4) Cf. Nouschi André, «Réflexions critiques sur le dossier : l'Algérie précoloniale», in CERM, *Sur le féodalisme, op. cit.*, pp. 181-187.

(5) Celui-ci définit ainsi le mode de production tributaire : «Au sortir de la communauté, le mode de production tributaire est l'issue la plus normale, la règle. Elle se caractérise par la contradiction : permanence de la communauté négation de la communauté par l'Etat. Elle se caractérise aussi, de ce fait, par la confusion entre la classe supérieure qui s'approprie le surplus et la classe dominante politique», in Amin Samir, *le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Ed. de Minuit, 1973, p. 11.

(6) «Précisions que ce mode de production tributaire, quelquefois appelé improprement «asiatique», existe en fait sur quatre continents : en Asie, certes (Chine, Inde, Indochine, Mésopotamie et Orient classique, etc.), mais aussi en Afrique (Egypte et Afrique noire) en Europe (dans les sociétés préclassiques : Crête et Etrurie) et en Amérique indienne (Incas, Astèque, etc.) in Amin Samir, *Le développement inégal, op. cit.*, p. 11.

(7) Lacoste Y., Nouschi A. et Prenant A., *L'Algérie, passé et présent, op. cit.*, pp. 137-232.

de clientèles à caractère quasi vassalique (1). Cette structure étatique décentralisée et hiérarchisée est greffée – car contrôlée par une caste militaire d'origine étrangère – sur un milieu social fortement marqué par la solidarité tribale. Il en est résulté ce qu'on pourrait appeler, à la suite de René Galissot, une «féodalité de commandement» (2) pour la distinguer de la féodalité européenne dont le pouvoir de commandement est réduit par les prérogatives royales devenues régaliennes.

Dans le cas de l'Algérie pré-coloniale, la nature féodale de l'Etat voue ce dernier à la décentralisation et au développement des oligarchies centrifuges (3). Ces dernières situent leur cadre d'émergence au sein de la structure tribule et entretiennent avec le pouvoir central des rapports ambivalents d'alliance-allégeance. C'est par l'intermédiaire du prélèvement fiscal que ces oligarchies renforcent leur pouvoir à la fois au sein de leur groupe naturel en tant qu'intercesseurs auprès du beylik et vis-à-vis de ce dernier, en tant qu'agents fiscaux indispensables. Aussi, peut-on souligner le fait apparemment paradoxal que la nature de l'Etat de la Régence d'Alger a contribué à consolider la structure tribale par le recours à la responsabilité collective fiscale dans le prélèvement du surplus économique. De ce fait, le processus de féodalisation est allé de pair avec la consolidation de la solidarité tribale et celle-ci s'est faite au détriment du pouvoir centralisateur de l'Etat et finalement a travaillé à l'affaiblissement de ce dernier (4).

C'est ce qui explique, dans une certaine mesure, à la fois l'effondrement rapide de la Régence d'Alger devant les premiers assauts de l'armée française et la longue résistance opposée aux nouveaux conquérants par les tribus autochtones (5). Celles-ci ont constitué le véritable bastion contre lequel les troupes françaises ont livré un dur et interminable combat qui n'a pris fin qu'au prix de pertes considérables et de l'écrasement physique des principaux foyers de résistance.

Mais la conquête du terrain, pour être durable, implique la des-

(1) Ce phénomène de «dépendance médiée» étendu à l'ensemble de la société est particulièrement souligné par Abdelhamid Benslimane in *Pouvoir et société dans l'Algérie précoloniale*, Thèse de doctorat de 3ème Cycle, Université René Descartes (Paris V), 1972, pp. 267-285.

(2) Galissot René, «L'Algérie précoloniale», in *Sur le féodalisme, op. cit.*, pp. 169-174.

(3) Ceci nous éloigne de la notion criticable de «féodalité d'Etat» développée par Abdelhamid Benslimane qui attribue ainsi à l'Etat de la Régence d'Alger un caractère à la fois homogène et fortement centralisé. Or la réalité, attestée par l'auteur lui-même, révèle un pouvoir basé sur la «dépendance médiée» qui encourage les tendances à l'autonomie locale. Cf. Benslimane Abdelhamid, *Pouvoir et société dans l'Algérie pré-coloniale, op. cit.*, pp. 286-308.

(4) La faiblesse et le caractère décentralisé de l'Etat de la Régence est particulièrement mis en relief par Vatin Jean-Claude, *L'Algérie politique – Histoire et société*, Paris, A. Colin, 1974, pp. 101-110.

(5) Les tribus soumises plus directement à l'autorité du pouvoir central ont été moins combatives et certaines ont même collaboré avec le nouvel occupant. Cf. Emerit M., «Au début du XIXe siècle : les tribus privilégiées en Algérie», in *Annales* E.S.C., janvier-février, 1966, pp. 44-58.

truction du cadre tribal (1) et le démembrement de la société conquise militairement par le démembrement de la propriété foncière indigène et la substitution de la propriété privée individuelle, à l'indivision. L'ensemble de la législation foncière (2) appliquée en Algérie par le pouvoir colonial a œuvré directement ou indirectement dans ce but ; à savoir «livrer au marché français de la terre indigène» (3). Les effets sur la paysannerie algérienne s'inscrivent dans la logique du système d'exploitation coloniale. Le processus simultané de paupérisation et de prolétarisation de la paysannerie algérienne (4) est la conséquence directe de l'entreprise de dépossession réalisée par la colonisation. Il constitue également la condition nécessaire au maintien de cette colonisation qui, après avoir accaparé les terres, a besoin de bras pour les travailler. La réduction de la propriété foncière indigène et son démembrement vont fournir à la colonisation la main-d'œuvre indispensable à son développement. En somme, en s'attaquant au socle sur lequel reposait la société algérienne précoloniale, à savoir la propriété familiale indivise, le système colonial s'est assuré à la fois la terre et la force de travail. Le déclassement des différentes catégories de la paysannerie algérienne dépossédée et détribalisée va soumettre une importante partie d'entre elle, guettée par la misère et le chômage, au salariat et aux lois de l'exploitation capitaliste.

Celle-ci, inscrite dans le cadre du système colonial, va dominer l'espace économique et social de l'Algérie. C'est ainsi qu'à l'agriculture traditionnelle de subsistance va se substituer l'agriculture à caractère spéculatif représentée par la domination de la monoculture d'exportation (vigne et agrumes).

Mais ce passage au capitalisme, introduit par la domination coloniale est, par rapport à la formation socio-économique de l'Algérie précoloniale, fondamentalement exogène (5). Il ne s'inscrit pas dans

(1) Cf. Rey-Goldzeiguer Annie, *Le Royaume Arabe*, Alger, SNED, 1977, pp. 493-498 et 688-696.

(2) Pour l'énumération et l'analyse des différents textes réglementant la propriété foncière dans l'Algérie coloniale, cf. la thèse monumentale de Pouyanne Maurice, *La propriété foncière en Algérie*, Alger, A. Jourdan, 1900, pp. 323-988. Cf. également les articles de Bennaoum Ahmed, «Les lois foncières coloniales et leurs effets en Algérie» in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 1-1973, pp. 7-31 et Ainadtabet Redouane, «La propriété foncière en Algérie : de la colonisation à la révolution agraire», in *Archives Nationales*, n° 12, janvier 1974, pp. 31-49.

(3) Pour reprendre la déclaration du président de la Cour d'Alger en 1871 cité par Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, p. 101.

(4) Cf. pour le constantinois les analyses et les chiffres présentés par Nouschi A., *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919*, Paris, PUF, 1961, 767 p. et pour l'ensemble de l'Algérie, Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, pp. 817-858.

(5) Ce caractère est fort pertinemment souligné par Ahmed Bennaoum, «La formation algérienne ne contenant pas les germes du capitalisme, celui-ci naît d'un mouvement historique externe, accidentel eu égard au développement interne de cette formation, nécessaire eu égard à celui des formations économiques et sociales européennes. L'ordre économique capitaliste n'est point sorti ici, de l'ordre économique féodal. Ce «placage» de l'économie capitaliste sur l'économie antérieure prend la forme d'une destructuration des rapports de production mais non d'une disparition de ces rapports» Bennaoum Ahmed, «Les lois foncières coloniales et leurs effets en Algérie (1830-1930)», art. cit., p. 30. Cf. également Benachenhou Abdellatif, *Formation du sous-développement en Algérie : Essai sur les limites du développement du capitalisme 1830-1962*, Alger, O.P.U., 1976, 479 p.

l'évolution interne de cette formation ; mais se présente comme une greffe imposée de l'extérieur et basée sur la dichotomie principale séparant les colonisateurs et les colonisés. Ces derniers intégrés, au système colonial devenu institutionnellement et économiquement dominant, accèdent à une nouvelle forme de lutte. De fait, «en associant en tant que force de travail l'Algérien au système colonial, le colonisateur l'entraînait, qu'il l'ait voulu ou non, compris ou non, dans un jeu dialectique rendant impossible son élimination. Il lui imposait aussi de changer, de se reconstruire en fonction des règles et formes d'une société nouvelle définies par les conditions mêmes de l'exploitation» (1).

C'est ce changement qui va entraîner un déplacement du terrain de lutte de la campagne vers la ville, place forte de l'administration coloniale qui est devenue par son caractère centralisateur, le passage obligé de toute promotion sociale. L'extension considérable des grandes villes, dont la principale fonction est celle de relais dans les échanges entre la colonie et la métropole, a consacré la domination de la ville sur la campagne. Domination d'autant plus pesante que l'urbanisation s'est opérée dans un contexte de destructuration de la société rurale traditionnelle et s'est caractérisée principalement par «la substitution de l'organisation communale de type territorial à l'organisation tribal de type parental» (2). L'exode rural et la pression démographique ont progressivement renversé, à partir des années 1930 (3), le déséquilibre numérique en milieu urbain entre la population européenne et la population musulmane en faveur de cette dernière. Il va sans dire que ce déséquilibre et cette cohabitation entre deux communautés liées par un rapport de domination alimentent la nouvelle dialectique qui orientera le mouvement national.

2 – Légalisme revendicatif

Vaincue militairement, expropriée, détribalisée, la paysannerie algérienne, écrasée sous le joug colonial, après avoir opposé une résistance armée à l'occupant, est acculée à la retraite défensive et au repli sur soi. L'un des aspects les plus manifestes de ce mouvement de retraite est sans doute cette vague d'émigration vers les pays musulmans (Maroc, Tunisie et surtout Syrie) après 1871 et autour des années 1896-98 des paysans algériens fuyant un pays occupé et gouverné par une puissance chrétienne (4). Et comme le souligne Charles-Robert Ageron «l'Hijra – l'émigration pour la foi –

(1) Vatin J.C., *L'Algérie politique. Histoire et société, op. cit.*, p. 154.
(2) Secrétariat social d'Alger, *Monde rural et monde urbain. L'Algérie en voie d'urbanisation*, Alger, SNED, 1969, p. 40. Cf. également sur ce sujet Rey-Goldzeiguer Annie, *Le Royaume Arabe, op. cit.*, pp. 496-498.
(3) Cf. Les chiffres sur l'évolution de la population urbaine (1886-1959) in *Secrétariat Social d'Alger, op. cit.*, p. 36.
(4) Cf. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, pp. 1979-1083.

devenant de plus en plus une arme politique, l'*ultima ratio* d'un peuple privé des moyens légaux de se faire entendre» (1).

Plus tard, le relais va être pris par Tlemcen qui voit (2) en 1911 un nombre important de familles partir vers la Syrie, pour fuir outre la misère, les vexations et la rigueur d'une loi d'exception, la menace d'une conscription obligatoire qui risque de contraindre des musulmans à combattre sous le drapeau française d'autres musulmans en l'occurrence, les Marocains.

C'est à l'occasion du problème de la conscription obligatoire étendue aux «indigènes» (3) que se manifestent en milieu urbain les signes précurseurs d'un mouvement national reventicatif et l'émergence d'une nouvelle élite formée à l'école française et imprégnée des normes et des valeurs de l'idéologie de la puissance dominante. Tandis que l'attitude générale au sein de la population musulmane vis-à vis du service militaire obligatoire a été une attitude de refus (4), celle adoptée par cette élite qui formera le noyau du mouvement «Jeune Algérien» (5), a été plutôt une acceptation revendicative. Il s'agissait pour les «Jeunes Algériens» de lier le problème de la conscription obligatoire à celui de l'égalité de statut juridique et politique entre les Européens et les musulmans vivant en Algérie.

C'est en effet, d'égalité qu'il va désormais s'agir. Cette nouvelle perspective n'est que le reflet de la situation coloniale régnant en Algérie au début du siècle et du niveau des rapports de force entre la puissance dominante et la société algérienne. La retraite défensive adoptée par une paysannerie durement éprouvée par la résistance armée et l'expropriation de ses terres va laisser l'initiative de la revendication nationale et de l'action politique au groupe le plus directement en contact avec le pouvoir colonial ; l'élite issue de la population musulmane vivant en milieu urbain.

La ville va devenir ainsi, le lieu privilégié de la confrontation politique entre le groupe des colonisateurs et celui des colonisés. Ces derniers, fortement déterminés par le mouvement de retraite défensive amorcé par le milieu rural se sentent objectivement isolés de l'arrière-pays et par là-même pris en otage dans un milieu nettement marqué par la présence coloniale. L'attitude que cette situation leur dictera sera essentiellement défensive et empruntera deux orientations à la fois différentes et finalement complémentaires.

– La première s'inscrit dans le prolongement de la retraite défensive amorcée par le milieu rural algérien. Elle se manifeste par la défense des valeurs traditionnelles et de l'Islam contre les atteintes du pouvoir colonial. L'Islam, dans cette perspective est devenu à la

(1) *Ibid*, p. 1083.
(2) Cf. *L'exode de Tlemcen en 1911*, Rapport de la commission d'enquête présidée par le délégué financier Barbedette, Beaugency, 1914, 136 p.
(3) Sur ce sujet, cf. Ageron Ch. R, *op. cit.*, pp. 1056-1078.
(4) Cf. Ageron Ch. R., *id*, p. 1072.
(5) Sur ce mouvement, cf. Ageron Ch. R., *op. cit.*, pp. 1030-1055.

fois une valeur-refuge (1) et un moyen de s'opposer indirectement à toute initiative émanant du pouvoir colonial. L'attitude traditionnaliste apparaît alors comme un reflexe d'autodéfense et le dernier recours face à un adversaire désormais assuré de sa victoire. L'ordre colonial apparaît solidement établi dans le pays. Mais il n'est pas pour autant accepté par l'immense majorité des colonisés. Sauf que le temps de l'opposition frontale n'est plus de saison. On ne songe plus à affronter directement le pouvoir colonial et encore moins à le détruire radicalement. La seule possibilité envisagée est celle de préserver son identité et de mener par ce biais, des luttes partielles contre les différentes mesures prises par l'administration coloniale et touchant le statut personnel des musulmans.

– La deuxième part de la même constatation d'impuissance. Mais au lieu d'adopter, comme la précédente, une attitude de repli sur soi, elle intègre au contraire les valeurs et les normes de la culture du dominateur et tente de réduire la dialectique coloniale par une profession de foi égalitaire. Les représentants de cette tendance sont ces nouvelles élites formées par l'école française. L'assimilation, gage de la promotion sociale individuelle dans le contexte colonial, est une tentation qui les sollicite quotidiennement. Témoins tiraillés entre une fidélité charnelle réduite à l'impuissance de la défaite et une fidélité d'adoption sur laquelle ils fondent leur espoir de libération, ils chantent désespérément l'hymne de la fraternité entre les deux communautés et se vouent au dogme de l'égalité pour exorciser le caractère fondamentalement inégalitaire du système colonial. Touchés par la grâce d'une histoire française magnifiée et bâtie sur les nobles principes, ils en appellent à l'esprit de 1789 pour effacer les effets de la défaite de Abdelkader.

C'est d'ailleurs un petit-fils de ce dernier qui sera le leader le plus éminent de cette tendance. L'Emir Khaled symbolise en effet, à travers sa personne à la fois par sa filiation et sa carrière militaire et politique (2), cette phase de transition entre la première forme de résistance armée à la conquête coloniale, suivie de la retraite défensive amorcée après la défaite des Mokrani en 1871 et une nouvelle forme plus moderne préfigurant l'action des futurs partis et organisations politiques représentant le mouvement national algérien. Cette nouvelle forme se caractérise essentiellement par un légalisme

(1) Qui sert de défense contre l'envahissement du monde du colonisateur qui apparaît aux yeux des masses musulmanes attachées à leur identité comme un renversement des valeurs traditionnelles et une profanation du sanctuaire national qui fait partie du «Dar El Islam». Cette réaction se reflète à travers les poèmes et les chansons populaires de l'époque. Cf. Desparmet (J.), «Elégies et satires politiques de 1830 à 1914» in *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1933, pp. 35-54.

(2) Sur l'Emir Khaled, cf. Ageron Ch. R., «L'Emir Khaled fut-il le premier nationaliste algérien ?» in *Revue de l'Occident musulman*, 2ème semestre, 1966, nº 2, pp. 9-49. Le même article est repris in Ageron Ch. R., *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, PUF, 1972, pp. 249-288. Cf. également Kaddache Mahfoud, «Nationalisme ou assimilation, le rôle de Khaled», in *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, SNED, 1970, pp. 65-77.

revendicatif qui inscrit son action dans le cadre légal du pouvoir colonial et qui s'attache à revendiquer la suppression des lois d'exception et du régime discriminatoire consacrant la domination de la minorité européenne sur la majorité musulmane en Algérie. Ce légalisme a même pris la forme d'un loyalisme envers la France comme contrepartie de la revendication égalitaire.

C'est la première guerre mondiale qui a donné à ce loyalisme l'occasion de se manifester. La guerre a en effet permis la participation d'un nombre important de musulmans d'Algérie à la défense de la France (1). Cette participation leur a donné, à la fin des hostilités, l'espoir d'un changement dans leur situation et la conviction que leurs revendications d'égalité étaient légitimées par l'impôt du sang qu'ils ont versé. L'écho lointain des principes Wilsoniens (2) et surtout la loi du 4 février 1919 qui a favorisé la participation électorale des musulmans particulièrement en milieu urbain (3) ont contribué à donner une nouvelle impulsion à l'activité politique de l'élite urbaine musulmane. Les revendications essentielles de cette dernière ont tourné autour du thème de l'égalité ; égalité devant la loi, égalité des droits et des obligations, égalité des salaires... Bref, suppression de toute discrimination entre colonisateurs et colonisés. S'agissait-il d'assimilation ? On serait tenté de le croire n'était cet attachement jaloux au statut personnel. L'attitude de l'Emir Khaled qui a refusé de demander sa naturalisation et qui a marqué nettement sa préférence pour le principe de l'association contre celui de l'assimilation, est à cet égard typique.

Certes, il peut sembler exagéré de considérer l'Emir Khaled comme le générateur du nationalisme algérien (4) ; mais en tenant compte du contexte de l'époque caractérisé par l'inexistence de toute expression nationaliste manifeste (5), on peut considérer que l'Emir Khaled représentait une forme de patriotisme évoluant vers un nationalisme embryonnaire (6). Ce qu'il faut retenir de son action

(1) Les chiffres sont assez éloquents : 82 751 appelés, 87 519 engagés et 2 479 réservistes. Au total 173 019 soldats et auxiliaires dont plus de 25 000 trouveront la mort. Les chiffres commentés par Ageron Ch. R., *Les algériens musulmans et la France, op. cit.*, pp. 1165-1166.

(2) La presse colonialiste d'Alger n'a pas manqué à ce sujet d'accuser l'Emir Khaled d'avoir entretenu des contacts indirects avec l'entourage du président Wilson et d'avoir invoqué les principes wilsoniens d'autodéterminisation.

(3) Sur la portée et les effets de cette loi, cf. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, pp. 1217-1221.

(4) Lacheraf juge «son action revendicative fort éloignée de l'idée nationaliste», in Lacheraf Mostefa, *L'Algérie : nation et société, op. cit.*, p. 194. Ageron est encore plus catégorique : «Bref, l'Emir Khaled apparaît comme ayant surtout incarné de 1919 à 1924, aux yeux de l'Algérie musulmane, le reveil de l'Islam et accentué la protestation des Jeunes Algériens contre le régime colonial. S'il servit de révélateur aux aspirations nouvelles des élites algériennes, il ne fut ni l'inventeur, ni le précurseur du nationalisme algérien», in Ageron Ch. R., *Politiques coloniales au Maghreb, op. cit.*, p. 287.

(5) Rappelons que le mouvement «Jeune Algérien» né au début du siècle et développé vers 1910-1912 était plutôt assimilationiste. L'Emir Khaled d'ailleurs s'en détacha nettement. Cf. Ageron Ch. R., «Le mouvement Jeune Algérien de 1900 à 1923» in *Mélanges Charles-André Julien*, Paris, PUF, 1964, pp. 217-143 et du même auteur : *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, pp. 1030-1055.

(6) Cette interprétation est défendue par Mahfoud Kaddache in *La vie politique à Alger de 1919 à 1939, op. cit.*, pp. 65-77.

c'est tout d'abord un constat d'échec : échec de tout dialogue avec le pouvoir colonial dans le cadre légal de l'ordre établi (1). Il faut souligner en second lieu l'ambivalence de la revendication d'égalité de traitement dans le respect du statut personnel ; en somme l'impossible conciliation entre la citoyenneté française et la personnalité algérienne. C'est le même échec et la même ambivalence qui vont marquer l'action du mouvement national algérien que nous ne pourrons pas décrire en détail, dans le cadre restreint de cette introduction (2) et dont nous ne dégagerons que les caractères généraux.

La période d'éclosion de ce mouvement, située entre les deux guerres mondiales, correspond sur le plan économique à une phase de crises agricoles successives (1919-1920 et 1924) suivies et aggravées par la crise mondiale dont les effets atteindront l'Algérie en 1930 (3). C'est justement l'année où est célébré avec faste le centenaire du débarquement des troupes françaises en Algérie. Cette grande kermesse coloniale dédiée à la gloire du génie colonisateur de la France s'est déroulée sur un fond de misère ; celle des colonisés dont la prise de conscience politique s'est progressivement aiguisée au spectacle quotidien de l'inégalité et de l'injustice qu'ils enduraient. De fait, dans un système inégalitaire, rien de plus subversif que la comparaison que suggère toute cohabitation entre dominateurs et dominés. Et s'il faut prêter une certaine vertu explicative aux dates symboliques, rappelons que 1930, l'année du centenaire et celle de la crise économique en Algérie, est également l'année où la population urbaine commence à accuser un déséquilibre numérique en faveur des musulmans. C'est alors que la ville va devenir la principale arène de la lutte politique. C'est alors que les différents partis et formations politiques vont connaître le jour et vont fournir à la domination coloniale les multiples réponses du mouvement national dans ses différentes composantes sociales.

Ces réponses peuvent schématiquement se grouper en deux principaux courants. Le premier, qualifié de réformiste, évite l'affrontement brutal avec le pouvoir colonial et sacrifie volontiers au compromis dans la perspective d'un changement progressif de la situation coloniale en faveur des colonisés. Le deuxième courant, plus radical, se présente face au pouvoir colonial plus en accusateur qu'en interlocuteur soucieux de négocier un accord.

(1) L'administration ne lui épargna ni attaques ni vexations. Il dût, de guerre lasse, démissionner en 1921 du conseil municipal, du conseil général et des délégations financières. En 1924, il fut réduit à l'exil.

(2) Nous renvoyons aux principaux ouvrages : Julien Ch. A , *L'Afrique du Nord en marche*, Paris, Julliard, 3ème éd., 1972, 439 p. ; Nouschi A , *La naissance du nationalisme algérien, 1914-1954*, Paris, Ed. de Minuit, 1962, 164 p. ; Letourneau R , *Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane, 1920-1961*, Paris, A. Colin, 1962, 503 p. ; et Rossignol P., *Les partis politiques musulmans en Algérie de leur origine au 1er novembre 1954*, Thèse Faculté de Droit de Paris, 1962, pp. XXXVI - 306.

(3) Sur cette phase de crises, cf. Nouschi A., *La naissance du nationalisme algérien, 1914-1954, op. cit.*, pp. 31-52 et du même auteur, «Crise au Maghreb : remarques de méthode sur la vie rurale de 1929 à 1936», in *L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938)*, numéro spécial de la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Tome LXIII, nº 232-233, 3ème et 4ème trim., 1976, pp. 425-438.

2.1 – Le réformisme évolutionniste

Ce courant groupe dans l'ensemble tous ceux qui ont des droits ou des intérêts acquis à préserver et que ce souci incite à une certaine prudence. Souffrant du caractère oppressif du système colonial, ils n'en sont cependant pas les principales victimes. Ils correspondent dans la population musulmane, à la mince couche de la bourgeoisie citadine et aux représentants des professions libérales. Leur réformisme se présente sous deux aspects ; l'un religieux, attaché aux valeurs arabo-islamiques et soucieux de les préserver contre les atteintes du pouvoir colonial ; l'autre laïc, formé par l'école française et fortement influencé par l'idéologie républicaine et libérale.

2.1.1 – Le réformisme religieux des Ulama

Face au pouvoir colonial, il apparaît comme le prolongement, en milieu urbain, du mouvement de retraite défensive enregistré à la campagne après l'écrasement des dernières révoltes paysannes à la fin du siècle dernier. Mais face à la société algérienne profondément perturbée par le poids de la «présence» coloniale plongée dans l'obscurantisme et réfugiée dans la superstition et l'attente du Mehdi, il se présente comme un facteur dynamique de rénovation et d'éveil culturel.

En effet, cette tendance réformiste regroupe des lettrés arabisants formés dans les universités du Caire ou de Tunis et sensibles à l'influence de Mohamed Abdou et de son disciple Rachid Ridha, animateurs du vaste mouvement de renaissance culturelle éclos au proche-Orient : la Nahdha.

Réunis autour de Abdelhamid Ibn Badis (1), ces lettrés (2) animent à partir de 1925, la revue *Ech Chihab* (le météor) qui succède à *El Muntaqid* (le censeur). La Mosquée verte de Constantine va être un centre de rayonnement des idées réformistes qui essaiment progressivement à travers le pays (3).

C'est sous l'instigation et avec l'aide financière d'un riche com-

(1) Ses biographies sont nombreuses et variées allant du mémoire du lieutenant colonel Betbeder, *Le réformisme algérien et l'association des Oulemas d'Algérie*, Paris, CHEAM 1947, 104 p. à la thèse de Merad Ali, *Le réformisme musulman algérien*, Paris, La Haye, Mouton, 1967, pp. 80-86 en passant par les ouvrages apologétiques en langue arabe : Kassem Mahmoud, *Al Imâm Abd-El-Hamid Ben Badis Az-zaïn Ar-rouhy Liharbittahrir al-jazâïryia* (Abdelhamid Ben Badis le chef spirituel de la guerre de la libération algérienne), Le Caire, Dar Al Maarel, 1968, pp. 15-34 ; Talbi Amar, *Ibn Bâdis, Hayâtuhu wa Athâruhu* (Ibn Badis, sa vie et ses œuvres), Alger, Dar El Yaqdha Al-Arabyia, 24 rue Bab Azoun, 1968, t. 1, pp. 72-97 ; Turki Rabeh, *Ech Cheikh Abd-El-Hamid Ibn Bâdis-Falasfatuhu wa juhûduhu fi-tarbia wa tâ'lin* (le Cheikh A. Ibn-Badis, sa philosophie, son action dans le domaine de l'éducation), Alger, SNED, 1969, 384 p.

(2) Leur principal lieu de réunion était à Alger le «Cercle du Progrès» (Nâdi At-taraqyi) fondé en juillet 1927.

(3) Grâce à l'activité des principaux leaders : Ibn Badis à Constantine ; les Cheikh El Ibrahimi à Sétif, puis Tlemcen, El Oqbi à Alger, Saïd Ezahiry et Mohamed El Id à Biskra, Moubarek El Mili à Laghouat, El Arbi Tebessi à Tébessa. Cf. leurs bibliographies in Merad Ali, *Le réformisme...*, *op. cit.*, pp. 88 et 89.

merçant Umar Ismaïl qu'est créée, le 5 mai 1931, l'Association des Ulama Musulmans d'Algérie dirigée par Ibn Badis jusqu'à sa mort en 1940 et par Cheikh Bachir El Ibrahimi de 1940 à 1956 (1). Officiellement l'association limite ses activités aux domaines culturel et religieux et affirme nettement son caractère apolitique (2). Cependant, son action et son rayonnement vont contribuer à developper la prise de conscience nationale et attestent par là-même du rôle éminemment politique joué par les Ulama.

La fameuse formule d'Ibn Badis «l'Islam est ma religion, l'arabe est ma langue, l'Algérie ma patrie» devenue la devise de l'Association, est en fait plus qu'une profession de foi ; un véritable programme d'action s'étendant aux domaines religieux, culturel et politique.

– *Dans le domaine religieux*, l'œuvre des Ulama s'est attachée principalement à prôner un retour aux sources originelles de l'Islam ; le credo coranique et la *sunna mohammedienne*. Fortement imprégnée de *Salafyia*, cette œuvre a été un appel insistant à la réhabilitation des pieux anciens («Es-salaf Es-sâlih») et à la restitution de sa pureté à l'Islam. Le travail exégétique d'Ibn Badis en atteste (3) ; comme en attestent les exégèses, les articles, les prêches de ses compagnons et de ses disciples (4). La constante a été une dénonciation farouche de toute «bid'a» (5) source d'altération de la pureté de l'Islam et finalement du péché le plus grave à l'égard de l'unicité divine ; l'associationnisme, (le «širk») (6). A Merad souligne à ce sujet : «L'œuvre d'Ibn Badis, comme celle des autres prédicateurs réformistes, est, sur le plan théologico-moral, ce que l'on pourrait appeler une œuvre de dépistage du širk à travers les croyances et pratiques religieuses de la communauté musulmane d'Algérie» (7).

C'est dans cette perspective que l'une des principales cibles des Ulama d'Algérie va être le maraboutisme considéré comme un dangereux foyer de propagation des pratiques supesticieuses et un facteur de développement de l'obscurantisme auprès des masses pay-

(1) Date à laquelle l'Association des Ulama cesse ses activités pour s'effacer devant le FLN.
(2) On peut ainsi lire dans l'article trois de ses statuts : «Toute discussion politique, ainsi d'ailleurs que toute intervention dans une question politique est rigoureusement interdite au sein de la société», in Association des Oulemas d'Algérie, *Statuts et bases fondamentales de la doctrine de l'Association des Oulemas d'Algérie*, Alger, Imprimerie algérienne islamique, (la brochure est en arabe et en français), p. 3.
(3) Cf. Merad Ali, *Ibn Badis, commentateur du Coran*, Paris, P. Geuthner, Alger, SNED, 1971, 267 p. Cf. également l'ensemble des écrits d'Ibn Badis rassemblée par Talbi Ammar, *Ibn Badis, Hayatuhu wa âthâruhu* (Ibn Badis, sa vie, et ses œuvres), *op. cit.*, 4 volumes.
(4) Cf. Merad Ali, *Le réformisme musulman en Algérie*, *op. cit.*, p. 255-272.
(5) Toute innovation en matière de culte et de pratique religieuse. Le point VII des «bases fondamentales de la doctrine de l'Association des Oulemas d'Algérie» (in Statuts,..., op. cit., p. 11) précise à ce sujet : «C'est tout ce qui existe en cette matière de contraire aux actes du prophète» et ajoute : «Toute innovation de ce genre est une hérésie».
(6) Chekh Mubarak El Mili a consacré à ce sujet un volume publié en 1937 et considéré comme le manifeste de l'Association des Ulama. Cet ouvrage porte le titre *Risalat al-širk wa mazâhiri-h* («Traité de l'associationnisme et de ses aspects») Ali Merad en fait un commentaire dans le *Réformisme..., op. cit.*, pp. 265-269.
(7) Merad Ali, *Le réformisme musulman en Algérie*, *op. cit.*, p. 262.

sannes. De fait. la lutte contre le maraboutisme ne se cantonnera pas au niveau purement théorique et partant, platonique de l'exégèse et de la réflexion théologique. Elle prendra la forme d'une vaste campagne d'explication et de prêche auprès des populations rurales. Cette action de prosely tisme, parfois violente et passionnée, (1) va contribuer, dans une large mesure, au recul de l'influence du maraboutisme (2), dont les représentants vont progressivement se voir acculés à la défensive (3) et certains mêmes volontairement ou involontairement, au «collaborationnisme» favorisé par le pouvoir colonial. La lutte anti-maraboutique entreprise par les Ulama va ainsi fatalement se heurter à l'administration coloniale qui n'entend nullement laisser échapper le domaine culturel à son contrôle plus ou moins direct. Face à cette volonté hégémonique, les Ulama n'auront de cesse de réclamer la préservation de la liberté du culte et le respect du principe de la séparation du culte et de l'Etat.

– *Dans le domaine culturel*, les Ulama vont s'attacher à défendre et à développer l'enseignement de la langue arabe considérée comme l'une des principales composantes de l'identité nationale. Ainsi l'officialisation de la langue arabe au même titre que le français va être l'une des revendications les plus constantes des Ulama. Parallèlement, ces derniers vont créer à travers l'ensemble du pays, des médersas et des écoles coraniques (4). Outre les écoles de Tlemcen et de Tébessa fondées en 1939, d'autres écoles sont ouvertes à partir de 1946. Elles atteindront en 1954, le chiffre de 181 avec 40.000 élèves ! (5). Cette importante activité scolaire s'inscrit au premier plan de l'apport historique des Ulama dans la formation d'une partie de la jeunesse algérienne et dans l'effort accompli par le mouvement national pour contre-balancer l'entreprise de francisation développée par l'école officielle (6). L'intérêt accordé par les Ulama à la formation de la jeunesse se manifeste également, à la fois par la création des cercles culturels destinés à accueillir les jeunes et la sollicitude exprimée à l'endroit du scoutisme algérien qui sera longtemps influencé par l'action ulamiste et qui constituera une

(1) Les violentes diatribes d'un Cheikh El Oqbi contre les marabouts sont fort connues, cf. Merad Ali, *Le réformisme...*, *op. cit.*, pp. 262-265.

(2) Ce recul est également dû, comme le souligne fort justement Jean-Claude Vatin (*l'Algérie politique...*, *op. cit.*, p. 189) à l'exode rural consécutif aux bouleversements de la première guerre mondiale, à l'extension de l'émigration vers la France et au contact plus intime avec la civilisation de la puissance dominante.

(3) Ils tenteront de résister en formant à leur tour en 1932 une «Association des Ulama sunnistes alg,riens» qui ne durera pas plus d'une année. Elle sera remplacée en 1937 par l'«Association des Chefs de Confréries religieuses» à laquelle va succéder en 1948 «L'Union des Confréries d'Afrique du Nord». Sur la 1ère association, cf. Merad Ali, *Le réformisme...*, *op. cit.*, pp. 145-147.

(4) On n'y apprend pas seulement le Coran, mais la langue arabe en général et d'autres matières telles l'Histoire, la Géographie et le Calcul.

(5) Sur cette importante activité d'enseignement, cf. Merad Ali, *Le réformisme...*, *op. cit.*, pp. 33-351 et Turki Rabah, *Ech-Cheikh Abdelhamid Ibn Badis...*, *op. cit.*, pp. 347-376.

(6) Cette volonté de contre-balancer l'influence de l'école française est nettement exprimée dans un article paru dans *Ech-Chihab* de février 1930. Cf. le commentaire de cet article in Merad Ali, *Le réformisme...*, *op. cit.*, pp. 342-343.

pépinière de formation des jeunes militants nationalistes. Ainsi, la séparation entre activité strictement culturelle et activité politique se trouve vite abolie. La défense de l'Islam et de la langue arabe aboutit fatalement à l'engagement politique.

– *Dans le domaine politique*, en effet, les Ulama sont loin d'être absents. Car dans le contexte colonial, leur activité religieuse et culturelle est en elle-même une prise de position politique. Que ce soit, dans leur lutte anti-maraboutique, dans leurs revendications en faveur de la séparation du culte et de l'Etat, dans leurs efforts pour développer la langue arabe ou encore dans leurs prêches, leurs conférences et leurs articles de presse (1), ils trouvent toujours en face d'eux la censure ombrageuse du pouvoir colonial.

Mais plus directement, les Ulama ne manqueront pas de participer à des activités plus strictement politiques en faisant partie notamment du congrès musulman en 1936 et des Amis du Manifeste et de la Liberté (AML) en 1944 (2). Leur intervention dans les différents débats politiques qui animeront la scène algérienne à partir des années trente sera empreinte à la fois d'intransigeance pour tout ce qui touche à l'identité nationale et de modération dans les rapports avec l'administration coloniale. Ce double caractère s'éclaire par la séparation subtile opérée par Ibn Badis entre ce qu'il appelle la «nationalité ethnique» (ginsiyya qawmiyya) et la «nationalité politique» (ginsiyya siyasiyya). La première correspond aux caractères socio-culturels d'une communauté et la seconde, au système politique régissant cette même communauté. Dans le cas de l'Algérie, la «nationalité ethnique» désigne les valeurs arabo-islamiques caractèrisant l'identité nationale des algériens et la «nationalité politique» représente le régime institutionnel sous lequel ils vivent. Pour les Ulama, la «nationalité ethnique» est le principal sanctuaire qu'il faut défendre avec la plus grande énergie. C'est ce qui explique leurs prises de position nettes et fermes contre toute politique d'assimilation et contre toute francisation. En attestent non seulement les efforts déployés pour promouvoir l'enseignement de la langue arabe et défendre le culte musulman contre les ingérences de l'administration coloniale, mais également la lutte acharnée menée contre la

(1) Notons à ce sujet que les Ulama ont contribué dans une large mesure au développement de la presse en langue arabe. Pour l'énumération des différents titres, cf. Turki Rabah, *Ech-Cheikh Abdelahamid...*, *op. cit.*, pp. 107-115.

(2) Sur ces deux mouvements, outre les ouvrages généraux et désormais classiques Julien Ch. A., *L'Afrique du Nord en marche*, *op. cit.*, Nouschi A., *La naissance du nationalisme algérien...*, *op. cit.* ; Le Tourneau R., *Evolution politique...*, *op. cit.*, et Rossignol P., *Les partis politiques musulmans en Algérie...*, *op. cit.* Citons pour le congrès musulman Taleb-Bendiab Abderrahim, *Le congrès musulman algérien (1935-1938)*, Mémoire D.E.S., Science Politique, Alger, Faculté de Droit, 1973, 102 p. et surtout Collot Claude, «Le congrès musulman algérien», in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, 1974, pp. 1-91.
Et pour les AML : Akrouf D., *Aux origines du FLN, les Amis du Manifeste et de la liberté*, Mémoire de D.E.S. Science politique, Faculté de Droit d'Alger, 1965, 90 p. et Beghoul Y., *Le manifeste du Peuple algérien, sa contribution au mouvement national*, Mémoire, D.E.S. Science politique, Faculté de Droit, Alger, 1974, 271 p.

naturalisation assimilée à l'apostasie (1). Signalons également la fameuse déclaration d'Ibn Badis dans *Ech-Chihab* d'avril 1936 en réponse à la profession de foi assimilationniste de Ferhat Abbas (2) : «Nous avons cherché, nous aussi, dans l'histoire et dans le présent et nous avons constaté que la nation algérienne musulmane s'est formée et existe, comme se sont formées toutes les nations de la terre. Cette nation a son histoire illustrée des plus hauts faits ; elle a son unité religieuse et linguistique, sa culture, ses traditions. Nous disons ensuite que cette nation algérienne musulmane n'est pas la France, ne peut être la France et ne veut pas être la France. Il est impossible qu'elle soit la France, même si elle veut l'assimilation» (3).

Mais cette attitude à la fois ferme et sans équivoque fait bon ménage, dans la pratique, avec un modérantisme prudent qui se défend de heurter de front l'administration coloniale et qui envisage l'indépendance comme l'aboutissement lointain d'une évolution progressive et sans violence. Appliquant dans ce domaine la politique des étapes, les Ulama estiment de la plus impérieuse urgence de défendre et de consolider la «nationalité ethnique» quitte à donner des gages de loyalisme (4) envers l'autorité qui contrôle la «nationalité politique». Cette stratégie évolutionniste obéit à l'objectif qui consiste progressivement à augmenter les capacités de résistance algériennes donc à réduire les capacités d'absorption françaises (5). Et de ce fait, la contribution des Ulama dans le processus de maturation de la conscience nationale algérienne n'est pas négligeable.

D'ailleurs, le pouvoir colonial ne s'y est pas trompé en considérant avec suspiscion l'action des Ulama et en la contre-carrant. C'est ainsi qu'il ne renonça nullement à assurer sa mainmise sur le culte musulman en nommant et en rétribuant des imams «officiels». Il n'hésita pas à fermer ou à refuser l'ouverture d'écoles coraniques, ni à prononcer des interdictions à l'encontre de la presse ulamiste. Sourd au vœu le plus insistant des Ulama, il refusa obstinément d'ériger l'arabe en langue officielle au même titre que le français. Tenant l'action des Ulama pour subversive, il n'hésita pas à multi-

(1) Cf. Sur ce point la «Fatwa» du Cheikh El Okbi in Kaddache M., *La vie politique à Alger..., op. cit.*, pp. 247-248 et la «Fatwa» du Cheikh Ibn Badis in Collot C., et Henry J.R., *Le mouvement national algérien : Textes 1912-1954*, Alger, OPU, Paris, Harmattan 1978, pp. 126-127. Cf. également Merad A., *Le réformisme..., op. cit.*, pp. 404-409.

(2) Qui y affirmait notamment : «Si j'avais découvert la «Nation algérienne», je serais nationaliste... Je ne mourrai pas pour la «patrie algérienne», parce que cette patrie n'existe pas. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les vivants et les morts, j'ai visité les cimetières ; personne ne m'en a parlé...». Cf. le texte intégral in *L'entente* du 23 février 1936. Ferhat Abbas s'en explique un peu rapidement dans son ouvrage, *La nuit coloniale*, Paris, Julliard, 1962, pp. 129-130.

(3) Cité par Letourneau R., *Evolution politique..., op. cit.*, p. 319.

(4) Les déclarations de loyalisme sont du reste assez nombreuses pour représenter dans la politique ulamiste une constante érigée en principe d'action. Cf. sur ce point Merad Ali, *Le réformisme..., op. cit.*, pp. 391-396.

(5) Vatin J.C., *L'Algérie politique..., op. cit.*, pp. 197-198.

plier les embûches devant eux et l'épisode El Oqbi-Kahhul en 1936 (1) n'en est qu'un exemple particulièrement saillant.

Telle est la mésaventure du réformisme religieux marquant les limites d'une difficile conciliation entre une affirmation d'altérité vis-à-vis de la communauté dominante et une revendication d'égalité à l'égard de cette dernière ; entre une dénonciation des mesures discriminatoires et une protestation de loyalisme. Les mêmes limites vont affecter l'action du réformisme laïc.

2.1.2 – Le réformisme laïc des «élus»

L'attitude dominante n'est pas celle d'un repli jaloux sur son identité nationale mais plutôt celle d'un élan confiant vers l'univers culturel du dominateur. Produits de l'école laïque et républicaine française, les représentants de cette tendance vont frapper inlassablement aux portes de la cité française pour accéder au statut du dominateur. Instituteurs nourris de culture française et chargés à leur tour de la diffuser ; médecins, pharmaciens, avocats parvenus à un niveau relativement élevé du savoir et aspirant à une promotion sociale en rapport avec leurs titres universitaires ; tous «enfants naturels», produits de l'intrusion conquérante de la civilisation du colonisateur dans l'univers du colonisé. Leur condition d'«élus» les place au centre d'une double sollicitation et d'une double fidélité exclusives l'une de l'autre. En effet, ils sont dans une position plus inconfortable que ceux qui ont carrément franchi le rubicon de la naturalisation et qui ont entonné l'hymne de l'assimilationnisme militant tels les Rabah Zenati avec la *voix indigène*, les Saïd Faci avec la *voix des Humbles* ou les Joseph Sentar avec le *M'Tourni*. Eux n'ont pas opté pour la francisation totale. Elus aux différentes instances représentatives (Conseils municipaux, conseils généraux, délégations financières) ils sont partagés entre l'appel de l'intérêt personnel qui leur dicte la soumission totale vis-à-vis du pouvoir établi et l'appel de la conscience qui leur dicte de défendre ceux qu'ils sont sensés représenter et avec qui ils partagent leur statut d'indigènes.

De ce dilemme va naître le cadre dans lequel se situera l'action revendicative des «élus» qui n'ira jamais jusqu'à contester radicalement le pouvoir colonial et qui ne manquera pas cependant de dénoncer le caractère inégalitaire de ce pouvoir. Pour concilier ces

(1) A la suite de l'assassinat le 2 août 1936 de l'Imam malékite, Cheikh Mahmûd Ben Dâli, dit «Kahhul», le Cheikh El Oqbi est accusé par l'administration coloniale d'être le principal instigateur de ce meurtre et arrêté le 8 août 1936 sur de simples présomptions. Sur cet épisode, Cf. Merad Ali, *Le réformisme..., op. cit.*, pp. 101-104. S'appuyant sur des témoignages oraux, dont il préfère respecter l'anonymat dans la mesure où les personnes impliquées sont encore en vie, Mohamed Lebjaoui (in *vérités sur la révolution algérienne*, Paris, Gallimard, 1970, pp. 247-249) va à l'encontre de la thèse généralement retenue en affirmant que le Cheikh El Oqbi a été le véritable instigateur du meurtre de l'Imam «Kahhul».

deux attitudes, on voue une confiance illimitée à l'image mythique de la France idéale, celle de 1789 et des Encyclopédistes et on se condamne par là-même à n'entrevoir de salut pour l'Algérie que dans la sollicitude de cette France idéale. On se cantonne dès lors au rôle de quémandeur insistant mais respectueux. Le principe de la souverainneté française en Algérie n'est pas mis en cause. On n'aspire en somme qu'à plus de justice, à plus d'égalité, à moins de discrimination sous l'ombre tutélaire de la «France Eternelle». D'où le caractère essentiellement légaliste et électoraliste de l'action des «élus».

Ces derniers créent le 11 septembre 1927, à l'issue d'un congrès constitutif, une Fédération des élus d'Algérie constituée de trois associations départementales dont la plus dynamique est sans doute celle de Constantine qui compte des personnalités de premier plan tels le Docteur Ben Jelloul, le pharmacien Ferhat Abbas et les docteurs Lakhdari et Saadane. La filiation avec le mouvement «Jeune Algérien» est nettement marquée non seulement par le programme assimilationniste de la nouvelle fédération mais également à travers son premier président, le docteur Benthami, un naturalisé qui a représenté l'aile la plus asssimilationniste du mouvement «Jeune Algérien» et qui s'est assez violement opposé à l'Emir Khaled à la suite des élections municipales d'Alger en novembre 1919.

Mais les déceptions successives infligées par un pouvoir farouchement attaché au maintien du *statu-quo* vont progressivement faire évoluer la fédération des élus vers une politique moins ouvertement assimilationniste. En réponse au caractère manifestement vexatoire des fêtes du centenaire, l'aile hostile à la naturalisation s'assure la direction de la fédération en la personne du docteur Ben Jelloul et obtient l'éviction du docteur Benthami. Le rejet du projet Blum-Violette va ouvrir une crise au sein de la fédération qui voit se détacher d'elle Ferhat Abbas. C'est ce dernier qui va désormais représenter la tendance la plus dynamique du réformisme laïc. La fédération des élus sous la direction de Ben Jelloul stagnera dans son sempiternel rêve d'égalité-intégration, longtemps représenté par le projet Blum-Violette qui, en effet, répond aux aspirations d'une «élite» préoccupée, par sa promotion sociale individuelle et tentée par une démocratie limitée au «cens» de la fortune et de la culture.

Transfuge de la fédération des «élus», Ferhat Abbas (1) va faire la propédeutique du nationalisme qui amorcera son évolution, l'arrachant à ses premiers rêves assimilationnistes et l'acheminant progressement vers des conceptions fédéralistes voire même autonomistes (2). Ces différents titres racontent éloquemment son itiné-

(1) Pour un portrait du personnage, cf. Lacouture Jean, *Cinq hommes et la France*, Paris, Ed. du Seuil, 1961, pp. 265-324 et Naroun Amar, *Ferhat Abbas ou les chemins de la souveraineté*, Paris, Denoël, 1961, 192 p.

(2) Citons à ce propos, ce brillant raccourci de Jean Lacouture : «La vie entière de Ferhat Abbas, c'est l'histoire de la recherche d'une patrie, dans la France, puis avec la France

(suite de cette note page suivante)

raire : «De la colonie vers la province» (1), «égalité» (2), la «République Algérienne» (3).

Après la brève expérience du congrès musulman (4), Ferhat Abbas, crée, face au rassemblement franco-musulman algérien (RFMA) (5) de Ben Jelloul, l'Union Populaire Algérienne (UPA) à la fin juillet 1938 (6). Le sigle choisi pour cette nouvelle formation politique dit assez la volonté de son fondateur de dépasser le cadre restreint d'un club de notables représenté par la fédération des «élus» et d'ouvrir les rangs de son nouveau parti à une base plus large. Ce changement de perspective ne va cependant pas sans une certaine continuité. Les revendications inscrites au programme de l'UPA obéissent toujours aux deux principales préoccupations d'égalité et de respect du statut personnel. Les perspectives demeurent toujours inscrites dans le cadre de la souveraineté française. On n'envisage comme avenir pour l'Algérie que celui d'une province française. Il n'est nullement encore question d'indépendance ni même d'autonomie. Ce modérantisme s'inscrit dans le prolongement de la «charte revendicative» du Congrès Musulman qui s'est explicitement prononcé pour le rattachement de l'Algérie à la France.

La guerre va mettre fin à la brève existence de l'UPA. Elle va également permettre à Ferhat Abbas d'entrevoir de nouveaux horizons. Le spectacle de la défaite française devant l'offensive allemande, en somme de l'occupation de l'occupant, loin d'inspirer un ralliement opportuniste au vainqueur du moment, ne fait au contraire que renforcer la confiance mise dans la France idéale qui incarne le combat pour la liberté. Mais le ton va changer. Il n'est pas celui du quémandeur révérencieux ; c'est plutôt celui du compagnon de lutte exigeant sa part de liberté et de dignité. Le rapport intitulé «l'Algérie de demain», signé par Ferhat Abbas, et présenté le 10 avril 1941

(suite de la note 2 de la page précédente)
et puis hors de la France, voire contre la France. Mais tout au long de ce chemin, il reste l'héritier d'une certaine tradition politique française, celle de la révolution de 1848 ou de Gambetta, celle d'un certain radicalisme méridional, à la fois libéral et jacobin qu'ont bien exprimé des hommes comme Georges Leygues et Albert Sarraut», in *Cinq hommes..., op. cit.*, p. 266.

(1) Sous-titres du *Jeune Algérien*, recueil de ses articles écrits entre 1922 et 1930. Publié à Paris, éd. de la Jeune Parque, 1931, 152 p. Dans ces articles il entre en guerre contre le colonialisme virulent de Louis Bertrand et de l'équipe qui anime la revue *l'Afrique Latine*.

(2) Titre de l'organe de l'UDMA crée en 1944.

(3) Titre de l'organe de l'UDMA qui succède à *Egalité*, en 1948.

(4) Créé le 7 juin 1936 avec l'avènement en France du gouvernement du Front Populaire, il regroupe principalement les «élus», les Ulama et les membres du PCA. Sur le Congrès Musulman, cf. Taleb-Bendiab Abderrahim, *Le Congrès Musulman Algérien (1935-1938) op. cit.*, et Collot Claude, «Le congrès musulman algérien (1937-1938)», art. cit. Ce dernier trace d'une façon minutieuse l'itinéraire du congrès musulman et met en évidence son manque de cohésion qui se manifeste au grand jour à la suite de la destitution du Dr Ben Jelloul de la présidence du congrès et à l'occasion des élection cantonales d'octobre 1947.

(5) Créé en juillet 1938. Cf. les textes des statuts de ce mouvement in Collot C. et Henry Y.-R., *Le mouvement national algérien, op. cit.*, pp. 138-140.

(6) Sur ce parti, cf. Collot Claude, «L'union populaire algérienne (1937- 1939), in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, décembre 1972, pp. 967-1005.

au maréchal Pétain amorce déjà cette évolution (1). Mais le principal tournant va être pris par un autre texte remis non seulement aux autorités françaises le 31 mars 1943 (2), mais également aux représentants des gouvernements américain, anglais, soviétique et égyptien pour marquer la volonté d'internationaliser le problème algérien (3). Il s'agit du «Manifeste du Peuple Algérien» (4). Ce texte exprime explicitement la fin des illusions assimilationnistes (5) et accuse une nette tendance autonomiste ; tendance qui sera encore plus prononcée dans «l'additif» au Manifeste rédigé le 26 mai 1943 par une «commission d'études des affaires économiques et sociales musulmanes» (6). Cet «additif» prévoit notamment : «A la fin des hostilités, l'Algérie sera érigée en Etat algérien doté d'une constitution propre qui sera élaborée par une Assemblée algérienne constituante élue au suffrage universel par tous les habitants de l'Algérie» (7). L'imprécision volontaire du texte dégage cependant une tendance assez prononcée vers l'autonomie. La réponse brutale que va réserver à ces revendications le général Catroux (8) en prononçant la dissolution de la section indigène (9) des délégations financières et en envoyant en résidence forcée Ferhat Abbas (10) considéré comme un dangereux meneur ne contribuera qu'à radicaliser les positions de ce dernier (11). C'est ainsi qu'il estimera dépassée

(1) Jean Lacouture en donne de larges extraits in *Cinq hommes et la France*, *op. cit.*, pp. 278-283.

(2) A Marcel Peyrouton, gouverneur général de l'époque et au général de Gaulle à Londres par l'intermédiaire du général Catroux.

(3) Cette internationalisation est favorisée par le débarquement des forces alliées en Algérie et les contacts établis entre les nationalistes algériens et les autorités américaines par l'intermédiaire d'un officier américain d'origine libanaise, Mohamed Seblini. Sur ce point, cf. Beghoul Youcef, *Le manifeste du peuple algérien*, *op. cit.*, p. 31.

(4) Cf. le texte in *Du Manifeste à la République Algérienne*, Alger, Ed. Libération, 1948, 143 p. Ferhat Abbas explique le choix du terme «manifeste» plutôt que «Charte» pour son caractère plus agressif. Cf. Les déclarations de F. Abbas en annexe du Mémoire de Beghoul Youcef, *Le manifeste...*, *op. cit.*, p. 188.

(5) Tirant les conclusions de l'attitude négative de la France, le texte souligne à ce propos : «Son refus systématique ou déguisé de donner accès dans la cité française aux Algériens musulmans a découragé tous les partisans de la politique d'assimilation étendue aux autochtones. Cette politique apparaît aujourd'hui aux yeux de tous, comme une réalité inaccessible, une machine dangereuse mise au service de la colonisation», in *Du manifeste à la république algérienne*, *op. cit.*, p. 39.

(6) Créée le 3 avril 1943 par le gouverneur Peyrouton, et comprenant les délégués musulmans et le commissaire du gouvernement Augustin Berque.

(7) Cf. le texte de l'«additif» en annexe du mémoire de Beghoul Youcef, *Le manifeste du du peuple algérien*, *op. cit.*, pp. 241-243.

(8) Successeur de Marcel Peyrouton au gouvernement général. Sur les réactions de la presse au Manifeste, cf. Mimouni A., *Le Manifeste algérien dans la presse française*, Alger, Ed. En-Nahda, 1949, 128 p.

(9) Dont les membres (et parmi eux Ferhat Abbas) ont refusé de siéger à la session de septembre 1943 pour protester contre les ordonnances prises le 6 août 1943 qui reprennent fort timidement le projet Blum-Violette mort-né. Sur ces ordonnances, cf. Beghoul Youcef, *Le manifeste...*, *op. cit.*, pp. 52-54.

(10) Envoyé dans le Sud-Oranais à Tabelbala, Sayah Abdelkader, président de la section arabe des délégations financières, subira le même sort et sera envoyé à Béni Abbès.

(11) Alors que certains «élus», au nombre de douze facilement intimidables ne tarderont pas à revenir à Canossa le 15 octobre 1943 pour regagner les bonnes grâces de l'administration. Cf. Beghoul Youcef, *Le manifeste...*, *op. cit.*, pp. 59-60 et en annexe, le communiqué «du comité français de la libération nationale réuni le 16 octobre 1943 sous la présidence du général de Gaulle».

l'ordonnance du 7 mars 1944 (1), nouvelle version du projet Blum-Violette naguère considéré par lui-même comme un cadre valable de réforme.

Plus encore, il contribuera à la création le 14 mars 1944 du vaste rassemblement qui donnera une importante impulsion au mouvement national algérien. Il s'agit des «Amis du Manifeste et de la Liberté» (AML) qui regroupent les «élus» (partisans à la fois de Ferhat Abbas et du Dr Ben Jelloul), les Ulama et le Parti du Peuple Algérien (PPA). S'inspirant du «Manifeste» et de son «additif» et les dépassant, le programme des AML (2) revendique une «République algérienne autonome, fédérée avec une République française rénovée, anti-colonialiste et anti-impérialiste». Le mouvement lancé par Ferhat Abbas va connaître une importante audience auprès des larges couches de la population musulmane. L'élargissement considérable de leur base de recrutement (3) va faire des AML un véritable mouvement de masse qui ne tardera pas à dépasser le cadre initialement «fédéraliste» de son programme pour adopter sous l'impulsion du PPA (4) des positions plus radicalement nationalistes (5). Emporté par un véritable raz-de-marée populaire, le mouvement des AML rompt avec les pratiques feutrées des réformistes (pétitions, délégations...) et donne la parole à la rue en mettant à l'honneur la forme la plus spontanée d'expression politique des masses : la manifestation. Et c'est le 1er mai 1945 qui verra défiler dans les rues des villes, notamment à Alger et Oran la population musulmane clamant ouvertement sa volonté de liberté et exigeant à haute voix la libération de Messali. C'est surtout le 8 mai, jour de l'armistice, que cette population envahit les rues de Sétif et des autres villes de la région constantinoise en criant les mêmes exigences, mais cette fois-ci, en brandissant à côté des drapeaux des alliés un drapeau, maintenu dans l'oubli par plus d'un siècle de colonisation : le drapeau vert et blanc frappé de l'étoile et du croissant rouges. Il n'en fallait pas plus pour susciter la réaction violente de la police et pour amener un policier (devant la détermination des manifestants) à tirer sur le porte-drapeau et à le tuer. Il n'en fallait pas plus pour survolter une atmosphère particulièrement tendue et transformer la manifestation en émeute (6). Donnant libre cours à une colère

(1) Prise après le discours du général de Gaulle à Constantine, le 12 décembre 1944, elle affirme le principe d'égalité entre Français et Musulmans. Elle reconnaît à «l'élite» musulmane la citoyenneté française avec le droit au maintien du statut personnel. Sur la genèse et la portée de cette ordonnance, cf. Beghoul Youcef, *Le Manifeste..., op. cit.*, pp. 63-75.

(2) Cf. le texte du programme in *Egalité*, nº 40, (13septembre 1946).

(3) Ferhat Abbas avance le chiffre de 500 000 adhérents in *La nuit coloniale*, Paris, Julliard, 1962, p. 152.

(4) Surtout à partir du congrés des AML tenu du 2 au 4 mars 1945, cf. Beghoul Youcef, *Le Manifeste..., op. cit.*, pp. 124-128.

(5) Sur l'action et l'évolution des AML, cf. Akrouf Daoud, *Aux origines du FLN, les Amis du Manifeste et de la Liberté, op. cit.*, et Beghoul Youcef, *Le manifeste... op. cit.*

(6) Cf. le film des événements in Ainad-Tabet Redouane, *Le mouvement du 8 mai 1945 dans le nord-constantinois*, D.E.S. d'Histoire, Faculté des Lettres, 1968, pp. 13-18.

irrépressible et à leurs sentiments anti-français, les manifestants s'attaquèrent aux différents symboles de la «présence» coloniale (mairie, gendarmerie, magasins, fermes...) ainsi qu'aux Français qu'ils rencontrèrent (1). Le caractère anarchique de cette flambée de violence exclut toute préméditation de la part des manifestants. Cet immense défoulement populaire a sans doute partiellement pour explication le facteur économique et le poids de six années de misère et de privation imposées par la guerre (2). Mais la cause profonde (4) était sans conteste cette volonté exprimée avec la violence et la spontanéité anarchique d'une population désespérément assoiffée de liberté (4).

La réaction de l'administration et celle des groupes ultra-colonialistes organisés en milices seront encore plus violentes et plus brutales : chasse à l'arabe, exécutions sommaires, arrestations, jugements expéditifs... Ainsi, les sanglants événements consécutifs au 8 mai 1945 et la vague de répression dirigée contre la population musulmane (5) et contre toutes les tendances du nationalisme algérien (6), mettront tragiquement fin à l'expérience des AML. Mais la braise reste vive sous le monceau de cendres laissé par le déferlement de la violence répressive, et ces jours de colère marqueront à jamais la mémoire collective d'un peuple tenu en servitude et profondément meutri.

Ferhat Abbas sort de cette épreuve plein d'amertume : «Dans la lutte héroïque de notre peuple, une page sombre venait d'être écrite. Beaucoup de souffrances, beaucoup de sang, beaucoup de

(1) Une relation particulièrement détaillée et intentionnellement grossie de ces exactions est donnée par Vallet Eugène, *Le drame algérien. La vérité sur les émeutes de mai 1945*, Paris, Les Grandes Editions Françaises, 1948, 291 p.

(2) La paupérisation accélérée des «indigènes» a en effet augmenté considérablement le nombre des chômeurs de 1939 à 1945. Les mauvaises récoltes enregistrées au cours de ces années, aggravées par les réquisitions de guerre ont étendu la misère et la famine dans les campagnes avec leurs cortèges de maladies et d'épidémies. Cf. Les chiffres donnés par Nouschi A., *La naissance du nationalisme algérien, op. cit.*, pp. 97-124. Cf. également Ainad-Tabet Redouane, *Le mouvement du 8 mai 1945..., op. cit.*, pp. 13-18.

(3) Soulignons à ce sujet le fait attesté par la majorité des observateurs que les cas de pillage ont été relativement rares.

(4) Redouane Ainad-Tabet estime d'une façon plus précise que c'est «la terre qui est, profondément bien que confusément, la motivation profonde de ces ruraux», in le *Mouvement du 8 mai 1945..., op. cit.*, p. 45. Il développe plus longuement cette idée dans son article intitulé : «Le 8 mai 1945 : jacquerie ou revendication agraire», in *Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, décembre 1972, pp. 1007-1016.

(5) Le chiffre de 45 000 morts du côté algérien est généralement retenu par les partis nationalistes. Mais au-delà de ce chiffre qui peut paraître exagéré, le caractère brutal et indiscriminé de la répression dirigée contre la population algérienne est attesté par deux rapports officiels : celui de la commission d'enquête dirigée par le général Tubert (le texte de ce rapport est reproduit dans la *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, 1974) et celui plus détaillé, du secrétaire général du gouverneur de l'époque Pierre-René Gazagne, en date du 8 octobre 1945 et intitulé «L'émeute du constantinois», 32 p.

(6) A cette occasion, Ferhat Abbas sera arrêté le 8 mai 1945 et ne retrouvera la liberté que le 16 mars de l'année suivante. Les tribunaux militaires ont prononcé 250 acquittements et plus de 1.300 condamnations dont 99 à mort. Chiffres cités par Julien Ch. A., *L'Afrique du nord en marche, op. cit.*, p. 305 et Nouschi A., *La naissance du nationalisme algérien, op. cit.*, p. 143.

deuils. Mais aucun règlement raisonnable n'était intervenu. La citadelle coloniale, la Bastille algérienne, symbolisée par le gouvernement général de l'Algérie, restait intacte» (1). Mais malgré ce désenchantement, il s'accroche à l'espoir d'une solution pacifique du problème algérien. Son «appel à la jeunesse algérienne française et musulmane» (2) lancé le 1er mai 1946 est un nouveau témoignage de modération : «Ni assimilation, ni nouveau maître, ni séparatisme. Un peuple jeune faisant son éducation démocratique et sociale, réalisant son équipement industriel et scientifique, poursuivant son renouvellement intellectuel et moral associé à une grande nation libre ; une jeune démocratie naissante, guidée par la démocratie française».

L'ordonnance du 17 août 1945 accordant aux deux collèges électoraux une représentation égale au Parlement français lui paraît, quoique limitée, une mesure digne d'intérêt (3). Car elle lui semble justifier le maintien de l'orientation électoraliste et le choix des méthodes légalistes d'action.

C'est dans cette perspective qu'il crée en mai 1946 l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA) ; parti dont l'unité de structure et d'orientation rendent mieux contrôlable que ce vaste rassemblement qu'étaient les AML. Outre les doléances classiques (séparation du culte et de l'Etat, égalité des droits et des salaires, développement de l'instruction...) le programme de ce nouveau parti revendique pour l'Algérie une République autonome fédérée à la France. Ainsi, le divorce n'est toujours pas envisagé et l'avenir est soigneusement préservé des ruptures radicales et définitives. Dans le sens de cette revendication est déposé par l'UDMA, le 9 août 1946, un projet de «constitution de la République Algérienne» où est prévu pour l'Algérie un statut d'autonomie intégrée au sein de l'Union française en qualité d'Etat associé (4). Soucieux de rassurer la minorité européenne, le projet va même admettre, à titre transitoire, le maintien du double collège (5).

Nous retrouvons avec une belle constance dans le programme et l'action de l'UDMA, ce souci de ménager les étapes, de préparer les

(1) Abbas Ferhat, *La nuit coloniale, op. cit.*, p. 159.
(2) Cf. le texte in Abbas Ferhat, *La nuit coloniale, op. cit.*, pp. 160-162.
(3) «Pour la première fois depuis cent quinze ans, une loi permettait une représentation au Parlement français. Le général de Gaulle avait donné suite à une revendication inscrite en 1920, dans le programme de l'Emir Khaled ! Ainsi allaient les affaires de la bourgeoisie française», *Id.*, p. 159.
(4) Cf. les principales dispositions de ce projet in Abbas Ferhat, *La nuit coloniale, op. cit.*, pp. 164-166.
(5) Le leader de l'UDMA s'en explique ainsi : «Notre projet peut ne pas sembler conforme à une démocratie absolue, qui supposerait un collège électoral unique et l'application intégrale de la loi du nombre sans distinction entre les catégories de citoyens. Mais en attendant que tombent toutes les barrières morales et sociales créées par la conquête et maintenues par le siècle de colonisation, en attendant que s'instaure une identité totale des aspirations et des besoins de tous les habitants de l'Agérie, ce régime de transition tout en garantissant les intérêts de l'élément européen, acheminera l'élément autochtone vers le plein exercice de franchises civiques», *La nuit coloniale, op. cit.*, p. 176.

évolutions progressives et harmonieuses, d'éviter les bouleversements trop brutaux et les ruptures trop tranchées. Il s'agit selon l'expression de Ferhat Abbas, de réaliser «la révolution par la loi» ; révolution signifiant ici plutôt évolution. Car le souci dominant demeure un légalisme respectueux des formes et des normes établies. L'action est principalement électoraliste (1) et les objectifs fixés tiennent compte du maintien de liens privilégiés avec la France avec une autonomie partielle ; en somme la «République algérienne» (2) au sein de l'union française !

Si cette nouvelle revendication marque un progrès vers l'autonomie, elle ne remet pas en cause radicalement les rapports de domination entretenus par le système colonial. Elle est cependant assez subversive pour se heurter à l'hostilité de l'administration coloniale, farouchement attachée au maintien du *statu quo*. L'adoption du statut de l'Algérie le 20 septembre 1947 (3) donne quelque espoir d'évolution et d'amendement du régime colonial. Mais encore une fois, le conservatisme l'emporte sur l'ouverture et ce statut demeurera un cadre vide et sans portée dans la pratique. Les fraudes électorales organisées par l'administration, sous l'égide du gouverneur Naegelen en 1948 et en 1951 (4), achèveront de détruire les dernières illusions de la «Révolution par la loi». L'UDMA connaît alors une période de crise et voit ses rangs désertés par un nombre de plus en plus important de militants (5) qui, désabusés, n'entrevoient plus aucune perspective à leur action au sein du parti impuissant et paralysé par sa prudence réformiste.

C'est désormais l'heure des désillusions et des constats d'échec et l'heure aussi des révisions déchirantes : «la machine était définitivement bloquée ; les voies légales et progressistes étaient barrées. L'enthousiasme et les illusions de la jeunesse s'étaient émoussés au contact des dures réalités. Les encyclopédistes, les principes de 1789, Diderot, Saint-Just, la Marseillaise, tout cela a été emporté

(1) D'ailleurs le premier soin de l'UDMA nouvellement crée va être de préparer activement les élections du 2 juin 1946 pour la deuxième assemblée constituante et d'y participer alors que le PPA toujours clandestin lance le mot d'ordre d'abstention. L'éclatant succès remporté par l'UDMA à ces élections (72 % des voix et 11 sièges sur 13) sent sinon la trahison, du moins le manque de solidarité militante.

(2) C'est d'ailleurs le titre que porte l'organe de l'UDMA à partir de février 1948.

(3) Ce statut confère une certaine autonomie à l'Algérie et accorde aux indigènes une participation plus importante à la vie politique notamment en créant une Assemblée algérienne, en assurant une représentation paritaire du 2ème collège au sein de cette assemblée, en prévoyant la suppression des communes mixtes, en renforçant la séparation du culte musulman et de l'État, en encourageant le développement de la langue arabe... Cf. le texte du statut in *Documentation française*, N.E.D., n° 738 (2 octobre 1947). Sur les analyses du statut, cf. Julien Ch. A., *op. cit.*, pp. 300 et s. Le Tourneau R., *op. cit.*, pp. 359 et s., Opperman Th., *Le problème algérien*, Paris, Maspéro, 1961, pp. 89 et s. (en annexe de ce dernier ouvrage, est reproduit le texte intégral du statut) et Aron Robert, *Les origines de la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1962, pp. 261-272.

(4) Cf. Julien Ch. A., *op. cit.*, pp. 324-340 ; Aron Robert, *Les origines..., op. cit.*, pp. 277-286 et surtout l'article d'Ahmed Boumendjel, «L'Algérie unanime...», in *Esprit*, n° 10 (octobre 1951), pp. 508-527.

(5) Les effectifs de l'UDMA tombent à 3.000 après les élections de 1951, cf. Le Tourneau R., *Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane, op. cit.*, p. 372.

par la marée montante des banquiers, des industriels et des trusts» (1).

Le procès du colonialisme n'aboutit à celui du capitalisme qu'à l'heure du bilan négatif. Le réformisme laïc des «élus», réponse faite au système colonial par cette couche intermédiaire entre la bourgeoisie et la classe moyenne fortement imprégnée de culture française, a très peu eu le souci des luttes sociales et de l'encadrement des couches sociales les plus déshéritées et les plus nombreuses. Mouvement d'élite, il ne s'est ouvert aux masses que dans l'intermède agité des AML. Le brutal coup de semonce des événements de mai 1945 l'a vite ramené à son isolement «élitiste» et à son difficile mais respectueux dialogue avec le pouvoir colonial.

Mais inversement, les considérations strictement sociales du PCA relègueront au second plan le «fait national» algérien et dicteront des positions réformistes vis-à-vis du pouvoir colonial.

2.1.3 – Le réformisme marxiste du PCA

L'association du réformisme et du marxisme est en principe antinomique. Mais dans le cas précis de l'Algérie, la pratique du PCA apparaît effectivement réformiste. Ce réformisme résulte d'une double inadéquation par rapport à la situation concrète du pays. Il s'agit d'une part, de la place privilégiée accordée à la lutte de classes dans un contexte socio-économique où celle-ci est reléguée au second plan au profit de la dichotomie principale opposant colonisateurs et colonisés. Cette dichotomie est, d'autre part, très sensiblement atténuée dans la pratique, du fait du recrutement «mixte» du parti qui compte dans ses rangs à la fois des Européens et des Musulmans ; mais avec une nette prépondérance pour les premiers (2). De ce fait, le souci de ménager sa clientèle européenne objectivement sensible à l'idéologie du dominateur de par son statut, dicte au parti sa pratique réformiste.

Cette double inadéquation est aggravée par la dépendance du parti par rapport à un centre de décision extérieur. Rappelons que l'autonomie organique du PCA n'a été réalisée qu'à une période relativement tardive. A l'origine, les communistes dépendaient organiquement en Algérie du PCF (3) dont ils formaient une section qui, tout en adhérant à la IIIème Internationale communiste et par

(1) Abbas Ferhat, *La nuit coloniale*, *op. cit.*, p. 189.
(2) Cette prépondérance est cependant beaucoup moins écrasante que dans un parti comme la SFIO par exemple. C'est ce qui explique l'influence proportionnellement plus importante du PCA par rapport à la SFIO auprès de la population algérienne.
(3) Avant la scission du Congrès de Tours en décembre 1920, les communistes militaient au sein de la Fédération socialiste d'Algérie, filiale algérienne de la SFIO créée en 1905. Sur les activités de cette fédération, cf. Ageron Ch. R., «Jaurès et les socialistes français devant la question algérienne (de 1895 à 1914)», in *Politiques coloniales au Maghreb*, *op. cit.*, pp. 169-177.

conséquent, à la 8ème condition d'adhésion (1) n'adoptait pas une position anti-colonialiste conséquente. Si la section de Sidi-Bel-Abbès s'est vue officiellement condamnée par le PCF (2) pour ses préjugés colonialistes et racistes (3), il n'en demeure pas moins que ces préjugés ont nettement dominé en Algérie au sein de l'ensemble des sections communistes, autour des années 1920 (4). Le nationalisme étant tenu en suspiscion, on subordonnait la libération des colonisés à celle du prolétariat métropolitain qui était considéré comme le porte-flambeau de la révolution.

Il faut attendre l'engagement résolument anti-colonialiste du PCF en faveur de la lutte menée par Abdelkrim au Maroc (5) pour observer une évolution des positions plus conforme à l'internationalisme révolutionnaire. C'est ainsi que l'Emir Khaled va être, rétrospectivement après son exil, honoré comme un leader révolutionnaire (6). C'est ainsi que l'action du PC contre l'administration coloniale va se radicaliser et se manifester par le soutien à l'Etoile Nord-Africaine naissante et par l'évocation du thème de l'indépendance (7). Mais cette orientation va entraîner la désaffection d'un nombre important de militants d'origine européenne demeurés sous l'influence des préjugés colonialistes. C'est ce qui va déterminer le parti à élargir sa base de recrutement en direction des «indigènes» (8).

(1) Qui précise notamment : «Tout parti appartenant à la IIIème Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de «ses» impérialistes aux colonies, de soutenir, non en paroles, mais en faits, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux». Cf. le texte intégral in *Quatre premiers congrès mondiaux de l'Internationale communiste*, Paris, Maspero, 1972, pp. 39-40.

(2) Après l'intervention énergique du comité exécutif de l'Internationale communiste, cf. sur ce point Ageron Ch. R. , «Les communistes française devant la question algérienne (de 1921 à 1924)», in *Politiques coloniales au Maghreb, op. cit.*, pp. 204-210.

(3) Exprimés dans l'«ordre du jour voté par la section socialiste (SFIC) de Sidi-Bel-Abbès dans sa réunion du 22 avril 1921». Cf. le texte in Jurquet Jacques, *La révolution nationale algérienne et le parti communiste français*, t. II, Paris, Ed. du Centenaire, 1974, pp. 97-98. Cet ordre du jour semble être à la fois une réponse indirecte à la 8ème Condition d'adhésion à la IIIème Internationale et une réponse directe à une enquête d'opinion réalisée sous l'initiative de Charles-André Julien en 1921 auprès des sections communistes d'Algérie. Sur cette enquête, cf. Ageron Ch. R., *Politiques coloniales au Maghreb, op. cit.*, pp. 187-198. La position défendue dans cet ordre du jour est réaffirmée par cette même section dans une lettre du 27 juin 1922 en réponse à «l'appel pour la libération de l'Algérie et de la Tunisie», lancé le 20 mai 1922 par l'exécutif de l'Internationale communiste. De larges extraits de cette lettre sont reproduits in Carrière d'Encausse H. et Schram S., *Le Marxisme et l'Asie (1853-1964)*, Paris, A. Colin, 1965, pp. 268-271. Une utile mise au point historique est rappelée en note dans l'article signé François Alexandre et intitulé : «Le PCA de 1919 à 1939. Données en vue d'éclaircir son action et son rôle», in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, 1974, p. 5.

(4) Cf. L'enquête d'opinion déjà citée in Ageron Ch. R., *Politique coloniale... op. cit.*, pp. 187-198. Cf. également Jurquet Jacques, *La révolution nationale algérienne..., op. cit.*, pp. 96-99 et pp. 112-116.

(5) Cf. Le Guennec Nicole, «Le Parti communiste français et la guerre du Rif», in *Le Mouvement social*, n° 78 (janvier-mars 1972), pp. 39-64.

(6) Cf. Jurquet Jacques, *La révolution nationale algérienne..., op. cit.*, pp. 228 et s.

(7) *La lutte sociale* des 11 janvier et 11 mars 1927. Cf. également Kaddache M., «La question nationale algérienne et le parti communiste entre 1919 et 1939», in *Revue d'Histoire et de civilisation du Maghreb*, n° 2 (janvier 1967).

(8) Cf. Alexandre François, «Le PCA de 1919 à 1939...», art. cit., pp. 12 et s.

Mais après une période de réorientation s'étendant entre 1928 et 1935 (1) au cours de laquelle le parti va s'efforcer de s'implanter au sein de la population «indigène» (2) et de ravir cette dernière à l'influence des autres organisations nationalistes (3), une nouvelle phase va s'ouvrir pour le parti. En effet la montée du fascisme en Europe ne tardera pas à reléguer le problème colonial au second plan. La lutte anti-colonialiste va être éclipsée par la lutte anti-fasciste. L'avènement du Front populaire en France en 1936 va déterminer le parti à tout subordonner au maintien de l'union de la gauche.

C'est dans ce contexte qu'est décidée (4) l'autonomie organique des sections algériennces du PCF et la création d'un Parti Communiste Algérien (PCA) à l'issue de son congrès constitutif tenu les 17 et 18 octobre 1936. Le PCA naissant va orienter son action vers des revendications partielles (suppression des mesures repressives, égalité des salaires, extension du «quart» colonial aux fonctionnaires d'origine musulmane) qui rejoignent les préoccupations des autres courants réformistes (5). C'est ainsi que les communistes vont faire partie du Congrès Musulman qui cautionne le projet Blum-Violette et demande notamment, le rattachement de l'Algérie à la France.

En revanche, la rivalité naissante entre les communistes et l'aile radicale du nationalisme algérien représentée par l'Etoile Nord-Africaine ne fera que s'exacerber. D'autant que le PCA et l'ENA se disputent la même clientèle au sein de la population musulmane. D'ailleurs l'ENA sera dissoute par le gouvernement de Front Populaire en 1937 alors que le PCA fait figure d'allié objectif de ce gouvernement à travers la politique d'alliance poursuivie par le PCF.

(1) Cf. Schweitzer Thomas Adrien, «Le parti communiste français, le comintern et l'Algérie dans les années 1930», in *Le Mouvement Social*, n° 78 (janvier-mars 1972), pp. 119-128.

(2) Amar Ouzegane révèle à ce propos : «En 1930, sur l'initiative communiste se constitue le PNR, Parti National Révolutionnaire. Ce devait être une large organisation de masse anticolonialiste, rassemblant tout les partisans de l'indépendance de l'Algérie. Mais les conditions ne sont pas aussi favorables que pour l'Etoile Nord-Africaine qui bénéficie en France de certaines libertés démocratiques. Chez nous, la féroce répression du Code de l'Indigénat obligera le Parti National Révolutionnaire à mener une vie clandestine. Il se manifestera surtout à Alger, Blida et Tlemcen sous la forme de papillons collés de nuit sur les murs et becs de gaz» in Ouzegane Amar, *Le meilleur combat*, Paris, Julliard, 1962, p. 181.

(3) Cf. Kaddache M., *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, pp. 291-295.

(4) Au congrès de Villeurbanne du PCF en janvier 1936.

(5) Rien ne permet, à notre sens, d'expliquer cette convergence réformiste par le souci tactique du PCA qui se serait trouvé dans l'obligation de tempérer son ardeur révolutionnaire pour se mettre au diapason des autres formations politiques «indigènes» comme le prétend François Alexandre : «Mais le PC a été amené aussitôt à réduire la virulence de sa propagande. Pour se placer dans l'axe du courant nationalitaire et établir des liens avec les mouvements qui le guident, il se trouve obligé de défendre une charte néo-intégrationniste, lors du congrès musulman, donc de réclamer une indépendance laissée au bon vouloir de la France, débouchant sur une union avec elle non sur une totale liberté», art. cit., pp. 197-198. Rappelons à ce propos que l'aile radicale du courant nationaliste représentée par l'ENA revendiquait avec insistance l'indépendance nationale. Enfin, l'auteur lui-même, évoque plus loin la priorité accordée par le PCA à l'union de la gauche dans le cadre de la politique du Front Populaire.

En effet, malgré son autonomie organique, et l'algérianisation de ses cadres (1), le PCA conserve son lien ombilical le rattachant au PCF (2). La guerre et le stalinisme aidant, ce lien continuera à se renforcer. La visite de Maurice Thorez en Algérie en 1939 et son discours du 11 février contribueront à orienter plus nettement la politique du PCA vers des tendances assimilationnistes. Sa formule de la «nation algérienne en formation» servira longtemps d'argument dogmatique pour sous-estimer l'importance du nationalisme algérien et rassurer la clientèle d'origine européenne. Les conséquences psychologiques de la guerre ne sont sans doute pas négligeables si l'on songe que face à une France occupée, l'Algérie a constitué le terrain de repli de la France combattante et Alger plus que Londres, la capitale de cette France. Cette identification de l'Algérie à la France éloigne dès lors de toute idée d'indépendance.

Les conséquences au niveau de l'organisation sont encore plus décisives dans la mesure où le PCA, très durement touché par la répression et l'arrestation de ses principaux cadres, a été pris en charge et encadré, au début par les communistes Espagnols, relayés à partir de 1942 par les militants et les dirigeants du PCF. Cette tutelle va se poursuivre jusqu'en 1946 et influencer notablement la politique du Parti dans l'immédiate après-guerre (3).

En effet, le PCA sorti de la clandestinité à la libération va concentrer ses attaques contre les «cent seigneurs de la terre» et s'attacher aux revendications d'égalité au profit des indigènes (salaires, pensions, droits sociaux et politiques...). Il n'hésitera pas à prendre ses distances vis-à-vis du mouvement nationaliste. Ne faisant pas partie des AML, il associera dans la même condamnation nationalistes et colonialistes à la suite des événements de mai 1945, en développant le modèle idéologique du complot (4).

La désertion de ses rangs d'un nombre important de militants d'origine musulmane et la diminution parallèle des effectifs de la CGT (5) ainsi que l'échec essuyé aux élections du 2 juin 1946 à la 2ème assemblée constituante (6) vont inciter le parti à plus de dis-

(1) Il aura comme secrétaires généraux successivement en 1936 Ben Ali Boukort, en 1938 Kaddour Belkaim, en 1945 Amar Ouzegane et en 1947 Larbi Bouhali jusqu'à la dissolution du parti en 1955. Cf. Sivan Emmanuel, *Communisme et nationalisme en Algérie (1920-1962)*, Paris, Presses de la Fondation des Sciences Politiques, 1976, pp. 162-169.

(2) Ce lien est d'ailleurs organiquement conservé à travers l'organisation syndicale CGT, héritière de la CGTU en 1936.

(3) Sur cette tutelle, cf. Sivan Emmanuel, *Communisme et nationalisme en Algérie..., op. cit.*, pp. 117-126.

(4) Sur l'analyse de ce modèle, cf. Brabant Jean-Michel, *Approche du discours stalinien. Le cas du Parti Communiste algérien (1930-1954)*, Thèse 3ème Cycle.

(5) Comptant 250.000 adhérents au début de 1945 en Algérie, la CGT voit ses effectifs tomber après le 8 mai 1945, à 80.000. Ces chiffres sont cités par Plum Werner, Gewerkschaffen in Maghreb. UGTT, UMT, UGTA, Hannover, 1962, p. 14 et repris par Galissot René, «Syndicalisme et nationalisme», in *Le mouvement social*, n° 66 (janvier-mars 1969), p. 9.

(6) Le PCA n'obtient que 53.396 voix contre 135.357 voix obtenues aux élections à la 1ère Assemblée constituante auxquelles n'ont assisté ni le PPA dissous ni les formations groupées au sein des AML.

cernement et à plus de prudence. L'autocritique amorcée en 1946 (1) incite le PCA à répudier ses positions assimilationnistes sans pour autant se rallier au mot d'ordre d'indépendance nationale. Le PCA se contente de prôner, à l'exemple du courant réformiste algérien, une solution fédéraliste prévoyant pour l'Algérie, un statut de territoire associé dans le cadre de l'Union Française (2). Légalisme et électoralisme vont également marquer l'action du PCA qui réussit par ailleurs à s'implanter en milieu paysan dans la région de Tlemcen (3) et d'Orléansville (4). Mais au niveau national son influence demeure fort limitée. Le caractère «mixte» de son recrutement lui dicte une attitude particulièrement conciliante à l'égard de la minorité européenne dont la prise en considération des intérêts spécifiques l'oblige à assortir le respect du principe démocratique d'une importante restriction : le maintien du double collège paritaire. C'est dans cette mesure que son action revendicative n'ira pas au-delà du seuil tolérable par cette minorité et se situera principalement au plan des revendications sociales sans mettre radicalement en question l'ordre colonial. D'ailleurs, sa sous-estimation du rôle libérateur du mouvement nationaliste lui inspire la crainte de voir l'indépendance n'apporter à l'Algérie que la substitution à l'impérialisme français, d'un autre impérialisme ; le remplacement d'un «cheval borgne par un autre aveugle», pour reprendre la formule de Paul Caballero (5).

Ne reste plus de perspective, que la lutte parcellaire et les revendications limitées caractéristiques d'une position réformiste. Ce réformisme légaliste subira le même échec que celui subi par les autres courants réformistes à l'épreuve des élections préfabriquées de 1948 et 1951.

Le constat d'échec est en effet partagé par tous ces courants ré-

(1) Amar Ouzegane dans ses «notes sur la situation politique en Algérie», reconnaît : «Jusque-là, nous avions eu une attitude un peu timorée sur le problème national dans la crainte d'apporter de l'eau au moulin de la bourgeoisie nationale», in *Cahiers du communisme*, janvier 1946, p. 79. De son côté André Marty, dirigeant du PCF souligne la valeur positive du nationalisme dans le contexte colonial : «Le mouvement national est donc un facteur progressif en Algérie comme dans toutes les colonies», in *Cahiers du Communisme*, août 1946, p. 636. Cette position fait d'ailleurs écho à celle adoptée en juillet 1946 par le Comité central du PCA.

(2) Cf. le texte du projet élaboré par le PCA et déposé par ses députés le 13 mai 1947 à l'Assemblée Nationale française in PCA le *Statut de l'Algérie*, Alger, ancienne imprimerie V. Heintz, 1947, 16 p.

(3) Particulièrement à Chouly, Sebdou, Timy, Aïn Fezza. Le nombre des cartes du PCA vendues dans cette région varie entre 500 et 600 d'après les témoignages concordants d'anciens militants du PCA dans cette région. Le succès du PCA dans cette région est dû à l'action et à l'influence individuelle de Abdelkader Bouchama et Mohamed Batsi. La population touchée est constituée dans une grande proportion de bergers très attachés à la religion et naguère soumis à l'influence des Ulama. D'ailleurs l'un des militants les plus actifs dans cette région, Tahar Ghomri, qui deviendra à partir de 1945 membre du Comité central du parti, venait de l'association des Ulama. Précisons que l'adhésion des paysans de cette région au PCA ne se faisait pas sur une base idéologique marxiste mais du fait que le PCA était le seul parti à se pencher sur leur sort et à s'intéresser à leurs problèmes concrets.

(4) Cf. Sivan Emmanuel, *Communisme et nationalisme en Algérie...*, *op. cit.*, pp. 170-172.

(5) Au Xème Congrès du PCF en juin 1945. Cité par Moneta Jacob, *Le PCF et la question coloniale*, Paris, Maspero, 1971, p. 155.

formistes qui ont situé leur action dans le cadre légal de l'ordre établi et qui ont parié sur la possibilité d'un changement progressif et pacifique de cet ordre. Cette perspective les a obligé à chercher la solution du problème colonial en dehors d'une nécessaire action de masse et à dépendre finalement du bon vouloir sinon de la bonne volonté du pouvoir dominant. En effet, ni le réformisme religieux des Ulama, ni le réformisme laïc des «élus» n'ont fondé leurs espoirs sur une mobilisation des masses. Ils ont concentré leurs efforts sur un difficile dialogue entre le pouvoir colonial et une «élite» gênée dans son ascension sociale par le caractère discriminatoire et inégalitaire du système colonial.

Quant au PCA, s'il est guidé par «l'idéologie de la classe ouvrière», il n'a cependant pas basé sur les masses autochtones et sur leur mobilisation, la réalisation de son projet révolutionnaire. Son action de masse dans leur direction s'est limitée à l'action syndicale et aux revendications sociales et ne s'est pas étendue à la revendication nationale. Celle-ci, trop souvent associée à l'idéologie bourgeoise, n'a pas été suffisamment considérée comme un facteur positif dans la lutte anti-impérialiste. L'européocentrisme et le dogmatisme stalinien aidant, le PCA a longtemps bâti ses espoirs sur la lutte du prolétariat métropolitain et a longtemps subordonné l'émancipation de la colonie à la libération de la classe ouvrière en métropole.

En somme, les différents courants réformistes ont envisagé la solution du problème colonial en dehors des masses autochtones et ont de ce fait versé dans le légalisme évolutionniste. C'est ce qui explique la multiplicité des revendications parcellaires qu'ils ont opposé à un pouvoir attaché au maintien du *statu quo*. La revendication négociable des libertés est alors substituée à celle univoque et radicale de la liberté ; d'où la dispersion des énergies et le caractère particulièrement chaotique des différentes expériences réformistes ; d'où la tendance au compromis et le souci de ménager des étapes dans le processus de libération ; d'où enfin l'absence d'une véritable action de masse. Celle-ci sera prise en charge par l'aile radicale du nationalisme algérien.

2.2 – Le radicalisme activiste

Il est représenté par la filiation Etoile Nord-Africaine (ENA). Parti du Peuple Algérien (PPA) et Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD). L'évolution parcourue par ce courant transparaît à travers le choix des sigles. Les préoccupations élargies à l'horizon maghrébin de l'ENA reflètent la situation d'un parti né hors du sol national au sein de l'émigration maghrébine. Celle-ci, constituée en majorité d'émigrés d'origine algérienne, va tout naturellement concentrer son attention sur le problème algérien. L'implantation du parti en Algérie ne fera qu'accentuer cette ten-

dance. Avec le PPA les préoccupations strictement algériennes vont dominer et la référence au peuple indiquera clairement sinon la composante sociale du parti, du moins le caractère de masse de l'action à mener. Enfin avec le MTLD, le parti devient un simple mouvement largement ouvert à différents courants et préoccupé non pas du triomphe de la liberté mais plus modestement des «libertés démocratiques» ; signe d'un fléchissement vers une orientation plus modérée de l'action du parti.

Mais à travers cette évolution une constante demeure : la revendication nationale et l'opposition farouche à la domination coloniale. Attitude qui s'exprime dans la pratique partisane par un radicalisme activiste qui va forger un type de militant mêlant l'exaltation de l'agitateur, la discipline et l'abnégation de «l'aparatchik» enfin l'autoritarisme du bureaucrate ; vertus cardinales du nationaliste algérien ! Les méthodes sont celles d'une action basée sur la mobilisation des masses : meetings, manifestations, grèves, agitations sociales...

D'ailleurs, les premières armes ont été forgées à l'école du militantisme ouvrier au sein du prolétariat français au contact duquel s'est formée l'émigration ouvrière algérienne qui a donné naissance à l'Etoile Nord-Africaine.

2.2.1 – Le nationalisme prolétarien de l'E.N.A.

C'est au sein de l'émigration algérienne en France qu'a germé le noyau du nationalisme algérien. Les raisons sont multiples. La plus évidente et paradoxalement la moins évoquée est sans doute la liberté d'action relativement plus grande en France où les libertés publiques sont plus respectées qu'en Algérie. Mais la plus profonde découle de la logique implacable de la dialectique coloniale : l'exploitation coloniale pousse une masse de paysans dépossédés et acculés à la misère à quitter la campagne pour chercher en ville et surtout en «métropole» du travail. Prolétarisés, ces paysans en contact avec la classe ouvrière métropolitaine accèdent à la fois aux formes de luttes sociales et à la conscience nationale. La colonisation produit ainsi ses propres fossoyeurs.

De fait, à la première vague d'émigration au cours de la première guerre mondiale va suivre celle de l'après-guerre qui viendra grossir considérablement les rangs (1) d'une colonie algérienne transplantée sans transition de ses montagnes et de sa campagne natale aux usines métropolitaines. Son faible niveau technique, sa connaissance imparfaite de la langue française, son relatif isolement, sa situation précaire en font un lumpen-prolétariat sous-classé et rejeté à la pé-

(1) Cf. les chiffres in Muracciole L., *L'émigration algérienne. Aspects économiques, sociaux et juridiques*, Alger, Lib. Ferraris, 1950, pp. 31-43. Cf. également Belloula Tayeb, *Les Algériens en France*, Alger, Editions nationales Algériennes, 1965, pp. 28-41.

riphérie du champ social français. C'est cette marginalité qui va aiguiser sa conscience nationale ; conscience qui ne fera que se renforcer au contact des luttes sociales menées par le prolétariat français et organisées par un parti communiste particulièrement combattif à l'époque et résolument engagé dans la lutte anti-colonialiste. C'est, rappelons-le, la période où le PCF naissant organise de violentes campagnes contre la guerre du Rif et apporte son soutien à la lutte menée par Abdelkrim. C'est également la période où est créée sous l'égide du PCF en 1922 l'«Union intercoloniale» destinée à coordonner la lutte anti-colonialiste des ressortissants des différentes colonies (1). La CGTU dépense de son côté un grand effort de mobilisation au sein de l'émigration algérienne. Enfin c'est la période où l'Emir Khaled, considéré par le PCF comme un leader révolutionnaire, fait vibrer la fibre patriotique des travailleurs algériens lors de ses conférences à Paris en juillet 1924 (2).

C'est de cette fermentation politique que naît l'Etoile Nord-Africaine, probablement dès 1924 dans le sillage des activités parisiennes de l'Emir Khaled (3) et officiellement, en mars 1926, à l'ombre du parti communiste, sous l'impulsion de Hadj Ali Abd-el-Kader, membre du comité directeur du parti, «pour la défense des intérêts matériels, moraux et sociaux des musulmans nord-africains» (4). Nous ne nous arrêterons pas à la controverse (5) en recherche de paternité portant sur la naissance de l'ENA, car celle-ci «ne se réduit pas à une description des marraines penchées sur son berceau» comme le remarque Jean-Claude Vatin (6). Plus essentielle nous semble-t-il est la prise en considération de la double préoccupation sociale et nationale de la politique de l'ENA caractérisée par un nationalisme prolétarien.

En effet, le projet politique de l'ENA (7) joint à la revendication sociale et à la perspective internationaliste de la lutte anti-impérialiste, la revendication nationale dominante exigeant l'indépendance

(1) Le principal animateur de l'Union Intercoloniale était Ho Chi Minh connu alors sous le pseudonyme de Nguyen Ai Quoc. Son organe d'expression était le journal *Le Paria*, paru d'avril 1922 à avril 1926. Cf. Lacouture Jean, *Cinq hommes et la France*, *op. cit.*, pp. 24-27.

(2) Cf. Jurquet Jacques, *La révolution nationale algérienne...*, *op. cit.*, pp. 232-235 et pp. 474-488.

(3) Celui-ci est d'ailleurs officiellement président d'honneur de l'ENA. La filiation Khaledienne de l'ENA apparaît également à travers le titre de son organe, *l'Ikdam de Paris*, devenu en mai 1927 *l'Ikdam Nord-Africain* puis en décembre de la même année *l'Ikdam de l'Etoile Nord-Africaine* ; autant d'allusions très nettes au journal animé naguère par l'Emir Khaled : *l'Ikdam*. Cf. Carlier Jean-Louis, «La première Etoile Nord-Africaine (1926-1929)», in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, 2 décembre 1972, pp. 958-959.

(4) Julien Ch. A., *L'Afrique du Nord en marche*, *op. cit.*, p. 106.

(5) Cf. sur ce point Carlier Jean-Louis, «La première Etoile Nord-Africaine (1926-1929), in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, décembre 1972, pp. 933-941. De son côté Jacques Jurquet, (*La révolution nationale algérienne...*, *op. cit.*, pp. 241-247) date à titre d'hypothèse, la naissance de l'ENA de la tenue à Paris, du congrès des travailleurs nord-africains le 7 décembre 1924.

(6) Vatin Jean-Claude, *L'Algérie politique, Histoire et société*, *op. cit.*, p. 203.

(7) Cf. Carlier Jean-Louis, «La première Etoile Nord-Africaine...», art. cit., pp. 959-964.

de l'Afrique du Nord (1). Cette exigence va à la fois déterminer l'évolution du parti et en faire la principale cible de l'action répressive de l'administration coloniale.

L'évolution de l'ENA décrit un triple mouvement : éloignement progressif de la mouvance du PCF (2), rétrécissement du champ d'intérêt à l'Algérie, enfin altération de la collégialité de la direction (3) avec l'émergence du leadership de Messali. Celui-ci, formé dans le militantisme ouvrier (4), accède à la présidence de l'ENA le 26 juin 1926 et depuis lors commencera à imposer sa personnalité au sein du parti. Ses multiples démêlés avec l'administration française et ses multiples arrestations, en lui conférant la palme du martyr, ne feront que renforcer son ascendance et plus tard son charisme sur l'ensemble des militants.

En effet, l'histoire de l'ENA est particulièrement mouvementée ; elle est celle d'un affrontement incessant avec le pouvoir établi. Les militants du parti et principalement ses dirigeants sont exposés continuellement aux mesures d'intimidation et de répression.

La première mesure de dissolution prise à l'encontre de l'ENA date du 20 novembre 1929 pendant les préparatifs des fêtes du Centenaire dénoncées énergiquement par le parti (5). Succédant à l'ENA, *La Glorieuse Etoile Nord-Africaine* se voit à son tour frappée de dissolution le 1er novembre 1935. Ses dirigeants (Hadj Messali, Amar Imache et Belkacem Radjef) sont arrêtés pour reconstitution de ligue dissoute et condamnés à 6 mois de prison. Le 28 février 1935, le parti est reconstitué sous l'étiquette d'*Union Nationale des Mulsumans Nord-Africains*. Mais en juillet de la même année, le tribunal de la Seine casse le jugement de dissolution prononcé en 1929 contre l'ENA qui recouvre ainsi son sigle initial.

C'est alors que le parti commence à s'implanter en Algérie. Auparavant, son influence se limitait dans le pays au cercle relativement restreint des lecteurs de son organe (6). Ce cercle s'est élargi, à partir de 1930 avec le reflux vers l'Algérie d'un nombre important de travailleurs émigrés particulièrement éprouvés par les conséquences de la crise économique mondiale (7). L'avènement du Front Populaire va trouver une Etoile Nord-Africaine dotée d'une direction (8) située dans le pays et particulièrement combattive. Son implanta-

(1) Le but officiellement déclaré de l'ENA dans ses statuts est «l'émancipation matérielle et morale des Musulmans Nord-Africains et l'indépendance de l'Afrique du Nord».
(2) Le tournant important pris dans cette direction date sans doute de 1933 avec l'interdiction de la double appartenance pour les militants de l'ENA.
(3) Partagée à l'origine entre les présidents successifs de l'ENA : Hadj Ali, Chadly et Messali.
(4) Il passe par l'école des cadres du PCF à Bobigny.
(5) Les effectifs de ce dernier s'élèvent alors à environ 4.000.
(6) *El Oumma* qui remplace en octobre 1930 *l'Ikdam de l'Etoile Nord-Africaine.*
(7) Cf. les chiffres donnés par Nouschi A., *La naissance du nationalisme algérien, op. cit.*, p. 50.
(8) Le comité directeur fédéral de l'ENA était alors composé de : Mohamed Mestoul, Ahmed Mezerna, Hocine Lahouel, Brahim Gharafa, Mostefa Dechouk, Ali Bezzaoui, Hadj Smail et de Moufdi Zakaria auteur du 1er hymne du parti, «Fida, Ul Jazaïr».

tation sur le sol national progresse rapidement grâce à une activité intense en direction des masses par la multiplication des meetings et des réunions (1). Se battant sur tous les fronts, elle ne ménagera pas ses critiques vis-à-vis de la voie réformiste empruntée par les autres partis. C'est ainsi qu'elle n'hésitera pas à troubler par sa voix discordante, la quiétude du Congrès Musulman d'août 1936 en soulignant l'insuffisance de sa «Charte revendicative» et en marquant son hostibilité à l'égard du rattachement de l'Algérie à la France inscrit dans le programme des congressistes (2).

D'ailleurs, l'ENA sera seule à s'élever contre le projet Blum-Violette. Alors que les «élus» voient dans ce projet la réalisation de leur vieux rêve assimilationniste et que les Ulama s'en accommodent en le considérant comme une étape qui pourrait permettre un processus évolutif (3), l'ENA le critique et le considère comme une tentative de division du peuple algérien et comme contraire au principe intangible d'indépendance nationale qu'elle défend.

Le radicalisme et l'intransigeance de l'ENA la placent à l'avant-garde du combat pour l'indépendance et l'isolent quelque peu des partis réformistes. Elles le désignent aussi aux coups et à la répression du pouvoir. Ainsi, trois jours après les incidents du 24 janvier 1937 (4), le gouvernement du Front Populaire prononce la dissolution de l'ENA consacrant par là-même, la rupture entre la gauche française au pouvoir et l'aile radicale du nationalisme algérien.

Quelques mois plus tard, le 11 mars 1937, naît à Nanterre sous la direction de Messali, le Parti du Peuple Algérien (PPA).

2.2.2 – Le nationalisme activiste du PPA

La formule de l'association est désormais rejetée. Le PPA, comme son nom l'indique, est un parti et se revendique comme tel. Ce choix aura pour conséquence de faire du PPA le principal creuset dans lequel se développera le mouvement nationaliste algérien et de conférer à ce dernier son caractère à la fois organisé et volontariste. Il lui permettra également d'acquérir la double expérience de l'action légale et de la lutte clandestine. Enfin, il donnera naissance au sein du parti à deux tendances dont l'antagonisme latent

(1) Selon *El Oumma* de janvier 1937, les effectifs du parti s'élevaient à 10.000 adhérents.

(2) Dans son discours au Congrès, le 2 août 1936, Messali déclare notamment : «Nous sommes nous aussi les enfants du peuple algérien et nous n'acceptons jamais que notre pays soit rattaché à une autre pays contre sa volonté ; nous ne voulons sous aucun prétexte, hypothéquer l'avenir, l'espoir de liberté nationale du peuple algérien». Cf. le texte du discours in Kaddache M., *La vie politique à Alger*, *op. cit.*, p. 302.

(3) Cheikh Ibn Badis s'en explique ainsi dans *Ech-Chihâb* de février 1937 : «Si nous l'avons quelquefois soutenu, c'est que nous avons fini par admettre le point de vue de ceux qui ne virent en lui qu'un premier pas vers des améliorations futures» cité par Le Tourneau R., *Evolution politique...*, *op. cit.*, p. 330.

(4) Au cours desquels les militants de l'ENA envahissent la salle du Congrès Musulman en entonnant l'hymne du parti pour manifester leur hostilité à l'égard des positions conciliantes des congressistes vis-à-vis du pouvoir colonial. Sur ces incidents, cf. *La Dépêche Algérienne* du 26 janvier 1937.

apparaîtra bien plus tard et aboutira à la crise du MTLD. Ces deux tendances – l'une modérée et proche du réformisme et l'autre radicale – correspondent aux deux principales phases et aux deux principales orientations de la politique du PPA. En effet, ce dernier, au cours de son existence légale (c'est-à-dire à sa naissance) et semi-légale (c'est-à-dire la dernière année de son existence) adoptera une attitude modérée et sacrifiera aux préoccupations électoralistes. Il sera par contre plus intransigeant et plus combatif au cours de son existence clandestine. Mais par delà cette évolution sinueuse de l'action du PPA le fait remarquable dans le projet politique de ce dernier est une nette prédominance de l'idéologie nationaliste et un recul sensible des préoccupations sociales naguère situées en bonne place dans le programme de l'ENA.

Tandis que cette dernière a conservé son siège à Paris et situé sa principale activité auprès de l'émigration algérienne en France, le PPA va orienter l'essentiel de son action vers l'Algérie. En effet, l'implantation géographique du parti (1), le transfert de son siège à Alger à la fin de 1938, ainsi que l'articulation de ses fédérations régionales, subdivisées en sections et sous-sections territoriales (2) illustrent assez cette volonté d'insertion dans le pays.

Mais l'évolution amorcée par le PPA par rapport à l'ENA ne se limite pas à un simple transfert géographique du principal champ d'activité du parti. Elle touche plus profondément l'implantation sociale. Le sigle du PPA est déjà fort explicite à ce sujet. La notion de «Peuple», dans sa généralité, exprime bien cette volonté de rassembler le plus grand nombre d'Algériens musulmans situés dans un large éventail social. Et de fait, la composition sociale du PPA est beaucoup moins strictement ouvrière que celle de l'ENA. «Mordant» au niveau inférieur sur la classe ouvrière et le lumpen-prolétariat des villes et au niveau supérieur sur la petite-bourgeoisie citadine, le PPA représente socialement la couche inférieure de la classe moyenne (3) ; couche intermédiaire par excellence qui, par sa situation dans la hiérarchie sociale exprime le mieux la volonté unitariste de conciliation sociale.

A ce souci du PPA de constituer un vaste rassemblement s'ajoute celui de former avec d'autres partis nationalistes un front d'action regroupé sur la base d'un programme minimum. C'est dans cette

(1) Tandis que l'ENA comptait en décembre 1936 une vingtaine de sections en Algérie, le PPA en compte 38 en 1939. Cf. Collot Claude, «Le Parti du Peuple Algérien (mars 1937-février 1947)», in *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 1, mars 1971, pp. 145-146.

(2) Cf. le détail de l'articulation des organes locaux du parti in Collot Claude, «Le Parti du Peuple Algérien...», art. cit., pp. 142-144.

(3) «Bref, les militants, sinon les dirigeants du PPA sont dans la grande majorité des petits artisans, des petits commerçants, des employés (de commerce, des postes, des tramways). Les cadres sont exceptionnellement des lettrés comme le poète mozabite Moufdi Zakaria, de petits industriels comme Mohamed Mestoul, des étudiants comme Gasmi, Bouda, Guenanèche, en règle générale, les dirigeants du PPA ont un niveau intellectuel au-dessus du certificat d'études primaires, donc appartiennent à «l'élite musulmane» de l'époque», Claude Collot, «Le Parti du Peuple Algérien...», art. cit., p. 147.

perspective que le PPA multiplie, à partir de 1937 (1), les appels à l'unité. Il propose en 1938 tour à tour la création d'un «comité d'entente des groupements et partis politiques musulmans» puis d'un «Front musulman algérien» (2). Le souvenir encore proche du front Populaire et la volonté de renouveler, dans une perspective moins assimilationniste, l'expérience du Congrès Musulman ne sont sans doute pas absents de ce souci unitaire du PPA.

Le programme du parti apparaît dès lors, comme le reflet de son implantation sociale. Il retient la dichotomie fondamentale opposant colonisateurs et colonisés et estompe la contradiction opposant exploiteurs et exploités quelle que soit leur origine ethnique. C'est pourquoi la «Charte économique» (3) votée par l'unique assemblée générale du parti (4) épargne par omission la grosse propriété «indigène» ainsi que la propriété coloniale et ne vise que les terres domaniales dans la perspective d'une répartition aux paysans sans terre. Dans le domaine de l'artisanat, le programme exprime une tendance nettement corporatiste. Tandis qu'il s'aventure dans le domaine industriel et commercial à demander «la participation des indigènes par le moyen des obligations et actions nominatives ou au porteur à la gestion et à l'exploitation des entreprises forestières et minières monopolisées par les trusts étrangers ou métropolitains (5)». Cette volonté de réaliser la participation des «indigènes» à l'exploitation capitaliste dominante procède sans doute comme le souligne Claude Collot de cette conception particulière de la nationalisation entendue comme «l'appropriation par des «nationaux» c'est-à-dire par des Algériens, des moyens de production (6)».

Le PPA marque ainsi, par rapport à l'ENA, une nette démarcation vis-à-vis de l'idéologie de la classe ouvrière. Il affirme du reste très explicitement que «l'action du parti sera ni lutte de race, ni lutte de classe» (6) ; ce qui est pour rassurer les éléments les plus modérés du nationalisme algérien.

Le PPA à sa naissance vise en effet, à rassurer le plus grand nombre et notamment un électorat dont il sollicite les suffrages. Car le souci électoraliste n'est pas absent des préoccupations du parti qui dès sa création, a participé le 24 avril 1937 à l'élection pour la désignation d'un siège municipal supplémentaire à Guelma. Il partici-

(1) Le programme électoral du PPA en octobre 1937 déclare à ce sujet : «Nous, Nationalistes, affirmons que les revendications de notre peuple ne peuvent aboutir que si nous sommes forts. Une plate-forme pour notre union est toute trouvée, c'est le terrain revendicatif. Nous pouvons conserver individuellement notre idéal propre tout en unissant nos efforts dans une action commune... Unissons-nous donc sur ce terrain», cité par Claude Collot in «Le Parti du Peuple Algérien», art. cit., p. 157.
(2) Cf. Claude Collot, *id.*, p. 158.
(3) Cf. *El Oumma* du 27 août 1938.
(4) Elle est l'équivalent du Congrès national du parti. Elle n'a pu se tenir qu'une seule fois à Paris le 24 août 1938.
(5) Pour une analyse détaillée de la «Charte économique», cf. Collot Claude, «Le Parti du Peuple Algérien», art. cit., pp. 153-156.
(6) Collot Claude, *id.*, p. 156.
(7) Cité par Claude Collot, *id.*, p. 149.

pera après cette première tentative à plusieurs autres élections (1). C'est ce qui explique cette tendance à la modération dans les revendications politiques du parti et notamment dans la substitution au mot d'ordre d'indépendance mis en avant par l'ENA, celui moins provocateur d'émancipation. La déclaration du Bureau Politique du parti est assez explicite à ce propos : «Ni assimilation, ni séparation mais émancipation... Le Parti du Peuple Algérien repousse toute politique d'assimilation... Ni juridiquement, ni politiquement, ni historiquement la politique d'assimilation ne peut se faire... En repoussant l'assimilation, le Parti du Peuple Algérien travaillera pour l'émancipation totale de l'Algérie, sans pour cela se séparer de la France» (2).

Ce rejet insistant de l'assimilation assorti d'un rejet de la séparation, accuse un net retrait par rapport aux positions plus radicales de l'ENA. Il rejoint à ce niveau les positions Ulamistes qui opèrent le même double rejet. Ce rapprochement s'impose davantage si l'on se réfère à l'article du *Parlement Algérien* (3) intitulé : «Le PPA pour l'émancipation du peuple algérien». On y lit notamment : «Pour le musulman algérien, la naturalisation (que prévoyait le projet Blum-Violette) constitue du point de vue religieux et conformément à la lettre et à l'esprit du Coran une apostasie... Elle constitue également du point de vue politique une trahison puisqu'elle implique l'abandon de la communauté musulmane» (4).

Ce recours à l'argumentation religieuse reflète sans doute le volonté du PPA de s'insérer dans le contexte algérien et de mobiliser les masses «indigènes» profondément attachés à la religion. Il reflète également la volonté du parti de se démarquer du PCA (5) avec qui il entretient des rapports de franche hostilité (6) ; et jetant l'enfant avec l'eau du bain, il abandonne le cadre d'analyse marxiste. Abandon d'ailleurs favorisé par le changement intervenu dans la composition sociale du parti.

Le retour au pays natal a contribué ainsi à changer l'orientation

(1) En juin 1937, aux élections municipales de la ville d'Alger, en octobre de la même année, aux élections au Conseil Général, en avril 1939, à l'élection cantonale partielle d'Alger.
(2) Cité par Claude Collot, *id.*, p. 149.
(3) Cf. *Le Parlement Algérien* du 17 juin 1939.
(4) Cité par Claude Collot, *id.*, p. 150.
(5) En soulignant son «algérianité». C'est ce qui apparaît dans la réponse du parti au PCA en décembre 1937 : «Le PPA est une organisation exclusivement composée d'Algériens. Il n'est pas l'organisation des Indigènes en général. Il est celle plus précisément des travailleurs qui forment la majorité de ses adhérents et des basses couches de la bourgeoisie moyenne ; les professions libérales et intellectuelles représentent une minorité dans son sein. Sa politique reflète sa composition sociale ; il appuie les revendications sociales, interprétant les desiderata et les aspirations profondes des masses dont il est l'émanation. Ce sont des Indigènes algériens et uniquement ceux qui tracent sa politique et sa ligne de conduite»,. Cf. le texte in *El Oumma*, n° 58, décembre 1937, «Appel à l'union».
(6) Cf. Kaddache M. *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, pp. 328-329 et 339-340.

politique du parti. Mais l'inspiration nationaliste des origines demeure la même au contact des réalités algériennes et au gré des variations tactiques nécessitées par le poids de la répression policière. Celui-ci est en effet plus pesant en deçà de la Méditerranée qu'au delà. C'est ce qui explique pour une large part, la modération tactique des revendications du parti. Si en effet, outre les revendications désormais classiques (abolition du code de l'indigénat, du code forestier, des lois d'exceptions, respect des libertés démocratiques et du culte musulman), le PPA choisit comme mot d'ordre principal : un «Parlement Algérien» (1) élu au suffrage universel sans distinction de race ou de religion, c'est qu'il lui apparaît le seul moyen de poursuivre dans la légalité l'action nationaliste. Il a suffi en effet que le mot indépendance soit prononcé au cours d'une réunion publique organisée par le PPA pour décider l'administration à arrêter le 27 août 1937 cinq membres (2) du comité directeur du parti.

Cette mesure ne fera qu'élargir l'audience du PPA au sein des masses populaires algériennes et la preuve en sera fournie deux mois plus tard en octobre 1937 aux élections cantonales à l'issue desquelles Messali (alors en prison) est élu à une écrasante majorité (3). Cette élection est annulée par l'administration. Aux élections partielles d'Alger, en novembre 1938, le PPA remporte de nouveau un brillant succès (4) qui sera confirmé en avril 1939 aux élections cantonales (5). Ces résultats donnent la mesure du degré de popularité acquise par le PPA grâce à une action soutenue de mobilisation en direction des masses par des meetings, des réunions, des campagnes de soutien aux prisonniers politiques, des distributions de tracts, des manifestations de rue (6) ; grâce à une intense action d'information à travers la presse du parti (7). Toute cette activité intense et multiforme (8) va permettre au parti d'imposer sa présence sur la scène

(1) C'est d'ailleurs le titre choisi pour l'un des journaux du parti, rédigé à la prison d'El Harrach par Messali et ses compagnons de détention. Il paraît parallèlement à *El Ouma*, deux fois par mois du 18 mai au 27 août 1939.
(2) Hadj Messali, Moufdi Zakaria, Khelifa Ben Ammar, Brahim Gharafa et Hocine Lahouel.
(3) Cf. les chiffres présentés par Claude Collot, art. cit., p. 163.
(4) Les candidats du parti sont alors Ahmed Boumendjel et Mohamed Abbès.
(5) Le candidat du parti est Mohamed Douar qui, inconnu du public, ne doit son succès électoral qu'à son étiquette PPA.
(6) Cf. Claude Collot, art. cit., pp. 165-168.
(7) Outre *El Ouma* et le *Parlement Algérien*, signalons également *Ech-Chaab* en langue arabe dirigé par Moufdi Zakaria en août 1937, mais dont il ne paraîtra que deux numéros à cause de l'arrestation de son directeur le 27 août 1937. D'autre part le projet de parution d'un autre journal en arabe *Sarkhat Ech-Chaab* (le cri du peuple) ne voit pas le jour du fait de l'arrestation en février 1938 de son principal animateur, Mohamed Guenanèche. Signalons enfin un journal proche du parti *El Umma* écrit en arabe et dirigé par Abul-Yaqdhân.
(8) Mahfoud Kaddache en porte ainsi témoignage : «Ne pouvant tenir légalement des réunions publiques, toute circonstance, toute occasion de manifester fut utilisée par les militants du PPA. A toutes les fêtes, circoncisions, mariages, les militants de la cellule du quartier se faisaient un devoir d'assister. Ils ouvraient la cérémonie par le chant du parti que tous les invités reprenaient en chœur, en pointant à chaque refrain l'index au ciel», in Kaddache M., *La vie politique à Alger...*, *op. cit.*, p. 364.

politique algérienne et d'attirer vers lui l'adhésion des masses et sur lui la fureur répressive de l'administration coloniale. Après les multiples arrestations de ses militants (1) et les saisies de ses journaux, le PPA se voit finalement frappé de dissolution le 26 septembre 1939.

C'est alors que commence pour les militants du parti, une longue période de lutte clandestine (2) qui va durer tout au long de la 2ème guerre mondiale et s'étendre bien au-delà. Après la vague d'arrestations et de condamnations (3) consécutive à la dissolution du PPA, les militants restés en liberté s'activent pour apporter aide et assistance aux détenus et à leurs familles. Mais à la faveur de cette activité sociale, des cellules commencent à se constituer clandestinement. Un comité central (4) est même formé et va s'attacher à coordonner la lutte clandestine. Celle-ci sera stimulée à la suite des lourdes peines prononcées le 28 mars 1941 par le tribunal militaire d'Alger contre Messali et ses compagnons de détention. Tracts et inscriptions aux murs exigeront la libération de Messali et affirmeront la volonté de vaincre du PPA.

La défaite française face à l'armée allemande ne fera que renforcer les sentiments nationalistes des militants. Mais malgré les efforts de la propagande allemande en direction de l'Afrique du Nord, le PPA clandestin ne se laissera pas séduire par les sirènes fascistes et nazies (5). Tenus au courant de certains contacts entre des agents allemands et des militants du parti (6), Messali et ses compagnons de détention n'hésiteront pas à dénoncer toute collaboration avec l'Allemagne nazie. Il est même décidé la création d'un Comité de Salut chargé de détecter et de lutter contre toute infiltration au sein du parti de réseaux pro-nazis.

Cette nécessité de vigilance va élever le niveau organisationnel du parti clandestin. L'étanchéïté des groupes, puis plus tard des cellules, est renforcée, de même qu'est assurée une meilleure coordination des structures du parti par l'intermédiaire d'agents de liaison. Un

(1) Après l'arrestation des cinq membres du comité directeur le 27 août 1937, signalons celle de Mohamed Guenaneche en février 1938, celle de Si Djilali, rédacteur en Chef d'*El Ouma*, en juillet 1938 et celle de 26 dirigeants du parti en janvier 1939.

(2) Certains militants du PPA dissous vont poursuivre l'action nationaliste au sein d'organismes légaux tels «le Comité de vigilance des Béni Ouartilane» ou l'école franco-musulmane de la rue Bihon, fondée en avril 1944.

(3) Elle s'étend d'octobre 1939 (avec l'arrestation de Messali et des membres connus du comité fédéral d'Alger) jusqu'en juin 1940 (avec la déchéance de Mohamed Douar de son mandat de conseiller général).

(4) Sur la constitution et la composition de ce comité, cf. Claude Collot, art. cit., p. 171.

(5) Des émissions en arabe des radios allemande et italienne étaient destinées à rallier aux puissances de l'Axe, les mouvements nationalistes du proche Orient et du Maghreb. Cf. notamment sur les émissions italiennes de Radio-Bari, Grange D., «Structure et techniques d'une propagande : les émissions arabes de Radio-Bari», in *Relations internationales*, n° 4, novembre 1974, pp. 165-185 et du même auteur, «La propagande arabe de Radio-Bari», in *Relations internationales*, n° 5, printemps 1976, pp. 65-103.

(6) De ces contacts serait né le projet de création d'un réseau algérien baptisé «opération araignée» chargé de mener la lutte en collaboration avec les autorités de Berlin contre l'administration. Cf. à ce sujet un autre témoignage rapporté par Harbi Mohamed, *Aux origines du FLN : le populisme révolutionnaire en Algérie*, Paris, Christian Bourgeois, 1975, p. 177, note 59.

nouveau comité central clandestin est formé vers l'automne 1942 (1). Ses trois membres (2) arrêtés en avril 1943 sont vite remplacés (3). La libération d'un grand nombre de militants le 26 avril 1943 va étoffer les rangs du parti et lui donner un surcroît d'énergie. De nouvelles sections vont essaimer à travers le pays. Une intense action de mobilisation en direction de la jeunesse est alors entreprise par l'entremise des Scouts Musulmans Algériens (SMA) qui se développent rapidement à partir d'août 1943. Une nouvelle presse clandestine voit le jour (4), soutenue financièrement par trois restaurants d'Alger (5) gérés par des militants du parti. C'est dire l'importance de l'organisation clandestine mise en place par le parti.

L'orientation politique de ce dernier va s'en ressentir et accuser une nette radicalisation. Le mot d'ordre d'indépendance réapparaît. Pour mieux souligner la démarcation opérée vis-à-vis de la France, le parti organise au cours de l'année 1943 une campagne incitant les Algériens musulmans à ne pas répondre à l'appel de mobilisation au sein de l'armée française. Plus tard et dans le même esprit, il s'opposera aux collectes du «comité musulman d'aide au relèvement de la France» créé en janvier 1944.

L'agitation contre le système colonial français organisée par le parti ira dès lors crescendo et trouvera dans les AML un cadre particulièrement favorable pour se développer et atteindre les larges masses populaires. Ayant accepté le «Manifeste» (6), puis son «additif» le PPA va pénétrer dans les rangs des AML et y étendre son influence. Ses positions radicales vont progressivement éclipser les tendances modératrices des autres mouvements («élus», UPA et Ulama). L'idée d'indépendance remplace celle de «République autonome fédérée à la République française» ; et à la «Conférence nationale des AML» tenue à Alger du 2 au 4 mai 1945 (7), le triomphe du PPA est éclatant.

Il n'en faut pas plus pour déclencher la réaction brutale du pouvoir colonial. Le 13 avril, Messali est éloigné à Brazzaville. Un mois plus tard, c'est la répression aveugle qui s'abat sur les militants nationalistes à la suite des tragiques événements du 8 mai 1945. Les

(1) Dirigé par Lamine Debaghine, il comprend Si Brahimi, remplacé bientôt par Mezerna comme secrétaire général, Arezki Djema comme trésorier avec pour adjoint Saïd Lamari et trois assesseurs : Benyoucef Dhouraty, Mohamed Taleb et Mohamed Derbouche. Cf. Claude Collot, art. cit., p. 173.
(2) Lamine Debaghine, Mezerna et Djema.
(3) Par Hocine Asselah, Mohamed Belouizdad et Ahmed Bouda.
(4) *El Watan* (La patrie) créé en janvier 1944 et dirigé par Omar Hamza et *l'Action Algérienne* créée le mois suivant et dirigée par Mohamed Taleb. Après la guerre, deux autres journaux vont voir le jour ; l'un en arabe *Sawt El Ahrar* (La voix des hommes libres) et l'autre en français *La Nation Algérienne*.
(5) Il s'agit du «Jamaïque» dirigé par Abderrahmane Hafiz, du «Chapon fin» dirigé par Rachid Amara et du «Luculus» (et non «Lucky Luke» comme l'affirme Claude Collot, art. cit., p. 179) dirigé par Moufdi Zakaria.
(6) Cette acceptation est ratifiée au nom du parti par Moufdi Zakaria à l'issue de sa rencontre avec Ferhat Abbas à l'hôtel des Négociants à Alger.
(7) Cf. Beghoul Youcef, *Le Manifeste du peuple algérien...*, *op. cit.*, pp. 124-128.

arrestations ne se comptent plus. Aucune tendance n'est à cette occasion épargnée ; réformistes et radicaux connaissent également, poursuites, arrestations, éloignements et incarcérations. Mais les plus touchés par cette vague répressive demeurent les militants du PPA tenus pour les principaux responsables des émeutes.

Durement éprouvé, le parti toujours clandestin conserve assez de combativité pour dénoncer l'inanité de la solution électoraliste. Aussi lance-t-il des mots d'ordre d'abstention aux élections municipales du 25 juillet et du 5 août 1945, aux élections cantonales de septembre-octobre de la même année, ainsi qu'aux élections législatives du 21 octobre. Appuyé dans cette campagne «abstentionniste» par les ex-AML, le parti réussit à entraîner une large proportion de l'électorat algérien à boycotter les urnes. Mais après la libération de Ferhat Abbas, le 16 mars 1946, le PPA va se trouver seul à préconiser l'abstention aux élections à la deuxième assemblée constituante en juin 1946. Malgré cet isolement, le mot d'ordre d'abstention est largement suivi par un électorat musulman sensible aux arguments du PPA (1) et surtout n'ayant aucun espoir dans l'action électoraliste.

Dès lors, le parti va-t-il tirer les ultimes conséquences de cette situation et franchir une nouvelle étape en se lançant résolument dans l'action directe ? Déjà en 1944 Mohamed Taleb a, semble-t-il, mis en place dans le Constantinois et la Kabylie une organisation secrète para-militaire (2). Va-t-on choisir de généraliser cet exemple et de donner à la clandestinité du parti un caractère plus radical en la sortant de sa position défensive et attentiste ? Ou bien choisira-t-on de rentrer de nouveau dans les rangs et d'emprunter la loi légale ?

Devant cette alternative le parti opte pour un retour à la légalité. Il va ainsi renouer avec l'expérience électoraliste de ses débuts en présentant en novembre 1946 aux élections législatives des candidats sous l'étiquette «Pour le Triomphe des Libertés démocratiques» (3) annonçant ainsi la nouvelle orientation du parti vers le légalisme électoraliste.

2.2.3 – Le nationalisme électoraliste du MTLD

Cette orientation est sans doute le revers de la forme de lutte entreprise par le PPA et dans laquelle l'activisme a souvent tenu lieu de stratégie de lutte. La longue période de clandestinité n'aura fait que développer les tendances contradictoires nées de cet activisme ; d'une part l'aptitude à la mobilisation et à l'action de masse, d'autre part la tendance au sein de l'appareil partisan à l'autoritarisme

(1) Qui fait notamment circuler le slogan : le vote est un péché.
(2) Cf. Collot Claude, art. cit., p. 182.
(3) Sur ces élections soldées par un demi-échec du PPA, cf. Collot Claude, «Le Parti du Peuple Algérien», art. cit., pp. 189-194.

centralisateur ; d'où le rétrécissement du centre de décision à la sphère dirigeante et par là-même, la réduction de la base au rôle subalterne d'exécutant.

C'est ce qui explique que cette dernière n'ait pas été un tant soit peu consultée lorsqu'il s'est agi d'abandonner brusquement le mot d'ordre d'abstention électorale et de participer désormais aux élections organisées par le pouvoir colonial. Les réflexes d'obéissance et de discipline acquis pendant la longue période de clandestinité ont empêché les partisans de l'action directe sinon de discuter les décisions de la direction, du moins de s'y opposer ouvertement. Mais le malaise va subsister au sein du parti.

Il transparaît à travers les thèses mises en présence au cours du congrès constitutif (1) du nouveau parti légal : le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD). Partagé entre les partisans du maintien du parti dans la clandestinité (2) et ceux favorables à un retour à la légalité, le congrès opte finalement pour ces derniers tout en donnant partiellement satisfaction aux premiers en décidant la création d'une organisation clandestine para-militaire qui poursuivrait parallèlement à l'action légale du MTLD, l'action clandestine. C'est pour cela qu'on parlera plus souvent du PPA-MTLD pour souligner le double plan où le parti situe son action. Mais ce «dualisme fonctionnel», loin de conférer une plus grande efficacité au parti, ne fait en réalité, que refléter son désarroi et son indécision devant le choix entre le légalisme ou la violence.

En fait, la vieille garde du parti, usée par une longue existence de lutte avec son dur lot d'arrestations, de prison et d'exil est quelque peu timorée et s'accroche aux illusions de l'action légale (3). Elle s'attache tout d'abord à accentuer la hiérarchisation au sein du parti dont les structures vont être articulées à l'échelon supérieur selon les trois niveaux : *congrès national* (qui définit la politique du parti et désigne le président et le comité central), *comité central* (organe suprême du parti entre les sessions du congrès) et *comité directeur ou bureau politique* (formé de 8 à 12 membres désignés par le comité central ; chargé de l'application des décisions de ce dernier. Il désigne le secrétaire général du parti). La désignation par la même instance du comité central et du président du parti favorise la préémi-

(1) Tenu clandestinement en février 1947.

(2) A leur tête se trouvait le docteur Mohamed Lamine Debaghine qui animera au sein du MTLD la tendance favorable à «l'action directe». Cf. Harbi Mohamed, *Aux origines du FLN...*, *op. cit.*, pp. 109-113.

(3) Le MTLD explique ainsi son choix dans une brochure de 47 p. éditée par sa commission centrale d'information et de documentation et intitulée «Le problème algérien. Le mouvement national algérien». En novembre 1946, le mouvement national décide de changer de tactique, les événements intérieurs et extérieurs l'exigent. Il décide de se présenter aux élections à l'Assemblée Nationale française. «Il faut barrer la route aux partisans de l'union française et aux administratifs, dénoncer du haut de la tribune de l'Assemblée française, et pour l'opinion internationale, les crimes de l'impérialisme français en Algérie et permettre surtout au peuple algérien de plébisciter la doctrine nationaliste», Paris, S.E.D.I.C. (18, rue du Croissant, Paris 2ème), p. 41.

nence de ce dernier et la soumission du parti au culte de son leader. Ce culte d'ailleurs entretenu tout au long des nombreuses campagnes organisées en faveur de la libération de Messali va trouver un cadre particulièrement favorable pour son épanouissement au sein des nouvelles structures du parti (1). En introduisant le système des permanents appointés par l'organisation, on va contribuer à développer la bureaucratisation du parti qui va accentuer la séparation entre le sommet et la base et généraliser les pratiques anti-démocratiques. En effet, à la base, les nouvelles structures articulées sur l'ensemble du territoire national (2) (en Wilaya, Dayra et Kasma qui s'articule à son tour en cellules) sont très hiérarchisées et tiennent la base fort éloignée du centre de décision.

Ce système d'organisation va avoir une grande influence dans le devenir du parti. Les pratiques qu'il favorisera subsisteront bien après la disparition du parti. Nous le verrons plus tard en abordant l'étude du FLN. Celui-ci héritier des multiples et longues expériences du mouvement national algérien a vécu plus particulièrement sa gestation dans la période chaotique du MTLD. Il naîtra des contradictions internes et des viscissitudes de ce dernier. En effet c'est après l'épisode sanglant de mai 1945 et au cours de l'expérience du MTLD que toutes les prémisses du 1er novembre 1954 se trouvent réunies :

– *Le contenu doctrinal du nationalisme* est précisé. Faisant la synthèse des thèmes majeurs développés tout au long de l'histoire du mouvement national algérien et plus particulièrement de son aile radicale, le MTLD trace les principales lignes de force du nationalisme algérien dans un texte qui demeure encore actuel et qui préfigure les positions du FLN dans la définition du nationalisme libérateur. Il s'agit du chapitre traitant des «principes directeurs de la lutte du mouvement national algérien» et paru dans la brochure du MTLD intitulée «*Le problème algérien. Considérations générales*» (3). La lecture attentive du texte révèle le caractère principal du nationalisme en tant que réponse ; réponse à la domination coloniale par l'affirmation de l'entité nationale et l'appel à la résistance ; réponse au niveau de l'argumentation par un plaidoyer *pro domo* face à l'accusation de fanatisme et de chauvinisme portée par l'adversaire.

Dès lors, le nationalisme trouve sa pleine légitimité, dans le rejet de la colonisation en tant qu'agression initiale, dans la volonté de

(1) Dont la littérature chante à satiété la gloire du «Zaïm». Ainsi, la brochure déjà citée du MTLD intitulée *Le problème algérien. Le mouvement national algérien* consacre de longs développements à la vie de Messali et n'hésite pas à affirmer : «Washington a fait l'Amérique, Kemal la Turquie, Lénine l'URSS. L'Algérie actuelle est l'œuvre d'Ahmed Hadj Messali», p. 12.

(2) Sur les structures territoriales du MTLD, cf. Harbi Mohamed, *Aux origines du FLN...*, *op. cit.*, pp. 94-95.

(3) Cette brochure de 32 p. a été éditée en décembre 1951 par la commission centrale d'information et de documentation du MTLD, Alger, Imprimerie générale (14, rue Géricault).

libérer la terre occupée par l'envahisseur étranger et dans l'effort de récupérer son identité nationale niée et altérée par la puissance dominante (1). Bref, face à la négation de soi que constitue le colonialisme, le nationalisme est une auto-affirmation. La nation est révélée a elle-même par un retour à l'histoire et le culte du passé n'est entretenu que pour légitimer dans le présent et l'avenir l'exigence de la nation captive de vivre libre. Renan n'est pas loin lorsque sont évoquées, à propos de la nation, cette volonté de vivre ensemble et cette commune vision de l'avenir (2). Car, face au pouvoir colonial, la nation ne peut être qu'unanime. La dialectique coloniale dresse face à face deux entités globales et le nationalisme, dans sa volonté unificatrice relégue à l'arrière-plan la notion par trop désagrégeante de lutte de classes. La nation est dès lors abstraitement appréhendée en dehors de tout contenu social. Plus tard, le rapport du Comité Central présenté au IIème Congrés du MTLD en avril 1953 souligne : «Compte tenu des circonstances actuelles, mettre en relief le caractère non communiste, non matérialiste du nationalisme algérien» (3). Ce rejet qui ne cessera d'être rappelé plus tard par le FLN, s'accompagne du rejet du capitalisme et d'une profession de foi populiste et moderniste.

Car face aux accusations de l'adversaire (4), on se défend de tout fanatisme religieux et de tout racisme. L'union sacrée est basée sur l'élan libérateur qui porte la nation à se libérer du joug colonial : «le nationalisme algérien, réaction d'une nation opprimée, contre un impérialisme, est un nationalisme libérateur, donc opposé à ce nationalisme européen, chauvin, impérialiste, dont le bellicisme aboutit à l'asservissement d'un peuple par d'autres peuples» (5).

Une nette distinction est ainsi faite entre le nationalisme oppresseur de certains pays européens et le nationalisme libérateur des pays colonisés (6). Ce dernier puise sa légitimité dans le droit naturel et la morale universelle qui condamnent toute oppression et estiment «inadmissible qu'un homme ou un peuple soit dominé, opprimé par un autre homme ou un autre peuple» (7). Il se réclame du

(1) «Le nationalisme algérien, c'est l'amour de la patrie algérienne, c'est la volonté de supprimer l'oppression colonialiste et de restituer au peuple algérien sa souveraineté usurpée, sa dignité bafouée, la propriété de ses biens ravis, c'est la volonté de lutter pour la libération politique, économique, sociale et culturelle du peuple algérien, c'est la volonté de mener la nation algérienne vers la liberté, la démocratie et le bien-être», *Le problème algérien. Considérations générales*, *op. cit.*, pp. 26-27.

(2) Ce culte du passé «n'a d'équivalent que le souci du même avenir qui guide tous les algériens sans exception... Tous ont une même vision radieuse d'un avenir où champs, usines et chantiers bruiront d'activité...», *Le problème algérien...*, *id.*, p. 7.

(3) Cité par Harbi Mohamed, *Aux origines du FLN...*, *op. cit.*, p. 101.

(4) «Le colonialisme, dans des buts qu'il est inutile de répéter, ne cesse de vouloir confondre nationalisme algérien et Islam. Il est alors facile de crier au fanatisme, à l'esprit périmé et statique contraire aux concepts de la vie moderne», *Le problème algérien...*, *id.*, p. 29.

(5) *Ibid*, p. 26.

(6) La même distinction sera plus tard faite par Anouar Adbelmalek qui utilise le terme de «nationalitaire» pour qualifier le nationalisme libérateur des pays colonisés. Cf. Abdelmalek Anouar, *La pensée politique arabe contemporaine*, Paris, Seuil, 1970, pp. 17-20.

(7) *Le problème algérien...*, *id.*, p. 21.

principe des nationalités et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; principe et droit consacrés historiquement par l'indépendance des anciennes colonies anglaises d'Amérique du Nord, par la révolution française de 1789, par le message du président Wilson en 1917, par le traité de paix de 1919, par la Charte de l'Atlantique et celle des Nations-Unies en 1945.

Autant de références permettant de situer le nationalisme algérien dans «le sens de l'histoire» c'est-à-dire dans le cadre des normes générales régissant la communauté internationale. C'est ici qu'apparaît le souci de justification à usage externe dominant le plaidoyer *pro domo* du nationalisme qui, dans son projet libératoire, prend le monde à témoin et tente de dépasser l'impossible dialogue avec la puissance dominante en le portant au niveau du concert des nations. Car la revendication de l'existence nationale implique celle de l'existence internationale ; et celle-ci implique à son tour la vocation de l'individualité à l'université. D'où le rejet de tout racisme (1) et de tout fanatisme religieux (2). Ce double rejet va devoir justifier la position arrêtée vis-à-vis du statut futur de la minorité européenne appelée à vivre dans une Algérie libérée du joug colonial : «Conformément alors aux principes en vigueur, dans la plupart des pays... nous disons que ces étrangers d'origine européenne jouiront de la nationalité algérienne dans la mesure où ils s'intègreront dans la communauté nationale, se soumettront donc aux lois nationales édictées par l'Etat algérien et à l'élaboration desquelles ils contribueront, travailleront à la grandeur et à la prospérité de la nation algérienne, en un mot, dans la mesure où ils se sentiront fils de la patrie algérienne et agiront en tant que tels» (3).

Quelle meilleure garantie donner à cette minorité, qui choisira de s'intégrer au sein de la communauté nationale, que le respect du principe démocratique au nom duquel se définit le régime futur de l'Algérie Indépendante ? La démocratie, principal critère du standard de civilisation, est revendiquée comme principe de lutte et comme principe d'organisation socio-économique représenté par cette «république démocratique et sociale» évoquée dans le programme du MTLD élaboré au congrès d'avril 1953. Mais les contours de ce projet démocratique ne sont qu'esquissés et la généralité du propos ne parvient pas à lever l'ambiguïté attachée à l'accep-

(1) «La lutte libératrice de l'Algérie contre le colonialisme n'est pas une lutte contre un groupement racial quelconque, mais la lutte de l'Algérien, fils de la nation algérienne opprimée, quelles que soient les dimensions de sa boîte cranienne et la couleur de sa peau contre un système politique imposé par l'étranger, par un conquérant qui l'a exproprié, a arrêté son développement matériel ou culturel, en un mot l'a asservi», *ibid*, p. 28.

(2) «Ce n'est plus le musulman qui s'oppose au chrétien, mais c'est le colonisé qui s'oppose au colonisateur. Que la lutte nationale des Algériens tende aussi à libérer le culte musulman des entraves colonialistes, c'est incontesté, mais le mouvement national algérien n'en est pas pour cela une organisation religieuse voulant convertir les hommes de religions différentes», *ibid*, p. 29.

(3) *Le problème algérien. Considéraltions générales, op. cit.*, p. 30.

tion étymologique (1) de la démocratie entendue comme le «gouvernement du peuple» (2). Sans annoncer la revanche d'une majorité longtemps dominée sur une minorité longtemps dominante, ce projet apparaît principalement comme le reflet de l'image inversée du système colonial. Il se présente dans l'ensemble négativement, comme l'antithèse de ce dernier et se base, au niveau de la pratique politique, sur la contre-épreuve fournie par les mésaventures de la voie légale.

– *L'échec de l'expérience électoraliste* est définitivement établi. En effet, sur le terrain électoral, le MTLD commence par remporter une éclatante victoire aux élections municipales d'octobre 1947. Mais les échecs vont se succéder par la suite aux élections législatives de 1948 et 1951 à la suite des fraudes électorales (3) organisées par l'administration coloniale sous prétexte de «juguler les violences messalistes» (4). Les «élections à la Naegelen», du nom du gouverneur général de l'époque seront une pratique désormais courante et contribueront à vider de son contenu le statut de l'Algérie de 1947 (5), accueilli d'ailleurs avec réserve par le MTLD.

L'échec de cette expérience électoraliste va mettre en relief la contradiction fondamentale entre un projet nationaliste radical, exigeant l'indépendance nationale et refusant tout compromis assimilationniste et une pratique politique réformiste s'accommodant de la voie légale. Car cet échec n'apporte pas seulement la preuve de l'inutilité dans le contexte colonial, du recours au bulletin de vote, mais plus fondamentalement du blocage du système colonial et de l'impossible transformation de ce dernier par la voie pacifique et légale ; et ce d'autant plus que parallèlement à la fraude électorale, la répression policière n'a pas désarmé (6).

– *L'expérience des tentatives unitaires.* Le pluralisme de la revendication nationale à travers les différentes formations politiques a tenté à différentes occasions de se manifester sous une forme unitaire. Rappelons brièvement la première tentative qui remonte à 1936 avec la création du *Congrès Musulman* (7) réunissant les Ulama, les «Elus» et le PCA. Ce rassemblement, né dans l'euphorie suscitée par la victoire du Front Populaire en France, présente dans sa «charte revendicative» (8) un programme relativement modé-

(1) Cf. Sartori Giovanni, *Théorie de la démocratie*, Paris, A. Colin, 1973, pp. 15-25.
(2) «La démocratie que nous érigeons comme deuxième principe d'action du mouvement national algérien veut dire strictement : gouvernement du peuple», *Le problème algérien..., id.*, p. 30.
(3) Cf. Aron Robert, *Les origines de la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1962, pp. 277-286.
(4) Aron Robert, *op. cit.*, p. 277.
(5) Cf. Oppermann Thomas, *Le problème Algérien*, Paris, F. Maspéro, 1961, pp. 75-103.
(6) En juillet 1948 à Haussonvilliers, en Mars 1949 au douar Sidi Ali Bounab. La brochure du MTLD datée de décembre 1951 et intitulée «Atteintes aux Droits de l'Homme. Violation des libertés individuelles» en dénonce les excès. Cf. Jeanson F. et C., *L'Algérie hors la loi*, Paris, éd. du Seuil, 1955, pp. 92-93.
(7) Cf. le déroulement de la réunion du Congrès le 7 juin 1936 in *La Dépêche Algérienne*, 8 juin 1936.
(8) Cf. le texte de cette Charte in *El Ouma*, n° 46, juillet-août 1936.

ré (1) qui reprend partiellement la proposition de loi présentée dès 1931 (2) Par Maurice Violette (3) et officiellement retenue par le gouvernement du Front Populaire. Elle ne sera désormais connue que sous le nom de «projet Blum-Violette» et aura le soutien du *Congrès Musulman*. Rappelons que ce dernier se verra attaqué à sa gauche par l'ENA (4) et à sa droite par la Fédération des Maires d'Algérie (5). Face à cette double hostilité, l'action du Congrès Musulman (6) échouera et ses rangs ne vont pas tarder à se disperser. En janvier 1938, le Cheikh Ben Badis refuse la présidence du Congrès (7). Les deux leaders du mouvement, les Dr. Bendjelloul et Abbas se séparent pour fonder chacun un parti (8). *Le Congrès Musulman* va ainsi s'éteindre après avoir suscité de grands espoirs au sein de la tendance modérée du nationalisme algérien (9).

Des tentatives de regroupement vont faire suite au Congrès Musulman, mais seront très limitées ou s'arrêteront au stade des projets sans lendemain. Ainsi Cheikh Zahiri tente de maintenir en vie «le bloc des organisations musulmanes d'Oranie» crée en juin 1936, tandis que le PPA nouvellement créé en appelle en vain à la Constitution d'un «grand rassemblement musulman» (10) et plus tard, d'un «Front Musulman Algérien» (11).

Il faut attendre 1944 avec la création le 14 mars des *Amis du Manifeste et de la Liberté* (AML) pour assister à la formation d'un vaste rassemblement représentant véritablement le nationalime algérien (12).

(1) Qui revendique notamment l'abrogation du «Code de l'Indigénat» ; le rattachement de l'Algérie à la France (avec la suppression des délégations financières, du gouvernement général et des communes mixtes) ; la citoyenneté française avec le maintien du statut personnel ; la séparation du culte et de l'Etat ; le Collège unique et l'égalité des salaires à compétence égale.

(2) Cf. le texte du projet in Violette M., *L'Algérie vivra-t-elle ?*, Paris, Alcan, 1931, 498 p.

(3) Gouverneur d'Algérie de 1925 à 1927.

(4) Qui marque une nette hostilité contre le rattachement de l'Algérie à la France et contre «le projet Blum-Violette». Messali interviendra violemment à la 2ème réunion du Congrès Musulman le 2 août 1936 et à la 3ème réunion, tenue le 27 janvier 1937, les militants de l'ENA manifesteront bruyamment leur hostilité. Cf. *El Ouma*, numéro spécial de février 1937.

(5) Réunis en congrès le 14 janvier 1937, les maires s'élèvent contre «le projet Blum-Violette» et menacent de démissionner en bloc si ce projet passe en discussion devant l'Assemblée Nationale. La menace est réitérée le 8 février 1938 et parvient à empêcher l'adoption du projet.

(6) Sur l'action du Congrès Musulman, cf. Collot Claude, «Le Congrès Musulman Algérien (1937-1938)», *Revue Algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, n° 4, 1974 et Taleb-Bendiab Abderrahim, *Le Congrès Musulman algérien (1935-1938)*, *op. cit.*

(7) Celle-ci a été assurée, après la destitution du docteur Bendjelloul le 7 octobre 1936, par le docteur Bachir qui démissionna de son poste en octobre 1937, avec six membres du Comité exécutif du Congrès. Cf. Collot C., art. cit., p. 147.

(8) Le premier crée en avril 1938, le Rassemblement Franco-Musulman Algérien (RFMA) et le second en juillet 1938, l'Union Populaire Algérienne (UPA), cf. Collot Claude, «L'Union Populaire Algérienne (1937-1939)», art. cit.

(9) Cf. Kaddache Mahfoud, *La vie politique à Alger, op. cit.*, pp. 310-316 et 347-356. Le rôle historique attribué au Congrès Musulman par Taleb Bendiab nous semble exagéré. Cf. Taleb Bendiab Abderrahim, *Le congrès musulman algérien, op. cit.*

(10) Cf. *El Ouma*, du 11 mars 1938.

(11) Cf. *Le Parlement Algérien*, n° 2, 3 juin 1939, n° 4, 18 juin 1939, n° 5, 1er juillet 1939, n° 7, 29 juillet 1939 et n° 8, 12 août 1939.

(12) Cf. Akrouf Daoud, *Aux origines du FLN, Les Amis du Manifeste et de la liberté, op. cit.*, et Beghoul Youcef, *Le Manifeste du Peuple Algérien, op. cit.*

Il regroupe les «élus» (1), le PPA et les Ulama (2). S'inspirant du «Manifeste» et surtout de son «additif», le programme des AML (3) rompt avec les tendances assimilationnistes de l'aile réformiste et revendique, au départ, une «République Algérienne autonome, fédérée avec une république française rénovée, anti-colonialiste et anti-impérialiste», pour accentuer par la suite ses positions nationalistes sous l'influence du PPA dont la tendance va dominer les AML surtout à partir du Congrès tenu du 2 au 4 mars 1945 (4). C'est ainsi que l'ordonnance du 7 mars 1944 nouvelle version du projet Blum-Violette sera considérée comme dépassée par les dirigeants des AML et parmi eux Ferhat Abbas. Dans la même perspective sera lancé le mot d'ordre de boycottage du Collège électoral français et le refus de s'inscrire sur les listes électorales. Un nouvel élan est donné au mouvement nationaliste algérien qui, au sortir de la 2ème guerre mondiale, considère l'avenir avec un certain optimisme. L'audience des AML, s'élargit de plus en plus au sein de la population musulmane qui rallie en masse ses rangs. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement nationaliste algérien, se réalise une véritable mobilisation politique des masses algériennes.

Mais cette évolution n'est pas sans inquiéter les ardents défenseurs de l'ordre colonial. Et, de même qu'au *Congrès Musulman* a répondu le Congrès des maires d'Algérie, de même vont répondre aux AML les sanglantes journées de mai 1945 qui aboutiront le 14 mai à la dissolution du vaste rassemblement national.

Les AML et les événements de mai 1945 vont marquer profondément l'évolution du nationalisme algérien au sein de l'aile radicale du mouvement national. La mystique de l'unité se renforcera davantage et la violence apparaîtra comme la réponse nécessaire à la violence colonialiste. L'éventualité d'un affrontement armé avec une puissance coloniale va s'imposer à certains militants à partir de cette époque avec une évidence de plus en plus marquée. La création au sein du MTLD de l'organisation clandestine paramilitaire, l'O.S. illustre cette évolution. Mais une évolution contraire se dessine au niveau des états-majors des partis qui, traumatisés par la violence de la répression coloniale se réfugient dans une prudence inhi-

(1) L'appellation est ici extensive, il s'agit en fait des partisans de M. Ferhat Abbas et du Dr. Bendjelloul.
(2) Le PCA a refusé de se joindre aux AML. Il a préféré mener une action à part en faisant campagne pour un autre rassemblement : «Les Amis de la Démocratie et de la Liberté», cf. le Manifeste de ce rassemblement in *Liberté*, 14 septembre 1944.
(3) Cf. le texte du programme des AML in *Egalité*, nº 40, 13 septembre 1946.
(4) L'influence croissante du PPA au sein des AML ne sera pas sans inquiéter Ferhat Abbas qui sera amené à faire dans *Egalité* la mise au point suivante : «Nous mettons en garde nos amis contre la démagogie des uns et les provocations des autres. Il nous parvient, en effet, que certains éléments qui se réclament de notre mouvement, parleraient de l'Indépendance de l'Algérie et iraient jusqu'à provoquer les juifs et les communistes», *Egalité*, nº 16, 29 décembre 1944.

bitrice en espérant toujours trouver la solution dans le bulletin de vote.

Dès lors, l'unité va être envisagée dans le domaine strictement électoral où les différents partis nationalistes déploient toutes leurs énergies. Les élections truquées du 17 juin 1951 vont inciter ces partis à réaliser une nouvelle unité d'action. C'est la naissance du «Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté» créé le 5 août 1951 et regroupant le MTLD, l'UDMA, les Ulama et le PCA (1). Ce front va manifester des préoccupations essentiellement électoralistes. C'est ainsi que figurent dans son programme (2), parmi les principales revendications : l'annulation des élections législatives du 17 juin 1951, le respect de la liberté de vote dans le 2ème collège, le respect des libertés fondamentales et la libération des emprisonnés politiques (3). La fragilité de son programme va le réduire rapidement à l'impuissance et le mener à l'échec ; d'autant plus qu'à l'exemple des regroupements réalisés jusqu'alors, chaque parti et chaque formation politique jouissent d'une large autonomie d'action au sein du Front.

A l'épreuve des faits, cette autonomie se révélera plus forte que la discipline unitaire. En effet, les élections municipales d'avril-mai 1953 vont susciter une âpre concurrence entre les différents partis nationalistes qui auront tôt fait d'oublier leur alliance fraîchement scellée ; et à l'unité vont succéder les rivalités et les compétitions électorales. Le MTLD tire ainsi les leçons de cet échec ; «le Front Algérien n'a pas répondu aux espérances populaires aussi bien dans le domaine du programme que dans celui de l'activité. L'esprit de parti dans les questions, hélas mineures l'a emporté souvent sur l'esprit d'union qui doit toujours prévaloir face au colonialisme» (4).

Les nouveaux appels à l'unité vont demeurer purement platoniques. Tandis que le Comité Central du PCA lance le 1er novembre 1953 un «appel solennel» pour un «Front Démocratique Algérien» (5), le MTLD de son côté mène une campagne en faveur d'une nouvelle union (6). Dans un appel du 10 décembre 1953, le Comité Central du MTLD (7) lance l'idée d'un «Congrès National Algérien» où seront représentés «les partis politiques, les organisations culturelles, sociales économiques, les personnalités démocratiques indépendantes et tous les Algériens sans distinction qui ont à cœur de relever

(1) Sur la création de ce Front, cf. «Le Front Algérien arme essentielle dans la lutte anticolonialiste» in *L'Algérie libre*, n° 33, 22 septembre 1951.
(2) Cf. le texte du programme in *Alger-Républicain*, 25 juillet 1951.
(3) Cf. le programme d'action adopté par l'Assemblée Générale tenue au cinéma «Donyazad» le 5 août 1951 in *Al Baçair*, n° 165, 13 août 1951.
(4) Cf. *L'Algérie libre*, n° 54, 1er octobre 1952.
(5) Cf. le texte de l'appel in *Liberté*, n° 543, 12 novembre 1963.
(6) Cf. l'organe du Comité Central du MTLD, *La Nation Algérienne*, n° 3, 17 septembre 1954, n° 5, 1er octobre 1954, n° 8, 22 octobre 1954.
(7) Cf. le texte de l'appel dans la brochure publiée par le MTDL à Alger par S.A.P.E. imprimerie 9, rue Borelly La Sape. L'appel porte la signature des membres du Secrétariat du MTLD : Hocine Lahouel, Benyoucef Benkhedda et Abderrahmane Kiouane.

l'Algérie» (1). Cet appel ne suscitera aucun écho et restera sans lendemain ; d'autant plus que le MTLD traverse une crise interne grave qui va le conduire à l'éclatement. L'unité est désormais très lointaine et le temps n'est plus qu'aux querelles intestines et à la division.

L'échec de ces expériences unitaires va souligner les limites d'une coalition hétérogène tiraillée par des orientations et des préoccupations divergentes voire même contradictoires. Le FLN va ultérieurement tirer les leçons de cet échec en définissant sa conception de l'unité de même qu'il dépassera la contradiction de la revendication nationale et de la pratique électoraliste adoptées par le MTLD en se basant sur l'expérience de l'action clandestine du PPA-MTLD.

– *L'expérience de l'action clandestine* met davantage en relief la contradiction signalée plus haut. Elle dénonce les illusions du légalisme et montre à la fois la nécessité et l'urgence de «l'action directe» ; à savoir la lutte armée. En effet, ce n'est qu'au sain du PPA-MTLD que la question de la lutte armée a été vraiment abordée. L'aile réformiste du nationalisme l'a délibérement écartée de ses débats internes. La période de clandestinité traversée par le PPA a familiarisé les militants avec l'action en marge de la légalité coloniale et a mis à l'ordre du jour la question de la lutte armée. Cette question deviendra encore plus actuelle avec la création au 1er Congrès du MTLD en février 1947 de l'organisation paramilitaire baptisée «Organisation Spéciale» (O.S.).

La direction de l'O.S. est assurée par un comité de trois membres (2) et cinq chefs de régions (3). Sa structure en demi-groupe (4), groupe (5) et section (6) permet un cloisonnement étanche. D'après Mohamed Boudiaf, «La section était le niveau le plus élevé de la structure organique : au-dessus, il y avait la localité. Si par hasard, une localité possédait des effectifs supérieurs à 15 militants, il fallait créer une autre section. Ces structures étaient rigoureusement cloisonnées entre elles : chaque demi-groupe menant une activité séparée et n'ayant aucune liaison avec les autres demi-groupes» (7). La coordination est assurée par la réunion des chefs de demi-groupes avec le chef de groupe et celle des chefs de groupes avec le chef de section.

Les militants de l'O.S., rigoureusement sélectionnés (8) parmi les

(1) «Pour un Congrès National Algérien, appel du Comité Central du MTLD (10 décembre 1953», S.A.P.E. imprimerie, 9 rue Borelly, La Sape, Alger, p. 8.
(2) Belhadj Djilali (responsable militaire), Hocine Ait Ahmed (responsable politique) et Mohamed Belouizdad (coordinateur). Ce dernier assure la liaison avec le Bureau Politique du PPA dont il est membre.
(3) Hocine Ait Ahmed (Kabylie), Mohamed Boudiaf (Constantinois), Ahmed Ben Bella (Oranie), Mohamed Maroc (Algérois), Djilali Reguimi (Alger-ville et Mitidja).
(4) Formé de deux militants et d'un chef de demi-groupe (3 personnes).
(5) Formé de deux demi-groupes dirigé par un chef de groupe (7 personnes).
(6) Formé de deux groupes dirigés par un Chef de section (15 personnes).
(7) Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er Novembre», in *El Jarida*, nº 15, novembre-décembre 1974, p. 6.
(8) Cf. sur ce point Boudiaf Mohamed, «L'O.S. dans la préparation du 1er novembre», in *El Jarida*, nº 8, 21 février 1970, p. 6.

membres de l'organisation clandestine du PPA n'excédaient pas le millier. Ils recevaient parallèlement à une formation militaire (maniement des armes, leçons de tir, techniques de la guérilla...) (1), une formation politique «qui était beaucoup plus morale que politique. Elle comprenait des cours sur les qualités du militant révolutionnaire, ses droits, ses devoirs, son rôle, l'esprit de sacrifice, l'initiative, l'anonymat de l'effort, le comportement militant face à la police, etc.» (2).

La phase de formation terminée à la fin de l'année 1949, les militants de l'O.S. vont se trouver réduits à une inaction qui mettra à rude épreuve leur impatience d'agir (3). La direction du PPA-MTLD engagée dans l'action électorale, ne se résoud pas à passer à l'action directe et ne songe pas à répondre à l'attente des militants de l'O.S. De ce fait, l'action clandestine négligée par la direction politique du parti va être vouée à l'échec avec la vague d'arrestions qui décimera les rangs de l'O.S. (4). Mohamed Boudiaf explique ainsi cet échec : «En réalité, la décision de création de l'O.S. était le résultat d'un compromis et d'un équilibre entre les tendances réformistes et dures du parti. Elle ne répondait aucunement à une orientation politique intégrée dans une stratégie d'ensemble et visant au déclenchement d'une insurrection armée, comme ont pu le penser les militants détachés de l'O.S. Cette remarque a son importance car elle explique dans une grande mesure les aléas et les difficultés que connut l'O.S. au cours de sa brève existence» (5).

Le démantellement des réseaux de l'O.S. sera accueilli avec indifférence sinon avec soulagement par une partie des dirigeants du PPA-MTLD convertis au légalisme et soucieux avant tout d'épargner les rangs du parti et de dégager sa responsabilité en accréditant la thèse du «complot» colonialiste. Mais ce rude coup porté à l'O.S. va se répercuter au sein du MTLD qui voit sa cohésion sérieusement entamée et son déclin précipité par la crise qui éclatera en son sein.

2.2.4 – La crise et la rupture

En fait la crise est contenue en germe depuis 1947 à la création du MTLD. Elle peut même remonter plus avant dans le temps si l'on

(1) On s'est à cet effet servi, semble-t-il, d'une brochure intitulée «la guérilla» éditée pendant la guerre civile en Espagne et des différents manuels militaires : *Manuel du gradé, pratique du tir* imprimés par la librairie Lavauzelle.
(2) Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit. p. 6.
(3) Cette impatience se manifestera avec éclat par le hold-up de la poste d'Oran organisé le 5 avril 1940 sous la direction de Ben Bella. Le but de cette action était de procurer à l'organisation clandestine les fonds nécessaires à son fonctionnement. Cf. Merle Marcel, *Ahmed Ben Bella*, Paris, Gallimard, 1965, pp. 79-82.
(4) A la suite de l'arrestation en mars 1950 d'un commando de l'O.S. lancé sur les traces d'un militant du MTLD soupçonné de collaborer avec la police. Cette arrestation va permettre à la police française de remonter la filière de l'organisation clandestine et d'opérer d'autres arrestations notamment de Ben Bella, Mahsas, Reguimi, etc...
(5) Boudiaf Mohamed, «L'O.S. dans la préparation du 1er novembre», article cité p. 6.

considère que l'une de ses principales causes est l'apparition d'un dualisme au niveau de la direction du parti (1) entre la vieille garde constituée de Messali et de ses proches collaborateurs, tenus éloignés des affaires du parti du fait de leurs multiples arrestations et assignations à résidence et une nouvelle équipe appelée de ce fait à pallier l'absence de ces dirigeants et à assurer un intérim assez long pour leur donner le goût du pouvoir. Rappelons que durant ses dix années d'existence (de 1937 à 1947), le PPA n'a réuni qu'un seul congrès national (le 24 août 1938 à Paris). Après son 1er Congrès constitutif tenu en février 1947 le MTLD ne voit son 2ème congrès réuni qu'on avril 1953. C'est dire la longueur démesurée des intersessions et le peu de fréquence des assises nationales du parti permettant à ce dernier de renouveler son personnel dirigeant ou à tout le moins d'en modifier partiellement la composition. Entre une direction inamovible mais absentéiste du fait de ses fréquentes arrestations et interdictions de séjour et une direction de fait, présente sur les lieux, le conflit d'autorité était prévisible. Il l'était d'autant plus que l'orientation légaliste et électoraliste prise par le MTLD n'a pas manqué d'isoler le sommet de la base radicalisée par l'action clandestine et désorientée par la nouvelle orientation du parti. Le malaise diffus né de cette situation a rompu le monolithisme relatif du parti et encouragé en son sein les tendances centrifuges. Ces dernières, à la faveur de la confusion ambiante, se sont manifestées d'une façon particulière par la constitution d'une opposition «berbériste» (2) apparue épisodiquement en 1936, 1939 et surtout 1949 et animée par des militants d'origine kabyle reprochant au parti de négliger l'élément berbère au profit de l'élément arabe. Il est à remarquer que les militants qui ont le plus combattu ce «complot berbériste» étaient d'origine kabyle, tels Belkacem Krim (3), Si El Hanafi et Abane Ramdane. C'est pourquoi, cette déviation régionaliste a été assez rapidement maîtrisée et la crise qu'elle a suscitée au sein du MTLD a pu être surmontée.

La vraie crise éclatera à la suite du 2ème congrès du parti tenu du 4 au 6 avril 1953 à Alger. En l'absence de Messali, exilé en France depuis 1952 (4), une tendance se fait jour au sein du MTLD pour réclamer la démocratisation des structures du parti et mettre l'accent sur la nécessité de la collégialité au niveau de la direction. C'était attaquer de front le pouvoir personnel de Messali qui, grisé

(1) Sur la composition de la direction du MTLD à ses différents niveaux, cf. Harbi Mohamed, *Aux origines du FLN...*, *op. cit.*, pp. 97-99.
(2) Cf. sur ce point Letourneau Roger, *Evolution politique de l'Afrique du Nord Musulmande*, *op. cit.*, pp. 375-375 ; Zagoria Janet D., *The rise and fall of the Movement of Messali Hadj in Algeria, 1924-1954*, Columbia University, 1973, pp. 245-279 et Harbi Mohamed, *Aux ogirines du FLN...*, *op. cit.*, pp. 114-117.
(3) Sur le rôle de ce dernier, cf. Hamdani Amar, *Krim Belkacem, Le lion des Djebels*, Paris, Balland, 1973, pp. 101-104.
(4) Il a été assigné à résidence à Niort après ses tournées triomphales en Algérie au cours desquelles il a enflammé les foules venues nombreuses l'acclamer.

par sa popularité, s'estimait infaillible et se voulait incontesté. Entouré d'adulateurs et d'inconditionnels, il considérait le parti comme sa chose personnelle, soumise à son autorité exclusive.

Habitué à désigner les cadres dirigeants du parti, il désavoue le comité central issu du suffrage des congressistes et lui adresse en septembre 1953 une demande de pleins pouvoirs tout en signifiant le retrait de sa confiance au secrétaire général fraîchement élu, Hocine Lahouel et en accusant la nouvelle direction de déviation réformiste (1). En réponse, le comité central rejette la demande de pleins pouvoirs, maintient à son poste le secrétaire général et propose à Messali la réunion d'un nouveau congrès pour régler le différend.

Dès lors, le conflit entre «centralistes» et «messalistes» va entrer dans une phase aiguë ; et au congrès messaliste (2) qui dissout le comité central et désigne le vieux leader à la présidence à vie du parti, répond le congrès centraliste (3) qui prononce la déchéance de Messali et de ses lieutenants (4) de leurs fonctions au parti (5).

Ces accusations et exclusions mutuelles ont consacré la division du parti devant l'étonnement et le désarroi de la base qui dans cette querelle, s'est sentie marginale et dépassée. En effet, la crise qui a secoué le MTLD est une crise du sommet et non de la base. Elle a été le résultat de ce dualisme de la direction que nous avons signalé plus haut et a opposé deux groupes motivés principalement par la prise et l'exercice du pouvoir au sein du parti. En effet, la prétention caricaturale du «zaïm» sacralisé affirmant «le parti c'est moi» n'était pas de nature différente de cette affirmation des «centralistes» : «le parti c'est nous». Car les deux restaient aveugles à l'émergence de nouvelles forces représentant la véritable relève et demeuraient sourds aux nouvelles nécessités de la lutte.

Après la «contre-épreuve» fournie par l'administration coloniale avec les fraudes électorales, l'attachement de la direction du MTLD au respect de la légalité n'était que le reflet d'une attitude timorée entretenue par la crainte que lui inspirait «l'aventure» de l'action directe. Cette attitude apparaît dans les directives et les rapports

(1) Cette accusation vise la politique inaugurée par les «centralistes» (à la suite du succès remporté par le MTLD aux élections municipales d'avril 1953) prônant une étroite collaboration avec le maire libéral d'Alger, Jacques Chevallier. Le réformisme des «centralistes» est analysé plus en détail par Harbi Mohamed, *Aux origines du FLN...*, *op. cit.*, pp. 149-154.
(2) Tenu à Hornu en Belgique du 13 au 16 juillet 1954.
(3) Tenu à Alger du 13 au 16 août 1954.
(4) Principalement Mezerna et Moulay Merbah.
(5) Sur le déroulement de la crise, cf. la version présentée par le comité central du MTLD, in *La nation algérienne*, n° 1, 3 septembre 1954, n° 2, 10 septembre 1954, et n° 3, 17 septembre 1954. Les «messalistes» ont exposé leur version dans *L'Algérie libre*. Une description minutieuse des développements de la crise est faite par Rossignol P., *Les partis politiques musulmans...*, *op. cit.*, pp. 124-135 et Harbi Mohamed, *Aux origines du FLN...*, *op. cit.*, pp. 109-171.

internes du parti (1) mettant l'accent à la fois sur la dénonciation de la répression policière et sur le respect de la légalité.

En effet, placés devant l'alternative : action légale/action armée, ni les «messalistes», ni les «centralistes» n'ont pu se résoudre à un choix réel et définitif. Les «messalistes» plus favorables par principe à l'action directe, subordonnaient cette dernière au préalable de la reprise en main du parti et de ce fait, en différaient l'échéance. Ils rejoignaient paradoxalement et indirectement les positions des «centralistes» plus ouvertements attentistes. Tous deux, saisissant la vanité de l'action légale, ils ne se sont pas pour autant décidés à opter franchement pour l'action armée. Car, ne se sentant pas aptes à la mener et surtout à la diriger, ils ont préféré temporiser plutôt que de céder le «témoin» à une équipe de rechange. La notion même d'équipe de rechange est étrangère à leurs vues. Et même lorsque les «centralistes» en appellent au changement et au renouvellement, ils les conçoivent limités à leur sphère. Leur rôle ne leur semble pas terminé, bien au contraire (2).

En attendant, on continue à se battre sur le plan électoral et parlementaire (3), mais sans conviction. Car le malaise est profond au sein du parti : tous les militants entrés en clandestinité sont de plus en plus décidés à agir et cachent de moins en moins leur impatience. Les autres tendent une oreille attentive aux événements qui agitent le Maroc et la Tunisie et perçoivent les clameurs lointaines de la guerre d'Indochine. La direction est ainsi de plus en plus acculée au choix qu'elle redoute et qu'elle peut de moins en moins différer. Elle est surtout placée devant la nécessité d'opérer au sein du parti une profonde mutation qui doit la toucher directement. La conjonction de ces facteurs (impatience de certains militants, scepticisme vis-à-vis de l'action légale, nécessité d'un changement de perspectives et de méthodes d'action) aboutit à la crise qui divise la direction et consacre l'éclatement du parti. Le constat d'échec est patent ! Echec de l'action légale ; échec de l'organisation partisane, atomisée par des luttes de fractions.

(1) Cf. notre thèse, *op. cit.*, en annexe I la directive datant du 2ème semestre 1952 et adressée par la commission centrale de propagande intérieure (CCPI du Bureau politique aux différentes Wilayate du parti sur les moyens de lutte contre la répression). L'annexe II est un compte-rendu adressé à la direction du parti par le chef de la Wilaya de Constantine en novembre 1942 donnant un aperçu détaillé des activités du parti dans le constantinois. Le souci de contenir l'impatience des militants y est évident : «C'est ainsi que un (sic) courant favorable à l'action directe vient de réapparaître à la suite de l'assassinat de Hached et les événements de Casablanca qui permet d'apprécier le degré de formation de nos militants et responsables, et calculer leurs réactions qui sont plutôt sentimentales que réfléchies et positives».

(2) Très caractéristique de cette attitude, cette phrase prononcée au sein du comité central du parti fin 1948, début 1949 : «Nous sommes les hommes de la première étape et les hommes de la deuxième étape. Nous sommes les hommes politiques et les généraux», cité par Lacheraf Mostefa, *L'Algérie : nation et société, op. cit.*, p. 35.

(3) L'assemblée algérienne n'a eu pour résultat que de montrer l'impossible dialogue entre les représentants des deux collèges et notamment entre les députés MTLD et les députés ultra colonialistes. Sur l'organisation, le fonctionnement et le rôle de l'Assemblée Algérienne, cf. Rens I., *L'assemblée algérienne*, Cahors (Lot), imprimerie A. Constant, 1957, 285 p.

Ainsi, les différentes expériences tentées par les différentes tendances du nationalisme algérien ont abouti à un commun échec. L'aile réformiste attachée à la revendication modérée de la suppression des inégalités et de l'atténuation des rigueurs de la domination coloniale n'a connu que déception et amertume. L'aile radicale, posant d'emblée le problème de l'indépendance nationale, n'a pas adapté à ses objectifs les moyens adéquats ; le légalisme l'a finalement condamnée à l'échec sans pour autant la mettre à l'abri des coups répétés de l'administration coloniale.

Mais ces tâtonnements et ces échecs, ces luttes multiformes menées au nom de l'égalité ou de l'identité ; ces revendications allant du rattachement à la métropole, à l'indépendance nationale, en passant par l'autonomie et le fédéralisme ; ces espoirs obstinément entretenus et ces désillusions amères ; ces aventures et mésaventures vécues par les militants nationalistes à travers meetings et réunions, délégations officielles et manifestations violentes, arrestations et assignations à résidence, poursuites et condamnations ; tout cela a constitué le fond commun d'expérience dont héritera le mouvement de libération nationale déclenché le 1er novembre 1954. Tout cela a également contribué à renforcer la conscience nationale au sein des masses populaires (1) et à rendre inéluctable la rupture du 1er novembre 1954.

La nécessité de la lutte armée ne s'est imposée qu'après l'échec répété de tous les moyens légaux utilisés par les différents partis et mouvements nationalistes ; après l'accumulation d'un certain nombre de rancœurs et de désillusions : rejet du projet Blum-Violette en 1936, répression de mai 1945, non application du statut de 1947, fraudes électorales de 1948 à 1951...

Ces différentes dates sont autant de repères des dépressions enregistrées sur le tracé de la fameuse courbe en «J» basée sur la thèse selon laquelle «des révolutions risquent d'éclater lorsqu'une période de progrès matériel, tant économique que social, est suivie d'une brève période de récession aiguë» (2). Ou d'une façon plus générale, «les révolutions ont besoin, pour se produire, à la fois d'une montée d'espoirs et, lui faisant suite, d'une période de frustration de ces mêmes espoirs» (3).

Dans une perspective de longue durée allant de 1919 à 1954, cette thèse peut sans doute trouver un terrain d'application en Algérie et fournir une explication partiellement satisfaisante des causes du déclenchement de la lutte armée le 1er novembre 1954. En effet, à considérer le problème algérien du point de vue de Sirius,

(1) C'est sans doute la contribution essentielle du mouvement national algérien et particulièrement de son aile radicale à travers son évolution allant de l'ENA au MTLD en passant par le PPA. Cf. Lacheraf Mostefa, *L'Algérie : nation et société, op. cit.*, pp. 34-36.
(2) Davies James C., «Vers une théorie de la révolution», in Birnbaum Pierre et Chazel François, *Sociologie politique*, Paris, A. Colin, 1971, t. II, p. 256.
(3) *Ibid*, p. 279.

on peut avancer le fait que la période d'espoir ouverte en 1919 par la loi du 4 février, accordant des droits électoraux à une catégorie d'«indigènes», constitue le point de départ d'une succession d'espoirs rapidement et parfois brutalement déçus menant jusqu'à la rupture du 1er Novembre 1954.

Mais cette constatation nous semble sinon erronée du moins partielle. L'explication des causes qui ont déterminé le déclenchement de la lutte armée nécessite d'aller plus avant dans l'analyse et notamment de déterminer la nature du mouvement national algérien. Pour ce faire, il nous semble utile de confronter les périodes de hausse des «espoirs» politiques du mouvement national et l'évolution de la situation économique de la grande masse de la population algérienne, à savoir la paysannerie, à travers le niveau de production de ses deux principaux moyens de subsistance : céréaliculture et pastoralisme.

Or les années 1919-20 et les années 1926 à 28 correspondent à une période de crise grave de l'agriculture algérienne et particulièrement de la production céréalière et pastorale (1). Par contre, c'est une période où la participation politique des «indigènes» commence à prendre son essor. Ce n'est qu'avec le tournant 1930-31 qu'on peut enregistrer une convergence entre la «frustration» politique manifestée par les formations politiques algériennes et l'aggravation de la situation agricole consécutive à la fois à une mauvaise récolte et aux effets de la crise mondiale. Sauf à préciser que cette «frustration» politique est suscitée principalement par le caractère vexatoir des fêtes du centenaire. L'année 1936, avec l'avènement du Front Populaire et le dépôt du projet Blum-Violette, est une période euphorique pour les formations politiques groupées au sein du Congrès Musulman (2). Elle est par contre catastrophique pour la paysannerie qui voit chuter sa production agricole et diminuer considérablement son cheptel (3). Les effets du décret du 17 juillet 1936 du gouvernement Blum pour lutter contre l'usure et de la création, la même année, de l'office du blé destiné à stabiliser les prix des céréales ne se feront sentir que bien plus tard, vers 1938, année correspondant à une amélioration de la production céréalière. La guerre viendra remettre en cause cette amélioration et aggraver considérablement le sort des paysans. En ville, en revanche, après une période de reflux, les formations politiques algériennes vont redoubler l'activité et exprimer à travers le «Manifeste», l'espoir d'un changement positif. En 1945, à l'enthousiasme suscité par la libération et encouragé par les AML, fait suite le désespoir et la rancœur provoqués par la brutalité de la répression consécutive aux événe-

(1) Cf. les chiffres in Nouschi A., *La naissance du nationalisme algérien, op. cit.*, pp. 35-40.
(2) La démarcation opérée par l'ENA avec sa critique à la fois du projet Blum-Violette et de la «charte revendicative» du congrès musulman ne fait qu'atténuer a posteriori l'espoir suscité par l'avènement du Front Populaire auprès des différentes tendances du nationalisme algérien y compris l'ENA.
(3) Cf. Nouschi A., *La naissance du nationalisme algérien, op. cit.*, pp. 46-51.

ments du 8 mai. A la campagne, pour la même année, la chute de la production céréalière entraîne une aggravation supplémentaire du sort des paysans algériens. Par contre, la stabilisation et la reprise économique amorcées à partir de 1950 coïncide avec un reflux et une crise généralisée au niveau des formations politiques algériennes.

A travers ce rapide rappel, l'inadéquation entre les espoirs (revendicatifs) exprimés par les formations politiques algériennes et la situation économique de la paysannerie apparaît comme une constante. Elle reflète le caractère essentiellement urbain du mouvement national algérien à partir de 1919. Ce caractère se confirme d'ailleurs par la correspondance entre les périodes de mobilisation politique et celles du mouvement d'urbanisation. Ainsi 1919 et surtout 1930 et 1931 correspondent à d'importants afflux vers les villes des masses paysannes prolétarisées. De 1931 à 1936, le taux d'urbanisation de la population musulmane passe de 14 à 16 % (1) pour culminer en 1948 à 20 %, taux qui demeurera inchangé jusqu'en 1954 (2).

Cette inadéquation signalée plus haut de même que le caractère urbain du mouvement national expliquent le fait que ce dernier détermine son attitude davantage par rapport au pouvoir colonial qu'à la situation du monde paysan. Ce faisant, il laisse l'initiative de l'action à l'administration coloniale et, soumis au cadre légal imposé par cette dernière, il ne peut bouleverser fondamentalement l'ordre établi et se trouve réduit à des revendications partielles d'égalité et de respect des libertés démocratiques. Cette voie, empruntée par les différents courants du nationalisme algérien et caractérisée par un légalisme revendicatif, aboutira à un constat d'échec généralisé. La prise de conscience de cet échec se fera d'autant plus sentir que la paupérisation absolue et surtout relative de la population musulmane apparaîtra plus insupportable à cette dernière.

En effet, l'accroissement démographique, en accentuant le déséquilibre entre population européenne et population musulmane (3), aggrave la situation de cette dernière qui voit diminuer de 5 % (entre la 2ème guerre mondiale et 1954) la superficie des terres lui appartenant. Ce qui est encore plus significatif, c'est l'augmentation en nombre, des propriétaires musulmans ayant moins de 10 hectares (4) et la diminution de la superfie de leurs terres (5) ; ce qui fait passer la moyenne individuelle de 4,7 ha à 3,1 ha. Les conséquences entraînées par cette paupérisation sont désormais classiques : augmentation de l'exode rurale et du chômage (6). C'est surtout l'écart grandissant entre la prospérité croissante de la population euro-

(1) Cf. Le tableau in secrétariat social d'Alger, *Monde rural et monde urbain, op. cit.*, p. 37.
(2) *Ibid.*
(3) En 1954, la première s'élève à 984.031 et la seconde à 8.449.332. Cf. *Annuaire statistique de l'Algérie*, volume I (1939-1947) et volume II (1954).
(4) 391.000 en 1940 et 438.483 en 1954.
(5) 1.850.000 ha. en 1940 et 1.378.400 en 1954.
(6) Le nombre des chômeurs est évalué en 1954 aux environs du million.

péenne et la misère de la population musulmane (1) qui creuse davantage le fossé entre les deux communautés.

Dès lors, les conditions objectives et subjectives semblent réunies pour la création d'une *situation révolutionnaire* : difficultés économiques, aggravation des inégalités, échec de toutes les voies légales, volonté de changement, émergence d'hommes formés à l'école du militantisme et déjà initiés aux secrets de la lutte clandestine. A ces conditions générales s'ajoutent deux facteurs qui semblent avoir pesé d'une façon déterminante sur le déclenchement de la lutte armée. C'est d'une part, la crise du MTLD qui a mis les militants les plus résolus devant l'urgente nécessité de sauver le mouvement en l'engageant dans l'action directe, d'autre part la conjoncture internationale qui a favorisé le développement de la lutte de libération nationale. En effet, depuis la 2ème guerre mondiale, la lutte anticolonialiste n'a cessé de prendre de l'ampleur et de gagner de proche en proche, les pays soumis au joug colonial. Une solidarité de combat a ainsi uni les différents mouvements de libération dont l'exemple est devenu de plus en plus contagieux. C'est ainsi que les événements d'Indochine ont été suivis avec un grand intérêt par les partis nationalistes algériens ; et le nom de Dien Bien Phu, illustrant la victoire éclatante d'un peuple en armes contre une armée d'occupation, a retenti comme un appel à la résistance armée. Cet appel est devenu plus proche et plus insistant avec les troubles qui agitaient la Tunisie et le Maroc. La solidarité maghrébine, cimentée au cours des longues années de revendication nationaliste, est apparue de plus en plus nécessaire à l'heure de la mobilisation contre l'ennemi commun. D'ailleurs, dès 1951 un accord secret aurait semble-t-il été passé au Caire, dans le cadre du «Comité de libération du Maghreb arabe» entre les représentants de l'Istiqlal, du Néo-Destour et du MTLD pour mener en commun la lutte armée jusqu'à l'indépendance totale des trois pays. La crise traversée par le MTLD n'a pu permettre une telle coordination ; et si le Maroc et la Tunisie ont été les premiers à prendre les armes contre l'administration coloniale, l'Algérie – malgré le calme apparent qui y régnait – couvait sa révolte.

Lente à se déclencher, la lutte armée en Algérie va revêtir un caractère plus radical, à la fois par sa durée et par les bouleversements considérables qu'elle va introduire au sein de la société algérienne. Elle va déterminer par rapport aux formes antérieures de lutte engagée par le mouvement national, un changement radical de perspective. La mobilisation politique va mettre en rapport le monde rural et le monde urbain en étendant son champ d'action sur l'ensemble du territoire national et en entraînant la participation des différentes couches sociales de la Nation en armes. Dès lors, par

(1) Cf. les chiffres in Aron Robert, *Les origines de la guerre d'Algérie, op. cit.*, pp. 223-243.

le recours à la lutte armée, le mouvement de libération nationale va avoir l'initiative de l'action et concentrer son objectif sur la revendication fondamentale de l'indépendance nationale, rejetant les anciennes revendications partielles, expression du *légalisme revendicatif* des différents partis nationalistes. Il s'agit désormais d'une *résistance offensive* qui monte résolument à l'assaut du bastion colonial et entreprend de le détruire.

Mais ce passage du *légalisme revendicatif* à la *résistance offensive* va entretenir une constante dialectique de la continuité et de la rupture. La violence, en portant la critique de l'ordre colonial à son point ultime va conférer au mouvement nationaliste une nouvelle dimension et constituer le principal facteur de changement ; un changement fait non pas de génération *ex nihilo* mais de régénération de ce qui existait. Tel nous semble être le principal caractère revêtu par la lutte armée engagée le 1er novembre 1954 ; à la fois porteuse de renouveau et héritière du passé.

*

* *

II – CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS

Sans doute faudrait-il plusieurs volumes pour écrire l'histoire de la lutte de libération menée par le peuple algérien durant plus de sept ans, presque huit ; des années particulièrement riches en événements, où l'histoire s'est déroulée à un rythme accéléré, où chacun a vécu intensément et passionnément chaque seconde, chaque minute de chaque jour sur une ligne de crête séparant la vie et la mort. Pour rendre compte de ces instants, de ces événements dans toute leur complexité, dans le déchaînement des passions, dans l'enthousiasme et l'exaltation des uns, le déchirement et le désespoir des autres, le travail acharné de toute une équipe de chercheurs de formations diverses serait nécessaire. C'est dire que nous ne nous y hasarderons pas avec nos modestes moyens et dans le cadre restreint de ce chapitre préliminaire. Notre ambition se limitera à retracer les principales étapes de la lutte armée et de l'action du FLN au cours de cette période.

Pour modeste que soit l'entreprise, elle paraît cependant nécessaire. Elle s'impose comme préalable à toute tentative de clarification dans un domaine où l'attrait du sensationnel et de l'anecdotique (1) a souvent prévalu sur la nécessité de la rigueur et a largement contribué à empêcher de saisir le sens réel des événements. Dans la masse de la littérature consacrée à cette période particulièrement troublée, le récit journalistique a été très largement dominant (2), et l'événement démesurément grossi a envahi l'Histoire (3).

(1) Surtout lorsque cet attrait est dicté par la volonté déclarée ou implicite de réduire la lutte de libération nationale en une suite de violences et d'atrocités perpétrées par des «rebelles» mal organisés et sans principes, souvent divisés en bandes rivales et épuisant leurs forces dans des règlements de compte sordides. Parmi les diffuseurs de cette imagerie, citons : Bromberger Serge, *Les rebelles algériens*, Paris, Plon, 1958, 279 p. ; Tournoux Y.R., *Carnets secrets de la politique*, Paris, Plon, 1958, IV, 179 p. ; Paillat Claude, *Dossier secret de l'Algérie*, Paris, Presses de la Cité, 2V., 1961, 1962, 539 et 547 p. ; Duchemin J.C., *histoire du FLN*, Paris, Table Ronde, 1962, 333 p. Le dernier né un volumineux chef-d'œuvre de préjugés colonialistes dû à la plume souvent hargneuse d'un militaire : Tripier Philippe, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, éd. France Empire, 1972, 674 p.

(2) Cependant, certains ouvrages se détachent particulièrement du lot par l'essai de synthèse et l'effort de réflexion qu'on peut y trouver : Jeanson C. et F., *L'Algérie hors-la-loi*, Paris, Seuil, 1955, 320 p. ; Oppermann Thomas, *Le problème algérien*, Paris, Maspéro, 1961, 315 p. ; Favrod Ch. H., *Le FLN et l'Algérie*, Paris, Plon, 1962 ; Behr Edward, *Dramatique Algérie*, Paris, Stock, 1962, 256 p. ; Gordon David C., *The Passing of French Algeria*, New-York, Oxford University Press, 1966, V, 265 p. ; Quandt William B., *Révolution and Political Leadership : Algeria, 1954/68*, Cambridge, Massachussetts and London, the M.I.T. Press, 1969, 313 p. Citons en bonne place la remarquable synthèse présentée par Albert Paul Lentin, «L'histoire de la révolution algérienne» parue dans un dossier de l'hebdomadaire *France Observateur*, n° 619 (15.3.62) et n° 620 (22.3.62).

(3) Voir page suivante.

Nous nous attacherons à dégager, à travers le foisonnement des faits, les principaux repères qui permettent de suivre l'évolution de la lutte de libération nationale et d'en saisir le processus interne. Nous en tenant à l'essentiel, nous éviterons de consacrer de longs développements aux faits connus et déjà établis et nous intéresserons plus spécialement à en déterminer le sens et la portée. Faisant une analyse interne du mouvement de libération nationale, nous n'évoquerons la politique française que dans la mesure où elle permettra d'expliquer la politique et l'action du FLN.

Du 1er novembre 1954, date du déclenchement de la lutte armée, au 3 juillet 1962 (1) date de proclamation de l'indépendance, le mouvement de libération nationale a, durant cette longue période, traversé plusieurs phases (2) et connu un certain nombre de transformations. Cependant deux principales phases peuvent être isolées et nous semblent particulièrement pertinentes pour rendre compte de l'évolution du mouvement :

– *La première phase allant de novembre 1954 à juillet 1957* illustre l'implantation, l'extension et l'organisation de la lutte armée à l'intérieur du pays qui est alors le principal terrain d'action. La direction du mouvement établie à l'intérieur, est en contact direct avec les réalités concrètes du combat. C'est au cours de cette phase que le mouvement s'implante solidement dans le pays et réalise la conquête du terrain en étendant l'insécurité sur l'ensemble du territoire et en ralliant à sa cause un nombre croissant de partisans. C'est également au cours de cette phase que le mouvement de libération se dote de structures et d'institutions à l'issue du Congrès de la Soummam.

– *La deuxième phase allant de juillet 1957 à juillet 1962* est caractérisée par la sortie de la direction du FLN hors des frontières nationales et son installation définitive à l'extérieur. Elle réalise un relatif isolement de l'intérieur (aggravé par l'établissement des barrages électrifiés aux frontières Est et Ouest) et le déplacement du terrain d'action vers l'extérieur. Avec la création du GPRA le 19 septembre 1958 et après le discours du Général de Gaulle sur l'autodétermination un an plus tard (3), la préparation des négociations avec

(Note 3 de la page précédente)
La grande fresque présentée par Yves Courrière à travers ses quatre volumes sur la guerre d'Algérie n'échappe pas à cette tendance malgré un gros effort de documentation : Yves Courrière, *Les fils de la Toussaint*, Paris, Fayard, 1968, 450 p. *Le temps des léopards*, Paris, Fayard, 1969, 614 p. *L'heure des colonels*, Paris, Fayard, 1970, 633 p. *Les feux du désespoir*, Paris, Fayard, 1971, 679 p.

(1) Le 1er juillet 1962 a été organisé le référendum d'autodétermination, le 3 juillet a été proclamée officiellement l'indépendance de l'Algérie et le 5 juillet a été déclaré jour de fête de l'indépendance coïncidant avec la commémoration de la prise d'Alger en 1830.

(2) Dans une «Chronologie de la guerre en Algérie», M. Jean-Paul Benoit isole quatre phases : du 1er novembre 1954 au 16 mars 1956, «La rebellion a l'initiative» ; du 16 mars 1956 au 13 mai 1958, «La France cherche à prendre l'initiative» ; du 13 mai 1958 au 20 mai 1961, «L'armée française a l'initiative» ; du 20 mai 1961 au 16 mars 1962, «Le dégagement». Cf. *La NEF*, numéro spécial «Histoire de la guerre d'Algérie», octobre 1962 - janvier 1963, pp. 5-18.

(3) Le 16 septembre 1959.

la France devient pour la direction du FLN la préoccupation principale. Il s'opère alors une inversion de la hiérarchie de la lutte ; l'action politique et diplomatique prend le pas sur la lutte armée.

I – La conquête du terrain

L'intensification de la lutte armée au cours des deux premières années permet au mouvement de s'implanter et d'étendre son influence sur l'ensemble du pays. L'extension relativement rapide des zones d'insécurité ne s'explique pas seulement par la combativité des premiers maquisards, mais également par la sensibilisation des masses algériennes en faveur de la cause nationaliste et par le soutien de plus en plus actif qu'elles ont apporté aux combattants de l'ALN et aux militants du FLN au fur et à mesure que s'intensifiait la lutte. Elle s'explique surtout par l'organisation efficace qui a pu être mise sur pieds dès le déclenchement de la lutte armée. C'est la rencontre d'une minorité agissante, solidement organisée et d'une majorité attentive à son appel qui a permis à l'étincelle du 1er novembre d'allumer l'incendie qui s'est étendue de proche en proche jusqu'à embraser l'ensemble du pays. Pour mieux saisir ce phénomène, il nous semble nécessaire de situer au préalable les circonstances et les hommes qui ont présidé à la préparation et au déclenchement de la lutte armée.

1.1 – La phase préparatoire

Elle peut remonter fort loin et dater de 1947 avec la création de l'O.S. Mais pratiquement, elle se situe au lendemain du démantellement des réseaux de l'O.S. en 1950 et surtout à la suite de la décision prise un an plus tard, par la direction du MTLD de se délester (1) de son organisation para-militaire devenue compromettante et de la dissoudre purement et simplement.

Les «rescapés de l'O.S.» qui ont échappé à la vague d'arrestations de 1950 (2), considérés avec méfiance par la direction du parti et toujours activement recherchés par la police, vont mener une véritable action clandestine au sein du MTLD. Ainsi, doublement clandestins, isolés, démunis matériellement, ils vont dans un premier stade entreprendre un patient travail de sauvetage du parti qu'ils voient s'enliser inexorablement dans le réformisme et l'électoralisme pour sombrer plus tard dans les querelles intestines.

Il faudrait prendre en considération la somme de dépit, de désespoir et de rage contenue, accumulée par les «rescapés de l'O.S.» au

(1) La terminologie du parti était à cet égard très révélatrice. C'est ainsi que les éléments de l'O.S. recherchés par la police française étaient appelés les «lourds».

(2) Au niveau des responsables départementaux, citons Boudiaf (Algérois), Ben M'Hidi (Constantinois), Ben Saïde (Oranie). Au niveau des responsables régionaux : Ben Boulaid, Bitat, Didouche, Ben Tobbal.

cours de cette éprouvante expérience pour comprendre la sévérité du jugement porté plus tard par les fondateurs du FLN sur les partis nationalistes algériens et notamment sur le MTLD et sa direction ; pour comprendre aussi l'importance de la solidarité qui a lié entre eux les anciens de l'O.S. et leur a permis de se regrouper et de s'organiser (1).

Leur action a tout d'abord consisté à tenter d'obtenir, de la direction du MTLD, la reconstitution de l'organisation para-militaire dissoute et la révision de la politique électoraliste du parti. En vain, la direction de ce dernier est restée sourde à cet appel. Mais les militants désorientés par la politique réformiste du parti, y ont été sensibles. La tendance favorable à l'action directe, quoique encore minoritaire, a commencé à se développer et à faire sortir les anciens membres de l'O.S. de leur isolement.

C'est ainsi qu'un membre du Comité Central, Abdelhamid Mehri, hostile à l'orientation réformiste du parti prend contact avec Mohamed Boudiaf (2) et lui présente deux émissaires marocains (3) envoyés par Abdelkrim pour établir des contacts en Tunisie, en Algérie (4) et au Maroc dans l'éventualité du déclenchement d'une lutte armée coordonnée à l'échelle maghrébine. Un accord de principe est arrêté et rendez-vous est pris ultérieurement pour préciser les modalités concrètes du projet.

C'est après ces contacts qu'est créé un comité (5) chargé de regrouper autour de lui les anciens membres de l'O.S. et tous les militants mécontents de la politique du parti et favorables à «l'action directe». Ben Boulaid est chargé alors d'assurer la constitution d'un dépôt (6) de bombes et d'explosifs dans les Aurès. Profitant de sa mutation, pour des raisons de sécurité, en France, Boudiaf (7) va s'efforcer de rallier à la cause de la lutte armée les militants organisés au sein de la Fédération de France du MTLD. Mais l'influence de Messali y est trop importante pour permettre à ce travail clandestin d'organisation et d'explication d'enregistrer un succès notable. D'ailleurs la crise qui couve au sein du parti renforce le regroupement des militants en France autour du «Zaïm».

(1) «Cette solidarité des anciens de l'O.S. fut renforcée par la méfiance et les brimades systématiques dont ils étaient l'objet de la part de la hiérarchie du parti, qui les soumettait à une surveillance quasi-policière». Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», in *El Jarida*, n° 15, novembre-décembre 1974, p. 6.

(2) Boudiaf situe cette rencontre au printemps 1952 (cf. l'article déjà cité, «La préparation du 1er novembre», p. 7) tandis que Mehri la date de mai 1953 dans son article en langue arabe «Ahdâthun mahhadat lifâtihi Nufember 1954» (événements ayant préparé le 1er novembre 1954), in *Al Acala*, n° 22, octobre-novembre 1974, p. 16.

(3) Il s'agit de Hachemi Ettoud et de Mohamed Hammadi El Aziz (alias Hammadi Erryfy), deux officiers originaires du Rif qui ont suivi des études militaires à Baghdad. Sur ces deux personnalités, cf. Zaki M'Barek, *Les mouvements d'opposition au Maroc, issus de la Résistance et de l'Armée de Libération (1953-1970)*, Thèse de 3ème Cycle d'Histoire, Université d'Aix-en-Provence, 1973, pp. 43-47.

(4) Ils devaient initialement prendre contact avec la direction du MTLD et notamment avec Ahmed Mezerna.

(5) Constitué de Ben Boulaid, Boudiaf, Didouche et Mehri.

(6) Ce dépôt explosera une année plus tard.

(7) Rejoint plus tard par Didouche, Guerras et Habechi.

Cette crise connaîtra son développement à la suite du congrès du MTLD tenu en avril 1953 (1) et opposera ouvertement «centralistes» et «messalistes». Toujours soucieux de sauver le parti de l'éclatement, les ex-membres de l'O.S. s'interdisent de prendre position pour l'un ou l'autre clan et lancent des appels désespérés à l'unité. C'est alors qu'ils créent le 23 mars 1954 le Comité Révolutionnaire pour l'unité et l'Action (CRUA) composé de quatre membres (2) : deux anciens de l'O.S. (Ben Boulaid et Boudiaf) et deux membres du Comité Central : Mohamed Dekhli, responsable général de l'organisation et son adjoint Ramdane Bouchbouba, contrôleur à l'organisation. Le choix de ces deux derniers s'explique par leur position stratégique dans l'appareil du parti. En effet, responsables de l'organisation, ils contrôlent tous les rouages du parti. Leur aide apparaît dès lors indispensable pour contacter plus facilement les militants susceptibles d'appuyer le mouvement engagé par les promoteurs de la lutte armée et pour disposer des moyens matériels (locaux, machines, secrétariat...) et financiers du parti.

L'objectif du CRUA, inscrit dans son sigle, consiste à ressouder les rangs du parti et à engager ce dernier dans «l'action directe». Dans ce but, une proclamation aurait été diffusée à travers tout le territoire national demandant la réunion d'un congrès démocratique appelé à désigner une direction révolutionnaire qui s'élèverait au-dessus des querelles opposant «centralistes» et «messalistes». Le CRUA va également s'exprimer à travers son bulletin intérieur *Le Patriote* (3) qui selon Boudiaf, «fut un élément de liaison, d'orientation et de propagation des idées nouvelles et en ce sens de dépassement de la situation de crise» (4). Mais loin d'être dépassée, cette situation de crise ne fera que s'envenimer et semer la confusion dans les rangs du parti.

C'est un souci de clarification des positions qui va inciter Ben Boulaid, Ben M'Hidi, Bitat, Boudiaf et Didouche à convoquer, à la

(1) Les ex-membres de l'O.S. ne purent y faire entendre leur voix : «Le congrès se tint en avril 1953 à Alger, et le seul élément de l'O.S. qui put intervenir fut donc Ramdane Ben Abdelmalek. Ben Boulaid qui avait été appelé au Comité Central, était condamné au silence par ce même Comité Central défendant à tous ses membres de critiquer le rapport présenté en leur nom. Ben Saïd, ex-responsable de l'O.S. d'Oran, fut placé au bureau du Congrès et de ce fait n'avait pas la liberté de s'exprimer, encore que ses positions étaient beaucoup moins fermes depuis son arrestation et sa courte détention. Il fut d'ailleurs désigné au Comité Central et nous lâcha complètement». Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 8.

(2) Selon Boudiaf. Cf. son interview au *Monde* du 2 novembre 1962 et ses différents écrits notamment son ouvrage *Où va l'Algérie ?*, Paris, Librairie de l'Etoile, 1964, p. 69 et son article déjà cité «La préparation du 1er novembre», p. 9.

(3) Paru d'avril 1954 à juillet de la même année en six numéros et tiré à environ 250-300 exemplaires. Il n'en reste aucun exemplaire à notre connaissance sauf peut-être dans les archives de la police française. Un passage du 1er numéro du *Patriote* est cité par Harbi. On y lit notamment : «Face à la crise actuelle, un groupe de responsables, intégres et étrangers au conflit a décidé de chercher une issue pour sauver le parti de la destruction. La position que vous devez adopter avec nous consiste en la tenue d'un congrès souverain et à faire de notre parti un instrument révolutionnaire véritable, qui en accord avec les partis frères de Tunisie et du Maroc hâtera la destruction du colonialisme français», in *Aux origines du FLN...*, *op. cit.*, p. 137.

(4) Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 10.

deuxième quinzaine du mois de juin 1954 (1), ce qu'il est convenu d'appeler la 1ère assise de la Révolution Algérienne tenue chez Elies Deriche au Clos Salembier et réunissant vingt deux militants (2). Parmi les différentes listes donnant la composition des «22» (3) nous retiendrons celle établie par Boudiaf dont le rôle d'acteur important de ces événements atteste de l'importance de son témoignage. Aussi nous permettrons-nous cette longue citation :

> «D'un point de vue géographique, il y avait à Alger : Bouadjaj Zoubir, Belouizdad Athmane, Marzougui Mohamed et Derriche chez qui nous étions réunis. Pour Blida : Souidani Boudjemâa et Bouchaïb Belhadj qui, sans être originaires de la région, la connaissaient bien pour s'y être réfugiés depuis qu'ils étaient recherchés, travaillant dans les fermes et établissant des contacts avec les ouvriers agricoles. Pour l'Oranie : Boussouf Abdelhafid et Ramdane Abdelmalek qui étaient toujours en activité dans le parti, respectivement responsable de la daïra de Maghnia et de celle de Nemours. Pour Constantine : Mechati, Habachi Abdesslam, Rachid Mellah, Saïd dit «Lamotta», membres du comité de Constantine et sur lesquels nous comptions beaucoup pour déclencher l'action à Constantine même. (Ils nous lâchèrent avant le 1er novrembre.) Badji Mokhtar représentait la région de Souk-Ahras. Il y avait pour le Nord-Constantinois, Zirout Youcef qui, après son évasion, avait pris le maquis dans la région de Smendou... Ben Tobbal et Benaouda étaient les deux autres représentants du Nord-Constantinois. Enfin, Lamoudi Abdelkader représentait le Sud-Constantinois.» (4)

Ajoutons à cette liste, les cinq promoteurs déjà cités de cette réunion : Ben Boulaid pour les Aurès, Ben M'Hidi pour l'Oranie, Bitat, Boudiaf et Didouche pour l'Algérois.

A l'issue de cette réunion, la motion adoptée condamne la division introduite au sein du parti, prône la nécessité du déclenchement de la lutte armée et décide la nomination d'un responsable national chargé d'appliquer les objectifs fixés par la réunion. C'est finalement Boudiaf (5) qui est nommé à ce poste de responsabilité après un vote secret :

> «La désignation devait se faire de la façon suivante : chacun des membres de la réunion reçut un numéro selon la place qu'il occupait dans la salle (car tout le monde ne se connaissait pas par son nom). Le président de séance,

(1) Selon Boudiaf (in «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 10) qui conteste la date du 25 juillet avancée par Yves Courrière (in *Les fils de la Toussaint, op. cit.*, p. 157). Car cette réunion s'est tenue avant le congrès messaliste d'Hornu en date du 15 juillet 1954.

(2) Toujours selon Boudiaf, «D'autres personnes invitées avaient refusé de se joindre à nous. Ce fut le cas de Maïza, responsable de Sétif et surtout de Mehri, que nous considérions comme acquis et qui nous lâcha à ce moment», art. cit., p. 10.

(3) Notamment celles de Courrière Yves, *Les fils de la Toussaint, op. cit.*, p. 157 et de Quandt W.B., *Revolution and Political Leadership, op. cit.*, p. 287.

(4) Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 10.

(5) Qui, au début de la réunion des «22», a présenté le rapport élaboré par le comité préparatoire (Boudiaf, Ben Boulaid, Didouche, Bitat, Ben M'Hidi). Rabah Bitat présente une version différente en précisant que c'est Ben Boulaid qui a été désigné à ce poste. Cf. Bitat Rabah, «Comment nous avons préparé le 1er novembre 1954» in *L'Express*, n° 1477, 27 octobre 1979, pp. 144-145.

Mostefa Ben Boulaid qui jouissait de la confiance de tous fut chargé du dépouillement et de la proclamation des résultats. Le premier tour ne donna pas la majorité. Après le second tour (1), Ben Boulaid revint pour déclarer «le résultat est acquis» sans donner aucune précision... Ce même jour, Ben Boulaid, dans un entretien en tête à tête m'apprit mon élection et me communiqua les bulletins de vote qu'il avait précieusement gardés.» (2)

Boudiaf fait alors appel à Ben Boulaid, Didouche, Ben M'Hidi et Bitat pour former avec eux le comité des cinq chargé d'appliquer la résolution adoptée à «la réunion des 22».

Ce comité va d'ailleurs s'élargir à six en s'adjoignant en septembre 1954 Krim Belkacem. Celui-ci en effet, de même que le maquis qu'il dirige en Kabylie depuis 1947 ont adopté, face au conflit opposant «messalistes» et «centralistes», une attitude favorable au vieux leader du MTLD. Ce n'est qu'après plusieurs contacts avec le comité des cinq dirigé par Boudiaf (3) et après la preuve faite de l'hostilité des «messalistes» au déclenchement de la lutte armée que Krim, secondé par Ouamrane décide de rejoindre le noyau issu de la «réunion des 22» (4). Cette adhésion a été accélérée par la dégradation de la situation au sein du MTLD et l'exacerbation du conflit entre «messalistes» et «centralistes», à la suite des congrès scissionnistes d'Hornu et d'Alger en juillet et août 1954. Le CRUA, abandonné par deux de ses membres (Dekhli et Bouchbouba) qui rejoignent le camp «centraliste», voit sa mission terminée. C'est désormais le «comité des cinq», devenu le «comité des six» avec l'adhésion de Krim Belkacem (5) puis «comité des neuf» avec celle des trois représentants de la délégation extérieure du MTLD établie au Caire (Hocine Ait-Ahmed, Ahmed Ben Bella et Mohamed Khider) qui va fébrilement s'attacher à préparer le déclenchement de la lutte armée (6).

Après l'échec d'une tentative faite en direction de Lamine Debaghine (7) pour diriger et cautionner de sa personnalité l'entreprise engagée par le «comité des neuf», celui-ci opte définitivement pour le principe de la collégialité de la Direction. La date du 15 octobre, initialement retenue, est différée à la suite d'une fuite (8) ; et c'est finalement le 1er novembre 1954 qui est choisi comme date du déclenchement de la lutte armée (9).

(1) Qui donna d'après Boudiaf, 18 voix pour ce dernier et 4 voix éparpillées.
(2) Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 11.
(3) Sur ces contacts, cf. Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., pp. 11-12.
(4) Sur les hésitations de Krim et sa décision de rompre définitivement avec les «messalistes», cf. Hamdani Amar, *Krim Belkacem, le lion des djebels, op. cit.*, pp. 115-130.
(5) Sur le détail des pourparlers et des contacts préalables de cette adhésion, cf. Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., pp. 11-12.
(6) Boudiaf, Didouche et Ben Bella se réunissent à Berne en août 1954 pour convenir des démarches et des actions à entreprendre pour l'acquisition et l'acheminement des armes.
(7) Cf. Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 13.
(8) Cf. Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 14.
(9) Bitat précise : «le 1er novembre, jour de la Toussaint, fut choisi parce que d'après nos renseignements, c'était un des jours où certains militaires de l'armée française bénéfi-
(suite de cette note page suivante)

1.2 – Le déclenchement

Le 1er novembre 1954 a fait l'effet d'un coup de tonnerre dans un ciel serein pour les autorités françaises (1) prises au dépourvu. Apparemment, rien ne laissait prévoir une telle explosion et les motifs de satisfaction ne manquaient pas à l'administration coloniale : le MTLD traversait une crise qui divisait ses rangs. L'UDMA était très affaiblie par la désaffection de ses militants. L'Algérie affichait alors un calme qui contrastait avec l'agitation qui régnait au Maroc et en Tunisie.

Pourtant, ce calme était gros de révolte contenue. Le mécontentement était général et chacun, des modérés au radicaux, constatait le blocage du système colonial et les limites de l'action légale. L'ensemble de la population musulmane en avait pris conscience et balançait entre la démobilisation et l'attente d'un bouleversement radical, entre la résignation et la révolte. L'action directe était présente à l'esprit de chacun d'autant que les événements de Tunisie et du Maroc ne laissaient pas indifférent et constituaient un exemple particulièrement contagieux. Mais le souvenir des événements de mai 1945 était encore gravé dans les mémoires ; et s'il entretenait le ressentiment à l'égard du pouvoir colonial, il exerçait aussi un grand pouvoir de dissuasion. «Souviens-toi de mai 1945 !» était à la fois une exhortation à l'action et un appel à la prudence.

C'est dire qu'avant de pouvoir s'assurer l'appui des masses et réussir à les entraîner dans l'action directe, les hommes du 1er novembre 1954 devaient faire la preuve de leur efficacité et convaincre non pas du bien fondé de leur combat mais des possibilités de sa réussite.

Il convient tout d'abord de situer ces hommes. Qui sont-ils ? Ils sont tous issus de l'aile radicale du mouvement nationaliste algérien. Ils ont acquis leur formation politique au sein du PPA et du MTLD. Ils se sont familiarisés avec l'action clandestine depuis 1939 à la dissolution du PPA. Ils ont d'autre part fait partie dans leur ensemble (2) de l'Organisation Spéciale (l'O.S.) et se sont alors initiés au maniement des armes et à la technique de la guérilla. En effet, c'est au sein de l'organisation para-militaire du MTLD (l'O.S.) que s'est formé le noyau qui déclenchera la lutte armée en 1954. De ce fait,

(suite de la note 9 de la page précédente)
ciaient de permissions de nuit. Un des objectifs des attaques prévues pour le 1er novembre était de nous emparer d'armes dans les casernes de l'armée française, et, pour cette raison, cette date fut choisie», Bitat Rabah, «Comment nous avons préparé le 1er novembre», art. cit., p. 145.

(1) Elles ont accueilli avec scepticisme les avertissements émanant d'un des principaux officiers de renseignements en Algérie, le Colonel Schoen, annonçant l'imminence du déclenchement de la lutte armée. Cf. sur ce point Aron Robert, *Les origines de la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1962, p. 317. ; Courrière Yves, *Les fils de la Toussaint*, *op. cit.*, pp. 98-102 et surtout Schoen Paul, «Causes méconnues de la guerre d'Algérie», in *Ecrits de Paris*, novembre 1958, pp. 34-44.

(2) Excepté Krim Belkacem qui tenait depuis 1947 le maquis de Kabylie.

il est permis de considérer que la phase préparatoire de celle-ci a commencé depuis 1947, à la création de l'O.S. et que durant cette longue période, les militants préparés à l'action directe ont réalisé l'échec des anciennes formations politiques et ont décidé d'agir en dehors d'elles. La phase active d'organisation commença en juin 1954 avec la réunion du «comité des vingt-deux» qui désigna un «comité révolutionnaire» chargé de diriger la lutte et confia à chaque membre de cette direction la responsabilité d'un secteur :

– Cinq responsables de zones (1) : Mustapha Ben Boulaid (Aurès), Mourad Didouche (Nord Constantinois) (2), Krim Belkacem (Kabylie), Rabah Bitat (Algérois) et Larbi Ben M'hidi (Oran) (3).

– Trois responsables à l'extérieur chargés de la propagande, des contacts avec l'étranger, du rassemblement des fonds et des armes : Hocine Ait Ahmed, Ahmed Ben Bella et Mohamed Khider.

– Enfin un coordinateur faisant la liaison entre l'intérieur et l'extérieur, Mohamed Boudiaf.

Telles étaient la composition et les fonctions du fameux «club des neuf» dont les membres porteront plus tard le titre de «chefs historiques». Ils ont dans l'ensemble suivi le même itinéraire politique PPA – MTLD – OS. Issus en majorité du monde rural (4), ils ont une origine sociale relativement modeste (5) : petite et moyenne paysannerie. Ils ne sont cependant pas eux-mêmes des paysans. D'ailleurs, leur engagement dans l'action politique a fini par absorber toute leur activité et leur situation au sein de la structure sociale les rapproche de la petite-bourgeoisie, couche intermédiaire qui se définit négativement en ne faisant partie ni de la paysannerie, ni du prolétariat, ni de la bourgeoisie tout en gardant des liens avec chacune de ces classes.

Leur niveau d'instruction est variable mais n'excède pas le secondaire (6). Cependant, s'en tenir au seul critère de la scolarité risque de fausser la réalité, car il faut également tenir compte de l'autoformation et du développement intellectuel assurés par l'école du militantisme. De ce fait ils sont moins des intellectuels que des hommes d'action qui ont enrichi leurs connaissances et aiguisé leur intelligence dans l'opposition au système colonial. Leur passage dans l'ar-

(1) Le territoire a été divisé en cinq zones qui porteront plus tard le non de Wilayate. Le Sahara n'était pas encore inclus dans ce découpage territorial.
(2) Il a permuté avec Rabah Bitat.
(3) Pour assurer la continuité du combat, un adjoint a été désigné auprès de chaque chef de zone : Bachir Chibani (Aurès), Youcef Zighout (Nord Constantinois), Amar Ouamrane (Kabylie), Bachir Souidani (Algérois), Ramdane Ben Abdelmalek (Oranie).
(4) Quandt situe les 3/4 des «révolutionnaires» dans les petites communes de plein exercice à prédominence rurale. Chez l'auteur, le qualificatif «révolutionnaires» désigne ceux qui se sont détachés du MTLD en mai et ont pris une part active au déclenchement de la lutte armée. Cf. Quandt William B., *Revolution and Political Leadership, op. cit.*, p. 73.
(5) Exception faite de Ait Ahmed, fils de Caid.
(6) Le plus instruit était Aït Ahmed qui avait alors le niveau du baccalauréat. Boudiaf, Ben M'Hidi et Didouche avaient le niveau du brevet, les autres ne dépassaient pas le niveau du primaire supérieur.

mée française (1) leur a permis de mieux connaître le monde du colonisateur (2), de mesurer les limites du «loyalisme» envers lui, et d'acquérir une formation militaire qui leur servira plus tard à tourner leurs armes contre celui qu'ils ont servi et défendu. Ils ont également participé aux compétitions électorales dans le cadre colonial et ont souvent été des candidats malheureux (3).

Ainsi, formés à la fois au sein du système colonial et au sein du mouvement nationaliste, les hommes du 1er novembre 1954 vont opérer par l'appel à la lutte armée une double rupture : rupture avec l'ordre colonial par le recours à la violence et rupture avec les anciens partis nationalistes et leur action réformiste (4). L'appel du 1er novembre 1954 porte témoignage de cette rupture par la critique qu'il fait du mouvement nationaliste qui, «terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'avant-garde algérienne» (5). Cependant, cette rupture pour radicale qu'elle soit, ne se situe qu'au niveau du choix des moyens et des modalités d'action, les discussions engagées entre les membres de l'O.S. puis du CRUA et la direction politique du MTLD ont porté essentiellement sur l'opportunité ou non de l'action directe. L'indépendance nationale était un objectif communément partagé et tous participaient de la même idéologie nationaliste ; mais très peu étaient disposés à engager la lutte armée.

Aussi, la veille du 1er novembre 1954, les fondateurs du FLN, tout en exprimant les aspirations de la majorité, étaient des hommes seuls, mais des hommes convaincus de la justesse et de l'opportunité de leur action et décidés à gagner à leur cause les masses qu'ils estimaient attentives et sensibles au mot d'ordre de lutte armée. L'essentiel était d'identifier cette lutte à celle du peuple tout entier, à celle de la Nation en armes. Aussi, l'appel du 1er novembre au peuple algérien, en annonçant la création du FLN a-t-il souligné son caractère de rassembleur de toutes les énergies nationales offrant la possibilité «à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération» (6). Face à l'ennemi commun, le maître-mot était l'unité nationale.

(1) Ben Bella, Boudiaf, Krim Belkacem.
(2) Cf. le témoignage de Ben Bella in Merle Robert, *Ahmed Ben Bella*, Paris, Gallimard, 1965, pp. 31-59.
(3) Cf. Quandt William B., *Revolution and Political Leadership*, *op. cit.*, pp. 80-81.
(4) M. Boudiaf insiste particulièrement sur ce point : «Le 1er novembre fut d'abord et avant tout le résultat d'une révolte, d'une remise en cause de tous les appareils établis, c'est-à-dire une rupture catégorique avec les anciens mouvements nationalistes», cf. *El Djarida*, 21 février 1970, p. 6.
(5) Cf. le texte de l'appel in *El Moudjahid*, nº 4.
(6) Cf. le texte de l'appel in *El Moudjahid*, nº 4.

Numériquement faibles (1) et sommairement équipés (2), les premiers maquisards vont s'efforcer, par et dans l'action violente, d'étendre leur influence et de rallier à leur cause le plus grand nombre. Le plan d'action arrêté s'articule sur trois phases :

– déclenchement du mouvement par des actions en différents points du territoire ;

– à partir de ces points, extension des zones d'insécurité et encadrement des masses en profondeur ;

– création des zones libérées échappant totalement au contrôle des autorités locales.

Ce plan se base sur la perspective d'une extension progressive des foyers de lutte jusqu'à l'embrasement généralisé. L'image peut faire penser au schéma du «foco» latino-américain, ce «foyer» que des militants en rupture de parti allument dans la campagne et parviennent à étendre et à propager par la seule vertu de la lutte armée (3). Les points d'analogie ne manquent pas : rupture avec les partis enlisés dans le réformisme légaliste, déclenchement de la lutte avec des moyens réduits, choix de la campagne comme principal théâtre de lutte, liaison étroite entre l'action et la propagande armées, constitution du parti dans le feu de la lutte (4). Mais là s'arrête l'analogie. La différence principale touche aux conditions fondamentales séparant la lutte de libération menée en Algérie et celles menées en Amérique Latine : l'une est dirigée contre une puissance coloniale et les autres contre des régimes néo-coloniaux soumis à une puissance hégémonique impérialiste. Dans l'une, l'ennemi immédiat est le colonisateur et dans les autres ce sont les forces sociales internes qui forment le relais et la courroie de transmission de l'exploitation impérialiste (5). La deuxième différence, sans doute moins accentuée, tient au fait suivant : la lutte de libération nationale en Algérie a été l'aboutissement d'un long processus de maturation et la phase préparatoire a été relativement longue, puisqu'elle remonte à 1947 avec la création de l'O.S. ; sept années de préparation, de recrutement, d'entraînement, d'organisation ! Si le démantèlement de l'O.S. en 1950 par la police française a démontré les limites et l'échec d'une action clandestine dirigée par un parti menant une action légale, cela n'a pas abouti, à partir du 1er novembre 1954, à refuser

(1) Au 1er novembre 1954, les effectifs n'excédaient pas le chiffre de 3.000.

(2) Cf. les chiffres donnés par Boudiaf Mohamed, «La préparation du 1er novembre», art. cit., p. 14.

(3) Cf. Debray Régis, *Révolution dans la révolution ?*, Paris, Maspéro, 1967, 139 p.

(4) A ce propos, Amar Ouzegane souligne : «L'originalité initiale réside dans les conditions particulières du déclenchement de l'insurrection du 1er novembre 1954. Il n'est pas inutile d'y revenir à travers l'éclairage personnel d'un promoteur parlant aux cadres : deux solutions s'offraient au groupe des 22 : organiser d'abord et déclencher ensuite, ou déclencher d'abord et organiser ensuite.
... Nous étions obligés de choisir la deuxième solution, c'est-à-dire tirer les premiers coups de feu afin de créer un climat psychologique favorable à l'organisation de la révolution à l'échelle nationale !», in Ouzegane Amar, *Le meilleur combat*, Paris, Julliard, 1962, 200 p.

(5) Sur ce dernier point, cf. Frank A.G., «Qui est l'ennemi immédiat ?», in *Le développement du sous-développement*, Paris, Maspéro, 1972, pp. 359 et s.

de soumettre la lutte armée à la direction d'un parti clandestin et d'assigner au problème de l'organisation, une importance primordiale (1).

C'est d'ailleurs grâce à l'efficacité de l'organisation mise en place et améliorée au fur et à mesure du développement de la lutte armée que les objectifs de la première phase du plan de lutte ont été réalisés d'une façon relativement rapide ; mais au prix d'efforts et de sacrifices sans nombre. L'effet de surprise obtenu par les opérations de commandos déclenchées les premiers jours de novembre 1954 (2) a entamé assez sérieusement la capacité de riposte de l'adversaire qui n'a pas réussi à identifier le mouvement et les hommes qui l'animaient : c'est ce qui explique la dissolution du MTLD intervenue le 5 novembre et l'arrestation d'un nombre important de ses militants. Ces mesures (3) vont contribuer, pour une large part, à hâter l'adhésion au FLN d'un certain nombre de militants du MTLD épargnés par la vague de répression qui s'est abattue sur leur parti. Le FLN voit ses effectifs progressivement augmenter. Il met en place ses réseaux clandestins, développe une action d'information et d'agitation en direction des masses, impose sa présence par le terrorisme et le châtiment des traitres, mène une lutte sans merci contre les messalistes organisés au sein du MNA (4).

Dans le maquis, l'ALN parvient progressivement à gagner la confiance des populations. Elle fait face avec des moyens limités et un armement rudimentaire, à une armée puissamment équipée. Elle limite ses opérations à des harcèlements rapides et des petites escarmouches. Elle multiplie les actes de sabotage, (voies ferrées, poteaux télégraphiques, incendie de récoltes...) qui lui permettent de faire régner un climat permanent d'insécurité. Elle étend son action sur différentes régions du pays : Aurès (novembre 1954), Kabylie et Nord Constantinois (décembre 1954), Oranie (octobre 1955) (5).

(1) La conception «foquiste» qui considère le foyer guerillero comme le noyau du futur parti d'avant-garde a abouti, dans le contexte latino-américain, à une déviation activiste surestimant les vertus mobilisatrices de l'action armée et sous-estimant la phase préparatoire politique ; ce qui a mené à de tragiques déconvenues les luttes armées menées dans certains pays d'Amérique Latine, notamment en Bolivie. Pour une critique du «foquisme» en général et des thèses de Régis Debray en particulier, cf. Frank A.G., «Les classes sociales, la politique et Régis Debray», in *Le développement du sous-développement*, *op. cit.*, pp. 351-355, et surtout Andrade (de) Marcelo, «Considérations sur les thèses de Régis Debray», *Les Temps Modernes*, n° 275, mai 1969, pp. 2009-2036. Cf. également la réponse de Régis Debray à ces critiques in Debray Régis, *La critique des armes*, Paris, Seuil, 1974, vol. I, pp. 172-182, et vol. II, pp. 252-275.

(2) Surtout à Alger, dans les Aurès et en Kabylie, sur le détail des opérations déclenchées dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, cf. Courrière Yves, *Les fils de la Toussaint*, *op. cit.*, 3ème partie «L'insurrection», pp. 287 et s.

(3) Le gouverneur général en Algérie, Jacques Soustelle écrit à ce sujet : «Je crois que la dissolution du MTLD par le gouvernement Mendès-France fit plus de mal que de bien», in *Aimée et souffrante Algérie*, Paris, Plon, 1956, p. 28.

(4) Mouvement National Algérien créé par Messali en décembre 1954. Solidement implanté au sein de l'émigration algérienne en France, le MNA créera de sérieuses difficultés au FLN au cours de l'année 1955.

(5) Sur l'extension territoriale des activités de l'ALN, cf. Tripier Philippe, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, éd. France Empire, 1972, pp. 73-80.

L'application de la loi sur l'état d'urgence (1) à des régions de plus en plus nombreuses, donne la mesure de la progression de la lutte armée (2). Le déploiement croissant de forces, réalisé par l'armée française (3), loin de constituer un moyen de dissuasion auprès de la population algérienne contre tout soutien à la lutte de libération nationale, contribue à la persuader de la puissance du FLN et de l'ALN contre qui tant de moyens sont mobilisés. La dialectique de la répression et de la résistance se développe au milieu de l'année 1955 et plus précisément à partir de l'offensive lancée par Zighout Youcef dans le Constantinois (4) le 20 août 1955, jour anniversaire de la déposition du roi Mohamed V. En réponse aux attaques en force de l'ALN sur les casernes, les bâtiments publics... et aux manifestations particulièrement violentes des musulmans à Constantine, Philippeville, El Halia faisant de nombreuses victimes, notamment auprès de la population européenne, une répression particulièrement sanglante (5) déchaînée par l'armée française et la minorité européenne s'abat sur la population musulmane et creuse davantage le fossé entre les deux communautés. Le bilan est tragiquement lourd : du côté des soldats et de la population française 123 tués et 223 blessés ; du côté de l'ALN et de la population musulmane les chiffres officiels font état de 1.275 tués. Il s'agit en fait de 12.000 morts et disparus recensés minutieusement par l'ALN (6). Encore une fois, les chiffres illustrent éloquemment cette sinistre loi du talion qui fait payer la mort d'un français par celle de dix musulmans et donne la mesure du surcroît de rancœur accumulé contre le système colonial qui, foncièrement discriminatoire, prolonge l'inégalité devant la vie par l'inégalité devant la mort. Et de ce fait, à partir des événements qui ont fait suite à l'offensive du 20 août 1955, la lutte de libération nationale marque une nette radicalisation. Les pertes enregistrées dans les rangs du FLN et notamment de sa direction au cours de l'année 1955 (7) n'affectent pas la marche du mouvement (8). L'apport de nouveaux éléments (9) dont le plus

(1) Promulgée le 3 avril 1955 (*J.O.*, 7 avril 1955), elle organise un régime intermédiaire entre la situation normale et l'état de siège.
(2) Les régions touchées par cette loi sont successivement l'Aurès, la Kabylie et l'Est Constantinois, le 4 avril 1955 ; les communes de Biskra et d'El Oued, le 18 avril. Le 16 mai, l'état d'urgence est étendu à l'ensemble du département de Constantine et diverses communes des départements d'Alger et d'Oran. Le 30 août 1955, l'ensemble du territoire algérien est soumis à cette loi.
(3) Ses effectifs ont septuplé en moins de deux ans : 50.000 (novembre 1954), 80.000 (février 1955), 180.000 (décembre 1955), 250.000 (mai 1956), 350.000 (août 1956).
(4) Sur ces événements, cf. Courrière Yves, *Le temps des léopards, op. cit.*, pp. 183 et s.
(5) Digne des journées de mai 1945.
(6) Cf. Courrière Y, *Le temps des léopards, op. cit.*, p. 187.
(7) Didouche Mourad est tué le 8 février 1955 au cours d'un accrochage. Le 14 février on enregistre l'arrestation de Mostefa Ben Boulaid à la frontière tuniso-libyenne et le 23 mars, celle de Rabah Bitat à Alger.
(8) Sauf pour les Aurès qui vont connaître, après l'arrestation de Ben Boulaid, une longue période de crise.
(9) Ben Youcef Benkhedda, Saad Dahlab, Lamine Debaghine sortis de prison à la faveur des mesures de clémence ordonnées par le gouverneur général Jacques Soustelle dans la perspective de les soustraire à l'influence du FLN et d'en constituer une «troisième force» qui pourrait servir de masse de manœuvre.

dynamique, Abane Ramdane va renforcer cette direction et donner à la lutte une nouvelle impulsion.

A l'extérieur, la tenue de la conférence de Bandoeng en avril 1955 permet aux représentants du FLN, Ait Ahmed et Yazid de sensibiliser les Etats du «Tiers-Monde» au problème algérien et de s'assurer leur soutien en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Quelques mois plus tard, à la Xème session de l'Assemblée Générale de l'ONU, la question algérienne est inscrite à l'ordre du jour sur l'insistance des Etats afro-asiatiques (1). C'est le prélude à l'internationalisation du problème algérien. D'autre part, le dénouement proche du conflit opposant la France et les deux autres pays du Maghreb, le Maroc et la Tunisie encourage le FLN à poursuivre le combat et à intensifier la lutte. D'ailleurs Ben M'Hidi et Boudiaf à partir des bases de Nador et de Tétouan nouent des liens avec l'Armée de Libération Marocaine par l'intermédiaire notamment de deux représentants : Abderrahmane Sanhaji et Mohamed Saïdi.

1.3 – L'extension (1956-1957)

Après l'offensive du 20 août 1955, la lutte armée va aborder une nouvelle phase. Les opérations déclenchées par l'ALN auront plus d'ampleur. L'indépendance de la Tunisie et du Maroc va permettre au mouvement de libération de disposer sur les territoires voisins d'importantes et indispensables bases logistiques. L'acheminement des armes par les frontières Est et Ouest du pays va renforcer le potentiel militaire de l'ALN. Celle-ci va pouvoir par la même occasion accroître considérablement ses effectifs (2). En Kabylie, l'épisode rocambolesque de l'«opération oiseau-bleu» (3) procure à l'ALN un important lot d'armes modernes aux frais de l'armée française.

De son côté, le FLN va voir ses rangs s'élargir par de nouveaux ralliements. Le grand rassemblement se réalise au cours de l'année 1956. Les principales forces du nationalisme algérien vont converger toutes vers le FLN qui constitue alors un puissant pôle d'attraction. La capitulation de Guy Mollet le 6 février devant les manifestations d'hostilité des tenants de «l'Algérie Française» à Alger et le vote de la loi sur les pleins pouvoirs (4) accordant au gouvernement les moyens d'accentuer la répression, achèvent de convaincre les plus modérés que la seule solution reste la lutte armée contre un pouvoir fermement décidé à défendre le statu quo. L'aile modérée du nationalisme algérien met alors fin à ses hésitations et rallie en masse le FLN. Les Ulama et les militants de l'UDMA vont suivre

(1) Cf. sur ce point Mameri Khalfa, *Les Nations-Unies face à la «question algérienne» (1954-1962)*, Alger, SNED, 1969, pp. 64-71.
(2) Qui atteignent le chiffre de 50.000 au cours de l'année 1956.
(3) Sur ce sujet, cf. le récit qu'en fait Yves Courrières in *Le temps des léopards, op. cit.*, pp. 216-233.
(4) Loi du 16 mars 1956 (*J.O.* du 17 mars 1956).

l'exemple de leurs leaders respectifs, MM. Tewfik El Madani et Ferhas Abbas qui rejoignent officiellement les rangs du FLN, en avril 1956. Même les plus farouchement légalistes, les «élus» du 2ème collège sont gagnés par le vent de la contestation et marquent une opposition énergique à la politique d'intégration prônée par le gouverneur général Jacques Soustelle. Lorsque les élèves réputés les plus dociles et les plus disciplinés commencent à s'agiter, il ne reste plus qu'à fermer l'école. C'est ce que va faire le ministre résidant, Robert Lacoste en prononçant le 12 avril 1956, la dissolution de l'Assemblée Algérienne (1). Le PCA, dissout à son tour le 12 septembre 1955, entre dans la clandestinité. Et tout en refusant de rejoindre individuellement le FLN, reconnaît à ce dernier le rôle dirigeant dans la lutte de libération nationale et lui manifeste son soutien. De toutes les formations politiques, seul le MNA demeure farouchement opposé au FLN. Et s'il marque un net recul en Algérie, il continue en France (où il est encore solidement implanté, surtout dans les régions du Nord) à contrecarrer sérieusement l'action du FLN. Mais ce dernier, face au pouvoir colonial, constitue la seule force qui mène et dirige la lutte de libération nationale. Il devient ainsi dans les faits, le principal rassembleur des énergies dans le combat libérateur et peut à ce titre se déclarer le représentant exclusif du peuple algérien en lutte (2).

Parvenu à ce stade d'évolution, le FLN va aborder avec le congrès de la Soummam, une phase d'organisation et de structuration. Il va également se doter d'une plate-forme doctrinale qui fixe les objectifs, les principes et les moyens d'action. Tenu le 20 août 1956, le Congrès de la Soummam réunit les représentants des zones de l'intérieur (3). L'Oranie n'est représentée que par Ben M'Hidi. La zone des Aurès, désorganisée depuis l'arrestation de Ben Boulaid ne délègue aucun représentant. Enfin la délégation extérieure du FLN ayant manqué la liaison qui devait l'acheminer vers les lieux du congrès n'a pu y assister. Ces absences seront plus tard invoquées pour

(1) Sur ce sujet, cf. Rens Ivo, *L'Assemblée algérienne, op. cit.*, pp. 242-244.

(2) Dans une «introduction à l'action du gouvernement en Algérie», le service d'information du cabinet du ministre résidant en Algérie reconnaît le progrès réalisé sur le terrain par la lutte de libération nationale au cours de la première année : «La rebellion atteignait en février 1956 le tiers de l'Algérie du Nord et l'unité d'action était faite entre les bandes dont l'armement s'améliorait et dont les effectifs augmentaient chaque jour. La guerre d'embuscade se développait. Le régime de terreur auquel les populations étaient soumises leur imposait une complicité qui se généralisait. Sabotages et destructions se multipliaient... Les désordres qui éclataient dans quelques villes annonçaient le terrorisme urbain. La vie économique commençait à se ralentir dans les zones d'insécurité. De plus en plus nombreux étaient les douars en état de dissidence dans lesquels les rebelles implantaient une administration rudimentaire et une justice aussi sommaire qu'expéditive» cité par Jules Moch, *En 1961, Paix en Algérie*, Paris, R. Laffont, 1961, pp. 77-78.

(3) La liste établie par Yves Courrière (*Le temps des léopards, op. cit.*, p. 371) et qui ne semble pas complète, retient les noms suivants : Kabylie (Krim Belkacem – Mohammedi Saïd – Amirouche – Kaci), Nord Constantinois (Youcef Zighout – Lakhdar Ben Tobbal – Mostefa Ben Aouda – Ali Kafi – Hocine Rouibah – Brahim Mezhoudi), Algérois (Amar Ouamrane – Sadek – Si M'hamed), Alger (Abane Ramdane), Oranie (Larbi Ben M'Hidi). De son côté Amar Hamdani (*Krim Belkacem, le lion des djebels, op. cit.*, p. 177) cite pour l'Algérois, un nom supplémentaire : Si Chérif.

remettre en cause la validité de la représentativité des assises de la Soummam.

Autant par les principes que par les institutions mises en place, le congrès aura une influence décisive sur le déroulement et le développement ultérieurs de la lutte de libération nationale. Les objectifs définis par «la plate-forme de la Soummam» (1) sont ceux déjà inscrits à l'appel du 1er novembre 1954 :

– l'indépendance nationale sans aucune restriction, «jusque et y compris la défense nationale et la diplomatie». Cette précision exclut dès l'abord toute solution intermédiaire passant par l'autonomie et marque le refus d'adopter à l'exemple des nationalistes marocains et tunisiens, une politique des étapes.

– L'intégrité du territoire national, y compris le Sahara algérien : ce qui exclut toute tentative de partition.

– La renaissance de l'Etat Algérien dans le cadre d'une République Démocratique et Sociale. Le texte souligne avec force que la révolution algérienne a un caractère progressiste qui exclut tout retour au féodalisme ou toute «restauration d'une monarchie ou d'une théocratie révolue».

Pour réaliser de tels objectifs, le moyen privilégié est la lutte armée et les principaux instruments de cette lutte sont l'ALN et le FLN qui représentent l'organisation du peuple en armes et sont de ce fait les représentants exclusifs de ce dernier (2).

La «plate-forme» détermine la base sociale du mouvement de libération nationale en soulignant le rôle principal de la paysannerie et en appelant la classe ouvrière à un engagement plus radical. Elle dirige ses attaques contre le PCA et le MNA, appelle la communauté juive à rejoindre les rangs de la Révolution et à s'intégrer à la nation algérienne en lutte, demande aux libéraux et aux forces progressistes de soutenir le FLN dans sa lutte. Elle définit les cadres d'une négociation pour la paix et détermine les moyens d'action et de propagande. Nous aurons plus loin l'occasion de nous pencher plus en détail sur ces différents points. Retenons pour l'instant, les principes énoncés et les institutions mises en place.

La double primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur, énoncée par la «plate-forme» trace le cadre de la lutte de libération nationale. Elle sera par la suite source de controverses et de conflits internes. Le principe de la primauté du politique sur le militaire met l'accent sur le caractère essentiellement politique de la violence, et de ce fait, consacre la subordination des chefs militaires aux responsables politiques. Elle annonce déjà l'évo-

(1) Ses principaux rédacteurs sont Abane Ramdane, aidé par Amar Ouzegane et Mohamed Lebjaoui. Amar Hamdani in *Krim Belkacem, le lion des djebels, op. cit.*, p. 175 cite en plus le nom de Chentouf.

(2) «L'interlocuteur valable et exclusif pour l'Algérie demeure le FLN. Toutes les questions ayant trait à la représentativité du peuple algérien sont du ressort exclusif du FLN» précise le texte adopté au congrès.

lution qui s'amorce à partir du congrès de la Soummane, vers une division du travail entre «politiques» et «militaires», entre ceux qui conçoivent et coordonnent l'action et ceux qui exécutent, alors que depuis le 1er nombre 1954 «les politiques» étaient également des «militaires».

Le principe de la primauté de «l'intérieur» sur «l'extérieur» comporte une double signification. Il marque tout d'abord la priorité accordée à la lutte interne sur l'action diplomatique (1). Il vise d'autre part à éviter que le mouvement de libération nationale ne soit dirigé de l'extérieur par des hommes coupés du principal théâtre d'action et pose ainsi, la subordination des responsables de l'extérieur à ceux qui dirigent la lutte à l'intérieur. Ce principe porte déjà en lui les germes de futurs conflits au sein du FLN, et l'absence au congrès des représentants de la délégation extérieure du FLN ne sera ni oubliée, ni pardonnée par cette dernière.

Mais le congrés ne se limitera pas à la définition des principes et des modalités d'action, il aura pour tâche également de doter la révolution de nouvelles institutions. Ainsi, le territoire national est divisé en six wilayate remplaçant les anciennes zones (2). Chaque wilaya est divisée à son tour en mintaqua (zone) subdivisées en nahia (régions) et kasma (secteurs). L'ALN est uniformisée, une hiérarchie et des grades sont établis en son sein (3). Enfin, une direction politique est désignée ; un organe législatif, le CNRA (4) est institué ainsi qu'un organe exécutif le CCE (5). Le CNRA composé de 17 membres titulaires et 17 suppléants (6) est le dépositaire de la souveraineté nationale. Les décisions au sein de ces instances de direction sont prises collégialement. Le culte de la personnalité et le

(1) Commentant la réunion de Brioni tenue le 18 juillet 1956 entre les présidents Tito, Nasser et Nehru, *El Moudjahid* conclut : «Il faut toujours considérer le moyen interne comme primordial, duquel tout dépend et sur lequel repose notre action diplomatique. Celle-ci se facilite considérablement lorsque ce moyen interne se renforce de jour en jour. C'est ainsi que se comprend la conférence de Brioni qui nous marque sa sympathie autant par idéal de justice que par estimation réelle de notre invincible résistance». *E.M.*, n° 2.

(2) Les wilayate I (Aurès), II (Constantinois), III (Kabylie), IV (Algérois), V (Oranie) et VI (Sahara), Alger sera érigé en zone autonome (ZAA).

(3) Le plus haut grade est celui de colonel (Sagh El Thani) commandant de wilaya. Il est assisté de trois commandants (Sagh El Awel). Le chef de zone a le grade de capitaine (Dhabet Thani) assisté de trois lieutenants (Dhabet el Awel). Le chef de région est un sous-lieutenant assisté de trois aspirants (moulazem). Le chef de secteur est un adjudant assisté de trois sergents-chefs (Arif). Au bas de la hiérarchie se trouve le caporal (joundi).

(4) Conseil National de la Révolution Algérienne. Sur l'organisation et l'activité du CNRA, cf. Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit*, Bruxelles, Ed. Aijd, 1961, pp. 91-97.

(5) Comité de Coordination et l'Exécution.

(6) La liste du CNRA figurant dans le n° 4 d'*El Moudjahid* comporte de nombreux pseudonymes. La liste «décodée» par William B. Quandt, *Révolution and political Leadership, op. cit.*, p. 288 comporte deux noms assez controversés : Chihani Bachir, l'adjoint de Mostefa Ben Boulaid et Mahmoud Chérif, futur membre du 2ème CCE. Mohamed Lebjaoui dans son ouvrage *Vérités sur la révolution algérienne*, Paris, Gallimard, 1970, p. 113 remplace ces deux noms par œux tout aussi controversés de Salah Louanchi et Lotfi, futur chef de la wilaya V qui succèdera au colonel Boumedienne. Les témoignages contradictoires recueillis par ailleurs ne nous permettent pas de trancher valablement la question.

pouvoir personnel sont à cet égard sévèrement dénoncés par la «plate-forme» qui rappelle l'échec du MTLD dû, dans une large mesure, au pouvoir autocratique de Messali. Dès lors, on refusera l'émergence au sein du groupe dirigeant de tout leader. La Révolution algérienne ne pourra connaître ni «Zaïm» ni «combattant suprême» et sera, jusqu'à l'indépendance, dirigée par des organismes collectifs dont les membres se neutralisant mutuellement, déploieront une vigilance de tous les instants pour empêcher la prééminance d'une personnalité en leur sein.

D'autre part, à partir du congrès de la Soummam s'amorce l'accès à la direction de la Révolution algérienne des représentants des anciennes formations politiques. Ainsi peut-on repérer au sein du Ier CNRA les noms de Ferhat Abbas, Ahmed Francis, Tewfik El Madani, Ben Youcef Ben Khedda... Au sein du premier CCE figurent, outre ceux qui ont été à l'origine du déclenchement de la lutte armée (Larbi Ben M'Hidi et Krim Belkacem), deux anciens «centralistes» (Ben Youcef Ben Khedda (1) et Saad Dahlab (2)). Abane Ramdane, le cinquième membre du CCE et le principal animateur du congrès de la Soummam était moins marqué que ces derniers par d'anciennes attaches partisanes.

L'intégration des représentants des anciennes formations politiques et notamment des réformistes au sein de l'instance dirigeante du FLN a suscité au sein des congressistes les discussions les plus vives opposant les intransigeants attachés à marquer la rupture avec les anciens partis nationalistes et à conférer au mouvement un caractère d'avant-garde et les partisans d'une ouverture vers les anciens «politiciens» (3). C'est la solution «libérale» qui finit par emporter la décision. Cette ouverture illustre non seulement la volonté de la majorité des congressistes de réaliser l'unité la plus large possible afin de renforcer le front de lutte anti-colonialiste, mais également et surtout celle de déjouer à l'avance toute tentative de l'administration coloniale pour susciter au sein des modérés une troisième force qu'elle opposerait au FLN (4). En intégrant au sein du CNRA les anciens dirigeants réformistes, le congrès a estimé pouvoir mieux les engager dans la lutte et les soustraire aux séductions d'une solution de compromis avec l'adversaire.

(1) Qui aurait remplacé le leader syndicaliste Aissat Idir arrêté depuis le 24 mai 1956.
(2) En remplacement de Zighout Youcef qui aurait préféré rester à la tête de sa wilaya.
(3) Ce qualificatif utilisé couramment pour désigner les dirigeants des anciennes formations politiques manifeste la prévention de la majorité de ceux qui ont pris les armes à l'égard de la politique ; prévention inspirée par l'identification de la politique à l'action électoraliste et réformiste des anciens partis nationalistes. La politique est devenue par dérision la «boulitique» désignant la pratique de ces partis, ensembles de ruses, de manœuvres, de compromis et finalement d'actions vaines dépourvues à la fois d'efficacité et de principes.
(4) L'objectif est clairement affirmé par le texte non expurgé de la «plate-forme de la Soummam» où on peut lire ce passage : «renforcer la lutte idéologique contre une éventuelle cristallisation du réformisme et toute tentative de regroupement des forces traditionnellement modérées ou administratives».

Car dans la perspective d'une intensification de la lutte, il apparaissait nécessaire de rassembler toutes les énergies et d'opposer à l'adversaire un front large et monolithique. L'encadrement et la mobilisation des masses étaient assurés par les organisations syndicales étroitement contrôlées par le FLN et qui ont vu le jour en 1955-1956. L'UGEMA, créée en juillet 1955, l'UGTA en février 1956 et l'UGCA en septembre de la même année organisaient et développaient l'engagement des étudiants, des ouvriers et des commerçants dans la lutte. La mise en place de l'OPA (1) sur l'ensemble du territoire et l'action des commissaires politiques permettaient au FLN-ALN de maintenir un contact étroit et permanent avec la population. Tout témoignait, en somme, des progrès réalisés par le mouvement de libération nationale et de l'ampleur qu'il avait prise. Ce constat a déterminé les congressistes à accélérer le processus et à inscrire dans la «plate-forme» de la Soummam, comme perspective de lutte, *l'insurrection générale*. Ils ont estimé leurs rangs suffisamment renforcés pour considérer qu'un engagement frontal avec l'adversaire aurait une issue victorieuse et pourrait mener à un «Dien Bien Phu» algérien.

En effet, après le congrès de la Soummam, toutes les conditions semblaient réunies pour permettre au FLN de prendre l'initiative d'une intensification de la lutte, mais c'est au niveau du choix d'une nouvelle stratégie de lutte que se situait le tournant pris à partir du congrès de la Soummam. Le succès des grèves déclenchées les 5 juillet 1955 et 1956, la grève illimitée des cours lancée le 19 mai 1956 par l'UGEMA et largement suivie par les étudiants ont mis à l'honneur une nouvelle forme de lutte (la grève) et fixé à l'agitation révolutionnaire un nouveau théâtre d'action (la ville). En choisissant de porter la guerre dans les villes et surtout à Alger, le CCE poursuivait plusieurs buts :

– tout d'abord, marquer la politisation de la violence en s'assurant le contrôle direct du principal foyer d'agitation et justifier ainsi, dans l'action, la primauté du politique sur le militaire. C'est dans cette perspective que le CCE a choisi de s'installer à Alger qu'il a érigé en zone autonome.

– en second lieu, assurer à la lutte un maximum de retentissement à l'extérieur. Véritable caisse de résonnance, Alger se prêtait mieux à une action visant à attirer l'attention de l'opinion internationale. De ce fait un attentat, une grève, une manifestation à Alger avaient plus de retentissement à l'extérieur que l'engagement le plus important dans le maquis. D'autre part, cette relation entre la lutte engagée à l'intérieur et dans les villes et sa répercussion à l'échelle internationale permettait de soumettre étroitement la politique ex-

(1) Organisation Politico-administrative. Signalons que l'OPA est une formulation propre à l'administration et aux services spéciaux français. Le FLN ne l'a, à notre connaissance jamais utilisée.

térieure du FLN à la lutte menée à l'intérieur du pays et de justifier le principe de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur. L'arraisonnement le 22 octobre 1956 de l'avion transportant la délégation extérieure du FLN et l'arrestation de cette dernière allait renforcer cette perspective d'action. En intensifiant la lutte à l'intérieur du pays et en portant l'agitation dans la capitale, le CCE allait démontrer autant à la population algérienne qu'à l'opinion internationale que le principal ressort de la lutte de libération nationale était à l'intérieur.

– enfin, immobiliser une importante partie des forces armées françaises dans les centres urbains pour alléger la pression sur les wilayate et permettre aux unités de l'ALN de s'organiser et de se renforcer pour se préparer à une offensive de plus grande envergure entrant dans la perspective de l'insurrection générale.

Au cours du dernier semestre 1956 et durant l'année 1957, Alger va connaître une longue période particulièrement agitée. Le nombre des attentats montera *crescendo* (1). Le cycle attentats-répression-attentats va plonger la capitale dans une atmosphère de guerre où explosions, fusillades, rafles, arrestations... ponctueront cette «montée aux extrêmes» de la violence et seront la principale forme d'échange de ce «dialogue des armes» :

– 19 juin 1956, les premiers condamnés à mort, Ahmed Zabana (2) et Abdelkader Ferradj (3) sont exécutés ;

– 10 août 1956, les activistes de «l'Algérie française» (4) déposent à la rue de Thèbes, dans la Casbah une bombe qui fera de nombreuses victimes auprès de la population musulmane (5) ;

– le FLN répond en faisant exploser le 20 septembre des bombes au Milk-bar et à la Cafétaria en plein quartier européen d'Alger ;

– le 28 décembre, les obsèques d'Amédée Froger (6) tombé sous les balles d'Ali La Pointe (7), sont l'occasion de vastes ratonnades dans Alger livrée à la furie meurtrière d'une foule excitée par la haine de l'Arabe.

Le cycle de la violence est ainsi largement engagé. Les autorités

(1) Chronologiquement, les bombes des activistes de l'Algérie française ont précédé à Alger, celles des commandos du FLN. Cf. sur ce point Lebjaoui Mohamed, *Bataille d'Alger ou bataille d'Algérie*, Paris, Gallimard, 1972, p. 24.

(2) A été parmi les premiers maquisards qui ont pris les armes le 1er novembre 1954. Il fut arrêté une semaine plus tard, le 8 novembre au cours d'un accrochage. Malgré ses blessures (à la jambe, au bras gauche et à l'œil gauche) il fut condamné à mort et exécuté.

(3) Goumier déserteur a participé au sein du commando Ali Khodja à l'embuscade de Sakamody le 25 février 1956 au cours de laquelle un car et deux voitures particulières ont été mitraillés.

(4) Sur leur action contre-terroriste, cf. notamment l'article intitulé «Contre-terrorisme : la peine du talion», in *Historia Magazine*, n° 28, pp. 470-474.

(5) Sur l'explosion de la rue de Thèbes, cf. Courrière Yves, *Le temps des léopards, op. cit.*, pp. 379-383.

(6) Maire de Boufarik et président de la puissante fédération des maires d'Algérie.

(7) Mohamed Lebjaoui (in *Bataille d'Alger..., op. cit.*, pp. 243-244) attribue cet attentat à «un militant venu spécialement du maquis pour préparer l'attentat». Il ne révèle pas son nom. Il précise seulement que ce militant est toujours vivant et qu'il n'appartient qu'à lui de se faire connaître.

civiles dépassées et avouant leur impuissance à l'annonce de la grève de huit jours projetée par le FLN (1) confient les pouvoirs de police à l'armée et particulièrement à la 10ème division parachutiste dirigée par le général Massu. La «Bataille d'Alger» va commencer. Elle durera de décembre 1956 à septembre 1957 (2). Une lutte âpre et acharnée va opposer les commandos du FLN et les unités parachutistes. Celles-ci vont investir la capitale et se lancer à l'assaut de la Casbah avec des méthodes brutales et expéditives. Le «quadrillage offensif» mis sur pieds par le colonel Trinquier (3) soumet la population musulmane d'Alger à une véritable inquisition et exerce un contrôle rigoureux sur chaque quartier, chaque maison, chaque habitant. La ville se transforme progressivement en un vaste centre de tri où tout musulman est suspect et de ce fait peut à tout instant être arrêté et interrogé. Les rafles, les perquisitions et les fouilles n'épargnent personne et la recherche systématique du renseignement va généraliser la pratique de la torture (4) qui soulèvera une vive émotion au sein de l'opinion publique française (5). Les arrestations massives seront effectuées en dehors de toute procédure légale et M. Paul Teitgen (6), ému par l'arbitraire et l'ampleur de la répression tiendra une rigoureuse comptabilité des «disparitions» qu'il évalue pour l'année 1957 à 3.024 (7).

Face à cette offensive, le FLN va marquer sa présence en multipliant les attentats. Le 26 janvier 1957 les bombes éclatent aux bars «La Cafeteria», «Le Coq Hardi» et l'«Otomatic». Deux jours plus tard, la grève des huit jours est déclenchée. Largement suivie (8)

(1) Elle durera du 28 janvier au 4 février 1957. Le choix de cette date coïncide avec la discussion du problème algérien à l'ONU. La grève déclenchée le 1er novembre 1956 a constitué une répétition de la grève de 8 jours.

(2) Sur les différents épisodes de la «Bataille d'Alger», cf. Yacef Saadi, *Souvenirs de la bataille d'Alger*, Paris, Julliard, 1962, 125 p. Tillon Germaine, *Les ennemis complémentaires*, Paris, Ed. de Minuit, 1960, 219 p. Courrière Yves, *Le temps des léopards*, *op. cit.*, pp. 443-569.

(3) Cf. La description minutieuse qu'il en fait dans son ouvrage *Guerre, subversion, révolution*, Paris, Robert Laffont, 1968, pp. 163-185, et son article in *Historia Magazine*, nº 225, pp. 965-972.

(4) Sur ce sujet, cf. les témoignages des soldats, rassemblés dans le «Dossier Jean Muller», in *Cahier du témoignage chrétien*, nº 38. De même celui de Henri Allèg, Directeur d'*Alger-Républicain*, arrêté et torturé par la police française : *La Question*, Paris, Ed. de Minuit, 1958, 112 p.

(5) Simon P.H., *Contre la torture*, Paris, Ed. du Seuil, 1957, 125 p. Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat*, Paris, éd. de Minuit, 1962, 331 p. Arnaud G., Verges J., *Pour Djamila Bouhired*, Paris, Ed. de Minuit, 1957, 112 p. Beauvoir (de) S., Halimi G., *Djamila Boupacha*, Paris, Gallimard, 1962, 281 p.

(6) Occupe au cours de la «Bataille d'Alger», le poste de secrétaire général de la Préfecture chargé de la police générale. Il marque son désaccord à l'égard des méthodes répressives utilisées par les parachutistes, dans une lettre de démission au ministre-résidant Robert Lacoste. Cf. le texte de cette lettre in Courrière Yves, *Le temps des léopards*, *op. cit.*, pp. 515-517. Cf. également la note qu'il adresse aux membres de la commission de sauvegarde in Vidal-Naquet Pierre, *La raison d'Etat*, *op. cit.*, 1962, pp. 187-202.

(7) Chiffre sans doute inférieur à la réalité dans la mesure où toutes les arrestations n'étaient pas déclarées et ne s'accompagnaient pas, de ce fait, «d'assignations à résidence» dûment établies.

(8) Cf. *Le Monde* du 29 janvier au 5 février 1957.

malgré le déploiement de force des parachustistes (1), elle démontrera à l'opinion internationale la sensibilisation de la population musulmane aux mots d'ordre du FLN et la représentativité de ce dernier. Mais cette démonstration sera payée par le FLN au prix fort ; le réseau clandestin de la zone autonome d'Alger, patiemment mis en place sera démantelé en grande partie. Si les attentats continuent à manifester la combativité du FLN (2), l'activité de ce dernier est affaiblie par les pertes de plus en plus nombreuses qui affectent ses rangs. Après l'arrestation de Larbi Ben M'Hidi (3), l'étau se resserre autour des autres membres du CCE qui ne se sentent plus en sécurité à Alger. Ils sont finalement acculés à fuir la capitale et à se réfugier à l'extérieur du pays en juillet 1957. La «Bataille d'Alger» prend fin après l'arrestation du chef de la ZAA, Yacef Saadi le 23 septembre et la mort d'Ali La Pointe le 8 octobre. La capitale retrouve un calme relatif et remet le témoin de l'agitation révolutionnaire aux maquis.

En effet, au déclin du FLN à Alger va succéder le renforcement de l'ALN dans les wilayate qui mettront à profit le répit laissé par l'adversaire occupé à rétablir l'ordre dans la capitale pour se réorganiser et développer leurs forces. L'afflux des armes de l'extérieur va leur permettre de renforcer leur puissance de feu. S'estimant suffisamment forts pour abandonner la lutte de guérilla et affronter l'adversaire dans une guerre classique, les chefs de wilayate vont progressivement substituer aux petites unités très mobiles, des bataillons équipés d'armes lourdes. La constitution des bataillons procède de la même conception stratégique que la grève des 8 jours : l'affrontement direct avec les forces de l'adversaire. Elle va conduire au même échec relatif. En effet après les premières victoires remportées sur le terrain par les bataillons de l'ALN ces derniers vont, face à des troupes plus nombreuses et mieux équipées, subir d'importantes pertes. Les difficultés vont s'accentuer avec l'achèvement en septembre 1957 de la ligne Morice (4) qui isole le pays de l'extérieur et rend l'acheminement des armes de plus en plus difficile (5). Néces-

(1) Le général Massu (*La bataille d'Alger, op. cit.*, pp. 84-104) estime avoir réussi à briser la grève en trainant par la force et sous la menace les ouvriers à leurs lieux de travail et en forçant les portes des magasins fermés. Le recours à ces méthodes donne la meilleure preuve du peu d'enthousiasme manifesté par les ouvriers et les commerçants à reprendre le travail et finalement de l'important écho rencontré auprès de la population musulmane par le mot d'ordre de grève du FLN.

(2) Le 10 février 1957 des bombes éclatent au stade municipal d'Alger et à celui d'El-Biar ; le 3 juin, c'est «l'attentat des réverbères» ; le 6 juin, l'explosion d'une bombe fait de nombreuses victimes au casino de la Corniche.

(3) Survenue le 24 février 1957. Il sera «suicidé» le 5 mars.

(4) On peut, à cet égard se demander pourquoi l'ALN n'a pas tenté d'empêcher le construction du barrage électrifié et a négligé cet aspect important de la lutte. Cette «négligence» procède d'une sous-estimation de l'efficacité du barrage. Les dirigeants du FLN et les chefs de wilayate croyaient que l'obstacle serait facilement franchissable. D'autre part la wilaya I depuis la disparition tragique de Mostefa Ben Boulaid était en pleine anarchie et n'était pas en mesure de mener efficacement la lutte contre l'établissement du barrage.

(5) Pour une description du dispositif de défense de la ligne Morice, cf. Buchoud P., «Veillée d'armes sur le barrage», in *Historia Magazine*, n° 234, pp. 1217-1124.

sité faisant loi, des bataillons seront rapidement remplacés par des unités plus légères, revenant ainsi à une forme de lutte plus conforme à la technique de la guérilla.

A la fin de l'année 1957, s'achève la première phase de la lutte de libération nationale. Malgré les pertes enregistrées dans les rangs du FLN et de l'ALN, les erreurs d'appréciation, la surestimation de ses propres forces et la sous-estimation de celles de l'adversaire, les progrès réalisés par le mouvement de libération ne sont pas négligeables.

La conquête du terrain est pleinement réalisée. L'insécurité est désormais étendue sur l'ensemble du territoire. Face à la répression de plus en plus étendue, le FLN est parvenu à cristalliser la mobilisation des masses autour de ses objectifs politiques. Chacun se sent désormais directement impliqué et vit quotidiennement en témoin ou en acteur le dur combat mené contre l'ordre colonial. La guerre est installée partout. Le mouvement déclenché le 1er novembre 1954 apparaît alors irréversible malgré et même à cause des pertes enregistrées dans les rangs du FLN et des lourds sacrifices consentis par un nombre de plus en plus croissant de militants et de combattants. Telle est la conséquence de l'intensification de la lutte à partir du Congrès de la Soummam.

Mais une autre conséquence tout aussi importante va être l'installation de la direction du FLN à l'extérieur et l'isolement relatif de l'intérieur. L'action diplomatique va prendre progressivement le pas sur la lutte à l'intérieur du pays. L'internationalisation du problème algérien déjà amorcée en 1956 avec l'expédition de Suez et en 1957 au cours de la XIème session de l'ONU va développer et constituer pour le FLN un enjeu important dans sa lutte pour la conquête de l'indépendance.

2 – La conquête de l'indépendance

Ayant imposé sa présence sur le terrain par delà les pertes, les tâtonnements, les revers, le FLN oriente ses efforts vers la conquête de l'indépendance par la lutte armée mais aussi par l'agitation politique et l'action diplomatique. En gagnant l'extérieur pour fuir l'insécurité de la capitale, le CCE va sous les cieux plus cléments de Tunis et de Rabat «s'installer» dans l'exil, se doter d'un imposant appareil politique et administratif et finalement s'effacer pour donner naissance à un gouvernement provisoire chargé de diriger la lutte de libération nationale. Une nouvelle orientation va être imprimée au mouvement ; les agitateurs vont progressivement céder la place aux «gérants» de la révolution dont le principal souci va être d'amener l'adversaire à négocier et de s'imposer à lui comme uniques interlocuteurs valables. Le «Front extérieur» va, de ce fait, accaparer l'initiative de l'action et orienter d'une façon décisive la stratégie de guerre.

2.1 – Le front extérieur

Rentré à Tunis, le CCE (1) fait le bilan de l'action menée depuis le Congrès de la Soummam et estime nécessaire de renforcer la coordination et l'organisation du mouvement. Il prépare la session ordinaire du CNRA qui se tiendra au Caire du 20 au 28 août 1957. A cette réunion est décidée l'intensification de la lutte dans les domaines militaire et politique, pour l'acheminement accéléré des armes vers les wilayate et le développement de l'action diplomatique. Afin de réaliser cet objectif, la majorité estime nécessaire d'étoffer la direction de la révolution et se prononce pour son installation définitive à l'extérieur. Le CNRA s'élargit à 54 membres et le CCE à 14. La composition de ce dernier révèle le souci d'assurer la représentation des wilayate et marque, par rapport au 1er CCE, une prédominance assez nette des «militaires» (2) sur les «politiques». Ainsi les wilayate I, II, III, IV et V (3) sont représentées respectivement par les colonels Mahmoud Chérif (4), Lakhdar Ben Tobbal (5), Belkacem Krim, Amar Ouamrane et Abdelhafid Boussouf (6). Ben Khedda et Saad Dahlal, les proches collaborateurs de Abane Ramdane sont écartés de la nouvelle direction et appelés à d'autres fonctions (7). Abane Ramdane principal artisan du Congrès de la Soummam et personnalité marquante au sein du 1er CCE voit son influence décliner. Il représente les «politiques» avec Lamine Debaghine (8), Abdelhamid Mehri (9) et le plus modéré des «politiques», Ferhat Abbas. Le CNRA va marquer son attachement symbolique à la notion de «chefs historiques» en intégrant au sein du nouveau CCE les cinq dirigeants emprisonnés (Aït Ahmed, Ben Bella, Bitat, Boudiaf et Khider) (10).

Le principe arrêté au Congrès de la Soummam de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur est écarté. D'autre part, la primauté du

(1) Qui ne compte plus que quatre membres (Krim, Ben Khedda, Abane et Dahlab), après la mort de Ben M'Hidi.
(2) La distinction est ici purement formelle. Loin de nier le rôle éminemment politique des «militaires», elle en souligne l'importance et marque par là-même le rôle purement technique des «politiques».
(3) La wilaya VI du Sahara, désorganisée à la suite de la mort de son chef, le colonel Ali Mellah en mai 1957, n'a aucun représentant.
(4) Coordinateur des unités de la wilaya I basées sur la frontière tunisienne.
(5) Qui a dirigé la wilaya du nord Constantinois après la mort de Zighout Youcef le 23 septembre 1956.
(6) Qui a succédé à Larbi Ben M'Hidi à la tête de la wilaya d'Oranie.
(7) Ben Khedda est chargé de la représentation du FLN à Londres et Dahlab de la coordination des services d'information du FLN.
(8) Qui a été chargé par le 1er CCE d'assurer la coordination de l'action extérieure du FLN. Sa nomination à ce poste a été l'un des motifs de conflit opposant le 1er CCE et la délégation extérieure du FLN.
(9) Qui représentait le FLN à Damas.
(10) L'organe du FLN commente ainsi cette mesure : «La désignation au sein du CCE des responsables arrêtés et emprisonnés, souligne combien l'intérêt général de la Révolution commande le maintien aux organismes de direction et d'exécution de ces hommes qui furent parmi ceux qui ont élaboré l'organisation et le déclenchement des opérations du 1er novembre 1954». *El Moudjahid*, n° 2, 1er novembre 1957, «Les principes doctrinaux et les organismes directeurs du FLN».

politique sur le militaire, sans être répudiée, est quelque peu réinterprétée. Désormais le centre de décision, la direction de la révolution se situent à l'extérieur, et au sein de cette direction, l'effectivité du pouvoir est détenue par les chefs militaires et plus particulièrement, par le fameux «triumvirat» (1) qui s'imposera jusqu'à l'indépendance (2). La distribution des tâches à la suite de la départementalisation du CCE est assez significative à cet égard. Les postes «stratégiques» sont détenus par les anciens chefs de wilayate : Ben Tobbal est chargé des affaires intérieures, Boussouf des liaisons et communications, Krim des forces armées, Ouamrane de l'armement et du ravitaillement général, Mahmoud Chérif des finances. En revanche, les affaires sociales et culturelles sont confiées à Mehri, les affaires extérieures à Lamine Debaghine et l'information à Ferhat Abbas (3). Cette répartition fonctionnelle des tâches est sans doute assez logique, compte tenu de la compétence de chacun ; ainsi l'expérience de Ferhat Abbas et Lamine Debaghine les désigne tout naturellement aux tâches de «représentation», tandis que par exemple Ben Tobbal ou encore Ouamrane y seraient beaucoup moins préparés.

La départementalisation du CCE préfigure déjà la constitution du futur gouvernement provisoire dont la création a été prévue par une résolution (4) du CNRA en date du 28 août 1957. Mais avant de s'effacer pour donner naissance, le 19 septembre 1958 au GPRA, le CCE va fournir un effort non négligeable dans le sens d'une rationalisation et d'une meilleure coordination de l'action. Il crée deux commandements des opérations militaires (COM). Le COM-Est établi à Ghardimaou coordonne, sous la direction du colonel Mohammedi Saïd (5) l'action dans les wilayate I, II et III et le COM-Ouest, établi à Oujda et dirigé par le colonel Boumediene (6), étend sa compétence sur les wilayate de l'Oranie, de l'Algérois et du Sud. Un important réseau de transmission mis en place par Boussouf réalise une liaison rapide et efficace avec les wilayate de l'intérieur et permet une étroite surveillance des troupes adverses (7). Enfin, un effort particulier est déployé pour rassembler les armes et augmenter le potentiel logistique de l'ALN. Mais le franchissement de la ligne Morice devenant de plus en plus dangereux, l'acheminement des armes vers les wilayate se fera au prix de pertes considérables. C'est alors que se forme et se développe une importante armée des

(1) Composé de Ben Tobbal, Boussouf et Krim.
(2) C'est lui qui, devant l'opposition de Abane Ramdane n'hésitera pas à l'éliminer physiquement en décembre 1957. Sur les circonstances de cette mort tragique, cf. les versions de Lebjaoui M., *Vérités sur la révolution algérienne*, *op. cit.*, pp. 151-162 et Courrière Y., *L'heure des colonels*, *op. cit.*, pp. 183-192.
(3) La mort de Abane Ramdane réduit le nombre des «politiques» au sein du CCE à trois.
(4) Qui donne pouvoir au CCE de procéder à la création de ce gouvernement.
(5) Chef de la wilaya III.
(6) Chef de la wilaya V.
(7) Sur ce réseau de transmission, cf. «Une grande réalisation de la révolution algérienne : le corps des transmissions», in *El Moudjahid*, nº 19, 18 avril 1959.

frontières puissamment équipée qui va multiplier les assauts contre le barrage électrifié et opérer ainsi un déplacement du front de lutte vers les zones limitrophes du pays, obligeant le haut commandement français à y concentrer une partie importante de ses troupes. La «bataille des frontières» va inaugurer une nouvelle phase de la lutte armée et marquer la naissance du «front extérieur» qui ne cessera de se développer.

A l'intérieur, le terrorisme urbain accuse un net recul depuis la fin de la «bataille d'Alger». Mais dans les maquis, les conditions difficiles créées à l'ALN par la fermeture des frontières et le regroupement des populations n'a pas entamé sa combativité (1). Les wilayate ont encore la possibilité de déclencher le 20 octobre 1957 une offensive générale. En avril 1957, la wilaya IV va enregistrer une importante victoire en obtenant le ralliement des unités commandées par «Kobus» (2).

Dans les régions du Sud, la wilaya VI dirige ses attaques contre les installations pétrolières et s'efforce sinon d'empêcher, du moins de gêner au maximum l'exploitation du sous-sol saharien qui devient un enjeu supplémentaire dans la lutte. En effet, depuis la découverte du pétrole en 1956, le Sahara Algérien va acquérir une importance particulière et fera l'objet d'un traitement spécial de la part de la France qui s'attachera à l'isoler du reste du pays en l'intégrant au sein de l'OCRS créée le 10 janvier 1957 (3). Le FLN ne manquera pas de dénoncer cette tentative de balkanisation et ne cessera d'affirmer le principe intangible de l'intégrité territoriale et de souligner la précarité des contrats passés avec la France au sujet du Sahara (4). Il n'hésitera pas à dénoncer l'accord passé entre la France et la Tunisie le 30 juin 1958 permettant l'évacuation du pétrole d'Edjelé par le port tunisien de la Skhira (5). Il rappellera en termes nets sa position, à la suite de l'accord passé en janvier entre la Compagnie française des pétroles (CFP) et la Standard Oil of New

(1) Pour la seule 10ème division parachutiste commandée par le général Massu et opérant dans la région allant de Médéa à Palestro, les pertes s'élèvent du 1er janvier au 31 mars 1958, à 157 morts dont 7 officiers et 376 blessés dont 13 officiers (cf. Massu Jacques, *Le torrent et la digue*, Paris, Plon, 1972, p. 19), et du 1er octobre au 31 décembre 1958, la même division opérant dans la région de Berrouaghia enregistre dans ses rangs 58 morts dont 9 officiers et 146 blessés dont 5 officiers (*id.*, pp. 260-261).

(2) De son vrai nom Belhadj Djilali Abdelkader. Ancien membre de l'O.S., il collabore avec les services spéciaux français et monte avec leur aide un contre-maquis dans la région d'Orléansville. Sur cet épisode, cf. Courrière Y., *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 245-251.

(3) L'organisation commune des régions sahariennes (OCRS) étend sa compétence sur les régions sahariennes de l'Algérie, de la Mauritanie, du Soudan français (futur Mali), du Niger et du Tchad. Son but officiellement déclaré dans l'article 1 de la loi du 10 janvier 1957 est «la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française». En fait il s'agit surtout de séparer le Sahara Algérien du reste du pays et de lui conférer un statut particulier. La création d'un ministère du Sahara le 21 juin 1957 répond à cet objectif.

(4) Cf. *El Moudjahid*, nº 2, septembre 1956, nº 12, 15 novembre 1957, nº 22, 16 avril 1958.

(5) Cf. la note du CCE au gouvernement tunisien in *El Moudjahid*, nº 27, 22 juillet 1958.

Jersey concernant l'exploitation du pétrole du Sahara oriental (1). Dans une déclaration faite au nom du GPRA par Ferhat Abbas, il est précisé : «Le GPRA met en garde les sociétés intéressées à la recherche et à l'exploitation pétrolière contre tout accord qu'elles seraient tentées de passer avec les autorités françaises disposant actuellement du Sahara au seul titre d'occupation coloniale et de guerre de reconquête. Tout investissement effectué dans la zone dite de l'OCRS, le sera dans l'insécurité complète aussi longtemps que le peuple algérien ne jouira pas de sa liberté et de son indépendance (2).»

Parallèlement à cette «bataille du pétrole» menée dans des conditions difficiles et sur un terrain peu propice à l'action de guérilla, la wilaya VI va poursuivre la lutte engagée depuis 1956 contre le maquis MNA implanté dans la région de Djelfa et bénéficiant de l'aide matérielle et financière de l'armée française (3). Menant un combat sans idéal, minée par ses conflits internes, soumise à l'autorité sanguinaire (4) d'un chef ambitieux et dépourvu de scrupules, l'«Armée Nationale Populaire Algérienne» du «général» Bellounis va progressivement se désagréger. Le mythe de Messali (5) soigneusement entretenu auprès d'hommes vouant un culte aveugle au vieux leader, ne résistera pas longtemps à l'épreuve de la réalité ; une réalité dominée par la compromission et la collaboration étroite avec l'armée française. Un grand nombre de déserteurs vont, au printemps 1958 rejoindre avec leurs armes les rangs de l'ALN. L'ANPA a dès lors vécu ! Abandonné par la majorité de ses troupes, Bellounis ne constitue plus aucun danger pour l'ALN. Il devient inutile et même encombrant pour l'armée française qui décide sa liquidation (6).

A la même période, la wilaya III traverse une grave crise : une vague de suspicion, la «bleuite» (7) suscitée par les services du colonel Godard provoque des liquidations en chaîne ordonnées par le colonel Amirouche et affecte sérieusement le moral de l'ALN. L'action menée dans l'ombre par les services spéciaux français s'avère autrement plus redoutable et plus efficace que les opérations de ratissage organisées sur une vaste échelle.

Mais c'est le long des frontières que se situe le principal théâtre

(1) Cf., «La Standard Oil au Sahara» in *El Moudjahid*, n° 36, 6 février 1959.
(2) Cf. le texte intégral de la déclaration in *El Moudjahid*, n° 36, 6 février 1959.
(3) Sur les rapports entre l'armée française et le maquis dirigé par le «général» Bellounis, cf. Bromberger Serge, *Les rebelles algériens, op. cit.*, pp. 238-247 ; Clarck Michael, *Algeria in Turmoil, op. cit.*, pp. 251-253 ; Courrière Yves, *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 48-57.
(4) Un véritable charnier sera découvert à proximité du P.C. de Bellounis après la mort de ce dernier.
(5) Faisant du «Zaïm» le véritable chef de la révolution.
(6) Il est tué le 14 juillet 1958 au cours de l'expédition organisée contre lui par l'armée française.
(7) Du nom de «bleu» ou «bleu de chauffe» qui désigne l'indicateur de la police française. Les «bleus» ont été largement utilisés par l'armée française au cours de la «bataille d'Alger» pour démanteler les réseaux clandestins du FLN.

de combat. C'est là que les harcèlements de l'ALN sont les plus fréquents et posent à l'armée française le plus de problèmes. Car celle-ci est amenée en recourant au «droit de suite» à provoquer des incidents frontaliers avec les Etats voisins et à donner ainsi au conflit une dimension internationale, ce qu'elle veut éviter. Ces incidents vont se multiplier à la fin de l'année 1957 et au début de l'année suivante et créer entre la France et la Tunisie (1) un climat de tension qui va s'aggraver et aboutir à un conflit ouvert à la suite du bombardement par l'aviation française du village tunisien Sakiet Sidi Youssef le 8 février. Cet événement aura d'importantes répercussions non seulement en accélérant le processus d'internationalisation du problème algérien, mais surtout en aggravant la crise du régime politique français et en contribuant à précipiter la chute de la IVème République. En effet, à la suite des «bons offices» anglo-américains (2), l'accord passé entre les gouvernements français et tunisien (3) est vivement critiqué par la majorité des députés à l'assemblée et provoque la démission du cabinet Gaillard le 15 avril 1958, ouvrant ainsi une longue période de vacance du pouvoir (4) mise à profit par les activistes français d'Algérie et des éléments de l'armée pour organiser le soulèvement du 13 mai au nom de la «fraternisation franco-musulmane» et de «l'Algérie française» (5). Une fois encore, la minorité française de l'Algérie parvient à imposer sa volonté à Paris en envahissant les rues et en occupant le forum d'Alger. La «révolution du 13 mai» (6) est en fait celle de la peur ; peur de l'abandon, peur qu'un gouvernement faible ne cède aux pressions du FLN et en vienne à «brader» l'Algérie ; appel à un

(1) Du 12 septembre 1957 au 8 février 1958 on ne dénombre pas moins de 30 incidents sur la frontière algéro-tunisienne.

(2) Effectués par MM. Murphy et Beeley et destinés à éviter l'internationalisation du problème algérien en dessaisissant le conseil de sécurité de l'affaire. Le FLN n'a pas manqué à cet égard de critiquer cette manœuvre et de reprocher indirectement à la Tunisie d'accepter le règlement du conflit dans un cadre exclusivement «occidental». Cf. «L'Algérie et les bons offices anglo-américains», *El Moudjahid*, n° 19 (28 février 1958 ; «Où en sont les bons offices ?», *El Moudjahid*, n° 20, 15 mars 1958 ; «La leçon qui s'impose», *El Moudjahid*, n° 21, 1er avril1958 ; «Des bons offices à la crise française», *El Moudjahid*, n° 22, 16 avril 1958.

(3) Cet accord porte sur l'évacuation des troupes françaises du territoire tunisien à l'exception de la base militaire de Bizerte.

(4) Après la chute du gouvernement Gaillard, MM. Bidault puis Pleven échouent dans leur tentative de former un gouvernement. Ce n'est que le 13 mai que M. Pflimlin, investi le 10, parvient à former un gouvernement. Trop tard ! Le forum d'Alger réclame déjà un changement. Le gouvernement Pflimlin n'aura plus que deux semaines à vivre sans exercer vraiment le pouvoir. Il aura à peine le temps d'expédier à la hâte et dans la confusion, les affaires courantes.

(5) Sur les événements du 13 mai, cf. notamment : Bromberger M. et J., *Les treize complots du 13 mai*, Paris, Fayard, 1959, 445 p. ; Ferniot J., *De Gaulle et le 13 mai*, Paris, Plon, 1965, 493 p. et *Les Ides de Mai*, Paris, Plon, 1958, 185 p. ; Gerin P. *L'algérie du 13 mai*, Paris, Gallimard, 1958, 239 p.

(6) Nous osons cette antiphrase pour parler comme les défenseurs acharnés de «l'Algérie française» ou les fidèles inconditionnels du général de Gaulle : Dronne R., *La révolution d'Alger*, Paris, Ed. France Empire, 1958, 239 p. ; Pado D., *13 mai, histoire secrète d'une révolution*, Paris, Ed. Paris, 1958 ; Pajaud H., *La révolution d'Alger*, Paris, les 4 fils Aymon, 1958, 157 p. ; Serigny (de) A., *La révolution du 13 mai*, Paris, Plon, 1958, 184 p. ; Soustelle J., *L'espérance trahie*, Paris, Ed. de l'Alma, 1962, pp. 38 et s.

pouvoir fort capable de défendre et de faire triompher le principe de «l'Algérie française», d'une Algérie où toute velléité d'autonomie serait exclue. Déjà la loi-cadre (1), pourtant bien timide, mais rendue suspecte par son aspect fédéraliste, n'a pas manqué de soulever les plus véhémentes protestations auprès des zélateurs de «l'Algérie française». Seul un retour à la politique d'intégration (2) assurant l'amarrage de l'Algérie à la France leur semble alors une garantie suffisante ; et pour légitimer cette revendication, ils se découvrent un élan aussi soudain qu'ostensible vers la communauté musulmane. On s'efforce alors de gagner le soutien de celle-ci en exaltant la «fraternisation» (3) des «dix millions de français» (4) et en faisant participer au sein des Comités de Salut Public des musulmans bien disposés dont le rôle se limitera, dans leur large majorité, à la figuration ; vieux rêve de cette minorité dominante qui a toujours aspiré à consolider sa suprématie avec le consentement reconnaissant de la majorité dominée.

C'est dans ce conteste que va s'opérer le retour du général de Gaulle

(1) Promulguée le 5 février 1958 après avoir été rejetée la première fois par l'assemblée nationale française le 30 septembre 1957, la loi-cadre réalise une décentralisation territoriale en divisant l'Algérie en cinq régions jouissant d'une certaine autonomie (chacune ayant une assemblée territoriale et un gouvernement responsable devant elle) et unis entre elles par des liens fédératifs. En déclarant «l'Algérie partie intégrante de la République française» (art. 1), elle trace les limites de cette autonomie. Instituant le collège unique, elle prend cependant soin d'assurer la représentation paritaire de la minorité européenne au sein du conseil territorial qui peut bloquer toute décision n'ayant pas l'agrément des représentants de cette minorité. Critiquant la loi-cadre, le CCE l'estime «en deçà du statut de 1947, de la loi de 1919 et des textes organiques instituant en 1900 l'autonomie financière de l'Algérie». Cf. *El Moudjahid*, n° 11, ler novembre 1957). Sur la genèse de la «loi-cadre», son contenu et notamment sa comparaison avec le statut de l'Algérie de 1947, cf. Oppermann Thomas, *Le problème algérien, op. cit.*, pp. 176-190. Les textes du statut de 1947 et de la loi-cadre figurent aux pp. 286-303 de ce dernier ouvrage.

(2) Pourtant assez fraîchement accueillie par ces mêmes milieux lorsque M. Jacques Soustelle, alors gouverneur général en Algérie s'en est fait le promoteur et l'ardent défenseur. Sur les projets de réforme préconisés par ce dernier, cf. Soustelle Jacques, *Aimée et souffrante Algérie, op. cit.*, pp. 95 et s. et Opperman Thomas, *le problème algérien, op. cit.*, pp. 157 et s.

(3) Le général Massu exaltant la «spontanéité» du mouvement de «fraternisation» du 16 mai 1958 précise dans sa naïveté bourrue : «Evidemment une manifestation de masse se prépare, s'organise. Mais il n'a jamais été question d'y faire participer les gens malgré eux. Les musulmans de la Casbah ne se sont pas fait prier pour venir sur le Forum : il a suffi de les assurer qu'ils y seraient bien reçus. L'organisation de la Casbah suivant les directives de Trinquier facilitait une mise en route rapide et en bon ordre des cortèges. L'action en profondeur, personnelle et continue, du capitaine Sirvent portait ses fruits. Il a participé avec ses zouaves à toute «la bataille d'Ager», c'est-à-dire aux opérations policières aux côtés des paras de Mayer, de Bigeard et de Jeanpierre, surimplantés à tour de rôle, sur son domaine de rêve dont il a appris à connaître, avant même «les événements», le labyrinthe et les mystérieux méandres. Il a utilisé des ralliés du FLN, vêtus de «bleus de chauffe»». Massu Jacques, *Le torrent et la digue, op. cit.*, p. 94. Lorsqu'on se rappelle la sinistre réputation et le rôle particulièrement répressif joué par les Bigeard, Trinquier et autre Sirvent au cours de la «bataille d'Alger», on ne se fait guère d'illusion sur la façon dont ont été organisées les manifestations du 16 mai et sur leur caractère spontané. Cette «spontanéité» a été, d'ailleurs de l'aveu même du colonel Trinquier, préparée de longue date. Cf. Trinquier Roger, *Le coup d'état du 13 mai*, Paris, Ed. L'Esprit nouveau, 1962, pp. 140-145.

(4) Sur l'«opération fraternisation», cf. le témoignage de A.P. Lentin in *L'Algérie des colonels*, Paris, Petite bibliothèque républicaine, 1958, pp. 66-68, et son article «Le FLN en mai 1958 : repli stratégique», in *Historia Magazine*, n° 225, 23 octobre 1972, pp. 1589-1593 qui contredit celui de Maris Elbe «Le forum de la fraternisation» paru dans le même numéro de cette revue, pp. 1581-1588.

sur la scène politique. Porté au pouvoir au nom de l'«Algérie française» il sera suspect aux yeux du FLN qui, tout en ne voyant plus dans l'homme du 18 juin et du discours de Brazzaville que l'incarnation d'un nationalisme chauvin insensible à tout ce qui n'est pas la France, garde secrètement l'espoir de trouver avec lui un terrain d'entente ; sentiment ambigu mêlant la suspicion et une vague confiance, la déception et l'attente (1) ; ambiguïté comparable à l'image qu'on a de la France ; la France colonialiste et la France libérale, celle des parachutistes et celle de la révolution de 1789 et des encyclopédistes.

Mais officiellement, la méfiance est le sentiment dominant. Le discours prononcé le 4 juin (2), devant le forum d'Alger par le général de Gaulle et dans lequel ce dernier reconnaît le courage des combattants de l'ALN qu'il appelle à une réconciliation générale et annonce des élections au collège unique, n'atténue pas cette méfiance qui est d'ailleurs renforcée par le discours prononcé, deux jours plus tard, à Mostaganen et qui se termine par un retentissant «Vive l'Algérie française».

En fait, l'ambiguïté est davantage exprimée dans l'attitude même du général de Gaulle et dans ses prises de position qu'il s'ingénie à rendre souvent équivoques : tout en refusant d'utiliser le terme d'intégration, il laisse entendre qu'il en défend la ligne générale ; rejetant «l'Algérie de papa», il réaffirme sa volonté de maintenir la présence française en Algérie ; parlant de paix, il intensifie la guerre... bref, il demeure fidèle à l'image qu'il se fait du dirigeant politique, ce prince nimbé dans un halo de mystère. L'auteur du *Fil de l'épée* ne dément pas son modèle (3) et laisse constamment planer le doute sur ses affirmations ne livrant qu'à moitié le fond de sa pensée. Aussi, sa politique algérienne va-t-elle suivre un cours particulièrement sinueux (4) portant plus la marque du pragmatique ayant le sens des réalités que du visionnaire prophétique (5).

(1) Cette ambiguïté transparaît notamment dans le portrait que trace du général de Gaulle l'organe du FLN dans un article intitulé «Qui est de Gaulle ?» et dont voici un passage caractéristique : «Lui, (de Gaulle) qui fut si clairvoyant, si courageux, si intransigeant quand il fallait protéger sa patrie contre l'oppression de l'occupant, lui qui incarnait la Résistance de son pays à la tyrannie hitlérienne, la lutte pour la liberté, lui, si sensible aux mots, aux drapeaux et aux principes, lui de Gaulle, refuse de reconnaître d'autre patrie que la sienne, d'autre indépendance que l'indépendance française, d'autres habitants de l'Algérie que 10 millions de français», *El Moudjahid*, n° 25, 13 juin 1958.

(2) Cf. Gaulle (de) Charles, *Discours et messages. Avec le renouveau, (1954-1962)*, Paris, Plon, 1970, pp. 15-17.

(3) Citons-en ce passage éloquent : «Et, tout d'abord, le prestige ne peut aller sans mystère, car on révère peu ce que l'on connaît trop bien. Tous les cultes ont leurs tabernacles et il n'y a pas de grand homme pour ses domestiques. Il faut donc que dans les projets, la manière, les mouvements de l'esprit, un élément demeure que les autres ne puissent saisir et qui les intrigue, les émeuve, les tienne en haleine», *Le fil de l'épée*, Paris, Berger-Levrault, 1932, p. 66.

(4) Pierre Mendès-France résume assez bien l'itinéraire sinueux suivi par la politique algérienne du général de Gaulle in *Choisir*, Paris, stock, 1974, pp. 108-111.

(5) Il est peu probable qu'en revenant au pouvoir en 1958, le général de Gaulle envisageait déjà clairement les différentes étapes qui allaient l'acheminer progressivement jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie, conformément à une stratégie mûrement réfléchie au cours de sa retraite solitaire à la Boisserie. Malgré les confidences

(suite de cette note page suivante)

Face à ces subtiles variations, le FLN opposera une vigilance de tous les instants et manifestera surtout une remarquable continuité dans ses prises de position et ses principales revendications découlant de l'objectif clairement défini de l'indépendance nationale :

– intégrité territoriale du pays,

– unité du peuple algérien,

– reconnaissance du FLN comme unique interlocuteur valable du peuple algérien,

– refus de cesser le combat sans la reconnaissance préalable de l'indépendance de l'Algérie et l'ouverture des négociations pour en définir les modalités,

– dénonciation de toute élection organisée par l'administration coloniale.

A l'annonce du référendum constitutionnel prévu pour le 28 septembre (1), le FLN lance le mot d'ordre d'abstention tout en ne se faisant pas d'illusions sur les résultats du vote (2). Il estime que cette consultation est une nouvelle agression contre le peuple algérien et décide d'y répondre en portant la lutte sur le territoire français. Prenant soin d'épargner les populations civiles (3), les commandos du FLN vont s'attaquer à partir du 25 août aux dépôts de carburant et aux voies de communication dans différentes parties de l'hexagone (4). A ces actions de sabotage répond aussitôt une recrudescence de

(suite de la note 5 de la page précédente)
faites à certains de ses visiteurs tel Jean Amrouche qui rapporte de lui cette phrase en 1955 : «L'affaire algérienne est trop grande pour ce régime. L'Algérie sera émancipée. Ce sera long. Il y aura de la casse, beaucoup de casse. Vous aurez beaucoup à souffrir». (Cf. *La nef*, janvier-mars 1960) il ne mettra aucun contenu précis à cette émancipation. les seules certitudes qu'il est possible de lui prêter à cette époque sont : la nécessité de changer les rapports entre la France et l'Algérie et la conviction qu'il était seul capable de trouver la solution adéquate à ce problème et de ramener la paix. Il sera amené plus à s'incliner devant la pression des événements qu'à en déterminer le cours. Comme le remarque fort justement Jean Lacouture, l'un des meilleurs portraitistes du général de Gaulle, celui-ci «n'aura été décolonisateur qu'autant que la décolonisation devenue inévitable, aura servi l'indépendance et l'intérêt de la France, et de sa propre liberté d'action», *De Gaulle*, Paris, Ed. du Seuil, 1969, p. 190. Sur la politique algérienne du général de Gaulle, cf. Terrenoire Louis, *De Gaulle et l'Algérie*, Paris, Fayard, 1964, 255 p. ; Cordet Francis, *Un exemple de stratégie politique. La préparation de l'opinion française à l'indépendance algérienne du 13 mai 1958 au cessez-le-feu*, Mémoire D.E.S., Sciences Politiques, Fac. Droit Sc. Eco., Bordeaux, 1965, 117 p. Cf. également le témoignage d'un des plus proches collaborateurs du général de Gaulle, Michel Debré qui déclare à ce propos : «d'une manière précise, je crois qu'on peut dire que le général de Gaulle cherchait à gagner la guerre sur le terrain, à trouver une entente avec les musulmans et en fonction de la victoire sur le terrain et de l'entente obtenue avec les musulmans de bâtir un régime qui eût l'accord de la majorité des Algériens», in *Une certaine idée de la France*, Paris, Fayard, 1972, p. 86.

(1) Il s'étale en Algérie sur trois jours : du 26 au 28 septembre.

(2) «Le général de Gaulle et les comités de Salut public ont décidé de faire voter les algériens dans le cadre de la constitution française. Depuis plusieurs semaines, le FLN a dénoncé cette opération et indiqué que les factions d'Alger entendaient utiliser trois millions de voix algériennes pour assurer leur triomphe en France», *El Moudjahid*, n° 29, 17 septembre 1958, «L'opération référendum».

(3) Dans un communiqué le CCE «attire l'attention de l'opinion française sur le caractère strictement stratégique de notre combat. Le choix des objectifs et des méthodes démontre notre désir d'épargner les populations civiles», cf. *El Moudjahid*, n° 29, 17 septembre 1958.

(4) A Port-la-Nouvelle, Toulouse, Mourepiane..., cf. le bilan de cette action in *El Moudjahid*, n° 29, 17 septembre 1958, et *Le Monde* 26, 27, 28, 29, 30 août 1958 et 1, 2, 3, 4, 5, 6 septembre. Cf. également Lentin A.P., «Le terrorisme en France», in *Historia Magazine*, n° 265, 27 novembre 1972, pp. 1730-1739.

la répression policière qui s'abat sur l'émigration algérienne en France (1). L'opinion française découvre alors directement un aspect de cette «guerre d'Algérie» qu'elle croyait relativement lointaine et qu'elle voit s'installer chez elle et envahir son univers immédiat.

C'est dans ce contexte qu'est annoncée officiellement, le 19 septembre, la création du gouvernement provisoire de la République algérienne. Le choix de la date est significatif. Il est déterminé par l'ouverture prochaine de la session des Nations-Unies et par l'organisation du référendum. En effet, envisagée de longue date (2) mais située à une semaine du référendum, la création du GPRA en est une réponse directe (3). Elle signifie la volonté du FLN de contester à la France toute compétence à intégrer juridiquement à elle l'Algérie (4). A cet égard, le FLN considère le gouvernement nouvellement créé comme la résurrection d'un Etat algérien préexistant (5). La déclaration faite au nom du GPRA par M. Ferhat Abbas le 26 septembre 1958 le souligne dès le début : «Le 19 septembre 1958, un gouvernement provisoire de la République Algérienne a été proclamé. Cette proclamation faite au nom d'un peuple qui combat depuis quatre ans pour son indépendance, restaure l'Etat algérien que les viscissitudes de la conquête militaire de 1830 ont brutalement et injustement supprimé de la carte politique de l'Afrique du Nord» (6). Dès lors, l'ordre colonial devient un accident de l'histoire entaché de précarité, une greffe brutalement imposée à un corps qui se défend et la rejette avec violence. La création du GPRA supprime le hiatus introduit dans la continuité historique de l'Etat algérien. Elle

(1) Le couvre-feu est instauré pour les algériens à partir du 27 août dans la Seine, du 3 septembre dans le Rhône et du 4 septembre en Seine-et-Oise. Ils sont soumis aux contrôles fréquents de la police, aux rafles, perquisitions et arrestations. Le «Vel d'Hiv» de Paris qui a servi, sous l'occupation allemande, de centre de triage pour les juifs, remplit le même office pour les algériens arrêtés en grand nombre.

(2) Dès le mois d'août 1957, le CCE est chargé par le CNRA de constituer un gouvernement provisoire. A la conférence de Tanger tenue en avril 1958, au niveau des partis maghrébins (Istiqlal, Néo-destour et FLN), la résolution sur l'Algérie recommande «la constitution après consultation des gouvernements tunisien et marocain, d'un gouvernement algérien». C'est finalement le 9 septembre 1958 que le CCE décide à l'unanimité de constituer dans les plus brefs délais un gouvernement provisoire de la République Algérienne. Cf. le procès-verbal de délibération du CCE in Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit, op. cit.*, pp. 77-78.

(3) C'est ce que confirme dans son rapport au CNRA (janvier 1961) Belkacem Krim : «Cette décision de proclamer le Gouvernement n'avait été rendue publique que devant la menace grave que faisait peser pour la Révolution le référendum du 28 septembre. Les circonstances internationales, l'approche de l'ONU et le référendum expliquent cette décision qui avait été prise sans avoir consulté au préalable ni l'intérieur, ni les frères détenus à la Santé sur la composition du Gouvernement», cf. le texte du rapport en annexe de l'ouvrage de Hamdani Amar, *Krim Belkacem, le lion des djebels, op. cit.*, p. 329.

(4) «La proclamation du gouvernement provisoire libèrera l'opinion et les autorités françaises des alibis juridiques complaisamment dérivés de la notion «Algérie partie intégrante de la France» peut-on lire dans la plaquette publiée par le département de l'information et de la presse (bureau du Maroc) du FLN et intitulée «Proclamation du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne», p. 18.

(5) Cf. les analyses juridiques figurant dans la brochure déjà citée «Proclamation du Gouvernement...», pp. 20 et s. Elles sont de Mohamed Bedjaoui qui les reprend textuellement dans son ouvrage *La révolution algérienne et le droit, op. cit.*

(6) Cf. le texte de la déclaration in *El Moudjahid*, nº 30, 10 octobre 1958.

vise également selon les observations d'Aït Ahmed (1) à galvaniser «l'ardeur des masses qui verraient dans la résurrection de l'Etat algérien, de leur Dawla (2), le signe encourageant de la concrétisation de l'entreprise collective de réintégration du patrimoine national». Elle marque enfin une importante étape dans le développement de la lutte de libération nationale en visant à situer le conflit entre deux Etats belligérants et à lui conférer le caractère d'une guerre avec toutes les conséquences juridiques qu'elle implique et notamment l'application des conventions internationales sur le droit de la guerre (3). D'autre part, l'un des principaux motifs justifiant la création du GPRA est d'ôter «aux gouvernements français le prétexte invoqué jusqu'ici du défaut d'interlocuteur valable» (4). Après s'être affirmé sur le terrain et conquis sa légitimité par les armes, le FLN estime le moment venu d'ouvrir la voie aux pourparlers et d'obliger l'adversaire à engager avec lui des négociations officielles sur la base de la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie (5).

Ce souci de faire du GPRA un moyen de pression politique et diplomatique et un instrument de négociation explique la désignation de M. Ferhat Abbas au poste de président. La personnalité du vieux leader, sa notoriété dans les milieux politiques français, sa modération et son «savoir-faire» permettent de rassurer l'opinion fran-

(1) Cf. Aït Ahmed Hocine, *La guerre et l'après-guerre*, Paris, Ed. de Minuit, 1964, pp. 27-28.
(2) Etat en langue arabe.
(3) La déclaration du GPRA citée ci-dessus précise à ce sujet : «Le gouvernement provisoire de la République Algérienne accueillera avec la plus grande faveur toute initiative internationale tendant à l'application, à la guerre d'Algérie, des dispositions humanitaires des conventions de Genève». Cf. également le «mémorandum sur la reconnaissance de belligérence dans le conflit franco-algérien» (45 p.) publié par le GPRA et où sont soulevés les points juridiques démontrant la reconnaissance de belligérance de fait consentie par la France dans la lutte l'opposant au FLN. La même démonstration est reprise par Bedjaoui Mohamed, in *La révolution algérienne et le droit, op. cit.*, pp. 141-182. Il cite également le texte intégral du «mémorandum sur l'adhésion de la République algérienne aux Conventions de Genève de 1949», *id.*, pp. 191-201.
(4) «La constitution du gouvernement provisoire. Nouvelle phase de la révolution algérienne», in *El Moudjahid*, n° 32, 20 novembre 1958.
(5) Jusqu'alors les contacts avec les émissaires du FLN et ceux du gouvernement français n'avaient aucun caractère officiel et de ce fait n'avaient pas sérieusement engagé ce dernier qui s'était toujours rétracté au moment décisif déniant au FLN le caractère «d'interlocuteur valable» et se retranchant derrière le triptyque de M. Guy Mollet «cessez-le-feu-élections-négociations». Sur les contacts préliminaires, cf. le témoignage de M. Robert Barrat «Mendès-France le voltigeur de pointe des négociations» in *Historia Magazine*, n° 213, pp. 614-618. Sur les autres contacts qui eurent lieu au Caire (avril 1966 entre MM. Begarra et Khider), à Belgrade (juillet 1956 entre MM. Commin et Herbault d'une part et Yazid et Francis de l'autre), à Rome (septembre 1956 entre MM. Commin et Khider)..., cf. Favrod Ch. H., *Le FLN et l'Algérie*, Paris, Plon, 1962, pp. 308 et s. et du même auteur «Histoire des négociations secrètes» in *La Nef*, Cahier n° 12-13, octobre 1962 - janvier 1963, pp. 105-115. Schneider Bertrand, *La Vème République et l'Algérie*, Paris, Bibliothèque de l'Homme d'Action, 1959, pp. 28-34. Tournoux J.R., *Cahiers secrets de la politique*, Paris, Plon, 1962, pp. 103-123. Paillat C., *Dossier secret de l'Algérie, 1954-1958*, Paris, Presse de la Cité, 1962, pp. 286-288. Lentin A.P., «Paris et FLN à l'aube des négociations», *Historia Magazine*, n° 222, pp. 887-892. Quillot Roger, *La S.F.I.O. et l'exercice du pouvoir (1944-1958)*, Paris, Fayard, 1972, pp. 620-625. Sur les contacts officieux entre le GPRA et le gouvernement français par l'intermédiaire de MM. Abderrahmane Farès et Jean Amrouche, cf. Lentin A.P., «Le FLN dit non à la paix», *Historia Magazine*, n° 273, 25 décembre 1972, pp. 1833-1839.

çaise et internationale et de dissiper l'image de «l'homme-au-couteau-entre-les-dents» qu'une partie de la presse française présente des dirigeants du FLN.

A l'exception du colonel Ouamrane (1), tous les membres du CCE font partie du nouveau gouvernement provisoire. Les postes «stratégiques» sont toujours occupés par les mêmes hommes (2). Les postes «techniques» son répartis comme suit : Lamine Debaghine demeure aux affaires extérieures ; Abdelhamid Mehri est affecté aux affaires nord-africaines (3). Parmi les nouveaux titulaires, Ahmed Francis (4) a le département des affaires économiques et des finances, M'Hamed Yazid celui de l'information, Ben Youcef Ben Khedda (5) celui des affaires sociales et Ahmed Tewfik El Madani celui des affaires culturelles. La liaison avec «l'intérieur» est assurée par les trois secrétaires d'Etat nommés au sein du GPRA et demeurant dans leus wilayate : Lamine Khene (Nord Constantinois), Omar Oussedik (Algérois) et Mustapha Stambouli (Oranie). Enfin les postes «honorifiques» sont réservés comme pour le deuxième CCE aux «chefs historiques» emprisonnés. L'attribution de la vice-présidence à Ahmed Ben Bella marque le début de son émergence (6) au sein de ses compagnons de détention qui eux, sont nommés ministres d'Etat. Regroupant des hommes de tendances variées et venus d'horizons politiques différents (7), le GPRA présente l'aspect d'un corps assez peu homogène qui verra naître en son sein un certain nombre de contradictions qui n'apparaîtront au grand jour qu'au seuil de l'indépendance.

Pour l'heure, face à l'ennemi commun, le GPRA présente un front uni. Une certaine division fonctionnelle du travail y est réalisée : la conduite de la guerre est dirigée par le «triumvirat» (8) plus

(1) Qui serait opposé à la transformation du CCE en GPRA. Cf. sur ce point Quandt W.B., *Revolution and Political Leadership*, *op. cit.*, p. 134.

(2) Krim Belkacem est vice-président et ministre des forces armées ; Lakhdar Ben Tobbal, ministre de l'intérieur ; Abdelhafid Boussouf, ministre des liaisons générales et des communications ; Mahmoud Chérif, ministre de l'armement et du ravitaillement.

(3) La création de ce poste révèle l'importance qu'occupe le Maghreb dans la politique du FLN, importance confirmée par le choix du siège du GPRA à Tunis et par la fréquence des réunions intermaghrébines ; à la suite de la conférence de Tanger (27-28 avril 1958) réunissant les partis Istiqlal, Néo-Destour et FLN a lieu à Tunis du 17 au 20 juin une deuxième conférence qui met en place un secrétariat permanent maghrébin qui tient sa première réunion à Tunis du 30 août au 1er septembre 1958 et sa deuxième réunion à Rabat du 15 au 17 octobre 1958.

(4) Cf. sa biographie in Naroun Amar, *Ferhat Abbas ou les chemins de la souveraineté*, *op. cit.*, pp. 151-156.

(5) Membre du premier CCE.

(6) La presse française a largement contribué à accroître sa notoriété et à lui forger une image de leader.

(7) A côté des «militaires» et des «historiques» qui ont suivi l'itinéraire politique PPA-MTLD-OS-CRUA, le groupe des «politiques» comprend un ancien représentant des Ulama (Tewfik El Madani) ; deux anciens membres de l'UDMA (Ferhat Abbas et Ahmed Francis ; Mahmoud Chérif qui a milité au sein de l'UDMA peut être situé à la frange modérée des «militaires») ; deux anciens «centralistes» Ben Youcef Ben Khedda et M'Hamed Yazid à qui il faudrait adjoindre Lamine Debaghine et Abdelhamid Mehri tous deux anciens MTLD qui n'ont pas pris part au conflit divisant «messalistes» et «centralistes».

(8) Krim, Ben Tobbal et Boussouf.

Mahmoud Chérif. Les fonctions socio-culturelles et économiques sont assurées par le représentant de chacune des anciennes formations politiques (1). La représentation extérieure est confiée à quatre personnes (2) ; ce qui révèle l'importance accordée à cette fonction. En effet, dès sa création, le GPRA manifeste la volonté de la direction du FLN de donner à l'action extérieure une nouvelle impulsion. Après avoir conquis le «terrain» intérieur et réalisé l'unité nationale autour de la lutte de libération, il s'agit de conquérir le terrain extérieur, de s'assurer l'appui du plus grand nombre d'Etats et d'isoler la France sur la scène internationale pour la contraindre, sous la double pression intérieure et extérieure, à négocier les conditions d'accès de l'Algérie à l'indépendance. Le mouvement de libération aborde alors une nouvelle phase où les ouvertures et les raidissements, les gestes d'apaisement et la radicalisation de la lutte tracent l'itinéraire sinueux de cette longue marche vers les négociations préparées par d'interminables préludes.

2.2 – Préludes

Dès sa première déclaration, le GPRA fait des offres de négociation : «Le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne est quant à lui prêt à la négociation. Pour ce faire, il est prêt, à tout moment, à rencontrer les représentants du gouvernement français» (3). Dans cette perspective, il fait un geste d'apaisement en libérant un certain nombre de prisonniers français (4) et en mettant provisoirement un terme aux attentats en France. Il va même jusqu'à renoncer au préalable de l'indépendance (5) pourvu que le gouvernement français consente à négocier avec lui (6).

En réponse, le général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 23 octobre (7) offre «la paix des braves» et demande aux maquisards de l'intérieur, de déposer les armes et de hisser le drapeau

(1) Francis (UDMA), Ben Khedda (MTLD – «centraliste»), El Madani (Ulama).
(2) Abbas, Mehri, Laminc Debaghine et Yazid.
(3) Cf. *El Moudjahid*, nº 30, 10 octobre 1958.
(4) Cette décision fait l'objet du premier décret pris par le GPRA. Cf. le texte de ce décret in *El Moudjahid*, nº 30, 10 octobre 1958. Elle est mise en application le 20 octobre 1958 par la libération de quatre prisonniers français (cf. *Le Monde* du 22 octobre 1958) ; d'autres libérations vont suivre.
(5) Cf. l'interview de Ferhat Abbas au journaliste Ouest-Allemand, Arthur Rozenberg, reproduite en extrait dans *Le Monde* du 14 octobre 1958 et la déclaration de M'Hamed Yazid à New-York le 22 octobre. Cf. *Le Monde* du 23 octobre 1958. Ce préalable a été réaffirmé à l'issue de la réunion du CCE à Tunis du 25 au 29 octobre 1957 dans sa déclaration : «Les objectifs de la guerre de libération nationale sont et demeurent l'indépendance de l'Algérie. Il en résulte – et ce pour couper court aux commentaires tendancieux et aux manœuvres habiles – que le CCE estime indispensable de réaffirmer solennellement qu'il ne saurait y avoir de négociation sans la reconnaissance préalable de l'indépendance de l'Algérie. Cette reconnaissance ne sera que la concrétisation d'un droit naturel, fondamental et intangible du peuple algérien». *El Moudjahid*, nº 11, 1er novembre 1957.
(6) Cette attitude conciliante se justifie par le désir du GPRA de se voir reconnaître par le gouvernement français comme unique interlocuteur valable.
(7) Cf. le texte de la conférence de presse in *Le Monde* du 25 octobre 1958 et le recueil des discours et messages du général de Gaulle, *Avec le renouveau (1958-1962)*, Paris, Plon, 1970, pp. 51-60.

blanc et à la direction extérieure du FLN, de dépêcher des représentants à Paris pour discuter. Cette proposition opérant une division du FLN entre «intérieur» et «extérieur» et exigeant de la part des combattants de l'ALN une véritable réddition est énergiquement rejetée par le GPRA (1) qui y voit une réédition du triptyque cessez-le-feu-élections-négociations, aggravé par la procédure humiliante d'une sorte de retour à Canossa (2).

Le raidissement va succéder aux gestes d'apaisement, notamment à l'occasion des élections législatives prévues pour le 30 novembre. L'ALN intensifie ses harcèlements le long des frontières Est et Ouest (3). De violents combats opposent les unités de la wilaya III et celles de l'armée française dans le cadre de «l'opération Brumaire» menée en Kabylie par le général Faure à la fin octobre et au cours du mois de novembre. De plus, en différents points du territoire et notamment dans l'Algérois, une recrudescence des attentats est enregistrée à l'approche des élections législatives dont le véritable enjeu pour le gouvernement français est la constitution d'une «troisième force» qui pourrait être opposée au FLN. La lettre adressée le 9 octobre 1958 par le chef du gouvernement au général Salan (4) lui fixant comme directives d'organiser (5) des élections libres permettant l'expression de toutes les tendances sans aucune exclusive (6) et sans aucune intervention de la part de l'administration ou de l'armée, entre dans cette perspective. Obéissant par discipline ou par peur au mot d'ordre de boycottage lancé par le FLN, ou encore exclus des listes (7) dominées par les défenseurs acharnés de «l'Algérie française», ces nationalistes modérés tant espérés et sollicités par le pouvoir central seront les grands absents des élections (8). Malgré l'intervention active de l'armée (9), la participation électorale n'ex-

(1) Cf. le communiqué du GPRA diffusé au Caire le 25 octobre in *Le Monde* du 27 octobre 1958.
(2) Cf. notamment l'éditorial intitulé «la vraie négociation» in *El Moudjahid*, nº 31, 1er novembre 1958.
(3) Elle organise notamment une offensive générale sur la frontière dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1958.
(4) Alors délégué général du gouvernement et commandant en chef des forces en Algérie.
(5) Cf. le texte de la lettre et des instructions générales in Purtchet Christian et Valentino André, *Sociologie électorale en Afrique du Nord*, Paris, PUF, 1966, pp. 9-10.
(6) Exception faite bien entendu des partis dissous ou illégaux.
(7) Les élections législatives régies par la loi électorale du 17 octobre 1958 se déroulent au scrutin de liste majoritaire à un tour.
(8) Sur la constitution des listes, le choix des candidatures et le déroulement de la campagne électorale, cf. Purtchet Christian, «Les élections législatives de novembre 1958 en Algérie», in *Sociologie électorale en Afrique du Nord, op. cit.*, pp. 55 et s. et les comptes-rendus du *Monde* du mois de février 1958.
(9) Sur le rôle joué par l'armée au cours de ces élections, cf. Purtchet Christian, «Les élections législatives de Novembre 1958», *op. cit.*, pp. 72-75. Cf. également le note diffusée par le général Hué dans son unité au sujet des élections. Véritable page d'anthologie du bon usage de la démocratie pour laquelle le musulman «n'est pas encore mûr». Cette note est naïvement citée par le général Massu in *Le torrent et la digue, op. cit.*, pp. 250-252. Il précise lui-même ce rôle de l'armée : «l'armée devait travailler d'une certaine façon, obtenir chez elle des renseignements. Il lui fallait obtenir chez elle le soutien logistique de tout ordre, c'est-à-dire les armes de son combat, obtenir même l'arme politique qu'est le «bulletin de vote», *op. cit.*, p. 238.

cèdera pas 65 % et les résultats (1) donneront une majorité écrasante de députés partisans de l'intégration et de «l'Algérie française» (2). Ce résultat confirmé plus tard par les élections municipales d'avril et les élections sénatoriales de mai 1959 consacre l'échec de la tentative de création d'une «troisième force» par la voie électorale et du dépassement de cette alternative difficilement réductible entre une Algérie française livrée au monopole politique et économique d'une minorité privilégiée et une Algérie algérienne libérée de la domination coloniale. La solution intermédiaire d'une Algérie où la majorité musulmane aurait plus de droits et vivrait en bonne entente avec une minorité européenne moins ouvertement dominante sous l'ombre tutélaire et bienveillante de la France, semble dans le contexte de l'époque, irréalisable et totalement dépassée.

De même était dépassée la solution du problème algérien par le biais des réformes économiques et sociales. Les projets n'ont pas manqué ; depuis le «plan Soustelle» (3) en passant par les rapports qui l'ont largement inspiré (4), aux réformes esquissées par le ministre-résidant Robert Lacoste (5), sans oublier les différents plans de développement réalisés en Algérie (6). La politique française a constamment mêlé l'action répressive et les «remèdes» économiques, la

(1) Cf. *Le Monde* du 2 décembre 1958.

(2) «On peut affirmer que les candidatures présentées ne reflétaient pas exactement la physionomie politique de l'Algérie, même en tenant compte de ce que ni le PCA, ni le FLN, ni le MNA ne pouvaient participer à la compétition. Les soixante et onze députés envoyés à l'Assemblée Nationale (dont quarante huit musulmans) furent quasi tous des partisans de l'intégration et de l'Algérie française», Letourneau Roger, *Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane*, Paris, A. Colin, 1961, p. 433.

(3) Qui espérait trouver dans les réformes économiques et sociales l'amélioration du niveau de vie des populations musulmanes et la promotion de leurs cadres, la panacée miraculeuse capable de guérir ce corps malade qu'était l'Algérie. Sur ces projets, cf. Soustelle Jacques, *Aimée et souffrante Algérie, op. cit.*, pp. 73-74 et Oppermann Thomas, *Le problème algérien, op. cit.*, pp. 155-163.

(4) Il s'agit principalement de deux rapports parus à la même période : le «rapport Delavignette» sur la situation économique et sociale de l'Algérie, présenté au Conseil Economique le 28 juin 1955 (*J.O.R.F.*, n° 10, 5 juillet 1955, pp. 325-360) et le rapport du «groupe d'étude des relations financières entre la métropole et l'Algérie (juin 1955, 223 p) connu sous le nom de «rapport Maspétriol». Le premier préconise l'adoption d'un plan d'urgence destiné à assurer le plein emploi et à valoriser l'agriculture traditionnelle. Le second, préoccupé par la paupérisation alarmante des masses musulmanes, préconise un plan d'investissement permettant l'élévation du niveau de vie moyen de 3 % par an, objectif plus modeste que le taux de 5 % fixé par le premier rapport.

(5) Qui a tenté d'appliquer une «réforme agraire» tendant à promouvoir la petite propriété musulmane (décrets des 23/3, 13/6, 12, 15 et 21/9/1956) et de favoriser l'accès des musulmans à la fonction publique (décret du 16/3/56). Sur ces réformes, cf. Bruet H., «Réformes en Algérie», *Revue de l'Action Populaire*, juillet-août 1956, pp. 853-860. Sur la réforme agraire, cf. Saint-Germes J., *La réforme agraire algérienne*, Alger, La Maison des Livres, 1957 ; Gendarme R., *L'économie de l'Algérie*, Paris, A. Colin, 1959, pp. 276-279 ; Houzel Xavier, *Les perspectives de développement économique et social en Algérie et la rénovation rurale*, Mémoire IEP, Paris, 1961, 213 p.

(6) Après le «programme général de la réforme rurale» élaboré en 1944 à la suite du discours de Constantine prononcé par le général de Gaulle le 12 décembre 1943, un premier «plan d'industrialisation» mis en place en 1946 tend à promouvoir l'investissement du capital privé dans le domaine industriel. Deux plans quadriennaux de «modernisation et d'équipement» lui succèdent (1949-1952 et 1953-1956) tous inscrits dans une perspective de libéralisme économique et dans le cadre des rapports de domination coloniale, cf. Guillot J., *Le développement économique de l'Algérie*, Paris, Supp. n° 108 (série F, n° 15) ISEA, décembre 1960, 219 p.

dissuasion et la séduction. Le général de Gaulle ne dérogera pas à cette règle et y mettra tout le poids de son autorité et de sa personnalité. C'est dans son discours (1) du 3 octobre 1958 à Constantine qu'il va esquisser les grandes lignes d'un plan de développement économique prévu pour cinq ans (2) et qui portera le nom de «Plan de Constantine» (3). Il prévoit l'amélioration des conditions de vie de la communauté musulmane par la création de 400.000 emplois nouveaux en cinq ans (1959-1963), l'égalité des salaires et leur alignement sur ceux de la France métropolitaine, la scolarisation des 2/3 des enfants musulmans en âge d'aller à l'école, la distribution de 250.000 ha aux paysans pauvres, la création de 200.000 nouveaux logements... Les chiffres et les réalisations promises sont ambitieux sauf pour un secteur que tous les spécialistes s'accordent à considérer comme primordial dans l'économie algérienne : l'agriculture. En effet, les 250.000 ha qui doivent être distribués à 15.000 familles sont nettement insuffisants compte tenu de la situation précaire de 600.000 familles vivant ou survivant de la terre et qui restent à pourvoir. Cette insuffisance est d'autant plus remarquable que la part des investissements réservés à l'agriculture (18,7 % du total) est nettement inférieure à celle consacrée à l'industriel (31,9 %). En fait la «réforme agraire» envisagée dans le cadre du «plan de Constantine» entérine le *statu quo* colonial et se garde de remettre en cause les structures de la propriété foncière et partant, de toucher aux intérêts du grand colonat agraire. D'ailleurs, pour rassembler les 250.000 ha prévus dans le plan, on projette de racheter les terres assez peu fertiles appartenant à des sociétés, épargnant ainsi les riches et vastes domaines de colonisation.

Le développement industriel envisagé par le «plan de Constantine» s'inscrit dans le cadre du libéralisme économique et a pour objet d'implanter en Algérie une industrie complémentaire et étroitement dépendante de l'industrie française. L'un des responsables de la mise en œuvre du «plan de Constantine», M. Paul Delouvrier le déclare explicitement : «Je considère l'industrialisation de l'Algérie comme une forme de décentralisation métropolitaine» (4) ou encore : «La sidérurgie de Bône est à étudier non sur le plan d'une autarcie, mais dans le cadre de la sidérurgie française» (4).

«Pacte colonial» et libéralisme économique, ces deux exigences font du «plan de Constantine» une entreprise qui permet moins le

(1) Cf. le texte du discours in Charles de Gaulle, *Discours et messages, op. cit.*, pp. 48-51.
(2) Il se base sur les données fournies par l'importante étude faite par les services du ministre-résidant en Algérie et traçant comme son titre l'indique : *Les perspectives décennales de développement économique de l'Algérie*, Alger, Imprimerie officielle, 1958. Elles portent sur la période de 1957-1966 et prévoient l'augmentation du niveau de vie moyen de 5 % par an avec la création de 875.000 emplois nouveaux. Pour une analyse critique des «perspectives», cf. Gendarme R., *L'économie de l'Algérie, op. cit.*, pp. 279-292.
(3) Cf. Délégation Générale du Gouvernement en Algérie, *Plan de Constantine (1959-1963)*, Alger, Imprimerie officielle, 1960, 526 p.
(4) Cité par Francis Jeanson, *Révolution algérienne, problèmes et perspectives*, Milan, Feltrinelli, 1962, p. 93.

développement autocentré de l'Algérie que le renforcement des liens de dépendance du pays vis-à-vis de la France par la formation d'une «élite» et plus particulièrement d'une bourgeoisie algérienne liant ses intérêts à ceux du capitalisme français. Ainsi, quelle que soit la volonté de bien faire et les bonnes intentions déclarées, ces projets de développement ne peuvent se détacher de la perspective générale de lutte contre le mouvement de libération nationale et ne peuvent aller au-delà d'une politique néo-colonialiste (1), permettant le maintien par le biais de réformes économiques et sociales de la «présence» française en Algérie. Le FLN ne manque pas de souligner ces aspects et de dénoncer le «plan de Constantine» en rappelant qu'un développement véritable du pays ne peut se réaliser qu'au sein d'un Etat algérien indépendant (2). La limite est ainsi tracée : aucune réforme quelle que soit son ampleur ne peut amender le régime colonial ni faire cesser la lutte menée contre lui. De fait, la réalisation du «plan de Constantine» exige le rétablissement de la sécurité, condition nécessaire pour gagner la confiance des investisseurs ; ce qui rend nécessaire l'intensification de la répression dont les inévitables excès risquent de compromettre tous les effets escomptés par cette politique de réformes. Le cercle semble inexorablement fermé !

Le général Salan qui cumulait les fonctions civiles et militaires, est remplacé par un civil, spécialiste des problèmes économiques, M. Paul Delouvrier nommé Délégué Général en Algérie et par un militaire, le général Challe à qui est confié le commandement des forces armées en Algérie. L'un est chargé de l'application du «plan de Constantine» et l'autre de la lutte à outrance contre la «rebellion» ; deux représentants de ce *janus bi frons* dont la face souriante est celle du bâtisseur (3) et du dispensateur de richesses et la face terrifiante, celle du vengeur implacable ; en somme le père Noël et le père fouettard. Ajoutons que l'accroissement de l'effort militaire ne vise pas seulement la réalisation des conditions de sécurité nécessaires à la réussite des réformes économiques et sociales envisagées mais également le cantonnement de l'armée dans son domaine propre : l'action militaire. Il s'agit en effet de mettre un terme à l'intervention de l'armée dans la vie politique (4) et ramener la confiance en son sein en lui donnant l'espoir de remporter une victoire militaire.

(1) Sur ce point, cf. Jeanson Francis, *Révolution algérienne...*, *op. cit.*, pp. 80-108 ; Gorz André, «Gaullisme et néo-colonialisme», *Les temps modernes*, mars 1961, pp. 1150-1171.

(2) Cf. notamment : «L'aciérie de Bône et le néo-colonialisme», *El Moudjahid*, n° 39, 10 avril 1959 et «les profiteurs de la guerre d'Algérie», *El Moudjahid*, n° 45, 6 juillet 1959.

(3) L'une des principales tâches auxquelles s'attellera le nouveau délégué général est de lancer l'opération des «mille villages».

(4) A cet égard, dès le 9 octobre 1958, le général de Gaulle dans la lettre adressée au général Salan donne l'ordre aux militaires de quitter les Comités de Salut public créés le 13 mai. Il écarte progressivement les chefs militaires qui ont joué un rôle trop actif dans les événements du 13 mai et notamment le général Salan lui-même. Sur les réactions des Comités de Salut public à la directive du général de Gaulle, cf. Massu Jacques, *Le torrent et la digue*, *op. cit.*, pp. 227-252.

De fait, l'offensive militaire de grande envergure dirigée par le général Challe va soumettre les wilayate à dure épreuve, à partir de 1959. La stratégie mise en pratique par le nouveau commandant en chef des forces armées en Algérie et articulée sur trois axes va être d'une redoutable efficacité :

– isoler les wilayate de leur arrière-base logistique située à l'extérieur en renforçant l'étanchéité du barrage électrifié établi le long des frontières Est et Ouest. Un nouveau rempart, la ligne Challe, est dressé à côté de la ligne Morice ;

– isoler les unités de l'ALN de leur élément naturel, la population en réalisant sur une grande échelle la politique des regroupements (1) et compléter ainsi l'étouffement extérieur de l'ALN par un étouffement intérieur ;

– remplacer la technique du «quadrillage» par celle de la «mobilité offensive» consistant à lancer des troupes légères – mieux adaptées au terrain – à la recherche des unités de l'ALN et à occuper les positions indéfiniment pour obliger les maquisards à se découvrir et à livrer un combat inégal.

Menée méthodiquement et systématiquement sur l'ensemble du territoire (2), cette nouvelle stratégie va semer la dévastation dans les villages et les mechtas (3) et causer de lourdes pertes dans les rangs de l'ALN (4) qui va amorcer une phase de repli et sera obligée de disperser ses forces et réduire ses effectifs sans pour autant cesser de se manifester par des actes de sabotage, des coups de main et des harcèlements rapides.

Mais le reflux de l'ALN à l'intérieur est compensé à l'extérieur par une intense activité, à la fois militaire et diplomatique. Sur le plan militaire, l'ALN mène une vaste offensive aux frontières Est et Ouest en se lançant à l'assaut des barrages électrifiés à partir de février 1959 et surtout en juillet de la même année à la frontière Est où l'important poste militaire d'Aïn Zana a été détruit. En novembre 1960, une deuxième offensive d'envergure a été entreprise à la frontière Est contre le barrage électrifié.

Sur le plan diplomatique, une intense activité est déployée par le GPRA qui concentre sur lui l'attention générale et lui permet d'élargir le cercle de ses alliances. Après la première vague de reconnais-

(1) Cf. Comaton Michel, *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Ed. Ouvrières, 1967, pp. 68-79.

(2) En février-mars 1959 en Oranie (Opération Couronne) ; en avril-juin dans l'Algérois (Opération Courroie) ; en juillet dans le Hodna (Opération Etincelle) et en Kabylie (Opération Jumelles) ; en septembre dans le Nord Constantinois (Opération Pierres précieuses)... Sur ces différentes opérations, cf. Teguia Mohamed, *L'Algérie en guerre, (1954-1962), op. cit.*, pp. 418-430.

(3) Rasés par l'aviation.

(4) Deux chefs de wilayate notamment trouvent la mort à cette période. Les colonels Amirouche (chef de la wilaya III) et Si Houes (chef de la wilaya VI) sont tués le 19 mars 1959 au cours d'un accrochage avec l'armée française.

sances (1) lui assurant la consécration internationale (2), il multiplie les contacts, les missions à travers le monde et fait entendre la voix de l'Algérie combattante dans les rencontres, conférences et congrès internationaux. Dès le mois de décembre 1958 une délégation composée de MM. Ben Khedda, Mahmoud Chérif et Dahlab effectue une visite officielle en Chine où elle reçoit un accueil triomphal (3). Cette importante victoire diplomatique est complétée par un succès relatif enregistré à l'ONU où une résolution «reconnaissant le droit du peuple algérien à l'indépendance» (4) et recommandant des négociations entre «les deux parties intéressées» (4) manque à une voix près la majorité requise des 2/3 (5). Enfin, à la même période les représentants du FLN (6) participent activement (7) à la première conférence des peuples africains tenue à Accra du 8 au 12 décembre 1958 et font adopter une résolution où est affirmé le «droit du peuple algérien à l'indépendance» et où la France est invitée à «engager rapidement avec le gouvernement provisoire de la République Algérienne, interprète authentique de la volonté du peuple algérien, des négociations en vue de la réalisation de l'indépendance et du cessez-le-feu» (8). D'autre part, les Etats indépendants d'Afrique cités nommément (Ghana, Guinée, Libéria, Ethiopie) sont instamment priés de décider la reconnaissance du GPRA. C'est à partir de cette conférence que le FLN fait une entrée (9) remarquée sur la scène politique africaine et commence à jouer un rôle non négligeable dans les rencontres et conférences interafricaines. Ainsi, à la deuxième conférence des Etats indépendants d'Afrique (10), la délégation du GPRA, dirigée par M. Yazid est admise comme membre plein au même titre que les délégations des Etats africains indépendants, démontrant par ce traitement particulièrement favorable, l'influence grandissante du FLN et de sa

(1) Elle s'étend sur le mois de septembre 1958 : 19 (Tunisie, Maroc, Libye, Irak), 20 (Arabie Séoudite, Jordanie), 21 (RAU, Yemen), 22 (République Populaire de Chine, Soudan), 25 (République Démocratique Populaire de Corée), 26 (République Démocratique du Viet-Nam), 27 (Indonésie).

(2) Sur les problèmes juridiques soulevés par la reconnaissance du GPRA, cf. Charpentier Jean, «La reconnaissance du GPRA» et Flory Maurice, «Algérie et droit international», in *Annuaire Français de Droit International*, 1959 ; Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit*, *op. cit.*, pp. 113-124.

(3) Elle est reçue par le président Mao-Tsé-Toung et le premier ministre Chou-en Lai. Traitée comme une délégation gouvernementale, elle a entamé avec ses homologues chinois des discussions officielles. Cf. le communiqué commun publié à l'issue de ce voyage in *El Moudjahid*, nº 35, 15 janvier 1959.

(4) Cf. le texte de la résolution in *El Moudjahid*, nº 34, 24 décembre 1958.

(5) Sur les discussions autour de cette résolution, cf. Farajallah S. Boutros, *Le groupe afro-asiatique dans le cadre des Nations-Unies*, Genève, Droz, 1963, pp. 268-269 et Mameri Khalfa, *Les Nations-Unies face à la «question algérienne»*, *op. cit.*, pp. 115-131.

(6) MM. Boumendjel, Fanon et Mostefai.

(7) M. Boumendjel a même siégé au Comité Directeur de la Conférence.

(8) Cf. le texte de la résolution in *El Moudjahid*, nº 34, 24 décembre 1958.

(9) Déjà amorcée quelques mois plus tôt à la conférence des Etats indépendants d'Afrique tenue à Accra du 15 au 22 avril 1958.

(10) Tenue à Monrovia du 4 au 8 août 1959.

direction exécutive sur la scène africaine (1).

Le GPRA marque sa présence ailleurs également (2) ; à partir de février 1959, le calendrier des voyages et des visites officielles devient particulièrement chargé. Qu'on en juge : du 12 au 17 février, une importante délégation du GPRA (3) dirigée par M. Ferhat Abbas se rend en Libye en visite officielle. Début avril, le président du GPRA (4) effectue une tournée en Inde et au Pakistan. Fin avril, il entreprend (5) une visite officielle au Moyen-Orient (Irak, Koweit, Liban). Du 27 au 29 mai, il se déplace (6) au Soudan et en Jordanie. Du 6 au 12 juin, il est en Yougoslavie (7). Ces différents voyages vont permettre au GPRA de consolider sa position internationale et d'obtenir une importante aide matérielle notamment de la Chine et de la Yougoslavie. La lutte sur le front extérieur permet au GPRA après une année d'existence d'enregistrer de nets progrès et d'aborder la nouvelle session de l'ONU avec un certain optimisme.

C'est cette occasion que choisit le général de Gaulle pour reconnaître dans sa déclaration du 16 septembre 1959 (8) le droit des algériens à l'autodétermination et envisager pour l'Algérie trois perspectives : la «sécession» autre nom de l'indépendance qu'il dépeint sous les traits catastrophiques de l'anarchie et du chaos, la «francisation» qui désigne la politique d'intégration et qu'il estime dépassée et enfin «l'association» avec la France qui marque ses préférences et dont il souligne tous les avantages. La politique française vis-à-vis du problème algérien amorce ainsi un tournant décisif. Elle admet le principe du libre choix des algériens à déterminer leur sort et de fait n'exclut pas l'indépendance de l'Algérie (9). Cette déclaration va faire l'objet de longues discussions au sein du GPRA qui ne donnera

(1) *Le Monde* du 11 août 1959 commente ainsi l'événement : «Le GPRA peut se targuer de deux succès : l'un d'ordre politique qui est son admission au sein de la Conférence comme membre de plein droit et la reconnaissance plus ou moins formelle que le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne fait désormais partie des «conclaves» des Etats indépendants d'Afrique ; l'autre d'ordre symbolique, qui est l'acceptation par le gouvernement Libérien que l'emblème algérien flotte pendant quelques jours sur le parlement de Monrovia».

(2) Les organisations de masses ne sont pas moins actives et participent à un grand nombre de réunions et de Congrès internationaux amplifiant ainsi l'action diplomatique du GPRA :
– L'UGEMA participe à Pékin au cinquième congrès de l'UIE en septembre 1958 ; à Colombo à la réunion du Comité Exécutif de la FMJD (7-10 décembre) ; au Caire au premier congrès de la Jeunesse d'Asie et d'Afrique (2-8 février 1959) ; à Lima à la VIIIème Conférence Internationale des étudiants (15-25 février)...
– L'UGTA assiste à Conakry au congrès constitutif de l'UGTAN (janvier 1959) ; à Nairobi à la 1ère Conférence des travailleurs des PTT (1-4 mars 1959) ; au Caire, au Congrès des Syndicats arabes...

(3) Composée de MM. Krim Balkacem, Abdelhafid Boussouf, Ahmed Tewfik El Madani et Brahim Mezhoudi, attaché à la présidence du conseil.

(4) Accompagné de MM. Ben Khedda et Ben Yahia.

(5) Accompagné de MM. Krim Belkacem, Ahmed Francis, Tewfik El Madani et le Colonel Ali Kafi.

(6) Accompagné de MM. Ahmed Francis et Tewfik El Madani.

(7) Accompagné de M. Boussouf.

(8) Cf. le texte de la déclaration in *Le Monde* du 18 septembre 1959.

(9) Sur un commentaire de la déclaration du 16 septembre, cf. Quermonne J.L., «la déclaration du 16 septembre. Incidences politiques institutionnelles», *Revue de l'Action Populaire*, décembre 1959, pp. 1163-1178.

sa réponse que le 28 septembre (1). Prenant acte du principe d'autodétermination reconnu au peuple algérien par le chef de l'Etat français, il estime nécessaire d'entourer l'application de ce principe de garanties indispensables : la consultation pour être libre et démocratique ne peut se dérouler sous la présence «d'une armée d'occupation de plus d'un demi-million de soldats et de presque autant de gendarmes, policiers et miliciens» (2). De plus, engageant le sort du peuple algérien, elle ne peut être décidée par le peuple français. Enfin le principe de l'intégrité territoriale étant réaffirmé, aucune partition ne saurait être admise. Le GPRA conclut en se déclarant «prêt à entrer en pourparler avec le gouvernement français afin de discuter des conditions politiques et militaires du cessez-le-feu, des conditions et des garanties de l'application de l'autodétermination» (3).

Le 10 novembre, dans sa conférence de presse, le général de Gaulle offre aux «représentants de l'organisation extérieure de la rébellion» de venir en France discuter des conditions du cessez-le-feu (4). Une réponse positive de la part du GPRA aurait amené ce dernier à entamer les négociations sur le terrain même de l'adversaire, donc à se mettre en situation d'infériorité (5) sans compter les risques d'insécurité que comporte une telle procédure pour les éventuels négociateurs FLN qui demeurent aux yeux du gouvernement français des «rebelles». Mais une réponse négative peut politiquement desservir le GPRA qui pourrait être considéré comme le principal responsable de la prolongation des hostilités. Tournant ces deux difficultés, le GPRA publie le 20 novembre un communiqué dans lequel il déclare confier aux cinq prisonniers de l'île d'Aix (6) «la mission d'entamer avec le gouvernement français des pourparlers, afin de discuter des conditions et garanties de l'application de l'au-

(1) Cf. le texte de la déclaration du GPRA in *El Moudjahid*, nº 51, 29 septembre 1959.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Cf. le texte de la conférence de presse in Charles de Gaulle, *Discours et messages*, *op. cit.*, pp. 129-144.
(5) Cet inconvénient est minimisé par Aït Ahmed qui objecte : «Je ne saurais trop insister sur le fait que la venue à Paris n'est pas destinée à faire le jeu du plan français dans le cadre gaulliste. La présence à Paris de dirigeants de la Révolution, par son caractère officiel et public, produira des répercussions politiques profondes et contribuera à clarifier les positions françaises. Sur le courant de paix, réel et puissant au sein de l'opinion française qui peut être appelée demain à jouer un rôle appréciable, une telle initiative viendra greffer un puissant courant en faveur de la négociation politique. Et comme, d'autre part, elle dramatisera – par une présence concrète, donc irréfutable – cette politique d'abandon aux yeux du parti de la guerre et provoquera les réactions jusque-là refoulées des intégrationnistes, de Gaulle sera une fois pour toutes obligé de faire la preuve qu'il est lui-même un «interlocuteur valable» et qu'il est l'autorité de la France», Aït Ahmed Hocine, «Rapport adressé de l'île d'Aix à la session de décembre 1959 du CNRA», in *La guerre et l'après-guerre*, Paris, Ed. de Minuit, 1964, pp. 78-79.
(6) Aït Ahmed, Ben Bella, Bitat, Boudiaf et Khider. A.P. Lentin explique ce choix par la volonté du GPRA de marquer les divergences nées en son sein «entre des leaders comme Lamine Debaghine, partisan de rompre les ponts pendant un certain temps avec le général, et des leaders comme Ferhat Abbas, toujours décidé quant à lui, à entrer plus ou moins dans le jeu du président français», Lentin A.P., «Sérieuse crise au sein du GPRA», in *Historia Magazine*, nº 297, 19 mars 1973, p. 2174.

todétermination» (1). La réponse négative et quelque peu dédaigneuse du chef de l'Etat français (2) n'a rien de surprenant dans le contexte de l'époque. Car il a déjà du mal à faire admettre à une partie de l'armée et à la majorité des Français d'Algérie sa nouvelle position vis-à-vis du problème algérien, position qui s'éloigne manifestement de celle des tenants de l'intégration (3). En effet, la politique d'autodétermination va provoquer le désarroi de la majorité des Français d'Algérie en proie de nouveau à la psychose de l'abandon, entretenue et démesurément amplifiée par les «activistes» de l'Algérie française qui puisent dans les précédents du 6 février 1956 et du 13 mai 1958, la conviction de pouvoir imposer à Paris leur volonté. Le rappel du général Massu à Paris (4) cristallise l'opposition déjà grandissante et aboutit aux manifestations sanglantes du 24 janvier et aux journées des barricades dont Alger sera le théâtre (5). Mais cette fois-ci il n'y aura pas un nouveau «13 mai». Après des journées agitées et parfois dramatiques, l'ordre sera finalement rétabli à la grande confusion des activistes arrêtés ou en fuite et au désarroi d'une armée déchirée entre le devoir d'obéissance et le sentiment de révolte. La crise de l'armée (6) va s'accentuer au fur et à mesure des mutations frappant ses chefs militaires (7) les plus résolument engagés pour la cause de l'«Algérie française».

Face à ces événements, le FLN adopte l'attitude de l'observateur attentif et vigilant. Manifestant une très grande prudence, il s'interdit de tirer des conclusions trop hâtives ou excessivement optimistes devant la victoire remportée par Paris sur les activistes d'Alger. Estimant l'attitude du général de Gaulle à l'égard d'une armée en majorité favorable à «l'intégration», encore ambiguë, il préfère juger aux actes pour savoir si le chef de l'Etat français est décidé à appliquer «sincèrement et sainement l'autodétermination» (8). Enfin, il s'ef-

(1) Cf. le texte du communiqué in *El Moudjahid*, n° 56, 27 novembre 1959.
(2) Qui déclare vouloir discuter avec ceux qui combattent et non avec ceux qui «sont hors de combat».
(3) Dans un entretien avec Pierre Laffont, Directeur de l'*Echo d'Oran*, le général de Gaulle en s'estimant partisan d'une certaine intégration a tenu à se démarquer des nostalgiques de «l'Algérie de papa». La formule fera fortune et marquera l'évolution de la politique officielle française vis-à-vis de l'Algérie. Sur cet entretien, cf. Laffont Pierre, *L'expiation*, Paris, Plon, 1968, pp. 111-116.
(4) A la suite de l'interview accordée au journaliste allemand Hans Kempski et au cours de laquelle il a critiqué la politique d'autodétermination du général de Gaulle. Sur ce sujet cf. Massu Jacques, *Le torrent et la digue*, *op. cit.*, pp. 283-317.
(5) Sur ces événements, cf. Bromberger S. et M., Elgey G. et Chauvel J.-F., *Barricades et colonels*, Paris, Fayard, 1960, 446 p. ; Faucher J.A., *Les barricades d'Alger*, Paris, Ed. Atlantic, 1960, 429 p. Cf. également le témoignage des principaux acteurs : Lagaillarde Pierre, *On a triché avec l'honneur*, Paris, La table ronde, 1961, 204 p. ; Ortiz Joseph, *Mes combats*, Paris, Ed. de la Pensée moderne, 1964, 311 p.
(6) Sur cette crise de l'armée, cf. Cromier F., «Le trouble de l'armée», *La Nef*, n° 7, juillet-septembre 1961, pp. 5-18. Casamayor, «Le moral de l'armée», *Esprit*, n° 30, janvier 1962, pp. 1-16. Girardet Raoul, *La crise militaire française de 1945-1962*, Paris, A. Colin, 1964, 240 p.
(7) Les colonels Godard, Broizat, Argoud, Bigeard... ; les généraux Faure, Gribins, Mirambeau... Mais la mutation la plus importante est celle du général Challe qui va s'estimer frustré d'une victoire militaire qu'il croit totale et imminente sur l'ALN.
(8) «La politique de son armée ou l'armée de sa politique», *El Moudjahid*, n° 60, 20 février 1960.

force d'apaiser les appréhensions des Français d'Algérie. C'est à eux que s'adresse spécialement le président Ferhat Abbas dans son appel du 17 février 1960. Il leur rappelle que la guerre d'Algérie n'est ni une guerre de religion, ni une guerre de race mais une guerre de libération nationale et exalte les perspectives d'une Algérie indépendante et fraternelle construite par l'effort commun des deux communautés. Il termine par cette exhortation : «Ne gâchez plus les chances d'une union riche de promesses. Ne vous accrochez plus au droit du plus fort. Cela ne sert plus à rien. Cela ne règle rien. L'application loyale du droit à l'autodétermination peut mettre fin à une guerre qui ruine notre pays pendant que le reste de l'Afrique et du monde se construit. Aucun statut imposé ne peut établir la paix et garantir l'avenir. Notre victoire est sur nous-mêmes. Notre salut est en nous» (1). Il s'agit de convaincre l'opinion publique française et les Français d'Algérie que l'application du principe de l'autodétermination ne signifie nullement la condamnation de ces derniers ou leur rejet à la mer, mais constitue le seul moyen d'un retour à la paix, une paix gagnée contre les préjugés, les préventions et les haines ; une paix consolidée par l'effort commun de deux communautés vivant sur un strict pied d'égalité (2).

C'est en effet à cette conquête de la paix que vont tendre les efforts du GPRA remanié à l'issue de la longue et laborieuse session du CNRA tenue à Tripoli du 16 décembre 1959 au 18 janvier 1960. La longueur de ces assises (3) s'explique à la fois par le soin apporté à définir une nouvelle stratégie de lutte, compte tenu du nouveau tournant pris par les événements, et par les divergences nées au sein de la direction du FLN. S'il est permis d'attribuer au discours du 16 septembre sur l'autodétermination la cause génératrice des divergences opposant les défenseurs d'une politique modérée et conciliante et les partisans de l'intensification de la lutte armée, il serait excessif d'y voir la cause principale. Celle-ci est due à l'hétérogénéité de l'équipe dirigeante qui a vécu dans un état de crise latente depuis son installation à l'extérieur. Manifestant son incapacité à désigner et à convoquer un nouveau CNRA, le GPRA confie cette mission au «Triumvirat» (4) qui, réunissant les deux chefs d'Etat-Major (5) et cinq chefs de wilayate (6), forme le «Comité des dix». Réuni durant trois mois (d'octobre à décembre 1959) (7), celui-ci

(1) Cf. Le texte de l'appel in *El Moudjahid*, n° 60, 20 février 1960.
(2) L'ensemble des textes du FLN sur les minorités en Algérie a été rassemblé dans une brochure éditée par le ministère de l'information du GPRA sous le titre «Tous Algériens», 113 p.
(3) Qui a incité certains observateurs à ironiser sur «les compagnons de la délibération».
(4) Krim, Boussouf, Ben Tobbal.
(5) Les colonels Boumediene et Mohammedi Saïd.
(6) Les colonels Hadj Lakhdar (wilaya I), Ali Kafi (wilaya II), Brirouche (wilaya III), Slimane Dhiles (wilaya IV) et Lotfi (wilaya V).
(7) Yves Courrière en veine de révélations «inédites», n'hésite pas à écrire : «La réunion des Dix s'ouvrait pour quatre-vingt-dix neuf jours ! Trois mois sans GPRA. L'information était de taille et pourtant restait secrète. Aujourd'hui encore, rares sont ceux qui

(suite de cette note page suivante)

parvient finalement à définir les grandes lignes d'une nouvelle stratégie de lutte et à arrêter la composition du CNRA dont il fixe la réunion au 16 décembre.

Cette longue session du CNRA va adopter un texte constitutionnel définissant en 29 articles les «institutions provisoires de l'Etat algérien» qui sera à l'indépendance, «une République démocratique et sociale». Les pouvoirs du CNRA, «dépositaire de la souveraineté nationale» sont précisés : il légifère provisoirement jusqu'à l'indépendance et contrôle l'exécutif dont il définit la politique. Assurant la direction suprême de la lutte de libération nationale, c'est à lui que revient le soin de se prononcer sur le cessez-le-feu à la majorité des 4/5 de ses membres présents ou représentés. Il se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire à la demande des 2/3 de ses membres. Il peut se compléter ou s'élargir par cooptation à la majorité des 2/3. Un bureau du CNRA, composé de trois membres est créé. Son rôle se limite à convoquer le CNRA ou à donner son avis au gouvernement à la demande de celui-ci. Le pouvoir exécutif, assumé par le GPRA est chargé de la conduite de la guerre et de la gestion des intérêts de l'Etat. A ce premier titre, il nomme les officiers supérieurs et les membres de l'Etat-major et règlemente les ordres et les distinctions honorifiques. Il assure un pouvoir de légation active et est habilité à mener des négociations et à conclure avec d'autres Etats des accords dont la ratification par le CNRA est requise. Enfin, il désigne les membres composant les tribunaux révolutionnaires et ceux de la commission des comptes de la Nation dont la fonction est de contrôler la gestion financière des ministères. Si ces tribunaux sont créés et permettent le jugement et la répression des délits commis par les militants, par contre la commission des comptes ne verra jamais le jour.

Le deuxième texte institutionnel adopté par le CNRA porte sur les statuts du FLN qui définissent le rôle et la fonction du parti, ses principes d'organisation (centralisme démocratique, direction collégiale), ses organismes de direction (congrès national et CNRA). Un retour au principal de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur se manifeste à travers la règle fixant la composition du CNRA dont les 2/3 des membres au moins doivent «activer» à l'intérieur.

L'adoption de ces textes institutionnels n'a soulevé aucune diffi-

(suite de la note 7 de la page précédente)
la connaissent» in *Les feux du désespoir*, *op. cit.*, p. 33. Contrairement à cette affirmation, le GPRA n'a délégué au «Comité des Dix» que son pouvoir de convoquer un nouveau CNRA. Il n'a jamais cessé ses activités pendant les trois mois qu'a duré la réunion des Dix. A titre d'exemple, signalons le 2ème voyage officiel en Chine effectué par M. Ben Khedda à la tête d'une importante délégation comprenant M. Tawfik El Madani au cours du mois d'octobre 1959. Le 19 octobre, M. Ferhat Abbas accorde une interview à la radio marocaine en qualité de président du GPRA. Le 31 octobre à Tunis il fait un appel à l'occasion du 5ème anniversaire de la Révolution Algérienne. Le 20 novembre le GPRA publie son communiqué désignant les cinq prisonniers de l'île d'Aix pour entamer les pourparlers avec le gouvernement français...
Ce n'est qu'au cours de la réunion du CNRA (16 décembre 1959-18 janvier 1960) que le GPRA, remettant son mandat à l'instance législative cesse d'exister légalement suivant une procédure qui deviendra habituelle.

culté. Les discussions ont surtout porté sur les problèmes de personnes lors de la désignation des titulaires aux postes de responsabilité. Le nouveau GPRA plus restreint que le précédent passe de 19 à 13 membres. N'en font plus partie les trois secrétaires d'Etat Lamine Khene (1), Omar Oussedik (2) et Mustapha Stambouli (3) ; de même Ben Youssef Ben Khedda (4), Tawfik El Madani (5), Mahmoud Chérif (6) et Lamine Debaghine (7). Un nouveau venu, le colonel Mohammedi Saïd, l'ancien chef du COM-Est, occupe le poste purement honorifique de Ministre d'Etat sans attribution précise.

Figurent également à titre honorifique, les cinq dirigeants prisonniers (8). M'Hamed Yazid et Ahmed Francis conservent leurs postes, le premier comme ministre de l'information et le second comme ministre des finances et des affaires économiques. Abdelhamid Mehri dont le poste des affaires nord-africaines est supprimé, succède à Ben Khedda aux affaires sociales et culturelles. Ben Tobbal conserve le ministère de l'intérieur et Boussouf se voit attribuer en plus des liaisons générales, l'armement. Mais le changement le plus important concerne Krim Belkacem nommé vice-président du conseil et ministre des affaires extérieures. L'armée n'est plus sous son contrôle direct et personnel, elle est dirigée par le «Comité Interministériel de la Guerre» créé par le CNRA et composé de Krim, Boussouf et Ben Tobbal. Cette mesure est une critique indirecte de la gestion de l'ancien ministre des forces armées (9) qui n'est pas parvenu à mettre de l'ordre et à imposer une unité de commandement au sein des forces de l'ALN stationnées le long de la frontière tunisienne et soumises à plusieurs autorités parfois divergentes voire même antagonistes : les commandements des wilayate I et II, certains ministres tels Mahmoud Chérif, Ben Tobbal, Boussouf exerçaient chacun une autorité plus ou moins directe sur telle unité ou telle zone de la frontière. Mohammedi Saïd à la tête du COM-Est n'a pas réussi à mettre fin à cette dispersion de l'autorité et à l'anarchie régnante. C'est ce constat d'échec qui justifie la décision du CNRA de dessaisir le chef du COM-Est de ses fonctions militaires et de lui ménager une retraite honorable en le nommant ministre d'Etat. Pour assurer une meilleure coordination et une unité de commandement au sein de l'ALN, le CNRA décide de créer un Etat-major général dirigé par

(1) Nommé directeur des affaires politiques au ministère de l'intérieur.
(2) Nommé ambassadeur en Guinée.
(3) Arrêté lors d'un accrochage avec l'armée française.
(4) Qui a préféré se retirer après avoir vu sa proposition de créer une direction à l'intérieur rejetée.
(5) Nommé ambassadeur au Caire.
(6) Ecarté pour «insuffisance de gestion».
(7) Retiré pour raison de santé.
(8) Ahmed Ben Bella comme vice-président et ses quatre compagnons de détention (Aït Ahmed, Boudiaf, Bitat et Khider) comme ministres d'Etat.
(9) Cf. le rapport d'activité présenté par Krim Belkacen à la session du CNRA in Hamdani Amar, *Krim Belkacem, le lion des djebels, op. cit.*, pp. 316-322.

le colonel Houari Boumediene qui a fait ses preuves à la tête du COM-Ouest et montré ses capacités d'organisateur.

Cette décision est sans doute la plus importante prise au cours de la troisième session du CNRA. Elle ouvre une nouvelle étape dans le processus de contrôle des forces armées. Le GPRA, par l'intermédiaire du «Comité Interministériel de la guerre» n'aura qu'un pouvoir indirect sur l'ensemble de l'ALN. Le contrôle effectif sera désormais exercé par l'Etat-major Général (1) qui, dès sa création va s'attacher méthodiquement et efficacement à mettre de l'ordre au sein des unités de l'ALN stationnées sur la frontière tunisienne (2) et à coordonner l'action militaire. A partir de son P.C. de Ghardimaou à l'Est et d'Oujda à l'Ouest, le chef de l'EMG va superviser l'organisation d'une armée qui ne cesse de croître (3), de développer son potentiel militaire et de se moderniser techniquement (4). Echappant progressivement à l'autorité du GPRA, cette armée s'imposera à la fois comme force militaire et politique et pèsera d'une manière décisive sur l'évolution des événements à l'indépendance. La création de l'EMG consacre institutionnellement la séparation de la direction politique et de la direction militaire et cette séparation va paradoxalement conférer à la direction militaire un rôle politique de plus en plus affirmé et déterminer dans une large mesure le conflit qui va opposer l'EMG et le GPRA (5).

En créant un Etat-major général, le CNRA ne répond pas seulement à un souci d'organiser et de coordonner les unités de l'ALN mais également à la volonté d'une partie de ses membres de donner une nouvelle impulsion à la lutte armée afin d'aborder les négociations sur une position de force. L'autre tendance inclinerait à la modération et accorderait la priorité à l'action politique et diplomatique. Elles estime nécessaire d'encourager l'adversaire au dialogue et de ne pas donner des arguments aux «jusqu'auboutistes» de l'autre camp en adoptant une position trop rigide. Le maintien de Ferhat Abbas à la présidence du GPRA répond à ce souci d'ouverture et de modération.

L'influence conjuguée de ces deux tendances explique la politique du GPRA alternant la souplesse et la rigidité, l'intransigeance et la conciliation. Elle apparaît déjà dans la déclaration diffusée le 19 janvier 1960 à Tunis à l'issue de la session du CNRA et où il est dit notamment : «certain que le Gouvernement Provisoire de la Répu-

(1) Dirigé par le colonel Houari Boumediene assisté des commandants Azzedine (Rabah Zerari), Slimane (Ahmed Kaïd) et Ali Mendjeli.
(2) Grâce à l'action énergique des capitaines Ben Salem et Salah Soufi respectivement chefs de la zone Nord et de la zone Sud.
(3) En 1960, cette armée compte environ 10.000 hommes sur la frontière tunisienne et 5.000 sur la frontière marocaine. Elle ne cessera d'augmenter ses effectifs pour atteindre en 1962 le volume de 35.000 hommes (environ 25.000 à l'Est et 10.000 à l'Ouest).
(4) Sous l'impulsion des anciens officiers de l'armée française qui ont rejoint les rangs de l'ALN et dont le chef de l'EMG va utiliser les compétences techniques : les capitaines Zerguini, Boutella, Slimane Hoffman, Chabou...
(5) Sur ce conflit, cf. *infra*.

blique Algérienne ne ménagera aucun effort pour parvenir à un règlement pacifique, le CNRA affirme cependant la volonté du peuple algérien de lutter aussi longtemps que la guerre lui sera imposée et aussi longtemps que ses objectifs ne seront pas atteints» (1).

– Pour le combat à outrance, on envisage d'élargir le front de lutte en faisant appel symboliquement aux «volontaires des pays frères et amis». Répondant à cet appel, la deuxième conférence des peuples africains réunie à Tunis du 25 au 30 janvier 1960 «recommande la création d'un corps de volontaires africains pour la guerre d'indépendance de l'Algérie et demande aux Etats Africains indépendants de faciliter la réalisation de cette entreprise» (2).

– Pour l'ouverture, le président Ferhat Abbas, après l'appel apaisant du 17 février aux européens d'Algérie, fait le 29 du même mois une déclaration dans laquelle il estime que le choix pour l'indépendance «n'exclut pas une libre coopération entre l'Algérie et la France dans le respect de leurs intérêts réciproques» et termine par cette note optimiste : «il nous faut lever toutes les équivoques. La paix étant désormais possible sur la base du libre choix, aucun obstacle ne doit rester insurmontable» (3).

– Répondant aux déclarations martiales du général de Gaulle (4) au cours de sa deuxième «tournée des popotes» au début du mois de mars, le GPRA raidit de nouveau ses positions et se déclare prêt à mener une longue lutte (5). En mai, il mène une campagne contre les élections cantonales qu'il considère comme une violation du principe d'autodétermination et une preuve supplémentaire de la mauvaise volonté de l'adversaire.

C'est le 14 juin que s'ouvre une nouvelle perspective de paix avec le discours du général de Gaulle dans lequel ce dernier souligne la nécessité de mettre un terme à la colonisation, invite les «dirigeants de l'insurrection» à venir discuter des conditions d'un retour à la paix et parle pour la première fois de «l'Algérie Algérienne» (6). Le geste est jugé positif par le GPRA qui, dans un communiqué du 20 juin «décide d'envoyer une délégation présidée par M. Ferhat Abbas pour rencontrer le général de Gaulle» (7) et dépêcher des émissaires pour préparer cette rencontre. La phase des négociations est enfin ouverte après une longue période d'hésitations.

(1) Cf. le texte de la déclaration in *El Moudjahid*, n° 61, 16 mars 1960.
(2) Cf. le texte de cette résolution in *El Moudjahid*, n° 59, 5 février 1960.
(3) Cf. le texte de la déclaration in *El Moudjahid*, n° 59, 5 février 1960.
(4) Il y déclare notamment : «Il faut que le succès des armes en Algérie soit incontestable. Si les rebelles déposent les armes, l'armée les prendra. Mais je n'y crois pas. Alors il faut que l'armée aille les chercher».
(5) Cf. notamment la déclaration publiée par le GPRA à Tunis, le 14 mars 1960 in *El Moudjahid*, n° 61, 16 avril 1960 et l'interview accordée par le président Ferhat Abbas à l'organe central du FLN in *El Moudjahid*, n° 63, 25 avril 1960. Cf. la déclaration de M. M'Hamed Yazid le 5 mai 1960 à Tunie, l'appel du président Ferhat Abbas au peuple Algérien le 12 mai et l'article «La farce tragique des élections cantonales en Algérie», in *El Moudjahid*, n° 64, 12 mai 1960.
(6) Cf. le texte du discours in Charles de Gaulle, *Discours et messages, op. cit.*, pp. 224-229.
(7) Cf. le texte du communiqué in *El Moudjahid*, n° 66, 20 juin 1960.

2.3 – Les négociations

En proposant une rencontre au «sommet», le GPRA escompte arracher une reconnaissance de fait de la part du gouvernement français et discuter avec lui sur un strict pied d'égalité. Mais en dépêchant à Melun MM. Boumendjel (1) et Ben Yahia (2) préparer les conditions de cette rencontre, le GPRA demeure conscient des difficultés qui restent à surmonter et ne se fait pas trop d'illusion quant à l'issue de ces pourparlers. Déjà dans un appel du 20 juin à la Nation algérienne, le président Ferhat Abbas souligne que les négociations ne signifient pas encore la paix et ne cache pas que «les colonialistes de Paris et les ultra d'Alger n'ont pas désarmé. Ils ne reculeront devant aucune manœuvre pour faire échouer la négociation et perpétuer la guerre» (3). Il appelle tous les Algériens à demeurer mobilisés et à poursuivre la lutte. De fait, les pourparlers de Melun commencés le 27 juin sont interrompus le 29 par un constat d'échec (4).

Aux propositions faites par les émissaires du GPRA de permettre à la délégation que présidera Ferhat Abbas d'avoir des contacts avec la presse, de rencontrer les dirigeants prisonniers de l'île d'Aix, d'avoir une large liberté de déplacement, bref d'avoir le statut d'une délégation gouvernementale officiellement reconnue, les négociateurs français (5) ont opposé une fin de non recevoir et ont même refusé de faire connaître la composition de la délégation française. Les propositions du GPRA (6) étaient jugées excessives et inadmissibles. En effet, ni le gouvernement français (7), ni particulièrement

(1) Cf. la biographie de Boumendjel in Naroun Amar, *Ferhas Abbas...*, *op. cit.*, pp. 131-151.
(2) Accompagnés de M. Hakiki, officier des transmissions dans les services de M. Boussouf.
(3) Cf. le texte de l'appel in *El Moudjahid*, nº 66, 20 juin 1960.
(4) Cf. le récit alerte qu'en fait Albert-Paul Lentin in *Le dernier quart d'heure*, Paris, Julliard, 1963, pp. 222-250 et celui qu'il rapporte de la bouche du principal négociateur, Ahmed Boumendjel in *Historia Magazine*, nº 313, 14 mai 1973, p. 2413.
(5) M. Robert Moris, secrétaire général des affaires algériennes, le général de Gastines et le colonel Mathon.
(6) Cf. la déclaration faite par le GPRA le 4 juillet 1960 à Tunis et l'article intitulé «Melun : fin d'une équivoque», in *El Moudjahid*, nº 67, 16 juillet 1960.
(7) Notamment le premier ministre M. Michel Debré ne cachait pas ses sympathies pour une politique d'intégration et son attachement à «l'Algérie française». Dans son récent ouvrage, il reconnaît : «pour ce qui me concerne, j'ai lutté pendant les dernières années pour l'Algérie française... L'Algérie française ? Non une Algérie par et pour les seuls français d'origine, mais une Algérie où l'autorité de la France apportait hausse du niveau de vie, progrès, culture. J'ai cru à la valeur des réformes entreprises à temps, à la valeur de l'effort économique et social. J'ai cru à la co-souveraineté au moins comme une étape vers une indépendance qui ne se serait pas affirmée contre la France, mais avec elle et en gardant certaines attaches privilégiées», *Une certaine idée de la France*, *op. cit.*, p. 86. Plus loin, il révèle que le général de Gaulle a rejeté sa proposition consistant à «rédiger un statut dont on eût dit tout de suite qu'on l'envisageait pour une période déterminée, je la fixais à vingt ans, mais qui eût permis à la fois une prise de leurs responsabilités réelles par les Algériens et le maintien d'une autorité tutélaire française pour la préservation des intérêts de la Communauté en même temps que de nos intérêts nationaux», *id.*, p. 88. Sur ses positions concernant l'Algérie, cf. également ses éditoriaux dans *Le courrier de la colère* et ses différentes déclarations in Tripier Philippe, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, *op. cit.*, pp. 296-300 de même que le texte de la «directive d'information et d'action» adressée le 10 mars 1959 par le premier ministre aux ministres et hauts fonctionnaires intéressés, «La politique algérienne du gouvernement», in *La Nef*, nº 29, juin 1959, pp. 7-9.

le général de Gaulle n'étaient disposés à reconnaître à la direction exécutive du FLN la qualité de gouvernement (1). Ils n'envisageaient les pourparlers de Melun que comme une occasion de sonder l'adversaire, d'évaluer la marge de concession que ce dernier pouvait consentir et de préparer progressivement l'opinion à l'idée de négociation. L'ouverture faite par le chef de l'Etat français en direction du GPRA n'allait pas au-delà d'une version à peine améliorée de la politique de la «paix des braves» proposée dans sa conférence de presse du 23 octobre 1958. Il n'était nullement question de reconnaître le GPRA ni de négocier avec lui d'égal à égal.

D'ailleurs, quatre jours avant son discours du 14 juin, le général de Gaulle a reçu en secret à l'Elysée le chef de la wilaya IV, Si Salah dans l'espoir d'obtenir en dehors du GPRA un cessez-le-feu local dans le cadre de la «paix des braves». La manœuvre visait à isoler le GPRA et à démontrer son manque de représentativité à l'intérieur du pays. Cette manœuvre a déjà été tentée dans la même wilaya IV avec «l'affaire Azzedine» qui s'est soldée par un échec (2). Cet échec ne semble cependant pas avoir servi de leçon ni découragé le gouvernement français à poursuivre la vieille tactique de «diviser pour régner». Certes la situation militaire au sein des wilayate était assez précaire à la suite de l'offensive du général Challe et la wilaya IV était particulièrement touchée. Le moral des djounoud était en baisse et l'opposition à l'égard du GPRA à qui on reprochait de plus en plus sévèrement de ne pas approvisionner les wilayate en armes et de les abandonner à leur sort, était assez sérieuse. Le ralliement spectaculaire le 21 mars 1959 dans l'Est algérien d'Ali Hambli (3) a déjà alimenté l'espoir sinon d'une victoire militaire totale sur l'ALN au moins d'une division entre «l'intérieur» et l'«extérieur». Avec ces atouts en mains, les négociateurs français (4) n'étaient guère enclins à la conciliation et espéraient tirer assez tôt parti d'éventuels accords partiels de cessez-le-feu avec la wilaya IV et

(1) Cf. Flory Maurice, «L'échec de Melun», *Revue de l'Action Populaire*, n° 41, septembre octobre 1960, pp. 948-958.

(2) Blessé au cours d'un accrochage et fait prisonnier le 17 novembre 1958 par l'armée française, le commandant Azzedine se voit proposer par le général Massu de reprendre le contact avec le conseil de la wilaya IV pour obtenir un cessez-le-feu local. Libéré avec la promesse de remplir cette mission, le commandant Azzedine avertit le conseil de la wilaya IV de cette manœuvre et regagne clandestinement la Tunisie où il fera partie de l'EMG aux côtés du colonel Boumediene ; sur «l'affaire Azzedine», cf. Courrière Yves, *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 524-432. Cf. également *El Moudjahid*, n° 36, 6 février 1959 et la version du commandant Azzedine in *El Moudjahid*, n° 38, 17 mars 1959.

(3) Cf. notamment «La vérité sur le ralliement d'Ali Hambli», in *France Observateur*, n° 464, 26 mars 1959, pp. 5-6.

(4) Dont l'un, le colonel Mathon a mené aux côtés de M. Bernard Tricot, les négociations secrètes avec les dirigeants de la wilaya IV. Il convient d'autre part de signaler que le chef de la délégation française, M. Robert Moris, secrétaire général des affaires algériennes était connu pour ses tendances «Algérie française».

éventuellement les wilayate III et II (1). Mais après l'échec de Melun, «l'affaire Si Salah» va tourner court (2). Ni la wilaya de l'Algérois, ni celle de Kabylie ou du Nord Constantinois n'ont consenti à un cessez-le-feu local. Quelles que fussent les divergences internes au FLN et l'attitude critique des wilayate vis-à-vis du GPRA, elles ne dépassaient pas le seuil des contradictions secondaires et, face à l'ennemi commun le front demeurait malgré quelques lézardes, parfaitement solide. Aucun groupe interne au FLN, quelle que fût sa force ne pouvait prendre la responsabilité d'y porter atteinte (3).

Après l'échec des pré-négociations de Melun, le GPRA va mener une nouvelle offensive diplomatique et orienter ses efforts vers la préparation active de la prochaine session de l'ONU. Il compte à cette occasion franchir une nouvelle étape dans l'internationalisa-

(1) En Algérie, l'armée tente la même manœuvre de division en répandant officieusement des tracts destinés aux combattants de l'ALN et où il est dit en substance : «Le GPRA s'avoue vaincu et envoie des représentants à Paris pour négocier la remise des armes ; combattants des djebels, suivez leur exemple» cité par Louis Terrenoire in *De Gaulle et l'Algérie*, Paris, Fayard, 1964, p. 190. Les états -majors de wilayat tentent de contrecarrer ces manœuvres en diffusant des tracts et des mots d'ordre soulignant l'unité d'action entre l'ALN et le GPRA. Cf. la directive du commandant Si Mohamed au nom du Conseil de la wilaya IV en date du 30 juin 1960 en annexe XXVIII in Teguia Mohamed, *L'Algérie en guerre, op. cit.*, pp. 723-724.

(2) Sur cette affaire, cf. les versions quelque peu contradictoires présentées par Yves Courrière, *Les feux du désespoir, op. cit.*, pp. 79 et s. et Claude Paillat, *La liquidation*, Paris, Laffont, 1972, pp. 548-576. Cf. également le témoignage de l'un des principaux négociateurs, M. Bernard Tricot, *Les sentiers de la paix*, Paris, Plon, 1972, pp. 166-178, et l'interprétation qu'en donne Philippe Tripier in *Autopsie de la guerre d'Algérie*, Paris, éd. France Empire, 1972, pp. 434-457. De son côté, M. Michel Debré souligne à ce sujet : «Nous ne saurons jamais si ce qu'on a appelé l'affaire de la wilaya IV aurait pu aboutir. Ce que je peux dire, c'est qu'à l'époque, j'ai éprouvé le sentiment que nous tenions là le début d'une évolution qui eût été, je crois, satisfaisante pour l'Algérie et pour ses rapports avec la France», *Une certaine idée de la France, op. cit.*, p. 89. D'autre part, la version présentée par le général Jacquin : «Du djebel à l'Elysée» in *Historia Magazine*, nº 313, pp. 2393-2398 semble manifestement «arrangée». En effet, le message attribué au colonel Si Salah, message que ce dernier aurait adressé au GPRA, semble un faux. Car ni le style, ni l'esprit du texte ne paraissent correspondre aux messages habituels adressés par les chefs de wilaya. Il est fort probable que ce message ait été l'œuvre des services spéciaux de l'armée pour accréditer la thèse de la défaite de l'ALN et de la possibilité de conserver l'Algérie française, n'était la politique «d'abandon» du général de Gaulle. D'ailleurs cette opinion apparaît nettement dans l'article du général Jacquin qui ne dissimule nullement son amertune devant le fait que l'Elysée ait «lâché la proie pour l'ombre» qu'aura été Melun ? La présomption de faux est d'autant plus forte que le général Jacquin ne peut être tenu pour un témoin impartial et soucieux de la vérité. S'il a participé aux côtés du colonel Mathon et de Bernard Tricot aux pourparlers secrets avec le chef de la wilaya IV, il faut préciser qu'il a longtemps dirigé le Bureau d'Etudes et de Liaison (BEL) organe des services spéciaux de l'armée. Dans ce cadre il s'est notamment spécialisé dans la fabrication des faux : fausses déclarations attribuées au président du GPRA, Ferhat Abbas et faux numéros d'*El Moudjahid*. Cf. Bergheaud Edmond, «L'affaire Si Salah», in *Les grandes énigmes de la Vème Républiques*, Paris, Ed. de Saint Clair, 1967, pp. 113-114. Du côté du FLN nous renvoyons à la version du colonel Ahmed Bencherif in *L'aurore des mechtas*, Alger, SNED, 1969, pp. 105-108, et Teguia Mohamed, *L'Algérie en guerre, op. cit.*, pp. 526-544.

(3) L'Elysée ne l'ignorait pas. Il suffit de se reporter à la réponse faite par Louis Joxe à la question du sénateur indépendant de la Vendée, Jacques de Maupeou qui demandait les raisons qui ont poussé le gouvernement à ne pas donner suite aux propositions des chefs de la wilaya IV. Cf. *J.O.R.F.*, nº 385, mercredi 18 octobre 1961, Débats parlementaires (Sénat), pp. 1158-1160.
Le général de Gaulle était parfaitement conscient du faible écho recueilli au sein des wilayate pour une éventuelle négociation de paix séparée en dehors du GPRA. Il le savait si bien qu'il n'a pas hésité dans son discours du 14 juin à faire appel au GPRA pour négocier. Ses contacts secrets avec les chefs de la wilaya IV ne visaient, selon nous, qu'à réduire la marge de manœuvre du GPRA et à l'acculer à une position plus conciliante.

tion du problème algérien en demandant à l'ONU de contrôler directement le référendum d'autodétermination. Plusieurs délégations du GPRA vont se rendre dans différentes capitales et défendre le dossier algérien :

– Après un périple en Asie (1), M. Krim Belkacem, ministre des affaires étrangères se rend en août à Chtaura (Liban) où se tient la conférence des ministres des affaires étrangères des Etats Arabes et obtient le vote d'une résolution réaffirmant le soutien des Etats Arabes à la lutte du peuple algérien et décidant l'envoi de volontaires pour combattre dans les rangs de l'ALN (2).

– De son côté, M. Ben Khedda va entreprendre, à la tête d'une importante délégation un périple à travers l'Amérique Latine (Venezuela, Chili, Brésil) pour y défendre et faire connaître les thèses du FLN.

– En octobre, le président Ferhat Abbas se rend à Moscou puis à Pékin où il est reçu en tant que chef d'Etat.

– C'est sur l'Afrique que se concentrent les efforts du GPRA, une Afrique qui accède en masse à la souveraineté internationale et dont les voix à l'assemblée générale de l'ONU auront une importance non négligeable. Le GPRA va manifester sa présence aux principales conférences africaines. C'est ainsi qu'il participe (3) comme membre plein à la troisième conférence des Etats indépendants d'Afrique tenue à Addis Abeba (14-24 juin 1960) (4) et assiste à la conférence des Etats Africains convoqués à Léopoldville (5) par Patrice Lumumba (6). Mais la solidarité en faveur du GPRA n'est pas unanime sous le ciel africain. Les Etats de la *Communauté*, particulièrement attentifs aux intérêts de la France, vont se pencher sur le problème algérien et dépêcher à Tunis MM. Diori Hamani, Ahmadou Ahidjo et Mamadou Dia (15 et 16 novembre) pour persuader les dirigeants du FLN de reprendre les négociations avec la France (7), le GPRA rejette cette offre, réaffirme son intention de demander l'intervention de l'ONU pour le contrôle du référendum en Algérie et en appelle au soutien des Etats africains et notamment des

(1) En Chine (avril-mai 1960), au Viet-Nam du Nord (4-6 mai) et en Corée du Nord (10-13 mai).
(2) Cf. le texte de la résolution in *El Moudjahid*, n° 68, 8 septembre 1960.
(3) La délégation dirigée par M. M'Hamed Yazid comprend MM. Omar Oussedik et Frantz Fanon respectivement délégués permanents à Accra et à Conakry, ainsi que M. Ahmed Boumendjel, membre du comité directeur de la conférence des peuples africains.
(4) La résolution sur l'Algérie adoptée à cette occasion, réclame «le retrait de toutes les troupes africaines engagées par la France en Algérie», cf. le texte de la résolution in *El Moudjahid*, n° 67, 16 juillet 1960.
(5) Elle s'est tenue du 25 au 31 août 1960 et a surtout traité du problème du Congo. Elle a néanmoins adopté une résolution condamnant les essais nucléaires français au Sahara. Cf. le texte de la résolution in *El Moudjahid*, n° 69, 8 septembre 1960.
(6) Qui, lors de sa visite officielle en Tunisie au début du mois n'a pas manqué de manifester publiquement son soutien à la lutte menée par le peuple algérien et s'est longuement entretenu avec le président Ferhat Abbas accompagné de MM. Krim Belkacem et M'Hamed Yazid. Sur ces entretiens, cf. *El Moudjahid*, n° 68, 5 août 1960.
(7) Sur ces entretiens, cf. *Le Monde* des 16, 17 et 18 novembre 1960.

Etats de la *Communauté* en vue des prochains débats à l'assemblée générale sur la «question algérienne» (1).

De fait, l'action «concertée» (2) des Etats de la *Communauté* va contribuer dans une large mesure au rejet de résolution afro-asiatique favorable au GPRA (3). Mais les échos des manifestations populaires en Algérie parvenus jusqu'au siège de l'ONU feront grande impression sur les délégués ; et si la résolution finalement adoptée ne retient pas la proposition concernant le contrôle par l'ONU du référendum d'autodétermination, elle reconnaît cependant explicitement au peuple algérien le droit à l'indépendance et affirme le principe de l'intégrité territoriale de l'Algérie (4).

En effet, c'est en Algérie que se déroule l'événement le plus important. Lors du voyage effectué en Algérie par le général de Gaulle au cours de la première quinzaine de décembre, des grèves et des manifestations d'hostilité sont organisés par les partisans de l'«Algérie française» qui, une fois de plus, descendent dans la rue pour imposer leur volonté. Mais soudain un mouvement aussi imposant que spontané met en branle les masses musulmanes qui envahissent les rues d'Alger, d'Oran et de Bône pour exprimer ouvertement leur attachement à l'indépendance de l'Algérie. Longtemps cantonnées dans une action feutrée, clandestine, patientes et silencieuses devant les multiples manifestations de la répression (perquisitions, contrôles, fouilles, arrestations...) elles clament soudain au grand jour leur volonté de libération et envahissent les quartiers européens, naguère domaine réservé des manifestations «ultras». Elles occupent les rues et brandissent le drapeau algérien face aux forces armées qui, ne faisant pas preuve des mêmes scrupules, sinon de la même indulgence complice à l'égard des manifestants européens, tirent sur elles. L'écho de ces journées de décembre (5), journées fiévreuses et tragiques (6) aura un grand retentissement à l'extérieur et mobilisera l'attention émue de l'opinion publique française et internationale (7).

Ces manifestations plus éloquentes qu'aucun référendum, ne laissent plus aucun doute et les plus sceptiques sont obligés de se rendre à l'évidence : la lutte pour l'indépendance nationale est celle

(1) Cf. «La communauté à l'heure du choix», *El Moudjahid*, n° 73, 23 novembre 1960.
(2) C'est le délégué du Sénégal, M. D'Arboussier qui sera le porte-parole de ce groupe à l'ONU.
(3) Sur le détail des débats, cf. Faradjallah S. Boutros, *Le groupe afro-asiatique dans le cadre des Nations-Unies, op. cit.*, pp. 278-279 et Maméri Khalfa, *Les Nations-Unies face à la «question algérienne», op. cit.*, pp. 145-165.
(4) Cf. le texte de la résolution in *El Moudjahid*, n° 76, 5 janvier 1961.
(5) Notamment les 10, 11 et 12 décembre.
(6) Le bilan officiel fait état de 96 morts et 370 blessés à Alger ; 18 morts et 100 blessés à Oran ; 4 morts et 15 blessés à Bône.
(7) Cf. Les comptes-rendus et les commentaires de la presse française. Cf. également les messages de soutien au GPRA émanant de différents chefs d'Etat in *El Moudjahid*, n° 75, 19 décembre 1960.

du peuple algérien dans son ensemble (1). La contestation gagne les «commissions d'élus algériens» (2) qui enregistrent des défections dans leurs rangs (3). Les forces de gauche en France, naguère attentistes ou timidement hostiles aux aspects particulièrement révoltants de la répression, se prononcent plus ouvertement contre la poursuite de la guerre d'Algérie et mobilisent dans ce sens l'opinion publique française. A la suite du procès du «réseau Jeanson» (4) et de la «motion des 121» (5) sur le droit à l'insoumission (6), à la suite surtout des manifestations organisées le 17 octobre par l'émigration algérienne à Paris et brutalement réprimées par la police (7), des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent au sein de la gauche française pour exiger la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie et prôner le soutien actif au FLN (8). Des comités, mouvements et organisations se forment dans cette perspective de lutte (9).

(1) M. Louis Terrenoire alors ministre de l'information, tire la conclusion de ces événements : «De Gaulle qui a tout tenté afin de dégager une «troisième force algérienne», se montre désormais très sceptique quant à la possibilité d'y parvenir», in *De Gaulle et l'Algérie*, *op. cit.*, p. 215.

(2) Créées par un décret du 18 juillet 1960, elles comprennent des députés, des sénateurs, des conseillers généraux et des maires d'origine musulmane. Elles ont un rôle consultatif et émettent au gouvernement leur avis sur les différents problèmes économiques, administratifs et sociaux ayant trait à l'Algérie. Venant après l'échec des pourparlers de Melun, elles illustrent une nouvelle tentative de création d'une «3ème force» et entrent dans la perspective que définit un des proches collaborateurs du général de Gaulle par ces mots : «Le développement d'un processus de forme démocratique tendant à faire consacrer par les algériens une politique conçue et voulue par nous». Bernard Tricot, *Les sentiers de la paix*, *op. cit.*, p. 191.

(3) Cf. notamment la déclaration de M. Nourredine Ben M'Hidi, membre démissionnaire des «commissions d'élus» in *El Moudjahid*, nº 79, 25 septembre 1960. Nous assistons ainsi, à la réédition des démissions des délégations spéciales en 1957 à travers celles «d'élus», désignés par l'administration française contre leur gré tels Bencharef, Nechti, Abdelkader Chaabane, Mohamed Kheirat, Hadj Djuali, Hakiki, Mostefa Aïssaoui.

(4) Cf. *Le procès du «réseau Jeanson»*, Paris, Maspéro, 1961, 253 p.

(5) Qui suscitent d'ailleurs des débats contradictoires au sein de la gauche française. Marcel Péju dans un article dans les *Temps Modernes*, janvier 1960, pp. 1512-1529, intitulé «une gauche respectueuse» en donne un aperçu critique. Cf. dans le même numéro la «réponse à Jean Daniel», pp. 1530-1534, et la lettre de Francis Jeanson à J.P. Sartre où le premier explique son geste et son engagement aux côtés du FLN, pp. 1535-1549. Cf. également Marcel Péju, «Mourir pour de Gaulle», in *Les Temps Modernes*, novembre-décembre 1960, pp. 481-502.

(6) Cf. *Le droit à l'insoumission*, (le dossier des 121), Paris, Maspéro, 1961, 231 p.

(7) Sur ces manifestations, cf. Belloula Tayeb, *Les Algériens en France*, *op. cit.*, pp. 89-102.

(8) Plusieurs ouvrages et articles paraissent alors pour défendre le droit à l'insoumission et manifester la volonté de s'engager activement dans le combat mené par le FLN : Maschino M., *Le refus*, Paris, Maspéro, 1960, 208 p. et *L'engagement*, Paris, Maspéro, 1961, 136 p. ; Arnaud G., *Mon procès*, Paris, éd. de Minuit, 1960, 83 p. ; ou des témoignages romancés tels celui de Favrelière N., *Le désert à l'aube*, Paris, éd. de Minuit, 1960, 227 p. ou de J.L. Hurst qui écrit sous le pseudonyme de Maurienne, *Le déserteur*, Paris, éd. de Minuit, 1960, 125 p. ; cf. également le compte-rendu des débats lors du procès intenté contre les éd. de Minuit pour la publication du *Déserteur* in *Provocation à la désobéissance*, Paris, éd. de Minuit, 1962, 165 p.

(9) Citons notamment «Le front de solidarité à la révolution algérienne», le «Groupe Nizan» et particulièrement, le mouvement «Jeune résistance» qui, à travers ses bureaux d'entraide aux résistants à la guerre d'Algérie (BERGA) établis en Suisse, Belgique, Italie, Maroc et Tunisie, assure une structure d'accueil aux déserteurs de l'armée française et leur apporte aide et soutien. Les objecteurs de conscience voient leurs rangs se renforcer et une campagne en leur faveur est organisée par la presse progressiste. Les milieux catholiques et plus généralement chrétiens ne sont pas les moins engagés dans l'opposition à la guerre d'Algérie. Citons notamment les mouvements «réconciliation», «le comité d'action civique non violent» et les «compagnons de l'Arche». Certains prêtres n'ont pas hésité à prendre des risques en soutenant le FLN, tels les abbés

(suite de cette note page suivante)

Les partis de gauche PCF et PSU, les syndicats CGT, CFTC, SNES et surtout l'UNEF (1) retrouvent une nouvelle combativité et mènent une action convergente contre la poursuite de la guerre. Cette action trouve un écho de plus en plus favorable auprès de l'opinion publique française qui, dans une large proportion, manifeste un ardent désir de voir cesser la guerre et se rallie au mot d'ordre «Paix en Algérie» (2). Il apparaît de plus en plus évident que cette paix doit nécessairement passer par un accord avec le FLN et sa direction exécutive, le GPRA seul capable de prendre et de faire respecter des engagements pour l'avenir de l'Algérie ; et tout converge à rendre cette évidence plus manifeste.

Malgré l'offensive militaire de grande envergure entreprise par le général Challe, l'ALN même considérablement éprouvée, continue de se manifester sur le terrain par des embuscades et des opérations de sabotage (3). L'Algérie demeure en guerre, et le «Plan de Constantine» se heurte à cette réalité. Si ses réalisations dans le domaine de la scolarisation sont importantes (4), elles accusent par contre un net retard dans les autres domaines. Dans l'agriculture, la CAPER (5)

(suite de la note 9 de la page précédente)
Robert Davezies auteur d'un ouvrage sur la lutte menée par le FLN et l'ALN, *Le front*, Paris, éd. de Minuit, 1959, 237 p. et d'un roman sur l'expérience vécue par des militants du FLN en prison, *Les abeilles*, Paris, éd. de Minuit, 1963, 165 p. Arrêté le 29 jancier 1961 pour aide au FLN, il a analysé son engagement politique et son action en faveur du mouvement de libération algérien in *Le temps de la justice*, Lausanne, La cité Editeur, 1961, 162 p. Sur l'attitude des chrétiens vis-à-vis du problème algérien, cf. notamment Bosschère (de) Guy, *Perspectives de la décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1969, pp. 243-246 et Hourdin G., «Ce que fut l'attitude des chrétiens français», in *La Nef*, numéro spécial, octobre 1962- janvier 1963, pp. 66-84. Sur les mouvements de soutien au FLN ou d'incitation à la désertion, cf. Meyer-Spiegler Madeleine, *Antimilitarisme et refus de service militaire dans la France Contemporaine (1945-1962)*, Thèse, Doctorat de recherche de Science Politique, sous la direction de M. René Rémond, 1969, multig. pp. 549-722. Citons enfin sur le rôle et l'action de la gauche française contre la guerre d'Algérie, Cahen Janine et Pouteau Micheline, *Una resistenza incompiuta : la guerra d'Algéria egli anticolonialisti francesi*, Milan, Il Saggiatore, 1963, 2 vol. 493 et 447 p. Sur la presse de gauche en France et la guerre d'Algérie, cf. Bocquet Louis, «Les intellectuels», in *L'école émancipée*, numéro spécial, «La guerre d'Algérie» avril 1963, pp. 163-165.

(1) Qui, rompant avec ses hésitations, s'engage résolument dans l'action en faveur des étudiants algériens et de leur lutte notamment après l'accord passé avec l'UGEMA à Lausanne, le 6 juin 1960. Cf. la brochure publiée par l'UNEF et intitulée «le syndicalisme étudiant et le problème algérien» coopérative de l'AGEL, lille, 91 p. et Fares Zahir, *Les thèmes, les idées politiques et l'action du syndicalisme étudiant algérien*, Mémoire, DES, Science Politique, Faculté de Droit de Paris, multig. 1966, 172 p.

(2) Cf. Ageron Ch.-R., «L'opinion française devant la guerre d'Algérie», art. cit.

(3) Cf. le commandant XXX, «L'armée française et la stratégie du FLN en 1960» in *La nouvelle critique*, n° 122, janvier 1961, pp. 9-60 et du même auteur «l'armée française et l'Algérie en 1961» in *La nouvelle critique*, n° 134, février 1962, numéro spécial, 135 p. Cf. également le compte rendu fait par M. Joël Letheule devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale française. Ce rapport rend compte des résultats du voyage d'information effectué par le député UNR en Algérie du 8 au 9 janvier 1960. Rapport multig., 32 p. Document disponible à la Bibliothèque de la Fondation Nationale de Science Politique de Paris sous la Côte Mel., 4ème, 181 (3).

(4) Elles enregistrent une progression de la scolarisation au cours de l'année 1959-1960 de 60 % au niveau de l'enseignement primaire et de 20 % au niveau du secondaire.

(5) Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation Rurales, créée en 1956 et chargée par la suite, dans le cadre du «Plan de Constantine», d'acquérir les terres, de les lotir et de les céder aux petits propriétaires.

s'est heurtée aux réticences des paysans algériens qui, obéissant aux consignes de boycott données par le FLN, se sont rarement portés volontaires pour bénéficier des attributions de lots (1). Dans le domaine industriel, malgré les avantages substantiels offerts (2), les investisseurs privés, rendus méfiants par l'incertitude des lendemains et l'insécurité qui règne sur l'ensemble du pays, ne participent que très parcimonieusement à l'effort d'industrialisation (3) et même transfèrent leurs capitaux vers la métropole. Dès lors, le «Plan de Constantine» conçu par ses promoteurs comme un moyen de lutte contre le FLN, marque l'échec de cet objectif (4). Son animateur et principal maître d'œuvre, M. Delouvrier, découragé et usé est remplacé par M. Jean Morin (5). Mais ce vaste projet n'est pas pour autant abandonné, il va servir de cadre à une stratégie plus «réaliste», soucieuse de ménager l'avenir et de préserver, par delà les vicissitudes politiques et au-delà de l'indépendance qu'on envisage désormais froidement, les intérêts économiques de l'Etat et du capitalisme français que la prolongation de la guerre met sérieusement en péril. Car désormais la défense du statu quo politique apparaît à l'évidence sans issue et les partisans de l'intégration et de «l'Algérie française» deviennent marginaux et de plus en plus solitaires.

Les «élus» musulmans prennent conscience du cours irréversible pris par les événements et ne conçoivent plus de perspective valable que dans un accord entre le gouvernement français et le GPRA (6). De son côté, le général de Gaulle tire la conclusion suivante après son voyage en Algérie et les manifestations de décembre : «Par

(1) Sur ce point, cf. Mathieu Gilbert, «Le plan de Constantine dans la tourmente algérienne», *Le Monde*, 5, 6 et 7 octobre 1961. Parodi Maurice, «Le développement rural», *Esprit*, janvier 1961, pp. 65-76. De son côté, la Caisse d'Equipement pour le développement de l'Algérie, traçant le bilan de deux ans de réalisation du Plan de Constantine précise : «Objectifs pour les cinq ans du Plan : 250.000 hectares. Objectif modeste, sans doute mais coûteux. Cependant 30 milliards d'anciens francs, y compris les travaux d'aménagement. Côté acquisitions, le bilan est satisfaisant : 192.000 ha à la fin de 1960, soit 40.000 de plus que l'an précédente» et avoue : «En revanche, l'aménagement et l'attribution des nouvelles exploitations sont très en retard par rapport aux prévisions : à la fin de 1960, 1687 exploitations seulement avaient été aménagées, au lieu de 3.780 escomptées, et sur ce nombre 800 seulement avaient trouvé des attributaires. Les causes de ce retard tiennent en grande partie à l'insécurité. Les conditions s'améliorant, il est permis d'espérer que les attributions pourront se faire normalement dès cette année», pp. 19 à 21.

(2) Primes d'équipement et d'emploi, dégrèvements fiscaux (décrets des 31 janvier 1958 et 24 novembre 1959) commandes d'Etat (décret du 28 février 1959)... cf. délégation générale du gouvernement en Algérie, *Les avantages financiers consentis en faveur de l'industrialisation de l'Algérie*, Alger, Imprimerie officielle, 1960, 75 p.

(3) En 1960 le capital privé originaire d'Algérie participe pour 61 milliards et celui originaires de la métropole pour 21 milliards sur l'ensemble des investissements qui s'élève à 270 milliards. Cf. Rungis Maïté, «L'économie algérienne et le plan de Constantine», *Esprit*, janvier 1961, pp. 43-64.

(4) Sur les réalisations du «plan de Constantine», cf. le bilan chiffré et bien documenté présenté par Georges Vaucher, *Le plan de Constantine et la République algérienne de demain*, Neuchatel, éd. de la Baconnière, 1961, 113 p.

(5) En même temps un ministre d'Etat chargé des affaires algériennes est nommé : M. Louis Joxe.

(6) M. Bernard Tricot in *Les sentiers de la paix, op. cit.*, pp. 183 et 196 rend compte de cette attitude. Lui-même reconnaît «préparer la République algérienne sans le FLN eut été chimérique», (p. 202), cf. également Estier Claude, «Les élus musulmans nous disent...», *France observateur*, n° 598, pp. 7-8.

dessus tout, je tiens pour évident que la situation à mesure qu'elle se prolonge, ne peut plus offrir à notre pays que des déboires, peut-être des malheurs, bref, qu'il est temps d'en finir» (1) et ajoute : «rien de ce qui serait imaginé, le cas échéant, voté n'aurait de réalité si ceux qui luttent pour l'indépendance n'y participaient pas au premier chef» (2). Les résultats du référendum organisé en Algérie les 6, 7 et 8 janvier 1961 (3) vont apporter à cette dernière constatation, une confirmation supplémentaire. En effet, le mot d'ordre de boycott lancé par le GPRA influe sensiblement sur la participation électorale en Algérie et fait monter la proportion des abstentions à 42 % (4) malgré l'intervention active de l'armée (5).

Dès le 16 janvier, le GPRA fait une déclaration dans laquelle il s'élève contre le projet de création par le gouvernement français d'un exécutif (6) en Algérie et termine en se déclarant prêt «à engager des négociations avec le gouvernement français sur les conditions d'une libre consultation du peuple algérien» (7). Après des contacts secrets établis entre le GPRA et le gouvernement français par l'intermédiaire d'un diplomate suisse, M. Olivier Long, les deux parties décident de relancer les négociations interrompues à Melun. Les rencontres secrètes entre MM. Georges Pompidou et Bruno de Leusse et les représentants du GPRA, MM. Boulahrouf et Boumendjel le 20 février à Lucerne et le 5 mars à Neuchatel (8) aboutissent, le 30 mars, à l'annonce officielle de l'ouverture le 7 avril à Evian de négociations entre les représentants du gouvernement français et ceux du GPRA. Mais la déclaration faire par M. Louis Joxe à Oran affirmant son intention de négocier avec le MNA au même titre qu'avec le GPRA provoque les protestations de ce dernier qui annule le rendez-vous du 7 avril tout en réaffirmant «sa volonté d'ouvrir des négociations dans les plus brefs délais et d'arriver à la paix» (9). En effet, malgré cette rupture provisoire, l'heure de la négociation semble inéluctable et de part et d'autre on s'y prépare activement.

(1) Gaulle (de) Charles, *Mémoires d'espoir (le renouveau 1958-1962)*, Paris, Plon, p. 101. M. Louis Terrenoire dans son ouvrage *De Gaulle et l'Algérie*, *op. cit.* pp. 216-217 rapporte cette déclaration du général de Gaulle en conseil des ministres : «Mon voyage a provoqué une cristallisation. Je ne crois pas qu'on puisse dire que l'ensemble de la population européenne est d'accord avec les activistes. En revanche, tous les musulmans sont nationalistes et regardent avec sympathie du côté du FLN ; mais ils ne sont pas hostiles à la France et pas désireux de rompre avec elle. Nous assistons à la gestation d'une Algérie nouvelle ; elle se fait, elle va naître, elle est en pleine évolution psychologique et politique. Sans aucun doute, la communauté musulmane en sera l'élément principal, mais elle aura besoin des européens... cahin caha, on va vers la solution».

(2) *Id.*, p. 103.

(3) En France, le référendum a lieu le 8 janvier.

(4) Elle n'a été que de 35 % au référendum constitutionnel de Septembre 1958.

(5) Cf. le témoignage du Commandant X : «L'armée française et l'Algérie en 1961», in *La Nouvelle critique*, *op. cit.*, pp. 45-52.

(6) Cet exécutif dont la création est prévue par la loi soumise au référendum de janvier 1961 ne verra pas le jour.

(7) Cf. le texte de la déclaration in *El Moudjahid*, n° 77, 29 janvier 1961.

(8) Sur ces rencontres, cf. Bromberger Merry, *Destin secret de Georges Pompidou*, Paris, Fayard, 1965, pp. 181-185 et Courrière Yves, *Les feux du désespoir*, *op. cit.*, pp. 244-246.

(9) Cf. la déclaration du GPRA faite le 31 mars 1961, in *El Moudjahid*, n° 79, 15 avril 1961.

Inéluctable, cette heure qui approche annonce en Algérie, chez certains officiers de l'armée française, la ruine des vieilles illusions et des rêves impériaux longtemps entretenus ; la ruine de l'espoir (encouragé par le général de Gaulle lui-même) d'une belle victoire militaire qui viendrait racheter les défaites essuyées en Indochine et ailleurs (1). Farouchement attachés à maintenir l'Algérie dans la souveraineté française, ils décident d'exorciser le démon de l'abandon en prenant le pouvoir en Algérie. Le putsch dirigé par les généraux Challe, Jouhaud, Salan (2) et Zeller ne durera que quatre jours (du 22 au 25 avril) (3), mais quatre jours qui seront pleins d'enseignements et auront d'importantes répercussions. Les soldats du contingent, ayant dans l'ensemble adopté une attitude loyaliste vis-à-vis du pouvoir central de Paris, ont contribué dans une importante mesure à l'échec du putsch (4). L'apparition de l'OAS sur la scène politique algérienne et ses premières manifestations de violence à la faveur de ces événements ont largement contribué à révéler le caractère fasciste du mouvement auprès de l'opinion publique française mobilisée contre l'entreprise des généraux factieux. La tendance de «l'Algérie française» est désormais associée au danger d'une dictature militaire, et plus que jamais s'impose dans l'opinion française l'urgence de mettre fin à une guerre dont la prolongation fait planer l'ombre de l'aventure fasciste. Le putsch avorté aura ainsi une double conséquence : l'accélération du processus de «dégagement» militaire de la France en Algérie et la radicalisation de la tendance «Algérie française» qui se lance dans l'action violente.

C'est dans ce contexte que se renouent les contacts entre le gouvernement français et le GPRA. Le 8 mai, deux communiqués diffusés simultanément à Paris et à Tunis annoncent l'ouverture des négociations fixées le 20 mai à Evian. La France renonce au préalable du cessez-le-feu et consent à aborder les discussions sans ordre du jour établi à l'avance. Elle prend des mesures d'apaisement : elle libère six mille prisonniers politiques, transfère les prisonniers de l'île d'Aix en un lieu plus confortable, le Château de Turquant et prend l'initiative d'un arrêt unilatéral des opérations offensives pendant un mois (5). C'est dire que la rencontre du 20 mai s'ouvre sous

(1) Cf. notamment le témoignage du général Challe in *Notre révolte*, Paris, Presses de la cité, 1968, 448 p. Sur la crise de l'armée, cf. les capitaines T et A «La bureaucratie militaire contre l'armée et la nation», in *La nouvelle critique*, n° 122, janvier 1961, pp. 61-100.

(2) Réfugié en Espagne, il ne participe pas au déclenchement du mouvement. Il ne rentre à Alger que le 23 avril.

(3) Sur ce putsch, cf. Fauvert J. et Planchais J., *La Fronde des généraux*, Paris, Plon, 1961, 277 p. Cf. également le témoignage d'un des principaux acteurs Jouhaud E., *O mon pays perdu*, Paris, Fayard, 1969, pp. 147-188.

(4) Sur l'attitude du contingent, cf. Lentin A.P., *Le dernier quart d'heure, op. cit.*, pp. 300-319 ainsi que les témoignages apportés par les militaires : «Lettres d'Algérie» in *La nouvelle critique*, n° 127, juin 1961, pp. 40-48.

(5) Soucieux de ne se prêter à aucune pression même indirecte, le FLN ne manque pas de voir et de dénoncer dans ce geste, une manœuvre du gouvernement français tendant à imposer sous une forme déguisée, le préalable du cessez-le-feu. Cf. «Trêve unilatérale et négociations», *El Moudjahid*, n° 80, 12 mai 1961. Cette trêve baptisée «Interruption des

(suite de cette note page suivante)

des auspices favorables. Cependant, les discussions engagées entre la délégation du GPRA présidée par M. Krim Belkacem (1) et la délégation française dirigée par M. Louis Joxe (2) vont bientôt marquer le pas et achopper sur deux problèmes majeurs : le Sahara et la minorité européenne (3). Se conformant aux directives données par le général de Gaulle, la délégation française défend la thèse difficilement soutenable (4) du Sahara algérien distinct du reste du pays et devant avoir un statut particulier. Elle estime nécessaire de maintenir le Sahara «inventé et mis en valeur par la France» dans la souveraineté française tout en associant l'Algérie indépendante et les Etats riverains du Sahara à l'exploitation de ses richesses (5). En ré-

(suite de la note 5 de la page précédente)
Opérations Offensives» (100) n'a quasiment pas atténué l'intensité de la lutte contre l'ALN. Cf. le témoignage d'un militaire, commandant XXX : «L'armée française et l'Algérie en 1961» in *La nouvelle critique*, n° 134, février 1962, numéro spécial, pp. 123-126. Le texte de la directive du premier ministre Michel Debré concernant l'interruption des opérations offensives est reproduit par Susini J.J., *Histoire de l'OAS*, Paris, la table ronde, 1962, pp. 117-120.

(1) Elle comprend MM. Ahmed Francis, ministre des finances, Saad Dahlab, secrétaire général des affaires étrangères, Mohamed Seddik Ben Yahia, directeur du cabinet à la présidence, Taïeb Boulahrouf, représentant du FLN à Rome, Ahmed Boumendjel, conseiller à la présidence et les commandants Slimane et Mendjeli, membres de l'Etat-major général de l'ALN.

(2) Elle comprend les hauts fonctionnaires du ministère des affaires algériennes : MM. Roland Cadre, adjoint du ministre, Bruno de Leusse, directeur des affaires politiques et Philippe Thibaud, chef du service de l'information ; ainsi que M. Bernard Tricot, conseiller à la présidence.

(3) Sur le détail des discussions voir la relation minutieuse qu'en fait l'un des négociateurs français, M. Bernard Tricot, in *Les sentiers de la paix*, *op. cit.*, pp. 239-269.

(4) L'un des négociateurs, M. Tricot, le reconnaît volontiers en remarquant que la volonté de dissocier le Sahara du reste de l'Algérie date de la découverte et de l'exploitation du pétrole saharien et estime cette tentative trop tardive : «J'avais été frappé autrefois en rencontrant l'un des chefs les plus prestigieux de l'administration des territoires du Sud, le Colonel Lehureau, de ce que le siège de ses services fût à Alger. En 1961 encore, l'inspection académique des nouveaux départements était rattachée à l'académie d'Alger ; le directeur de la santé publique était à Alger, les rentrées fiscales n'étaient pas ventilées, la Banque de l'Algérie exerçait son privilège d'émission au Sahara comme ailleurs, les procès venaient en appel devant la Cour d'Alger, les services techniques de l'OCRS (aviation, travaux publics, mines, hydraulique) siégeaient aussi à Alger. Il était vraiment bien tard pour faire ce que nous avions entrepris». *Les sentiers de la paix*, *op. cit.*, p. 259. De son côté M. Jacques Soustelle écrit : «La doctrine officielle consistait à tenir pour distincts le problème du Sahara et celui de l'Algérie. C'était là, à mon avis, une position à la longue intenable parce que contraire aux faits géographiques et ethniques les plus évidents. Mais pour l'instant, elle me servait parce que le Sahara échappait ainsi aux incertitudes et aux contradictions de la politique algérienne», in *L'espérance trahie*, *op. cit.*, p. 97.

(5) La thèse française se base sur la notion de Sahara «Res Nullius» pour justifier la séparation des deux départements sahariens (Oasis et Saoura) des 13 autres départements d'Algérie. Elle table sur la convoitise des pays riverains au Sahara algérien pour gagner des appuis à sa politique de démembrement. Un plan aurait même été dressé à cet effet par les experts français, cf. Delisle René, «Le plan français pour le Sahara», in *France Observateur*, n° 582, 29 juin 1961, pp. 11-13. De son côté, M. Alain Peyrefitte dans un ouvrage intitulé *Faut-il partager l'Algérie*, Paris, Plon, 1961, 362 p. envisage différentes possibilités de partition de l'Algérie. M. Alain Savary en fait une critique dans un article intitulé «Le partage c'est encore la guerre», in *France Observateur*, 4 janvier 1962, p. 24. Dans une conférence de presse donnée le 5 avril 1961, M. Pierre Mendès-France marque nettement son hostilité vis-à-vis de toute politique de partition de l'Algérie et déclare à ce propos : «J'ai toujours pensé que c'était une illusion dangereuse que de chercher une solution dans cette direction. Cela a été, d'une manière plus ou moins avouée, tenté ou entrepris par moments, lorsque, en 1957, l'Assemblée Nationale a voté la loi-cadre, il s'agissait de découper l'Algérie entre un certain nombre de régions et il se trouvait que celles où se trouvait la population européenne en majo-
(suite de cette note page suivante)

ponse, la délégation algérienne oppose un refus catégorique et se déclare hostile à tout démembrement du pays au nom du principe intangible de l'intégrité territoriale affirmé depuis la proclamation du 1er novembre 1954. C'est avec la même fermeté qu'est rejetée l'autre proposition tendant à conserver à la minorité française ses privilèges dans une future Algérie indépendante sous couvert de garantie des personnes et des biens. La délégation algérienne rappelle à ce sujet la position du FLN demeurée immuable depuis la proclamation du 1er novembre 1954 (1) : la citoyenneté algérienne (2) à tous ceux qui la désirent. Ceux qui veulent conserver la nationalité française seront considérés comme des étrangers, mais ajoute le chef de la délégation algérienne, «quels que soient leur nombre et leur qualité, nous sommes disposés à définir des garanties «supplémentaires» exorbitantes du droit commun» (3). Il demeure entendu que ces «garanties» ne peuvent entériner les privilèges propres à une situation coloniale. Ne parvenant à aucun accord sur ces deux points, les négociations sont finalement interrompues le 13 juin à l'intitiative de la partie française.

Le GPRA va de nouveau mobiliser l'opinion internationale et lancer une campagne d'envergure contre la partition de l'Algérie. C'est vers l'Afrique qu'il se tourne en priorité. Il adresse aux Etats africains indépendants un mémorandum sur le Sahara pour prévenir toute tentative de négociation entre la France et les pays riverains du Sahara intéressés à une éventuelle rectification des frontières. Il souligne à cet égard : «Aucune rectification valable de frontières ne saurait intervenir avec la puissance coloniale qui n'a nul droit de conclure des accords au nom de l'Algérie (4), tout en reconnaissant que des problèmes de rectification de frontières peuvent se poser mais ne pourront valablement être résolus que dans le cadre d'une Algérie indépendante. Il promet l'établissement de liens de coopération entre les pays africains pour l'exploitation future des richesses sahariennes et termine par un «appel puissant à tous les pays

(suite de la note 5 de la page précédente)
rité ou en très grand nombre, étaient aussi celles où se trouvaient les richesses naturelles, agricoles ou minières, les plus intéressantes à exploiter. En fait, cela revenait à abandonner à un éventuel Etat algérien des territoires faméliques sur lesquels une population misérable n'aurait pas trouvé le moyen de vivre, et à réserver à la population européenne les seuls territoires économiquement intéressants. C'est une vue tellement égoïste qu'elle ne peut pas être réaliste. Car il est clair que les habitants des régions pauvres devenues indépendantes ne se contenteraient pas du sort misérable qui leur serait fait, qu'ils ne reconnaîtraient par le partage et que par conséquent la guerre continuerait. Ce serait, en beaucoup plus grave et en pire ce que nous voyons se passer en Israël où la paix ne peut hélas ! être assurée et où la guerre couve toujours». (Les négociations franco-algériennes, conférence de presse de Pierre Mendès-France, 5 avril 1961), Paris, Impr. Gutenberg, 1961, pp. 12-13.

(1) Et précisée dans un article intitulé «Le FLN et la question de la minorité européenne» in *El Moudjahid*, nº 77, 29 janvier 1961.

(2) Avec le respect des particularités religieuses et culturelles.

(3) Cf. le texte de la conférence de presse de M. Krim Belkacem in *El Moudjahid*, nº 82, 25 juin 1961.

(4) Cf. le texte du mémorandum in *El Moudjahid*, nº 83, 19 juillet 1961.

africains, à tous leurs peuples frères, pour leur demander de lui apporter, face à l'impérialisme français tout le poids de leur union» (1). Des délégations du GPRA vont effectuer des missions d'information dans différents pays africains (2). Enfin dans un appel du 30 juin, le GPRA «proclame le mercredi 5 juillet 1961, journée nationale contre la partition» et lance pour cette date le mot d'ordre de grève générale en Algérie. Le 1er juillet, des manifestations sont organisées à Blida. Les forces de l'ordre tirent sur la foule (3). Le 5 juillet, la grève est très largement suivie dans toutes les villes d'Algérie et prouve encore une fois la représentativité du FLN. Les nombreux messages de solidarité venant de l'extérieur (4) et adressés au GPRA donnent la mesure du soutien international apporté à la lutte menée sous l'égide du FLN.

En Tunisie, le président Bourguiba estime le moment opportun pour exiger de la France l'évacuation de la base militaire de Bizerte et la fixation de la frontière sud à la «borne 233» (5). Il n'attend pas de régler ce dernier problème dans le cadre maghrébin avec une Algérie indépendante (6) et, pour ne pas paraître trahir la solidarité de combat avec le FLN, associe cette revendication territoriale à l'évacuation de la base de Bizerte. L'intervention brutale des parachutistes français, faisant de nombreuses victimes civiles à Bizerte confère au conflit opposant la France et la Tunisie une gravité particulière (7).

C'est dans ce contexte de tension que reprennent les négociations entre les représentants du gouvernement français et ceux du GPRA à Lugrin, le 20 juillet (8). Mais elles sont rapidement interrompues (le 28 juillet) à la suite du désaccord persistant sur les problèmes de la minorité européenne et du Sahara. Les délégués du GPRA sont

(1) *Ibid.*

(2) Au Maroc tout d'abord où se rend le 2 juillet le président Ferhat Abbas en compagnie de MM. Boussouf, Ben Tobbal et Yazid ; à Conakry (9 juillet) où est reçu M. Yazid qui se rend ensuite à Bamako (12 juillet). D'autre part M. Krim Belkacem accompagné de M. Mohammedi Saïd se rend à son tour en Libye (7 juillet) et en RAU (12 juillet). A l'issue de ces différentes visites, le GPRA recueille le même soutien inconditionnel dans sa lutte pour l'indépendance nationale et le respect de l'intégrité territoriale du pays.

(3) Le bilan officiel reconnu est de 18 morts et 31 blessés.

(4) Cf. ces messages in *El Moudjahid*, nº 83, 19 juillet 1961.

(5) Située à Garet El Hamel à l'ouest de Ghadames et considérée par la Tunisie comme délimitant son territoire en vertu d'une convention entre les autorités françaises en Algérie et la Tunisie en 1901 et d'une autre convention passée en 1906 entre le résident général de France et l'empire Ottoman.

(6) Les rumeurs persistantes concernant la découverte d'un important gisement pétrolier dans la zone litigieuse déterminent l'urgence du problème et expliquent que «l'affaire de Bizerte» a pour cause principale l'enjeu saharien et le «mirage pétrolier».

(7) Sur les événements de Bizerte, cf. *Le Monde* de la 2ème quinzaine de juillet, «Le rapport de la commission d'enquête sur les événements de Bizerte», Paris, Cahiers de *Témoignage Chrétien*, 48 p. et Riffaud Madeleine, *Ce que j'ai vu à Bizerte*, Paris, SGP, 1961, 32 p. Sur les problèmes juridiques soulevés par la crise de Bizerte, cf. l'article sérieusement documenté de M. Charles Debbasch, «La base militaire de Bizerte, survivance d'un régime ancien ou avénement d'un ordre nouveau», in *A.F.D.I.*, 1961, pp. 870-903.

(8) Après l'interruption des négociations à Evian, les contacts entre le gouvernement français et le GPRA ont été maintenus par l'intermédiaire de MM. de Leusse et Labouré restés à Evian et MM. Saad Dahlab et Boulahrouf demeurés en territoire suisse.

d'autant moins enclins à la conciliation que les critiques des membres de l'EMG et de l'ALN se font plus insistantes et exigent une attitude plus ferme face aux négociateurs français.

En effet, à la suite de la première rencontre d'Evian, les membres de l'EMG ne manquent pas de reprocher au GPRA de négliger la lutte armée et de concentrer ses efforts sur l'activité diplomatique. Ils estiment en revanche plus opportun d'intensifier la lutte armée pour entamer les positions de l'adversaire et aborder les négociations dans de bonnes conditions. La controverse va s'aggraver en juillet lorsque le GPRA prend l'initiative de remettre au gouvernement tunisien un aviateur français fait prisonnier par l'ALN qui a abattu son avion au-dessus du territoire tunisien. Considérant la mesure comble, les membres de l'EMG présentent leur démission (1) au président Ferhat Abbas qui la refuse.

Ce conflit va dominer la session du CNRA tenue à Tripoli du 9 au 27 août et influer, dans une large mesure, sur le choix de la nouvelle équipe dirigeante. En effet, le GPRA va subir un important remaniement : sont écartés MM. Ferhat Abbas et Ahmed Francis ainsi que M. Abdelhamid Mehri dont le département des affaires sociales et culturelles est supprimé (2). C'est M. Ben Youcef Ben Khedda qui est nommé à la tête du nouveau GPRA. Ancien «centraliste», il apparaît alors plus radical que le vieux leader «udemiste» auquel il succède. M. M'Hamed Yazid qui a su établir de bons rapports avec la presse étrangère conserve son poste de ministre de l'information. M. Abdelhafid Boussouf est le seul parmi le «triumvirat» à ne pas changer de poste. En effet, M. Krim Belkacem, toujours vice-président, abandonne le ministère des affaires étrangères pour celui de l'intérieur ; tandis que M. Ben Tobbal est nommé ministre d'Etat sans fonction précise (3) au même titre que M. Mohammedi Saïd. M. Boudiaf connaît une promotion en devenant comme Ben Bella, vice-président du Conseil (4). M. Saad Dahlab, qui s'est révélé le principal animateur des négociations menées avec les représentants du gouvernement français, fait son entrée dans la nouvelle équipe gouvernementale comme ministre des affaires étrangères. S'il faut tenir compte des anciennes appartenances partisanes, la remarque qui s'impose est que le nouveau GPRA est exclusivement composé d'anciens militants et cadres du MTLD, l'aile radicale du mouvement nationaliste algérien. S'il ne faut pas exagérer outre mesure la portée de ce fait, il demeure évident qu'au sein du FLN les affinités et les regroupements de tendances suivant les anciennes formations politiques ne sont pas complétement dépassés. De ce fait, la

(1) Cf. le texte du mémoire de l'Etat-major de l'ALN accompagnant sa lettre de démission, in *Les 3 continents*, nº 3, juillet-août-septembre 1967, pp. 62-70.
(2) Les services de ce ministère vont être rattachés à la présidence.
(3) Il continue en fait à assurer la liaison entre la Fédération de France du FLN et le GPRA.
(4) Les autres ministres détenus (MM. Aït Ahmed, Bitat et Khider) ont toujours le titre de ministres d'Etat.

nouvelle équipe gouvernementale apparaît plus homogène que la précédente ; plus ferme surtout. Car c'est de fermeté qu'il s'agit en premier lieu :

– fermeté à l'égard de la France dans la perspective d'une reprise des négociations. Les modérés sont écartés du GPRA et remplacés par des hommes réputés plus intransigeants. M. Ben Khedda, par ses voyages répétés en Chine est considéré hâtivement par la presse française comme le «dur» et le «gauchiste» de l'équipe dirigeante et sa désignation à la tête du GPRA est interprétée comme un «durcissement» et une radicalisation des positions de ce dernier ; ce qu'on ne songe nullement à démentir du côté FLN. Car c'est l'impression qu'on veut donner. M. Ferhat Abbas a été sollicité à la tête du GPRA pour sa personnalité rassurante, sa faculté de séduire à l'extérieur et aussi sa modération qui peut inciter l'adversaire à discuter et à espérer trouver un terrain d'entente. Il a finalement consenti à discuter ; la phase des négociations est désormais ouverte et bien engagée. M. Ferhat Abbas a pleinement rempli sa fonction. Il s'agit maintenant de montrer à l'adversaire le visage de la fermeté, de ne lui laisser aucun espoir d'obtenir une quelconque concession. C'est ce que doit inspirer la nomination de M. Ben Khedda à la présidence du GPRA.

– fermeté également, face aux militaires et notamment aux membres de l'EMG qui se montrent de moins en moins dociles à l'égard du GPRA. Il s'agit d'assurer une équipe homogène capable de prendre des mesures énergiques en cas de conflit ouvert avec Ghardimaou et d'imposer à des militaires récalcitrants la suprématie du pouvoir civil ; ce que ne pouvait faire un GPRA présidé par le trop conciliant Ferhat Abbas qui l'a déjà prouvé en refusant la démission des membres de l'EMG (1).

Pour l'heure, les déclarations officielles semblent donner satisfaction aux membres de l'EMG. Ainsi, le communiqué final du CNRA met l'accent sur «le renforcement de l'action de l'ALN et la mobilisation des masses algériennes, l'élévation du niveau de leur lutte et leur encadrement sur le plan politique et social» (2). Dans son premier appel au peuple algérien, le président Ben Khedda affirme à son tour : «Le support primordial et le fer de lance de notre lutte est et reste l'ALN. Nous l'avons toujours dit et nous le soulignons encore ; c'est à l'action armée que notre mouvement de libération doit son essor historique» (3) et ajoute «Le GPRA attachera le plus haut prix à l'accroissement des moyens de l'ALN. Il veillera de façon particulière au développement du niveau technique et politique

(1) A cet égard, lorsque M. Ferhat Abbas, dans une interview accordée à William Quandt, affirme que le Colonel Boumediene s'est opposé à son éviction du GPRA, il est fort probable qu'il rapporte très fidèlement la réalité. Cf. Quandt William B., *Revolution and Political Leaderschip, op. cit.*, p. 143.
(2) Cf. le texte du communiqué in *El Moudjahid*, nº 84, 29 août 1961.
(3) Cf. le texte de l'appel in *El Moudjahid*, nº 85, 1er octobre 1961.

de notre armée. Les moudjahidines sont aujourd'hui les éléments d'avant-garde de l'Algérie en guerre ; ils seront demain les cadres d'une Algérie libre qui se construit» (1). Mais cette perspective de lutte n'est nullement dissociée de celle d'une négociation avec l'adversaire dans «le cadre des principes fondamentaux sauvegardant l'intégrité de tout le territoire algérien, Sahara compris, l'unité du peuple algérien et la coopération, sur un pied d'égalité, basée sur le respect de la souveraineté du peuple algérien» (2).

La conférence de presse tenue par le général de Gaulle, le 5 septembre 1961 va permettre de lever l'hypothèque saharienne et de relancer les négociations interrompues depuis Lugrin. Le chef de l'Etat français consent à renoncer à ses prétentions sur le Sahara et à reconnaître qu'il n'y a pas un seul algérien «qui ne pense que le Sahara doive faire partie de l'Algérie et qu'il n'y aurait pas un seul gouvernement algérien, quelle que soit son orientation par rapport à la France, qui ne doive revendiquer sans relâche la souveraineté algérienne sur le Sahara. Enfin le fait que si un Etat algérien est institué, et s'il est associé à la France, la grande majorité des populations sahariennes tendent à s'y rattacher même si elles ne l'ont pas explicitement réclamé d'avance» (3). La position du gouvernement français s'en trouve ainsi sensiblement rapprochée de celle du GPRA ; à telle enseigne que le président Ben Khedda dans une déclaration faite le 24 octobre à Tunis estime possible de faire l'économie de la procédure référendaire et d'engager «des négociations en vue de chercher un accord sur le principe, les modalités et la date de la proclamation de l'indépendance ainsi que sur la conclusion d'un cessez-le-feu. Après quoi de nouvelles négociations pourraient s'ouvrir qui auraient pour objet la définition de nouveaux rapports entre l'Algérie et la France et les garanties aux français d'Algérie» (4). La procédure proposée semble répondre non seulement à un souci de gagner du temps (5), mais aussi à celui de limiter la responsabilité du GPRA aux accords de cessez-le-feu et de proclamation de l'indépendance. Les négociations engageant l'avenir du pays seraient du ressort du gouvernement de l'Algérie indépendante ; ce qui éviterait au GPRA d'éventuels critiques ou désaveux de la part de censeurs peu enclins à l'indulgence. Sans compter que le gouvernement d'un Etat indépendant est en meilleure position pour négocier qu'un gouvernement provisoire contraint à l'exil et préoccupé au premier chef par l'obtention de l'indépendance. Le rejet de cette proposition par la France n'a rien de surprenant dans la mesure où la politique d'autodétermination puise sa principale justification dans la procé-

(1) Cf. le texte de l'appel in *El Moudjahid*, n° 85, 1er octobre 1961.
(2) Communiqué du CNRA, cf. *El Moudjahid*, n° 84, 29 août 1961.
(3) Cf. le texte de la conférence de presse in *Le Monde*, 7 septembre 1961, pp. 4-5.
(4) Cf. le texte de la déclaration in *El Moudjahid*, n° 86, 1er novembre 1961.
(5) Ce souci n'est pas négligeable si l'on considère la recrudescence des attentats organisés par l'OAS et la menace qu'elle fait peser sur les possibilités d'un retour à la paix.

dure référendaire. Après des échanges de notes entre le gouvernement français et le GPRA à la fin du mois de décembre et au début de janvier, les négociations reprennent (1). C'est aux Rousses, en territoire français et à proximité de la frontière suisse que les délégations française (2) et algérienne (3) se rencontrent dans le plus grand secret du 11 au 19 février 1962 et parviennent, après de longues discussions (4), à un accord de principe sur les différents points contenus au dossier des négociations : conditions d'exploitation des richesses du Sahara, délai d'utilisation des installations nucléaires au Sahara, modalités d'évacuation de la base de Mers El Kebir et des troupes françaises en Algérie, organisation de la période de transition, composition et attributions de l'exécutif provisoire, effectifs de la force locale, statut de la minorité française, coopération entre la France et l'Algérie.

Le CNRA, réuni de nouveau à Tripoli du 22 au 27 février, approuve dans l'ensemble, le dossier défendu par les négociateurs du GPRA et mandate ce dernier à poursuivre les négociations et à les mener à leur terme. Les progrès réalisés dans ce domaine ne sont pas négligeables, et de part et d'autre, la volonté d'aboutir rapidement à un accord définitif apparaît évidente, d'autant plus que le déchaînement de violence provoqué par l'OAS en Algérie risque de compromettre définitivement les chances d'une future coexistence paisible entre les deux communautés.

Les négociations d'Evian (7-18 mars 1962) vont permettre aux délégations française et algérienne de parvenir à un accord final couronné par la signature (5) de l'accord de cessez-le-feu (6) proclamé (7) le 19 mars à 12 h sur l'ensemble du territoire algérien. Nous n'aurons pas à analyser en détail (8) les textes issus de ces longues

(1) Auparavant, le GPRA a tenu du 7 au 10 janvier 1962 une longue réunion a Mohammedia au Maroc pour préparer le dossier des négociations, cf. le communiqué du GPRA in *Le Monde*, du 12 janvier et l'article de M. Albert-Paul Lentin, «Le dossier de la négociation», in *France observateur*, 18 janvier 1962, pp. 5-8.

(2) Présidée par le ministre des affaires algériennes, M. Louis Joxe, elle comprend MM. Bruno de Leusse, Jean de Broglie, Robert Buron, Rolland Billecart, Chaillet et le général de Camas.

(3) Présidée par M. Krim Belkacem, elle comprend MM. Saad Dahlab, Ben Tobbal, Yazid, Ben Yahia, Redha Malek et Chaouki Mostefaï.

(4) Pour le détail des discussions, cf. le témoignage d'un des négociateurs français, Buron Robert, *Carnets Politiques de la guerre d'Algérie*, Paris, Plon, 1965.

(5) L'accord est signé à Evian, le 18 mars par M. Krim Belkacem, pour le GPRA et par MM. Louis Joxe, Robert Buron et Jean de Broglie pour le gouvernement français.

(6) Cf. le texte de l'accord in *J.O.* de la République Française du 20 mars 1962.

(7) Cf. L'appel du président Ben Khedda au peuple algérien in *El Moudjahid*, nº 91, 19 mars 1962.

(8) Nous renvoyons aux nombreuses analyses déjà faites à ce sujet. Cf. notamment Touscoz Jean, «Les accords franco-algériens», *Revue de l'Action Populaire*, mars 1962, pp. 559-572 ; Flory Maurice, «Le pari d'Evian», *Revue de l'Action Populaire*, septembre-octobre 1962, pp. 938-946 ; Claude H., «Les accords d'Evian», *Economie et Politique*, 93, avril 1962, pp. 2-8 ; Hincker M., «Aspects économiques des accords d'Evian», *Economie et Politique*, 95, juin 1962, pp. 32-39 ; Benkritly Arslan, *Les accords franco-algériens*, Thèse doctorat Droit Public, 1963, Faculté de Droit de Paris, 250 p.

négociations et connus sous le nom «d'accords d'Evian» (1). Nous nous limiterons à en dégager les lignes générales et surtout la portée politique. Dans l'ensemble, ces accords font droit aux principales revendications du FLN :

– *Reconnaissance du droit du peuple algérien à disposer de lui-même* et d'une façon plus précise, reconnaissance du droit de l'Algérie à l'indépendance. Cette indépendance est envisagée dans le cadre d'une coopération avec la France ; ce que dès le 1er novembre 1954, le FLN a inscrit dans son programme de lutte en affirmant dans sa proclamation au peuple algérien : «les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun» (2).

– *La libération des prisonniers politiques* (3).

– *La reconnaissance du FLN comme unique interlocuteur valable* (4). Si la France n'a pas consenti explicitement à reconnaître le GPRA (5) elle s'y est du moins résolue en fait en négociant avec ses représentants et en cosignant avec un de ses ministres un texte qui, même s'il n'est pas officiellement considéré comme un traité international, en a pratiquement la même valeur par le caractère obligatoire que le gouvernement français lui attribue (6).

(1) Qui portent sur : le règlement fixant les conditions de la consultation d'autodétermination, l'organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie pendant la période transitoire, l'accord de cessez-le-feu, la déclaration relative aux mesures d'amnistie, les déclarations de principe relatives aux garanties, à la coopération technique, à la coopération économique et financière, à la coopération culturelle, à la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara, aux questions militaires et au règlement des différents. L'ensemble de ces textes sont publiés dans la Documentation française sous le titre *Les accords d'Evian (textes et commentaires)*, 1962, 76 p. et par le ministère de l'information du GPRA sous le titre *Conclusions des pourparlers d'Evian*, mai 1962, 64 p. ; également *JORF*, nº 62-43 de mars 1962 portant «Accords de cessez-le-feu. Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962».

(2) Le texte des accords d'Evian reprend presque textuellement la formule : «Les relations entre les deux pays seront fondées, dans le respect mutuel de leur indépendance, sur la réciprocité des avantages et l'intérêt des deux parties».

(3) L'article II de l'accord de cessez-le-feu dispose : «Tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, seront libérés ; ils seront remis dans les 20 jours à dater du cessez-le-feu aux autorités désignées à cet effet».

(4) Ni le MNA, ni aucun autre groupe n'eurent droit à une représentation à la table des négociations.

(5) Dans les déclarations gouvernementales du 19 mars faites parallèlement par le GPRA et le gouvernement français, les textes identiques en tous points ne diffèrent que sur la formule suivante : Dans la déclaration française, le GPRA n'est pas cité «Les pourparlers qui ont eu lieu à Evian du 7 mars au 18 mars 1962 entre le gouvernement de la République et le FLN ont abouti à la conclusion suivante». Alors que le GPRA déclare de son côté : «Les pourparlers qui ont lieu à Evian du 7 au 18 mars 1962 entre le gouvernement de la République française et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne ont abouti à la conclusion suivante».

(6) La définition de la nature juridique des accords d'Evian est une question qui a suscité des interprétations diverses. Le GPRA, se considérant comme le représentant authentique et exclusif de l'Etat algérien estime les textes adoptés à Evian comme des accords passés entre deux Etats souverains. La France, refusant de reconnaître le GPRA et s'appuyant sur la formule «déclarations» choisie pour désigner ces accords les considère comme un acte unilatéral de droit interne français qui aura valeur de droit positif algérien après le référendum d'autodétermination. Cf. Touscoz Jean, «Les accords franco-algériens», in *Revue de l'Action Populaire*, nº 158, mai 1962, pp. 559-572 et Douence Jean-Claude, *La mise en place des institutions algériennes*, FNSP, Etudes Maghrébines, pp. 9-11.

– *L'intégrité du territoire algérien y compris le Sahara.* Celui-ci n'est pas détaché du reste du pays. Il est reconnu comme faisant partie intégrante de l'Algérie. Ainsi, les consultations pour le référendum d'autodétermination sont prévues sur l'ensemble des départements d'Algérie y compris les Oasis et la Saoura. Les résultats sont proclamés à l'échelle nationale et non par département comme l'avait préconisé au début, la partie française dans la perspective d'une éventuelle partition du pays.

– *Refus d'un statut privilégié pour la minorité européenne* (1). Celle-ci peut soit choisir de conserver la nationalité française, soit opter pour la nationalité algérienne. Elle dispose d'un délai d'option de trois ans à dater de l'autodétermination. Au cours de ce délai, elle jouit des droits civiques algériens dans le cadre du collège unique. Elle bénéficie pour les postes électifs d'une «juste et authentique représentation», tenant compte de son importance numérique. Les villes d'Alger et d'Oran comptant une forte proportion d'européens sont dotées d'un régime particulier à dater du scrutin d'autodétermination (2). Enfin sont garanties à ces citoyens algériens de statut civil français, les libertés de circulation entre l'Algérie et la France, du culte, de l'enseignement, de l'accès à la fonction publique. Leur sont assurées également les libertés syndicales et d'association et des garanties judiciaires. Ils sont défendus par une association de sauvegarde qui ne peut avoir le caractère d'un parti ou d'un groupe politique (3). Ils peuvent également faire recours devant la cour des garanties (4). Quant aux français résidant en Algérie en qualité d'étrangers, ils sont admis au bénéfice d'une convention d'établissement leur assurant un certain nombre de droits et de libertés (circulation, commerce, enseignement...) et les protègeant contre toute mesure arbitraire ou discriminatoire prise à l'encontre de leurs biens, intérêts et droits acquis ; et s'ils ne sont pas à l'abri d'éventuelles nationalisations, ils sont assurés d'une indemnité équitable préalablement fixée.

L'accord de coopération spécifie expressément que l'aide accordée par la France à l'Algérie est la contrepartie des garanties que l'Algérie assure aux intérêts de la France et aux droits acquis des personnes physiques et morales. D'ailleurs, la période de cette aide (5), fixée à trois ans, coïncide avec le délai d'option pour les fran-

(1) Sur l'analyse des accords d'Evian concernant le statut des européens d'Algérie, cf. Etienne Bruno, *Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb*, Paris, 1968, pp. 123-136.

(2) Ces deux villes doivent être divisées en un nombre minimum de circonscriptions (10 pour Alger et 6 pour Oran) afin de ne pas défavoriser la minorité européenne. Celle-ci serait à la tête des circonscriptions où elle serait majoritaire. D'autre part la présidence ou la vice-présidence selon les circonscriptions serait assurée au sein des conseils municipaux par un algérien de statut civil français.

(3) Les textes ne leur interdisent cependant pas de se grouper et de former un parti politique.

(4) Composée de quatre magistrats dont deux de statut civil de droit français.

(5) Qui est d'ordre technique, financier et culturel.

çais d'Algérie. On a sans doute pris en considération le droit de l'Algérie indépendante à réaliser une réforme agraire donc à exproprier les gros colons, et la France consent à apporter son aide financière pour le rachat des droits de propriété des ressortissants français. Mais ce droit, soumis à la condition générale de l'indemnité préalablement fixée, risque d'entraver la réalisation rapide de cette réforme agraire par d'interminables tractations sur la fixation des indemnités et en fait une entreprise extrêmement onéreuse pour le budget réduit du nouvel Etat algérien (1) ; au surplus, la participation financière de la France assure à celle-ci un droit de regard et une intervention directe dans la réalisation de la réforme agraire. L'entrave n'est pas négligeable. C'est ce qui explique la remarque de M. Buron après les négociations des Rousses : «Les clauses politiques,... constituent autant d'entraves à la mise en application dès la proclamation de l'indépendance, du programme socialiste arrêté par le FLN» (2).

Les clauses militaires prévoient un plan d'évacuation des troupes françaises en Algérie, échelonné sur trois ans à compter de l'autodétermination (3). Elles accordent à la France un bail de 15 ans sur la base de Mers-El Kébir et lui permettent de poursuivre ses expériences nucléaires et d'utiliser pendant cinq ans les installations d'In Ekker, Reggane et l'ensemble Colomb-Béchar-Hamaguir (4). Elle a également le droit d'utiliser pendant cinq ans les aérodromes militaires de Colomb-Béchar, Reggane et In Amguel ; et pendant la même période, dispose de facilités techniques sur les aérodromes de Bône et Boufarik. Il importe de souligner que la présence des troupes françaises en Algérie correspond au délai d'option des Français d'Algérie. Elle constitue la gardienne des intérêts de ces derniers (5).

Ce sont cependant les accords sur l'exploitation des richesses sahariennes et principalement le pétrole, qui permettent à la France de conserver les avantages les plus substanciels. Après avoir demandé que la France cède à l'Algérie les parts qu'elle détenait dans les sociétés pétrolières exploitant le pétrole et le gaz sahariens – ce qui équivaudrait à une nationalisation partielle des sociétés pétrolières

(1) Ces problèmes ont été abordés par l'étude publiée par le Club Jean Moulin et portant sur «la solidarité économique franco-algérienne» in *Deux pièces du dossier Algérie*, Paris, Seuil, 1962, pp. 147-153.

(2) Buron Robert, *Carnets politiques de la guerre d'Algérie, op. cit.*, p. 242.

(3) Les effectifs doivent être réduits à 80.000 un an après l'autodétermination et l'évacuation complète doit s'achever deux ans après.

(4) A cet égard, aucune clause ne porte explicitement interdiction à la France de procéder à des essais nucléaires sur les bases laissées à sa disposition. L'article 6 ne contient qu'une vague interdiction d'utiliser les installations militaires «à des fins offensives».

(5) L'un des négociateurs français l'affirme explicitement : «Bien entendu, ce qui préoccupe notre délégation c'est la sécurité des Français d'Algérie pendant la période probatoire qui doit séparer le référendum de leur adaptation définitive au sein de la communauté algérienne. S'ils ne se sentent pas soutenus, protégés, ils ne tenteront pas l'expérience et regagneront la métropole. Il nous faut donc obtenir au minimum le maintien des forces suffisantes pendant trois ans plus quelques mois. Nous n'y arriverons pas aisément», R. Buron, *Carnets politiques...*, p. 214.

exerçant en Algérie – le GPRA a dû céder aux exigences françaises en s'engageant, pour le futur Etat de l'Algérie indépendante, à respecter les droits acquis en matière pétrolière (1) et à reconnaître la validité des titres miniers délivrés par la France et régis par le «code pétrolier saharien» (2). Aucune modification ne pouvait toucher leur régime. En outre, pour les périmètres non encore attribués, l'Algérie s'engage pendant six ans, à accorder la priorité aux sociétés françaises, à égalité d'offre. S'il est mis fin aux activités de l'OCRS, un organisme paritaire est créé, l'Organisme Saharien. Il a un pouvoir consultatif ; donne son avis sur les textes législatifs ou réglementaires touchant au domaine pétrolier édictés par l'Algérie ; instruit les dossiers des demandes relatives aux titres miniers et fait des propositions aux autorités algériennes qui prennent la décision finale. Cette procédure, tout en sauvegardant le pouvoir de décision et la souveraineté de l'Algérie en matière d'octroi de concession, met la France en position privilégiée dans la connaissance des dossiers et lui permet indirectement de participer, sinon à la prise de décision, du moins à son orientation.

Ces avantages ne sont pas négligeables et donneront la mesure des concessions accordées par les représentants du GPRA aux négociateurs français. On peut sans doute les expliquer par une double raison technique et politique. Techniquement, il semble que le dossier pétrolier plaidé par les négociateurs algériens ait été assez peu consistant en raison même de l'absence d'une politique pétrolière élaborée à l'avance par le GPRA qui s'est relativement peu préoccupé de ce problème, consacrant tous ces efforts à l'organisation de la lutte et à la conquête de l'indépendance. Mais cette carence technique est elle-même révélatrice d'une limite politique plus fondamentale. En effet, les objectifs assignés par le GPRA à la lutte, s'arrêtaient à l'horizon de l'indépendance et étaient envisagés dans une perspec-

(1) Le paragraphe 7 du titre I stipule : «L'Algérie s'abstiendra de toute mesure de nature à rendre plus onéreux ou à faire obstacle à l'exercice des droits ci-dessus garantis, compte tenu des conditions économiques normales. Elle ne portera pas atteinte aux droits et intérêts des actionnaires, porteurs de parts ou créanciers des titulaires de titres miniers ou de transports, de leurs associés ou des entreprises travaillant pour leur compte».

(2) Promulgué par l'ordonnance du 22 novembre 1958 (*JORF* du 23 novembre 1958), il définit les conditions d'exploitation des richesses du sous-sol saharien et établit le régime des concessions octroyées dans le périmètre administré par l'OCRS. Sur une analyse du régime juridique du code pétrolier saharien, cf. Loyrette Jean, *Le code pétrolier saharien*, LGDS, 1961, pp. 240-576. Particulièrement libéral, le régime fiscal établi par le code pétrolier fixe le partage des bénéfices réalisés à égalité contre l'Etat concédant et l'exploitant concessionnaire. Mais ce partage est plus avantageux pour l'exploitant que le «fifty-fifty» pratiqué ailleurs et notamment au Moyen-Orient où la base de calcul est le prix de vente affiché alors que le code pétrolier prend en considération le prix de vente réel. Si on songe que le code pétrolier met les sociétés actionnaires à l'abri de toute aggravation unilatérale du régime fiscal pendant 25 ans et pendant 50 ans du régime juridique, on mesure la grave hypothèque que fait peser le respect des droits acquis sur une politique pétrolière qui veut être indépendante et moins docile aux exigences des sociétés pétrolières. Sur les problèmes généraux de l'organisation, de la prospection et de l'exploitation pétrolière au Sahara, cf. Veraque Christian, «Le Sahara pétrolier», in *Mémoires de la section de géographie*, T. 1, Paris, Imprimerie Nationale, 1964, 453 p.

tive essentiellement anti-colonialiste. Les ressorts de l'impérialisme étaient sinon méconnus, du moins voilés par l'écran plus ou moins opaque de l'idéologie nationaliste et de ce fait, la lutte anti-impérialiste était reléguée au second plan. Manifestant une vigilance soupçonneuse et une intransigeance inflexible pour tout ce qui touche à la souveraineté politique de l'Algérie indépendante, le GPRA s'est montré conciliant quand il s'est agi de définir les rapports futurs entre la France et l'Algérie sur le plan économique. C'est l'attitude inverse observée par la France qui, ayant cédé, de plus ou moins bonne grâce, sur les problèmes politiques de souveraineté, n'était nullement disposée à le faire sur tout ce qui pouvait mettre en jeu ses intérêts économiques dans son ex-colonie. L'essentiel à préserver n'était pas considéré sous le même angle par les deux partenaires. Pour le GPRA, l'essentiel était l'indépendance nationale et tout le reste viendrait de surcroît. Pour la France, l'essentiel était de préserver les bases de son hégémonie impérialiste. Cette «complémentarité» de vues, non exempte d'arrières pensées mutuelles, va inspirer aux deux parties, des interprétations divergentes concernant les accords d'Evian.

La France y voit essentiellement des garanties, une assurance contre les aléas de l'indépendance. Soucieuse de conserver l'Algérie indépendante dans sa mouvance, elle esquisse dans ces accords l'image d'un état algérien bien rassurant pour elle et respectueux de ses intérêts ; un «Etat libéral wilsonien-européen» (1) présentant toutes les garanties de sécurité (2) et qui, en récompense, a droit à l'aide économique de la France et au précieux concours de son assistance culturelle et technique.

Mais, comme le remarque fort justement M. Lavau, il est «peu vraisemblable que l'Algérie de demain pourra répondre à cette expectative de très sage (mais aussi, dans les conditions où elle sera placée, très vulnérable) démocratie de vitrine. Et cela en supposant même que ni la France, ni ses minorités d'origine européenne ni ses voisins, ne créeront de difficultés très graves à ses premières expériences» (3). D'ailleurs, avant même la clôture des dernières négociations d'Evian, l'organe central du FLN se charge de préciser le contenu des accords réalisés et de fixer les limites des concessions accordées à la France ; si celle-ci dispose pendant cinq ans des bases expérimentales de Reggane, In Ekker, Colomb-Béchar et Hamaguir, elle ne peut y procéder à des essais nucléaires sans «l'avis des auto-

(1) Cf. Lavau Georges, «Le visage politique de l'Algérie de demain» in *L'Algérie de demain*, étude présentée par François Perroux, Paris, PUF, 1962, pp. 225-236.
(2) Respect des libertés publiques, prise en considération de la situation particulière de la minorité européenne assurée contre toute discrimination ou spoliation, liberté du commerce et de l'industrie, libre circulation des capitaux, non discrimination fiscale, respect des droits acquis en matière pétrolière...
(3) Cf. Lavau Georges, «Le visage politique de l'Algérie de demain» in *L'Algérie de demain*, étude présentée par François Perroux, Paris, PUF, 1962, p. 227.

rités algériennes» (1) précise *El Moudjahid* qui va même jusqu'à prévoir les différents cas où pourraient être remis en cause les accords militaires (2). Quant aux accords de coopération, ils ont «le caractère d'un contrat, contrat renouvable ou modifiable, contrat qui n'hypothèque pas notre avenir». Ainsi, le maintien de l'Algérie dans la zone franc exige des aménagements tenant compte des nécessités de développement de l'économie algérienne et à ce titre ne peut être exclue la possibilité d'élever des barrières douanières. En outre, le principe de la liberté de transfert des capitaux entre l'Algérie et la France doit s'accommoder du contrôle des transferts ; de même, le principe du respect des droits acquis ne peut imposer le *statu quo* dans aucun domaine ; ni le domaine pétrolier où doit intervenir la révision du code pétrolier saharien ; ni celui de l'agriculture où s'impose la réalisation d'une «profonde réforme agraire, qui reste un des buts fondamentaux de la Révolution en liquidant du même coup la grosse colonisation européenne et la féodalité» (3). Enfin l'aide que consent la France à l'Algérie, «limitée dans le temps, ne constitue pour nous ni une menace, ni un chantage, ni une chaîne ; elle nous laisse entièrement libre de choisir le système économique le mieux approprié à nos besoins» (4).

Cette interprétation «indépendantiste», fort éloignée de celle des négociateurs français (5) est assez révélatrice des positions du GPRA qui considère, en définitive, les accords passés avec la France comme un compromis tactique que les circonstances justifient amplement. Car pour l'heure, il s'agit d'obtenir au plus tôt, la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie. L'urgence s'en fait d'autant plus sentir que la politique de la terre brûlée pratiquée par l'OAS avec l'énergie du désespoir, élargit de plus en plus le fossé séparant

(1) Cf. «Les accords franco-algériens», *El Moudjahid*, n° 90, 9 mars 1962. La déclaration de principes relative aux questions militaires est moins précise à ce sujet puisque l'article 6 dispose assez vaguement : «Les installations militaires énumérées ci-dessus ne serviront en aucun cas à des fins offensives».

(2) Si ces bases servent à entretenir une agitation politique intérieure en Algérie ou à saboter l'économie du pays en organisant la fuite des capitaux sous couvert de transferts militaires ; enfin si elles servent de base d'agression contre un pays africain. Or aucune de ces restrictions ne figure dans les textes des accords d'Evian. De son côté, le président Ben Khedda dans son appel du 18 mars 1962 au peuple algérien, précise, concernant les accords militaires : «Malgré la présence de la base de Mers-El Kébir en Algérie, nous demeurons fidèles à la politique du neutralisme et du non-alignement définie dernièrement à Belgrade. L'exemple de pays neutralistes qui ont sur leur territoire national des bases étrangères ne manque pas dans le monde» et ajoute : «L'Algérie indépendante n'adhèrera à aucun pacte militaire. Elle aura une défense propre qu'elle organisera en toute souveraineté». Cf. le texte de l'appel in *El Moudjahid*, n° 91, 19 mars 1962.

(3) «Les accords franco-algériens», *El Moudjahid*, n° 90, 9 mars 1962.

(4) *Ibid.*

(5) La lecture des débats à l'Assemblée Nationale française sur les accords d'Evian est édifiante à cet égard. Cf. *JORF*, 21 mars et 22 mars 1962, pp. 453-524. Cf. particulièrement les interventions du premier ministre français, M. Michel Debré (pp. 354-356) et du ministre des affaires algériennes, M. Louis Joxe (pp. 519-522). Cf. également «Débat à l'Assemblée Nationale sur les accords d'Evian» in *Le Monde*, 22 mars 1962, pp. 2, 3 et 4 et 23 mars, pp. 2 et 3.

les deux communautés et risque de ce fait, de compromettre sérieusement la solution du problème et les chances d'un retour à la paix.

Cette paix sera en effet bien agitée et aura un goût de cendre, en ce printemps 1962. La proclamation du cessez-le-feu le 19 mars à 12 heures va exciter la fureur destructrice de l'OAS qui se jette à corps perdu dans les attentats individuels et collectifs (1), les plasticages et les incendies, les provocations (2) et les incitations à la haine raciale. Les villes d'Algérie, surtout Oran et Alger sont en proie à ce déchaînement de violence. Bab-El-Oued, capitale de ce monde pittoresque et particulier des «Cagayous» devient celle des nostalgies obsédantes et n'est plus qu'un camp retranché d'où partent les rafales de mitraillettes et les jets de grenades, les anathèmes et les serments répercutés par les «casseroles» (3) rythmant les cinq notes AL-GÉ-RIE... FRAN-ÇAISE ! dernier sursaut désespéré d'un monde finissant.

Une paix agitée, inaugurée dans la violence et la confusion, accentuée par la coexistence parfois concurrente de plusieurs autorités (4) : le Haut Commissaire (5) qui manifeste l'exercice de la souveraineté française en Algérie durant la période transitoire allant du cessez-le-feu au référendum d'autodétermination (6) ; l'exécutif provisoire (7) qui exerce des fonctions administratives et réalise la transition entre l'Etat français et le futur Etat algérien indépendant ; l'armée française cantonnée dans ses casernes mais toujours présente ; l'ALN qui voit ses rangs augmenter par des recrutements massifs, sort de la clandestinité et se manifeste ouvertement ; la zone autonome d'Alger qui se constitue sous l'impulsion du commandant Azzedine et mène une lutte acharnée contre les commandos de

(1) Les commandos de l'OAS vont jusqu'à achever les blessés dans les hôpitaux. Pour un bilan des attentats de l'OAS, cf. Cros Vitalis, *Le temps de la violence*, Paris, Presses de la cité, 1971, pp. 204-205.

(2) Dont l'exemple le plus sanglant est sans doute la manifestation du 26 mars 1962 à Alger soldée par le bilan tragique de 50 morts et près de 200 blessés. Sur cette journée, cf. Courrière Yves, *Les feux du désespoir*, pp. 572-581.

(3) Sur ces derniers jours désespérés de l'Algérie française, cf. Lentin A.P., *Le dernier quart d'heure, op. cit.*, pp. 282-299 et Henissart Paul, *Les combattants du crépuscule*, Paris, Grasset, 1970, 524 p.

(4) Sur les attributions légales des différents organismes mis en place au cours de la période de transition, cf. les décrets du 9 avril 1962 au *JORF* n° 86 des 9 et 10 avril 1962.

(5) M. Christian Fouchet qui était ambassadeur de France à Copenhague. Sur un aperçu de sons cursus politique, cf. *Le Monde* 21 mars 1962, p. 6. Cf. également les mémoires qu'il a publiés : Fouchet Christian, *Au service du général de Gaulle*, Paris, Plon, 1971, pp. 131-192.

(6) Sur les aspects juridiques de la période transitoire, cf. Leca Jean, «L'organisation provisoire des pouvoirs publics de la République algérienne» in *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, n° 1, janvier 1964, pp. 7-49. Juridiquement la période transitoire peut être assimilée à un régime d'autonomie interne.

(7) Créé par un décret du 6 avril 1962, il est présidé par M. Abderrahmane Farès, il comprend cinq représentants du FLN : MM. Chawki Mostefaï (délégué aux affaires générales), Belaid Abdesselam (délégué aux affaires économiques), Hadj Boumedienne Hamidou (délégué aux affaires sociales), Mohamed Ben Teftifa (délégué aux postes) ; Abdelkader El Hassar (délégué aux affaires publiques) est un nationaliste modéré. De même le Cheikh Bayoud délégué aux affaires culturelles. Les trois non-musulmans qui font partie de l'exécutif provisoire sont réputés pour leurs tendances libérales : MM. Roger Roth, vice-président, Jean Mannoni, délégué aux affaires financières et Charles Koeing, délégué aux travaux publics.

l'OAS ; la force locale placée sous l'autorité de l'exécutif provisoire mais qui devient de plus en plus incontrôlable ; le GPRA qui, de loin, assure sa mainmise sur l'exécutif provisoire (1). Cette multiplicité des pouvoirs révèle en fait une vacance du pouvoir qui laisse la voie libre à toutes les initiatives anarchiques.

A l'extérieur, le GPRA traverse une grave crise. Le conflit qui l'oppose à l'Etat-Major Général de l'ALN atteint sa phase critique au cours de la réunion du CNRA à Tripoli en mai-juin 1962 et provoque la division de la direction du FLN en plusieurs clans (2). L'algérie, après le référendum du 1er juillet (3), accède le 3 juillet à l'indépendance dans une atmosphère particulièrement agitée : l'exode massif des européens d'Algérie (4) a désorganisé les rouages administratifs et paralysé la vie économique du pays. Les destructions de l'OAS ont laissé un lourd héritage. Enfin, la crise interne du FLN a contribué à renforcer la désorganisation générale. L'accession de l'Algérie à l'indépendance dans de pareilles circonstances marque ainsi à la fois une victoire et une défaite du FLN ; victoire parce que l'objectif assigné à la lutte a été atteint, mais défaite parce que le FLN n'a pas pu surmonter l'épreuve de l'indépendance et a éclaté en plusieurs factions rivales, montrant ainsi que son principal facteur de cohésion est la lutte contre l'ennemi commun. Le FLN apparaît alors moins comme un parti qu'un mouvement rassemblant différentes tendances et menant une action multiforme sur différents terrains et à différents niveaux. C'est en effet un tout complexe tendu vers un même but : les wilayate, l'ALN des frontières, le GPRA, la Fédération de France du FLN, les organisations nationales (UGTA, UGCA, UNFA, SMA) sont les différentes composantes de ce tout complexe qu'est le mouvement de libération nationale qui, de ce fait oscille constamment entre la diversité et l'unité. C'est cette diversité même qui constitue le principal fondement de son unité dans la mesure où le vaste rassemblement national opéré dans la lutte contre l'ennemi commun apparaît à la fois le principal garant de la victoire et l'expression manifeste du consensus national et partant, de la légitimité nationale. C'est cette diversité également qui fait que l'accession de l'Algérie à l'indépendance n'est pas la victoire d'une forme particulière et privilégiée de lutte

(1) Cf. Douence Jean-Louis, *La mise en place des institutions algériennes*, FNSP, Etudes maghrébines, n° 2, pp. 20-26.

(2) Nous aurons à revenir plus longuement sur cette crise dans des développements ultérieurs.

(3) A la question «voulez-vous que l'Algérie devienne un Etat indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ?», 5.975.581 électeurs répondent positivement en Algérie contre 16.537 non : soit 99,72 % des suffrages exprimés.

(4) 225.000 sont arrivés en France à la fin de juin 1962. Dans la semaine qui a suivi le référendum d'autodétermination, 30.943 européens ont quitté l'Algérie. La moyenne quotidienne des départs entre le 1er et le 7 juillet est de 4.404 alors qu'elle s'élevait à 9.000 au cours de la période du 25 au 20 juin. Sur ces chiffres, cf. *Le Monde* des 5 et 12 juillet 1962. Cf. également Etienne Bruno, *Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb*, *op. cit.*, pp. 236-242.

(la lutte armée de l'ALN, l'action politique du FLN ou diplomatique du GPRA) mais celle de leur conjonction. L'évolution de la lutte de libération nationale dans les différents domaines d'action (la campagne, la ville, l'extérieur) peut schématiquement se résumer ainsi :

– au cours de la première phase qui se termine avec la sortie du CCE à l'extérieur en juillet 1957, le terrain principal de lutte se situe à l'intérieur du pays. Jusqu'en décembre 1956 – janvier 1957, les trois formes d'action sont sensiblement proches et suivent la même courbe ascendante. On peut considérer à cette date que le mouvement de libération a atteint son point optimum. Les différentes tendances politiques ont rallié le FLN ; les wilayate ont étendu leur champ d'action ; l'organisation s'est renforcée ; à l'extérieur, après le détournement de l'avion transportant les membres de la délégation extérieure du FLN le 22 octobre 1956 et l'expédition de Suez en novembre, le problème algérien mobilise l'opinion publique internationale et devient un sujet de préoccupation et de discussion à l'assemblée générale de l'ONU.

– la deuxième phase inaugurée par l'installation de la direction du FLN à l'extérieur est caractérisée par le déclin de l'action urbaine. Mais ce déclin est compensé par l'extension et l'intensification de la lutte armée dans les wilayate au cours d'une période allant de juillet 1957 à septembre 1958. Le principal terrain d'action demeure toujours à l'intérieur du pays et est dominé par l'offensive militaire de l'ALN qui oppose à l'adversaire, des unités importantes formées en bataillons. L'action diplomatique est elle aussi en progression et suit avec l'action militaire de l'ALN la même courbe ascendante. La deuxième période allant de la création du GPRA à la proclamation de l'indépendance est dominée par l'action extérieure. Les wilayate de l'intérieur soumises à l'offensive du «plan Challe» perdent du terrain sans pour autant cesser complètement toute activité. En revanche, l'action urbaine retrouve un regain d'énergie notamment à l'occasion des manifestations de décembre 1960 et des grèves du 5 juillet 1961 contre la partition.

– en considérant l'ensemble de l'évolution de la lutte de libération nationale, la seule courbe continuellement ascendante est celle de l'action extérieure qui, située dans un terrain favorable, rencontre relativement peu d'obstacles dans la mesure où, en cette deuxième moitié du XXème siècle, l'opinion publique internationale est largement acquise au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; dans la mesure où la lutte menée par le FLN et l'ALN s'inscrit dans le vaste mouvement de décolonisation qui agite les pays colonisés. Mais la courbe ascendante de l'action extérieure est constamment soutenue par la lutte menée à l'intérieur du pays. A aucun moment, elle n'est seule à déterminer le cours des événements, même lorsque l'action urbaine ou la lutte dans les ma-

quis essuient des revers qui ne sont d'ailleurs jamais complets. Car la lutte clandestine, une fois étendue, garde toujours des foyers incandescents. En outre, la présence des forces de l'ordre et la répression qu'elles exercent sont elles-mêmes un facteur de mobilisation auprès des masses qui sont les premières à en pâtir. Ce sont finalement ces dernières qui constituent «l'élément conducteur» qui permet de relier entre elles les différents formes de lutte pour en faire une vaste entreprise de libération collective. Mais elles ne jouent ce rôle conducteur que dans la mesure où le projet et l'action révolutionnaires les révèlent comme *sujets historiques*.

Aussi importe-t-il, après cette reconstitution des événements et cette relation chronologique des faits de saisir le mouvement de libération national à travers son projet.

*

* *

PREMIERE PARTIE

LA VIOLENCE

Les premières explosions et les premiers coups de feu qui ont retenti dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954 ont été le point de départ d'un long processus où la violence a été le moteur principal. Le bilan de cette période qui s'est étendue sur plus de sept années, est en effet fort éloquent : plus d'un million de morts de part et d'autre, 3 millions de regroupés arrachés à leurs terres et déracinés, 300.000 réfugiés en Tunisie et au Maroc, 8.000 villages détruits, des millions d'hectares brûlés, sans compter les blessures profondes et les traumatismes qui témoignent encore de ces «années de feu».

Mais cette violence aux effets chiffrables et mesurables n'est pas seule en cause. Elle n'est qu'un moment d'éruption d'une violence plus profonde et plus lointaine ; celle qui s'est installée en 1830, et a soutenu l'ordre colonial pendant plus de cent trente ans. Cent trente ans ! Plusieurs générations, plusieurs vies qui ont accumulé à travers les espoirs et les désespoirs, les révoltes et les soumissions, les sédiments de ce vaste champ volcanique qui a explosé le 1er novembre 1954.

C'est par la violence qu'il faut commencer, car c'est par elle qu'a commencé et s'achève l'Histoire de l'Algérie coloniale. Mais en cette deuxième moitié du XXème siècle qui garde le souvenir des deux guerres mondiales, qui assiste à l'éclatement des guerres de libération nationale, qui vit les soubressauts internes qui agitent les sociétés industrielles occidentales, parler de violence devient banal.

En effet, la violence développée au cours de ce siècle semble plus présente au monde dans la mesure où l'on prend de plus en plus conscience de son caractère à la fois moralement scandaleux et socialement nécessaire. La violence apparaît ainsi comme une donnée de la vie en société. Carl Schmitt qui, naguère était voué aux gémonies pour ses sympathies nazies, ne scandalise plus en affirmant qu'«est politique tout regroupement qui se fait dans la perspective de l'épreuvre de force» (1) et en délimitant le domaine du politique par la dialectique «ami-ennemi» (2). Bien avant lui, Thomas Hobbes a rendu ce terrible arrêt : «L'homme est un loup pour l'homme» et n'a imaginé de salut que dans l'omnipotence de l'Etat pour empêcher la guerre de tous contre tous dans un «état de nature». Le «leviathan», cette incarnation de l'Etat absolutiste ne trouve de limite à sa puissance que son impuissance qui cesserait de faire de lui le protecteur absolu et par là-même, le souverain absolu (3). Et si la protection s'impose à l'Etat ou au souverain

(1) Schmitt Carl, *La notion de politique. Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 80.

(2) Pour un commentaire de cette thèse, cf. Freund Julien, *L'essence du politique*, Paris, Sirey, 1965, pp. 442-633 et la préface à l'ouvrage de Carl Schmitt, *La notion de politique...*, *op. cit.*, pp. 7-38.

(3) Cf. sur ce point, la très intéressante thèse de Duprat Jean-Pierre, *Politique et religion dans le «Leviathan» de Thomas Hobbes*, thèse pour le doctorat d'Etat en droit, Université de Bordeaux, Faculté de Droit et des Sciences Economiques, 1970, pp. 229-242 et

(suite de cette note page suivante)

comme un impératif absolu, c'est que le danger est permanent et la violence, inhérente à la vie en société (1).

Mais l'Etat ne peut être l'arbitre suprême, il est «dans le monde». Il est de la société, d'une société déterminée et est partie prenante des contradictions et des conflits propres à cette société. Marx et Engels, qui n'ont découvert ni les classes ni la lutte des classes (2), mais la vertu révélatrice des classes dans la lutte, ont restitué sa dimension sociale à l'Etat qui a désormais perdu sa neutralité, en devenant un Etat au service de la classe dominante. Dès lors, la violence peut être le produit de l'ordre représenté et imposé par l'Etat. Elle peut être un *état de violence* qui maintient une situation oppressive et suscite en contrecoup, l'opposition de la fraction opprimée de la société et le recours de cette dernière à la violence qui est alors un *acte de violence*.

En effet, il n'y a pas une seule violence. Celle-ci est à la fois multiple et multiforme : violences physiques ou morales, manifestes ou latentes, personnelles ou structurelles, économiques ou politiques... L'énumération est loin d'être exhaustive (3). Ce polymorphisme de la violence est réel. Il s'explique par la «présence» de celle-ci à la vie sociale et correspond aux différents domaines et aux différentes manifestations des relations de l'homme à l'homme. Mais il n'est pas éclairant pour la simple raison que la violence n'a pas de valeur en soi. Elle ne se trouve d'abord que dans le domaine des moyens, non dans celui des buts (4). Elle est, comme le souligne Hannah Arendt (5), essentiellement *instrumentale* et ne s'éclaire que par le projet qui l'anime.

C'est pourquoi nous considérons la distinction entre «état de violence» et «acte de violence» comme essentielle pour notre propos. Elle permet de situer le phénomène de la violence dans une perspective dialectique signifiée par un projet de libération. Elle permet de saisir concrètement le rôle moteur de la violence dans l'histoire,

(suite de la note 3 de la page précédente)
Polin Raymond, «La force et son emploi dans la politique de Hobbes» in *Revue internationale de philosophie*, n° 14, octobre 1950. Le même texte est reproduit avec de légères modifications dans l'ouvrage du même auteur, *Politique et Philosophie chez Thomas Hobbes*, Paris PUF, 1952, pp. 53-80.

(1) Cf. à ce sujet les remarques pertinentes de Lavau Georges, «Politique et violence» in *La violence*, (séminaire des intellectuels catholiques, 1er février 1967), Paris, Desclée de Brower, 1967, p. 165.

(2) Cf. la lettre de Marx à Weydemeyer in Marx-Engels, *Correspondance*, (janvier 1852-juin 1853), t. III, Paris, Ed. Sociales, 1972, pp. 76-80.

(3) Pour une typologie de la violence, cf. Galtung J., «Violence, Peace and Peace Research» in *Journal of Peace Research*, 1969, pp. 167-191. L'auteur énumère six principaux aspects de la violence : physique ou psychologique, manifeste ou latente, personnelle ou structurelle, intentionnelle ou non intentionnelle, avec ou sans objet, avec des moyens d'influence positifs ou négatifs. M. Jean-Pierre Derrienic fait de cet article un commentaire critique où il relève notamment que la violence n'est jamais gratuite et de ce fait, n'est jamais dépourvue d'objet. Il souligne également fort justement que la violence personnelle peut difficilement être séparée de la violence structurelle. Cf. Derrienic J.P., «Theorie and ideologie of violence» in *Journal of Peace Research*, 1971, pp. 361-374.

(4) Benjamin Walter, *Mythe et violence*, Paris, Denoël, 1971, p. 121.

(5) Qui distingue la violence des notions voisines de pouvoir, puissance, force et autorité. Cf. Arendt Hannah, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, pp. 150-154.

rôle déjà souligné par Hegel (1) puis par Marx et surtout Engels qui, dans l'*Anti-Duhring*, rappelle à propos de la violence la formule de «l'accoucheuse de toute vieille société qui en porte une nouvelle dans ses flancs» (2). La violence est alors associée à la marche progressive de l'histoire qui a désormais un «sens» comme signification et comme vecteur, l'acheminant à travers luttes et conflits du règne de la nécessité à celui de la liberté.

« L'acte de violence» en tant que projet de libération n'est alors qu'une réponse à la violence parée de la dignité de l'ordre et armée de la sacralité de la loi : l'«état de violence». Dans le contexte de la lutte de libération nationale, on peut dire qu'au début est la violence du colonisateur.

(1) Cf. Hondt (d') Jacques, «L'appréciation de la guerre révolutionnaire par Hegel», in *De Hegel à Marx*, Paris, PUF, 1972, pp. 74-85.
(2) Engels, *Anti-Duhring*, Paris, Ed. Sociales, 1971, p. 211.

CHAPITRE I

LA VIOLENCE DU COLONISATEUR

Si tout système politique ne peut se concevoir sans un minimum de contrainte, le système colonial fait de la contrainte sa principale règle, et l'élève au niveau d'un impératif catégorique. La colonisation française en Algérie n'a pas fait exception, loin de là. Elle s'y est établie, s'est maintenue, et a duré par la contrainte. L'histoire de la conquête de l'Algérie est un long récit qui résonne des clameurs des batailles, des cris de détresse, et qui porte témoignage des moyens violents utilisés dans cette lutte inexpiable : incendie des récoltes, razzias, dispersion des tribus, enfumade des fuyards qu'on a implacablement traqués. Des noms restent attachés au souvenir de ces cavalcades sanglantes : Lamoricière, Saint-Arnaud, Pélissier, Cavaignac, Conrobert... (1).

Après ce premier choc meurtrier, la colonisation s'installe, prend le pays fermement en main, impose un ordre. La violence, moins apparente reste cependant présente. Car le système instauré repose sur la méfiance et la peur engendrées par un régime d'inégalité imposé au profit d'une minorité de plus en plus importante. Et, «pendant près de cent trente ans, l'Algérie, pays pauvre, sous-développé, surpeuplé» sera, comme le souligne M. Savary, «considéré et géré comme une colonie de peuplement» (2).

En effet, la violence du colonisateur en Algérie a été en général dictée par une réaction de défense et de peur vis-à-vis d'un milieu qu'il n'a pas réussi à assimiler (puisqu'il le tient par essence comme différent), ni à dominer complètement (puisqu'il suscite en lui une révolte permanente). Si au commencement est la violence du colonisateur, celle-ci ne s'arrête pas au commencement, elle est inhérente au système colonial, qui est un *état de violence*.

Section I : L'état de violence

Le système colonial est un *état de violence* parce qu'il n'est pas seulement représenté par le gendarme ou le soldat ; il l'est à travers

(1) Il serait long de rappeler en détail ces aspects de la conquête de l'Algérie. Nous renvoyons aux principaux ouvrages d'histoire de l'Algérie, notamment : Julien Ch. A., *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF, 1964, pp. 315 et s. ; Lacoste Y., Nouschi A. et Prenant A., *L'Algérie, passé et le présent*, Paris, Ed. sociales, 1960, pp. 300 et s. ; Lacheraf M., *L'Algérie : nation et société*, Paris, Maspéro, 1965, pp. 89 et s.

(2) Savary Alain, *Nationalisme algérien et grandeur française*, Paris, Plon, 1960, p. 61.

son administration et ses lois, son économie et ses institutions, ses rues et ses écoles, enfin, dans la quotidienneté de la vie. Il l'est parce qu'il s'impose comme destin. La violence du colonisé ne peut réellement être libératrice que si elle a pénétré le sens de ce destin, si elle a saisi le contenu de cet *état de violence*. C'est ce que nous tâcherons de voir en nous référant, autant que faire se peut, aux textes du FLN et aux analyses que ce dernier a faites du système colonial. L'*état de violence* apparaît à deux niveaux que nous envisageons, celui de la violence structurelle et celui de la violence institutionnalisée.

1) La violence structurelle

Elle concerne les rapports de production établis au sein de la société coloniale. Celle-ci est violente dans la mesure où elle est basée sur l'inégalité et l'injustice sociales, sur la domination économique et politique d'une minorité sur la grande majorité. La violence structurelle est produite par ce rapport d'inégalité, et ne peut cesser qu'avec la fin de ce rapport ; les amendements et les réformes n'y peuvent rien. Car la rigidité du système est telle, qu'elle ne permet aucune évolution fondamentale, et toute mutation radicale ne peut passer que par la destruction de ce système.

L'appréciation de cette violence structurelle aboutit en fait au procès du colonialisme, et plus concrètement de la colonisation. Mais le réquisitoire n'interdit pas, bien au contraire, l'audition du plaidoyer. Les avocats sont assez nombreux. Choisissons pour sa concision, Robert Aron (1), qui énumère les principaux points à l'actif du colonialisme français en Algérie :

– *Mise en valeur des sols* : les superficies cultivables sont passées de 500.000 ha en 1830, à 7.200.000 ha en 1954. Les marais pestilentiels de la Mitidja ont été transformés en terres fertiles. L'irrigation a fertilisé depuis 1926, environ 50.000 ha. La modernisation de l'agriculture s'est également manifestée par l'emploi d'engrais et l'introduction de la mécanisation. Ainsi, de 1948 à 1954, les moyens techniques sont passés pour les tracteurs de 70 à 271, pour les moissonneuses-batteuses, de 62 à 210, et pour le matériel roulant, de 75 à 309. La défense et restauration des sols (DRS) a permis de traiter de 1945 à 1954, 180.000 ha menacés par l'érosion.

– *Equipement de base* : un réseau routier de 58.000 kms, dont 23.000 à grande circulation ; un réseau ferroviaire de 4.375 kms, une vingtaine de ports ; 4 aérodromes de classe nationale ou internationale ; 30 aérodromes commerciaux de classe régionale ; un réseau électrique de 827 millions de KW/h.

(1) Aron R., *Les origines de la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 1962, pp. 189-209. Il se base, pour l'essentiel, sur les données chiffrées présentées par René Gendarme, *L'économie de l'Algérie*, Paris, A. Colin, 1959, pp. 148-161.

– *Scolarisation* : elle a touché un nombre de plus en plus croissant d'enfants musulmans dont la proportion scolarisée est passée de 11,5 % en 1945 à 18 % en 1955.

– *Santé publique* : ses progrès se manifestent par l'augmentation du nombre de médecins qui est passé de 1033 en 1939, à 1356 en 1946 et 1855 en 1954. Le nombre d'habitants pour un lit d'hôpital est passé de 721 en 1931 à 384 en 1948 et 318 en 1954. D'autre part, la mortalité infantile a enregistré une forte baisse, passant de 205 pour 10.000 en 1906 à 130 pour 10.000 en 1954.

Mais l'essentiel n'est pas là, objecte le FLN dans une brochure intitulée «Le peuple algérien et sa révolution» (1) : «L'essentiel pour les patriotes algériens, ce n'est pas que cette «œuvre française» serve de justification au régime colonial ou le rende, au contraire, injustifiable par sa carence même, l'essentiel c'est que les réalisations les plus belles (quand elles existent), ne pèsent pas lourd dans la balance en regard des libertés perdues, de l'arbitraire, de la servitude et ne peuvent en aucun cas faire accepter une domination étrangère dont le rôle consiste, précisément, à vouloir se justifier par l'œuvre matérielle qu'elle a créée» (2). Et plus fondamentalement, comme l'écrit fort justement M. Paul Mus : «On n'a jamais raison contre une nation chez elle, quand bien même on y serait non le simple occupant, mais une importante, une féconde, voire une indispensable minorité. Car mise au pied du mur, rien n'est indispensable à la rigueur, à une nation sauf elle-même, sans cela elle n'est pas une» (3). «L'œuvre française» aussi belle soit-elle, ne permet pas de faire oublier la base d'injustice, d'exploitation et d'oppression sur laquelle elle repose. Les chiffres sont à cet égard très éloquents. Ils sont déjà bien connus, et largement vulgarisés. Il suffit de les rappeler brièvement. La brochure citée plus haut reprend les chiffres (4) présentés par Colette et Francis Jeanson dans leur ouvrage : *L'Algérie hors-la-loi.*

Il faut commencer par la terre : toute une entreprise d'accaparement, de spoliation, d'expropriation, de mise sous séquestre, d'achat à vil prix (5), de démembrement de la propriété indivise (6) a permis pendant près d'un siècle, de grossir le patrimoine immobilier

(1) *Le peuple algérien et sa révolution*, Ed. Résistance Algérienne, 1956, 85 p. La version anglaise a été éditée en 1957 sous le titre *The Algerien people and their Revolution*, 1957, 73 p.
(2) *Id.*, p. 13.
(3) Mus Paul, «L'heure des vérités» in *Esprit*, janvier 1961.
(4) Nous retrouvons sensiblement les mêmes chiffres dans l'article intitulé «Les origines de la Révolution Algérienne» in *El Moudjahid*, n° 26, 4 juillet 1958.
(5) Cf. Lacoste Y, Nouschi A. et Prenant A., *L'Algérie, passé et présent*, Paris, Ed. Sociales, 1960, pp. 345-364. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans de France*, pp. 67-102.
(6) Par l'instauration de la propriété privée M. Charles-Robert Ageron cite cette phrase significative du Conseiller du prince Napoléon, Clément Duvernois : «La constitution de la propriété individuelle chez les Arabes doit avoir pour effet de placer entre les mains du gouvernement de vastes étendues de terres que l'Etat mettra immédiatement en vente». Cf. Ageron Ch. R., *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, PUF 1973, p. 52. Rosa Luxembourg met particulièrement l'accent sur cette politique de la colonisation française en Algérie. Cf. Luxembourg Rosa, *L'accumulation du capital*, Paris, petite collection Maspéro, vol. II, 1972, pp. 47-55.

de la colonisation, au détriment de la propriété indigène (1). Le tableau suivant donne l'état de la propriété agricole entre les deux communautés en 1954 :

	Surface en ha	% de la terre	% population total	% population agricole
Musulmans	7 612 000	73 %	89 %	38 %
Colons	2 818 000	27 %	11 %	2 %

Ainsi, au sein de la population agricole, les colons européens représentaient numériquement 2 % et possédaient 27 % des terres cultivées. La concentration des terres entre leurs mains apparaît plus nettement si l'on songe que 80 % des exploitations européennes avaient plus de 100 ha, alors que 80 % des exploitations appartenant aux musulmans se situaient au-dessous de cette marge. De 1948 à 1954, la population agricole européenne est passée de 125.000 à 93.000, alors que la surface des terres lui appartenant, loin de diminuer, a augmenté, grossissant le patrimoine des riches colons. C'est ainsi qu'en 1954, 6.385 exploitants européens possédaient 2.381.000 ha, soit 87 % des terres de colonisation, représentant 70 % des revenus bruts. Car la propriété agricole européennes se situait dans les zones les plus fertiles du pays, et bénéficiait des techniques d'exploitation les plus modernes (engrais, mécanisation...).

En face, les 77 % des terres appartenant aux musulmans n'avaient ni la fertilité, ni le haut rendement des exploitations coloniales. De plus, la majeure partie de la propriété musulmane était morcelée. En 1950, 438.483 propriétés avaient moins de 10 ha et couvraient une superficie de 1.378.000 ha, 118.000 avaient de 10 à 50 ha et s'étendaient sur 3.013.000 ha ; les propriétés excédant 100 ha se chiffraient à 5.600 et couvraient 1.500.000 ha. Sur l'ensemble de ces terres, rares étaients celles qui étaient situées dans les zones fertiles (2), de telle sorte que la disparité des rendements entre les terres appartenant aux colons et celles appartenant aux musulmans était très grande. Les premières avaient un rendement moyen de

(1) La propriété coloniale connaît l'évolution suivante :

1850 –	115.000 ha	1929 –	2.344.000 ha
1880 –	1.245.000 ha	1940 –	2.720.000 ha
1900 –	1.681.000 ha	1954 –	2.818.000 ha

(2) Au Sahel d'Alger, elles couvraient 2.700 ha sur 38.300 ; à la Mitidja, 20.000 ha sur 118.000 ; aux plateaux d'Oran, 6.000 ha sur 46.000 ; aux plateaux de Mostaganen, 11.200 ha sur 48.700 ; de Bône, 14.400 ha sur 42.400 ; dans la région de Sidi Bel Abbès, 970.000 ha dont la moitié seulement était cultivable (477.000 ha), le reste était soit improductif (320.000 ha), soit couvert par la forêt (173.000 ha).

9,74 qx à l'ha, et les secondes de 4,65 qx à l'ha (1). En 1954, le revenu moyen du paysan algérien était de 22.000 F par an, alors qu'il s'élevait pour l'Européen à 78.000 F.

Le paysan algérien voit ainsi son niveau de vie invariablement diminuer. La terre à laquelle il est attaché profondément lui permet de moins en moins de survivre, sinon de vivre. Les organismes de crédit destinés initialement à venir en aide aux paysans musulmans dépourvus de moyens financiers n'ont pas fonctionné correctement et ont été détournés de leur vocation première. Ainsi, les Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P.), créées en 1893, ont été inefficaces et virent leur nombre diminuer progressivement, passant de 260 en 1940 à 107 en 1946. Remplacées en 1952 par les Sociétés Agricoles de Prévoyance (S.A.P.), elles ne permirent pas pour autant une amélioration des conditions de prêt, au profit des paysans algériens. Parallèlement, ont été créés en 1946, sous l'impulsion du Gouverneur Général Chataignau, les Secteurs d'Amélioration Rurale (S.A.R.) dont l'objet était de regrouper les agriculteurs en coopératives afin de moderniser l'exploitation de leurs terres. Mais cette entreprise a tôt fait d'être détournée de son projet initial, et les S.A.R. mis sous le contrôle des S.I.P., fonctionnèrent au profit exclusif des colons européens. Dans cette même orientation, la Caisse de Crédit Agricole Mutuel d'Algérie accorda la majeure partie de ses crédits aux exploitants européens qui offraient toutes les garanties de solvabilité (2).

Destins séparés et contradictoires : d'un côté, une situation florisante qui connaît une constante amélioration, d'un autre, une paupérisation continue. Les exploitations supérieures à 100 ha ont augmenté en nombre (18 %) et en superficie (38 %) et parallèlement, la valeur de la terre a presque quadruplé grâce à l'irrigation et aux cultures riches. En revanche, chez les musulmans, la production vivrière par tête a régressé très nettement de 1911 à 1953 (3). Cette

(1) Le rapport Delavignette (*op. cit.*, p. 344) donne un tableau comparatif des rendements en 1953 :

– blé dur	4,5 qx à l'ha : 10
– blé tendre	4,3 qx à l'ha : 9,1
– orge	4,9 qx à l'ha : 9,9
– avoine	3,9 qx à l'ha : 7,6

(2) C'est ainsi qu'au cours de l'année 1952, 14.082 prêts (62 %) à titre de crédits de campagnes, ont été accordés aux colons européens qui ont perçu 12.300.263.826 F (77 %) alors que 8.401 musulmans seulement (37 %) en ont bénéficié pour une somme de 2.645.625.152 F (16 %). L'écart est encore plus grand pour les crédits de financement des récoltes : 2.234 Européens en ont bénéficié (98 %) pour 4.322.146.018 F (99 %) alors que 46 Musulmans seulement (2 %) y ont eu droit pour 32.467.320 F (1 %). Ces chiffres sont tirés de «Le crédit agricole mutuel en Algérie» in *Documents Algériens*, n° 105, janvier 1954.

(3) Le rapport Delavignette présente les chiffres suivants :

	1911	1938	1953
Blé	163 kg	132,1	118,2
Orge	174 kg	99,8	83
Pommes de terre	79 kg	20	25,5
Dattes	–	19,2	8,9

régression est d'autant plus catastrophique que la pression démographique est très forte. Le taux d'accroissement a atteint entre 1951 et 1955 le chiffre de 285 pour 10.000 habitants, l'un des taux les plus élevés du monde. La progression numérique des populations musulmanes et non musulmanes en Algérie fait ressortir un déséquilibre de plus en plus accentué au profit de la population musulmane : en 1856, il était de 2.127.019 : il a atteint 3.408.887 en 1906 et 6.756.806 en 1948, pour culminer à 7.487.477 en 1954 (1). C'est autour de ces chiffres que se noue l'un des principaux aspects du «drame algérien» : une minorité de plus en plus minoritaire numériquement, mais toujours dominante, et de plus en plus prospère, face à une majorité de plus en plus nombreuse, mais économiquement et politiquement minoritaire, et dont une fraction de plus en plus importante mène une vie marginale. Ainsi, en 1954, sur une population active masculine de 2.300.000, on peut compter environ 1.000.000, soit 43,5 % de sous-employés et de non-employés (2). Cette situation a alimenté l'exode rural et entraîné l'émigration vers la métropole de «paysans dépaysannés» en quête de travail. Mais là encore, comme le remarque M. Gendarme, «si le nombre des Algériens présents en France augmente régulièrement, passant de 111.469 en juin 1948 à 280.448 en septembre 1954, par contre, le pourcentage d'Algériens ayant un emploi régulier n'a cessé de diminuer de 76 % à 55 % pour les mêmes dates» (3).

Si le chômage et l'insécurité de l'emploi sont le lot amère et très largement répandu de la population active musulmane, celui réservé aux enfants n'est pas plus enviable : misère, malnutrition et ignorance. Ici encore, l'inégalité est criante : si tous les enfants européens sont scolarisés, 18 % seulement des enfants musulmans le sont. De plus, dans cette catégorie de «privilégiés» les conditions d'enseignement sont loin d'être satisfaisantes : 50 % des classes ont des effectifs dépassant 50 élèves, et 50 % fonctionnent à mi-temps seulement (4). La même carence et la même inégalité se manifestent dans le domaine de la santé : les régions les plus pourvues de médecins, infirmiers, dentistes et pharmaciens sont celles où existe une forte

(1) Cf. *La population en Algérie*, Paris, Documentation Française, 1957, 3 vol. Il convient de comparer ces chiffres avec ceux présentés dans le répertoire statistique des communes d'Algérie établi par le service de statistique générale de la direction générale des Finances et portant sur «les résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1954». Alger, 1955, 3 vol. Sur le problème démographique de l'Algérie, cf. également Breil J., Boyer P., Jeanson H., *L'Algérie surpeuplée*, secrétariat social, 1958, 318 p.

(2) Cf. Gendarme René, *L'économie de l'Algérie, op. cit.*, pp. 35-36. Cf. également Chap M., «Le chômage en Algérie», in *Encyclopédie mensuelle d'outre-mer*, janvier 1956, p. 5.

(3) Gendarme René, *L'économie de l'Algérie, op. cit.*, p. 330.

(4) Au cours de l'année 1952-1953, on comptait dans l'enseignement primaire, 137.347 enfants non musulmans scolarisés et 262.403 enfants musulmans. L'écart est plus sensible dans l'enseignement secondaire pour la même année (4.280 élèves musulmans sur un total de 28.221) et davantage dans l'enseignement supérieur où on comptait 572 étudiants musulmans sur un total de 5.345. Cf. *La population en Algérie, op. cit.*, t. III, pp. 139-166.

minorité européenne et particulièrement dans les villes du Sahel algérien (1).

Ces chiffres sont assez éloquants en eux-mêmes, et se passent de tout commentaire. Dès lors, tout «l'actif» de la colonisation s'éclaire d'un jour nouveau : les routes droites et bien entretenues suivent un tracé immuable sud-nord et longent la côte dominée par la présence de la minorité européenne. Les lignes de chemin de fer et les ports servent à drainer les richesses du pays vers la métropole. Les belles plantations sont cultivées des produits d'exportation (vins, agrumes, primeurs...). Et le FLN de citer cette remarque : «En dépit d'une arithmétique impériale qui aligne des chiffres avantageux pour masquer le vrai problème, les Algériens, eux, ont conscience d'avoir perdu depuis 1830, par la faute du colonialisme, des biens de première nécessité : la terre, la liberté, la santé physique, leurs institutions nationales et l'étude de leur langue, auprès desquels toutes les routes, tous les hôpitaux-témoins, tous les barrages (qu'on a construits avec leur argent et leur bras et dont ils ne profitent pas) ne sont que des simulacres de civilisation» (2).

Mais ce qui est mis en cause ici, ce n'est pas seulement le caractère inique et oppressif du système colonial ; c'est son caractère *fondamentalement* et *nécessairement* inique et oppressif en tant que système de domination.

Ce système est analysé en tant qu'aspect particulier de ce phénomène plus général qu'est l'impérialisme. Sans reprendre à la lettre le schéma marxiste, ni plus particulièrement la démarche léniniste sur l'impérialisme, les textes du F.L.N. n'omettent pas d'associer colonialisme et capitalisme. Ils dénoncent la nature capitaliste de l'Etat colonisateur en dévoilant les liens personnels entre les représentants de la classe politique dirigeante de cet Etat et le grand capital industriel et financier (3). Ils expliquent l'acharnement de l'Etat français dans la lutte qu'il mène contre le mouvement de libération nationale par l'intérêt que trouvent les capitalistes et les militaires dans la poursuite de la guerre (4). Dans cette guerre s'est réalisée une conjonction d'intérêts entre les militaires assoiffés de pouvoir et de prestige, les industriels assurés d'un marché rénumérateur et les gros colons (5) défenseurs acharnés du *statu quo* ; conjonction consolidée à partir du 13 mai et le retour au pouvoir du Général de

(1) Cf. le tableau donnant un aperçu de l'infrastructure médicale dans les régions d'Alger et d'Oran par rapport au reste du pays in Barbe R., «Vérités sur l'Algérie», *Economie et Politique*, janvier 1955, pp. 19-20.
(2) «Le peuple algérien et sa révolution», *op. cit.*, p. 13.
(3) Cf. «Le patronat français veut la poursuite de la guerre d'Algérie», *El Moudjahid*, n° 44, 22 juin 1959.
(4) Cf. «Le patronat français veut la poursuite de la guerre d'Algérie», *El Moudjahid*, n° 44, 22 juin 1959 ; «Les profiteurs de la guerre d'Algérie», *El Moudjahid*, n° 45, 6 juillet 1959.
(5) Dont les principaux représentants : Henri Borgeaux, Georges Blachette et Laurent Schiaffino symbolisent toute la puissance économique et politique du capital colonial. Cf. «La haute finance et l'Algérie», *El Moudjahid*, n° 55, 16 novembre 1959.

Gaulle qui selon l'organe du FLN, «représente le coup de barre, non de la nation frémissante et debout, mais du capitalisme financier français lié paradoxalement, en cette deuxième moitié du XXème siècle, à une entreprise coloniale du type de la Compagnie des Indes» (1). Dès lors, les plans économiques esquissés, tel le plan de Constantine, les réalisations industrielles entreprises, telle la sidérurgie de Bône, sont considérés et dénoncés en tant que poursuite de l'exploitation capitaliste et de la domination coloniale de l'Algérie (2). L'intervention des compagnies pétrolières au Sahara est une autre manifestation de l'impérialisme. Elle illustre aussi à travers la concurrence que se livrent ces compagnies, un des aspects des contradictions inter-impérialistes et révèle la faiblesse de la France dans cette lutte. C'est ce que souligne avec humour l'organe central du FLN : «Au moment où le «Coq gaullois» de M. Debré aiguise et réchauffe ses ergots au sable saharien, il se trouve déjà singulièrement déplumé» (3).

Dans l'ensemble, l'impérialisme est analysé par le FLN sous son aspect expansionniste, et n'est jamais saisi de l'intérieur en tant que mode de domination de classe. Le capitalisme et l'impérialisme sont considérés sous leur aspect politique. C'est ainsi qu'on peut lire dans un article d'*El Moudjahid* ce passage : «Classiquement, la phase d'expansion territoriale et la recherche de débouchés outre-mer apparaît après le triomphe et l'installation du fascisme dans un pays déterminé. Le fascisme se met au service du capitalisme bancaire et financier, en butte à ses contradictions, et donne libre cours à ses visées d'hégémonie territoriale. La voracité de débouchés nouveaux du capitalisme s'incarne dans le militarisme agressif et sanguinaire du fascisme» (4) et d'ajouter : «Il existe des lois internes qui dirigent et organisent les mouvements du capitalisme. La phase impérialiste est, le plus souvent, l'une des conséquences du fascisme» (4). Dès lors, rien d'étonnant à ne trouver par exemple, dans le compte-rendu (5) de l'ouvrage de M. Brunschwig sur l'impérialisme français (6), aucune critique sur sa démarche (7) qui prend le contrepied de l'analyse léniniste en négligeant l'aspect économique de l'impérialisme et en en priviligiant l'aspect politique. Les textes du FLN re-

(1) «Colonialisme et fascisme», *El Moudjahid*, nº 25, 13 juin 1958.
(2) Cf. «Sidérurgie de Bône et plan de Constantine, jalons de l'impérialisme», *El Moudjahid*, nº 68, 5 août 1960 ; «Plan de Constantine et économie algérienne», *El Moudjahid*, nº 51, 29 septembre 1959 ; «Le fiasco du libéralisme en Algérie», *El Moudjahid*, nº 72, 1er novembre 1960 ; «La fin du proconsul-technocrate ou feu rouge sur le plan de Constantine», *El Moudjahid*, nº 74, 15 décembre 1960 ; «Le plan de Constantine a vécu», *El Moudjahid*, nº 84, 29 août 1961.
(3) «La Standard Oil au Sahara», *El Moudjahid*, nº 36, 6 février 1959.
(4) «Colonialisme et fascisme», *El Moudjahid*, nº 25, 13 juin 1958.
(5) Cf. «Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français», *El Moudjahid*, nº 75, 15 décembre 1960.
(6) Brunschwig H., *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, Paris, A. Colin, 1960, 205 p.
(7) Pour une critique de l'ouvrage de M. Brunschwig, cf. les exposés et les discussions au cours de la journée d'étude sur l'impérialisme : «Les origines et les traits particuliers de l'impérialisme français au début du XXème siècle», in *Les Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes*, nº 85, 1970, 107 p.

tiennent de l'impérialisme son aspect hégémonique sans s'arrêter à l'analyse en profondeur du mode de production capitaliste. Ils s'attachent à souligner la contradiction principale colonisateur-colonisé qui est la plus manifeste dans la phase de lutte de libération nationale.

En effet, la «situation» coloniale produit une société (1) essentiellement dichotomique où «l'esprit de caste étouffe la conscience de classe» (2) comme le remarque M. Bourdieu qui fait le rapprochement entre la société coloniale et le système des castes (3) en en relevant les points communs : détermination héréditaire, hiérarchie, ségrégation, endogamie (4). Il convient cependant de ne pas exagérer ce rapprochement et de tenir compte des caractères spécifiques de chaque système.

Dans le système de caste, l'inégalité est fonctionnelle dans la mesure où elle est intégrée dans un système de valeurs dominé par le sens de la hiérarchie (5). C'est d'ailleurs ce qui explique dans une large mesure, la persistance et la longévité du système des castes en Inde par-delà les changements qui ont affecté cette société (6). En revanche, dans la situation coloniale, l'inégalité et la hiérarchie sont dysfonctionnelles, car même si elles sont partie intégrante du système colonial, elles sont rejetées par les valeurs dominantes dont la principale est l'idéal égalitaire développé officiellement par l'Etat colonial. C'est pourquoi le colonisé a souvent opposé au colonisateur une protestation de fidélité à ses propres principes de liberté et d'égalité. La violence structurelle du système colonial se révèle au colonisé au moment où celui-ci saisit l'inadéquation entre les principes égalitaires de la puissance dominante et la réalité de sa domination ; mieux encore, lorsqu'il saisit la rationnalité de cette irrationalité et finalement, les fondements de cette violence. Il saisit par là-même le caractère justificateur et défensif du recours à la loi pour légitimer et rationaliser cette violence structurelle inhérente à la situation coloniale.

2) La violence institutionnalisée

En effet, le colonisateur, pour maintenir sa domination, la légalise dans un cadre juridique par essence inégalitaire. Il s'assure tout

(1) Au sens que leur donne M. Balandier dans son article : «La situation coloniale : approche théorique», *Cahiers internationaux de sociologie*, nº XI, 1951.
(2) Bourdieu Pierre, *Sociologie de l'Algérie*, Paris, PUF (Que sais-je ?, nº 802), 1970, p. 116.
(3) Bourdieu Pierre, *Sociologie de l'Algérie, op. cit.*, pp. 115-116.
(4) Sur le système des castes, cf. Bougle C., *Essais sur le régime des castes*, Paris, PUF, 1969, 216 p. et surtout pour un aperçu synthétique : Dumont Louis, *Homo Hierarchicus*, Paris, Gallimard, 1967, 445 p.
(5) C'est ce que souligne avec insistance et à juste raison, M. Louis Dumont dans son ouvrage *Homo Hierarchicus, op. cit.*
(6) Qui connaît une évolution endogène sans rupture ni bouleversements brutaux, cf. Dumont Louis, *Homos Hierarchicus, op. cit.*

un arsenal institutionnel pour consolider et protéger l'ordre qu'il a établi. La loi officialise le rapport de domination imposé par le colonisateur au colonisé, et confère à cette domination la respectabilité du droit et la force tranquille de la légalité. Dès lors, toute contestation de cette situation est dénoncée par les défenseurs de l'ordre établi comme une remise en cause de la légalité et les contestataires récalcitrants deviennent hors-la-loi contre qui tous les moyens sont permis au nom du respect sacro-saint de la loi. C'est le piège que tend au colonisé insoumis le colonisateur «installé» dans sa position dominante et fort de son bon droit. C'est ce qu'on pourrait appeler le chantage de la légalité. Le nationalisme algérien y a été longtemps sensible avant de sauter le pas de la lutte armée. Il s'est longtemps battu contre les moulins juridique et a épuisé ses forces dans les inextricables maquis procéduraux. Il a dû essayer ses armes contre le bouclier de la loi derrière lequel s'abritait le colonisateur. De ce bouclier, il a connu tous les détails. Il en a évalué la résistance et pénétré la subtilité. Aussi, rien d'étonnant à trouver dans le procès du colonialisme fait par le FLN, un réquisitoire des lois coloniales et finalement de la violence institutionnalisée du colonisateur.

Ce sont tout d'abord les lois spoliatrices ; celles qui ont permis l'accaparement de la terre en Algérie et la dépossession de ses habitants d'origine. L'énumération serait longue et fastidieuse. Citons celles qui ont le plus retenu l'attention des nationalistes algériens : les ordonnances des 1er octobre 1844 et 21 juillet 1846 qui ont permis, par la notion opportunément inventée «d'expropriation pour cause d'inculture» d'accaparer les terres appartenant aux musulmans (1). Depuis, les lois, les textes, les articles, vont se succéder et ponctuer cette entreprise systématique de dépossession du sol, prélude à une dépossession plus profonde. La législation coloniale va entreprendre d'opérer une véritable vivisection dans le patrimoine foncier algérien en réduisant au maximum le domaine de l'indivision, facilitant ainsi l'accaparement et la spoliation des terres appartenant aux familles et aux tribus musulmanes. Dans le prolongement de la politique du «cantonnement», le Senatus-Consulte du 22 avril 1863, initialement destiné à protéger le patrimoine foncier indigène, a rapidement été détourné de cette voie au profit de l'extension du domaine de la colonisation. Comme l'a déjà été la loi foncière du 18 juin 1851. Ce processus est accéléré par la loi du 26 juillet 1873, plus connue sous le nom de «Loi Warnier» ou encore, d'une façon plus explicite, «lois des colons» (2). Elle intervient

(1) C'est ainsi que «dans la région d'Alger, sur 168.000 ha vérifiés, 95.000 revinrent à l'Etat, 37.000 à des Européens, 11.500 seulement à des Musulmans. On avait considéré comme terres incultes beaucoup de terres de parcours, et des champs en jachère : la perte des pacages indivis contraignit nombre de collectivités indigènes à la vente de leurs derniers lopins de terre à l'émigration». Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF (Que sais-je ?, n° 400), 1970, p. 23.

(2) Sur la genèse et la portée de cette loi, cf. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France – (1871-1919), op. cit.*, t. 1, pp. 78-102.

après l'insurrection dirigée par El Moqrani en 1871 et dans la lancée des mesures répressives (lourdes amendes, séquestres, et prélèvements territoriaux) dirigées contre les tribus insurgées (1). Cette loi, complétée par celle du 22 avril 1887, étend la «francisation» (2) des terres en Algérie et ouvre la voie à une vaste opération de licitations à bas prix et de spéculation sur les terres des indigènes au profit d'une nuée d'usuriers boulimiques et sans scrupules. L'acticité dévastatrice de ces derniers n'est pas freinée par la loi du 16 février 1897 (3) qui voulait officiellement atténuer le caractère arbitraire et autoritaire de la «francisation» des terres indigènes, et qui se heurta à l'opposition résolue des colons. Elle est d'ailleurs remplacée par la loi du 4 août 1926 qui a tôt fait de redonner pleine satisfaction à ces derniers en leur permettant de poursuivre en toute quiétude l'appropriation des terres indigènes au nom du respect de la propriété individuelle et de la liberté de transactions. Parmi les mesures les plus arbitraires et les plus spoliatrices figurent, sans doute en bonne place, les lois forestières qui ont permis à l'administration coloniale de chasser sans ménagement de leurs terrains traditionnels de parcours, les tribus pastorales. De grandes surfaces entrées dans la domanialité furent interdites au pacage et devinrent l'objet d'une surveillance vigilante de la part des agents du service forestier qui, en instituant la pratique des amendes collectives et du séquestre, ont réduit un grand nombre de tribus à la misère (4). Dans ce domaine, l'arsenal juridique a été constitué par la loi du 16 juin 1851 qui, en déclarant les forêts d'Algérie terres vacantes, les a rattachées au domaine public. Les services forestiers en ont profité pour éten dre la domanialité au-delà du périmètre strictement forestier, acc lérant ainsi le processus d'expropriation des tribus indigènes. Les d crets du 2 février et du 9 mars 1870 vont remettre en toute propri té aux colons et surtout aux concessionnaires de chênes-liège, c grandes surfaces forestières qui, naguère, appartenaient aux tribus spoliées. Les lois du 17 juillet 1874 et du 9 décembre 1885 vont, sous prétexte de protéger la forêt et de réprimer les incendies, instituer et généraliser le séquestre et les amendes collectives, dans le but plus ou moins ouvertement avoué d'étendre le domaine de la coloni-

(1) Sur l'évaluation chiffrée de ces mesures, cf. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans, op. cit.*, pp. 24-36. L'objectif poursuivi est clairement exposé par le gouverneur général de l'époque : «Les biens séquestrés sur tribus rebelles forment le plus clair de nos ressources pour la création de nouveaux villages ; par le séquestre, l'Etat se procure immédiatement les ressources territoriales dont il a besoin pour la colonisation». Cité par Claude Martin, *Histoire de l'Algérie française, (1830-1962)*, Paris, éd. des 4 Fils Aymon, 1963, p. 203.

(2) Sur le contenu et la portée de la procédure de «francisation» des terres, cf. l'ouvrage volumineux de Pouyanne Maurice, *La propriété foncière en Algérie*, Alger, Adolphe Jourdan, 1900, pp. 500-688.

(3) Sur les attendus et le contenu de cette loi, cf. Godin Frédéric, «Le régime foncier de l'Algérie», *in l'Oeuvre législative de la France en Algérie*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1930, pp. 346-360.

(4) Cf. Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, t. I, pp. 103-128, 489-494 et t. II, pp. 776-791.

sation (1) : «L'accroissement du domaine forestier fut d'une rapidité foudroyante. Alors qu'il n'atteignait au total que 2.084.379 ha en 1873 et 2.045.062 ha en 1881, il fut porté à 2.785.186 ha en 1884 et à 3.247.692 ha en 1888» (2).

Après avoir accaparé les terres, le colonisateur s'installe dans le pays et organise sa domination. La législation spoliatrice va être complétée par une législation discriminatoire qui va institutionnaliser les rapports de domination entre colonisateur et colonisé. C'est dans le domaine de la représentation politique que cette discrimination apparaît le plus nettement, révélant la volonté du colonisateur de maintenir les colonisés numériquement majoritaires dans un état de minorité politique (3). Ils ont pendant plus d'un siècle été écartés de la citoyenneté française et sont demeurés durant toute la période coloniale, frappés d'incapacité politique. La représentation parlementaire a longtemps été refusée aux musulmans (4) qui ont par ailleurs péniblement et parcimonieusement accédé à la représentation communale et départementale. Il a fallu attendre le décret du 11 juin 1870 pour voir les élus musulmans accéder aux conseils généraux. Ils étaient jusqu'alors strictement limités aux conseils municipaux. Mais face à l'opposition farouche des colons, le décret fut mis sous le boisseau et on dut revenir au système des nominations n'accordant aux musulmans nommés aux conseils généraux qu'une voix consultative. Le décret du 23 septembre 1875 accordant aux assesseurs musulmans nommés aux conseils généraux, voix délibérative, n'a pas réussi à modifier notablement la situation : d'autant plus que la représentation des musulmans était largement minori-

(1) A ce sujet, un administrateur de Collo avoue à Jules Ferry que ces mesures étaient «une occasion pour l'Etat de se procurer des terres pour la colonisation» ; un conseiller général française de Jemmapes déclare le 26 janvier 1892 : «Le but recherché a été non seulement de punir les indigènes mais aussi de procurer à l'Etat le moyen de payer aux propriétaires forestiers et à lui-même les indemnités réclamées pour les pertes subies». Cité par Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, t. I, p. 118.

(2) Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, t. I, p. 123.

(3) Le colonisé est alors considéré comme mineur au sens juridique du terme, c'est-à-dire frappé d'incapacité. Ce qui justifie le rôle du colonisateur qui représente la puissance paternelle ; sur ce sujet, cf. les notions de «paternité-puissance» et «paternité-tutelle» développées par Maunier René, *Sociologie coloniale*, Paris, éd. Donnat-Montchrestien, 1936, t. II, pp. 26 et s. Sur la différence entre minorité statistique et minorité sociologique ou «statutaire», cf. Balandier G., «Sociologie de la colonisation» in *Sens et puissance*, Paris, PUF, 1971, pp. 173 et s. et surtout Wirth Louis, «The probleme of minority groups» in Linton R., *The Science of Man in the World Crises*, New-York, Columbia University Press, 1945, pp. 347-372 et Woodhoose Ch. E., «Minorities and Politics : An Introduction», in Tobian H.J., *Minorities and Politics*, Albuquerque University of New Mexico Press. 1969, pp. 1-18.

(4) Le décret du 5 mars 1848 fixe la représentation de l'Algérie à l'assemblée nationale de quatre députés d'origine européenne. La loi électorale du 15 mars 1849 accorde un député par département aux citoyens français d'Algérie exclusivement. Le décret de convocation de l'essemblée nationale en date du 29 janvier 1871 et le décret du 2 février 1871 assurent la représentation de l'Algérie à raison de deux députés par département algérien. La loi électorale du 30 novembre 1875 réduit cette représentation à un député par département. La même règle de représentation est appliquée par le Sénat selon la loi constitutionnelle du 24 février 1875. Toujours restreinte aux seuls citoyens français, la représentation s'élargit à deux par département avec la loi du 28 juillet 1881, puis à trois avec la loi du 21 juillet 1927. Un siège supplémentaire est accordé au département d'Alger par la loi du 20 mars 1936.

taire. Ainsi, le décret du 27 décembre 1866, la loi municipale du 14 avril 1871 et le décret du 12 octobre 1871 limitaient l'ensemble de la représentation des musulmans, des israélites et des étrangers à 1/3 du total des élus municipaux. Le décret du 7 décembre 1884 limita la représentation des musulmans aux conseils municipaux et généraux au 1/4. Ce *numerus clausus* s'imposa au décret du 14 janvier 1924, qui tenta sous la pression insistante des élus musulmans, d'augmenter leur électorat. Ce n'est qu'à partir de la loi du 4 février 1919, que l'accroissement de la représentation des musulmans aux assemblées locales commençait à devenir effectif, sans pour autant égaler celle de la minorité européenne, ni permettre aux «sujets» français de devenir citoyens à part entière.

Le projet «Blum-Violette» ouvrant l'accès à la citoyenneté française avec conservation du statut personnel, à une certaine catégorie de musulmans, fut longtemps combattu par la tendance extrémiste du colonialisme français. Il inspira cependant après la 2ème guerre mondiale, l'ordonnance du 7 mars 1944 (1) qui ne connut d'application qu'en 1945, lors de la formation de l'assemblée nationale constituante en vertu de l'ordonnance du 17 août 1945 (2) qui établit le système du double collège. En ce libéralisant, le régime coloniale ne reniait pas son essence et demeurait ségrégationniste puisque l'égalité théorique était largement tempérée par la séparation entre deux catégories de citoyens (3) ; séparation qui permettait d'imposer cette égalité purement formelle qui consistait à fixer le même nombre de représentants aux deux collèges, accordant ainsi le même poids à près d'un million de français et plus de neuf millions de musulmans. Mais même à ces conditions, l'égalité était fictive, et l'administration coloniale se chargea d'en fournir la démonstration en organisant à une grande échelle les fraudes électorales à partir de 1948, vidant ainsi de son contenu le statut de l'Algérie de 1947.

Le FLN rappelle cet épisode, non pas pour dénoncer, à la suite des anciens partis nationalistes légaux, «les élections à la Naegelen», mais pour souligner l'inanité de la voie légale, et marquer la nécessité de l'action armée, seul moyen efficace de lutte contre le système colonial. De même, sont rejetées toutes les réformes mises en œuvre par le pouvoir colonial à partir de l'avènement de la Vème République et du retour du Général de Gaulle en 1958 (4) ; notamment, l'abolition du double collège et l'octroi du droit de vote aux

(1) *J.O.*, 18 mars 1944.
(2) *J.O.*, 19 août 1945.
(3) La loi du 7 mai 1946 reconnaît à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer la qualité de citoyens français en conservant la distinction entre «citoyens de statut local» et «citoyens de statut français».
(4) Avant cette date, signalons le train de réformes survenues au cours des années 1956-57 : suppression des communes mixtes (décret du 28 juin 1956), élargissement de l'accès des musulmans à la fonction publique (décrets des 17 et 26 mars 1956), amélioration du régime de la Sécurité Sociale (Décrets du 28 septembre 1956), et surtout, loi-cadre du 5 février 1958 qui n'a pas eu le temps d'entrer en application.

femmes algériennes (décret du 3 juillet 1958). Toutes les élections organisées sous ce régime ont été, nous l'avons vu, dénoncées et boycottées par le FLN qui n'a pas manqué de dénier toute valeur à des élections faites à l'ombre de la répression. Dès lors, l'abolition juridique du double collège devenait dérisoire et sans objet au regard de la réalité qui dévoilait le visage sanglant de la dichotomie opposant deux entités différentes et antagonistes, les colonisateurs et les colonisés ; au regard de la réalité qui démentait les professions de foi officielles de démocratie et d'humanité en étalant quotidiennement et à chaque coin de rue, le spectable d'un pouvoir qui imposait sa présence par la force et la répression.

En effet, celle-ci est le complément logique et nécessaire aux deux principaux aspects de la domination coloniale : la spoliation et la discrimination. La législation répressive instaurée par la France en Algérie raconte éloquemment l'histoire de la violence institutionnalisée du colonisateur. Ainsi, le commandement militaire disposait dès 1834, de larges pouvoirs disciplinaires dont il usait sans ménagement à l'encontre des populations musulmanes soumises alors à une justice aussi sévère qu'expéditive. D'ailleurs, pour légaliser cette tendance «spontanée» à la sévérité, l'article 47 de l'Ordonnance du 26 septembre 1842 édicta explicitement l'interdiction des circonstances atténuantes aux indigènes pour un nombre important de cas, et limita pour les autres l'atténuation des peines à un seul degré. Sous le second-empire, le pouvoir disciplinaire fut étendu aux officiers des bureaux arabes dont les exactions et l'arbitraire parvinrent à soulever l'indignation de certains parlementaires en France, qui parlèrent alors de «bourreaux d'arabes». La tentative libérale du prince Napopéon (1) consistant à limiter l'arbitraire des officiers militaires en les soumettant au contrôle des commissions disciplinaires, fut vouée à l'échec devant l'opposition farouche de l'armée en Algérie. En effet, de 1860 à 1870, l'instauration des commissions disciplinaires ne limita pas les pouvoirs exorbitants des officiers militaires en matière de répression des délits commis par les «indigènes». (2). En revanche, les cadis furent progressivement dessaisis de leurs pouvoirs. Les ordonnances royales des 28 février 1841 et 26 septembre 1842 leur enlevèrent toute juridiction répressive. Ils étaient d'autre part, nommés par le gouvernement général. Plus tard, la loi foncière du 26 juillet 1873 les dessaisit des litiges immobiliers. Le décret du 8 août 1873 ramena leur nombre de 184 à 159, et celui du 8 août 1874 à 145. Leur compétence fut finalement réduite par le décret du 10 septembre 1886 aux domaines du statut personnel et de la succession (3). Pour justifier ce «cantonnement» de la juri-

(1) Décision du 22 juillet 1858.
(2) Cf. Rey-Godzeiguer Annie, *Le Royaume arabe*, Alger, SNED, 1977, pp. 431-432.
(3) Leurs jugements étaient d'autre part susceptibles d'appel auprès de la Cour d'Appel d'Alger qui, de 1866 à 1875 était assistée d'un Conseil de Droit Musulman.

diction musulmane, on chargea le cadi de tous les maux et on attacha à son nom les vices d'ignorance, de concussion et de prévarication (1).

Parallèlement, s'étendait la compétence des juges de paix (2). Ainsi, le décret du 19 août 1854 créa à côté des juges de paix à compétence restreinte (3) des juges de paix à compétence étendue, surtout en matière de répression des infractions commises par les «indigènes» (4).

S'il faut ajouter que la constitution des jurys d'assises a exclu la participation des musulmans, on mesurera les moyens considérables que s'était réservés le colonisateur pour faire «sa» justice, une justice destinée à réprimer énergiquement toute velleité de révolte du colonisé, et à couvrir tous les abus et injustices du colonisateur ; une justice d'exception, exorbitante du droit commun. Elle s'est longtemps incarnée dans cet ensemble de textes qui formèrent ce qu'on désigne désormais sous le nom de «Code de l'indigénat» et qui connut la consécration législative par la loi du 28 juin 1881, accordant un large pouvoir disciplinaire à l'administration pour les infractions dites de l'indigénat (5). Les peines prévues comprennent outre les contraventions de simple police, des peines plus sévères et dérogatoires du droit commun, tels la déportation, l'amende collective ou le séquestre (5). De ce fait, le Code de l'indigénat constitua une véritable machine de guerre forgée pour les besoins de la cause coloniale, et dirigée contre les colonisés (7). Prévu provisoirement pour sept ans, il fut régulièrement reconduit. La loi du 30 décembre 1902 vint compléter les dispositions répressives en créant des cours

(1) Cf. notamment dans un des nombreux ouvrages officiels parus à l'occasion du centenaire de la conquête d'Algérie, les passages suggestifs du chapitre traitant des «défauts du fonctionnaire et plus spécialement du juge musulman» in Nores Edmond, *L'œuvre de la France en Algérie – La justice*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1931, pp. 199-231.

(2) Sur le rôle et les attributions des juges de paix en Algérie, cf. Gassiot G., *Le juge de paix et les juridictions musulmanes*, Alger, Librairie Ferraris, 1950, 256 p. ; Benichou Léon-Pierre, *Le juge de paix d'Algérie en matière pénale*, Thèse Faculté de Droit de Paris, 1946, 123 p. multig. et Canac André, *La procédure musulmane devant le juge de paix algérien*, Thèse de Droit, Alger, 1957, 307 p.

(3) Qui avaient les mêmes attributions que les juges de paix métropolitains.

(4) Les juges de paix à compétence étendue constituaient par rapport aux juges de paix à compétence restreinte, l'écrasante majorité ; ils étaient 85 sur un ensemble de 120 juges de paix. Les lois du 31 juillet 1913 et du 15 juillet 1914 accrurent leurs pouvoirs répressifs.

(5) Ces infractions, visant exclusivement les indigènes, prévoyaient notamment comme cas, le fait de faire des menaces par paroles et par gestes à un européen, de «donner asile à des musulmans étrangers non munis de leur permis de circulation», de refuser de «fournir des renseignements sur un crime ou un délit», de «camper isolément», de «donner des fêtes avec danses ou décharge de feu». Sur ce régime, cf. Rinn Louis, *Régime pénal de l'indigénat en Algérie*, Alger, Adophe Jourdan, 1885, 104 p. Larcher E. et Rectenwald g., *Traité historique, théorique, et pratique des juridictions répressives musulmanes en Algérie*, Alger, Jules Carbonel, 1931, pp. 277-306.

(6) Ces peines étaient prononcées par le gouverneur général promu pour la circonstance en juges disciplinaire, cf. sur ce point Larcher E. et Rectenwald G., *Traité historique, théorique..., op. cit.*, Alger, Jules Carbonel, 1921, pp. 17-112.

(7) Son caractère manifestement arbitraire et exorbitant du droit commun suscita la critique indignée d'un juriste par ailleurs fort modéré, Larcher E., *Traité élémentaire de législation algérienne*, Alger, A. Jourdan, 1911, pp. 448-505 et l'opposition farouche du député Albin Rozet qui fit figure de prophète solitaire prêchant dans le désert.

criminelles chargées spécialement de juger les crimes des indigènes ; déjà le décret du 29 mars 1902 institua au chef lieu de chaque justice de paix, un tribunal répressif (1). Le décret du 1er février 1911 multiplia ces tribunaux dans chaque canton.

Située dans ce cadre juridique, la pratique répressive ne dérogea aux textes que pour aggraver les peines prévues légalement. Ainsi, le recours à la responsabilité collective pratiqué surtout en territoire militaire, fut largement étendu en territoire civil, particulièrement depuis 1882, soumettant la population indigène à la frénésie répressive des administrateurs des communes mixtes, qui se comportèrent dans leurs circonscriptions en véritables satrapes locaux. «La force, telle est notre raison d'être et d'autant plus que l'Arabe ne comprend pas la force en dehors de l'abus de la force» (2). Cette appréciation cynique d'un colon reflétait assez bien l'opinion de la majorité des autorités chargées de la justice répressive à l'encontre des indigènes taillables et corvéables à merci.

La participation d'un grand nombre d'Algériens musulmans à la première guerre mondiale sous le drapeau français (3) a incité le législateur à atténuer quelque peu les rigueurs du régime de l'indigénat, et à accorder des exemptions à certaines catégories d'indigènes (4). Cependant, l'essor du mouvement nationaliste au cours des années vingt, et le développement de l'action revendicative, inspirèrent à l'administration coloniale, de nouvelles mesures répressives légalisées par le décret du 30 mars 1935 (5) sur la «répression des manifestations contre la souveraineté française en Algérie». Connu sous le nom de son auteur Marcel Régnier, ministre de l'intérieur de l'époque, ce décret permit de mener une lutte acharnée, particulièrement contre l'Etoile Nord-Africaine et ses militants, par les saisies de journaux, les amendes et les arrestations. La deuxième guerre mondiale, avec les bouleversements considérables qu'elle apporta et les dures épreuves qu'elle fit connaître à la puissance coloniale, engagea celle-ci dans une politique plus libérale vis-à-vis des colonisés. C'est ainsi qu'une ordonnance du 7 mars 1944 abolit toutes les mesures d'exception prises à l'encontre des indigènes qui accédèrent alors légalement à la citoyenneté française. Mais cette orientation «libérale» ne changea pas radicalement le sort économi-

(1) Rémion Ph. *Les tribunaux répressifs indigènes en Algérie et leur suppression*, thèse pour le Doctorat en Droit, Paris, Marcel Giard, 1934, 262 p. L'ouvrage très partial est émaillé de préjugés racistes et de considérations ultra-colonialistes qui font de l'auteur un ardent défenseur du régime de l'indigénat.
(2) Cité par Ageron Ch. R., *Les Algériens musulmans et la France, op. cit.*, t. II, p. 650.
(3) Leur nombre s'élevait à 173.000 dont 87.500 engagés. 25.000 tombèrent sur les champs de bataille. Cf. Ageron Ch. R., *Histoire de l'Algérie contemporaine, op. cit.*, p. 73.
(4) Les lois du 15 juillet 1914 et du 4 février 1919 exemptèrent de l'indigénat, les indigènes décorés de la médaille militaire, membres de la légion d'honneur, anciens militaires, titulaires d'une distinction honorifique, juges, inscrits sur les listes électorales, fonctionnaires et agents de l'Etat, investis d'une fonction élective, enseignants, titulaires du certificat d'études primaires, commerçants inscrits sur le rôle des patentes.
(5) Cf. *J.O.R.F.*, 5 avril 1935, p. 3868.

que et le statut politique des musulmans d'Algérie. Les événements du 8 mai 1945 ont tôt fait de ramener l'administration coloniale à sa tradition répressive par le recours massif à la responsabilité collective. C'était la répétition de cette sanglante période qui commença le ler novembre 1954 et qui n'a fait, en matière répressive, que reprendre à une échelle plus grande, les pratiques anciennes inventées et affinées tout au long de la «présence» française en Algérie. A cet égard, on peut dire que la guerre d'Algérie n'a rien inventé dans ce domaine, elle s'est simplement souvenue et a enrichi l'héritage légué par la période antérieure. Elle n'a fait que «précipiter» au sens chimique du terme, les différents procédés éprouvés auparavant et les cristalliser dans le feu de la lutte armée qui a joué dans ce cas, un rôle de révélateur de la violence du colonisateur, violence désormais manifeste et dévoilée.

Section II : La violence dévoilée

Les attentats du ler novembre 1954 ont surpris la vigilance de l'administration coloniale. Plus encore, celle-ci n'a pas apprécié leur importance et n'a pas saisi leur portée qui était de dévoiler en plein jour, le caractère antagonique des rapports, entre colonisateur et colonisé, de révéler le désordre inhérent à l'ordre colonial, d'acculer l'adversaire à l'extrême violence. Celle-ci, entraînée dans le cycle infernal attentat-répression, escalada la «montée aux extrêmes» et emprunta les chemins détournés de l'illégalité, car la législation répressive ne suffisait plus à la tâche et l'Algérie devint hors-la-loi à travers l'action du colonisé, aussi bien que du colonisateur.

1) La répression entre la légalité et l'illégalité

Face à la montée et à l'extension des troubles en Algérie, l'administration coloniale s'assure non seulement les moyens matériels, humains et militaires, mais également un cadre juridique lui permettant de mener une action énergique contre ceux qu'elle appelle les «rebelles». Tenant compte du caractère exceptionnel des circonstances, on estime nécessaire de recourir à une législation d'exception, dont l'évolution sera ponctuée par le dessaisissement progressif des pouvoirs légaux attribués au Parlement et au Gouvernement, au profit de la force la plus directement engagée dans la lutte contre le FLN et l'ALN : l'armée.

C'est d'abord la loi du 3 avril 1955 (1) déclarant «l'état d'urgence» qui ouvre les possibilités d'action légale contre «la rebellion algérienne». «L'état d'urgence», régime plus attentatoire aux libertés

(1) *J.O.R.F.* du 7 avril 1955, pp. 34-79. Le régime de l'état d'urgence est progressivement étendu à l'ensemble du territoire algérien, par les décrets des 6 avril, 19 mai et 28 mai 1955.

publiques que «l'état de siège» (1) prévoit des mesures de police exceptionnelles (2) et reconnaît la compétence des juridictions militaires dans la répression des actes commis par les «rebelles» et d'une façon générale des crimes relevant normalement de la Cour d'Assise.

Cependant, théoriquement sous le régime de «l'état d'urgence», l'autorité civile demeure l'autorité supérieure face à l'autorité militaire, et le législatif conserve encore ses prérogatives. Mais pas pour longtemps ; le 16 mars 1956, le gouvernement socialiste présidé par M. Guy Mollet, obtient de l'assemblée nationale le vote (3) des «pouvoirs spéciaux» qui lui confère les «pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure exceptionnelle commandée par les circonstances, en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire» (4). La généralité de ces dispositions équivaut à un blanc seing accordé par le législatif à l'exécutif, pour prendre toutes mesures nécessaires au maintien de l'ordre en Algérie (5).

Cette loi est reconduite le 17 mai 1958 pour le gouvernement Pflimlin, et le 3 juin de la même année pour le gouvernement présidé par le général de Gaulle qui, en plus, obtient les pleins pouvoirs lui permettant de prendre par décret des dispositions pouvant modifier des lois. L'ordonnance du 7 octobre 1958 vient abroger l'article 6 de la loi du 16 mars 1956 faisant obligation à tout nouveau gouvernement de demander au Parlement le renouvellement des pouvoirs spéciaux, et vient étendre ainsi les pouvoirs de l'exécutif au détriment du législatif (6) qui va s'effacer devant l'extension du recours aux ordonnances ayant force de loi (7). A ce désistement du législatif au profit de l'exécutif, va correspondre un désistement de

(1) Cf. Heymann Arlette, *Les libertés publiques et la guerre d'Algérie*, Paris, CGDJ, 1972, pp. 15-24. Cf. également les critiques faites par certains députés d'extrême gauche au sein de l'assemblée nationale in *J.O.R.F.*, débats parlementaires, séances des 30 et 31 mars 1955, pp. 2129-2140, pp. 2158-2175 et 2190-2219.

(2) Interdiction de séjour, assignation à résidence, interdiction de zones, perquisition à domicile de jour et de nuit, contrôle de la presse...

(3) Par 456 voix (dont celles des communistes) contre 76. Sur l'explication de vote des communistes, cf. les débats à l'assemblée nationale in *J.O.R.F.* (débats parlementaires, séances des 9 et 12 mars 1956). Les interventions de MM. Raymond Guyot (pp. 804 et s.) et Jacques Duclos (pp. 854 et s.).

(4) Art. 5 de la loi du 16 mars 1956.

(5) C'est d'ailleurs l'interprétation qu'en donne le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 15 octobre 1965 (Union générale des magistrats) et sieur Reliquet : «En raison, tant de la généralité de ses termes que des mobiles qui ont inspiré ses auteurs cette disposition législative doit être entendue comme ayant autorisé le gouvernement, compte tenu des circonstances exceptionnelles existant alors, à prendre toutes mesures utiles, même contraires à des dispositions législatives ou constitutionnelles en vigueur ou à des principes généraux du droit, dès lors que ces mesures étaient justifiées par la nécessité d'assurer le rétablissement de l'ordre et la protection des personnes et des biens en Algérie» cité par Heymann Arlette, *Les libertés publiques et la guerre d'Algérie*, *op. cit.*, p. 29.

(6) *Id.*, pp. 49-51.

(7) *Id.*, pp. 72-73.

ce dernier au profit de l'armée, qui de simple agent d'exécution, va devenir en Algérie un véritable agent de décision.

Déjà en mai 1955, le général Parlange est chargé dans la circonscription de Batna, des pouvoirs civils et militaires ; de même est créé à Philippeville par arrêté du 5 septembre 1955, un commandement civil et militaire. Le ministre-résidant en Algérie, devenu par le décret du 15 février 1956, gouverneur général d'Algérie, détenant par une série de délégations (1) des pouvoirs très étendus, surtout à partir du décret du 17 mars 1956 (2), les délègue à son tour aux militaires en vertu des articles 10 et 11 de ce décret. C'est ainsi que l'arrêté du 7 mai 1956 charge les autorités militaires du maintien de l'ordre dans les départements de Constantine et de Bône, et celui du 14 décembre de la même année, dans les départements d'Oran et de Tlemcen.

Plus remarquable va être l'arrêté du préfet d'Alger du 7 janvier 1957, confiant au général Massu le maintien de l'ordre dans la capitale, et lui déléguant les pouvoirs de police. C'est à partir de cet arrêté que la 10ème division parachutiste va régner à Alger en terrain conquis, et engager la «Bataille d'Alger» avec la brutalité furieuse et la tranquille assurance que confère un pouvoir illimité assuré de surcroît de l'impunité (3). La «militarisation» de l'Algérie va progressivement s'étendre et, dans la fièvre du 13 mai 1958, le général Salan va s'attribuer les pouvoirs civils et militaires en Algérie, et créera par une «décision» du 21 mai 1958 (4), un commandement civil et militaire dans chaque région et département d'Algérie. Il sera confirmé dans ces pouvoirs par le général de Gaulle le 9 juin 1958 ; mais plus pour longtemps puisqu'il sera relevé de ses fonctions en décembre 1958 et remplacé par un militaire, le général Challe (pour le haut commandement militaire) et par un civil, M. Delouvrier (délégué général en Algérie).

Cela ne met cependant pas fin aux pouvoirs détenus par les militaires dans la mesure où M. Delouvrier va confirmer ces derniers dans leur mission de maintien de l'ordre et leur conserver par délégation (5) les pouvoirs de police. Il faut attendre les journées des barricades de janvier 1960, pour voir un renversement de tendance, et assister à l'affirmation du principe de la primauté du pouvoir civil sur le pouvoir militaire.

(1) *Ibid.*

(2) A telle enseigne que M. Colliard n'hésite pas à écrire que ce décret institue «au profit du ministre-résidant un pouvoir véritablement dictatorial dont jamais aucun fonctionnaire ou ministre de la République n'avait disposé» in *Libertés publiques*, Paris, Dalloz, 1958, p. 120.

(3) Cf. Scherrer Pierre-Philippe, *Le rôle de police de l'armée dans la bataille d'Alger*, mémoire de D.E.S., Sciences Politiques, Université de Paris, 1971, 98 p.

(4) *J.O.A.*, p. 1313.

(5) Une série de délégations va y pourvoir : l'arrêté du délégué général du 19 décembre 1958 délègue au général Challe les pouvoirs de police définis par le décret du 17 mars 1956. Un arrêté du général Challe du 19 décembre 1958 délègue ces pouvoirs de police aux généraux commandant les corps d'armée... cf. Heymann Arlette, *Les libertés publiques...*, *op. cit.*, p. 77.

Finalement, de 1955 à 1960, et même pratiquement au-delà, l'Algérie a été livrée à l'autorité quasi-exclusive et sans partage des militaires chargés par euphémisme, du «maintien de l'ordre» puis de «la pacification». Au cours de toute cette période, le pouvoir militaire a incarné à l'état pur la violence répressive dont la rigueur n'a pu être atténuée par les aspects moins martiaux (enseignement et assistance médicale) de sa «mission pacificatrice». Il a été le principal agent de cette violence dans ses différentes manifestations : lutte contre les maquis de l'ALN, bombardement des villages, arrestations, regroupements des populations... et même exercice de la justice.

En effet, le dessaisissement du pouvoir civil au profit du pouvoir militaire s'est étendu à ce domaine dans la mesure où la compétence judiciaire a constitué le prolongement nécessaire de l'action policière. Dès la loi du 3 avril 1955, instituant l'état d'urgence, la compétence judiciaire du pouvoir militaire a été reconnue pour les crimes de sang. Cette compétence va progressivement s'étendre avec le décret du 17 mars 1956 jusqu'à comprendre d'une façon extensive toutes les infractions commises en relation avec la «rebellion». L'ordonnance du 8 octobre 1958 va englober la «France métropolitaine» pour les infractions commises «en vue d'apporter une aide directe ou indirecte aux rebelles des départements algériens» (1) et l'ordonnance du 18 avril 1960 ne fera qu'étendre davantage cette compétence judiciaire que le décret du 12 février 1960 (2) va encore élargir en assurant à la juridiction militaire une compétence de plein droit grâce au procureur militaire dont le rôle sera d'accélérer la procédure de l'action répressive (3). Celui-ci assurera en effet, la liaison et la continuité entre l'action opérationnelle et l'action judiciaire, toutes deux orientées vers un même but (la répression du mouvement de libération nationale) avec un même procédé (le châtiment rapide et exemplaire de tout «agent de la subversion» ou présumé tel).

La législation répressive va à cet effet, offrir les plus grandes possibilités par une série de «lois scélérates» (4). Le régime d'exception instauré par la déclaration de «l'état d'urgence» puis par la loi du 16 mars 1956 et le décret du 17 mars de la même année, pose la règle générale (exorbitante du droit commun) de l'antériorité de l'arrestation par rapport à l'inculpation du prévenu. La pratique répressive va ainsi élargir le champ des arrestations massives sans motif précis préalable ; arrestations qui, en fait, se traduisent par l'interne-

(1) Ordonnance du 8 octobre 1958, *J.O.R.F.*, 9 octobre 1958, p. 9331.
(2) Sur ce sujet, cf. Boitiaux S., *La procédure de répression des infractions terroristes de puis le 30 octobre 1954*, thèse, Faculté de Droit de Paris, 1962, 337 p. et Heymann A., *Les libertés publiques..., op. cit.*, pp. 81-92.
(3) Le procureur militaire aura à la fois les attributions du Procureur de la République et celles du juge d'instruction.
(4) Cf. Boittiaux S., *La procédure de répression, op. cit.*

ment pur et simple dans l'un des multiples camps (1) essaimés sur l'ensemble du territoire algérien (2) et même en France (3). Si l'on sait que les textes, et notamment l'ordonnance du 7 octobre 1958, définissent d'une façon vague les conditions de l'assignation à résidence, on mesurera la facilité avec laquelle sont opérées ces «arrestations-internements» et ce, d'autant plus que les règles légales strictement fixées par le code de procédure pénale au sujet de la détention préventive sont ouvertement ignorées. Ainsi, est-il très courant pour ne pas dire de règle générale, que les suspects soient assignés à résidence dans les locaux de la police sans mandat de dépôt à fin d'interrogatoire (4) ; la détention préventive excède alors largement le délai de 24 heures (5). Ce n'est qu'après interrogatoire et passage aux aveux du prévenu que le juge d'instruction intervient pour signer le mandat de dépôt ; procédure exceptionnelle, mais opportune puisqu'elle permet de couvrir tous les abus et de priver le détenu du bénéfice de l'instruction contradictoire.

De fait, les droits de la défense sont limités sinon carrément méconnus (6). Ainsi, outre la suppression de la phase de l'instruction, s'ajoute l'interdiction faite au prévenu de communiquer avec son défenseur et même parfois, l'interdiction faite à des avocats (7) domiciliés en France de venir plaider en Algérie, pourtant officiellement considérée comme française.

A la suite du procès du «réseau Jeanson» (8), l'ordonnance du 6 octobre 1960 vient aggraver encore davantage cette situation en permettant au tribunal de prendre des sanctions immédiates en cours d'audience, à l'encontre d'un avocat jugé indiscipliné ou injurieux à l'égard de la justice (9).

(1) Dits de triage, de transit ou d'hébergement. Cf. «Les camps d'internement en Algérie», in «Le dossier Jean Muller», *Cahier du témoignage chrétien*, n° 38, pp. 21-29.

(2) Surtout depuis le décret du 17 mars 1956 qui en a, d'une façon détournée, légalisé la création.

(3) A Larzac, à Vadenay dans la Marne, à St-Maurice-de-l'Ardoise dans le Gard, à Nouville dans l'Ain, à Vincennes..., cf. *Témoignage chrétien*, 28 août 1959.

(4) Le préfet couvre cette irrégularité en délivrant un arrêté d'assignation à résidence antidaté. Cf. le rapport de Me Maurice Garçon, membre de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles in Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat*, Ed. de Minuit, Paris, 1962, p. 157.

(5) Cf. Le rapport précité de Me Maurice Garçon, *op. cit.*, pp. 151-152.

(6) Cf. notamment Halimi Gisèle, «La défense hors-la-loi», *Les temps modernes*, n° 167-168, février-mars 1960, pp. 1185-1191. Thibaud Pierre, «Comment fonctionne la justice en Algérie», in *Esprit*, mai 1957, pp. 859-872.

(7) Notamment Me Jacques Vergès, l'un des principaux défenseurs des militants FLN arrêtés.

(8) Au cours duquel la défense (et notamment Me Vergès) mit à mal l'accusation et réussit même à ridiculiser le tribunal présidé alors par M. Curbelier, manifestement dépassé par les événements. Cf. *Le procès du «réseau Jeanson»*, *op. cit.*, de même le commentaire de Me Jacques Vergès, «La leçon d'un procès» in *Les temps modernes*, n° 175-176, 4ème trim. 1960, pp. 505-518 ; et Theolleyre J.M., *Ces procès qui ébranlèrent la France*, Paris, Ed. Grasset, 1966, pp. 139-194.

(9) C'est ainsi que les défenseurs des militants FLN, Me Beauvillard, Benabdallah, Courrège, Oussedik, Vergès et Zavrian, ont dû comparaître du 6 au 15 novembre 1961, devant la 17ème chambre correctionnelle pour «atteinte à la sûreté de l'Etat», cf. *Les temps modernes*, décembre 1961, pp. 776-783. Certains avocats n'ont pas été à l'abri des arrestations pour avoir défendu des militants FLN, d'autres ont été purement et simplement assassinés, tels Ali Boumendjel, Ait Ahcene, Ould Aoudia...

Enfin, celle-ci, livrée dans sa quasi-totalité à l'autorité militaire par le décret du 12 février 1960 (1), s'exerce sans contrôle et confirme dans la pratique cette célèbre boutade : «La justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique». En effet, ni le Conseil d'Etat (2), ni la Cour de Cassation ne feront preuve d'autorité et ne voudront exercer un contrôle véritable sur l'action répressive des tribunaux militaires (3). Ils se montreront particulièrement «compréhensifs» devant les atteintes flagrantes portées aux libertés individuelles, ou plus simplement à la légalité et à certains principes fondamentaux du droit. Ainsi, le principe de la personnalité de la faute et de la peine est répudié au profit de la responsabilité collective remise à l'honneur (4). De même, est ignoré le principe de la présomption d'innocence dont doit bénéficier tout individu non encore jugé et reconnu coupable ; et dans le climat d'inquisition instauré, la présomption de culpabilité pèse sur tout Algérien exposé ainsi à toutes les mésaventures. Enfin, le principe fondamental de droit pénal *nullum crimen, nulla poena sine lege* est violé par la généralité des textes réglementant la répression officielle.

Dès lors, la porte est grande ouverte à tous les abus qui ne vont pas manquer. Les militaires, chargés officiellement du maintien de l'ordre, et investis des plus larges pouvoirs, ne s'embarrasseront pas de subtilités juridiques (5), et utiliseront les moyens et «tous» les moyens qui leur sembleront nécessaires à la réussite de leur mission. L'action répressive qu'ils vont déclencher suivra la pente fatale de l'arbitraire, où s'efface la frontière séparant légalité et illégalité. Point n'est besoin de s'étendre longuement sur des pratiques actuellement bien connues et dénoncées dans nombre de témoignages et d'ouvrages (6). Nous ne rappellerons que pour mémoire, les arresta-

(1) Pour un commentaire critique de ce décret, cf. Vergès J., Zavrian M. et Courrège M., *Le droit et la colère*, Paris, Ed. de Minuit, 1960, pp. 80-131.

(2) Dont le caractère politique des arrêts a été vigoureusement souligné par Weil P., «Le conseil d'Etat statuant au contentieux : politique jurisprudentielle ou jurisprudence politique ?», *Annales de la Faculté de Droit d'Aix*, 1959, pp. 281-290.

(3) Cf. Heymann Arlette, *Les libertés publiques...*, pp. 107-133.

(4) Par les représailles collectives contre les douars, les déplacements et les regroupements de populations, les perquisitions de jour et de nuit de quartiers entiers, les arrestations massives.

(5) Cf. notamment Massu J., *La vraie bataille d'Alger, op. cit.*, pp. 46 et s. ; Godard Y., *Les paras dans la ville*, Paris, Fayard, 1972, pp. 293-294. Les déclarations du colonel Argoud au «procès des Barricades» et la fiche signalétique qu'il a remise en novembre 1959 à M. Edmond Michelet, garde des Sœaux in Comité Maurice Audin, *Sans commentaires*, Paris, Ed. de Minuit, 1961, pp. 30-35 et 97-102.

(6) Sur la torture citons notamment les deux rapports officiels qui ont inspiré certains membres de la commission de sauvegarde, les rapports de M. Roger Wuillaume, inspecteur général de l'administration et de M. Jean Mairey, directeur de la sûreté in Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat, op. cit.*, pp. 55-92. Alleg H., *La question*, Paris, Ed. de Minuit, 1958, 112 p. «Dossier Jean Muller ; de la pacification à la répression» in *Cahiers du Témoignage chrétien*, n° 38, 29 p. «Vérités sur les tortures», Ed. Secours Populaire Français, Paris, 1957, 31 p. Belhadj A., Boumaza B., Francis M., Khebailli M. et Souam B., *La gangrène*, Ed. de Minuit, 1959, 104 p. Pedu P., *Les harkis à Paris*, Paris, Maspéro, 1961, 116 p. L'ouvrage le plus récent sur la question et comportant une bonne bibliographie à la fin est de Vidal-Naquet P., *La torture dans la République*,

(suite de cette note page suivante)

tions arbitraires (1), les exécutions sommaires qui se veulent exemplaires, les assassinats maquillés en tentatives d'évasion (2), en suicides ou tout simplement en disparitions (3), les bombardements de douars et de villages, l'utilisation du napalm et des gaz et enfin, la pratique qui a soulevé le plus d'indignation, et qui constitue l'aspect le plus dégradant de la violence : la torture.

Outre le problème moral qu'elle pose (4), la torture révèle le point limite atteint par la violence du colonisateur. Celle-ci apparaît dans toute sa brutalité, avec l'acharnement du policier ou du militaire tortionnaire sur sa victime pour la faire parler, c'est-à-dire lui faire révéler l'univers clandestin fermé au colonisateur et voué à sa mort. La rupture consommée entre colonisateur et colonisé, et manifestée par l'affrontement physique et la substitution du dialogue par la dialectique des armes se pose d'une façon radicale. L'un des principaux procédés de torture baptisé du nom imagé de «téléphone» (5) est à cet égard révélateur et indique le niveau du conflit. Au mutisme obstiné de la victime qui est rupture de dialogue, correspond l'acharnement de l'inquisiteur qui veut arracher avec les cris de douleur et les lambeaux de chair du supplicié, des aveux et au-delà de ces aveux (qui sont du domaine de l'efficacité immédiate) (6), l'anéantissement et la soumission totale du colonisé, la violation de l'intégrité physique et morale de ce dernier, sa réduction à l'état d'objet (7).

(suite de la note 6 de la page précédente)
Paris, Ed. de Minuit, 1972, 203 p. Sur l'action répressive de l'armée, cf. Servan-Schreiber J.J., *Lieutenant en Algérie*, Paris, Julliard, 1957, 277 p. «Des rappelés témoignent», Paris, Comité de résistance spirituelle, 1957, 95 p. Dufresnoy C., *Des officiers parlent*, Paris, Julliard, 1961, 197 p. Sur la prison et les conditions de détention : Charby J., *L'Algérie en prison*, Paris, Ed. de Minuit, 1961, 106 p. Davezies R., *Le temps de la justice*, Lausanne, éd. de la Cité, 1961, 163 p. Alleg H., *Prisonniers de guerre*, Paris, Ed. de Minuit, 1961, 252 p. Benzine A., *Le camp*, Paris, Ed. Sociales, 1962, 95 p. Sur certaines affaires particulières, cf. Vidal-Naquet P., *L'affaire Audin*, Paris, Ed. de Minuit, 1958, sur la même affaire, le Comité Maurice Audin, a publié une brochure intitulée *Un homme a disparu*, 20 p. Arnaud G. et Vergès J., *Pour Djamila Bouhired*, Paris, Ed. de Minuit, 1957. Beauvoir (de) S. et Halimi G., *Djamila Boupacha*, Paris, Gallimard, 1961, 281 p. L'arrestation et le martyre de Me Ali Boumendjel sont évoqués par son neveu Amrani D., *Le témoin*, Paris, Ed. de Minuit, 1960, 83 p.

(1) Cf. l'ensemble des documents et témoignages rassemblés par Kessel P. et Pirelli G., *Le peuple algérien et la guerre, Lettres et témoignages*, 1954-1962, Paris, Maspéro, 1962, 759 p. et ceux parus dans Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat, op. cit.*

(2) Plus connus sous le nom de «corvées de bois».

(3) Cf. Vergès J., Zavrian M. et Courrège M., *Les disparus*, Lausanne, Ed. de la Cité, 1959, 119 p.

(4) Qui a été longuement et diversement exposé : Vialatoux J., *La répression et la torture*, Paris, Ed. Ouvrières, 1957, 135 p. Simon P.H., *Contre la torture*, Paris, Seuil, 1957, 125 p. Martin Chauffier J., *Guerre et paix en Algérie*, Paris, Chronique sociale, 1958, 187 p.

(5) Ou «gégène» autre nom du supplice par l'électricité.

(6) Cf. à ce sujet les judicieuses remarques d'Edgar Morin «De la torture» in *France-Observateur*, 9 juillet 1959, p. 24. Le texte est reproduit dans son ouvrage *Introduction à une politique de l'homme*, Paris, Seuil, 1965, pp. 272-275.

(7) C'est ce que souligne fort justement Jean-Paul Sartre : «Le but de la question n'est pas seulement de contraindre à parler, à trahir : il faut que la victime se désigne elle-même, par ses cris et par sa soumission, comme une bête humaine. Aux yeux de tous, et à ses propres yeux. Il faut que sa trahison brise et débarrasse à jamais d'elle. Celui qui cède à la question, on n'a pas seulement voulu le contraindre à parler ; on lui a pour longtemps imposé un statut : celui de sous-homme». Cf. «Une victoire» in *La question*, Paris, J.J. Pauvert, 1966, pp. 116-117.

C'est cette «réification» qui explique dans une large mesure l'extension du recours à la torture. Car celle-ci n'est ni une «bavure» ni un «incident de parcours». On serait tenté de croire, en écoutant les justifications *pro domo*, que ces pratiques sont nées de la fureur, de la passion meurtrière provoquées par les coups portés par les terroristes (1). La réalité est cependant moins indulgente. Elle montre que la torture a été organisée de façon systématique et froidement scientifique, qu'elle a été pratiquée à une très grande échelle. La multiplication des nombreux lieux de torture en témoigne : à Alger, la villa Susini, de sinistre réputation, relayée par les locaux de la D.S.T. à Hydra et les villas «Panorama», «Les Sources» et «les quatre caves» à El-Biar ; à Blida, la savonnerie Thiar, à Constantine la terrible ferme Améziane (2). La liste est hélas loin d'être exhaustive. Pratiquement chaque centre de tri est doté de sa chambre de torture. La France non plus n'est pas épargnée par la «gangrène» (3) qui s'est étendue, et particulièrement à Paris sous l'autorité musclée du préfet de police, M. Maurice Papon (4), qui a déjà fait ses preuves en tant que préfet à Constantine en 1956-57 (5). La généralisation du système est organisée par tout un dispositif administratif dont le sigle D.O.P. (6) en marque de shampoing fait irrésistiblement penser à la «baignoire» et éveiller des souvenirs de cauchemar chez ceux qui portent sur leur corps les traces de la «question». Le D.O.P., mis en place en 1957 au cours de la «Bataille d'Alger», est chargé de la coordination et de la centralisation de l'action de renseignement. Il fait lui-même partie d'un organisme de coordination plus large, le C.C.I. (7) qui contrôle l'action du D.O.P. et des C.R.A. (8). Il existe même dans les centres d'instruction militaire des cours sur la torture ou plus pudiquement sur l'art et la manière d'interro-

(1) Rejetant la comparaison entre ces pratiques et celles de la Gestapo, M. Alec Mellor écrit : «La torture de la Gestapo était préméditée, systématique, administrative. Elle était infligée sans colère par des enquêteurs méthodiques qui y voyaient l'accessoire du procès-verbal. En Algérie, ces sinistres pratiques commencèrent à s'établir, au contraire, dans l'affolement, lorsque le terrorisme du FLN devint une menace permanente contre les populations civiles, et il est malaisé de raisonner en recourant aux codes alors que pleuvent les bombes». Alec Mellor, *La torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XXème siècle*, Paris, Mame, 1961, p. 281.

(2) Cf. Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat, op. cit.*, pp. 281-287 et Scherrer Pierre-Philippe, *Le rôle de police de l'armée dans la bataille d'Alger, op. cit.*, pp. 76-77.

(3) Sur la torture en France, cf. Belhadj A., Boumaza B., Francis M. Kebailli M. et Souami B., *La gangrène*, Paris, Ed. de Minuit, 1959, 104 p. et Peju P., *Les harkis à Paris*, Maspéro, 1961, 117 p.

(4) Les manifestations silencieuses des Algériens en France sont réprimées avec la dernière énergie par les forces de police aux ordres du préfet Maurice Papon qui couvre les ratonnades et la chasse aux faciès en plein Paris. Cette journée sanglante du 17 octobre 1961 frappera de stupeur les français les plus blasés. Une véritable St Barthélémy est organisée contre les Algériens qui sont abattus sur place ou jetés dans la Seine. Yves Courrière omet opportunément d'en parler.

(5) Cf. l'article censuré dans *Les temps modernes*, nº 180 bis, avril 1961, de Claude Lanzmann, «L'humanité et ses chiens», in *Vérité-Liberté*, nº 9, mai 1961. pp. 4-7.

(6) Dispositif Opérationnel de Protection.

(7) Centre de Coordination Inter-armées. Cf. l'organigramme du C.C.I. in Jacquin Henri, *La guerre secrète en Algérie*, Paris, Olivier Orban, 1977, p. 318.

(8) Centres de Renseignement et d'Action. Ils sont implantés en Algérie à l'échelon du secteur. Ils sont au nombre de 80 en 1959.

ger énergiquement les suspects (1). La plus célèbre de ces écoles est celle créée par le colonel Bigeard à Philippeville en 1959 (2).

Rien de plus officiel, ni de plus organisé ! La responsabilité de ces pratiques se situe au plus haut niveau du pouvoir central, même si les exécutants de cette basse besogne appartiennent à un échelon relativement subalterne. La torture est en fait «clandestinement» institutionnalisée de par le silence observé par le pouvoir central, et le voile pudiquement jeté sur elle au nom de la «raison d'Etat» qui transcende toutes les contingences et absoud tous les crimes. L'attitude de l'administration coloniale consistant à nier, contre toute évidence et malgré les témoignages irréfutables et les preuves surabondantes l'existence de la torture de même que le rôle inefficace laissé aux différentes commissions de contrôle (3) et notamment la commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles (4) sont amplement révélateurs. Lorsque la loi se conformant au «standard de civilisation» ne peut avouer de telles pratiques, elle choisit le silence honteux et complice. La loi devient licence par omission ; et l'auteur de «La Condition humaine» devenu Ministre d'Etat a beau assurer qu'aucun acte de torture ne s'est produit à sa connaissance et «ne doit plus s'en produire» (5), la machine à broyer les os et à concasser les aveux continue imperturbablement de tourner.

La torture en fait s'inscrit dans la logique implacable de toute situation de domination où l'arbitraire s'impose. La situation coloniale s'y prête particulièrement dans la mesure où le colonisateur est tout et peut tout, et le colonisé ne peut que subir parce qu'il n'est rien. Cet aspect particulièrement brutal de la violence du colonisateur que découvrent horrifiées les bonnes âmes qui ont toujours rêvé d'un ordre colonial humain et parternaliste, ne surprend pas le colonisé qui a vécu depuis longtemps l'expérience du mépris et de l'oppression. Car il sait que la véritable torture c'est le systène colonial en lui-même, qui est la négation du colonisé.

Dès lors, la critique doit être portée à la racine du mal, l'ordre colonial lui-même, la torture n'étant qu'une conséquence sinon fatale,

(1) Cf. *Le Monde*, 20-21 décembre 1959.

(2) Cf. le témoignage paru sous le titre «Quatre officiers parlent» in *Témoignage chrétien*, 16 décembre 1959.

(3) Les commissions consultatives départementales créées par la loi du 3 avril 1955 (art. 7) et la commission de vérification des mesures de sécurité publique créée par l'ordonnance du 7 mai 1958. Ces commissions n'eurent aucun rôle sinon celui de couvrir l'arbitraire des forces répressives.

(4) Créée par un décret du 7 mai 1957, son rapport d'enquête a été maintenu secret. Il a fallu «l'indiscrétion» du *Monde* pour le rendre public. Cf. le texte de ce rapport in *Le Monde*, 14 décembre 1957, pp. 7-9. Dans le même numéro figure la liste des membres de cette commission. Cf. également les rapports de deux membres de cette commission MM. Delavignette et Garçon in Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat*, *op. cit.*, pp. 129-184. Refusant de cautionner le silence du gouvernement devant les pratiques arbitraires de l'armée en Algérie, MM. Delavignette et Garçon se sont retirés de la commission de sauvegarde. Cf. *Le Monde*, 18 et 19 décembre 1957. Une autre commission tout aussi inefficace a été créée le 3 août 1958. Sur les attributions et le rôle de la commission de sauvegarde, cf. Heymann A., *Les libertés publiques...*, *op. cit.*, pp. 134-140.

(5) Cf. *Le Figaro*, 25 juin 1958, reproduit in Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat*, *op. cit.*, p. 203.

du moins logique de cette situation. C'est ce qui explique l'attitude «distenciée» du FLN à l'égard de ce problème, ses écrits mentionnant les différents sévices et atteintes aux libertés individuelles commises par l'armée ou la police, ont la froideur et la précision d'un constat de gendarmerie ou d'un rapport d'instruction. Il suffit pour s'en convaincre, de se reporter aux différents articles, déclarations, témoignages étalant le panorama complet des multiples aspects de l'arbitraire et de la répression du pouvoir colonial (bombardements et incendies de villages) (1), exécutions sommaires et massacres collectifs (2), racisme et ratonnades (3), regroupement de populations (4), répression judiciaire (5), conditions pénibles de détention... (6). La torture aussi est évoquée avec le même détachement impassible et ces appréciations de Fanon écrivant dans *El Moudjahid* sur la torture reflètent la position générale du FLN (7) : «Les Français qui s'insurgent contre la torture ou en déplorent l'extension, font immanquablement penser à ces belles âmes dont parlait tel philosophe, et l'appellation «d'intellectuels fatigués» qui leur est donnée par leurs compatriotes Lacoste et Lejeune est très pertinente. On ne peut à la fois vouloir le maintien de la domination française en Algérie et condamner les moyens de ce maintien. La torture en Algérie n'est pas un accident, ou une erreur, ou une faute. Le colo-

(1) «La France poursuit ses crimes en Algérie», *El Moudjahid*, nº 9, 20 août 1957 ; «L'aviation française dans la guerre d'Algérie» *El Moudjahid*, nº 20, 15 mars 1958.

(2) «Des cadavres qui accusent» *El Moudjahid*, nº 43, 8 juin 1959 ; «La répression en Kabylie» *El Moudjahid*, nº 47, 3 août 1959. La délégation du FLN au Caire a d'autre part édité en juin 1957 une brochure en anglais citant Pierre-Henri Simon et l'ouvrage «Des rappelés témoignent» intitulé *Genocide in Algeria*, p. 63.

(3) «Fureur raciste en France» *El Moudjahid*, nº 42, 25 mai 1959 ; «Nouveaux massacres dans les villes algériennes» *El Moudjahid*, nº 76, 15 janvier 1961 ; «La politique du crime» *El Moudjahid*, nº 86, 1er octobre 1961.

(4) «1.000.000 d'Algériens parqués dans les camps de regroupement» *El Moudjahid*, nº 40, 24 avril 1959 ; «Les camps de regroupement» *El Moudjahid*, nº 41, 10 mai 1959 ; «Un peuple déplacé», *El Moudjahid*, nº 62, 31 mars 1960 ; «Résistance de l'Algérie concentrationnaire» *El Moudjahid*, nº 72, 1er novembre 1960 ; «Politique de regroupement ou génocide en Algérie» *El Moudjahid*, nº 76, 5 janvier 1961 ; «Ils s'acharnent sur nos paysans» *El Moudjahid*, nº 81 janvier 1961.

(5) «Le procès de Ben Sadak : un monde qui s'écroule» *El Moudjahid*, nº 14, 15 décembre 1957 ; «La justice française plus raciste que jamais» *El Moudjahid*, nº 56, 27 novembre 1959 ; «Justice gaulliste» *El Moudjahid*, nº 37, 25 février 1959 ; «L'intensification de la répression judiciaire» *El Moudjahid*, nº 64, 12 mai 1960 ; «Au procès de Mourepiane : nouvelle violation par la France des conventions de Genève» *El Moudjahid*, nº 65, 31 mai 1960 ; «De la terreur de fait à la terreur de droit, la justice hors-la-loi» *El Moudjahid*, nº 66, 20 juin 1960.

(6) «Ce qui se passe dans la prison de Berrouaghia» *El Moudjahid*, nº 46, 20 juillet 1959 ; «La répression dans les prisons d'Algérie» *El Moudjahid*, nº 49, 31 août 1959 ; «La vie à la prison de Berrouaghia» *El Moudjahid*, nº 53-54, 1er novembre 1959 ; «Mon séjour au camp de Larzac, *El Moudjahid*, nº 69, 8 septembre 1960. A ce sujet, le rôle inefficace et le caractère mystificateur de la commission de sauvegarde est dénoncé : «La commission de sauvegarde : une mystification» *El Moudjahid*, nº 15, 1er janvier 1958.

(7) Cf. les différents articles parus à ce sujet dans l'organe central du FLN. *El Moudjahid* : «Comment la France torture en Algérie», nº 8, 5 août 1957 ; «Un rescapé des camps de torture révèle», nº 12, 13, 14 ; «Ce qui ce passe sur le sol même de France», nº 35, 15 janvier 1959 ; «Lorsque les tortionnaires de la rue des Saussaies s'acharnent sur nos étudiants», nº 37, 25 février 1959 ; «La gangrène et de Gaulle», nº 47, 3 août 1959 ; «La torture revendiquée», nº 48, 17 août 1959 ; «Lorsque la torture est scientifiquement enseignée», nº 58, 5 janvier 1960 ; «Même guerre, mêmes méthodes», nº 77, 29 janvier 1961.

nialisme ne se comprend pas sans la possibilité de torturer, de violer ou de massacrer. La torture est une modalité des relations occupant-occupé» (1). Tout se noue autour d'un seul et même procès, celui du colonialisme : dans une société dualiste où s'impose la domination d'une minorité colonisatrice, sur une majorité colonisée, le réformisme et les bonnes intentions ne servent qu'à camoufler la réalité oppressive du système, et à maintenir par là-même le *statu quo*. D'autre part, c'est ce système lui-même qui engendre toutes les injustices et les violences. C'est lui qui crée une armée d'occupation, qui transforme des officiers en tortionnaires, qui nourrit la fureur des principaux agents de la violence du colonisateur : les tenants de «l'Algérie française».

2) «L'Algérie française»

L'algérie coloniale a porté jusqu'à l'exacerbation ultime toutes les contradictions d'une colonie de peuplement, c'est-à-dire une colonie consacrant la prééminence absolue d'une importante minorité formant la caste des colonisateurs. Consciente de sa faiblesse numérique par rapport à la masse des colonisés, mais jalousement attachée à son statut privilégié, la minorité française en Algérie s'est sentie constamment menacée et s'est vue submergée par le nombre. Elle a vécu l'angoisse de l'assiégé (2) et a cherché son salut dans la défense et le maintien du *statu quo*. Un réflexe d'autodéfense l'a poussée à s'opposer à toute réforme du régime colonial. Assez nombreuse pour constituer une puissante force de pression auprès du pouvoir central, mais trop minoritaire pour assurer sa domination par le simple jeu démocratique, elle s'est efforcée d'orienter le régime colonial en Algérie, suivant ses seuls intérêts. Ainsi, après les pères fondateurs (ces rudes soldats laboureurs qui ont illustré la devise de Bugeaud «*Ense et Aratro*») ont succédé les «enfants gâtés» de la mère métropolitaine, exigeants et braillards. Si ces derniers ont pris conscience de leur situation dominante, c'est

(1) «L'Algérie face aux tortionnaires français» *El Moudjahid*, nº 19, septembre 1957. Le texte est reproduit in Fanon F., *Pour la révolution africaine*, Paris, Maspéro, 1964, pp. 71-79.

(2) Racontant sa vie de «pied noir», Geneviève Baillac, la créatrice de la pièce «La famille Hernandez» découvre rétrospectivement le sentiment qui a dominé toute sa jeunesse vécue en Algérie : «Confuse, irraisonnée, sournoise, plantée dans un cœur encore trop tendre pour en saisir le sens et la présence, l'angoisse, je le sais aujourd'hui, a bercé ma jeunesse», *Les absinthes sauvages*, Paris, Fayard, 1972, p. 11. Angoisse que partagent tous ceux qui font partie de cette minorité dominatrice face à une majorité dominée qui inspire constamment la terreur par le seul fait qu'elle soit à la fois majoritaire et dominée. Sartre l'a bien vu en écrivant : «C'est la violence elle-même du colon qui se dévoile comme nécessité indéfinie ou, si l'on préfère, le colon découvre la violence de l'indigène, même dans sa passivité, comme la conséquence évidente de sa propre violence et son unique justification. Cette découverte se fait par la haine et la peur, comme détermination négative du champ pratique, comme coefficient d'adversité affectant certaines multiplicités dans ce champ, bref comme danger permanent à écarter ou à prévenir», Sartre J.P., *Critique de la raison dialectique*, Paris, Gallimard, pp. 676-677.

pour la revendiquer bien haut et la protéger. Ici, la mauvaise conscience a été rare dans la mesure où selon cette terrible vérité, l'on s'habitue à toute situation, et plus encore à une situation privilégiée qu'on considère comme naturelle et somme toute, méritée. De colonial, le Français d'Algérie d'origine européenne est devenu par «la force des choses» et plus précisément par la logique de l'exploitation, colonisateur repu et satisfait et enfin, souvent colonialiste (1) passionnément attaché au système qui l'a fait roi et qu'il s'applique maintenant à légitimer. Les gros possédants, seigneurs de la vigne ou de l'alfa, ont pu imposer leur règne en Algérie en utilisant habilement, par le quasi-monopole qu'ils exerçaient sur l'information, la puissante masse de manœuvre représentée par les «petits blancs», cette armée de petits paysans, boutiquiers, artisans... bref, tous ceux qui, outre-Méditerranée, se seraient trouvés au bas de l'échelle sociale et qui, sous le soleil de «l'éternel été» algérien, appartenaient à la caste des maîtres (2). Ils vont former l'armée de réserve et parfois le fer de lance du colonialisme militant et activiste qui fera de l'Algérie au fil des ans et des émeutes, un bastion «sudiste» levant haut et bruyamment l'étendard de la droite traditionnelle et du conservatisme.

L'antisémitisme y a longtemps fleuri et les pogroms dirigés contre les juifs ont a certains moments éclipsé ceux dirigés contre les musulmans. A cet égard, il faut retenir surtout la période de fièvre antijuive allant de 1898 à 1907 (3). Cette fièvre a eu ses pogroms dès 1870 à l'occasion du décret Crémieux. Elle est restée latente depuis, et s'est déclarée ouvertement avec l'affaire Dreyfus pour mettre la population européenne en ébulition, et la laisser en proie à des transes anti-juives alimentées par la crise économique et la mévente du vin qui sévissaient alors en Algérie. Le mouvement anti-juif a eu son héros, Max Régis, son idéologue, Drumont auteur d'un gros ouvrage *La France juive* (4), best-seller algérien de cette période, son personnage folklorique, «Cagayous anti-juif», son parti «la ligue radicale socialiste anti-juive» (5), devenue en décembre 1897 la «Ligue anti-

(1) Sur les notions de «colonial», «colonisateur» et «colonialiste», cf. les analyses pertinentes de Memmi A., *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Buchet Chastel, 1957, pp. 18 et s.

(2) C'est ce que décrit Memmi en écrivant : «Quelle revanche et quelle fierté pour un petit menuisier non colonisé de cheminer côte à côte avec un manœuvre arabe portant sur la tête une planche et quelques clous : Pour tous, il y a au moins cette profonde satisfaction d'être négativement mieux que le colonisé, ils ne se sentent jamais totalement confondus dans l'abjection où les refoule le fait colonial» in *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur, op. cit.*, pp. 26-27.

(3) Sur cette période, cf. Martin Claude, *Les israélites algériens*, Paris, éd. Herakles, 1936, 389 p. ; Gautier E.F., «Les émeutes anti-juives en Algérie» in *Un siècle de colonisation*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1929, pp. 93-122 ; Baroli Marc, *La vie quotidienne des Français en Algérie – 1830-1914*, Paris, Hachette, 1967, pp. 237 et s.

(4) Qui a inspiré une pâle imitation en la personne de Georges Meynie qui a commis un ouvrage hérissé d'antisémitisme *L'Algérie juive*.

(5) Créée en 1892 par Fernand Grégoire un ancien ouvrier typographe, devenu journaliste fondateur du journal anti-juif *Le Radical*.

juive», son journal «l'Anti-juif», son hymne «la marseillaise anti-juive» (1) mais le drapeau est demeuré bleu-blanc-rouge.

Car le nationalisme français a été le principal rempart élevé par la minorité européenne en Algérie, pour repousser toute velleité de réforme du régime colonial. Elle s'est constamment ceinte de l'écharpe tricolore pour protéger ses privilèges au nom des grands principes et surtout de la plus grande France. La droite traditionnelle de la métropole l'a constamment assurée de sa solidarité et a soutenu par sa presse et ses députés, l'action du «Lobby algérien» au Parlement.

Forte de ces appuis, la minorité française en Algérie a, au cours des années, conservé les mêmes réflexes et pris en charge la même double revendication : accélération du processus d'expansion coloniale et frein pour toute tentative de desserrer l'étau de sa domination (2), à telle enseigne qu'un survol rétrospectif du passé proche et lointain de «l'Algérie française» ne manque pas de donner l'impression d'une histoire qui se répète tantôt en tragédie, tantôt en farce. Les exemples sont nombreux ; retenons-en les plus significatifs. La révolution de 1848 en France fut accueillie avec satisfaction en Algérie. Les colons y ont vu l'espoir d'étendre leurs pouvoirs au détriment des militaires, et leur ferveur républicaine n'avait d'égale que leur volonté d'élargir le domaine de la colonisation et de confisquer les terres des tribus indigènes. Plus tard, la politique du «Royaume arabe» inaugurée par Napoléon III sur les conseils du Saint-Simonien Thomas-Ismaël Urbain trouva en eux des opposants résolus (3). C'est pourquoi ils applaudirent avec enthousiasme à la chute du second-empire en 1870 et tentèrent de consacrer l'autonomie de l'Algérie (4) sous la prédominance absolue de la minorité européenne, en formant des «comités de défense» précurseurs des futurs «comités de salut public» et en lançant le mot d'ordre «Algérie Fara da se» (5). Le même réflexe autonomiste va ressurgir au cours de la période agitée des émeutes anti-juives (6) et va contribuer en 1898 à la création des délégations financières et en 1900, à celle d'un budget autonome de l'Algérie (7). C'était la période du colonialisme triomphant ! Il s'opposa en 1894 au projet du gouver-

(1) Qui se termine par ce quatrin virulent «Il y a trop longtemps qu'on est dans la misère. Chassons l'étranger de notre pays ! Ce que nous voulons, c'est l'Algérie française, chassons du pays cette bande de Youdis !».

(2) Cf. Lentin A.P., «L'Algérie sous le signe des ultras» in *Cahiers internationaux*, n° 77, juin 1956, pp. 43-60 ; n° 78, juillet 1956, pp. 53-62 ; n° 82, janvier 1957, pp. 45-63 ; n° 83, février 1957, pp. 67-85 ; n° 85, avril 1957, pp. 55-76 ; n° 87, juin 1957, pp. 59-74.

(3) Cf. Rey-Goldzeiguer Annie, *Le Royaume arabe, op. cit.*

(4) Cf. Martin Claude, *La commune d'Alger – 1870-1871*, Paris, Ed. Herakles, 1936, 111 p.

(5) Leur journal portait alors le titre suggestif *d'Algérie française*.

(6) Cf. Lentin A.P., «La crise entre Alger et Paris et la victoire des féodalités économiques, 1893-1903» in *Cahiers internationaux*, n° 115, novembre-décembre 1960, pp. 75-83.

(7) «Cette autonomie financière permit notamment aux européens à la fois, de faire porter aux musulmans la charge d'impôts écrasants, et de payer eux-mêmes infiniment moins qu'à revenu égal ils eussent payé en métropole». Nora P., *Les Français d'Algérie*, Paris, Julliard, 1961, p: 106.

nement central de développer l'enseignement en milieu musulman. L'un de ses représentants s'écria à cette occasion : «Il n'est pas besoin d'école pour montrer notre force, et la générosité est inutile dans un pays qui ignore la reconnaissance» (1).

La même opposition farouche fut réservée au projet Blum-Violette qui ne dépassa pas le stade de projet. Quant aux tentatives d'abolition du «Code de l'Indigénat», elles furent à plusieurs reprises mises en échec. Convaincue de la nécessité du maintien de la séparation entre les deux communautés, l'aile radicale du colonialisme français, et à sa tête la puissante fédération des maires d'Algérie, s'opposa aux revendications assimilationnistes des «élus» et à la suppression du double collège.

Les sanglantes journées de mai 1945 illustrent la réaction violente d'une minorité partagée entre la peur et la volonté de dominer un milieu qui lui paraît constamment menaçant (2). Dans l'imaginerie raciste du colonialisme (3), l'arabe sert de croquemitaine pour ramener au calme les enfants turbulents. Il est en fait le croquemitaine du colonisateur qui vit constamment avec un sentiment plus ou moins vague d'insécurité, d'où son agressivité pour exorciser ce démon. A cet égard, l'article maintes fois cité de M. Benscher, est assez caractéristique. Tirant les conclusions des tragiques événements de Sétif, il écrit dans *L'Echo d'Alger* du 8 juin 1945 : «Lorsque la maison brûle, quand le navire est près de sombrer, on n'appelle ni l'assureur, ni le maître à danser. Pour la maison, pour le navire, c'est l'heure du pompier, l'heure du sauveteur. Pour l'Afrique du Nord, c'est l'heure du gendarme».

Cette attitude farouchement agressive puise sa force et sa légitimité dans le sentiment de représenter et de faire triompher les idéaux de l'Europe et de la «Grandeur française». En effet, la minorité française d'Algérie, se sentant en position d'infériorité vis-à-vis de la métropole, trouve une compensation dans l'exaltation d'un nationalisme français d'autant plus ardent qu'il est, pour une bonne partie d'entre elle, le fruit d'une fraîche acquisition (4). Ainsi, «la patrie surévaluée des exilés français s'est fondue avec la patrie imaginaire des naturalisés. Cette image est devenue très vite le lieu commun de l'Europe indésirée» (5). Elle affirme dès lors, sa supériorité sur la communauté indigène auprès de qui elle a le sentiment de

(1) Cité par Favrod Ch. H., *Le FLN et l'Algérie*, Paris, Plon, 1962, p. 180.
(2) Cf. Les différents ouvrages analysant les rapports entre colonisateur et colonisé : Memmi A., *Portrait du colonisé précédé du portrait du colonisateur, op. cit.* ; Nora P., *Les Français d'Algérie, op. cit.* ; Fanon F., *Les damnés de la terre*, Paris, Maspéro, 1961, 243 p.
(3) Cf. Cohen Jean, «Racisme et colonialisme en Algérie» in *Les temps modernes*, novembre 1955, pp. 580-590.
(4) Une partie importante de la minorité française en Algérie est formée d'immigrants d'origine espagnole, italienne et maltaise devenus français par la loi du 26 juin 1889. Cf. notamment Etienne Bruno, *Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb, op. cit.*, pp. 32 et s.
(5) Nora P., *Les Français d'Algérie, op. cit.*, p. 84.

remplir une mission civilisatrice. Son paternalisme autoritaire vis-à-vis de l'indigène lui tient lieu de justice. Son vœu le plus ardent est d'obtenir sa reconnaissance et son attachement sans contrepartie. Pour elle, le colonisé idéal serait l'oncle Tom, fidèle et affectueusement dévoué. Mais elle sait que ce rêve est impossible et elle demeure constamment sur le qui-vive en montrant ses armes et au besoin en s'en servant.

Lorsqu'éclatent les événements du 1er novembre 1954, cette attitude va atteindre un niveau passionnel. Le moindre geste «libéral» du pouvoir central va revêtir aux yeux de la minorité française en Algérie, l'aspect catastrophique de l'abandon qu'il s'agit à tout prix d'éviter par «l'amarrage» de l'Algérie à l'Hexagone (1). Les slogans «l'Algérie c'est la France», «De Dunkerque à Tamanrasset...», «La Méditerranée traverse la France comme la Seine traverse Paris»... trouvent auprès de cette minorité un écho profond. Celle-ci sera d'autant plus encouragée dans cette conviction, que Paris continuera comme par le passé, à s'incliner devant sa pression. Tirant la leçon de la journée du 6 février 1956 (2), Edouard Behr souligne : «On ne saurait sous-estimer l'importance du 6 février 1956. Les européens en conclurent qu'il n'y avait rien que la violence sur la place publique ne pouvait arracher, et cette leçon les encouragea à perfectionner une technique qui aura, deux ans plus tard, le 13 mai 1958, le succès que l'on sait. Ils avaient la certitude qu'ils n'étaient pas seuls dans l'épreuve de force avec Paris, que d'importants éléments de la police elle-même étaient de leur côté. Et si la police pouvait être gagnée, pourquoi l'armée ne le serait-elle pas elle aussi ? (3).

De fait, l'armée et la minorité française d'Algérie se rencontrent sur ce terrain, même si la première estime parfois cette minorité peu digne de l'idéal qu'elle veut faire triompher en Algérie. Devant la démission progressive des pouvoirs civils qui vont peu à peu se décharger de leurs responsabilités à son profit, l'armée va, avec une conviction profonde, faire du problème algérien une «affaire personnelle» (4), la limite dernière, le *non possumus* d'une suite

(1) Il s'agit alors, en réalisant l'intégration de l'Algérie à la métropole, de rétablir la majorité en faveur des non-musulmans. En d'autres termes, les Européens d'Algérie «veulent garder l'Algérie à la France pour que la France la leur garde» comme le souligne fort justement M. Philippe Hernandez dans un article intitulé «Ceux qui étaient les Pieds-Noirs» in *La Nef*, numéro spécial sur «L'histoire de la guerre d'Algérie». *Cahiers*, n° 12-13, octobre 1962 – janvier 1963, p. 36.

(2) Au cours de laquelle M. Guy Mollet, alors président du Conseil, venu installer à Alger le général Catroux, comme ministre-résident, capitule devant les manifestations d'hostilité des Français d'Algérie. Sur cet épisode, cf. Quilliot Roger, *La SFIO et l'exercice du pouvoir, 1944-1958*, Paris, Fayard, 1972, pp. 555-559.

(3) Behr Edouard, *Dramatique Algérie*, Paris, Stock, 1962, p. 100.

(4) M. Jacques Chevalier, un «libéral» d'Algérie remarque à ce propos : «N'était-il pas inéluctable et même nécessaire, que pour étayer ce décor branlant, on confia aux militaires des responsabilités de plus en plus grandes qu'ils ne réclamaient point, et étrangères à leur mission ? Faut-il s'étonner qu'un jour, à ce train, l'armée ait totalement suppléé les pouvoirs civils désorganisés, inexistants ou défaillants ?» J.Chevalier, *Nous Algériens*, Paris, Calmann-Lévy, 1958, p. 155.

d'échecs et de blessures d'amour-propre (1). En effet, «la plupart de ses chefs mènent depuis treize ans une guerre ininterrompue. Humiliés par Dien-Bien-Phu, frustrés d'une victoire à Suez, brimés à Tunis et à Rabat, ils entendent maintenant régénérer la nation» (2). La conjonction des intérêts et des aspirations de l'armée, gardienne vigilante de la France impériale et de la minorité française passionnément attachée à «l'Algérie française» va contribuer à un véritable «risorgimento» de l'idéologie contre-révolutionnaire qui donne naissance à une abondante littérature où les principaux thèmes de la droite traditionnelle (3) sont repris, en empruntant la violence du fascisme et en se mettant au goût du jour par des réflexions théoriques sur la stratégie nucléaire et la guerre révolutionnaire.

Elle emprunte volontiers la voix de Cassandre pour prédire les pires catastrophes, et signaler le danger imminent. Contre la déliquescence de l'Etat, précipitée par le régime des partis et la démocratie parlementaire, elle prône le retour à un pouvoir autoritaire et monolithique, seul capable, selon elle, d'imposer le respect de la discipline, condition nécessaire pour faire face à une situation de guerre où l'Etat et la Nation sont en danger. La contre-révolution qui s'affirme telle, rejette la division des forces politiques en droite et gauche, de même la division de la société en classes antagonistes, et en appelle à l'unité et à la réconciliation nationale. Expression de la classe moyenne, l'idéologie contre-révolutionnaire ne dédaigne pas de critiquer le capitalisme et les puissances d'argent, tout en affirmant le principe du respect de la propriété privée. Nostalgique du pouvoir autoritaire, elle critique la démocratie parlementaire tout en se réclamant du libéralisme occidental. Teintée de monarchisme et d'intégrisme (4), elle prône un populisme aux accents paysanistes (5) et corporalistes. Mais elle réserve ses anathèmes les plus furieux au communisme qui apparaît comme l'incarnation du démon et du mal absolu. Elle dresse le tableau apocalyptique du complot communiste aux multiples et inextricables ramifications internationales. Enfin et surtout, face à l'histoire et à son évolution progressive, elle s'efforce d'arrêter le temps et même de le remonter. Elle souhaite une marche à rebours de l'histoire (6). L'âge d'or est

(1) Cf. le bilan qu'en trace Dulac André, *Nos guerres perdues*, Paris, Fayard, 1969, 220 p.
(2) Favrod Ch. H., *Le FLN et l'Algérie*, *op. cit.*, p. 134.
(3) Sur les principaux thèmes de la droite traditionnelle, cf. Rémond R., *La droite de France*, Paris, Aubier/Montaigne, 1968, 2 vol. 238 p. et 470 p. ; Maitre Jacques, «Le catholicisme d'extrême droite et la croisade anti-subversive» in *Revue française de sociologie*, mai-juin 1961, pp. 106-117.
(4) Cf. Garrigou-Lagrange Madelaine, «Intégrisme et national catholicisme» in *Esprit*, octobre 1959.
(5) L'industrialisation qui implique le développement de la classe ouvrière est à ses yeux suspecte, ainsi que la formation d'un prolétariat sensible à la doctrine communiste. C'est pourquoi elle met l'accent sur le développement de l'agriculture et s'appuie sur la paysannerie. Son mot d'ordre est «Il faut envoyer l'industrie aux champs !» *Révolution et contre-révolution*, Alger, Ed. de la contre-révolution, 1958, p. 26.
(6) Ces différents thèmes sont exposés tout particulièrement dans la brochure anonyme précitée *Révolution et contre-révolution*.

dans le passé et l'avenir est, pourrait-on dire, entrevu dans un rétroviseur.

C'est en fait l'expression d'une volonté désespérée de préserver le *statu quo ante*, d'exorciser les démons du changement et de l'évolution par des slogans en forme d'équations : La France est en Algérie = L'Algérie est française = L'Algérie c'est la France = La France c'est l'Algérie (1). Dès lors, la démonstration est faite non seulement que l'Algérie ne peut exister sans la France, mais plus encore, que la France ne saurait être sans l'Algérie, cette Algérie que l'histoire prouve qu'elle a été française avant Nice et la Savoie, que plus d'un siècle de présence française a fait une terre, et davantage une patrie française. Ainsi, la lutte pour l'Algérie française devient la lutte pour sauvegarder la France elle-même, et la sauver contre elle-même si besoin. Et hors de cet objectif, point de salut ! C'est ce que n'hésite pas à écrire un journaliste, farouche défenseur de l'«Algérie française», M. Figueras : «Pour ma part, je souscris l'engagement de Le Pen, et s'il n'y a plus d'Algérie française, je n'aurais plus le courage d'être français, c'est-à-dire d'appartenir à un peuple de lâches, d'idiots, d'invertébrés. J'irais élever les chevaux en Australie. Du reste, être français cela n'existera plus. Il y aura peut-être des coiffeurs français – plus de France» (2).

Devant la menace que présente l'avenir, on marque le présent du sceau de l'éternité ; on vit alors dans un perpétuel décalage historique et l'on est constamment en retard d'une évolution, d'une réforme, d'une concession, d'une vérité ou d'un aveu. Après avoir posé comme dogme la perfection du système colonial, on admet ses imperfections et ses injustices. On se propose même de les corriger en consentant à l'abolition du double collège après s'y être longtemps opposé. On présente comme solution miracle au «drame algérien» le mythe de l'intégration (3) dont le contenu est aussi varié que les intentions qu'il cache. Face au péril de la «sécession», on soude l'Algérie à la France au nom du très démocratique principe de l'égalité et de la très réaliste règle de l'unité dans la diversité, qui ferait des habitants de l'Algérie «dix millions de Français à part entière», unis aux quarante-cinq millions de Français tout court. Ruse de guerre ou combat d'arrière-garde, le mythe de l'intégration reflète les deux principales craintes qui angoissent l'Européen d'Algérie, et

(1) C'est ce qui amène l'un des plus fervents défenseurs de «l'Algérie française» à suggérer la solution miracle consistant à choisir Alger comme capitale de la France à la place de Paris. Alger a, selon l'auteur entre autre, avantage, de se situer au milieu de ce vaste territoire françois qui s'étend de Dunkerque à Tamanrasset. Cf. Figueras André, *Algérie française*, Paris, Éd. A.F., 1959, 158 p. Ainsi, la métropole changerait de rivage en traversant la Méditerranée et le cordon ombilical serait préservé de la rupture en métamorphosant la fille adoptive en mère-patrie.

(2) Figueras André, *Algérie française, op. cit.*, p. 47. Inutile de préciser que cet «engagement» n'a pas eu de suite après l'indépendance de l'Algérie et que M. Figueras ne s'est pas exilé en Australie. Il collabore à l'hebdomadaire d'extrême-droite *Minute*.

(3) Cf. Firestone Y., «The Doctrine of Integration with France among the Europeans of Algeria (1955-1960)» in *Comparative Political Studies*, 1, 1971.

que la très officielle revue militaire *Contacts* révèle : «celle d'être abandonné par la Métropole qui le rejetterait unilatéralement de la nation française à laquelle il est lié par toutes ses fibres ; celle d'être écrasé par la loi du nombre dans un cadre strictement algérien» (1). Ainsi, la règle démocratique n'est acceptable que dans le cadre de la «plus grande France» où la minorité changerait de camp.

L'armée de son côté, cesse d'être «la grande muette» et revendique bien haut son rôle politique (2) en se lançant à corps perdu dans cette «bataille du destin» et en s'assignant comme mission sacrée, celle de sauver la patrie en danger de subversion et de régénérer la nation. Il ne s'agit pas seulement pour elle de sauver des vies innocentes, ou d'assurer la présence française en Algérie, mais de barrer la route à la «subversion communiste», de défendre «le monde libre», contre le «péril rouge» (3). Tirant les leçons de l'expérience vietnamienne, les militaires en concluent que toute guerre subversive profite nécessairement au communisme international. Ils accèdent ainsi, inconsciemment, à une vision internationaliste par le petit bout de la lorgnette contre-révolutionnaire. L'enjeu de la guerre menée en Algérie acquiert, à leurs yeux, un sens planétaire. Car, analysant la réalité stratégique du moment, ils estiment que si l'arme nucléaire impose aux deux blocs l'équilibre de la terreur, la lutte idéologique menée à Moscou se manifeste insidieusement à travers les guerres subversives qu'elle suscite dans les pays du Tiers-Monde (4). L'Algérie leur apparaît alors comme le principal théâtre de cette lutte. La théorie de la «guerre révolutionnaire» est mise à l'honneur (5) et constitue la référence principale et la tentative

(1) «Ce qu'est l'intégration», *Contacts*, juillet-août-septembre 1958, p. 73.

(2) Le général Chassin écrit dans la *Revue Militaire d'information* du mois d'octobre 1954 : «Il est temps que l'armée cesse d'être la grande muette. Le temps est venu pour le monde libre s'il ne veut pas mourir de mort violente, d'appliquer certaines des méthodes de son adversaire. Or, l'une de ces méthodes – et sans doute la plus importante – réside dans le rôle idéologique qui est, derrière le rideau de fer, dévolu aux forces militaires», p. 13. Cf. également : «Le rôle politique de l'armée» in *Contacts*, octobre-novembre 1958, pp. 89-98 et l'article du général Zeller André, «Armée et politique» in *Revue de la Défense Nationale*, avril 1957, pp. 499-517.

(3) Une véritable psychose du danger communiste hante les sentiments et les pensées des militaires engagés dans cette lutte. Le rôle du P.C.A dans le mouvement de libération nationale est exagérément grossi. Son influence au sein du FLN leur semble prédominante au point de qualifier le FLN de communiste.

(4) Cf. le texte de la conférence tenue par le général Allard au S.H.A.P.E. le 15 novembre 1957 : «vérités sur l'affaire algérienne» in *Revue de la Défense Nationale*, janvier 1958, pp. 5-41, et son article : «L'O.T.A.N. et l'Afrique du Nord» in *Revue de la Défense Nationale*, juin 1958, pp. 907-911.

(5) La littérature sur ce sujet est abondante. La réflexion sur «la guerre révolutionnaire» part de l'expérience de la guerre d'Indochine. Citons à ce sujet le général Chassin, ancien commandant des forces aériennes du corps expéditionnaire en Indochine : «Réflexions stratégiques sur la guerre d'Indochine» in *Revue de la Défense Nationale*, décembre 1954, pp. 507-522. Mais le principal animateur du mouvement qui a développé la doctrine de la «guerre révolutionnaire» au sein de l'armée française est le colonel Lacheroy, responsable du 5ème Bureau et des services d'action psychologique. Cf. Lacheroy Ch., «La guerre révolutionnaire» in *La Défense Nationale*, Paris, PUF, 1958, pp. 307-330. Citons le numéro spécial de la *Revue Militaire d'information*, février-mars 1957, consacrée à la «Guerre révolutionnaire». Citons également la série d'articles de M. Hogard J., «Guerre révolutionnaire ou révolution dans l'art de la guerre», *Revue de la Défense Nationale*, décembre 1956, pp. 1497-1518. «L'armée française devant la

(suite de cette note page suivante)

manifeste de justifier et de magnifier l'action répressive menée en Algérie. Elle permet également à l'armée d'étendre son rôle politique et de peser directement sur les événements (1). On découvre avec frénésie la pensée et l'action des grands révolutionnaires marxistes. La lecture hâtive de Marx, Lénine, Mao Tsé Toung avec un passage obligé par Clausewitz et des emprunts à Pavlov, Tchakhotine (2) Jung donnent naissance à la nouvelle doctrine de la «guerre révolutionnaire» qui devient l'alpha et l'oméga de la lutte contre-révolutionnaire et de l'action anti-guerilla. Retenant l'image popularisée par Mao Tsé Toung du poisson et de l'eau, les nouveaux stratèges de l'armée française orientent leurs efforts vers la population pour «étouffer la rebellion» en l'isolant de son élément vital.

La principale arme utilisée à cette fin sera l'action psychologique. Celle-ci, embryonnaire en 1950, et balbutiante en 1954 à la fin de la guerre d'Indochine (3), se développe et prend son essor avec les opérations de «pacification» en Algérie (4). Il s'agissait alors, à la fois de renforcer le moral des troupes engagées en Algérie et de gagner les populations à la cause de «l'Algérie française» (5). D'importants moyens administratifs, humains et matériels sont mobilisés à cet effet. C'est ainsi qu'est créé en 1956, un service «d'action psychologique et d'information» au cabinet du ministre de la défense

(suite de la note 5 de la page précédente)
guerre révolutionnaire», *Revue de la Défense Nationale*, janvier 1957, pp. 77-89. «Le soldat dans la guerre révolutionnaire», *Revue de la Défense Nationale*, février 1957, pp. 211-226. «Guerre révolutionnaire et pacification», *Revue Militaire d'information*, juin 1958, pp. 23-35. Ainsi que le groupe d'officiers du 5ème Bureau qui signe Ximenes «Guerre révolutionnaire en Algérie», *Revue Militaire d'information*, août-septembre 1958, pp. 27-40. Cornelius, «Morale, droit et guerre révolutionnaire», *Contacts*, avril 1958, pp. 46-63 et mai-juin 1958, pp. 83-104. La liste est loin d'être complète, elle n'est qu'indicative. Parmi les ouvrages, citons Trinquier R., *La guerre moderne*, Paris, Table Ronde, 1961, 197 p., *Guerre, subversion, révolution*, Paris, R. Laffont, 1968, 285 p. et l'un des principaux collaborateur de la *Revue de la Défense Nationale* ; Delmas Claude, *La guerre révolutionnaire*, Paris, PUF (Que sais-je ?, n° 826), 128 p.

(1) Pour l'analyse critique de la théorie de la «guerre révolutionnaire», cf. Raoul Girardet, «Réflexions critiques sur la doctrine militaire française et la guerre subversive» (communication présentée à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le 20 juin 1960).

(2) Serge Tchakhotine, auteur de l'ouvrage *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, 1939, 271 p.

(3) Sur ces origines, cf. Megret Maurice, *L'action psychologique*, Paris, Fayard, 1959, pp. 89-136.

(4) Cf. Souyris Capitaine, «L'action psychologique dans les forces armées», *Revue Militaire d'information*, octobre 1958, pp. 34-45.

(5) La définition officielle de l'action psychologique est donnée par l'instruction provisoire du 29 juillet 1957 : «l'action psychologique est la mise en œuvre des mesures et des moyens variés destinés à éclairer l'opinion et à orienter les sentiments, l'attitude et le comportement de milieux neutres ou amis dans l'intention de contrecarrer l'influence adverse, de ménager la sympathie agissante des neutres, fortifier la détermination et la volonté combative des milieux amis». Cette notion se distingue de celle de «guerre psychologique» qu'on estime immorale et attentatoire à la liberté de conscience et qui est «la mise en œuvre systématique de mesures et de moyens destinés à influencer l'opinion, les sentiments, l'attitude et le comportement de l'adversaire» cité par R. Girardet in *La crise militaire française, (1945-1962)*, Paris, A. Colin, 1964,p. 180. Sur la guerre psychologique, cf. Megret Maurice, *La guerre psychologique*, Paris, PUF (Que sais-je ?, n° 713), 1960, 128 p. Sur l'organisation des services d'action psychologique, cf. l'article du commandant Mairal Bernard, «Cinquièmes Bureaux et septième arme», in *Revue des Forces Terrestres*, janvier 1958, pp. 77 et s. et Melly Georges Armstrong, *Soldats perdus*, Paris, Fayard, 1967, pp. 232-237.

nationale sous la responsabilité du colonel Lacheroy qui va superviser à partir de 1957, les 5ème bureaux des Etats-Majors, héritiers des bureaux psychologiques de la Xème Région Militaire. De plus, au sein de l'Etat-Major interarmée, est créé un Bureau d'Etudes et Liaisons (BEL) chargé de l'action psychologique et travaillant en liaison avec le Centre de Coordination Interarmée (CCI). Signalons également le Centre d'Information Générale (CIG) rattaché au cabinet militaire et à la direction des affaires politiques de la délégation générale et chargé de l'information et de la presse.

L'action psychologique fera l'objet de cours spéciaux dans les écoles d'instruction militaire. Ainsi, sont créés à l'Ecole militaire, un «Centre d'Instruction de l'arme psychologique» et en Algérie, un «Centre d'Instruction de Pacification et de Contre-Guerilla» (CIPCG) à Arzew (1). De même, est institué un corps d'officiers itinérants (OI) faisant office de conseillers militaires en matière d'action psychologique.

Mais la pièce maîtresse de tout ce dispositif est sans doute la section administrative spéciale (SAS) dans la campagne, et la section administrative urbaine (SAU) en ville, héritières du service des Affaires Indigènes (AI) mis en place au Maroc du temps du protectorat (2). Dirigées par un officier, les SAS et les SAU concrétisent la prise en main de l'encadrement administratif de la population par les militaires. Cette nouvelle structure permet un quadrillage du territoire et un contrôle très étroit de la population qu'on soigne, qu'on éduque, qu'on recense et aussi qu'on soumet à une surveillance vigilante. Cette surveillance est renforcée dans la capitale par la mise en place, sous la direction du colonel Trinquier, du Dispositif de Protection Urbaine (DPU) chargé de faire du renseignement et de repérer les suspects au sein d'une population minutieusement répertoriée et mise en fiche (3).

Outre ces structures, l'Action Psychologique dispose d'importants moyens de diffusion et de propagande. Dans le domaine de la presse, la *Revue Militaire d'information* (4) destinée aux cadres militaires, diffuse et expose la nouvelle orientation stratégique de l'armée dans la lutte anti-guerilla. D'un niveau moins élevé, la revue *Contacts* (5) expose et défend la politique de pacification. Enfin, destinée aux grades subalternes, l'hebdomadaire le *Bled* (6) s'efforce

(1) Cf. Baldensperger Denis, «Chefs de commando à l'école de Mao» *in Historia Magazine*, nº 323, 18 juin 1973, pp. 2553-2557.
(2) Sur l'organisation et les attributions des SAS, cf. L'exposé de l'inspecteur général des SAS, le général Partiot, «Organisation et activité des SAS» in *Algérie d'aujourd'hui*, (Délégation générale du gouvernement en Algérie), Alger, 1960, Imprimerie Baconnier, 29 p.
(3) Ce vaste dispositif policier est décrit dans ses détails par le colonel Trinquier, «Parade au terrorisme : on quadrille à Alger» in *Historia Magazine*, nº 225, 24 novembre 1972, pp. 965-972 et «El Milia : un repaire de chef de bande», in *Historia Magazine*, nº 297, 19 mars 1973, pp. 2178-2186.
(4) Dirigée par le colonel Lacheroy.
(5) Dirigée par le colonel Coignet.
(6) Diffusé gratuitement et tirant à 350.000 exemplaires par semaine.

d'entretenir le moral des troupes et de rallier la population musulmane en vantant les bienfaits de la colonisation, et en présentant l'armée comme la garante de la sécurité et la gardienne des coutumes et des traditions à travers la défense... des zaouias (1). Une demi-heure d'antenne par jour est accordée à la «Voix du bled», émission de l'action psychologique. De plus, les Compagnies de Hauts-Parleurs et de tracts (CHPT) remplacées par les Compagnies de Diffusion et de Production (CDP) sillonnent le territoire et diffusent les slogans par tracts et hauts-parleurs. Les ciné-bus du SDC (2) projettent en pleine campagne des films à une population qu'on veut convaincre des mérites providentiels de la présence française. Bref, tout est mis en œuvre pour «psychologiser» l'ensemble de la population algérienne dans les moindres coins du territoire ; tout, y compris la diffusion de numéros-pirates d'*El Moudjahid* préalablement arrangés pour les besoins de la cause (3), par les services du général Jacquin qui dirigeait alors le «Bureau d'Etudes et de liaisons» (BEL) (4).

Fruit d'une lecture hâtive et extérieure de l'expérience révolutionnaire des luttes de libération en Chine et au Viet-Nam, et d'une connaissance superficielle de la réalité politique et sociologique algérienne, «l'Action psychologique» sera réduite à un ensemble de méthodes de «Brain Washing» de techniques de manipulation (5) qui ne parviendront pas à «mordre» sur la masse qu'on vise à gagner à sa cause. Car le système colonial, loin d'être remis en cause, est défendu à travers le slogan «Algérie française» (6) qui, désormais fera fortune et ralliera tout les défenseurs du statu quo et de l'ordre établi, qui ne sont justement pas ceux qu'on vise à convaincre (7). L'action psychologique en tant que parade à la guerre révolutionnaire, porte en elle-même ses propres limites (8) : soutenue par

(1) Cf. *Le bled*, nº 48, 9 mars 1957, p. 11 et nº 57, mai 1957, p. 17.

(2) Service de diffusion cinématographique de l'Algérie. Sur l'organisation et l'activité de ce service, cf. Murat Pierre, «Une arme délicate : l'action psychologique», *Historia Magazine*, nº 211, 19 janvier 1972, pp. 570-576.

(3) Il s'agit des numéros 61, 25 mars 1960 et 63, 25 avril 1960. L'organe du FLN n'a pas manqué de dénoncer ces falsifications dans ses numéros 63, 64, 65 et 66. La même dénonciation est faite par la revue des services du ministère de l'armement et des liaisons générales (MALG) dirigé par Boussouf, *L'éclair* nº 4, février 1961, pp. 44-46.

(4) Le général Henri Jacquin évoque cette activité de ses services dans son ouvrage *La guerre secrète en Algérie*, *op. cit.*, pp. 229-231.

(5) Un large aperçu est donné par Jourdan R., «La guerre psychologique d'après les revues militaires françaises», *Chronique sociale de France* (2-3), 15 avril 1959, pp. 135-145. Cf. également l'intéressante et très édifiante étude du colonel Lanusse, *Algérie 1956, action psychologique et action politique*, Aurès, 1956 (2ème édition).

(6) Sur les slogans utilisés, cf. Civis, «La guerre révolutionnaire et sa parade en Algérie», *Chronique sociale de France* (2-3), 15 avril 1959, p. 127.

(7) Citons cette remarque pertinente d'un ancien militaire qui a servi en Algérie : «En criant et en faisant crier «Algérie française», l'armée révélait inconsciemment que ses objectifs politiques n'étaient pas ceux que la guerre révolutionnaire aurait dû lui imposer. Nous aurions fait la guerre pour gagner neuf millions de musulmans. Il apparaissait clairement que nous la faisions en fait, pour convaincre un million d'européens que la France ne les abondonnerait pas». Lieutenant X... «Pourquoi nous avons perdu la guerre d'Algérie», *La Nef*, juillet-septembre 1961, p. 28.

(8) Cf. Fraisse Paul, «Le témoignage d'un psychologue. Les contradictions de l'Action psychologique», *Chronique sociale de France* (2-3), 15 avril 1959, pp. 153-156.

l'idéologie colonialiste, elle en hérite les préjugés (1), les erreurs psychologiques (2), l'ignorance des motivations profondes du mouvement de libération nationale (3) dont on réduit la solution à des réformes de détails. La population qu'il s'agit de conquérir psychologiquement, n'est pas envisagée comme une entité globale, mais atomisée artificiellement en groupes qu'on cherche moins à pénétrer en profondeur qu'à «travailler» (4).

Dès lors, la conquête apparaît moins psychologique que militaire. Inscrite dans le triptyque «protection-engagement-contrôle», systématisé par le colonel Argoud, l'action psychologique est dès l'origine marquée par son caractère guerrier. La «protection» se manifeste par les opérations de regroupement (5) qui consistent à déplacer et à déraciner une population qu'on enferme dans un camp fortifié et clos par des fils de fer barbelés, qu'on soumet à un contrôle et à une surveillance étroite, de telle sorte que la différence entre «regroupement» et «internement» apparaît bien subtile. «L'engagement» consiste à encadrer la population par des responsables musulmans dont la tâche sera de repérer les suspects et de les désigner à l'administration. En clair, il s'agit de former au sein de la population musulmane, des délateurs attitrés et appointés. Enfin, le «contrôle» qui est le terme le moins ambigu consiste à soumettre la population à une surveillance de tous les instants, à l'isoler complètement de l'extérieur, à châtier d'une façon exemplaire, sur la place publique, les suspects ou les personnes confondues du «crime de rebellion», et même à prononcer des sanctions collectives en cas d'exactions non dénoncées, selon le vieux principe de la responsabilité collective (6).

(1) Dans une directive du chef de la SAU de Belcourt, le capitaine Bernhardt, en date du 23 mai 1958, on peut lire les lignes suivantes : «Une fois la confiance retrouvée, démontrer le mythe de l'«indépendance» comme solution de la misère. – Prouver que l'«indépendance» n'existe plus au XXème siècle – Que la misère vient du sous-emploi, le sous-emploi du manque de formation et que le musulman qui n'a aucune formation humaine et professionnelle, trouve moins facilement du travail que l'européen (*il faut aussi prouver qu'il est plus paresseux mais ne pas le dire*)». C'est nous qui soulignons (NDLA).

(2) Sous prétexte de parler un langage accessible aux «indigènes», les rédacteurs du *Bled* utilisent souvent dans la rubrique destinée aux musulmans, ces formules d'une naïveté comique : «La France généreuse qu'Allah soit loué» et «La rebellion barbare que Dieu nous protège de Satan».

(3) Se situant au niveau superficiel de l'apparent, l'un des principaux commentateurs de la «guerre révolutionnaire», le colonel Lacheroy, énumérant les étapes et le processus de cette guerre, pose comme règle : «Dans la guerre révolutionnaire, au début il n'y a rien...» in *La Défense Nationale, op. cit.*, p. 307. Le chef de l'action psychologique accuse, par cette formule, son ignorance feinte ou réelle du long processus de maturation du mouvement nationaliste, et la longue lutte de nombreux militants pour la libération nationale ; et cela n'est pas rien.

(4) L'action psychologique a dégagé au sein de la population algérienne quatre groupes vers lesquels elle a orienté ses efforts : les douars, les femmes, les jeunes et les anciens combattants.

(5) «Les regroupements sont la conséquence, plus exactement le complément des zones interdites. Ce n'est que plus tard qu'on leur trouvera toutes sortes de justifications, alors que l'objectif militaire sera toujours primordial». Cornaton M., *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, Ed. Ouvrières, 1967, p. 63.

(6) Dans son article du *Monde*, du 31 mars 1960, sur l'action psychologique en Algérie, Alain Jacob cite une note militaire prescrivant le recours aux sanctions collectives de telle sorte qu'en cas d'exaction, la population soit rendue responsable et paie par des

(suite de cette note page suivante)

L'action psychologique alterne avec la répression, la persuasion fait bon ménage avec la dissuasion ou même l'intimidation, et l'action de convaincre se limite à celle de vaincre. La détection de l'ennemi prend facilement un aspect d'inquisition (1). Les suspects deviennent de plus en plus nombreux ; les hauts-parleurs des agents de l'action psychologique suffisent à peine à étouffer les cris des suppliciés. La parade à la «guerre révolutionnaire» n'est plus qu'un aspect de la guerre de reconquête coloniale. Les leçons de Mao Tsé Toung se confirment *a contrario* : «toute eau n'est pas bonne à tout poisson» (2). L'action psychologique n'arrive pas à «mettre en condition» d'autres que ceux qui l'utilisent. En sens inverse, elle donne la preuve de l'importance du mouvement de libération nationale et de son emprise sur la population (3). Elle transforme par un effet de boomerang les «manipulateurs» en «manipulés» et contribue à renforcer chez eux une conviction qui prendra racine au fil des phrases débitées inlassablement à travers les hauts-parleurs et des slogans répétés à l'infini sur les murs, tracts, journaux, brochures...

L'autosuggestion sera absolue lorsque cette conviction s'imposera comme un dogme face à l'évolution politique du «problème» algérien et à ce qu'on considère comme une suite de trahisons.

Le dogme de «l'Algérie française» engendre ses fervents adeptes. Il dispose également de sa garde prétorienne dont l'aile marchante est représentée par ce corps d'élite que constituent les parachutistes. C'est surtout au cours de la «Bataille d'Alger» que ces derniers, par leurs méthodes expéditives, leurs tenues bariolées et leurs allures de matamores, imposent leur mythe. Un mythe qui fait d'eux aux yeux de la minorité européenne, des héros dont le profil est puisé dans l'imagerie des lectures enfantines ; un mélange de «Guy l'Eclair» et de «Superman» ! Le «parachutisme» est né sur l'autel du culte de

(suite de la note 6 de la page précédente)
corvées ou des amendes, les sabotages exercés dans son village, car elle est toujours au courant». Une autre note militaire citée dans le même article, illustre l'application que certains militaires font de la notion de «protection des populations» : «La recherche systématique des mines dans une région ou sur un tronçon d'itinéraire est confiée à un certain nombre de chefs de famille... qui perçoivent une récompense pour chaque mine trouvée... Ces chefs de famille sont choisis parmi les plus âpres au gain et parmi ceux possédant une «clientèle» importante... Cette «clientèle» étant représentée par ses enfants, parents, amis, protégés, bergers, etc... Ce sont ces derniers qui cherchent les mines...».

(1) Le «quadrillage» offensif réalisé par le colonel Trinquier dans la Casbah, lors de la «Bataille d'Alger», illustre la transformation de la lutte contre le terrorisme urbain, en cette vaste opération policière qui tient tout habitant de la Casbah pour suspect et soumet toute maison et tout foyer à une surveillance étroite et à des fouilles aussi fréquentes que brutales. Ce mécanisme est décrit par Massu J., *La vraie bataille d'Alger, op. cit.*, pp. 140-141 et par le colonel Trinquier lui-même in *Le coup d'Etat du 13 mai*, Paris, Ed. l'Esprit Nouveau, 1962, pp. 31-48 ; *Guerre, subversion, révolution*, Paris, R. Laffont, 1968, pp. 159-185 et son article «Parade au terrorisme : on quadrille Alger», *Historia Magazine*, n° 225, 24 avril 1972, pp. 965-972.

(2) Comme le fait remarquer Jean Planchais, *Une histoire politique et l'armée (1940-1967)*, Paris, Seuil, 1967, p. 339.

(3) C'est ce que ne manque pas de révéler l'organe central du FLN, *El Moudjahid* traitant de l'action psychologique : cf. «Les bureaux psychologiques ou l'effondrement d'un mythe», n° 15, 1er janvier 1958 ; «La guerre psychologique», n° 25, 13 juin 1958 ; «Femmes et enfants algériens face à l'action psychologique», n° 27, 22 juillet 1958.

la force physique, de l'esprit de corps et de l'attrait, voire même du vertige de la mort (1) ; un autel qui ressemblerait étrangement à celui qui a vu naître ce fer de lance du nazisme, les sections spéciales (2). L'idéologie «para» se nourrit de tous les poncifs d'un fascisme musclé doré au soleil d'Algérie (3). Le mythe «para» quant à lui, est soigneusement entretenu tout au long de la guerre d'Algérie par une abondante littérature dont la plus caractéristique est sans doute cette «trilogie de bas-empire» (4), écrite par Jean Lartéguy à la gloire de ces «centurions», de ces «prétoriens» et de ces «mercenaires» (5) du XXème siècle qui ont étendu leurs exploits d'Indochine en Afrique.

Les parachutistes se chargeront d'ailleurs eux-mêmes de soigner leur image de marque. Car s'ils ne redoutent pas le feu ennemi, ils ne dédaignent pas celui des «sunlight» sous la conduite de l'un de leurs chefs et de leur «impresario», le colonel Bigeard (6). Ils vont devenir le fleuron d'une armée recrue de défaites et assoiffée de panache. Ils vont devenir également pour toute une population soumise aux rigueurs d'une répression impitoyable, l'incarnation du mal absolu sur qui se concentrent toutes les haines, tous les effrois, et ce sentiment ambigu de répulsion-attraction qu'inspire tout ennemi intime (7).

Le dogme de «l'Algérie française» engendre aussi son «armée de l'ombre», ses conspirateurs exaltés représentés par les activistes de l'ultra-colonialisme. Ils sont plus ou moins ouvertement appuyés par l'armée, ils prolongent plus ou moins l'action des polices parallèles. Car la violence officielle et légale du pouvoir colonial emprunte parfois les détours de la violence extra-légale et du terrorisme contre-révolutionnaire. Le policier, à la fin de son service, troque volontiers son uniforme contre le brassard d'un mouvement activiste et son insigne contre la croix celtique.

(1) Citons à ce propos le célèbre quatrain de la prière du parachutiste : «Je veux l'insécurité et l'inquiétude ; Je veux la tourmente et la bagarre ; Et que vous me les donniez, mon Dieu ; Définitivement». Cf. sur ce sujet Perrault Gilles, *Les parachutistes, op. cit.*, pp. 157-167.

(2) Sur ce parallèle, cf. les analyses de M. Gilles Perrault in *Les parachutistes, op. cit.*

(3) Cf. comme exemple illustratif, les écrits du colonel Bigeard, notamment son ouvrage intitulé *Aucune bête au monde...*, Paris, Ed. de la Pensée moderne, 1959 (non paginé).

(4) Pour reprendre l'expression de Plumyene J. et Lasierra R. in *Les fascismes français 1923-1963*, Paris, Seuil, 1963, p. 284.

(5) Cf. Lartéguy Jean, *Les centurions*, Paris, Presses de la Cité, 1960, 416 p. ; *Les mercenaires*, Paris, Presses de la Cité, 1960, 379 p. ; *Les prétoriens*, Paris, Presses de la Cité, 1961, 331 p.

(6) Pour un portrait du colonel Bigeard, cf. Masson Philippe, «Bigeard : un chef, un style nouveau», *Historia Magazine*, n° 224, 17 avril 1972, pp. 943-947. Ce goût particulièrement prononcé pour la publicité, manifesté par Bigeard, a valu à ce dernier de solides inimitiés auprès d'un certain nombre de ses collègues moins valorisés par la presse. Cf. à ce propos les critiques que lui a adressées le colonel Chateau-Jobert dans son ouvrage *Feux et lumière sur ma trace*, Paris, Presses de la Cité, 1978, pp. 165, 168, 175, 204 et 212.

(7) L'exemple le plus typique de ce phénomène est l'engouement pour la tenue «para» manifesté par certaines unités de l'ALN à l'indépendance et surtout celles de la wilaya IV.

Si à l'extérieur, l'action contre-terroriste est prise en charge par une organisation, la «main rouge» (1), elle est en Algérie partagée et parfois disputée par de nombreux mouvements, groupes et groupuscules activistes dont certains limités à quelques individus particulièrement portés sur la violence contre-révolutionnaire, tels Kovacs ou Castille qui se sont illustrés par un certain nombre d'attentats (2) dont celui dit du «Bazooka» dirigé (ironie du sort) contre celui qui prendra plus tard la tête de l'OAS, le général Salan (3). Parmi les organisations activistes, citons l'Union Française Nord-Africaine (UFNA) (4) remplacée après sa dissolution (5) par le Comité de la Renaissance Française (CRF) voué à la clandestinité et soumis à la pression des extrémistes tels Kovacs et Watin (6). Le premier dirigeait alors l'Organisation pour le Renouveau de l'Algérie Française (ORAF) (7) et le second, le Mouvement des Jeunes Agriculteurs (MJA), deux mouvements qui recrutaient des commandos contre-terroristes et organisaient des attentats anti-FLN et des «ratonnades». Les événements du 13 mai 1958 vont donner une nouvelle impulsion à l'activisme contre-terroriste en Algérie. Tandis que le «Chouan de la Mitidja», Robert Martel (8) crée le mouvement populaire du 13 mai (MP 13), le Dr Bernard Lefevre, militant pouja-

(1) Qui étend sa compétence à la lutte contre les mouvements nationalistes nord-africains en général. Elle s'est notamment illustrée par l'assassinat du syndicaliste tunisien Ferhat Hached, de l'avocat libéral Me Thuveny au Maroc et du militant FLN Aït Ahcène à Bône. Cf. Joesten Joachim, *The Red Hand*, Londres, Robert Hale Limited, 1962, 175 p. et l'article sérieusement documenté : «Main rouge, main noire, mains sales», in *Vérité-Liberté*, n° 1, mai 1960, pp. 10 et s. De son côté, l'organe central du FLN *El Moudjahid* a maintes fois dénoncé les activités de la main rouge, cf. notamment : «La main rouge au secours de la diplomatie française», n° 46, 20 juillet 1959 ; «Les contre-terroristes et la main rouge», n° 52, 15 octobre 1959 ; «La main rouge frappe de nouveau en Belgique», n° 62, 31 mars 1960.

(2) Sur ces attentats, cf. Courrière Yves, *Le temps des léopards, op. cit.*, pp. 383 et s. Sur les activités contre-terroristes vers les années 1955-56, cf. Demaret Pierre, «Contre-terrorisme : la peine du Talion», *Historia Magazine*, n° 280, 29 décembre 1971, pp. 470-474.

(3) Cet attentat a en réalité fait partie d'un vaste complot aux multiples ramifications impliquant de hautes personnalités politiques, telles M. Michel Debré et M. Pascal Arrighi. Sur cette affaire, cf. Figueras A., *L'affaire du Bazooka*, Paris, La Table Ronde, 1970, 213 p et le témoignage de Salan R., *Mémoires T. III : Fin d'un empire, «Algérie Française»*, Paris, Presses de la Cité, 1972, pp. 91-144.

(4) Créée le 25 août 1955 et dirigée par Robert Martel, Boyer-Bansc et Reygasse. Elle se signale particulièrement dans l'organisation des manifestations du 6 février 1956 contre le président Guy Mollet. Elle avait comme organe *Prestige français*. Sur cette organisation, cf. Mouton Claude, *La contre-révolution en Algérie*. Chiré-en-Montreuil, diffusion de la Pensée française, 1972, pp. 105-216.

(5) Le 5 juillet 1956 par Robert Lacoste.

(6) Cf. Mouton Claude, *La contre-révolution en Algérie, op. cit.*, pp. 217 et s.

(7) L'ORAF agissait sous la couverture officielle de l'Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie Française (USRAF) dirigée par Jacques Soustelle. Bel exemple de la collusion entre les milieux semi-officiels et le terrorisme contre-révolutionnaire.

(8) Ce titre lui est valu pour sa référence aux Chouans vendéens. Il a d'ailleurs choisi comme emblème, celui des partisans de Carthelineau, le sacré-cœur surmonté d'une croix. Animé d'une ferveur mystique, il rêve de mener la croisade contre les deux incarnations du mal, le communisme et la franc-maçonnerie. Ses idées, assez confuses et imprégnées de mysticisme, sont exposées dans l'ouvrage touffu de Mouton Claude, *La contre-révolution en Algérie, op. cit.*

diste lance le Mouvement pour l'Instauration d'un Ordre Corporatif (MPIOC) d'inspiration maurassienne (1).

Mais plus important va être le Front National Français (FNF) (2) animé par le gérant de la «Brasserie du Forum», Joseph Ortiz, le «Grand Jo» qui sera le leader musclé du petit peuple «pied noir» de Bab-El-Oued, et jouera un rôle de premier plan lors des «journées des barricades» en janvier 1960. Le FNF aura son organisation paramilitaire, l'Organisation Politique de l'Action Subversive (OPAS) dirigée par le capitaine Marcel Ronda et recrutant au sein de la police et des Unités Territoriales (3). Un organisme, le Comité d'Entente des Mouvements Nationaux va s'efforcer de coordonner l'action de ces différents mouvements (4) sans y parvenir complètement, étant données la ténacité des rivalités de personnes et la prolifération des groupuscules (5). La dissolution, le 5 février 1960, des principaux mouvements regroupés au sein de ce comité ne met pas complètement fin aux activités de ces groupuscules.

Après l'échec des «barricades», naît le 17 juin 1960, le Front de l'Algérie Française (FAF) qui va s'assurer la caution politique de MM. Bidault et Soustelle, et la caution indigène du très décoratif Bachagha Boualem (6). Le FAF va s'étendre en France sous le sigle Front National pour l'Algérie Française (FNAF), rassemblant le fer de lance de la droite métropolitaine (7). Le FAF réussit à récupérer les militants et les commandos des anciennes organisations dissoutes. Il voit affluer vers lui un nombre considérable de Français d'Algérie (8) pris de panique à la perspective de «l'abandon» de l'Algérie. Fort de ce recrutement massif, le FAF lance un mot d'ordre de grève générale, et organise des manifestations dans les rues d'Alger

(1) Cf. la brochure signée du Dr Lefevre : *Pour une France nouvelle dans l'esprit du 13 mai*, Paris, Cahiers corporatifs, 1958, 24 p. et la brochure intitulée *Forces nouvelles françaises*, 14 p. (sans indication d'éditeur) où sont développés «les 7 points de la charte des Forces nouvelles françaises». L'auteur explique plus longuement sa conception corporative et développe le contenu de sa «croisade anti-bolchévique» dans deux ouvrages : *Sur le chemin de la restauration*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1959, 254 p. et *L'Occident en péril*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1961, 271 p.

(2) Ses effectifs passent de 2.000 adhérents en octobre 1959 pour culminer à 10.000 en janvier 1960.

(3) Celles-ci, dirigées par le commandant Sapin-Lignières, vont avec la création de la Fédération des Unités Territoriales, s'orienter de plus en plus vers l'activisme contre-révolutionnaire.

(4) Il regroupe l'Association Générale des Etudiants, le Comité d'Entente Anciens Combattants, le Mouvement Démocratie Chrétienne et Musulmane, le FNF, le MP 13, le MPIOC, le Mouvement Nationaliste étudiant, le Rassemblement pour l'Algérie française. Sur ce comité d'Entente, cf. Ortiz Joseph, *Mes Combats, op. cit.*, p. 139.

(5) Citons notamment «vigilance Africaine» (VIGILAF), «Volonté Oranaise», «Jeune Nation», «France-Resurrection», «Légion nationaliste»...

(6) Outre ce dernier, les «indigènes» figurant au comité directeur du mouvement sont : les députés Loualalene, Azem Ouali et Gualam. Cf. *Le Monde*, 18 juin 1960.

(7) Notamment, les inévitables Tixier-Vignancourt, Le Pen, Georges Sauge, Jean Dides. Cf. *Le Monde*, 9 juillet 1960.

(8) Yves Courrière in *Les feux du désespoir, op. cit.*, p. 124 n'hésite pas à avancer le chiffre d'un million d'adhérents au FAF dont 120.000 musulmans ! Ce qui est manifestement exagéré. Les statistiques de la police font mention de 200.000 adhérents.

à l'occasion du voyage du général de Gaulle (1) en Algérie au cours de la deuxième semaine de décembre 1960. Mais bientôt, les manifestants criant «A bas de Gaulle !» et «vive l'Algérie française !» vont être submergés par la marée des contre-manifestants musulmans de la Casbah et de Belcourt et agitant les drapeaux vert et blanc aux cris de «vive de Gaulle !» «vive le FLN !» et «vive l'Algérie indépendante !» (2). La démonstration de force que le FAF voulait opposer au périple algérien du général de Gaulle s'est finalement soldée par le résultat inverse : la population musulmane de la capitale a affirmé massivement et ouvertement sa volonté d'indépendance devant les manifestants de «l'Algérie française» qui se sont hâtés de se mettre sous la protection des gendarmes qu'ils avaient auparavant couverts d'injures.

La dissolution du FAF intervenue dès le 15 décembre 1960 va replonger dans la clandestinité, les activistes qui vont inaugurer leur série d'attentats par l'assassinat de l'avocat libéral Pierre Popie (3).

Désormais, l'heure est aux réflexes de désespoir ! Les négociations interrompues à Melun entre les émissaires du gouvernement français et ceux du GPRA reprennent sur des bases plus solides et achèvent de ruiner les espoirs des tenants de «l'Algérie française». Le rubicon est franchi par certains officiers frustrés d'une victoire qu'ils estiment incontestable (4) et c'est le putsch des généraux Challe, Jouhaud et Zeller (5). Mais ce putsch ne dure que quatre jours (du 21 au 25 avril 1961) (6) ; le temps d'un ultime sursaut et d'une dernière défaite ; le temps de faire planer sur la France le spectre de la dictature fasciste, provocant en retour, à l'égard de l'armée, la méfiance sinon l'hostilité d'une opinion publique métropolitaine impatiente de voir réglé le problème algérien, et largement acquise au processus engagé de décolonisation.

L'échec de ce putsch donne le signal du déchaînement de violence dirigé par la dernière-née de l'activisme contre-révolutionnaire, l'OAS (7) : trois lettres d'un sigle qui symbolise désormais l'agonie

(1) Le général de Gaulle est alors considéré comme le principal responsable de cette «catastrophe nationale» que représente «l'abandon de l'Algérie». C'est ce qui explique les multiples attentats avortés dirigés contre la personne du chef de l'Etat français. Sur ces attentats, cf. Caviglioli F. et Pontaut J.M., *La grande cible*, Paris, Mercure de France, 1972, 260 p. et Demaret P. et Plume Ch., *Objectif : de Gaulle*, Paris, Robert Laffont, 1973, 430 p.

(2) Sur ces manifestations, cf. Courrière Yves, *Les feux du désespoir, op. cit.*, pp. 177-201.

(3) Cf. Lambert Pierre-Albert, «Un meutre dans la rue de l'Abreuvoir» in *Historia Magazine*, n° 329, 23 juillet 1973, pp. 2640-2644.

(4) Le général Challe notamment, était persuadé d'avoir remporté une victoire décisive sur l'ALN. Cf. Challe M., *Notre révolte*, Paris, Presses de la Cité, 1968, 190-194. De son côté le général André Dulac estime «qu'une défaite militaire est inimaginable quelque soit l'angle sous lequel on examine la question» in *Nos guerres perdues*, Paris, Fayard, 1969, p. 12.

(5) Ils sont rejoints plus tard par le général Salan rentré clandestinement d'Espagne, le 23 avril.

(6) Sur le détail des événements, cf. Fauvet J. et Planchais J., *La Fronde des généraux*, Paris, Plon, 1961, 277 p. et Courrière Y., *Les feux du désespoir, op. cit.*, pp. 273-361.

(7) Créée en Espagne en février 1961 par les rescapés des «barricades», Lagaillarde, Susini, le Dr Lefevre et le colonel Argoud.

de «l'Algérie française». Entrée sur scène après le putsch des généraux, l'OAS est issue de la longue expérience des complots ratés et des actions avortées subies par le mouvement activiste : le 13 mai 1958 exploité par les gaullistes (1) ; les «barricades» de janvier 1960, «lâchées» par l'armée ; les manifestations du FAF de décembre 1960 submergées par les contre-manifestations des musulmans ; le putsch des généraux d'avril 1960 qui n'a tenu que quatre jours. L'action de l'OAS sera marquée du souvenir de cette suite d'échecs et sera dictée par une réaction de désespoir (2) où la folie meurtrière prendra l'aspect d'un acte suicidaire (3) avec ce sentiment amer d'avoir été abandonné et trahi par tous. C'est ce qu'exprime cet Algérois en s'écriant : «De Gaulle est contre nous, les arabes sont contre nous, les Américains et les Russes sont contre nous... Ils sont tous fous !» (4).

C'est cette solitude désespérée qui enfante dans la douleur l'OAS (5), à la veille de l'indépendance de cette Algérie qu'on a passionnément voulue française et qu'on s'est toujours refusé à considérer comme algérienne au nom de la liberté et du salut de l'Occident (6).

La violence de l'OAS se présente par un phénomène de «minétisme d'opposition» (7), comme une réplique à la violence du FLN. C'est ce qu'explique Roger Degueldre, le chef des commandos delta : «Le FLN s'est imposé par la violence. Grâce à elle, il est devenu un interlocuteur valable pour le gouvernement français. Seule la violence nous donnera la parole à présent» (8). Le rapprochement ne

(1) Les activistes du Forum ont acclamé le de Gaulle du RPF ; ils ont trouvé un de Gaulle machiavélien, sourd à leurs exigences et tout à son dialogue avec l'Histoire.

(2) Il suffit de se reporter aux différents témoignages des dirigeants de l'OAS pour s'apercevoir que ces derniers ont dès le début conscience que la lutte menée est sans espoir. Cf. notamment Susini J.J., *Histoire de l'OAS*, Paris, La Table Ronde, 1963, pp. 130-132.

(3) Cf. Gordon C. David. *The passing of French Algeria*, Londres, Oxford University Press, 1966, pp. 67-71.

(4) Cf. Hernandez P., «Ceux qui étaient des pieds-noirs» in *La Nef*, octobre1962-janvier 63.

(5) La littérature sur l'OAS est assez abondante. Cf. Lancelot Marie-Thérèse, *L'organisation Armée secrète* (chronique et documents), F.N.S.P., série «Documents», n° 2, juin 1963. Roger Letourneau rend compte des principaux ouvrages sur l'OAS parus en 1963 in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S., 1963, pp. 1173-1178. D'autres ouvrages ont paru depuis : *OAS parle*, Paris, Paris, R. Julliard, 1964, 356 p. ; Morland, Barange, Martinez, *Histoire de l'organisation de l'Armée Secrète*, Paris, Julliard, 1964, 607 p. ; Sergent Pierre, *La bataille*, Paris, la Table Ronde, 1968, 351 p. ; Ferrandi J., *600 jours avec Salan et l'OAS*, Paris, Fayard, 1969, 347 p. ; Curuchet J.M., *Je veux la tourmente*, R. Laffont, 1973.

(6) Le 1er tract de l'OAS commence ainsi : «La dernière heure de la France en Algérie est la dernière heure de la France dans le monde, la dernière heure de l'Occident». Cf. le texte cité par Yves Courrière in *Les feux du désespoir, op. cit.*, p. 234.

(7) Ce mimétisme se manifeste jusque dans le choix des pseudonymes de code dans la correspondance de l'OAS où sont utilisés les noms de Krim, Boussouf, Boudiaf, Bitat... Cf. les textes des lettres du colonel Gardès alias Boussouf in Susini J.J., *Histoire de l'OAS, op. cit.*, pp. 294-295. Ce mimétisme se remarque déjà chez Joseph Ortiz qui a choisi comme sigle à son mouvement le Front National Français par opposition à FLN. Le choix de la date de création du FNF le 1er novembre 1960, est également très éloquent. C'est enfin en songeant au GPRA qu'Ortiz a caressé le projet de créer à l'extérieur un gouvernement provisoire de l'Algérie française. Cf. Ortiz J., *Mes combats, op. cit.*, pp. 264-266.

(8) Cité par Sergent Pierre, *La bataille*, Paris, la Table Ronde, 1968, p. 15.

s'arrête pas là ; il s'étend aux méthodes d'organisation (1), de recrutement, de collecte de fonds (2), et même parfois à l'adoption d'un langage révolutionnaire comme celui qu'on peut trouver pas exemple dans la charte de l'Organisation Algérie-Révolution (3) : «Notre révolution est d'abord la révolution de l'Algérie, la révolution par et pour les Algériens, la révolution française en Algérie» (4). Mais en fait de révolution, il s'agit plutôt d'un combat d'arrière-garde rassemblant tous les partisans du *statu quo ante* dont le seul point commun et le véritable programe se résument dans ces deux mots : «Algérie française», scandés par les «casserolades» et les concerts de claxons qui forment le fond sonore de ce vaste «happening» sanglant, orchestré par l'OAS. Il s'agit en fait d'une révolution à rebours où l'évolution irrésistible de l'histoire est passionnément niée par ce «précipité» sociologique, produit du système colonial représenté par l'aile radicale des unités territoriales, des parachutistes, des policiers, des officiers rescapés du dernier putsch des généraux et de la jeunesse «pied-noire» (5) tentée par l'activisme contre-révolutionnaires et avide de donner à«l'Algérie française» sa geste, ses héros et ses martyrs. La composition hétérogène de cette «armée de l'ombre» explique les divergences nées au sein de ces différents groupes (6) et le manque de coordination dans l'action menée.

Mais la raison profonde de ces divergences est sans doute le manque de perspective d'une cause limitée à la négation d'une réalité et d'une évolution inéluctable (7). Le dogme de «l'Algérie française» ne peut plus inspirer qu'une action qui, au début hésitante, va s'organiser par la suite et vouloir s'anoblir en se réclamant de la résistance française (8), pour, à la fin, sombrer dans un terrorisme aveugle et

(1) Les structures de l'OAS sont calquées sur celles du FLN et particulièrement de la Zone Autonome d'Alger. Cf. Susini J.J., *Histoire de l'OAS, op. cit.*, pp. 79-81.

(2) Cf. Susini J.J., *Histoire de l'OAS, op. cit.*, pp. 173-174.

(3) Créée à Paris en avril 1961, par Jean-Marie Curutchet. Ce mouvement aura une existence éphémère et ses membres rejoindront dès le début l'OAS.

(4) Cf. le texte de la charte in Curutchet J.M., *Je veux la tourmente, op. cit.*, p. 46.

(5) La tranche d'âge, comprise entre dix-huit et trente ans, forme l'écrasante majorité des activistes de l'OAS. Cf. pour l'Oranie, la répartition par tranches d'âge au sein de l'OAS in Goutalier Régine, *L'OAS en Oranie*, thèse de 3ème cycle, Aix-en-Provence, 2ème partie, pp. 431-433.

(6) En Algérie, le Comité supérieur d'Alger dirigé par le général Salan, assisté de J.J. Susini et Jean Ferrandi, n'est pas toujours suivi par ceux qui dirigent l'action de l'OAS à Oran (Jouhaud) et Constantine (Chateau-Jobert). Cf. l'ouvrage de ce dernier *Feux et lumière sur ma trace, op. cit.*, pp. 280, 288... La rivalité est encore plus nette avec le «groupe de Madrid» dirigé par Lagaillarde, Argaud et Lacheroy. En France, l'OAS-métro, dirigée par le capitaine Sergent, a du mal à se faire obéir par André Canal qui se réclame de l'autorité directe du général Salan. Sur ces dissensions internes, cf. *OAS parle, op. cit.*, pp. 65-79 ; Susini J.J., *Histoire de l'OAS, op. cit.*, pp. 149 et s. et 283 et s. ; Sergent Pierre, *La bataille, op. cit.*, pp. 145 et s. ; Morland, Barange et Martinez, *Histoire de l'Organisation de l'Armée Secrète, op. cit.*, pp. 258 et s. ; Courrière Yves, *Les feux du désespoir, op. cit.*, pp. 583-586.

(7) Ce manque de perspective se reflète dans l'attitude hésitante du chef de l'OAS, décrite avec un certain humour dans le «journal de marche» de Jean Ferrandi, *600 jours avec Salan et l'OAS, op. cit.*

(8) Peu avant son arrestation intervenue le 20 avril 1962, le général Salan crée le 13 mars, un Conseil National de la Résistance Française en Algérie (CNRFA) et le 30 mars en France un Conseil National de la Résistance qui sera plus tard dirigé par M. Georges Bidault qui crée en mai à Rome, un comité exécutif du CNR. Cf. les documents publiés dans *OAS parle, op. cit.*, pp. 267-282 et Morland, Barange, Martinez, *Histoire de l'Organisation de l'Armée Secrète, op. cit.*, pp. 433 et s.

meurtrier dont les sinistres exploits sont entre autres : le 15 mars, l'assassinat de six membres des centres sociaux dont l'écrivain Mouloud Feraoun ; le 3 avril, l'achèvement des blessés musulmans à la clinique de Beau-Fraisier ; le 2 mai, l'explosion d'un camion piégé au port d'Alger faisant 63 morts et 140 blessés ; le 8 juin l'incendie de la bibliothèque universitaire détruisant 600.000 volumes ; sans compter les lynchages et les «ratonnades»... (1).

La tentative d'entraîner et de mobiliser l'ensemble de la population européenne au service de l'action violente pour «l'Algérie française» (2) va échouer après les amères et sanglantes expériences de la «commune de Bab-El-Oued» (3), et de la fusillade du 26 mars à la rue d'Isly (4). Un autre échec tout aussi cuisant va suivre : celui du maquis OAS de l'Ouarsenis, commandé par le colonel Gardes (5). Il ne reste plus qu'Oran pour tirer, sous la direction du général Gardy, le dernier baroude d'honneur d'un combat qui a commencé et fini dans le désespoir (6). «Viva la muerte !» ce slogan qui a fait frémir Miguel de Unamuno du temps de la guerre civile espagnole, est apparu sur les murs d'Oran comme pour ressusciter les vieux spectres fascistes. Mais la politique de la terre brûlée semant la mort et la désolation va soudain saisir de panique la population européenne d'Algérie qui se hâtera de traverser la Méditerranée, abandonnant le dernier carré de l'OAS à sa solitude désespérée.

En effet, plus que l'offensive conjugée des commandos de Si Assedine, de ceux du MPC (7), des troupes du général Ailleret, des brigades du colonel Debrosse ou de celles du préfet de police Vitalis Cros, la principale cause de la défaite de l'OAS est sans doute – outre son manque d'homogénéité – la désaffection de la population

(1) Il suffit de feuilleter les quotidiens de l'époque pour mesurer l'ampleur des destructions et des attentats commis par l'OAS. L'ancien préfet de police d'Alger, M. Vitalis Cros fait un parallèle entre les attentats FLN de 1955 à 1962, et ceux de l'OAS en six mois et en conclut à la supériorité numérique de ces derniers. Cf. Cros Vitalis, *Le temps de la violence*, Paris, Presses de la Cité, 1971, p. 205.

(2) Dans l'espoir notamment de susciter la réaction inverse de la population musulmane qui répondrait aux provocations et aux ratonnades, ce qui entraînerait l'intervention de l'armée et compromettrait les accords de cessez-le-feu. Cf. sur ce point Ferrandi Jean, *600 jours avec Salan et l'OAS*, *op. cit.*, p. 265.

(3) En réponse à la proclamation du cessez-le-feu, l'OAS transforme le 22 mars le quartier de Bab-El-Oued en réduit qu'elle interdit à l'armée. Celle-ci doit entreprendre un véritable assaut qui se solde par de lourdes pertes pour pénétrer le sanctuaire de «l'Algérie française» et déloger les tireurs de l'OAS. Cf. Courrière Yves, *Les feux du désespoir*, pp. 564-570.

(4) Qui coûte aux Européens venus manifester leur solidarité aux «assiégés» de Bal-El-Oued, 50 morts et près de 200 blessés. Cf. Courrière Y., *Les feux du désespoir*, pp. 571-582.

(5) Sur ce maquis et son rapide démantèlement, cf. Israël Gérard, *Le dernier jours de l'Algérie Française*, Paris, R. Laffont, 1972, pp. 126-140.

(6) Cf. Goutalier Régine, *L'OAS en Oranie*, *op. cit.*

(7) Mouvement pour la coopération créé par M. Jacques Dauer et dirigé à Alger par M. Lucien Bitterlin, mène une lutte acharnée contre l'OAS. Sur ce mouvement et son action, cf. Courrière Yves, *Les feux du désespoir*, *op. cit.*, pp. 487 et s. et le témoignage direct de Bitterlin L., *Histoire des Barbouzes*, Paris, Ed. du Palais Royal, 1972, 271 p. et Curutchet Jean-Marie, «OAS-CNR : le chant du cygne» in *Historia Magazine*, n° 369, 31 décembre 1973, pp. 3196-3198.

européenne affolée à la perspective de l'indépendance de l'Algérie après tant de violence et fuyant en désordre cette terre qui lui apparaît un enfer. En somme, l'OAS est morte de ce vieux slogan en forme d'épouvantail qu'elle a tout fait pour rendre réel : «la valise ou le cercueil !» (1).

Certes, il faut se garder de tout schématisme et convenir que cette description de la minorité française et de l'armée en Algérie n'est pas générale. Il a en effet existé des Français d'Algérie «Libéraux» (2) qui se sont à des degrés divers désolidarisés de l'action répressive menée en Algérie par les autorités françaises et ont courageusement dénoncé les injustices du régime colonial. Parmi eux citons notamment André Mandouze et l'équipe qui a animé sous sa direction *Consciences Algériennes* (3) puis *Consciences Maghrébines* (4) ainsi que ceux qui ont milité au sein de différentes associations de tendances libérales telles l'Association de la Jeunesse Algérienne Scoute (AJAS) animée par le docteur Pierre Chaulet ou l'Association des Etudiants Catholiques. Il faut signaler à ce propos l'attitude courageuse des Chrétiens Libéraux en Algérie qui ont dénoncé les exactions commises sur la population algérienne par les forces chargées du «maintien de l'ordre». Les prises de position de l'archevêque d'Alger, Mgr Duval (5) qui, malgré l'obligation de réserve à laquelle il était tenu, n'a pas hésité à condamner l'activisme ultra-colonialiste de certains catholiques et à défendre les prêtes poursuivis pour leur soutien au FLN, lui ont valu la solide et furieuse inimitié des «Croisés de l'Algérie Française» qui l'ont surnommé «Mohamed Duval» et n'ont ménagé à son égard, ni menaces ni injures. D'autres prêtres tels ceux de la Mission de France à Souk Ahras (6) ont exprimé plus ouvertement leurs critiques à l'égard de l'injustice engendrée par le système colonial et leurs condamnations des méthodes répressives utilisées par l'armée française en Algérie. D'autres encore se sont engagés davantage en apportant plus directement leur soutien au FLN tels le père Scotto, curé de Bab-El-Oued, ou l'abbé Declercq, curé de Notre-Dame-des-Victoires en haut de la Casbah. D'autres enfin, se sont engagés dans les rangs du FLN tel l'abbé

(1) C'est d'ailleurs le titre qu'a choisit Anne Loesch pour conter l'action, au sein de l'OAS, de l'étudiant activiste Jean Sarradet. Cf. Loesch A., *La valise et le cercueil*, Paris, Plon, 1963, 269 p.

(2) Le terme de «Libéral est assez ambigu et recouvre tout un éventail d'attitudes qui vont du paternalisme à l'engagement résolument anti-colonialiste en passant par un humanisme chrétien. Une analyse critique en est présenté par Colette et Francis Jeanson in *L'Algérie Hors-la-loi, op. cit.*, pp. 239-244.

(3) Revue, à l'existence éphémère et dont ont paru trois numéro de 1950 à 1951.

(4) A succédé à la précédente en 1954 et a duré jusqu'en 1956. D'abord bimestrielle puis semestrielle, cette revue compte cinq numéros simples puis deux numéros doubles. Ces deux derniers numéros (le 1er paru en décembre 1955 et le 2ème l'été 1956) seront d'ailleurs réédités par le FLN et largement diffusés. Ils contiennent en effet, les documents essentiels présentant les thèses du FLN au cours des années 1955-1956.

(5) Promu cardinal en janvier 1965.

(6) Cf. Nozière André, *Algérie : les chrétiens dans la guerre*, *op. cit.*, p. 206, et Perennes Jean-Jacques, *Chrétiens en Algérie*, Paris, Centre Lebret, 1977, pp. 17-18.

Alfred Berenguer, curé de Montagnac près de Tlemcen qui a été le représentant officiel du FLN en Amérique Latine (1).

D'autres Français libéraux ont épousé la cause du FLN et se sont activement engagés dans la lutte anti-colonialiste. Leurs noms figurent dans le long martyrologe de la Révolution algérienne : Henri Maillot, Maurice Audin, Fernand Yveton, Me Popie, Me Thuveny... (2). Mais ces libéraux sont une faible minorité perdue dans une masse plus sensible à l'idéologie colonialiste dominante.

Certes l'armée également n'a pas été composée toute de tortionnaires. La démission, le 28 mars 1957, du général Paris de Bollardière (3), révolté par les méthodes répressives de l'armée, n'est pas un exemple isolé (4). Le contingent notamment a été souvent hostile aux excès de la violence répressive ; «Non, toute l'Algérie n'est pas fasciste, tous les Français ne sont pas ultras, toute l'armée ne torture pas. Mais le fascisme, les ultras, la torture sont la France en Algérie» (5). Car la cause première est en définitive le système colonial qui porte en lui-même les germes de l'injustice et de la violence. La violence manifeste des activistes n'est que la conséquence de cette violence plus fondamentale qu'est la violence structurelle du système colonial, consolidé par les institutions imposées par le dominateur.

Violence structurelle, violence institutionnalisée, violence dévoilée sont les trois aspects de la violence du colonisateur qui est un *état de violence*. Ces aspects sont particulièrement accentués dans le cas de l'Algérie, colonie de peuplement. La minorité privilégiée dont la situation dominante repose sur ce système ne peut que s'y accrocher désespérément. Après y avoir lié son destin, elle y place sa raison d'être ; d'où sa rigidité et sa violence devant tout ce qui menace cet édifice ; d'où son intolérance et son manichéisme. C'est pourquoi, comme l'a souligné F. Fanon, les démocrates européens d'Algérie sont confinés dans la clandestinité (6). En plein jour, ne se manifeste que la présence conquérente du colonisateur ; présence exclusive qui nie celle du colonisé, et lui refuse le dialogue ; même lorsque celui-ci prend les armes. Sa pleine responsabilité lui est refusée. L'agitation nationaliste est alors considérée comme le fait

(1) Cf. Nozière André, *op. cit.*, pp. 216-227 et Berenguer (Abbé Alfred), *Un curé d'Algérie en Amérique Latine*, Alger, SNED, 1966, 261 p.

(2) A son sujet, *El Moudjahid*, n° 34, 24 décembre 1958, écrit : «Celui qui a été visé, c'est l'Algérien, une catégorie particulière de militant algérien, la plus intolérable, la plus inadmissible, la plus incompréhensible pour le colonialisme, car elle dément fondamentalement le mythe de la «rébellion» fanatique arabo-islamique : l'Algérien, le patriote algérien de souche européenne».

(3) Sur cet épisode, cf. Barberot R., *Malaventure en Algérie avec le général Paris de Bollardière*, Paris, Plon, 1957, 241 p. et le témoignage du général Paris de Bollardière, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1972, 167 p.

(4) Citons notamment la prise de position du général Billote et le témoignage indigné de M. Jules Roy, colonel et «pied-noir» de surcroît, in *La guerre d'Algérie*, Paris, Julliard, 1960, 216 p.

(5) Nora Pierre, *Les Français d'Algérie*, *op. cit.*, p. 75.

(6) Cf. Fanon F., *L'an V de la Révolution algérienne*, Paris, Maspéro, 1959, pp. 141-178.

d'un groupe «d'égarés téléguidés par Moscou ou le Caire» et non un mouvement profondément national (1). Ainsi, la violence du colonisateur apparaît essentiellement comme négation de l'Autre : le colonisé. Face à elle se dresse la violence du colonisé qui est essentiellement affirmation de soi.

(1) Albert Camus n'échappe pas à cette logique en écrivant : «Il faut considérer la revendication de l'indépendance nationale algérienne en partie comme une des manifestations de ce nouvel impérialisme arabe, dont l'Egypte, présumant de ses forces, prétend prendre la tête, et que, pour le moment, la Russie utilise à ses fins de stratégie anti-occidentale», *Chronique Algérienne*, Paris, Gallimard, 1958, p. 203.

CHAPITRE II

LA VIOLENCE DU COLONISÉ

Elle est le dernier recours. Elle est l'acte ultime enfanté par l'échec de toutes les tentatives pacifiques inscrites dans le cadre légal imposé par la puissance coloniale. Certes, il y a eu la lutte armée menée contre l'envahisseur lors de la conquête de l'Algérie. Mais cette lutte est qualitativement différente de celle déclenchée le 1er novembre 1954. Le décalage historique ne se limite pas seulement à une différence de date : c'est l'histoire de tout un siècle au cours duquel le peuple algérien avec ses différentes composantes sociales et à travers ses différentes générations a, à la fois résisté et succombé à la formidable entreprise de dépossession réalisée par le colonialisme ; dépossession du sol et des hommes.

C'est ce siècle de dépossession qui marque la différence entre la lutte des Abdelkader, Boumaza, Mokrani... et celle animée et dirigée par le FLN. L'enjeu de la lutte n'est pas seulement la terre, mais plus largement le patrimoine à le fois économique et culturel qui constitue l'espace et le lieu d'émergence de la Nation en armes. C'est pourquoi, la violence déclenchée le 1er novembre 1954 constitue dans l'histoire du nationalime algérien, le dernier recours, le «non possumus» qui est l'aboutissement d'une longue traversée du désert, longée d'illusions réformistes, de défaites, de compromis, voire même de compromission (1). La violence a alors un caractère de *nécessité* et plus encore, de nécessité vitale où se pose la question d'être ou ne pas être. Rappelons que le 1er novembre 1954 se situe dans la phase déclinante du mouvement nationaliste algérien : 1950 démentellement des réseaux de l'OS ; 1951 échec de l'action électoraliste à la suite des fraudes électorales, organisées par l'administration colonial ; 1953, crise au sein du MTLD et désaffection dans les rangs de l'UDMA. Les perspectives étaient alors des plus sombres pour les militants nationalistes. Il ne restait plus qu'à se soumettre à la fatalité d'une servitude portant la marque d'un destin frappé de

(1) Dans un éditorial d'*El Moudjahid* intitulé «le rôle de la lutte armée en Algérie» on peut lire : «les conditions spécifiques de l'Algérie coloniale où l'impérialisme français a fixé profondément ses racines en faisant de notre pays une colonie de peuplement, rendaient utopique toute tentative de libération nationale par des moyens légaux. Les expériences électorales et parlementaires des partis nationalistes avant 1954 n'ont eu qu'un aspect positif qui a retenu l'attention du peuple : elles ont montré que la vérité et le droit ne triompheraient en Algérie que le jour où ils seraient revendiqués les armes à la main» (*El Moudjahid*, n° 53-54 du 1er novembre 1959).

malédiction, ou se lancer dans l'aventure révolutionnaire, n'ayant plus rien à perdre et tout à gagner.

La proclamation du 1er novembre 1954 le dit explicitement en traçant le tableau sombre d'une situation désespérée : «... notre mouvement national terrassé par des années d'immobilisme et de routine, mal orienté, privé du soutien indispensable de l'opinion populaire, dépassé par les événements, se désagrège progressivement à la grande satisfaction du colonialisme qui croit avoir remporté la plus grande victoire de sa lutte contre l'avant-garde algérienne. L'heure est grave !» (1).

L'heure est grave ! La violence devient le seul espoir d'une situation sans issue. Bien que surgie de cette situation, elle n'est pas animée par une réaction de désespoir, mais guidée par un souci d'efficacité qui constitue à la fois sa force matérielle et morale. En effet, du point de vue éthique, quoiqu'en pense M. Ellul (2), la violence en général, et celle du colonisé en particulier, tire sa positivité non seulement du projet de libération qu'elle poursuit mais également de son aptitude à mener à la victoire.

Car le recours à la violence est une affaire trop grave pour la livrer à la seule spontanéité. L'exclamation «l'heure est grave» ne désigne pas seulement la gravité de la situation mais également celle du choix arrêté. La violence véritablement révolutionnaire ne peut se permettre la sanglante gratuité de la révolte et de l'action anarchique. Les morts et les souffrances qu'elle engendre ne doivent pas être inutiles. Elle a en premier lieu le souci de l'efficacité. Car le risque de mort doit s'accompagner sinon d'une certitude, du moins d'un espoir raisonnable de victoire.

A cet égard, la violence révolutionnaire procède moins du vitalisme sorelien que d'une pratique consciente et réfléchie où le subjectivisme doit être dominé au maximum par la maîtrise des instruments de violence. Ainsi, la fin ne suffit pas à justifier les moyens. Elle sert à déterminer le choix des moyens, et c'est dans la pratique que se révèle la vraie justification, dans la seule mesure où les moyens n'ont pas dénaturé la fin poursuivie en devenant eux-mêmes une fin. La fin est à la fois première et dernière par rapport aux moyens. Elle est première en tant que souci de justification et de légitimation des moyens employés. Mais elle est dernière parce

(1) *El Moudjahid*, n° 4.

(2) Qui ne trouve d'excuse qu'à la violence spontanée et anarchique et estime que : «La violence spontanée me paraît pour un chrétien, immédiatement sensible. La violence déclenchée avec calcul et à l'intérieur d'une stratégie n'est rien d'autre, n'est en rien différente de celle du général qui fait tuer ses soldats en exaltant leur patriotisme, etc... Et c'est bien en effet la leçon de Lénine», Ellul Jacques, *Contre les violents*, Paris, Le Centurion, 1972, p. 171. Son attitude résolument non-violente lui dicte des conclusions et des appréciations pour le moins discutables. Ainsi, usant du procédé classique des fausses équivalences, il met sur le même plan la violence des Viet-Congs et celle des troupes américaines, la violence du FLN et celle de l'armée française. Il finit par prôner un vague «radicalisme chrétien» qui consiste à s'élever au-dessus des violences sans définir clairement la nature de l'action à mener.

qu'elle constitue le couronnement de l'action menée et est le résultat escompté des moyens employés. Aussi, importe-t-il de ne pas perdre de vue cette relation entre fin et moyens, de ne pas les examiner isolément par une casuistique de la mauvaise foi, enfin de considérer la totalité téléologique du processus révolutionnaire.

En tant qu'ultime recours, la violence révolutionnaire est nécessaire, mais d'une nécessité qui s'appuie sur la raison ; une raison doublement éclairante : elle suppose démontés les mécanismes de la violence oppressive et assigne à l'action menée contre celle-ci le rôle de *contre-violence* ; c'est-à-dire une violence qui a pour fin la suppression de la violence première, «L'état de violence». A cet égard, la négation portée par la violence révolutionnaire est radicale puisqu'elle poursuit à la fois la fin de la violence oppressive et sa propre fin. Elle est de ce fait, portée par cette «raison désespérée» dont parle M. Barreiro qui précise : «La violence révolutionnaire est donc une violence assumée, avec toute la gravité dramatique que cela suppose. C'est seulement ainsi que l'on pourra comprendre la violence comme une médiation réelle et comme un chemin de libération pour les opprimés. C'est seulement ainsi qu'un processus qui comporte l'application de la force et qui compte parmi ses possibilités celle de tuer, peut acquérir progressivement un caractère éthique... C'est le seul cas où elle est valable dans la mesure où elle devient praxis politique» (1).

En effet, assumée par un projet de libération, la violence en tant que praxis politique devient le moteur de la révolution en acte. Elle est de ce fait, collective et organisée. Collective parce qu'elle réalise la mobilisation de la masse opprimée avec ses différentes composantes sociales et organisée parce qu'elle se veut efficace et contrôlée.

Section I : La violence collective

Contrairement à la violence du colonisateur qui s'achève dans la solitude, c'est dans la solitude que commence celle du colonisé : un petit groupe réduit en nombre et sommairement équipé prend le maquis le 1er novembre 1954 et se lance dans l'aventure révolutionnaire. Aventure, parce que le risque et le pari y sont grands : un groupuscule armé de mousquetons et de vieux fusils de chasse affronte une armée nombreuse et bien équipée : David et Goliath ! Mais aventure révolutionnaire, parce que l'action de ce petit groupe s'inscrit dans une perspective de libération collective. Plus de sept années de lutte armée vont transformer cette solitude en communion qui élargit le petit groupe aux dimensions d'un peuple, d'une nation en armes.

Bien avant, la solitude était encore plus grande, puisque la vio-

(1) Barreiro J., *Violence et politique en Amérique Latine*, Paris, Editions du Cerf, 1971, p. 98.

lence du colonisé se manifestait surtout à travers des réactions subjectives et individuelles. Fanon a bien décrit cette fuite irrationnelle devant une réalité oppressive imposée par l'ordre colonial, fuite qui trouve refuge dans les rêves et les mythes, qui dicte des conduites d'évitation et qui anime les querelles claniques (1). Cette violence individuelle témoigne en fait de la violence inhérente à l'ordre colonial. Elle est une protestation et une réaction de révolte contre une situation absurde et sans issue dans laquelle se débat le colonisé qui est et se sent marginal dans la société coloniale. En fait, les réactions violentes et individuelles du colonisé témoignent subjectivement d'une situation objective de marginalité existant au sein de la société coloniale ; une société qui crée une masse considérable d'oubliés et de laissés-pour-compte.

Mais vient le temps de la colère réfléchie et la violence devient nécessité dès lors qu'on décide d'y mettre fin en tant que destin ; d'y mettre fin non plus individuellement mais collectivement ; d'y mettre fin par un dépassement du *sentiment d'hostilité* en *intention hostile*. La violence collective ne tue pas des hommes, mais des symboles. Elle poursuit la mort du colonisateur en tant que représentant d'un système oppressif et en même temps celle du colonisé en tant que sujet soumis à la servitude. La mort physique n'est pas la fin dernière de la violence collective des colonisés, mais simplement le tribut payé pour détruire une impossibilité ontologique ; le refus du non-être. Ainsi, la violence qui tue devient une violence qui donne la vie, qui engendre, c'est une ontophanie. Elle réalise la dialectique hegelienne du maître et de l'esclave. Le colonisé en prenant les armes se crée, parce qu'il crée sa propre histoire et forge son destin en devenant *sujet historique*. La violence collective va développer une double action : une action externe dirigée contre le colonisateur et une action interne visant à transformer le colonisé.

1) La violence externe

La violence collective ne vise plus un ennemi individuel. Le colonisateur cesse d'être un individu qui inspire la crainte, l'envie ou la haine, mais le représentant d'un groupe social et plus encore, d'un système contre lequel va être dirigée la violence collective. Comme le remarque M. Bourdieu : «Ce qui frappe c'est que l'intention hostile de cette guerre a quelque chose d'abstrait. Cette guerre est moins dirigée dans son intention hostile contre des ennemis concrets que contre un système, le système colonial» (2).

De ce fait, les tracts du FLN et les articles d'*El Moudjahid* instruisent constamment le procès du colonialisme plutôt que celui de tel ou tel individu. Ainsi, dès la proclamation du 1er novembre 1954, il

(1) Cf. Fanon F., *Les damnés de la terre, op. cit.*, pp. 41 à 43.
(2) Bourdieu P., «Révolution dans la révolution» in *Esprit*, janvier 1961, p. 29.

est précisé : «notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi obstiné et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique» (1). De son côté, la «plate-forme de la Soummam», dans le chapitre «Pourquoi nous combattons», déclare : «La Révolution algérienne a la mission historique de détruire de façon définitive et sans retour le régime colonial odieux, décadent, obstacle au progrès et à la paix» (2). On peut encore lire dans l'article d'*El Moudjahid* intitué «Pourquoi nous combattons» ce passage : «Nous combattons pour détruire un régime colonial rétrograde, dominateur et dénationalisant» (3).

Les exemples peuvent être multipliés. L'ennemi a désormais nom colonialisme, impérialisme, France. Il est à la fois abstrait et concret, abstrait parce qu'il renvoie à un concept impersonnel et général, mais concret parce qu'il désigne la véritable cible à atteindre et délimite avec précision le champ d'action. La nouveauté n'est pas tant la désignation du colonialisme comme principal ennemi à combattre (le nationalisme algérien au cours de sa longue phase légaliste n'a pas cessé de le faire) que l'assignation de cet objectif à la violence. Celle-ci devient véritablement un instrument politique. Elle constitue alors la meilleure confirmation de la célèbre formule de Clausewitz qui pourrait être transposée ainsi : «La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens... *politiques*» dont la violence.

Celle-ci, dans ses différentes formes de manifestations (sabotage, attentat, grève, manifestation) est un langage. Le dialogue des armes impose le colonisé, longtemps marginalisé, comme interlocuteur : «La poudre est devenue le rythme et la cadence des chants que nous chantons au son de la mitraille car l'on a trop longtemps méprisé nos discours» dit l'hymne national «Qassaman».

Interrogeons ce langage et soyons attentifs à ses signes : la grande offensive du 20 août 1955 dans le Constantinois marque à la fois la commémoration de la déportation du roi du Maroc (signe d'un élargissement du champ de lutte à l'ensemble du Maghreb) et la radicalisation de la violence. Les attentats à la bombe déclenchés à Alger en 1956 répondent aux premières exécutions des militants FLN condamnés à mort et à l'attentat activiste de la rue de Thèbes (4). Signalons les manifestations et les offensives politiques et militaires coïncidant périodiquement avec la session de l'Assemblée Générale de l'ONU. En prenant les armes, le colonisé prend le monde à témoin. Il force le colonisateur à le reconnnaître. Si la proclamation du 1er novembre 1954, tout en préconisant la lutte armée, ouvre la

(1) Cf. le texte in *El Moudjahid*, n° 4.
(2) *Ibid.*
(3) «Pourquoi nous combattons», *El Moudjahid*, n° 2.
(4) Cf. *supra.*

voie à la négociation (1). Si une amorce de négociation a été tentée au cours des années 1956-1957 (2) le FLN s'en est tenu au principe fixé par la «plate-forme de la Soummam» : «La négociation suit la lutte à outrance contre un ennemi impitoyable, elle ne la précède jamais» (3).

Pour le FLN, le colonisateur installé par la force ne peut-être réduit que par la force. C'est ce qu'exprime Fanon, dont les analyses de la violence ont été inspirées de l'exemple algérien : «le colonialisme n'est pas une machine à penser, n'est pas un corps doué de raison. Il est la violence à l'état de nature et ne peut s'incliner que devant une plus grande violence» (4). La violence du colonisé n'est qu'une réponse à cette première violence : «A la terreur politique et militaire que nous a imposée la colonisation, nous répondons par la guerre révolutionnaire car la pacification des «cœurs et des esprits» confiée en toute liberté à la soldatesque française s'est traduite en fait par l'extermination systématique de la population civile» (5).

C'est justement cette population qui est l'enjeu de la lutte et qui constitue la principale force du mouvement de libération nationale. Dans ce contexte, les analyses d'Engels sur la violence apparaissent sinon fausses du moins très peu nuancées (6) même lorsqu'il reconnaît l'importance du facteur humain et des moyens qualitatifs de la violence : «toute l'organisation et la méthode de combat des armées et par suite, la victoire et la défaite, s'avèrent dans la dépendance des conditions matérielles c'est-à-dire économiques, du matériel humain et du matériel d'armement, donc de la qualité et de la quantité de la population ainsi que de la technique» (7).

La guerilla est la «technique du pauvre» et elle a prouvé sa redoutable efficacité depuis la résistance espagnole à l'armée napoléonienne jusqu'à l'expérience des partisans chinois et vietnamiens. La lutte de libération nationale menée en Algérie le confirme. L'organe du FLN souligne à ce propos : «Avant, la supériorité de l'armement jouait un rôle déterminant dans la victoire. Aujourd'hui, la victoire appartient aux forces qui bénéficient du soutien des larges masses

(1) «En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir réel de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes, aux peuples qu'elles subjuguent, le droit de disposer d'eux-mêmes», cf. le texte in *El Moudjahid*, n° 4.
(2) Sur le détail de ces négociations, cf. *supra*.
(3) Cf. le texte in *El Moudjahid*, n° 4.
(4) Fanon F., *Les damnés de la terre*, *op. cit.*, p. 47.
(5) Cf. *Résistance Algérienne*, n° 33, 10-20 juin 1957, p. 3.
(6) Tout à sa réfutation de Duhring, Engels accentue le rôle purement instrumental de la violence en faisant dépendre son triomphe des moyens matériels dont elle dispose : «La violence n'est pas un simple acte de volonté, mais exige pour sa mise en œuvre des conditions préalables très réelles, notamment des instruments dont le plus parfait l'emporte sur le moins parfait... La victoire de la violence repose sur la production d'armes, et celle-ci à son tour sur la production en général, donc... sur la «puissance économique» sur «l'état économique» sur les moyens matériels qui sont à la disposition de la violence», Engels (F), *Anti-Duhring*, Paris, Ed. Sociales, 1971, p. 195.
(7) Engels F., *Anti-Duhring*, *op. cit.*, p. 199.

du peuple, même si ces forces disposent d'un potentiel militaire très réduit».

«La situation en Algérie offre les caractéristiques d'une guerre révolutionnaire où le FLN jouit de l'appui immense du peuple algérien tout entier, et où le régime colonial ne subsiste plus que sous la forme d'une armée d'occupation isolée» (1).

L'expérience de la lutte de libération nationale démontre que la violence du colonisé ne vise nullement une victoire militaire. D'ailleurs, la tendance vers 1956-1957 a valoriser l'action militaire et à chercher une victoire rapide et totale sur le terrain à l'exemple de «Dien-Bien-Phu» a été rapidement abandonnée, à la suite de l'échec essuyé par l'ALN en tentant d'opposer à l'ennemi, des bataillons lourdement équipés. L'échec de cette expérience a imposé un retour à une conception de lutte plus conforme aux principes de la guérilla (2). C'est pourquoi la conviction solidement encrée chez un grand nombre de militaires et d'officiers français d'avoir remporté une victoire militaire sur le terrain accuse une méconnaissance (3) de la réalité profonde de la lutte de partisan menée par le FLN et l'ALN. Le principal terrain à conquérir n'est ni le sol, ni les vallées, ni les montagnes, ni les collines, mais celle qui donne au sol, aux vallées, aux montagnes et aux collines leur dimension humaine : la population. Et c'est ce terrain-là que s'est attaché et a réussi à conquérir le FLN.

Citons à ce propos *El Moudjahid* qui note que l'insurrection du 1er novembre 1954 «différait de toutes celles entreprises jusque-là. Tandis que les insurrections du passé visaient la levée en masse et recherchaient les chocs décisifs avec l'adversaire, celle du 1er novembre se traduisit par l'entrée en action de groupes peu nombreux, de guérilleros dont l'impératif stratégique était avant tout l'organisation du peuple et la diffusion des mots d'ordre patriotiques. Ces groupes organisaient des embuscades réussies, des accrochages éclairs, des coups de main spectaculaires. Mais leur tâche primordiale consistait dans la mise en place des structures du FLN» (4).

La violence est ici *démonstrative* et joue un rôle de dévoilement de la réalité oppressive de l'ordre colonial. Elle ne vise pas à mettre en déroute l'armée d'occupation ni à obtenir sa reddition. Elle rem-

(1) «Le fascisme ne sauvera pas le colonialisme français en Algérie», *El Moudjahid*, nº 33, 8 décembre 1958.

(2) Qui sont bien connus du FLN. Cf. Colonel Sadek, «Notre armée et sa stratégie», *El Moudjahid*, nº 9, 20 août 1957, dans le même numéro «les forces morales de l'ALN» ; «Guérilla», *El Moudjahid*, nº 26, 4 juillet 1958.

(3) Cette méconnaissance n'est cependant pas générale. Citons à ce propos la remarque de Lucien Poirier. «Un instrument de guerre révolutionnaire : le FLN» in *Revue militaire d'information*, nº 289, décembre 1957, p. 9 : «...le succès militaire est recherché sous sa forme négative : il s'agit de créer les conditions nécessaires et suffisantes pour qu'une victoire militaire des forces de l'ordre soit non seulement improbable (sinon à un prix trop élevé) mais dépourvue de signification réelle, la véritable bataille étant livrée sur un autre plan».

(4) «Le rôle de la lutte armée en Algérie», *El Moudjahid*, nº 53-54, 1er novembre 1959.

plit plutôt *une fonction provocatrice*. Par le désordre qu'elle étend, elle provoque le processus répressif du pouvoir colonial qui apparaît alors dans sa réalité oppressive (1). La violence révolutionnaire développe ainsi auprès des masses une maïeutique qui les fait accéder à la claire conscience du caractère fondamentalement violent du système colonial. Il faut brûler et même se brûler pour mieux éclairer ! L'organe central du FLN le confirme : «L'importance historique de la lutte armée ne réside pas seulement dans la possibilité qu'a désormais le peuple de combattre militairement les forces colonialistes. Elle réside aussi dans le fait qu'elle a aggravé les contradictions de la société coloniale et entraîné leur éclatement progressif. La lutte armée a rendu au peuple la pleine conscience de sa force et accentué sa haine irréductible du colonialisme et de toutes les formes d'oppression» (2).

Niant l'ordre colonial, et les lois qu'il impose, le mouvement de libération se met délibérément hors-la-loi. Le militant clandestin, le terroriste, le maquisard opèrent sur le terrain de l'illégalité officielle et attirent sur eux une répression particulièrement rigoureuse. Mais par leur mobilité, par le caractère irrégulier de leur action, par leur clandestinité, ils étendent partout l'insécurité et provoquent de ce fait une répression indiscriminée qui touche de plus en plus d'innocents et détermine en retour l'aggravation de la dichotomie séparant les deux communautés. Dans ce contexte, pratiquement aucun français ne se sent plus en sécurité et en sens inverse, tout musulman devient suspect, car «la présomption n'est plus comme le veut la loi, d'innocence mais de culpabilité» (3). Et c'est alors l'enchaînement de la terreur-répression-sabotage que décrit avec angoisse Mme Germaine Tillon et auquel elle a vainement cherché à mettre fin (4). Ce processus marque la «montée aux extrêmes» du conflit opposant colonisateur et colonisé. La disproportion des moyens entre les deux antagonistes (5) donne à la violence indifférenciée du coloni-

(1) Cette fonction provocatrice est bien soulignée par Che Guevara qui écrit : «La dictature essaie toujours de se maintenir sans trop montrer qu'elle use de la force ; l'obliger à se démasquer, à se montrer sous son vrai visage de dictature violente des classes réactionnaires, contribue à montrer au peuple sa vraie nature et approfondira la lutte à tel point qu'il ne sera plus possible de reculer» Guevara Ernesto Che, *Textes militaires*, Paris, Petite collection Maspéro, 1968, p. 155.

(2) «Le rôle de la lutte armée en Algérie», *El Moudjahid*, n° 53-54, 1er novembre 1959. Dans le même ordre d'idées, citons ce beau passage de Marx : «Il faut rendre l'oppression réelle encore plus opprimante en lui adjoignant la conscience de l'oppression, la honte encore plus honteuse, en la rendant politique. Il faut dépeindre chaque sphère de la société allemande comme la partie honteuse de cette société, il faut contraindre ces situations fossilisées à se mettre à danser, en leur chantant leur propre mélodie ! Il faut enseigner au peuple à prendre peur de lui-même pour lui donner du courage» Marx K., *Critique de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Aubier, 1971, p. 63.

(3) Martin-Chauffier Louis, *L'examen des consciences*, Paris, Julliard, 1961, p. 30.

(4) Tillon Germaine, *Les ennemis complémentaires*, Paris, Ed. de Minuit, 1960, p. 219.

(5) Au colonel Bigeard lui demandant s'il ne trouve pas «que c'est un peu lâche de faire transporter dans les paniers à provisions, les sacs de plage ou les couffins de vos femmes, des bombes terroristes qui tuent les innocents ?» Larbi Ben M'Hidi aurait répondu : «Vous ne trouvez pas que c'est beaucoup plus lâche de jeter du haut du ciel, comme vous le faites, sur des douars sans défense, votre napalm et vos bombes terroristes qui tuent dix fois plus d'innocents ? Evidemment, si nous avions des avions, ce serait pour nous plus commode. Donnez-moi vos bombardiers et je vous abandonne mes couffins». Cité par A.P. Lentin, «La Bataille d'Alger», in *Révolution Africaine*, 2 novembre 1963, pp. 24-26.

sateur les dimensions d'un génocide. Cette situation joue alors contre le pouvoir colonial.

Car «quand trop d'innocents sont punis, l'abstention cesse de paraître une protection. Les activistes n'ont plus de peine à recruter des combattants du jour où les risques de l'action légalement coupable ne semblent pas tellement différents des risques de la passivité, légalement innocente (1). L'action répressive qui obéit à la règle de la «responsabilité collective» (2) accélère la prise de conscience et l'engagement du plus grand nombre dans la lutte de libération nationale. Chacun se sent directement concerné et la responsabilité devient, alors effectivement collective (3).

Par son caractère provocateur, la violence du colonisé tend à acculer l'ordre colonial, à présenter de lui-même le visage grimaçant de l'oppression, à achever son portrait démoniaque devant une conscience nationale qui se renforce et se radicalise au fil des perquisitions, des arrestations, des condamnations et des exécutions. Le manichéisme domine cette conscience et détruit l'illusion lyrique d'une «certaine idée de la France» : le général Massu va tuer Voltaire aux yeux de l'intellectuel occidentalisé ; le père Delarue (4) va aux yeux du «clerc» (5) ressusciter l'ombre des croisades. Mais face au paysan illétré, le gendarme et le garde-champêtre, connus de longue date, ne seront que plus armés.

C'est dans ce contexte que le pouvoir colonial va s'enfermer dans *une situation piégée* d'où il ne pourra sortir : ainsi, il ne peut renforcer la répression sans risquer de renforcer les rangs du mouvement de libération nationale. D'autre part, il ne peut consentir à des réformes sans voir son «libéralisme» interprété comme une faiblesse et une concession arrachée par la force ; donc sans encourager la poursuite de la lutte armée. De même qu'il ne peut conserver la séparation des deux communautés par le double collège sans encourir l'accusation de discrimination et d'inégalité ; il ne peut prôner l'in-

(1) Aron Raymond, *Paix et guerre entre les Nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1966, p. 176.

(2) Le télégramme adressé en mai 1955 par le général Cherrière au général Allard, commandant la région des Aurès est à cet égard très explicite : «Toute éclosion rébellion nouvelle doit entraîner aussitôt d'une part actions brutales contre bandes rebelles et d'autre part, sanctions contre complices en vertu responsabilités collectives», cité par Courrière Y., *Le temps des léopards*, *op. cit.*, p. 108.

(3) Le général Beaufre souligne les inconvénients de la répression basée sur le principe de la responsabilité collective : «Il s'agissait de faire admettre qu'un village qui a détruit une école ou des poteaux télégraphiques doit reconstruire ce qui est détruit et payer une amende. Le principe a un aspect juridique assez boiteux, mais il a surtout pour inconvénient majeur de renforcer la cohésion des populations et de risquer de les rejeter du coté de la dissidence». Gal Beaufre, «Le temps de la violence», in *Historia Magazine*, nº 201, 10 novembre 1971, p. 234.

(4) Aumonier de la 10ème D.P. Il a cru choisir le moindre des maux en donnant une caution morale à la pratique de la torture par les parachutistes. Le général Massu lui en a su gré. Cf. Massu J., *La vraie bataille d'Alger*, *op. cit.*, pp. 159-162. Vidal-Naquet P., *La raison d'Etat*, *op. cit.*, pp. 109-110 et 112-122. Cf. également Delarue R.P., *Avec les paras des 1er REP et 2ème REP Ma*, Paris, Nouvelles Editions latines, 1961, pp. 47-53.

(5) Dans le sens donné par M. Laroui dans sa typologie de l'idéologie arabe contemporaine in *L'idéologie arabe contemporaine*, Paris, Maspéro, 1967, pp. 19-22.

tégration (1) sans être accusé de vouloir assimiler le peuple soumis à sa domination et de tenter de le déposséder de sa personnalité. D'autres contradictions peuvent être relevées dont la principale est sans doute, le fait de considérer officiellement les opérations menées en Algérie comme relevant du «maintient de l'ordre» et de déployer en réalité un véritable effort de guerre mobilisant près de 800.000 hommes ; ce qui aboutit à une reconnaissance de belligérance sinon en droit, du moins en fait (2). Le «rebelle» devient un interlocuteur. Après avoir été traqué comme un hors-la-loi, il a conquis, à force de lutte et de persévérance, le droit à la reconnaissance dont le couronnement est la table des négociations. Pour ce faire, il a fallu au mouvement de libération durer, conquérir l'espace et le temps, mobiliser les masses, agir non seulement sur l'adversaire mais également sur soi.

2) La violence interne

La lutte de libération nationale est un «Djihad». C'est une guerre qu'on mène contre les autres et contre soi-même, contre l'ennemi extérieur, mais aussi contre l'ennemi intérieur, c'est-à-dire ses propres imperfections et ses faiblesses. «Le Djihad» réduit à l'essentiel «est tout simplement une manifestation dynamique d'auto-défense pour la préservation ou le recouvrement d'un patrimoine de valeurs supérieures et indispensables à l'individu et à la cité. Il est aussi la volonté de se parfaire continuellement dans tous les domaines» (3). C'est finalement une entreprise collective de réhabilitation individuelle et nationale.

Il en est ainsi tout d'abord de la mutation de la violence individuelle et anarchique en violence collective et organisée. Il ne s'agit plus désormais de lutter contre des moulins à vent ou de libérer son agressivité dans un combat douteux qui procède plus de la criminalité que de l'action politique.

La meilleure illustration de cette mutation est sans doute l'intégration des marginaux et des hommes du «milieu» au sein du FLN. Elle s'est manifestée par l'épuration de la Casbah d'Alger de sa pègre et la réhabilitation d'un grand nombre de déclassés, sous-prolétaires élevés à la rude école de la misère et des coups durs. Le martyrologe de la Révolution Algérienne compte des noms aussi pittores-

(1) D'ailleurs, l'assimilation est la meilleure illustration de cette situation piégée. Car appliquée à la lettre, l'assimilation implique l'égalité totale entre les différents membres de la société considérée ; ce qui, dans le cadre du pays colonisé ne peut aboutir qu'au triomphe de la loi de la majorité et de ce fait à l'assimilation de la minorité par la majorité et en dernière instance, à l'indépendance de la colonie. Ce piège a bien été vu par la fraction radicale du colonialisme qui a toujours manifesté son hostilité à toute politique d'assimilation.

(2) Sur les différents aspects de cette reconnaissance cf. Bedjaoui M., *La Révolution algérienne et le droit*, Bruxelles, Ed. AIJD, 1961, pp. 141-183.

(3) «Bulletin de naissance», *El Moudjahid*, n° 1.

ques qu'Ali-la-Pointe, Ali-Z'yeux-Bleus, Petit-Maroc, Saïd Touati dit le Balafré... Tous ces «frères des Ravachol, Bonnot, Raymond-la Science» (1) que décrit avec talent Ouzegane.

La violence devient désormais un acte politique assumé par un nombre de plus en plus croissant de ces dépossédés. Dès lors, la violence «d'arme absolue de la pauvreté (elle) s'est faite créatrice d'un mode révolutionnaire – la guérilla – qui, en confondant lutte politique et lutte armée, efface la distance entre projet révolutionnaire et révolution en actes» (2). La violence est alors déterminée par le projet révolutionnaire.

Elle développe cette maïeutique révolutionnaire qui met tout un peuple à l'école du militantisme. L'école est partout au sens propre du terme : elle est dans les prisons où se réalise une politisation intensive, où le criminel de droit commun partageant la vie quotidienne des militants accède à la conscience politique. L'école est dans les maquis où le commissaire politique explique au paysan le sens de l'action patriotique. Elle est dans les camps de réfugiés aux frontières Est et Ouest où grands et petits annonent les premières lettres de l'alphabet et les premiers mots qui donnent aux sentiments confus de révolte, l'ampleur de la réflexion politique. Elle est dans la rue, en ville, à la campagne où la violence devient un lien de solidarité pour une entreprise commune de libération ; où l'on apprend quotidiennement et douloureusement les vertus de l'endurance, de la détermination et de la rigueur militante. La politisation de la violence est constamment affirmée par le FLN : ainsi la «plateforme de la Soummam» énonce le principe de la «primauté du politique sur le militaire». Elle fixe comme objectif immédiat d'installer «organiquement le FLN dans tout le pays, dans chaque ville, chaque village, mechta, quartier, entreprise, ferme, université, collège, etc...» et de «politiser les maquis». D'autre part, les statuts du FLN dans leur préambule, disposent : «les combattants de l'ALN, animés d'une même foi révolutionnaire, sont des militants du FLN, détachés à l'action armée» (3). De fait, engagés volontairement dans la lutte armée les membres de l'ALN sont avant tout des militants qui prolongent l'action politique par l'action militaire (4). Au sein de l'ALN, les wilayate sont dirigées chacune par un chef investi d'une responsabilité politico-militaire. D'autre part, le rôle du commissaire

(1) Ouzegane A., *Le meilleur combat*, Paris, Julliard, 1962, p. 253.
(2) Decoufle André, *Sociologie des Révolutions*, Paris, PUF (Que sais-je ?, n° 1298), 1968, p. 97.
(3) Ils confirment dans l'article 3 : «l'ALN fait partie intégrante du FLN. Tout djoundi est militant du FLN. Tout militant du FLN est susceptible d'être djoundi», le texte des statuts est reproduit in Khelifa Laroussi, *Manuel du militant algérien*, Lausanne, La Cité Editeur, 1962, pp. 16-21.
(4) «Les chefs de l'insurrection du 1er novembre, les didouche, Zighout, Ben Boulaid, Ben M'Hidi, pour ne citer que quelques noms à jamais glorieux, n'étaient pas des guerriers par vocation. Leur qualité maîtresse résidait avant tout dans leur expérience de militants révolutionnaires». «Le rôle de la lutte armée en Algérie», *El Moudjahid*, n° 53-54, 1er novembre 1959.

politique comme éveilleur des consciences est important dans la politisation des maquis et le renforcement des liens entre la population et des maquisards.

Certes, le meilleur éveilleur des consciences est sans doute le pouvoir colonial lui-même qui, par son action répressive massive constitue le meilleur agent recruteur pour le mouvement de libération nationale. L'expérience quotidienne de l'humiliation et de l'oppression est également le meilleur facteur de prise de conscience dans un contexte de lutte armée. D'ailleurs, c'est sur le terrain que les paysans devenus maquisards ont appris et réinventé les gestes et les techniques de la guérilla. La lecture de Clauzewitz, de Mao et de Guevara s'est limitée à la petite sphère des états-majors (1), la base, certes guidée et dirigée par des chefs a surtout appris par elle-même les règles de l'action clandestine et de la guerre de partisan (2).

C'est ce qui explique le *caractère tellurique* de celle-ci ; caractère qui accuse un lien très fort avec «le sol, avec la population autochtone et avec la configuration géographique du pays, montagnes forêts, jungle ou désert» (3). Le partisan est à cet égard, le défenseur de ce sol natal qui a marqué sa sensibilité et qu'il a marqué de sa présence et de son travail. La défense du territoire est d'ailleurs la réaction la plus immédiatement sensible et la plus proche de l'instinct de conservation (4). C'est ce qui explique dans une large mesure l'importante participation de la paysannerie (l'élément de la population le plus lié au sol) à la lutte armée. Le paysan en prenant les armes, se confond avec la nature, avec le terrain où il évolue aisément : chaque rocher, chaque buisson, chaque crête et chaque vallée est un abri, un élément de son combat mouvant : «Le terrain devient alors une aide et non un obstacle. Chaque soldat doit utiliser les différents reliefs du terrain pour se cacher des vues de l'adversaire et progresser» (5).

(1) En effet, la bibliothèque de l'état-major général de l'ALN à Ghardimaou réservait une bonne place à ces auteurs.

(2) C'est ce que confirme un ancien maquisard de la wilaya IV Mohamed Teguia dans son mémoire de maîtrise d'histoire : «Les principes de la guérilla n'ont pas été appris dans des manuels de Mao Tsé Toung, ni dans tout autre ouvrage marxiste ; aussi intéressantes qu'elles fussent ces théories étaient le plus souvent inconnues des maquisards à quelques exceptions près. Les moudjahidine s'inspirent (on est tenté de dire sont mûs instinctivement) de méthodes traditionnellement employées en Afrique du Nord depuis les circoncellions jusqu'aux harcellements qu'effectuait parfois l'Emir Abdelkader. Il s'agit de profiter de l'effet de surprise, de frapper vite et de se diluer dans la nature en emportant le plus d'armes possible», Teguia Mohamed, *Evolution du nationalisme algérien au temps de la guerre d'Algérie : l'Armée de Libération Nationale vue à travers un échantillon : la wilaya IV*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Nanterre, 1974, p. 25.

(3) Schmitt Carl, *La notion du politique – Théorie du partisan*, *op. cit.*, p. 229.

(4) Ce phénomène a été remarqué chez les animaux et abondamment commenté par nombre de zoologistes et de biologistes. Cf. notamment Lorenz Konrad, *l'agression, une histoire naturelle du mal*, Paris, Flammarion, 1969, 315 p. et particulièrement Audrey Robert, *L'impératif territorial*, Paris, Stock 1967, 299 p., (malgré ses positions fort contestables sur le régime raciste d'Afrique du Sud et sur l'agression américaine au Viet-Nam), pp. 249-251.

(5) «EL Moudjahid vous présente le fidaï», *El Moudjahid*, n° 1.

Le sol, c'est la terre protectrice, c'est la terre nourricière, c'est la terre des ancêtres et celle de cette famille élargie aux dimensions d'une nation ; c'est la fraternité du combat. En effet, en accentuant la dichotomie séparant le groupe des colonisateurs et celui des colonisés, la violence remplit une fonction d'agrégation et d'unification au sein de ces derniers devenus tous frères de violence. C'est le serment qui lie désormais d'une façon indéfectible les membres de la communauté tendus vers le même objectif de libération nationale.

Le serment détermine pour chaque membre du groupe un engagement irréversible qui fait de ce groupe une entité assurée de la permanence de son action et de la fidélité sans défaillance à la cause défendue. Sartre a analysé longuement les différents aspects de ce serment, mais il le situe au niveau des relations inter-individuelles (1). Alors qu'ici, le serment est celui de cet ensemble constitué par la communauté des colonisés et représenté par l'organisation partisane, le FLN. Qassaman ! (Jurons !) tel est le titre de l'hymne national algérien. Et de fait, «le moment réel de l'action commune est tout entier contenu dans le mot d'ordre «jurons». C'est-à-dire dans la décision commune de jurer» (2). Jurons ! Le serment est collectif au niveau le plus symbolique puisqu'il ne lie pas des individus entre eux, mais lie toute la comunauté des colonisés à l'animateur et à l'organisateur du combat commun : le parti. C'est ce qui est chanté dans l'hymne «Qassaman !» : «Front de libération, nous t'avons prêté serment /Et avons décidé que vive l'Algérie / Témoignez !». Le serment appelle le témoignage. Car l'histoire est présente, elle se fait douloureusement. Ce n'est pas un serment conspiratif, mais un serment déclaré devant le monde entier et destiné à être retenu par l'histoire. Il est fait au parti devant l'humanité et au nom du sang, de la mort glorieuse, de la liberté.

Mais, concrètement, il est fait au nom de ceux qui se sont engagés totalement et définitivement dans ce combat ; aux morts, aux martyrs, aux «Chouhada». Les martyrs hantent de leur présence ce vaste champ de bataille qui s'étend du maquis jusqu'au fond d'un cachot, devant les policiers inquisiteurs, dans une réunion de cellule, au coin d'une rue ou derrière un rocher, à l'heure d'un attentat ou d'une embuscade... partout, les vivants sont exhortés par les morts qui ravivent en eux, non pas l'esprit de vengeance, mais celui du sacrifice suprême, de l'engagement total. Et cet esprit est le contraire du vertige suicidaire. Il envisage comme but final non pas la mort, mais la vie ; celle de toute une communauté libérée de l'oppression qui est une mort lente. La mort sur le champ de bataille n'est qu'un risque qu'on doit courir pour tuer cette mort lente. A cet égard, le portrait que trace du «fidaï» l'organe du FLN est assez juste : «Le fidaï, à l'inverse des déséquilibrés rendus célèbres par la

(1) Cf. Sartre J.P., Critique de la raison dialectique, Paris, NRF, Gallimard, 1960, pp. 439-459.
(2) *Idem*, p. 446.

littérature de l'Europe et de l'Asie, ne se drogue pas. Le fidaï n'a pas besoin d'ignorer le danger, d'obscurcir sa conscience ou d'oublier. «Le terroriste», dès qu'il accepte une mission, laisse entrer la mort dans son âme. C'est avec la mort qu'il a désormais rendez-vous. Le fidaï, lui, a rendez-vous avec la vie de la Révolution et avec sa vie propre. Le fidaï n'est pas un sacrifié. Certes, ne recule pas devant la possibilité de perdre sa vie pour l'indépendance de la Patrie, mais à aucun moment il ne choisit la mort» (1).

La vie, c'est la victoire finale, c'est la certitude de cette victoire par l'assurance qu'après sa propre mort la lutte continuera et sera prise en charge par ses frères de violence. C'est la même certitude rappelée dans le chant des partisans. «Ami si tu tombes /un ami sort de l'ombre / A ta place».

Le serment est à cet égard, un engagement de continuité. Une fois le processus de lutte de libération nationale déclenché, il n'est plus permis de s'arrêter à mi-chemin. C'est ce qui explique le caractère radical de la violence collective des colonisés. En donnant la parole aux armes, la lutte devient radicale et exclut les compromis et les demi-mesures. Le FLN a, à maintes reprises, déclaré son intention de combattre jusqu'à la victoire finale en refusant toute espèce de «gradualisme» ou de politique des étapes (2) : «Le peuple algérien pense ses rapports avec la France en termes d'opposition irréductible entre ses intérêts et ceux de la présence coloniale. Il ne s'agit pas pour lui d'attendre du colonialisme qu'il se réforme, qu'il se montre moins cupide et moins féroce, qu'il desserre son étreinte. Le système est condamné en bloc, et sa chute ne peut être consommée réellement que par l'avènement de l'indépendance» (3). Se situant dans la logique de la célèbre phrase de Saint-Juste : «Ceux qui font la révolution à demi ne font que creuser leurs tombeaux» (4). *El Moudjahid* ajoute : «La révolution est ennemie par essence des demi-mesures, des compromis, des retours en arrière. Conduite à son terme, elle sauve des peuples ; arrêtée en cours de route, elle cause leur perte et consomme leur ruine... l'intransigeance du FLN a donc un contenu. C'est une intransigeance révolutionnaire qui ne se paie pas de mots. Loin de traduire un irréalisme politique, elle est l'exigence d'un réalisme révolutionnaire» (5). Ce réalisme puise sa logique dans la certitude de la victoire et la clarté de l'objectif poursuivi : l'indépendance nationale. Dès lors, tous les efforts sont tendus vers cet objectif et aucun argument ne prévaut contre lui :

(1) «Le «fidaï» : sentinelle avancée de la Révolution», *El Moudjahid*, n° 9, 20 août 1957. Ce passage, de la plume de Franzt Fanon est reproduit dans l'ouvrage de ce dernier : *Sociologie d'une révolution*, Paris, F. Maspéro, 1960, pp. 45-46.
(2) Cf. les éditoriaux : «L'indépendance nationale pour un Maghreb unifié», in *El Moudjahid*, n° 11, 1er novembre 1957, et «La conscience révolutionnaire algérienne» in *El Moudjahid*, n° 14, 15 décembre 1957.
(3) «L'indépendance nationale, seule issue possible», *El Moudjahid*, n° 19, septembre 1957.
(4) Citée dans un article intitulé «Une révolution, un style», in *Résistance Algérienne*, n° 36, 13-20 juillet 1959.
(5) «L'indépendance nationale seule issue possible», art. cit.

– Pas même les réformes auxquelles consent la France et qui figuraient parmi les revendications du mouvement nationaliste au cours de sa phase légaliste, tel le collège unique. Le refus est net : «Les Algériens refusent à juste raison toute réforme, tout statut octroyés, car l'octroi justement manifeste leur dépendance. Il signifie et renforce le pouvoir de l'oppresseur. Il revêt les apparences de la liberté mais il écrase dans la mauvaise foi, l'esclave et l'humilié. Le pain que vous donnez au pauvre ne l'enrichit pas, il le confirme au contraire dans sa misère» (1). Devenus artisans de leur destin, les colonisés revendiquent la pleine autonomie de leur volonté et refusent toute notion d'octroi qui signifie leur dépendance vis-à-vis de l'Autre. Ils ne veulent devoir leur destin qu'à eux-mêmes et suppriment de ce fait, toute possibilité de compromis avec le pouvoir colonial.

– Pas même la manne du «Plan de Constantine» ni la suppression des communes mixtes, ni l'octroi du droit de vote aux femmes musulmanes. Pas même «la paix des braves». Au triptyque français : «Cessez-le-feu-élections-négociations», le FLN oppose le sein : «Négociations-cessez-le-feu-élections». Il se refuse à déposer «les couteaux au vestiaire» en s'en tenant au préalable de l'indépendance.

Cette intransigeance est soutenue par la rigueur du combat livré, par les sacrifices consentis et les souffrances endurées. Du moment où la lutte mobilise un nombre croissant de personnes et la répression atteint un large éventail de la population colonisée, la porte des compromis se ferme. Le conflit atteint alors *un point de non-retour* qui rend difficile l'abandon de l'objectif initial et l'arrêt à mi-chemin.

Dans le processus de la lutte de libération menée en Algérie, ce *point de non-retour* peut être situé à l'offensive du 20 août 1955 déclenchée dans le Constantinois par Zighout Youcef qui, succédant à Didouche Mourad, tente de sauver le mouvement de libération de l'enlisement (2) et de lui donner une nouvelle impulsion en rendant impossible tout compromis avec l'adversaire (3). Le FLN n'est encore

(1) *Résistance Algérienne*, nº 20, 1-20 février 1957.

(2) Rappelons en effet qu'après la flambée du 1er novembre 1954, la lutte de libération amorce un mouvement de reflux sous la première vague de répression déclenchée par le pouvoir colonial. Les coups portés à l'organisation naissante sont durs : La zone du Constantinois perd son chef Didouche Mourad qui trouve la mort le 8 février 1955 au cours d'un accrochage avec l'armée française. La zone de l'Algérois perd de son côté son chef Rabah Bitat, arrêté le 21 mars. L'arrestation de Ben Boulaid le 23 mars plonge la zone de l'Aurès dans une grave crise. Dans la zone de l'Oranie commandée par Ben M'Hidi, l'action est encore très réduite. Tandis qu'en Kabylie Krim Belkacem qui dispose d'effectifs relativement faibles et mal équipés adopte une position de repli.

(3) Rappelons qu'à l'époque, les nationalistes modérés ne sont pas encore engagés dans le mouvement de libération nationale. Ils n'ont pas encore complètement coupé tout rapport avec l'administration coloniale. Celle-ci d'ailleurs ne désespère pas de les utiliser comme 3ème force. Les tracts du FLN multiplient les mises en garde en direction de ces nationalistes modérés. Citons le texte d'une directive du FLN en date de juin 1955 : «Des bruits courent et ils se confirment chaque jour au sujet d'entretiens secrets Soustelle-Abbas, commandant Monteil (chef de cabinet militaire du gouverneur) Kiouane et envoyé du ministère de l'intérieur, Messali.

(suite de cette note page suivante)

qu'à ses débuts, son influence est limitée. Zighout Youcef estime alors nécessaire de sauver la situation, en aggravant le conflit et en radicalisant la lutte par la participation de la population. Longuement préparée (1), cette action va soudain mettre le Constantinois à feu et à sang. Le même jour (20 août 1955) presque à la même heure (midi) la population musulmane encadrée par les Djounoud de l'ALN envahit les rues de Philippeville, Constantine, Aïn Abid, Collo, El Arouch, Oued Zenati, El Halia. Survoltée, la foule libère soudain une rancœur longtemps contenue et alimentée par le spectacle fréquent et quasi-quotidien des injustices, des humiliations (2) et de la rigueur d'une répression de plus en plus indiscriminée (3). La violence collective est alors dominée par le sentiment d'hostilité et la volonté de vengeance. Le bilan de ce «jour de colère» est tragiquement lourd. Les chiffres officiels font état de 123 morts dont 71 européens. Mais la réaction des forces de l'ordre et de la population européenne sera encore plus violente et plus meurtrière. C'est la répétition, à dix ans d'intervalle, dans ce même Constantinois, des tragiques événements de mai 1945. Les arrestations massives, les exécutions sommaires, les «ratonnades» et les lynchages vont provoquer une véritable hécatombe au sein de la population musulmane. Les chiffres officiels annoncent 1.273 morts et 1.000 prisonniers tandis que les recensements établis par le FLN dénombrent 12.000 morts ! Mais la querelle macabre des chiffres est dérisoire devant une réalité que personne ne peut nier : la rupture est désormais consommée entre les deux communautés. Le sang et les morts ont élargi le fossé qui les sépare. Les positions de part et d'autre se durcissent et toute possibilité de compromis est exclue. La mort de Allaouah Abbas (4) et celle d'Henri Rohrer (5), au cours de ces journées sanglantes, symbolisent cette impossibilité.

(suite de la note 3 de la page précédente)
«L'administration colonialiste... espère par l'intermédiaire des Abbas, Kiouane et autres Messali, arrêter l'action de l'Armée de Libération Nationale moyennant quelques reformes politiques.
«C'est là une erreur grossière. L'Armée de Libération Nationale ne reconnaît à personne le droit de parler en son nom. Seuls les dirigeants du FLN qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur de l'Algérie pourront parler au nom de l'armée». Cf. le texte in *Consciences Maghrébines*, n° 7, p. 24.

(1) La préparation va durer 5 semaines. Cf. le témoignage de Zouaoui Benamadi, «Il y a 14 ans, Skikda», in *El Moudjahid*, 20 août 1959, p. 5.

(2) Le commandant Vincent Monteil, collaborateur à l'époque du Gouverneur Général Jacques Soustelle écrit sous le pseudonyme de François Sarrazin au sujet du 20 août 1955 : «Jusqu'ici rien n'a été proposé qui dépasse le couplet traditionnel sur les «foules musulmanes fanatisées». Alors que la vraie raison d'une pareille explosion de haine n'est autre que le choc en retour des exactions commises et des humiliations subies : le moment est venu où plus personne ne peut les supporter» Sarrazin François, «L'Afrique du Nord et notre destin», *Esprit*, n° 10-11, novembre 1955, p. 1663.

(3) Le général Allard, obéissant aux directives du gouverneur général Soustelle et à celles du général Cherrière adopte le principe de la responsabilité collective dans ses opérations de «maintien de l'ordre».

(4) Neveu de M. Ferhat Abbas et conseiller municipal de Constantine. Il a été condamné par le FLN pour avoir diffusé un tract où il était écrit notamment : «Nous sommes les élus légitimes du peuple algérien. Nous condamnons la répression des deux côtés» cité par Courrière Y., *Le temps des léopards, op. cit.*, p. 185.

(5) Ecrivain d'origine suisse, a choisi de vivre en Algérie dont il a été très attaché. Il a démonté avec finesse et lucidité le mécanisme de la répression collective en Algérie par l'armée française dans un article intitulé «Terrorisme en Algérie», in *Esprit*, septembre-octobre 1955, pp. 1606-1619.

L'opération lancée par Zighout Youcef va avoir deux conséquences : d'une part, accentuer la répression exercée par les «forces de l'ordre» et étendre la peur et l'insécurité sur l'ensemble du territoire ; d'autre part, renforcer les rangs du mouvement de libération et gagner l'appui de la population. En effet, c'est de ces événements que date le «traumatisme» du gouverneur général Soustelle (1) qui opte résolument pour une répression impitoyable et le recours systématique au principe de la responsabilité collective (2) ; principe qu'il a déjà fait appliquer depuis mai 1955 (3). D'autre part, l'aile modérée du nationalisme algérien commence à rallier les rangs du FLN qui s'impose et élargit son audience au fil des jours. La violence a ainsi rempli sa fonction provocatrice et resserré les rangs de la communauté de plus en plus unanime pour la cause patriotique. Ainsi, le 20 août 1955 constitue, dans le processus de la lutte de libération nationale, le point culminant de la phase de démarrage, le «take off» (4) à partir duquel le mouvement acquiert sa propre dynamique et assure son auto-développement. La violence fait ici office de «stimulus actif» ayant une fonction d'impulsion.

Certes, pour aboutir à ce résultat, le sang innocent a coulé ; il a fallu écraser «plus d'une fleur innocente» (5). Mais la violence déchaînée tend à abolir toute notion d'innocence. Lorsque la violence domine les rapports entre colonisateurs et colonisés, il n'y a plus d'innocents, car l'indifférence et la passivité ne sont plus permises, ni même la neutralité. Chacun est personnellement concerné et directement impliqué. Chacun a les mains sales. Il y a d'un côté les agents de la subversion, de l'autre les agents de la répression et au milieu les morts ou les traitres.

Cette logique implacable inspire à la fois les actes les plus héroïques et les crimes les plus sordides. En Algérie, le mouvement de libération nationale a fourni des premiers, de nombreux exemples sans pourtant réussir à éviter les seconds. Le combat mené illustre la dialectique de la nécessité et de la liberté. Mais la nécessité s'impose

(1) Cf. Soustelle J., *Aimée et souffrante Algérie*, *op. cit.*, p. 95.

(2) Cf. notamment le communiqué publié par le gouvernement général dès le 22 août et dans lequel sont énumérés les mechtas détruits pour avoir «fourni la majeure partie des contingents qui, le 20 août, ont attaqué en masse les centres d'Oued-Zenati et d'Aïn Abid d'une part, et qu'ils étaient coupables des assassinats et atrocités commises dans ces centres». Cf. le texte intégral du communiqué dans l'article de Paret Roger, «Soustelle débordé en Algérie» in *France Observateur*, n° 276, 25 août 1955, p. 8.

(3) Cf. Les directives qu'il a données à cette époque aux généraux Cherrière et Allard in Courrière Y., *Le temps des léopards*, *op. cit.*, pp. 108-109.

(4) Cette notion utilisée en aéro-dynamique a été reprise en science économique par Rostow Walt V., *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Seuil, 1963, pp. 16-79 et introduite en science politique par Deutsch Karl W., Burrel Sidney A. in *Political Community and the Borth Atlantic Area*, New-Jersey, Princeton University Press, pp. 83-85 et Etzioni Amitai, *Political Unification*, New-York, Holt, Rimhart and Wiston, inc. 1965, pp. 51-55.

(5) Pour reprendre la phrase de Hegel sur la nécessité salvatrice de la violence en dépit des souffrances qu'elle inflige : «un grand personnage lorsqu'il s'avance, écrase nécessairement plus d'une fleur innocente, est obligé de détruire bien des choses sur son passage» cité par Jacques d'Hondt «L'appréciation de la guerre révolutionnaire par Hegel», *op. cit.*, p. 79.

à un double niveau : celui de la situation oppressive et celui de l'acte de libération. Ainsi, la lutte contre la nécessité devient une nécessité qui lie indéfectiblement tous les membres de la communauté nationale jusqu'à la victoire finale. La libération passe par l'assomption de la nécessité de lutter pour elle afin de mettre fin à la nécessité imposée par la situation coloniale.

D'autre part, la nécessité du combat collectif passe par la nécessité de l'engagement personnel. Ainsi la nouvelle recrue doit satisfaire à l'épreuve initiatique. Elle est souvent appelée à commettre un attentat avant de faire partie définitivement de l'organisation. Cette condition répond certes à un souci d'efficacité et de sécurité interne pour prévenir toute tentative d'infiltration d'un agent ennemi. Mais au-delà de ce souci, elle signifie la concrétisation de l'engagement personnel et pour ainsi dire physique du militant. Ce qui lie désormais celui-ci à l'organisation c'est la mort d'un ennemi ou la destruction d'un édifice.

Enfin, la nécessité du combat collectif impose des règles rigoureuses. Hors-la-loi, parce qu'il vise à briser le cadre légal de l'ordre colonial, le colonisé devenu maquisard ou terroriste fixe de nouvelles lois, dans le cadre de son action libératrice et édicte un code de l'honneur aussi sévère et implacable que la lutte meurtrière qu'il mène. La violence est alors acte justicier (1). Elle oppose à l'exclusivité des normes imposées par l'ordre colonial, l'exclusivité des normes établies par le mouvement de libération nationale et juge avec rigueur tous ceux qui participent du crime de colonialisme.

Dès lors, tout manquement au nouveau code, toute défaillance sont assimilés à la trahison qui, dans ce contexte est sévèrement châtiée. Ainsi, les expéditions punitives n'ont pas épargné les Algériens qui se sont ouvertement et violemment opposés au FLN – comme les membres du MNA de Messali Hadj – ou qui ont tout simplement désobéi aux consignes données. L'opération des «nez coupés» (2) est un des épisodes les plus caractéristiques de cette action. Le «nif», symbole de l'orgueil et de l'honneur chez les Algériens (3), est menacé d'ablation en cas de manquement à la loi de la communauté. Le condamné porte sur la face d'une façon indélébile la marque de sa trahison, mais aussi celle d'une justice parfois expéditive et sans nuance, justice qui s'abreuve aux sources encore vivaces

(1) Et comme tel, elle refuse la justice officielle du pouvoir répressif. C'est ce qui explique l'exception d'incompétence opposée aux tribunaux français par les militants du FLN. C'est le point limite du «procès de rupture» où l'accusé est en même temps accusateur. Sur ce sujet, cf. Verges J.M., *De la stratégie judiciaire*, Ed. de Minuit, 1968, pp. 182-199.

(2) Elle s'est située en 1955-56 lorsque le FLN a lancé le mot d'ordre du boycott des produits tels le vin et le tabac. Les Algériens surpris en train de fumer ou de boire l'alcool étaient alors sévèrement punis.

(3) La valeur du «nif», symbole de l'honneur, a été particulièrement étudiée dans le contexte kabyle, par Pierre Bourdieux, «Le sens de l'honneur» in *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Paris, Droz, 1972, pp. 13-43.

de la solidarité clanique et de «l'honneur indivis» (1).

Car,telle est l'arme à double tranchant du terrorisme. Si elle permet de châtier d'une façon rigoureuse et exemplaire les traitres, d'opposer à l'ennemi une violence et un harcellement de tous les instants, elle peut aussi se transformer en principe d'organisation et dicter une conduite où l'autoritarisme prend le pas sur le souci de la persuasion et la brutalité devenir le seul moyen d'argumentation. Il en a été ainsi pour certaines expéditions punitives menées sans ménagement ni sens de la mesure. Il en a été ainsi pour le règlement sanglant de différends internes (2). La mort de Abane Ramdane encore mal éclaircie (3) jette une ombre sur l'histoire du mouvement de libération nationale. Il en est de même de celle d'un certain nombre d'étudiants tués au fond d'un bois ou au creux d'une «Cha'ba» (Talweg), victimes d'un anti-intellectualisme primaire et soupçonneux. Il en est de même de la «bleuite» cette vague de suspiscion qui a durement éprouvé les rangs du mouvement algérien de libération.

La suspiscion est la perversion morbide d'une qualité que la lutte armée impose : la vigilance. Celle-ci est destinée à prémunir le mouvement révolutionnaire contre toute tentative ennemie, de le miner de l'intérieur. Il s'agit de déceler le traitre infiltré dans ses rangs, de déjouer les ruses de l'adversaire qui a recours à l'arme du «cheval de Troie».

Dans ce contexte, la subtilité psychologique atteint une telle complexité qu'il devient difficile de reconnaître le compagnon de lutte, du traitre. Le vrai-faux-traitre et le faux-vrai-combattant (4) faussent tout jugement et la vigilance dégénère ainsi en suspiscion aveugle et pathologique qui dicte les réactions d'auto-destruction et des purges sanglantes (5). Les liquidations ordonnées par le colonel Amirouche, désorienté par les manœuvres du Colonel Godard, ont marqué une période sombre dans l'histoire de la wilaya III (6).

(1) Pour reprendre la formule de Germain Tillon in *Le harem et les cousins*, Paris, Seuil, 1966, pp. 139 et s.

(2) Cf. pour la wilaya IV, le témoignage de Mohamed Teguia, *Evolution du nationalisme algérien..., op. cit.*, pp. 60-64.

(3) La version officielle présenté par l'éditorial d'*El Moudjahid*, n° 24, 29 mai 1958, intitulée «Abane Ramdane est mort au champ d'honneur» est unanimement reconnue comme fausse. Cf. les versions sensiblement voisines données par Courrière Yves, *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 180-192 et Lebjaoui Mohamed, *Vérités sur la révolution algérienne, op. cit.*, pp. 151-162. Cf. également la version attribuée à Krim Belkacem et reproduite par Hamdani Amar, *Krim Belkacem, le lion des djebels, op. cit.*, pp. 203-205.

(4) Cf. les jeux compliqués du capitaine Léger in Courrière Y., *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 132 et s.

(5) Cette mésaventure de la vigilance n'est d'ailleurs pas propre à la révolution algérienne : «La police populaire spontanée n'échappe pas dans ces conditions, à de coupables excès de zele (dans la chasse aux contre-révolutionnaires surtout, où les vengeances personnelles ont leur part à côté de considérations politiques) ainsi qu'à une perméabilité exagérée aux rumeurs les plus fantaisistes sur les menées anti-révolutionnaires : les aristocrates et les bourgeois sortent littéralement de partout, de caches secrètes comme en 1793, de bouches d'égouts, comme en 1871, à l'image du traitre du répertoire» Découfle A., *Sociologie des révolutions, op. cit.*, p. 84.

(6) Sur cet épisode, cf. Courrière Y., *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 419 et s.

Le traître devient une véritable hantise qui mine de l'intérieur le mouvement de libération.

Dans l'exaltation de la ferveur patriotique et à l'heure de l'union sacrée, le traître incarne le démon sur qui se concentrent toutes les malédictions. Il est celui qui a rompu le *serment* collectif et a, par là-même, menacé le groupe de dissolution. Car le traître est partie intégrante du groupe et constitue le danger interne qui menace ce groupe de mort. Son châtiment est dès lors, tout naturellement la mort, mais une mort sans gloire. Car le traître n'est pas seulement celui qui a refusé de prendre part au combat commun, c'est aussi celui qui a tenu pour négligeable la mort de ceux qui sont tombés pour la cause nationale, pour la cause sacrée : les martyrs, les chouhada. C'est finalement celui qui, au lieu d'assurer la résurrection de ces derniers par la poursuite de la lutte, les tue pour ainsi dire une seconde fois en sortant des rangs. Et cette seconde mort est un acte profanateur dans la mesure où il atteint des êtres devenus sacrés. C'est ce qui explique la rigueur particulière avec laquelle est châtié le traître. Mais cette rigueur, de justicière, peut dégénérer en acte de terreur aveugle ou de pure brutalité.

Melouza pourrait en être une tragique illustration. Le FLN a toujours nié la responsabilité de ce massacre et en a accusé l'armée française (1). Il importe à l'heure actuelle de ne pas ignorer cet épisode et d'en faire toute la lumière. Avec le recul du temps, plusieurs témoignages convergents d'anciens responsables du FLN ou de l'ALN avouent la responsabilité d'un commando de l'ALN (2) dans ce massacre. Une enquête plus systématique devrait être menée pour établir la vérité des faits et démontrer si le massacre, le 28 mai 1957 de la population de Beni Illeman près de Melouza, a été effectivement commis par un commando de l'ALN qui aurait voulu punir un douar resté fidèle à Messali et particulièrement engagé dans l'action contre-révolutionnaire du MNA. Il semble en effet que les hommes de ce douar ont mené une lutte sans merci contre les troupes de l'ALN et qu'ils ont attaqué et massacré plusieurs sections de l'ALN qui passaient dans la région. Mais, ni la vengeance, ni le châtiment exemplaire du traître ne saurait justifier l'atrocité du massacre de Beni Illemane.

Ici, la violence utilisée initialement comme moyen, devient une fin. Le révolté ayant pris les armes, découvre dans l'emploi de la violence, le moyen d'imposer sa volonté et d'affirmer sa présence. Cette violence, après avoir été le moyen ultime devient le moyen unique qui règle tout problème avec autrui. L'élimination physique apparaît la solution magique qui résoud toutes les difficultés et abat tous les obstacles.

(1) Cf. «La vérité sur les événements de Melouza», in *Résistance Algérienne*, nº 32, 1-10 juin 1957, pp. 3-4 et «Melouza : nous ne fermons pas le dossier» in *Résistance Algérienne*, nº 33, 10-30 juin 1957, p. 2.

(2) Dirigé par le lieutenant Abdelkader Bariki, désigné par Yves Courrière sous le nom d'Abdelkader Sahnoun in *L'heure des colonels*, *op. cit.*, pp. 57-59.

Cependant cet aspect de la violence propre à tout mouvement insurrectionnel où les réactions individuelles ne sont pas toujours contenues par l'organisation, n'en constitue pas l'élément essentiel. Toute une littérature journalistique (1) au moralisme à sens unique, s'est évertuée à valoriser l'aspect «fait divers» du mouvement algérien de libération, le réduisant à une suite de querelles de personnes et de règlements de comptes sordides. La réalité est toute autre. Loin de nier les excès fâcheux et condamnables commis par certains militants du FLN ou certains membres de l'ALN, il importe de les situer à leur niveau réel. Ces excès illustrent les faiblesses du mouvement de libération mais n'en sont pas la caractéristique principale. D'ailleurs, ils ne sont pas toujours restés impunis et n'ont pas manqué d'être dénoncés dans le cadre interne aussi bien du FLN que de l'ALN. Il était, à l'époque assez difficile d'en faire étalage à l'extérieur. Fanon, lui-même malgré sa valorisation des vertus de la violence anti-colonialiste n'a pas manqué de condamner «le cœur plein de détresse, ces frères qui se sont jetés dans l'action révolutionnaire avec la brutalité presque physiologique que fait naître et qu'entretient une oppression séculaire» (2). Dans la même ligne de l'effort de démystification entrepris à l'égard du «syndrome-nord-africain» (3) Fanon fait un sort aux théories pseudo-scientifiques et racistes de l'école psychiatrique d'Alger (4) sur la criminalité nord-africaine en général et la criminalité algérienne en particulier (5). Au terme de l'analyse de plusieurs cas concrets, il conclut : «La criminalité de l'Algérien, son impulsivité, la violence de ses meurtres ne sont donc pas la conséquence d'une organisation du système nerveux ni d'une originalité caractérielle, mais le produit direct de la situation coloniale» (6).

La pratique des mutilations, des exécutions indiscriminées n'est en fait que la manifestation de cette agressivité accumulée au cours des longues années de domination coloniale et que la conscience politique n'a pas toujours pu contrôler et dominer.

En effet, le FLN a bien établi les règles de strict respect des principes d'humanité dans le combat livré au pouvoir colonial. Ainsi, parmi les «dix commandements de l'ALN» figure celui-ci : Se con-

(1) Citons à titre d'exemple : Bromberger Serge, *Les rebelles algériens*, Paris, Plon, 1958, 278 p. ; Tournoux J.P., *Carnets secrets de la politique*, Paris, Plon, 1958, 179 p. ; Paillat C., *Dossier secret de l'Algérie*, 2 vol., t. I, Paris, Livre contemporain, 1961, 539 p. et t. II, Paris, Presses de la Cité, 1962, 547 p. ; Duchemin J.C., *Histoire du FLN*, Paris, Table Ronde, 1962, 333 p.

(2) Fanon F., *Sociologie d'une révolution*, *op. cit.*, p. 11.

(3) In Fanon F., *Pour la révolution africaine*, Paris, Maspéro, 1964, pp. 13-25.

(4) Cf. le chapitre traitant «De l'impulsivité criminelle du nord-africain à la guerre de libération nationale» in *Les damnés de la terre*, *op. cit.*, pp. 224-235.

(5) L'école d'Alger explique la criminalité nord-africaine par une agressivité congénitale dûe à la conformation physiologique particulière du nord-africain caractérisée par une diencephalie dominante, marque de primitivité. Dans le même ordre d'esprit s'inscrivent les articles traitant des «mutilations criminelles en Algérie» in *Algérie médicale*, vol. 61, numéro spécial, 1957, 72 p.

(6) Fanon F., *Les damnés de la terre*, *op. cit.*, p. 235.

former aux principes de l'Islam et aux lois internationales dans la destruction des forces ennemies» (1). Le premier numéro d'*El Moudjahid* présentant le Fidaï précise à son sujet : «Il ne doit pas oublier que les moyens perfides ou barbares sont à l'égard de l'ennemi proscrits, en un mot tout ce qui aggrave les souffrances sans influence directe sur l'issue de la lutte. Ainsi, il s'abstiendra de toute violence contre les personnes ennemies sous peine de sanctions sévères. Il doit se souvenir qu'il a lui aussi des parents, des sœurs, des jeunes frères, une épouse et des enfants» (2). Parmi les buts de guerre fixés par «la plate-forme de la Soummam», le 5ème but est ainsi énoncé : «Donner à l'insurrection un développement tel qu'il la rende conforme au droit international (personnalisation de l'armée, pouvoir politique reconnaissable, *respect des lois de la guerre* (3), administration normale des zones libérées par l'ALN» (4). La «trève civile» proposée en janvier 1956 par Albert Camus et visant au respect de la vie des populations civiles a bénéficié de l'encouragement discret du FLN (5). De fait, le 20 juin 1960, le GPRA adhère aux conventions de Genève de 1949 sur le droit de la guerre (6). Si cette mesure entre dans le cadre de l'effort d'internationalisation du conflit, elle implique en revanche un engagement solennel de la part du GPRA de respecter les principes humanitaires de la guerre (7).

Mais, les «bavures» n'ont pas été complètement évitées. Fanon écrit : «Le front de libération nationale n'a pas craint, dans les moments où le peuple subissait les assauts les plus massifs du colonialisme, de proscrire certaines formes d'action et de rappeler constamment aux unités engagées les lois internationales de la guerre. Dans une guerre de libération, le peuple colonisé doit gagner, mais il doit le faire sans barbarie...» et d'ajouter : «le peuple sous-développé doit à la fois prouver, par la puissance de son combat son aptitude à se constituer en Nation, et par la pureté de chacun de ses gestes qu'il est, jusque dans les moindres détails, le peuple le plus transparent, le plus maître de soi. Mais tout cela est bien difficile». (8).

En effet, tout cela est bien difficile, et la réalité n'offre pas à l'observateur un visage serein et limpide. Dans le feu de l'action, dans les conditions éprouvantes de la vie clandestine, dans la fuite

(1) Cf. *El Moudjahid*, n° 1.
(2) «El Moudjahid vous présente le Fidaï», *El Moudjahid*, n° 1.
(3) Souligné par nous (NDLA).
(4) *El Moudjahid*, n° 4.
(5) Sur ce point, cf. les témoignages d'Amar Ouzegane, *Le meilleur combat*, Paris, Julliard, 1962, pp. 229-239 et Mohamed Lebjaoui, *Vérités sur la révolution algérienne*, *op. cit.*, pp. 38-55.
(6) Cf. Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit*, *op. cit.*, pp. 209-222.
(7) Déjà bien avant le 20 juin 1960, le FLN a eu des relations suivies avec le comité international de la Croix-Rouge, cf. «Documents sur les prisonniers de l'ALN» in *Résistance algérienne*, n° 14, 1er décembre 1956, p. 3 et Bedjaoui Mohamed, *op. cit.*, pp. 217-219. Cf. «Pourquoi adhérer aux conventions de Genève» in *El Moudjahid*, n° 63, 25 avril 1960.
(8) Fanon F., *Sociologie d'une révolution*, *op. cit.*, p. 10.

du proscrit et de l'homme traqué, dans les moments de faiblesse et de folie meurtrière, dans la rage et la douleur de celui qui voit mourir ses proches ou ses amis ; le *sentiment d'hostilité* – la vengeance et la haine – peut l'emporter sur *l'intention hostile*, le déchaînement des passions, sur la violence réfléchie et contrôlée. La faille est à chercher dans l'insuffisance de l'effort de politisation. Cette insuffisance se manifeste notamment par la valorisation de l'action directe, de l'engagement physique et le mépris de ce qui est politique ; mépris alimenté par le souvenir des vaines manœuvres politiques des partis nationalistes avant le déclenchement de la lutte armée.

La faille est également à chercher dans l'insuffisance de l'organisation et de la coordination de l'action. En effet, chaque militant devient au sein du rouage de l'organisation révolutionnaire un maillon de la longue chaîne formant l'ensemble du mouvement de libération nationale. Chaque militant devient partie intégrante de la praxis collective ; aussi fait-il assumer à celle-ci ses qualités, mais également ses défauts et ses errements qui ne sont plus le fait d'un individu isolé, mais celui d'un «être-dans-le-groupe» pour parler comme Sartre (1). De ce fait, en tant que violence organisée, le mouvement de libération est toujours responsable de tous les actes commis dans son cadre, même lorsqu'ils échappent à son contrôle. Ce ne sont pas des actes imputables à des individus mais des actes traduisant les défaillances et les faiblesses de l'organisation. Le FLN n'a d'ailleurs jamais rejeté la responsabilité des «bavures» sur tel ou tel individu. Il les a soit passées officiellement (2) sous silence, soit imputées au pouvoir colonial. En mobilisant les masses, en organisant leur lutte, le mouvement de libération prend en charge leurs actes. Car il incarne la violence organisée de ces masses.

Section II : La violence organisée

Dans une brochure du FLN datant de 1956 à «l'usage du cadre algérien» et intitulée «Comment diriger une grande organisation», on peut lire : «L'œuvre d'un Moïse, d'un Annibal, d'un Dioclétien, d'un Ignace de Loyola, d'un Colbert, d'un Napoléon, d'un Von Moltke, sont des exemples frappants du Génie de l'Organisation, c'est-à-dire de la faculté d'agencement, de l'intelligence à la fois distributive et coordinatrice» (3).

(1) Cf. Sartre J.P., *Critique de la raison dialectique, op. cit.*, p. 473. Les commentateurs de l'ouvrage de Sartre, MM. Rowald D. Laing et David G. Cooper écrivent à ce sujet : «En ce sens, l'individu est producteur du groupe en cela que le simple individu organique se transforme en un individu appartenant au groupe, en un individu groupé, en même temps, construit le groupe par l'organisation du champ de sa praxis» in *Raison et Violence*, Paris, Payot, 1964, p. 164.

(2) Quitte à prendre des mesures disciplinaires dans le cadre interne. L'importante activité des tribunaux du FLN prouve que ces mesures n'ont pas été rares.

(3) Cité par Baroin Michel, *L'organisation du front de libération nationale en France*, Paris Université de Paris, Faculté de Droit, DES de Sciences Politiques, 1966, p. 139.

L'importance de l'organisation soulignée ici, n'a jamais été négligée par le FLN.

Dès la réunion du «comité des 22» en juillet 1954, la mise en place des structures du Mouvement de Libération National commence. Le territoire est alors divisé en 5 zones : Aurès – Nord-Constantinois – Kabylie – Oranais (1).

La direction du mouvement est confiée à un «comité révolutionnaire» comprenant cinq responsables de zones (2), trois responsables à l'extérieur (3), et un coordinateur (4). Le nouveau mouvement, bénéficiant de l'expérience de la lutte clandestine acquise avec l'O.S. créée en 1947, organise dans le plus grand secret, le premier noyau des combattants du 1er novembre 1954.

Au cours de la première année de lutte, l'organisation est encore embryonnaire. Les responsables de zone disposant de moyens matériels et humains très réduits, ne peuvent établir au sein de l'organisation une réelle division du travail (5) et remplissent plusieurs fonctions à la fois :

Ils sont chefs militaires, conduisant le combat sur le terrain ; commissaires politiques, expliquant les buts de la lutte armée ; collecteurs de fonds, rassemblant l'argent nécessaire au mouvement ; secrétaires, rédigeant tracts et correspondances...

Il faut attendre le 20 août 1956 avec le Congrès de la Soummam pour voir le mouvement de libération se doter d'un programme politique et de structures. La «plate-forme de la Soummam» mettant l'accent sur l'importance de l'organisation, peut affirmer que le mouvement de libération national est «une révolution organisée et non une révolte anarchique» (6) ou encore :

«La preuve est faite que la révolution algérienne n'est pas une révolte de caractère anarchique, localisée, sans coordination, sans direction politique, vouée à l'échec. La preuve est faite qu'il s'agit au contraire d'une véritable révolution organisée, nationale et populaire, centralisée, guidée par un état-major capable de la conduire jusqu'à la victoire finale».

Au fur et à mesure de l'engagement dans la lutte et de la prolongation du combat, le mouvement de libération va s'étoffer et s'organiser à chaud. Il prolonge l'encadrement des masses par les organisations syndicales créées au cours des années 1955-1956.

Les étudiants sont mobilisés au sein de l'UGEMA (Union Géné-

(1) Le Sahara est écarté provisoirement de ce découpage territorial.
(2) Ben Boulaid (Aurès), Mourad Didouche (Nord-Constantinois), Belkacem Krim (Kabylie), Rabah Bitat (Algérois), Larbi Ben M'Hidi (Oranais).
(3) Chargés de la propagande à l'étranger et de la collecte des fonds et de l'armement : Hocine Ait Ahmed, Ahmed Ben Bella, et Mohamed Khider.
(4) Mohamed Boudiaf, chargé de la liaison entre les responsables de zones et les responsables de l'extérieur.
(5) Ils ne pourront d'ailleurs se réunir comme prévu, le 10 janvier 1955 pour faire le point et assurer une meilleure coordination de l'action.
(6) Cf. *El Moudjahid*, n° 4.

rale des Etudiants Musulmans Algériens) créée en juillet 1955, les ouvriers au sein de l'UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens), créée en février 1956, et les commerçants au sein de l'UGCA (Union Général des Commerçants Algériens) créée au lendemain du Gongrès de la Soummam en septembre 1956. La même année (1), le FLN jette en France les bases de son organisation : La Fédération de France du FLN qui va progressivement étendre son activité à d'autres pays d'Europe : Suisse, Belgique, Allemagne, Italie. La création du GPRA le 19 septembre 1958 va marquer une nouvelle et très importante étape dans l'histoire du mouvement de libération nationale. Une nouvelle étape dans le processus d'organisation et de coordination de la lutte va être marquée par la 3ème session du CNRA (2), qui créé l'Etat-Major Général de l'ALN et adopte deux textes institutionnels : les statuts du FLN et les «Institutions provisoires de l'Etat Algérien». Outre la «plate-forme de la Soummam», c'est sur ces deux textes que nous nous baserons pour aborder l'organisation du Mouvement de Libération Nationale.

A cet égard, nous considérons tout d'abord les différentes structures du mouvement, avant de confronter les principes d'organisation adoptés et la pratique suivie.

1) Les structures

L'organisation du Mouvement de Libération Nationale est tendue vers un seul but : la libération du pays. Elle est dans cette perspective, une arme de combat. Les structures mises en place obéissent à cet objectif. Elles concrétisent d'une part, l'extension dans l'espace du Mouvement de Libération (c'est ce qu'on appellera les structures horizontales). Elles réalisent d'autre part, au sein de ce mouvement une division du travail nécessaire à l'efficacité de l'action (ce sont les structures verticales).

A – Les structures horizontales ou territoriales

Arme de lutte, le FLN selon la «plate-forme de la Soummam», doit être capable de «canaliser les immenses vagues qui soulèvent l'enthousiasme patriotique de la nation. La puissance irrésistible de la colère populaire ne doit pas se perdre comme la force extraordinaire du torrent qui s'évanouit dans les sables. Pour la transformer en énergie créatrice, le FLN a entrepris un colossal travail de brassage de millions d'hommes. Il s'agit d'être présent partout» (3). Plus haut, le texte fixe comme première tâche «d'installer organique-

(1) Il faut préciser que dès le début de la lutte armée, Mohamed Boudiaf s'est attaché à mettre sur pied une organisation du FLN en France. Mais sa tentative a été alors très limitée en raison de la forte implantation des messalistes.
(2) Tenue à Tripoli du 16 décembre 1959 au 18 janvier 1960.
(3) Cf. le texte in *El Moudjahid*, n° 4.

ment le FLN dans tout le pays, dans chaque ville, village, mechta, quartier, entreprise, ferme, université, collège, etc...» (1).

En effet, à partir du Congrès de la Soummam, un nouveau découpage territorial est opéré. Les anciennes zones sont remplacées par les wilayate :

– la wilaya I couvre la région des Aurès et Nemencha. Elle s'étend sur les monts du Belezma et une partie du Hodna. Elle comprend les principales villes suivantes : Batna, Arris, Negrine, Tebessa, Aïn Beida, Ouenza, Khenchela...

– la wilaya II couvre la région du Nord-Constantinois. Elle s'étend sur les massifs de Collo et de l'Edough et une partie de la chaîne des Babor. Elle comprend les villes suivantes : Constantine, Annaba (ex Bône), Skikda (ex Philippeville), Djidjeli, Guelma, Souk Ahras...

– la wilaya III couvre la région de Kabylie. Elle s'étend sur les chaînes du Djurdjura, des Babor et des Biban. Elle comprend les villes suivantes : Tizi Ouzou, Bejaïa (ex Bougie), Sétif, Bouira, Akbou, Dra El Mizan, Azazga...

– la wilaya IV couvre la région d'Alger. Elle s'étend sur les monts de Blida et du Titteri et «mord» à l'est sur une partie du Djurdjura, des Biban et du Hodna. Les principales villes sont : Alger, Blida, Medea, Boghari, Miliana, Cherchell, Tenes, El Asnam...

– la wilaya V couvre la région d'Oran. Elle s'étend sur les monts du Ksour, Djebel Amour, du Tessala, de Tlemcen, du Dahra et de l'Ouarsenis. Elle comprend les villes suivantes, Oran, Tlemcen, Mostaganem, Nedroma, Maghnia, Mascara, Tiaret, Aflou, Saïda...

– la wilaya VI couvre la région saharienne. Elle s'étend sur l'Atlas saharien. Les principales villes sont : Djelfa, Laghouat, Ghardaïa, Bousaada, Biskra, Hassi Messaoud, Touggourt, El Oued, Ouargla...

Chaque wilaya est subdivisée militairement en «Mintaqa» (zones), «Nahia» (régions), «Quism» (secteurs). Une subdivision politico-administrative englobe dans chaque «Quism», les douars et dans chaque douar, les mechta.

Alger bénéficiera d'un traitement particulier après le Congrès de la Soummam et au cours de la «Bataille d'Alger, compte tenu de sa position centrale de capitale et du phénomène d'amplification dont bénéficie chaque action d'éclat qui y est menée. Il va être, au cours des années 1956-57 le P.C. de la direction exécutive du FLN, le comité de coordination et d'exécution (CCE) issu du congrès du 29 août 1956. La zone autonome d'Alger (ZAA) est divisée en trois secteurs : le secteur I couvre le Centre de la ville (1), le secteur II le

(1) Comprend 5 quartiers : Casbah, Bab-El-Oued, Climat de France, Beau Fraisier, Fontaine Fraîche, Birtraria et le quartier européen du centre (rue Michelet, rue d'Isly...).

sud (1), le secteur III l'Ouest (2). Les secteurs sont à leur tour divisés en quartiers et les quartiers en ilôts urbains, champs d'action du groupe qui comprend 31 membres (3).

En France, le FLN étend progressivement ses réseaux sur l'ensemble du territoire métropolitain. Son implantation suit les axes de forte concentration des travailleurs algériens. Le territoire français est à son tour divisé en six wilayate qui sont elles-mêmes divisées en super-zones, puis en zones et enfin en régions.

La wilaya I, la plus importante, est celle dite de «Paris Centre» qui englobe l'agglomération parisienne comprise à l'intérieur des boulevards périphériques (4). La wilaya II dite de «Paris-périphérie» entoure la capitale au-delà des boulevards extérieurs (5). La wilaya III dite du «Centre-Alpes» s'étend sur l'agglomération lyonnaise, sur l'Auvergne à l'Ouest et la Savoie et l'Isère à l'Est. A ces wilayate s'en ajoutent trois autres :

– celle du Sud avec deux super-zones dont la première s'étend sur la Côte d'Azur, la Provence et Marseille, et la seconde sur la vallée du Rhône jusqu'à Hendaye et Saint-Nazaire.

– celle de l'Est avec une super-zone couvrant la Lorraine, et une autre couvrant l'Alsace et la Franche-Comté.

– celle du Nord avec une super-zone comprenant la bande côtière de Lorient à Dunkerque, et une seconde s'étendant sur les villes minières et industrielles du Nord (Valenciennes, Lille, Roubaix, Douai, Lens et Maubeuge).

La Fédération de France du FLN est dirigée au sommet par un comité directeur de 5 à 6 membres, ayant chacun une responsabilité dans une branche d'activité (organisation, propagande, trésorerie, affaires sociales, groupes de choc) (6). A chaque échelon de la hiérarchie (zone et région) la direction est confiée à un comité selon le principe de la Direction Collégiale.

L'activité de la Fédération de France du FLN s'étend au-delà des limites territoriales de l'hexagone, en Belgique, en Suisse et surtout en Allemagne Fédérale (7) qui constitue en Europe Occidentale un

(1) Comprend 8 quartiers : Belcourt, Clos Salembier, Redoute, Ruisseau, Kouba, Hussein Dey, Djebel Mabrouk, Birmandreis.

(2) Comprend 5 quartiers : El Biar, Bouzareah, Saint-Eugène, Notre-Dame d'Afrique et Guyotville.

(3) A savoir 4 cellules de 7 membres chacune (six militants dirigés par un chef de cellule). Deux responsables dirigent chacun un demi-groupe (ensemble de deux cellules) et sont tous soumis à l'autorité d'un chef de groupe).

(4) Elle comprend deux super-zones : la super-zone Nord qui compte une forte concentration de travailleurs algériens vivant dans les quartiers de la Goutte d'Or, Barbès-Rochechouard, Belleville... et la super-zone Sud qui s'étend sur la rive gauche. Chaque super-zone est divisée en deux zones, et chaque zone en quatre régions.

(5) Elle «s'étend, au Nord jusqu'à la Picardie (Amiens), à l'Est jusqu'à la Brie (Meaux et Provins), au Sud jusqu'aux départements du Loiret et du Cher, à l'Ouest jusqu'à Chartres, Dreux et Nantes-Gassicourt. Elle est également divisée en deux super-zones comprenant chacune trois zones». Baroin Michel, *L'organisation du FLN en France*, Paris, Faculté de Droit, mémoire de DES de Sciences Politiques, 1966, p. 12.

(6) Les «groupes de choc» qui sont chargés de l'activité terroriste de la Fédération, constituent une branche particulière, l'Organisation Spéciale (O.S.) relativement autonome.

(7) Cf. Notamment «L'activité du FLN en Allemagne Fédérale», *El Moudjahid*, n° 44, 22 juin 1959.

important marché d'armement. A l'Est et à l'Ouest, l'Italie et l'Espagne sont de véritables plaques tournantes permettant au FLN d'acheminer vers le Maroc et la Tunisie les fonds, le matériel et les hommes venus d'Europe.

C'est au Maroc et en Tunisie que se situent les principales bases logistiques de l'ALN, et à partir de1957-58, la direction exécutive du FLN avec son imposant appareil politico-administratif. Les frontières algéro-tunisiennes et algéro-marocaines occupées par d'importantes unités de l'ALN sont divisées chacune en deux zones (une zone nord et une zone sud). Ghardimaou en territoire tunisien et Oujda en territoire marocain sont respectivement les P.C. du com-Est et du com-Ouest (1) formant l'état-major de l'ALN. Ces deux P.C. demeureront après la suppression des com-Est et Ouest, et la création de l'Etat-major Général (EMG) de l'ALN à la 3ème session du CNRA. C'est d'ailleurs à cette session que sont adoptés les deux textes institutionnels, complétant la «plate-forme de la Soumman» : «les statuts du FLN» et les «institutions provisoires de l'Etat Algérien».

En effet, il s'agit bien pour le FLN de substituer à l'ordre colonial, un nouvel ordre, d'opposer aux structures de l'Etat colonial, celles d'un Etat national menant une guerre de libération. Cette volonté apparaît à travers les différentes structures mises en place et à tous les niveaux hiérarchiques du mouvement de libération. Nous ne ferons que rappeler brièvement ces structures (2).

B – Les structures verticales ou hiérarchiques

C'est à partir du Congrès de la Soummam que le FLN se présente au pouvoir colonial comme un contre-pouvoir et achève la rupture avec l'ordre établi, en mettant en place les structures d'un Etat clandestin réalisant dans la pratique, et du sommet à la base, la négation radicale de l'Etat colonial.

a) – Au sommet -- La Direction embrasse les domaines législatif, exécutif, et militaire d'un pouvoir issu de et voué à la lutte armée.

Le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), créé par le Congrès de la Soummam est l'instance législative et «L'organisme suprême de la Révolution Algérienne» (3). Théoriquement, cette qualité d'organisme suprême de la révolution algérienne reconnue au CNRA n'est que provisoire et n'est valable que pour les inter-

(1) Rappelons que c'est à la 2ème session du CNRA tenue au Caire du 20 au 28 août 1957 que sont créés les Commandements des Opérations Militaires Est et Ouest. Le com-Est est dirigé par le colonel Mohemmedi Saïd coordonne l'action des wilayate des Aurès, du Constantinois, et de Kabylie. Tandis que le com-Ouest dirigé par le colonel Houari Boumediene coordonne celle des wilayate d'Oranie, de l'Algérois et du Sud.

(2) Pour une analyse plus détaillée, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le Droit, op. cit.*, pp. 77-112.

(3) Préambule des «Statuts du FLN».

sessions du Congrès du FLN qui lui, est, aux termes de l'article 21 des statuts du FLN la véritable «instance souveraine du FLN» devant laquelle est responsable le CNRA (art. 23).

En fait, ce dernier sera l'arbitre suprême jusqu'à l'indépendance, puisqu'aucun congrès du FLN ne pourra se réunir après celui du 20 août 1956 durant la lutte armée. De ce fait, au cours de ses différentes sessions (1), le CNRA va agir comme l'instance suprême de la Révolution Algérienne en définissant la politique générale à suivre et en en contrôlant l'exécution, en désignant ses propres membres (2) et en s'élargissant par cooptation (3), en adoptant des textes institutionnels (4), en créant des organismes, tels l'EMG ou le GPRA et en nommant leurs membres, en étant seul habilité à prendre des décisions engageant l'avenir, notamment le cessez-le-feu... (5). Mais ses réunions espacées ménagent d'assez longues intersessions, au cours desquelles la direction exécutive du FLN a une large lattitude d'action.

La direction exécutive représentée initialement (6) par le Comité de Coordination et d'Exécution (CCE) (7), issu du congrès de la Soummam, va être assuré par le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) créé le 19 septembre 1958. Aux termes de l'article 18 des «Institutions provisoires...», «le GPRA assume le pouvoir exécutif de l'Etat algérien jusqu'à la libération du territoire national et l'avènement d'institutions définitives». Il est investi d'un pouvoir de légation active et est «habilité à signer des conventions à caractère international» (art. 20) (8). Mais sur-

(1) Après le congrès de la Soummam, le CNRA se réunit en août 1957 au Caire puis à Tripoli en décembre 1957, août 1961 et juin 1962.

(2) Si l'article 24 des statuts du FLN précise : «La composition, le nombre et les modalités de désignation au CNRA sont de la compétence du Congrès National», l'article 29 des mêmes statuts dispose : «Le CNRA a la faculté le cas échéant, de se compléter ou de s'élargir par cooptation, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés». Ce qui est confirmé par l'article 9 des «Institutions Provisoires de l'Etat Algérien» qui stipule : «Le CNRA a la faculté de se compléter ou de s'élargir par cooptation à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés».

(3) Ainsi, le CNRA composé initialement de 34 membres, s'élargit à la session du Caire à 50.

(4) L'article 4 des Institutions provisoires... l'habilite à cet effet : «Le CNRA est dépositaire de la souveraineté nationale. Il légifère provisoirement jusqu'à la libération du territoire national et contrôle le gouvernement». Cependant, «Il peut autoriser le gouvernement à légiférer par décret-loi».

(5) Article 5 des Institutions Provisoires.

(6) Précisons que du déclenchement de la lutte armée au Congrès de la Soummam, la direction est assurée par le «Comité Révolutionnaire» désigné à la réunion du «Comité des 22» en juillet 1954.

(7) Composé de 5 membres (Abbane Ramdane, Larbi Ben M'Hidi, Krim Belkacem, Ben Youcef Ben Khedda et Saad Dahlab). La mort de Larbi Ben M'Hidi réduit le CCE à quatre membres à sa sortie du territoire national en juillet 1957. Il sera élargi à 14 membres à la deuxième session du CNRA au Caire. Il comprend alors : Abbane Ramdane, Ferhat Abbas, Lakhdar Ben Tobbal, Abdelhafid Boussouf, Mahmoud Chérif, Lamine Debaghine, Belkacem Krim, Abdelhamid Mehri, Amar Ouamrane et les cinq dirigeants prisonniers (Aït Ahmed, Ben Bella, Bitat, Boudiaf et Khider).

(8) C'est dans cet ordre de compétence que se situe notamment l'adhésion du GPRA aux Conventions de Genève le 20 juin 1960 et la signature de certains accords bilatéraux. Sur ce point, cf. Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit, op. cit.*, pp. 184-188.

tout, il est «responsable de la conduite de la guerre d'indépendance à laquelle il accorde la primauté ; il gère en outre les intérêts de la Nation» (art. 19).

La proclamation simultanée de la République algérienne et du GPRA est considérée par la direction du FLN comme la manifestation d'une entité étatique algérienne non pas créée «ex nihilo» mais ressuscitée par le sursaut révolutionnaire, des cendres de l'Etat précolonial qui a existé avant la conquête française.

Le mémorandum accompagnant la proclamation du GPRA et remis à différents gouvernements, déclare à ce sujet : «L'Etat et le Gouvernement algériens dont nous avons l'honneur de demander la reconnaissance, ne constituent pas des entités juridiques nouvelles mais des institutions anciennes ressuscitées. Il s'agit moins de reconnaître un Etat nouveau, que de consacrer la résurrection légale d'un Etat préexistant» (1). Et cette résurrection se fait dans le feu de la lutte de libération nationale. C'est pourquoi l'Etat et le Gouvernement nés dans de telles circonstances, sont dans une situation de belligérance et tous les rouages politico-administratifs mis en place en portent la marque. L'administration centrale (2) établie à Tunis est, par l'action qu'elle mène et les problèmes qu'elle a à résoudre (3), une administration de guerre. C'est dans cette mesure que le département le plus important est celui du ministère de l'armement et des liaisons générales (MALG), qui est chargé de la logistique, des liaisons entre les différents ministères et les différentes missions du GPRA à l'étranger, du renseignement et de la télécommunication entre les différents P.C. de l'ALN. C'est en effet grâce aux services de télécommunications, dont la base principale était en Libye, que l'isolément de «l'intérieur» et de «l'extérieur» a pu être notablement atténué, et qu'une coordination de l'action a pu être possible.

Cette coordination est également assurée dans le cadre de l'ALN par l'Etat-major Général (EMG) créé à la session du CNRA de décembre 1959 et janvier 1960. Dirigé par le colonel Boumediene, anciennement chef du com-Ouest, l'EMG, va réorganiser les unités de l'ALN stationnées sur les frontières algéro-marocaines et algéro-tunisiennes, et coordonner l'action de l'ALN des wilayate, autant que l'éloignement et l'étanchéité des lignes Challe et Morice pouvaient le permettre. Statutairement, l'ALN demeure soumise à l'autorité du GPRA (4) et celui-ci contrôle l'activité de l'EMG par l'intermé-

(1) Cf. le texte du mémorandum.
(2) Sur sa composition et ses différentes attributions, cf. Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit*, *op. cit.*, pp. 99-109.
(3) Informer l'opinion publique internationale, pourvoir en fonds et en armement les unités de l'ALN, organiser l'accueil et les secours aux réfugiés algériens qui ont fui la répression et se sont établis sur les frontières marocaines et tunisiennes, assurer le soin des blessés et la réadaptation des invalides, scolariser les enfants des réfugiés et les orphelins de guerre, former les cadres par l'octroi de bourses aux étudiants, etc...
(4) L'article 22 des Institutions provisoires stipule : «Le GPRA nomme les officiers supérieurs et les membres de l'Etat-Major, les chefs de missions à l'extérieur et désigne les titulaires aux postes de responsabilité».

diaire du «Comité Interministériel de la guerre» (1). Sur ce point, la déclaration du CNRA rendue publique le 19 janvier 1960 à Tunis souligne :

«Il (le GPRA) a recommandé la constitution au sein du gouvernement d'un «Comité interministériel de la Défense Nationale, auquel sera directement rattaché un état-major» (2). Mais le développement de la lutte et l'établissement aux frontières d'une armée relativement nombreuse, bien équipée, sérieusement entraînée et solidement encadrée sous la direction de l'EMG, vont progressivement permettre à ce dernier d'acquérir une large autonomie d'action et de se soustraire à l'autorité du GPRA dont il deviendra un censeur intransigeant.

Mais ces divergences ne prendront un caractère aigu et n'apparaîtront au grand jour qu'à la phase finale de la lutte armée, au seuil de l'indépendance. Au cours de la lutte patriotique, la Direction du FLN montrera à l'extérieur et à la base, le visage serein de l'unité, de la cohésion et de la discipline.

b) – A la base – La présence du FLN est effective et permanente par l'information politique, la collecte des fonds, le recrutement des volontaires, l'aménagement des refuges et l'organisation ; une organisation qui touche toutes les couches de la population et qui embrasse une variété d'activités ; une organisation qui forge à chaud une administration clandestine et réalise sur le terrain, au sein de la population, l'effectivité d'un Etat national mobilisant toutes les énergies dans la lutte armée de libération. L'ALN, principal artisan de cette lutte, est dotée à partir du Congrès de la Soummam, de structures définies et identiques pour toutes les wilayate. Elle est de ce fait, à la fois une armée de partisans par sa méthode de lutte (la guérilla) et une armée régulière par ses structures ; «avec son commandement, son uniforme, sa discipline, ses couleurs et le port ouvert des armes» (3). Les grades y sont également définis (4), ainsi que les insignes correspondants (5), et la composition des différentes unités : faoudj (groupe), firqa (section), katiba (compagnie) (6) et

(1) Créé à la même session du CNRA et composé de Krim, Boussouf et Ben Tobbal.
(2) Cf. Le texte de la déclaration in *El Moudjahid*, n° 59, 5 février 1960.
(3) Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit*, *op. cit.*, p. 56.
(4) La hiérarchie ascendante s'articule ainsi : Djoundi (soldat), Djoundi Aouel (caporal), Arif (sergent), Arif Aouel (sergent-chef), Mousaid (adjudant), Moulazim (aspirant), Moulazim thany (sous-lieutenant), Dhabit Aouel (lieutenant) Dhabit thany (capitaine), Sagh Aouel (commandant) et Sagh thany (colonel). Aucun grade au-dessus de colonel n'est prévu.
(5) Cf. «La plate-forme de la Soummam», *op. cit.* Signalons que les insignes distinguant les différents grades seront très rarement portés. Le principal signe distinctif entre le simple djoundi et le gradé sera l'armement porté par chacun.
(6) Précisons que le commando, unité plus importante que la katiba (il compte entre 110 et 120 combattants) est omis dans l'énumération faite par la «plate-forme» de la Soummam. Les commandos constituent les unités d'élite au sein de l'ALN. Ils seront chargés des missions les plus dangereuses requérant des qualités particulières de courage, d'endurance et d'habilité au combat.

faïleq (bataillon). Chaque circonscription militaire (wilaya, mintaqua, nahia et qism) est dirigée par un chef politico-militaire et trois adjoints, chargés respectivement des tâches politiques, militaires, et renseignements-liaisons.

A côté de cette armée régulière et bien identifiable composée de «moudjahidine» en uniforme et en armes, il y a les «moussebiline», partisans en civil chargés de certains actes de sabotage et surtout de renseigner les unités de l'ALN sur les déplacements des troupes françaises, de leur servir de guides, de messagers, de virgiles. Larbi Ben M'Hidi les décrit ainsi : «Disons d'emblée que ces hommes sans uniforme sont pour le FLN et l'ALN, ce que sont les yeux, les oreilles et les membres pour un être vivant» (1). Les *moussebiline* concrétisent et alimentent l'étroite liaison et l'osmose entre l'ALN et la population. Cette liaison est également renforcée par l'action du commissaire politique qui, au niveau du far' (fraction), explique à la population, les directives et les décisions du FLN, le sens politique des opérations menées par l'ALN. Il sert également de courroie de transmission aux problèmes, aux inquiétudes et aux doléances de la population.

Cette liaison étroite entre ALN et population a été possible par la création des *Djema'as* ou Assemblées Populaires. Elles ont été prévues par la «plate-forme de la Soummam» qui, mettant l'accent sur la désorganisation des rouages administratifs coloniaux, remarque : «Cette lente mais profonde désagrégation de l'administration française a permis la naissance, puis le développement d'une dualité de pouvoir. Déjà, fonctionne une administration révolutionnaire, avec des djema'as clandestines et des organismes s'occupant du ravitaillement, de perception d'impôts, de la justice, du recrutement des moudjahidine, des services de sécurité et de renseignements. L'administration du FLN prendra un nouveau virage avec l'institution des assemblées du peuple qui seront élues par les populations rurales avant le deuxième anniversaire de notre révolution» (2). De fait, la mise en place de ces assemblées (3) s'est progressivement réalisée au fur et à mesure du développement de la lutte et de la mobilisa- des masses. Elue dans le cadre du douar, la Djema'a est représentée par cinq membres dont un président militant du FLN (4). Elle est dirigée par un comité de trois membres. Ces derniers sont les militants du FLN désignés par l'état-major de base situé au niveau du

(1) Ben M'Hidi (Med Larbi), «Le noble rôle des moussebiline, combattants obscurs de l'ALN» in *El Moudjahid*, n° 3.
(2) «Plate-forme de la Soumman», *op. cit.*
(3) Héritières des anciennes Djema'a «occultes» qui «doublent» les Djema'a officielles et témoignent de la persistance de la résistance farouche à la pénétration de l'administration coloniale. Sur ces Djema'a «occultes» cf. Charnay J.P., *La vie musulmane en Algérie*, Paris, PUF, 1965, pp. 224-234.
(4) Le président coordonne l'activité de l'Assemblée, les autres membres sont respectivement responsables à l'état-civil et au service sanitaire, à l'enseignement et à la justice, à la sécurité et aux eaux et forêts, enfin, aux affaires économiques et financières.

qism (secteur). Les membres du «comité des trois» ont la charge respectivement du renseignement, du ravitaillement et de la collecte des fonds. Le commissaire politique assiste à ces élections et tranche en cas de litige. L'organe central du FLN souligne à ce propos : «Certes, elle (l'assemblée du peuple) est conseillée et orientée par le commissaire politique, lors de son passage au douar, et reçoit des directives de l'autorité centrale du FLN par l'intermédiaire du comité de liaison des trois. Mais elle demeure pleinement responsable, sur le plan local, et c'est à elle que revient la tâche de gérer les affaires de la collectivité. Toutes les initiatives lui sont laissées dans ce domaine» (1). Et d'énumérer les différentes attributions de cette assemblée : «Elle organise l'accueil des moudjahidine, recence la communauté, lève l'impôt, veille à la sécurité et recueille les renseignements relatifs aux mouvements de l'ennemi. En dehord de ce rôle logistique, elle s'occupe plus directement de la vie du peuple, dont elle s'efforce d'améliorer les conditions d'existence. Elle rend la justice, tranche les litiges d'ordre privé et exerce toutes les fonctions qui incombent à une municipalité : entretien des registres d'Etat Civil, création de magasins et de silos, construction d'établissements scolaires, ouverture de chantiers, recherches de points d'eau, etc...» (1).

De fait, ce large éventail d'activités n'est pas aussi théorique qu'il paraît (2), si l'on songe que le FLN a besoin de s'appuyer sur une telle infrastructure politico-administrative pour faire face aux multiples tâches politiques et sociales qui l'assaillent : collecte des fonds, approvisionnement, aide matérielle aux familles nécessiteuses des maquisards, des militants arrêtés ou décédés, organisation d'un service sanitaire... Notons cependant que l'autonomie des Djema'a est toute relative dans la mesure où le contrôle exercé sur elles par le FLN est déterminant. Soulignons à ce propos, que si les Djema'a dont l'existence remonte fort loin, ne sont pas une création du FLN, elles en sont devenues en revanche, un instrument de pénétration en profondeur au sein de la population rurale.

D'ailleurs, cette infrastructure clandestine étendue aux centres urbains à travers les cellules du FLN et désignée sous le nom d'OPA (organisation Politico-Administrative) par les autorités françaises, a été l'une des principales cibles de ces dernières qui ont parfaitement réalisé son importance et son danger (3).

En effet, l'action souterraine de cette infrastructure politico-

(1) «A travers les zones libérées de l'Algérie», *El Moudjahid*, nº 9, 20 août 1957.
(2) Cf. par exemple, le témoignage d'un journaliste italien Raffaelo Uboldi qui a assisté à une réunion de Djema'a en territoire algérien : «La vie dans le maquis : La Djema'a» in *El Moudjahid*, nº 27, 22 juillet 1958. Dans le domaine judiciaire les tribunaux officiels sont désertés et la justice est rendue par les Djema'a. Cette justice parallèle est évoquée par un avocat du barreau de Tizi-Ouzou, André Russinger, «En marge de la pacification : justice française et justice tribale en Kabylie» in *L'Afrique et l'Asie*, 4ème trimestre 1957, pp. 55-66.
(3) Cf. «Le démantellement de l'appareil administratif français», in *El Moudjahid*, nº 14, 15 décembre 1957.

administrative a été si ample et si efficace, que l'administration coloniale s'est trouvée elle-même menacée de l'intérieur. Ainsi, il n'est pas rare de voir des Djema'a réussir à s'infiltrer au sein de certaines S.A.S. (Section Administratives Spéciales) et à contrôler des délégations spéciales (1). Le remplacement fréquent de S.A.S. «pourries» n'est pas étranger à cela.

La présence politique et organisationnelle du FLN au sein des différentes couches de la population se manifeste également à travers les organisations syndicales qui servent de couvertures légales au FLN. En effet, la plate-forme de la Soumman souligne : «Il s'agit d'être présent partout. *Il faut savoir allier l'action clandestine et l'action légale* (2). Il faut organiser sous des formes multiples, souvent complexes, toutes les branches de l'activité humaine».

Ce sont justement les organisations syndicales qui représentent l'action légale du FLN. Mais cette action sera d'une durée relativement courte dans la mesure où ces organisations n'échapperont pas longtemps à la dissolution. Leur évolution suivra en général un schéma uniforme : une première phase légale où l'organisation syndicale sera organiquement autonome vis-à-vis du FLN et mènera une activité déclarée. Une deuxième phase clandestine où son activité se confondra de plus en plus avec celle du FLN, notamment en France et en Algérie. A l'extérieur elle mènera une activité d'organisation, de mobilisation et de formation en direction de sa base, et une action d'information et de propagande vis-à-vis des organisations étrangères, et au sein des congrès et des conférences internationales.

– *Les travailleurs salariés* sont organisés au sein de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) (3) créée en février 1956 (4). Celle-ci, déclarée légalement dans le cadre de la loi de 1884 se présente comme une confédération dirigée par une commission exécutive de 21 membres élus en Congrès. Cette commission élit à son tour un bureau exécutif de 12 membres et un secrétariat de 5 membres (5). L'existence de l'UGTA dure à peine une année, mais une année au cours de laquelle la nouvelle Centrale Syndicale aura réussi

(1) Cf. J.G., «L'organisation de base de l'Armée de Libération Nationale» in *Les temps Modernes*, octobre-novembre 1960, pp. 536-537.

(2) Cette phrase soulignée dans le texte, ne figure pas dans la version publiée dans *El Moudjahid*, n° 4.

(3) Cependant, deux organisations syndicales ont précédé la création de l'UGTA et ont essayé pendant un certain temps de lui disputer la représentation des ouvriers algériens. Ce sont l'Union Générale des Syndicats Algériens (UGSA) héritière de la CGT et contrôlée par le PCA et l'Union des Syndicats des Travailleurs Algériens (USTA) contrôlée par le MNA de Messali. Pour un bref aperçu historique de ces deux syndicats, cf. Weiss François, *Doctrine et Action Syndicales en Algérie*, Paris, Cujas, 1970, pp. 27-29.

(4) Par son Congrès Constitutif tenu à Alger du 24 au 26 février. Elle succède à la «Commission Ouvrière» créée en 1951 au sein du MTLD et dirigée alors par Aissat Idir ancien transfuge de la CGT qu'il a quittée en 1947.

(5) Le premier secrétariat comprend les «pères fondateurs» : Aissat Idir, Secrétaire Général, Abdelkader Amrani, Atallah Ben Aissa, Boualem Bourouiba et Rabah Djermane.

à s'imposer face aux organisations rivales l'USTA et l'UGSA en attirant vers elle la majeure partie des travailleurs algériens syndiqués.

Elle aura également, au cours de cette première année d'existence, réussi à mobiliser la masse des travailleurs dans un vaste mouvement de grève, dont le caractère politique est nettement affirmé, et s'inscrit dans le cadre de la stratégie de lutte adoptée par le FLN qui, d'ailleurs, lance lui-même les mots d'ordre de grève le 5 juillet et le 15 août 1956. Le deuxième anniversaire de la lutte armée, le 1er novembre 1956 est commémoré par une grève organisée par l'UGTA et soutenue par les centrales syndicales marocaine et tunisienne l'UMT (1) et l'UGTT (2). Ces grèves entrent bien dans le cadre des perspectives d'action tracées par la «plate-forme de la Soummam» qui déclare à ce propos : «Dès maintenant et d'une façon permenente : préparer d'une façon minutieuse et patiente, sur le plan psychologique et technique une *grève générale* (3) ouvrière *revendicative* (3). Répétition indispensable pour la mise au point de la grève générale *politique insurrectionnelle*» (4). Cette grève déclenchée du 28 janvier au 4 février 1957 illustre désormais le caractère essentiellement politique de l'action de l'UGTA (5) et son engagement total dans la lutte dirigée par le FLN. C'est pourquoi la vague de répression déclenchée par l'administration coloniale dans le cadre de la «Bataille d'Alger» va durement éprouver ses rangs (6) et l'acculer à la clandestinité.

A l'exemple de la direction exécutive du FLN, la direction de l'UGTA va être obligée de sortir du pays et de s'établir à Tunis d'où elle va prolonger l'action du FLN en milieu ouvrier et à l'extérieur (7), auprès des syndicats de différents pays (8). En France, l'UGTA va exercer son activité sous la couverture d'une association, l'Amicale Générale des Travailleurs Algériens (AGTA) créée le 16 février 1957 et contrôlée par la Fédération de France du FLN (9). Elle aura pour tâche, outre la mobilisation de l'émigration ouvrière algérienne en France (10), l'explication et la défense, auprès des syndi-

(1) Union Marocaine du Travail.
(2) Union Générale des Travailleurs Tunisiens.
(3) Souligné dans le texte (NDLA).
(4) Ce passage, ainsi que tous ceux concernant les modalités précises et pratiques de lutte ne figurent pas dans le texte, quelque peu expurgé de la «Plate-forme de la Soummam» publié dans *El Moudjahid*, nº 4.
(5) Son organe, *L'Ouvrier algérien*, dans son numéro du 26 janvier 1957 et sous le titre «La grande bataille», avoue l'objectif essentiellement politique de la grève : «Plébisciter le FLN unique porte-parole de l'ALN et guide aimé, éprouvé et lucide de la révolution algérienne bientôt triomphante».
(6) Près de 200 syndicalistes arrêtés, 2.000 ouvriers renvoyés, de nombreux fonctionnaires suspendus ; sans compter les «disparus» et les morts sous la torture, tel Aïssat Idir le secrétaire général de l'UGTA.
(7) Par l'intermédiaire de la délégation extérieure de l'UGTA constituée en octobre 1958.
(8) Sur l'activité «diplomatique» de l'UGTA, cf. Weiss François, *Doctrine et Actions Syndicales en Algérie*, *op. cit.*, pp. 37-44.
(9) Cf. Baroin Michel, *L'Organisation du FLN en France*, *op. cit.*, pp. 26-28.
(10) Précisons que les ouvriers algériens affiliés à l'AGTA pouvaient en même temps, demeurer au sein des syndicats français de leur choix. Cette double appartenance s'explique par le souci de préserver les intérêts matériels des ouvriers travaillant en France.

cats français, de la lutte menée par le FLN. Elle s'exprimera à travers son organe *L'ouvrier Algérien en France* (1). Son activité (organisation de grèves, de colloques d'information...) ne va pas tarder à attirer sur elle les foudres de la répression et à provoquer sa dissolution en août 1958.

Depuis lors, entrée dans la clandestinité, elle poursuivra son action dans le cadre de la Fédération de France du FLN et organisera notamment les manifestations d'octobre 1961 à Paris contre le couvre-feu imposé aux algériens dans la capitale française à partir de 20 heures (2).

– *Les commerçants* de leur côté vont être représentés par une organisation syndicale, l'Union Générale des Commerçants Algériens (UGCA) créée en septembre 1956 (3) et présidée durant toute la période de la lutte armée par M. Abbas Turqui (4). L'UGCA s'attachera à mobiliser les commerçants algériens (5) et à organiser leur contribution à la fois politique et surtout financière à la lutte de libération nationale. Comme l'UGTA, elle connaîtra la répression et verra sa direction sortir d'Algérie et s'établir à Tunis. En France, à l'exemple du syndicat ouvrier, elle prendra la forme d'une association, l'Amicale Générale des Commerçants Algériens (AGCA) et inscrira son activité dans le cadre de la Fédération de France du FLN.

– *Les étudiants* seront organisés au sein de l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens (UGEMA). Le mouvement étudiant a longtemps été le pourvoyeur du nationalisme algérien et maghrébin en général, en cadres politiques (6). Les étudiants algériens ont fait leurs premiers pas dans l'action nationaliste et militante au sein de l'AEMNA (Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains) (7) en France et de l'AEMAN (Association des Etudiants Musulmans d'Afrique du Nord) (8) en Algérie.

(1) Qui tirait à 25.000 exemplaires en moyenne par numéro. Il en est paru 7 numéros de 1957 à 1958. Il a été remplacé à la suite de la dissolution de l'AGTA en août 1958, par un bulletin mensuel de liaison. A la fin de 1961, *L'ouvrier Algérien en France* est reparu clandestinement. Il en est paru 7 numéros de 6.000 à 10.000 exemplaires chacun.

(2) Sur ces manifestations, cf. les compte-rendus du *Monde* des 18, 19 et 20 octobre 1961, et ceux rassemblés dans *Ratonnades à Paris*, Paris, Maspéro, 1961, p. 77. Cf. également le texte des appels lancés à cette occasion par la Fédération de France du FLN à l'opinion française in *El Moudjahid*, n° 86, 1er novembre 1961. Cf. également la brochure publiée par le Ministère de l'Information du GPRA : «Les manifestations algériennes d'octobre 1961 et la répression colonialiste en France», Tunis, 1961. Citons enfin la brochure éditée par la Fédération de France du FLN (section des femmes) : «Les manifestations de femmes algériennes en France».

(3) Au cours du Congrès Constitutif tenu à Alger les 13 et 14 septembre 1956 au «Cercle du Progrès».

(4) Cf. son rapport de présentation : «L'UGCA : une année d'existence» in *El Moudjahid*, n° 11, 1er novembre 1957. Il y aura comme vice-présidents Saïd Ouzegane, Mouhoubi, Brahim Hadjout entre autres.

(5) Son organe d'expression est *El Iqticad El Jazaïry* (L'économie algérienne).

(6) Cf. notamment Perville G., «Le sentiment national des étudiants algériens de culture française de 1912 à 1962», in *Relations Internationales*, NL 2, NN 1974, pp. 233-259.

(7) Créée en 1927 à Paris et groupant les étudiants maghrébins en France. Son siège est situé jusqu'à présent au 115, bd Saint-Michel à Paris.

(8) Créée en 1919 à Alger.

C'est d'ailleurs par une motion votée à l'unanimité le 27 février 1955 à Alger par les étudiants de l'AEMAN qu'est lancée l'idée de la création d'une nouvelle organisation estudiantine algérienne permettant aux étudiants de participer dans un cadre organique à la lutte de libération nationale. Préparé au cours d'une réunion tenue à Paris du 4 au 7 avril, le Congrès Constitutif de l'UGEMA a lieu du 8 au 14 juillet 1955 à la salle de la «Mutualité» (1). Dès sa création, l'UGEMA inscrit son action dans la perspective générale du mouvement de libération nationale. Le choix du «M» (musulman) dans le sigle ne trahit pas seulement la volonté officiellement affirmée, de revendiquer la personnalité islamique des étudiants (2), mais surtout celle secrète d'éviter à la nouvelle organisation d'être paralysée dans son action par un afflux d'étudiants européens plus nombreux que les étudiants algériens, et d'être détournée de son objectif initial.

Les structures de l'UGEMA sont articulées à la base, suivant l'implantation territoriale des centres universitaires, en sections locales. Au sommet, le congrès qui se réunit statutairement une fois par an (3), élit un comité directeur de 17 membres en 1955 (élargi plus tard à 21 membres) qui lui-même élit en son sein un comité exécutif (C.E.) de 5 membres initialement, puis de 9 (4).

Si les objectifs officiellement déclarés se limitent au strict domaine syndical (défense des intérêts moraux et matériels des étudiants, développement des échanges culturels, lutte contre l'analphabétisme...), les préoccupations et l'action de l'UGEMA seront principalement politiques. La répression ne va pas tarder à s'abattre sur ses membres dont un grand nombre connaîtra les interpellations, les perquisitions et les arrestations au cours de l'année 1955, certains même trouveront la mort, tel le vice-président de l'Union (5).

Le 20 janvier 1956, les étudiants algériens en France organisent une grève de la faim pour protester contre ces mesures répressives. Mais l'engagement résolu de l'UGEMA dans le mouvement de libération se précise à partir du 19 mai 1956, date de la grève illimitée des

(1) Selon Mohamed Harbi, le même jour à Paris, s'est tenu à la Maison des Lettres, rue Féron, un congrès organisé par des étudiants algériens communistes et nationalistes de gauche visant à créer une Union Générale des Étudiants Algériens (UGEA). Cette dernière, évincée par l'UGEMA alors animée par Belaïd Abdesslam, ne sera qu'une tentative mort-née.

(2) C'est ce qui apparaît dans cette déclaration de l'UGEMA : «Notre pays connaît une situation particulière qui le distingue des deux terres d'Afrique du Nord. Si ces dernières conservent leur personnalité, telle qu'elle s'est développée historiquement dans le cadre de l'Islam, il n'en va pas de même pour l'Algérie que l'on a cherché à déraciner de la vaste civilisation dans laquelle elle prend forme». Cité par Farès Zahir, *Les thèmes, les idées politiques et l'action du syndicalisme étudiant algérien* – (de 1955 à 1962) – Mémoire de DES de Sciences Politiques, Faculté de Droit de Paris, 1966, p. 57.

(3) En fait, après le congrès constitutif tenu le 8 juillet 1955, l'UGEMA tient son 2ème Congrès à Paris du 24 au 30 1956, son 3ème dans la même ville, du 23 au 28 décembre 1957. Le 4ème congrès ne se réunit qu'en 1960 à Bir El Bey (Tunis) du 26 juillet au 1er août.

(4) Cf. Les statuts de l'organisation in *IV Congrès National de l'UGEMA*, pp. 79-86 (brochure de 116 p. éditée par l'UGEMA et imprimée en Hollande).

(5) Mohamed ou Belkacem Zeddour.

cours et des examens, déclenchée en accord avec la direction du FLN. La déclaration publiée à cette occasion donne la mesure de la ferveur patriotique qui domine les sentiments des étudiants algériens à l'époque : «Effectivement, avec un diplôme en plus, nous ne ferons pas de meilleurs cadavres ! A quoi donc serviraient-ils ces diplômes qu'on continue à nous offrir pendant que notre peuple lutte héroïquement, pendant que nos mères, nos épouses, nos sœurs, sont violées, pendant que nos enfants, nos vieillards tombent sous la mitraillette, les bombes, le napalm.

Et nous «les cadres de demain» on nous offre d'encadrer quoi ? D'encadrer qui ?... Les ruines et les monceaux de cadavres sans doute, ceux de Constantine, de Tébessa, de Philippeville, de Tlemcen, et autres lieux appartenant déjà à l'épopée de notre pays. Notre passivité face à la guerre qu'on mène sous nos yeux nous rend complices des accusations ignobles dont notre vaillante Armée Nationale est l'objet. La fausse quiétude dans laquelle nous sommes installés ne satisfait plus nos consciences» (1).

La grève est largement suivie par la masse des étudiants dont un certain nombre va rejoindre les rangs de l'ALN (2). Cette grève aura permis, entre autre conséquence attendue par le FLN, de hâter l'adhésion au Mouvement de Libération Nationale de la bourgeoisie algérienne, d'où est issue la majorité des étudiants. Cependant, on demeure conscient de l'importance de la formation des cadres et de la nécessité de préparer l'avenir ; aussi est-il mis fin à cette grève le 22 septembre 1957 (3). L'organe central du FLN commente ainsi l'événement : «La lutte libératrice comporte des aspects divers et les efforts de guerre ne doivent pas faire oublier les œuvres de paix. En reprenant leurs études, les étudiants algériens obéissent à ces exigences... La lutte nationale doit continuer dans les universités ; elle prendra de nouvelles formes, mais conservera son caractère de mobilisation à tous les instants. Nos étudiants prendront leurs tâches universitaires en militant, et ils ne devront jamais oublier qu'ils n'étudient pas seulement pour eux, mais aussi et surtout pour l'intérêt général de la Nation» (4). En effet, en reprenant les études, les Algériens vont poursuivre parallèlement, dans le cadre de l'UGEMA, une action de plus en plus ouvertement politique (5), ce

(1) Cf. Le texte intégral in *El Moudjahid*, nº 1.
(2) Le refus de suivre le mot d'ordre de grève est d'ailleurs sanctionné par l'exclusion de l'UGEMA. Cette mesure est demeurée même après la levée de la grève et ainsi le IVème Congrès de l'UGEMA tenu du 26 juillet au 1er août 1960 n'a pas manqué de voter une résolution dans laquelle il «réaffirme la décision du IIIème Congrès National, à savoir l'exclusion pure et simple des étudiants non grévistes de l'UGEMA». Cf. le texte intégral de la résolution in *IVème Congrès National de l'UGEMA*, *op. cit.*, pp. 65-66.
(3) Sauf à Alger où l'Université continue à être désertée par les étudiants algériens qui choisissent la lutte au sein de l'ALN ou la poursuite des études hors d'Algérie.
(4) «UGEMA : la lutte continue» *El Moudjahid*, nº 11, 1er novembre 1957.
(5) Sur l'activité politique des étudiants algériens, cf. Pervillé Guy, «Les étudiants algériens en guerre (1955-1962)» in *Armées, guerre et politique en Afrique du Nord (XIXème - XXème siècles)*, Paris, Presses de l'Ecole normale supérieur, 1977, pp. 53-81.

qui ne laissera pas indifférentes les autorités françaises qui prononcent la dissolution de l'UGEMA le 28 janvier 1958.

C'est alors que commence en France (1), la phase clandestine du mouvement étudiant algérien (2). Le C.E. (3) se réfugie en Suisse puis à Tunis d'où il va mener une intense activité «diplomatique» en participant à un grand nombre de réunions, congrès, conférences, et colloques étudiants tenus dans différents coins du monde (4). Son activité sociale ne sera pas non plus négligeable, elle se manifestera surtout en matière d'attribution de bourses aux étudiants (5). Mais le principal effort dans ce domaine, est fourni par le GPRA qui, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Sociales et Culturelles prend en charge l'amélioration des conditions matérielles des étudiants algériens (6).

En France, la dissolution de l'UGEMA va permettre à la Fédération de France du FLN d'encadrer dans la clandestinité, les étudiants algériens par l'intermédiaire de la Section Universitaire qui va assurer la relève de l'UGEMA. Les structures de la S.U. seront calquées sur celles du FLN : à la base, des cellules de quatre étudiants, puis des groupes de trois à quatre cellules, des sections de deux à trois groupes et des Kasmas d'une à deux sections. Ces structures sont réparties sur quatre régions qui regroupent l'ensemble des Kasmas (les régions de Paris, de l'Est, de l'Ouest et du Midi).

Au sommet, un président désigné par le comité directeur de la Fédération de France, coordonne l'activité de la S.U. Il est assisté de deux commissions : «La commission des contacts» chargée des rapports avec les autres organisations estudiantines en France et «La commission de presse et de propagande» chargée de la rédaction du *Bulletin d'information* de la S.U. et des différents tracts, brochures... En fait, cette dernière commission fait également partie de la Commission d'Information de la Fédération de France.

Organisés au sein de la S.U., les étudiants algériens en France seront considérés comme des militants de la Fédération de France du FLN et échapperont totalement au contrôle du Comité Exécutif de l'UGEMA dont le rôle se limitera à la représentation des étudiants algériens hors d'Algérie et de France, ce qui ne va pas tarder à créer des conflits au sein du mouvement étudiant algérien (7). Ces conflits vont plonger, au seuil de l'indépendance, l'organisation estudiantine dans une grave crise qui débouchera sur l'intégration

(1) En Algérie cette phase a débuté à partir du déclenchement de la grève le 19 mai 1956.
(2) Cf. Guy Perville, *Les étudiants musulmans algériens de l'Université française, 1908-1962*, Thèse 3ème cycle, EHESS, 1980, 568 p.
(3) Présidé, depuis le IIIème Congrès de l'UGEMA (décembre 1957) jusqu'en décembre 1961 par Messaoud Aït Chaalal. Les deux présidents antérieurs étaient Ahmed Taleb et Mouloud Belaouane.
(4) Sur ce point, cf. Farès Zahir, *Les thèmes, les idées politiques...*, *op. cit.*, pp. 114-166.
(5) Cf. le rapport moral présenté par le président de l'UGEMA au IVème Congrès de Bir El Bey dans la brochure publiée par l'UGEMA, *IVème Congrès national de l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens (UGEMA)*, pp. 19-53.
(6) Cette tâche est assumée par Belaïd Abdesselam, l'un des fondateurs de l'UGEMA.
(7) Notamment entre le C.E. et la section universitaire de France ainsi que la section de Suisse. Cf. Farès Zahir, *Les thèmes, les idées politiques...*, *op. cit.*, pp. 94-108.

des structures de l'UGEMA au sein du FLN et la création d'une section universitaire représentant l'ensemble des étudiants algériens (1). C'est paradoxalement l'autonomie de certaines sections vis-à-vis de la direction exécutive de l'UGEMA qui va contribuer à mettre fin à l'autonomie organique de l'Union vis-à-vis du FLN. L'évolution est presque fatale lorsqu'on considère l'omniprésence du FLN dans toutes les formes organisées d'action des différentes couches de la population algérienne.

Cette omniprésence se manifeste également dans *les camps d'internement et dans les prisons*. En effet l'un des exemples les plus éloquents de la capacité organisationnelle du FLN est sans doute fourni par la mise en place d'un véritable réseau FLN dans les prisons qui, tout au long de la lutte armée, sont devenues des lieux privilégiés de formation politique. A quelques variations près, suivant les conditions différentes de détention, le regroupement ou la dispersion des détenus politiques et leur proportion par rapport aux détenus de droit commun, l'organisation du FLN dans les centres pénitentiaires obéit au schéma suivant :

– Au sommet, un comité directeur de six membres (dont un président et deux adjoints) (2) coordonne les différentes activités à l'intérieur du camp d'internement et se charge des contacts avec l'extérieur et des relations avec la direction de l'administration pénitentiaire. Ces responsables sont élus par les détenus, mais en principe ils sont désignés parmi ceux qui avaient des postes de responsabilités dans la hiérarchie du FLN avant leur arrestation.

– Au niveau immédiatement inférieur se situe le Conseil d'Administration de 8 à 10 membres qui sont par ailleurs les présidents des commissions spécialisées.

– Celles-ci embrassent les différentes activités de l'Organisation. Il y a ainsi une commission de justice chargée de trancher les différends nés à l'intérieur du camp entre les détenus, et de sanctionner les infractions commises. L'exécution de la sentence est assurée par le «Groupe de choc» pour les cas graves et les voies de fait. Citons également «la commission du service d'ordre» chargée de veiller à la sécurité et à la protection des détenus contre toute agression, soit des gardiens, soit des détenus MNA ; la «commission d'hygiène» chargée de veiller sur la propreté des lieux et la santé des détenus ; la «commission financière» qui gère les sommes envoyées aux détenus par leurs familles et le produit de la collecte des cotisations destinées à venir en aide aux détenus nécessiteux ; les commissions sportive et théâtrale qui s'occupent des loisirs ; la commission culturelle qui organise l'alphabétisation et l'enseignement, enfin «le co-

(1) Le C.E. est remplacé par une commission nationale chargée de préparer le Vème Congrès de l'Union. Cette décision est prise au cours de la réunion tenue du 16 au 19 décembre 1961 par un Comité directeur élargi.

(2) Précisons que cette composition varie selon le nombre des détenus et aussi la personnalité des responsables.

mité d'accueil» qui prend contact avec les détenus nouvellement arrivés pour les informer des conditions de vie en détention, s'enquérir de la situation de leurs familles et de leurs besoins et les interroger sur leurs antécédents afin d'éviter les infiltrations et les noyautages.

Dans les prisons, le schéma est sensiblement le même avec au sommet, un «comité de détention» qui supervise l'activité des chefs de bâtiment et des chefs de cour. L'éventail des commissions est relativement le même.

A l'extérieur, le FLN veille sur le sort des militants détenus et de leurs familles par l'intermédiaire des comités de soutien aux détenus (CSD) qui, selon une brochure de la Fédération de France du FLN : «ont pour tâche de venir en aide aux militants détenus et à leurs familles. Des allocations familiales spéciales sont versées en fonction de l'âge et du nombre des enfants d'une part, des autres personnes à charge d'autre part. Des secours sont également apportés aux familles des patriotes assassinés par la police française et leurs tueurs du MNA. Les frais d'hospitalisation de nos compatriotes sont à la charge de l'organisation... Ce sont les mêmes commissions qui recensent les familles à secourir, complètent leurs adresses, recherchent celles exactes, des militants transférés dans d'autres prisons, en vue d'éviter le moindre retard» (1). Ces C.S.D. sont organisés selon la structure hiérarchique de la cellule, du secteur, de la région, de la zone et de la wilaya (2).

Dans le cadre de leur mission de soutien aux détenus, les C.S.D. sont chargés de procurer à ces derniers, des avocats pour assurer leur défense. C'est dans cette perspective qu'a été formé un collectif d'avocats, en majorité volontaires pour représenter les intérêts des détenus politiques devant la justice (3).

C'est d'ailleurs par l'intermédiaire des avocats qu'est assurée notamment, la liaison entre le FLN et les militants détenus. Ceux-ci communiquent entre eux de salles en salles par le système des «biftons» (4).

C'est grâce à cette organisation précise et détaillée que la prison est devenue l'une des principales écoles de formation politique pour les militants du FLN. D'ailleurs, un nombre important de détenus de droit commun ont pu être «récupérés» au contact des militants et pris en charge par le FLN qui en a fait de fervents patriotes.

Il faudrait tout un volume pour rendre compte du travail politique en profondeur effectué par le FLN en prison. Un immense brassage social s'y est réalisé entre les générations, entre les couches

(1) Cité par Baroin Michel, *L'organisation du FLN en France, op. cit.*, p. 32.
(2) Pour plus de détail, cf. Baroin Michel, *op. cit.*, pp. 31-33.
(3) *Ibid*, pp. 34-37.
(4) Désigne dans le vocabulaire des détenus, les petits bouts de papier enroulés et ingénieusement dissimulés et où sont inscrits les messages à transmettre. Ces messages sont transmis par l'intermédiaire des hommes de corvée, parfois des gardiens sympathisants et des avocats.

sociales, entre les régions. L'Algérie toute entière, avec sa diversité, sa complexité, et aussi sa profonde unité dans la lutte nationaliste, y était représentée. Le citadin d'Alger y a découvert le paysan des Aurès. Le vieux militant y a cotoyé le jeune. Le berbérophone y a dialogué avec l'arabophone. Ils se sont découverts tous algériens, animés du même sentiment patriotique, et portés par le même idéal. «La Tour de Babel» est devenue un sanctuaire, où est célébrée l'unité d'un langage retrouvé et l'identité d'une nation agrégée et réconciliée avec elle-même. Les divisions artificielles et factices ont été combattues efficacement (1) par l'éducation politique : des cours d'histoire, des réunions d'information et de formation politiques y ont été organisées (2).

Il y a eu surtout l'effort considérable d'alphabétisation et d'enseignement réalisé (3), et qui a permis à un grand nombre de détenus de lire et d'écrire, de briser le mur de l'ignorance et d'accéder à une langue qui leur est longtemps restée étrangère : l'arabe.

Cette organisation a également animé de nombreuses luttes contre l'administration pour exiger un régime politique en faveur des détenus. Plusieurs grèves de la faim ont été entreprises (4) pour obtenir gain de cause et obliger les autorités françaises à reconnaître le caractère de l'action menée par ceux qu'elle s'est obstinée à considérer comme des «rebelles» et des «hors-la-loi».

Ainsi tout un peuple, au fil des jours et dans le feu du combat politique a appris les vertus de l'action militante et de l'organisation. La violence assumée collectivement, a été canalisée à travers les réseaux tentaculaires d'une organisation qui a encadré l'ensemble de la population et a dirigé une action relativement cohérente et coordonnée. Par ses multiples ramifications et la grande variété de ses activités, cette organisation, arme dirigée contre le pouvoir colonial, se présente comme un contre-pouvoir doté de tous les attributs d'un Etat en situation de belligérance (un législatif, un gouvernement, une armée, une administration, des organisations syndicales...). L'organigramme ci-dessous donne un aperçu schématique des principales structures de cette vaste organisation, de ce contre-pouvoir.

(1) Les échecs ont été relativement rares et ont été dûs surtout aux carences politiques de certains responsables.

(2) Cf. le témoignage de Charby J., «Résistance de l'Algérie concentrationnaire», *El Moudjahid*, n° 72, 1er novembre 1960. Cf. également *L'Algérie en prison*, Paris, éd. de Minuit, 1961, pp. 54-57.

(3) Cf. Charby J., *L'Algérie en prison, op. cit.*, pp. 57-73.

(4) Notamment celle entamée le 7 octobre 1958 par Rabah Bitat détenu alors à Fresnes avec un régime de droit commun. Elle est suivie, en signe de solidarité, par les autres dirigeants arrêtés, Aït Ahmed, Ben Bella, Boudiaf, Khider et Lacheraf, à partir du 28 octobre ainsi que par un grand nombre de militants détenus en France. Cf. *El Moudjahid*, n° 21, 1er novembre 1958 ; «Victoire de la Volonté», *El Moudjahid*, n° 33, 8 décembre 1958 ; cf. également Lebjaoui Mohamed, *Vérités sur la révolution algérienne*, *op. cit.*, pp. 89-92. Une autre grève déclenchée le 17 juin 1959 par 1500 militants détenus est suivie le 31 juin par les ministres algériens internés à l'Ile d'Aix. Cf. *El Moudjahid*, n° 45, 6 juillet 1959 ; «La grève de la faim reprend à Fresnes», *El Moudjahid*, n° 47, 3 août 1959.

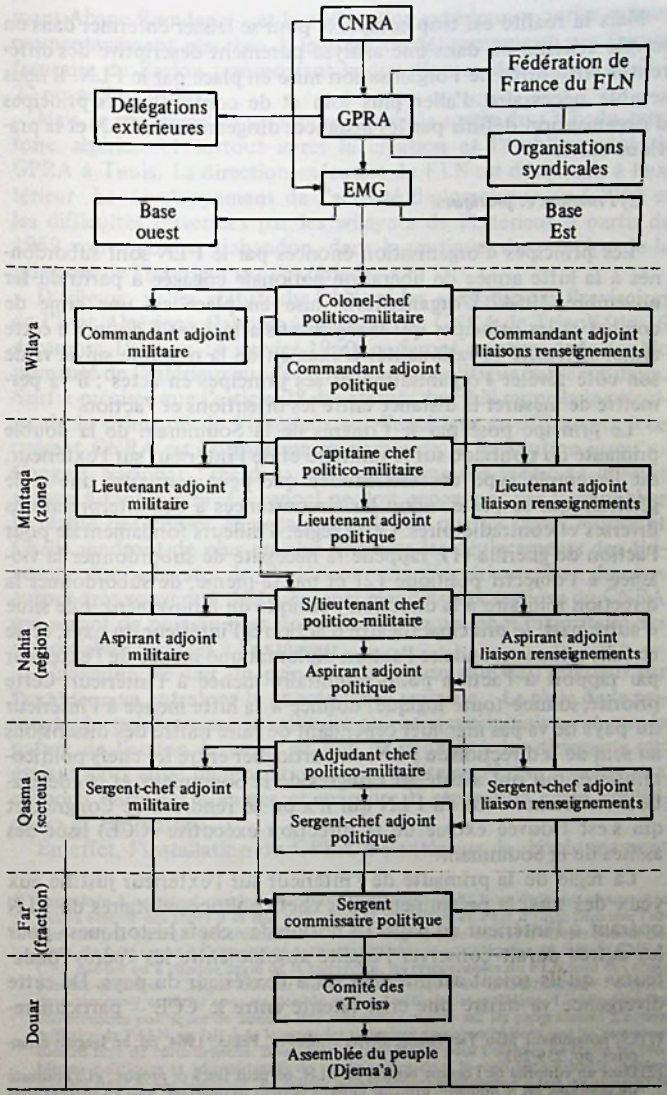

Organigramme du mouvement de libération nationale

Mais la réalité est trop complexe pour se laisser enfermer dans un simple schéma ou dans une analyse purement descriptive des différentes structures de l'organisation mise en place par le FLN. Il nous semble nécessaire d'aller plus loin et de confronter les principes d'organisation définis par les instances dirigeantes du FLN et la pratique suivie.

2) Principes et pratiques

Les principes d'organisation énoncés par le FLN sont subordonnés à la lutte armée de libération nationale engagée à partir du 1er novembre 1954. L'organisation mise en place est une arme de combat et les principes qui la régissent s'attachent à donner à cette arme, efficacité et rationalité. L'examen de la pratique suivie va de son côté révéler l'organisation et ses principes en actes ; il va permettre de mesurer la distance entre les intentions et l'action.

Le principe posé par le Congrès de la Soummam de la double primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur, est l'exemple type des vicissitudes que peut connaître une règle générale qui se prête, selon les circonstances à des interprétations diverses et contradictoires. Cette règle, d'ailleurs fondamentale pour l'action de guérilla (1), rappelle la nécessité de subordonner la violence à l'objectif politique (2) et par là-même, de subordonner la direction militaire à la direction politique du mouvement. Elle situe d'autre part, le principal théâtre d'action à l'intérieur du pays, et de ce fait, estime secondaire l'action diplomatique menée de l'extérieur par rapport à l'action politico-militaire menée à l'intérieur. Cette priorité, somme toute logique, donnée à la lutte menée à l'intérieur du pays ne va pas manquer cependant de faire naître des dissensions au sein de la direction du FLN, en particulier entre les chefs politico-militaires qui ont assisté au Congrès de la Soummam, et la «délégation extérieure» (3) du FLN qui n'a pu se rendre à ce Congrès, et qui s'est trouvée exclue de la direction exécutive (CCE) issue des assises de la Soummam.

La règle de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur justifie aux yeux des uns, la prééminence des chefs politico-militaires du FLN opérant à l'intérieur du pays. La notion de «chefs historiques» pour les autres devait conserver l'égalité absolue entre les «pères fondateurs» qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. De cette divergence va naître une crise latente entre le CCE – particulière-

(1) Cf. notamment Mao Tsé Toung, *Ecrits militaires*, Pékin, 1964, éd. en langues étrangères, pp. 259-263.

(2) Dans un éditorial de l'organe central du FLN, on peut lire à ce propos : «La primauté du politique sur le militaire, principe universellement reconnu par tous les Etats et dans toutes les révolutions, devait trouver sa consécration en Algérie. Cette décision affirmait le but essentiellement politique de notre lutte : l'indépendance nationale», *El Moudjahid*, n° 9, 20 août 1957.

(3) Composée, rappelons-le, de Boudiaf comme coordinateur, Aït Ahmed, Ben Bella et Khider.

ment Abane Ramdane – et la «délégation extérieure» ; crise qui sera momentanément résorbée à la suite du détournement, par l'armée française, de l'avion transportant la direction extérieure du FLN, le 22 novembre 1956.

Mais le problème va se reposer après la sortie du CCE du territoire algérien et surtout après la création et l'établissement du GPRA à Tunis. La direction exécutive du FLN est désormais à l'extérieur. Le développement de l'activité diplomatique du GPRA et les difficultés traversées par les wilayate de l'intérieur à partir de 1959 vont marquer l'abandon, dans la pratique, du principe de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur.

D'ailleurs, ni les statuts du FLN, ni les «Institutions Provisoires de l'Etat Algérien» élaborés à la session du CNRA de Tripoli (du 16 décembre 1959 au 14 janvier 1960) ne feront mention de la double primauté de l'intérieur sur l'extérieur et du politique sur le militaire. Sauf à préciser que l'article 28 des statuts du FLN rappelle le principe de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur en affirmant : «Le présent CNRA est l'organisme souverain de la Révolution jusqu'au Congrès National ; les deux tiers au moins des membres doivent activer à l'intérieur». Ce rappel ne doit cependant pas faire oublier la réalité des choses et notamment le fait que les lignes Morice et Challe rendront de plus en plus difficiles les déplacements des dirigeants des wilayate de l'intérieur vers l'extérieur. Ces derniers auront très souvent à déléguer leurs mandats aux sessions du CNRA qui seront de plus en plus dominées par la présence majoritaire des responsables installés à l'extérieur.

L'abandon de fait du principe de la primauté de l'intérieur sur l'extérieur, va entraîner la conséquence suivante : La règle de la primauté du politique sur le militaire qui ne visait initialement que la nature de l'action à mener et non de la qualité des dirigeants qui étaient alors aussi bien politiques que militaires (1), va toucher aux rapports entre les hommes et marquer la séparation entre «politiques» et «militaires».

En effet, l'installation du GPRA à l'extérieur, le développement

(1) Rappelons à cet égard que les principaux fondateurs du FLN en dirigeant chacun une wilaya étaient des chefs à la fois politiques et militaires, et c'est à juste titre que l'organe central du FLN peut écrire alors : «On a tenté avec autant d'efforts que de sérieux, de faire croire à l'opposition entre «militaires» et «politiques» au sein du CNRA. C'est oublier qu'à chaque degré de la hiérarchie, les responsables du FLN sont des chefs politico-militaires. Chaque officier ou chef quelconque, en révolutionnaire complet, doit concevoir sa tâche sous un double aspect : militaire et politique. L'obligation des commissaires politiques de donner leur avis circonstancié sur les programmes d'action militaire de l'ALN en fait à la longue, des militaires aussi compétents que les responsables en titre de cette branche. Inversement, la nécessité pour l'officier de régler les problèmes politiques et administratifs de sa circonscription, le rend apte à toute mission d'ordre strictement politique. Le travail révolutionnaire quotidien a fait du cadre FLN un responsable «polyvalent». C'est pourquoi lorsqu'un officier accède au CNRA son long passé de militant et son expérience même au sein des maquis, l'auront particulièrement préparé à cette tâche», in «Les principes doctrinaux et les organismes directeurs du FLN», *El Moudjahid*, n° 11, 1er novembre 1957.

considérable de son appareil administratif, la part progressivement importante prise par l'activité diplomatique au détriment des préoccupations militaires, accentuent le caractère strictement politique de la direction exécutive du FLN qui voit se dresser face à elle les militants armés et en uniforme qui se considèrent non pas simplement militaires, mais politico-militaires (1). Il est à cet égard plus pertinent de parler, non pas comme on l'a souvent lu, de conflit entre «politiques» et «militaires», mais entre «politiques» et «politico-militaires». La nuance est très importante si l'on veut saisir la vraie nature des crises qui ont secoué le FLN (2). Ces crises ont été d'autant plus difficiles à réduire que la direction du FLN n'était pas parfaitement homogène.

Il faut se pencher sur le deuxième principe arrêté par le congrès de la Soummam ; celui de la direction collégiale (3). L'importance accordée à ce principe procède de la volonté de ne pas renouveler l'expérience du MTLD livré au pouvoir personnel de Messali qui imposait sa volonté au parti et ne tolérait aucune contestation (4).

La dénonciation du culte de la personnalité responsable de la crise qui a précipité la fin du MTLD va être le principal argument qui plaidera en faveur du principe de la collégialité (5). Celle-ci sera imposée à tous les échelons de direction dans le FLN et l'ALN (6). Toute décision doit être prise à la majorité du collège et doit engager collectivement les membres de l'organisme de direction ; ce qui oblige en principe chaque membre de la direction à participer effectivement à la prise de décision et à ne pas dégager sa responsabilité en s'effaçant devant l'influence prépondérante d'un membre du collège. A cet égard, aucune abstention n'est tolérée et «le vote est obligatoire pour tous les membres» (7). Mais cette responsabilité collective n'entraîne pas une dilution de la responsabilité individuelle puisque «tout responsable répond à titre personnel de ses activités propres au sein de l'organisme auquel il appartient» (8). De

(1) Rappelons à cet égard les termes du préambule des statuts du FLN : «Les combattants de l'ALN, animés d'une même foi révolutionnaire, sont des militants du FLN détaché à l'action armée».
(2) Cf. *infra*.
(3) La «plate-forme de la Soummam» recommande à ce sujet : «Le bannissement du pouvoir personnel et l'instauration du principe de la direction collégiale composée d'hommes propres, honnêtes, imperméables à la corruption, courageux, insensibles au danger, à la prison ou à la vue de la mort» et plus loin «la condamnation définitive du culte de la personnalité».
(4) La «plate-forme de la Soummam» consacre un long passage au messalisme et dépeint ainsi la psychologie du vieux leader : «La psychologie de Messali s'apparente à la conviction insensée du coq de la fable qui ne se contente pas de constater l'aurore, mais proclame qu'il fait lever le soleil».
(5) Cf. Notamment, «les principes doctrinaux et les organismes directeurs du FLN», *El Moudjahid*, n° 11, 1er novembre 1957.
(6) Nous avons vu que la coordination à tous les niveaux de la hiérarchie du parti était confiée non pas à une personne, mais à un comité (de cellule, de groupe, de secteur...). De même au sein de l'ALN, la direction est confiée à un chef politico-militaire entouré de trois adjoints (politique, militaire, renseignements-liaisons).
(7) Statuts du FLN, art. 12, paragraphe 3.
(8) Statuts du FLN, art. 13.

ce fait, la collégialité entraîne une double responsabilité : une responsabilité collective au niveau de la décision et une responsabilité individuelle au niveau de l'exécution.

Le principe de la direction collégiale a évité au mouvement de libération nationale l'émergence d'un leader, d'un «zaïm» incarnant par sa personne la révolution. Fait significatif, le poste de président du GPRA a été confié à deux personnalités (Ferhat Abbas et Ben Youcef Ben Khedda) qui étaient loin de détenir l'effectivité du pouvoir. Aucun dirigeant n'a été considéré comme un homme providentiel (1), ni estimé irremplaçable. La capture des membres de la délégation extérieure du FLN par l'armée française n'est pas parvenue à faire arrêter le cours de la lutte de libération nationale (2). Bien au contraire cela n'a fait qu'augmenter son caractère radical, puisque quelques mois plus tard, une grande épreuve de force sera déclenchée avec la grève des 8 jours qui provoquera les violents affrontements de la «Bataille d'Alger».

Le principe de la direction collégiale, en préservant le mouvement de libération de tout danger de décapitation, en évitant la concentration de la prise de décision sur une seule personne, a réussi à maintenir un équilibre relativement stable au niveau de la sphère dirigeante. Notons cependant que la collégialité au niveau de la direction du FLN et notamment au GPRA n'a pas empêché l'émergence au sein de ce dernier de personnalités plus influentes que d'autres, les pouvoirs détenus par le «triumvirat» Krim-Boussouf-Ben Tobbal réunis plus tard au sein du Comité Interministériel de Guerre (CIG) étaient plus étendus que ceux de leurs autres collègues du GPRA.

D'autres principes d'organisation énoncés s'avèrent encore plus théoriques au regard de la pratique. Il en est ainsi du principe énoncé à l'article 2 des «Institutions Provisoires de l'Etat Algérien». «La séparation des pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire, élément fondamental de toute démocratie, est de règle dans les institutions algériennes». Il n'est guère besoin d'insister sur la non-application, d'un tel principe eu égard aux conditions de lutte armée menée par le FLN.

Il en est de même du principe du «centralisme démocratique» (3) destiné à éviter la coupure entre la base et le sommet. Ce principe

(1) L'image de marque de Ben Bella et sa notoriété n'ont été forgées que par la presse française. Au sein du FLN, il était considéré au même titre que ses autres compagnons de détention.

(2) Tirant le «bilan d'un rapt» l'éditorial de *Résistance Algérienne*, n° 11, 30 octobre 1962 exprime l'attitude générale du FLN en affirmant : «Le peuple algérien a poursuivi la lutte après l'arrestation de Ben Boulaid. Celle de nos cinq frères lui fera redoubler le combat dont il est lui-même le moteur».

(3) L'article 11 des statuts du FLN dispose : «Le FLN fonctionne sous les règles du centralisme démocratique».

déjà adopté par les statuts du MTLD (1), implique d'une part, la concentration au sommet de la prise des décisions importantes et d'autre part, la prise en considération de la volonté de la base par la libre discussion interne et la loi de la majorité. Ainsi, les règles du centralisme (respect de la hiérarchie et de la discipline (2), coordination des activités, contrôle hiérarchique...) sont compensées par celles de la démocratie (libre discussion, soumission de la minorité à la majorité, critique (3) et auto-critique). La compensation est-elle effective ?

Compte tenu des conditions de lutte, l'une des principales règles de la démocratie, l'élection à tous les échelons, est abandonnée au profit de la cooptation mieux adaptée aux nécessités de la clandestinité. Les organes de direction assurent leur propre renouvellement et ne dépendent pas pour leur désignation du suffrage de la base ou des organismes immédiatement inférieurs. Le mode de désignation suit plutôt le sens opposé : l'organisme supérieur désigne les membres de l'organisme inférieur. Ainsi le CNRA désigne les membres du GPRA et celui-ci nomme les chefs de wilayate. Mais en fait, la nomination de ces derniers par la direction exécutive du FLN n'est la plupart du temps que la ratification *a posteriori* d'une situation de fait, dans la mesure où en général, c'est le chef de la wilaya qui nomme son propre successeur qu'il choisit parmi ses adjoints directs.

A la cooptation vient s'ajouter le cloisonnement qui contribue à accentuer la séparation entre le sommet et la base. Imposé par les nécessités de la lutte clandestine, le cloisonnement permet de mettre l'organisation à l'abri du danger de démantellement consécutif à l'action répressive menée par les autorités coloniales. Le système trinaire de la cellule (divisée en deux demi-cellules dirigées par un coordinateur et composées chacune de trois membres) (4) permet à la fois une coordination de l'action au niveau de la base et la garantie de l'anonymat, puisque chaque militant comme le montre le schéma ci-dessous, n'est en rapport qu'avec deux autres militants dont il ne connaît en général que le nom d'emprunt :

(1) Datant du congrès de la tendance «centraliste» tenu à Alger en août 1954. Parmi les décisions prises à ce congrès on peut lire : «Demande au comité central de réorganiser le Parti sur la base des principes suivants :
a) le centralisme démocratique ;
b) La direction collective à tous les échelons du Parti... cf. le texte in *La Nation Algérienne*, n° 1, 3 septembre 1954».

(2) L'article 17 des statuts du FLN précise «qu'égale pour tous, la discipline est d'autant plus rigoureuse que les responsabilités sont plus grandes».

(3) L'article 19 des statuts soumet le pouvoir de critiquer à deux conditions : d'une part, le caractère constructif de la critique et d'autre part, la nécessité de la cantonner au cadre interne du parti. Précisons que l'appréciation du caractère constructif de la critique n'est pas du ressort de celui qui la fait, mais de l'organisme auquel, il appartient.

(4) Deux cellules forment un groupe dirigé par un coordinateur et deux groupes forment une section avec à la tête un chef de section ce qui fait en tout trente et un membres.

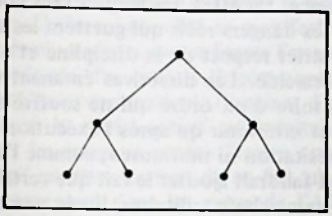

Schéma d'une cellule

Le cloisonnement transforme ainsi l'organisation en un immense corps anonyme où chaque groupe isolé dans sa sphère d'activité jouit d'une grande autonomie d'action tout en se sentant étroitement lié à l'entreprise générale de libération.

Le cloisonnement, tout en assurant à l'organisation la sécurité et en permettant aux réseaux clandestins d'échapper aux recherches de l'ennemi, confère aux ordres émanant du sommet un caractère de «transcendance» dans la mesure où l'anonymat dérobe le centre de décision à toute localisation précise. L'organisation est de ce fait entourée d'un halo de mystère qui lui confère auprès des masses un véritable pouvoir charismatique (1), entretenu d'ailleurs par les mots d'ordre et les écrits du FLN, qui en dénonçant le culte de la personnalité, contribuent à fixer sur le parti les élans d'adhésion et d'attachement. L'évocation du «Nidham», de l'organisation est associée aux yeux de chaque militant à la lutte des multiples forces anonymes soudées dans un même combat patriotique et animées d'une même foi. Elle est associée à l'irrésistible appel de la patrie et aux valeurs fondamentales auxquelles chacun est attaché de toutes ses fibres. L'organisation représente cette force unificatrice douée d'ubiquité qui permet à chaque geste, à chaque action isolée de s'insérer étroitement dans l'entreprise collective de résistance nationale. Elle est cette présence anonyme et pourtant concrète qui envahit et bouleverse quotidiennement la vie de chacun. Elle est à la fois transcendante et immanente à chaque militant qui en est la créature mais aussi le générateur collectif.

Cette ambivalence va engendrer au cours de la lutte de libération et au sein de l'organisation, le meilleur et le pire.

– Le pire va être un excès d'autoritarisme dont feront preuve un certain nombre de responsables du FLN et de l'ALN. Chacun de ces responsables, conscient de son pouvoir en usera avec d'autant moins de modération que la proximité du danger aura contribué à renfor-

(1) Au sens wébérien du terme, ce pouvoir «se caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef». Weber Max, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'éditions (Col. 10/18), 1963, pp. 102. Sauf à remarquer que dans notre cas, le «charisme» ne s'attache pas à une personne, à un leader mais à toute une organisation, à un parti.

cer sa rigidité et son intransigeance. En effet, les risques sans nombre qu'encourt l'action armée, les dangers réels qui guettent les militants imposent à chacun un strict respect de la discipline et une soumission sans faille à la hiérarchie. Les directives émanant du sommet ont le caractère obligatoire d'un ordre qui ne souffre aucune discussion, laquelle ne peut intervenir qu'après l'exécution de l'ordre ; une exécution «sans hésitation ni murmure», comme l'impose la règle militaire. A cela, il faudrait ajouter le fait que certains responsables et notamment certains chefs militaires, livrés souvent à eux-mêmes (surtout après le renforcement des barrages électrifiés des frontières) vont ériger leur domaine d'action en sphère autonome sur laquelle ils exerceront un pouvoir sans partage. Le phénomène du «wilayisme», dont nous analyserons par ailleurs les effets et les manifestations, en est l'illustration la plus parfaite.

Mais les wilayate n'ont pas le monopole de cette tendance autonomiste. Nous avons déjà relevé cette tendance au sein des organisations syndicales telles l'UGEMA dont la direction exécutive (le C.E.) a vu se dresser contre elle et échapper à son autorité la section universitaire de France et la section de Suisse ; ou d'une façon moins ouverte, l'UGTA qui balance entre l'affirmation de son autonomie et son intégration effective au FLN (1).

Finalement l'organisation partisane va ainsi paradoxalement pêcher à la fois par un excès de centralisme et par un excès d'autonomie de certains de ses organes. Ces deux défauts vont empêcher une circulation sans entrave de l'information entre la base et le sommet et un développement des rapports internes démocratiques.

— Il convient cependant de ne pas exagérer la tendance autocratique de l'organisation et de ne pas négliger ce que le mouvement de libération a réalisé de meilleur, à savoir la mobilisation et la participation de la population. En effet, toute lutte de libération ne peut réussir que si elle s'assure l'appui et le soutien de la population ; et celle-ci ne s'engage réellement que si elle se reconnaît dans ce combat. Ce n'est ni par l'intimidation, ni par la terreur que l'organisation clandestine gagne à sa cause les masses, mais en reflétant leurs aspirations et en dirigeant leur lutte. Le FLN n'est devenu ce «partination» (2) mobilisant toutes les couches de la nation dans un même combat patriotique qu'en cristallisant et en éveillant la conscience nationale. Par delà les imperfections de ses structures, il est devenu plus qu'un parti : un symbole et un drapeau.

Sans craindre le paradoxe, nous pourrons avancer que l'organisation a puisé son dynamisme dans la spontanéité des masses. En effet, la spontanéité, cette «forme embryonnaire du conscient» (3),

(1) Sur les rapports UGTA-FLN cf. notamment Galissot R., «Syndicalisme ouvrier et question nationale en Algérie» in *Le Mouvement Social*, n° 66, janvier-mars 1969, pp. 38-42.
(2) Pour reprendre la formule de M. Bedjaoui Mohamed, *La révolution algérienne et le droit*, *op. cit.*
(3) Comme l'écrit Lenine dans *Que Faire ?*, *op. cit.*, p. 84.

ne nie pas l'organisation dont la nécessité s'impose à l'évidence de tous. Cette spontanéité se manifeste dans la réponse quotidienne à l'agression répressive et forme l'ensemble cohérent et spontanément coordonné des actions dirigées contre le pouvoir colonial. Elle est la réaction convergente de l'instinct d'une masse confrontée à une réalité où le choix décisif est inévitable : la résistance et la lutte par tous les moyens contre l'ordre colonial. La participation du plus grand nombre devient de ce fait générale et multiforme : elle va de l'engagement dans les rangs de l'ALN dont le principe de recrutement est le volontariat, au versement de la cotisation, l'hébergement d'un militant en passant par la grève, la manifestation dans la rue, le refus de voter, ou plus simplement la lecture d'un tract ou l'écoute d'une émission clandestine...

Le FLN en suscitant cette participation et en l'organisant, réalise au-delà d'une simple intégration partisane (qui n'est d'ailleurs pas parfaite comme nous venons de le voir) une véritable intégration nationale, dans le domaine politique.

DEUXIEME PARTIE

L'INTÉGRATION NATIONALE

DEUXIÈME PARTIE

L'INTÉGRATION NATIONALE

Dans le contexte qui nous occupe (celui d'une phase de lutte de libération nationale) l'intégration apparaît comme un processus de cohésion et d'unification des différents membres de la Communauté nationale. C'est un processus, une réalité en action qui révèle la Nation en émergence. Mais cette émergence, qui est une affirmation de soi, est basée sur une négation radicale : celle de l'ordre colonial qui apparaît comme un système de désintégration.

Ainsi, l'intégration nationale réalise «à chaud», l'agrégation des différentes couches de la communauté dont le point de référence est la Nation. Mais une Nation qui se revendique les armes à la main contre un système qui la nie : la système colonial. La Nation ne peut alors se poser qu'en s'opposant et l'intégration nationale se cristallise contre le *statu quo* colonial qui représente dans ce contexte la désintégration nationale.

En effet, le système colonial porte en lui sa propre contradiction basée sur une dichotomie fondamentale : une dichotomie économique entre un secteur traditionnel sous-développé et un secteur moderne développé créant l'asynchronisme existant entre la sphère des colonisateurs et celle des colonisés : une dichotomie socio-politique entre une minorité dominante occupant une position centrale et une majorité dominée reléguée à la périphérie ; une dichotomie culturelle entre une culture officielle et conquérante et une culture dépréciée et marginalisée rendant vaine toute tentative d'assimilation

Si les clivages sociaux existent, ils sont cependant «gommés» par la contradiction principale opposant le groupe des colonisés à celui des colonisateurs. Le système colonial apparaît ainsi essentiellement désintégré. Et quelle désintégration plus parfaite que celle où les représentants du groupe dominé exigent l'indépendance, c'est-à-dire le droit de sécession et ne trouvent de possibilité pour la réalisation de leur objectif que le recours à la violence, moyen extra-légal par excellence.

Ainsi, l'intégration nationale se réalise sur un fond de lutte et de conflit. La phase de lutte armée s'étendant de 1954 à 1962 va justement se caractériser, par rapport aux phases historiques antérieures, par une mobilisation progressive et largement généralisée des forces traditionnelles de résistance situées à la campagne et des forces d'organisation forgées en milieu urbain. C'est cette extension géographique de la lutte qui va accélérer le processus d'intégration nationale en provoquant un vaste brassage de la population et en mettant fin à l'isolement relatif du milieu rural vis-à-vis du milieu urbain. La lutte de libération nationale est désormais prise en charge simultanément par la ville et la campagne et le théâtre du conflit est étendu à l'ensemble du territoire national. L'intégration nationale va aussi suivre la progression et l'extension de la lutte. Elle va se révéler à deux niveaux :

Celui de *L'action commune*, qui mobilise les différents membres de la communauté nationale en lutte, et celui de la *situation commune*, qui rassemble des différents caractères de l'identité nationale.

CHAPITRE I

L'UNITÉ NATIONALE

L'unité nationale constitue un thème majeur développé par le FLN tout au long de la période de lutte armée. L'unité est alors associée à l'impératif de l'action. Et c'est à la lumière de l'expérience du passé, vécue par le mouvement nationaliste algérien, que le FLN trace de nouvelles perspectives pour l'unité d'action.

«L'union idéologique du Peuple Algérien autour du principe de la Nation Algérienne a déjà été réalisée. L'union réelle, l'union dans l'action continuera d'être notre objectif principal parce que nous sommes persuadés que c'est le moyen efficace pour venir à bout de l'impéralisme oppresseur». Cette citation n'est pas du FLN mais de l'organe du MTLD *El Maghrib El Arabi* en date du 16 janvier 1948. C'est dire que le problème de l'unité dans et par l'action n'est pas nouveau. Mais ce qui est nouveau c'est que ce principe de la liaison de l'unité et de l'action est passé dans la pratique.

En effet, le thème de l'unité d'action a été un objectif constant et commun aux différentes tendances du mouvement nationaliste algérien au cours de son histoire. Tous les partis et formations nationalistes n'ont jamais cessé de s'en réclamer même aux plus âpres de leurs dissensions. Cantonnée souvent au niveau des pétitions de principe et des professions de foi, l'unité d'action a pu parfois se réaliser à travers certaines expériences unitaires. Rappelons pour mémoire, l'exemple du Congrès Musulman en 1936, celui des Amis du Manifeste et de la Liberté en 1944. Citons également l'expérience éphémère du Front Algérien en 1951.

Mais toutes ces expériences historiques se sont soldées par un constat d'échec. Inscrites dans le cadre de l'action légaliste des partis et des formations nationalistes, elles n'envisageaient comme objectifs que ceux limités par ce cadre. Aussi avaient-elles une portée réduite et ne pouvaient de ce fait inquiéter sérieusement l'adversaire ni ébranler ses positions. Le seul regroupement ayant eu une importance notable — les AML — n'a pas su, malgré son ampleur, résister à la violente réaction du pouvoir colonial, ni survivre aux coups que celui-ci lui a portés. Ses rangs durement éprouvés par la répression se sont dispersés ; et l'unité n'a subsisté que dans le martyr !

En fait, celle-ci a toujours été réalisée dans le respect de l'autonomie et de l'intégrité organique des partis existants. C'était plus une coalition de partis qu'une union véritable ; et les considérations

partisanes ont toujours fini par prendre le pas sur l'impératif unitaire. Circonstantielle et éphémère, l'unité ne durait que le temps d'une campagne électorale ou mourait à cette occasion.

Le FLN, en prônant la lutte armée, va opérer un changement radical de perspective. L'unité est envisagée hors du cadre légal instauré par l'ordre colonial. Il s'agit d'une unité de combat, d'une unité dans l'action violente. Si l'objectif demeure le même – l'indépendance nationale – l'enjeu est infiniment plus important : le risque de mort ! Dans cette longue marche vers la liberté longée de cadavres, de blessés, de peur et d'angoisse, l'unité devient *communion*. Le cadre partisan devenu dérisoire, éclate pour la fusion dans un même élan libérateur. C'est dans cette perspective que le FLN va aborder le problème de l'unité. Ce n'est plus une coalition de partis mais une adhésion individuelle à une action commune.

Cette conception de l'unité, mûrie par l'expérience du passé est arrêtée après l'échec de l'ultime tentative du CRUA pour sauver l'unité d'un parti – le MTLD – en décomposition. Crée en mars 1954, le CRUA est la première manifestation organisée des militants du MTLD qui ont refusé de prendre part aux querelles intestines du parti et qui se sont tracés comme objectif de ressouder ses rangs pour le préparer à l'action directe (1). Unité et Action devaient à leurs yeux permettre d'impulser, au mouvement nationaliste en crise, un nouvel élan. Mais ils ne purent gagner à leurs vues les frères devenus ennemis, ni combler le fossé qui s'élargissait de plus en plus entre les «messalistes» et les «centralistes». Les forces centrifuges étaient trop puissantes.

Si l'unité a constitué, pendant la brève expérience du CRUA, un préalable à l'action, elle ne l'a plus été depuis que le «Comité Révolutionnaire» issu de la réunion du «Comité des vingt-deux» (1) a décidé de déclencher la lutte armée sans attendre l'accord des autres partis nationalistes. Le FLN va dès lors se pénétrer de cette vérité : c'est l'action qui consolide l'unité qui, elle-même contribue à renforcer l'action et à lui assurer la victoire. Les termes d'unité et d'action vont être considérés dans leurs relations dialectiques et servir de fil directeur dans le regroupement des forces politiques et leur mobilisation.

Le FLN, en préconisant et en déclenchant la lutte armée, s'est mis d'emblée au-dessus des anciennes formations politiques, dont il a annoncé la fin et appelé les militants à rallier ses rangs. Ce faisant, il a opéré un double transfert de loyauté, qui est une double rupture ; une rupture externe vis-à-vis du pouvoir colonial et une rupture interne vis-à-vis des partis nationalistes.

(1) Cf. *supra*.

Section I : La rupture externe

Elle est la conséquence logique de la lutte entreprise. Elle est radicale dans la mesure où le dernier lien reliant l'ordre colonial et le mouvement nationaliste, à savoir le légalisme, est rompu par «l'action directe» et le recours à la violence. Les seuls rapports sont des rapports de conflit et d'opposition. Le transfert de loyauté opéré interdit toute position de neutralité et ne laisse de choix que l'engagement en faveur du mouvement de libération nationale ou la qualification d'ennemi de ce mouvement.

Au sein de l'ensemble de la société coloniale, le groupe des colonisés est par nature et par destination intégré à la communauté nationalitaire qui doit se dresser unanimement contre le pouvoir colonial. Tous ceux qui se dérobent à ce devoir national sont considérées comme des traitres et traités comme tels. Par contre, au sein du groupe des colonisateurs, ceux qui font partie du premier collège, sont en principe situés dans le camp ennemi, sauf engagement volontaire de certains en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Cet engagement équivaut à une rupture avec le pouvoir colonial et surtout avec la communauté nationale que ce dernier représente ; en fait, à la «trahison» de cette communauté en tant que Nation assumant sa vocation ou même son «péché» (1) colonialiste et impérialiste ; c'est à dire «la Nation officielle», celle représentée et défendue par l'idéologie de la classe dominante. Précisons que cette «Nation officielle» est un mythe imposé par la propagande officielle et par les tenants de «l'Algérie française». En fait, l'opinion publique française a été très tôt partagée sur le sort à réserver à l'Algérie. Et les partisans favorables à la négociation avec le FLN, puis à l'indépendance de l'Algérie, sont loin de constituer une minorité marginale par rapport aux défenseurs résolus du *statu quo*. Ch.-R. Ageron en apporte la démonstration dans son étude sur «l'opinion française, devant la guerre d'Algérie» (2) à partir des sondages effectués par l'IFOP de 1954 à 1962.

L'action de propagnande du FLN va s'attacher à encourager, au sein de l'opinion publique française, les manifestations d'hostilité à la poursuite de la guerre d'Algérie et les courants favorables à l'indépendance de l'Algérie. Le FLN va, dans cette perspective s'adresser en priorité à la gauche française qu'il appellera à conformer son action politique à ses principes.

1) La gauche française

Celle-ci demeure constamment tiraillée, face à la question colo-

(1) Le choix d'Albert Camus entre la justice et sa mère procède de cette vision de la mère, de la Nation qu'on aime passionnément et même douloureusement avec à la fois sa grandeur et sa misère : «Wrong or Right my Country !».

(2) Ageron Ch.-R., «L'opinion française devant la guerre d'Algérie» in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Tome LXIII, n° 231, 2ème trim. 1976, pp. 256-285.

niale, entre la trahison de ses principes démocratiques et celle de la «Nation officielle». Les socialistes représentés par la SFIO n'ont pas longtemps hésité entre les deux trahisons au cours de leur accès au pouvoir. On retient encore cette phrase de Mitterand, alors ministre de l'intérieur parlant de l'attitude à prendre face au FLN : «La seule négociation, c'est la guerre» et sa déclaration faite le 7 novembre 1954 à la radio : «L'Algérie, c'est la France». Même M. Mendès-France, qui a négocié l'indépendance de l'Indochine et envisage avec sérénité l'autonomie de la Tunisie puis du Maroc, n'hésite pas à renchérir le 12 novembre à l'Assemblée Nationale : «Les départements d'Algérie font partie de la République, ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. Leurs populations qui jouissent de la citoyenneté française et sont représentées au Parlement, ont d'ailleurs donné dans la paix comme autrefois dans la guerre, sans distinction d'origine ou de religion, assez de preuves de leur attachement à la France pour que la France ne laisse pas mettre en cause cette unité... Jamais la France, aucun gouvernement, aucun parlement français, quelles qu'en soient d'ailleurs les tendances particulières, ne cèdera sur ce principe fondamental» (1).

Son successeur à la présidence du Conseil, M. Guy Mollet, après sa capitulation du 6 février 1956, devant les manifestations d'Alger, déclare le 9 février avec fermeté : «Le gouvernement se battra, la France se battra pour rester en Algérie et elle y restera. Il n'y a pas d'avenir pour l'Algérie qu'avec la France». Le 16 mars, les pouvoirs spéciaux accordés par l'Assemblée Nationale au Gouvernement présidé par le leader de la SFIO sont promulgués en Algérie. C'est sous ce gouvernement, qui a auparavant couvert le détournement de l'avion transportant les représentants de la délégation extérieure du FLN (2), que s'est déclenchée la vague répressive de la «Bataille d'Alger», qu'ont eu lieu les premières exécutions des militants FLN condamnés à mort et qu'a été menée l'expédition de Suez. C'est en tenant compte de ces faits, que le FLN, en instruisant le procès de la gauche française, considère les socialistes comme «les gérants du colonialisme» (3) : «un Robert Lacoste à la tête de l'Algérie et dirigeant une répression atroce mais vaine contre le peuple algérien, un Guy Mollet supervisant cette politique et attaquant dans chacun de ses discours les patriotes algériens nous dispensent de tout commentaire» (3).

En réponse à Guy Mollet, la délégation du FLN à New-York dé-

(1) *JORF*, n° 96, A.N. (Débats parlementaires), 13 novembre 1954, p. 4961. Mais hostile à une politique répressive et soucieux de dénouer la crise par des réformes économiques et sociales, il se heurte, à l'Assemblée Nationale, aux attaques furieuses des tenants du *statu quo* colonial qui renversent son gouvernement, cf. *JORF*, n° 15, A.N., 5 février 1955, pp. 763 et s.

(2) Mis devant le fait accompli par l'armée, Guy Mollet n'a fait qu'entériner cet acte de piraterie internationale. Cf. Quilliot Roger, *La SFIO et l'exercice du pouvoir (1944-1958)*, *op. cit.*, pp. 625 et 674-676.

(3) «Le conflit algérien et la fiction de l'aide du peuple de France», *El Moudjahid*, n° 2.

clare notamment : «Faut-il rappeler au Président du Conseil que la non application du statut de 1947 et la violation systématique de la loi française en Algérie ont été l'œuvre de deux socialistes – Jules Moch et Marcel Edmond Naeglen – respectivement ministre de l'intérieur et gouvernement général en Algérie en Avril 1948 ? Aujourd'hui, deux autres socialistes, MM. Guy Mollet et Robert Lacoste se déclarent les dignes successeurs du maréchal Bugeaud et menacent tout un peuple d'une guerre d'extermination» (1).

Si la condamnation des socialistes est sans appel, celle des communistes est plus modérée et varie selon les circonstances. En effet, le PCF, par l'importance numérique de ses militants, par le caractère imposant de son appareil, par la place qu'il occupe dans l'opposition légale, apparaît l'allié objectif du mouvement de libération nationale. Mais la puissance même de ce parti en fait une machine lourde à manier et se transforme en faiblesse. La contestation de la politique officielle s'arrête à un niveau délimité par le «seuil de tolérance» de la masse de l'électorat communiste et déterminé par le souci de ne pas trop heurter l'opinion publique nationale fortement influencée par les *mass média* plus ou moins contrôlés par le pouvoir établi. Sensible à l'accusation de «parti de l'étranger», le PCF s'efforce de démontrer son patriotisme en vibrant aux «accents mêlés de la Marseillaise et de l'Internationale» (2) et ce faisant, prend soin de ne pas trop se démarquer de la «Nation officielle».

Or celle-ci mesure sa grandeur à l'étendue de son empire colonial. L'Internationalisme Prolétarien appliqué à la question coloniale et défini clairement par la 8ème condition à l'adhésion à la IIIème Internationale (3) va être souvent teinté de chauvinisme cocardier dans la pratique du PCF. L'anticolonialisme de principe de ce dernier sera à maintes reprises modéré ou gauchi par la pratique. D'ailleurs, la question coloniale occupera assez longtemps une place secondaire dans les préoccupations du PCF qui donne la priorité à la révolution prolétarienne dans la métropole (4) ; ce qui aboutit à tenir la colonie en «otage» et à faire dépendre son sort du triomphe du prolétariat dans le pays colonisateur. Ce qui aboutit également assez souvent à tenir le mouvement nationaliste pour suspect et à lui refuser la légitimité et la représentativité qui lui sont dûes.

(1) «Mémoire de la délégation du FLN à New-York en réponse à M. Guy Mollet», *El Moudjahid*, n° 4.

(2) C'est le titre d'une brochure de Maurice Thorez., *Aux accents mêlés de la Marseillaise et de l'Internationale*, Paris, Ed. Sociales, 1950, 47 p.

(3) Qui précisait : «Tout parti appartenant à la IIIème Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de «ses» impérialistes aux colonies, de soutenir, non en paroles, mais en faits, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux». Cf. le texte intégral in *Quatre premiers congrès mondiaux de l'Internationale communiste*, Paris, Maspéro, 1972, pp. 39-40.

(4) C'est la fameuse distinction entre «le tout et la partie» opérée par le PCF et qui guidera notamment sa politique vis-à-vis de l'Algérie.

Dans le cas précis de l'Algérie, le PCF rencontrera deux principaux handicaps qui contribueront largement à modérer son ardeur anticolonialiste. Il s'agit d'une part, de l'importance numérique de la minorité européenne établie en Algérie qui va inciter le PCF à en tenir compte et à se soucier de son devenir. Il s'agit d'autre part, du fait, que la parti communiste local, le PCA n'a pas réussi à prendre l'initiative de la lutte de libération nationale (1) et encore moins à la diriger (2). De ce fait, la politique anti-colonialiste du PCF va s'exprimer à travers un certain nombre de formules dont le sens ambigu reflète l'ambiguïté de la politique du parti.

La première formule est celle de la «Nation algérienne en formation» lancée par Maurice Thorez lors de son voyage en Algérie en 1939 (3). Il est vrai que la préoccupation de l'heure était à l'unité du front et de la lutte anti-facistes. Mais cette formule va être par la suite adoptée comme un credo servant sinon à nier, du moins à sous-estimer le bien fondé du nationalisme algérien. Il est vrai qu'en définissant la Nation algérienne comme une entité regroupant à la fois la majorité des musulmans et la minorité des européens vivant en Algérie, on peut à bon droit la considérer en formation et même plutôt inexistante et mythique dans la mesure où la dichotomie séparant colonisateurs et colonisés empêche toute intégration.

La deuxième formule est celle qui modère les conséquences du principe d'auto-détermination des peuples en recourant à une analogie... «matrimoniale». C'est encore Maurice Thorez qui l'exprime dans son discours du 11 février 1939 à Alger ; «Oui, nous voulons une union libre entre les peuples de France et d'Algérie. L'union libre, cela signifie certes le droit au divorce, mais pas l'obligation du divorce. J'ajoute même que dans les conditions historiques du moment, ce droit s'accompagne pour l'Algérie du devoir de s'unir plus étroitement encore à la Démocratie française» (4).

Cette union entre les peuples de France et d'Algérie est exaltée par la formule de l'«Union Française», formule que reprendra plus tard Jacques Duclos dans son intervention du 11 octobre 1955 à l'Assemblée Nationale en lui ajoutant le qualificatif de «véritable» : «La reconnaissance du droit à l'indépendance du peuple algérien est la condition première d'une politique d'association au sein d'une véritable union française» (5). Or, la formule d'«Union Française» a

(1) Notons que le PCF qui a sinon dicté du moins influencé très fortement la politique du PCA n'est pas étranger à la position de retrait de ce dernier dans la lutte de libération nationale.

(2) Contrairement à ce qui s'est passé au Viet-Nam où le mouvement de libération est dirigé par Ho Chi Minh ancien militant du PCF. C'est ce qui explique entre autres raisons le soutien plus résolu du PCF à la lutte du peuple vietnamien.

(3) Cf. le texte du discours prononcé par le secrétaire général du PCF à Alger le 11 février 1939 et où il déclare notamment : «Il y a une Nation algérienne qui se cristallise, elle aussi, dans le mélange de vingt races» in *Oeuvres de Maurice Thorez*, Paris, Ed. Sociales T. XI, octobre 1938 février 1939, p. 185.

(4) *Oeuvres de Maurice Thorez, op. cit.*, p. 182.

(5) Cf. *JORF*, A.N., Débats parlementaires, 12 octobre 1955, p. 5009.

désigné après la 2ème guerre mondiale, le nouveau cadre constitutionnel de l'Empire Français (1). Peut-on utiliser les mêmes termes pour désigner des réalités différentes. Si l'on considère le soin particulier apporté par les dirigeants du PCF à exprimer avec précision les positions de leur Parti, force est d'admettre que les ambiguïtés que cachent ces différentes formules sont voulues pour permettre les interprétations les plus diverses.

Il serait peut-être excessif de faire grief au PCF de développer ces formules de la «Nation en formation», de l'«Union Française» et du «Droit au divorce, mais pas l'obligation du divorce» du temps où l'aile modérée du nationalisme algérien revendiquait très timidement l'indépendance nationale (2) et limitait son action légaliste au respect des libertés individuelles. Mais lorsque ces formules continuent à être utilisées bien après le déclenchement de la lutte armée et le ralliement des différentes tendances du nationalisme algérien (3) à l'action dirigée par le FLN, la critique est largement justifiée (4).

En effet, il faut attendre 1956 avec le 14ème Congrès national du PCF (5) pour voir abandonnée par ce dernier la formule de «vérita-

(1) Cf. le titre VIII de la Constitution Française du 27 octobre 1946.

(2) Rappelons que la proclamation de foi assimilationniste de Ferhat Abbas ne date que de 1936. Dix ans plus tard, en 1946, le parti de Ferhat Abbas, l'UDMA se contentait de revendiquer une «République Algérienne» au sein de l'Union française.

(3) Exception faite des messalistes dont on parlera plus bas.

(4) Elle l'est d'autant plus que vingt-cinq ans après le déclenchement de la lutte armée en Algérie, le PCF n'a jusqu'à présent, à notre connaissance, produit en guise d'analyse critique de sa politique vis-à-vis du problème algérien que des plaidoyers «pro-domo» présentant une relation expurgée des faits et des événements. Citons le recueil de textes présentés et commentés par Monique Lafon, *Le Parti Communiste Français dans la lutte contre le colonialisme*, Paris, Ed. Sociales, 1962, 217 p. ou le manuel publié par le Parti et intitulé *Histoire du Parti Communiste Français*, Paris. Ed. Sociales, 1964, p. 598 ou encore l'article de Léon Feix, «Quarante ans de lutte anti-colonialiste» in *Cahiers du Communisme*, n° 12, décembre 1960, pp. 1896-1921, ou celui d'Henri Chauveau, «La Paix en Algérie et l'intérêt national» in *Cahiers du Communisme*, mars 1961, pp. 5-21 ou plus récemment celui d'Eli Mignot, «La guerre coloniale d'Algérie» in Cahiers de l'Institut Maurice Thorez, n° spécial sur «La politique anticolonialiste dans l'histoire du Parti Communiste française», n°26, mars-avril 1972. Nous attendons avec impatience le fruit des efforts de René Galissot dont les articles dans *le Mouvement social*, n° 66. janvier-mars 1969, «syndicalisme ouvrier et question nationale en Algérie» et n° 78, janvier-mars 1972, «Question coloniale, question nationale» sont déjà prometteurs ; pour ne pas conclure abruptement avec Pierre Vidal-Naquet à «l'impossible histoire du PCF» in *Partisans, n°* 20, avril mai 1965, pp. 5-15. Les critiques «internes» sont dûes aux exclus du parti ou aux militants trotskystes. Ainsi le groupe dissident du PCF et animant la revue *Unir* a publié une *Histoire du Parti Communiste Français*, Paris, Ed. Unir, T. III, pp. 123-137 et 181-187. Plus intéressant est l'ouvrage de cet autre exclu, Jean Baby, *Critique de bas*, Paris, Maspéro, 1960, pp. 99-125. L'intérêt du livre de Jacob Monetta est surtout dû aux nombreux textes rassemblés : *Le PCF et la question coloniale*, Paris, Maspéro, 1971, pp. 210-271. Citons enfin l'œuvre monumentale de Jacques Jurquet, *La Révolution Nationale Algérienne et le Parti Communiste Français*, Paris, Ed. du Centenaire, Tome I, 1973, 238 p. et surtout Tome II, 1974, 603 p. Les deux tomes suivants ne sont pas encore parus à cette date. Pour une critique «externe» et relativement sereine, cf. Fauvet J., *Histoire du Parti Communiste Français*, Paris, Fayard, T. II, 1965, pp. 272 et s., Ageron Ch.-R., «Les communistes français devant la question algérienne de 1921 à 1924» et Schweitzer Th.-A., «Le parti communiste français, le comintern et l'Algérie dans les années 1930» in *Le mouvement social*, n° 78, janvier-mars 1972, pp. 7-37 et 115-136.

(5) Tenu au Havre du 18 au 21 juillet 1956.

ble union française» (1) et affirmée la reconnaissance du «fait nationale algérien» (2). Mais la même année, le parti vote en faveur des «pouvoirs spéciaux» (3) accordés par l'Assemblée Nationale Française au gouvernement présidé par Guy Mollet. Ce vote pèsera lourdement sur l'histoire du PCF et jettera un grand discrédit sur sa politique vis-à-vis du problème algérien qui apparaît alors secondaire dans la hiérarchie de ses préoccupations (4) puisqu'il est sacrifié à la nécessité d'assurer l'unité (5) avec les socialistes, les radicaux et «autres républicains» (6). Le vote en faveur des «pouvoirs spéciaux» par le PCF va constituer l'un des principaux griefs adressé à ce dernier par l'extrême-gauche (7) et par le FLN (8) ; et l'évolution ultérieure (9) de la politique du PCF n'effacera pas ce qu'on considèrera pire qu'un crime de la part du «parti de Maurice Thorez», une faute. C'est ainsi qu'on peut lire dans l'organe central du FLN : «Les Algériens ne sont pas prêts d'oublier que c'est grâce aux voix apportées par Jacques Duclos et ses amis à la Chambre des députés que Guy Mollet et son gouverneur général Robert Lacoste ont ob-

(1) Notons qu'officiellement le terme «Union Française» est à cette époque abandonné et la révision du titre VIII de la Constitution de 1946 est alors à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale française. D'ailleurs les dirigeants du PCF tirent argument de ce fait pour justifier l'abandon de la formule «véritable union française», cf. les interventions au 14ème Congrès, de L. Feix et G. Cogniot in *Cahiers du Communisme*, juillet-août 1956, numéro spécial, pp. 282-283 et 347-348.

(2) Cf. le rapport de Maurice Thorez au 14ème Congrès in *Cahiers du communisme, op. cit.*, pp. 35-36 et la thèse 20 du 14ème Congrès Id., p. 370.

(3) Sur l'explication de vote des députés communistes, cf. les interventions de Raymond Guyot in *JORF*, A.N., Débats parlementaires, 10 mars 1956, pp. 804-808 et Jacques Duclos in *JORF*, A.N., Débats parlementaires, 13 mars 1956, pp. 854-955.

(4) Au cours des années 1954-1955 le problème qui mobilise les énergies du PCF est la lutte contre le réarmement allemand.

(5) Circonstance atténuante ou aggravante ? Notons à la suite de Mme Carrère-d'Encausse, que «Le calcul des voix lors du vote prouve que les voix communistes n'étaient nullement nécessaires à Guy Mollet, puisque le nombre des votants le 12 mars 1956 étant de 514, la majorité absolue nécessaire était de 258. Or les voix favorables à l'adoption du projet gouvernemental s'élevaient à 465 et les voix contre n'étaient que de 49. Les voix communistes à l'Assemblée n'étant que de 151, elles n'étaient pas nécessaires pour atteindre le quorum. Cf. Carrère-d'Encausse Hélène, «Le Parti Communiste Française et le mouvement de libération nationale algérien», rapport présenté au colloque sur «la politique des puissances devant la décolonisation» (colloque des 31 mars et 1er avril 1962), Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques (CERI), 1962.

(6) La formule est de Maurice Thorez dans son intervention du 4 novembre 1955 devant le Comité Central du Parti.

(7) Cf. notamment les articles de François Laborde, in *Socialisme ou Barbarie*, n° 18, janvier-mars 1956, «La situation en Afrique du Nord», n° 21, pars-mai 1957, «Nouvelle phase de la question algérienne», n° 24, mai-juin 1958, «mise à nu des contradictions algériennes» dans le même numéro l'éditorial «Prolétariat français et nationalisme algérien».

(8) Cf. notamment : «Le Parti Communiste Français face à la Révolution Algérienne», in *El Moudjahid*, n° 21, 1er avril 1958 et n° 22, 16 avril 1968.

(9) Quelques mois après le vote des «pouvoirs spéciaux», le PCF refuse le 28 juillet 1956 sa confiance au gouvernement présidé par Guy Mollet au sujet des dépenses militaires. Cf. l'explication de vote de Pierre Villon in *JORF*, A.N. Débats parlementaires, 29 juillet 1956, pp. 3716-3717. L'expédition de Suez donnera au PCF l'occasion de manifester de nouveau son opposition au gouvernement socialiste tout en réaffirmant la nécessité de consolider l'unité entre communistes et socialistes, cf. Besse Guy, «Problèmes de l'unité ouvrière en France» in *Cahiers du Communisme*, n° 12. décembre 1956, pp. 1334-1349. Cependant le problème algérien est éclipsé dans les préoccupations du PCF par deux événements qui ont suscité de profonds remous au sein du parti : la destalinisation amorcée au XXème Congrès du PCUS et l'intervention soviétique en Hongrie.

tenu les pleins pouvoirs pour mener leur guerre d'extermination contre le peuple algérien» (1).

Ce n'est qu'après le 13 mai 1958 que le PCF accordera la priorité au problème algérien et ce n'est qu'à partir de 1959 (2) – cinq ans après le déclenchement de la lutte armée en Algérie ! – qu'il apportera un soutien de plus en plus résolu à la cause de l'indépendance de l'Algérie (3) en mettant en avant le mot d'ordre «Paix en Algérie !» destiné à mobiliser une opinion publique éprouvée et lassée par la prolongation de la guerre. Mais toujours soucieux de ne pas heurter cette opinion publique, le PCF se garde d'approuver et encore moins de prendre à son compte l'action de rupture radicale entreprise par la minorité d'extrême-gauche sous forme d'insoumission, de désertion ou carrément, d'aide au FLN. Face au problème du service militaire, il rappelle hors de son contexte, la citation de Lénine : «Le soldat communiste part à toute guerre, même à une guerre réactionnaire pour y poursuivre la lutte contre la guerre. Il travaille là où il est placé. S'il en était autrement, nous aurions une situation telle que nous prendrions position sur des bases purement morales, d'après le caractère de l'action menée par l'armée, au détriment de la liaison avec les masses». «Telle est toujours notre position» (4) ajoute Maurice Thorez (5). La rupture avec la «Nation officielle» est constamment évitée et si l'indépendance de l'Algérie est revendiquée, c'est au nom de «l'intérêt national» et de la «grandeur française» (6). Soucieux de ne pas donner prise à l'ac-

(1) «Le conflit algérien et la fiction de «l'aide du peuple de France» in *El Moudjahid*, n° 2. Une critique plus générale de la politique algérienne du PCF est faite dans une brochure publiée en 1958 par la Fédération de France du FLN et intitulée «Le PCF et la Révolution Algérienne». Le texte de cette brochure est reproduit dans la revue trotskiste de tendance «pabliste» : Quatrième Internationale, avril 1958, pp. 86-91. Ce document aurait été rédigé par Mohamed Harbi selon Daniel Guérin in *Ci-gît, le colonialisme*, Paris, La Haye, Mouton, 1973, p. 66.

(2) Notamment après le discours du Général de Gaulle sur l'autodétermination de l'Algérie.

(3) Il commencera en particulier à parler plus explicitement du FLN et du GPRA dont il consentira tardivement à reconnaître la représentativité exclusive. Auparavant, il se refusait à considérer le FLN comme le représentant exclusif du peuple algérien en lutte et s'en tenait (pour ne pas écarter notamment le PCA) aux termes de la déclaration de son Bureau politique du 2 mars 1956 où était demandée l'ouverture de «négociations loyales entre le gouvernement français et les représentants de tous les courants du mouvement national, de toutes les couches sociales de la population algérienne sans distinction d'origine».

(4) Cette position n'a pas manquée de poser des drames de conscience à un certain nombre de jeunes communistes. Dans le domaine littéraire ces drames intérieurs sont notamment reflétés dans la série de romans («La question du bonheur est posée») écrits par un rédacteur de *l'Humanité*, André Stil et parus aux Editions françaises réunies, 1956. *Le blé égyptien*, 1957. *Nous nous aimerons demain*, 1960. *Le Foudroyage* (saisi à sa parution). *La douleur*, 1961. *Le dernier quart d'heure*, 1962. *El Moudjahid*, n° 16, 15 janvier 1956, a présenté sous le titre «La jeunesse française» et la «Maladie algérienne» un compte rendu du roman *Nous nous aimerons demain* et une extrait du roman sur le même thème écrit par Daniel Anselme, *La permission*, Paris, Julliard, 1957.

(5) in *L'Humanité* du 4 octobre 1960. Cf. également l'article d'Etienne Fajon, «La désertion et les menteurs», in *L'Humanité* du 27 avril 1960.

(6) «Seule la négociation est conforme aux véritables intérêts français» déclare Jacques Duclos le 11 octobre 1955 à l'Assemblée Nationale. Cf. *JORF*, 12 octobre 1955, A.N. Débats parlementaires, p. 5009. Léon Feix à son tour, rappelle dans son rapport à l'Assemblée d'information des Communistes parisiens le 17 janvier 1957 : «L'intérêt national français réside dans une politique nouvelle faisant droit aux légitimes reven-

(suite de cette note page suivante)

cusation de menée anti-nationale, le PCF se présente comme le défenseur de l'intérêt de la France et accuse le pouvoir gaulliste de compromettre ces intérêts en prolongeant notamment la guerre en Algérie (1).

Le PCF, soucieux de poursuivre une «politique nationale» (2), inscrit son action anti-colonialiste dans un cadre strictement légal et s'impose comme règle de déterminer sa conduite par rapport au large mouvement de masse et de ne pas heurter ce dernier par une action inconsidérée qui risquerait de ne pas être suivie. C'est ainsi que son intervention massive sur la scène politique française en faveur de l'indépendance de l'Algérie (3) (par des meetings, manifestations, résolutions...) se situe à partir de 1959 : lorsque le principe d'autodétermination de l'Algérie est officiellement reconnu (4) et lorsque l'opinion publique manifeste de plus en plus ouvertement sa lassitude et son impatience devant la prolongation de la guerre d'Algérie. D'ailleurs ce conformisme prudent n'est pas propre au PCF, mais s'étend à l'ensemble de la gauche (5).

C'est ce qui explique l'attitude critique du FLN vis-à-vis de cette dernière qu'il accuse de ne pas conformer son action à ses principes

(suite de la note 6 de la page précédente)
dications du peuple algérien et tenant compte des particularités du pays» et ajoute plus loin : «La France reprendrait sur le plan international le visage qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Les pays du monde arabe et de Bandoeng redeviendraient ses amis. Les écoles françaises que la politique colonialiste de nos gouvernants a fait fermer pourraient s'y rouvrir. Des échanges économiques se renoueraient entre ces pays sous-développés, aux capacités d'absorption considérable, et le nôtre» pour conclure : «Le règlement pacifique de la question algérienne aurait directement les plus heureuses conséquences pour notre industrie», Paris, Imprimerie Poissonnière, 1957, pp. 20-21. C'est ce que confirme plus tard d'une façon plus laconique Waldeck Rocher dans son rapport au Comité Central du PCF (Ivry, 13-15 janvier 1961) : «... dans notre bataille politique pour le soutien du peuple algérien nous nous plaçons, comme nous l'avons toujours fait, à la fois du point de vue de l'internationalisme prolétarien et du point de vue des intérêts de la France», cf. le texte dans la brochure intitulée : *Pour une juste orientation de la lutte pour la paix et la démocratie*, Paris, Imprimerie Poissonnière, 1961, p. 13.

(1) Cf. le numéro 5 des *Cahiers du Communisme*, mai 1961, portant sur la couverture le titre éloquent : «La politique anti-nationale du gaullisme».

(2) Inaugurée depuis la deuxième guerre mondiale, cf. Joannès Victor, *Patriotisme et internationalisme dans l'histoire du PCF*, Paris, «Les Conférences de l'Institut Maurice Thorez», nº 24, 17 décembre 1970, 20 p.

(3) Son action s'est surtout inscrite dans le cadre du «Mouvement de la Paix».

(4) Notons à ce propos que le comité central du PCF a initialement critiqué le discours du général de Gaulle sur l'autodétermination comme étant une manœuvre. Maurice Thorez considérant cette position comme une «bévue» l'a rectifiée pour reconnaître le côté positif de la proposition officielle sur l'autodétermination et inviter le pouvoir gaulliste à s'y conformer dans la pratique. Cf. Maurice Thorez, «Négociation immédiate sur la base de l'autodétermination» in *L'Humanité* du 26 octobre 1959. Sur cet épisode, cf. Baby Jean, *Critique de base*, *op. cit.*, pp. 123-125.

(5) Cf. L'une des plus virulentes critiques adressées à cette gauche par Marcel Peju, «La gauche respectueuse» in *Les Temps modernes*, nº 160-170, avril-mai 1960, pp. 1512-1529. Il y écrit notamment : «La vérité est que la gauche a goûté au pouvoir et qu'elle en a si bien pris les réflexes qu'elle continue d'en jouer le jeu même lorsqu'elle en est exclue. Quel dirigeant, quel journaliste de l'opposition ne s'est jamais demandé, songeant au gouvernement : «Que ferai-je si j'étais à sa place ?» C'est qu'ils y ont tous été, plus ou moins, qu'ils en hantent toujours les antichambres. Ils y ont acquis le respect des institutions et le sens des responsabilités, l'horreur des ruptures et la religion du moindre mal», p. 1521.

anti-colonialistes (1). C'est ce qui explique les appels que le FLN multiplie à l'adresse de l'opinion publique française, des ouvriers et de la jeunesse de France pour les exhorter à secouer l'apathie des partis de gauche et à manifester directement leur solidarité à l'égard du peuple algérien en lutte (2). Et pour donner l'exemple, la Fédération de France du FLN assure, au cours des événements du 13 mai 1958, la gauche française de sa solidarité agissante et affirme dans une résolution «Assumant ses responsabilités devant l'histoire et devant les peuples, le FLN se déclare disposé à prendre les contacts nécessaires en vue d'étudier concrètement les modalités d'une action commune» (3).

De son côté, l'Amicale Générale des Travailleurs Algériens (AGTA), plus conditionnelle cependant, fait le 30 mai 1958 à Paris une déclaration dans laquelle elle affirme notamment : «Nous, les 400.000 Algériens vivant dans ce pays, sommes prêts à apporter notre appui au peuple de France. Mais nous ne le ferons que si nous avons la garantie de ne pas être escroqués comme en 1936 et en 1945. Nous attendons des républicains français qu'ils traduisent dans les faits leur anti-colonialisme en imposant l'ouverture de négociations avec le FLN sur la base de la reconnaissance de l'indépendance. Alors, mais alors seulement nous serons à leurs côtés» (4). De fait les rapports entre l'AGTA et les différentes centrales syndicales françaises ne sont pas toujours empreints de sérénité. Les relations avec la CGT ont été cordiales durant la phase légale de l'AGTA. Elles se sont distendues après la dissolution de celle-ci pour ne reprendre normalement qu'en 1961 à la suite de la signature d'un protocole d'accord entre CGT et AGTA à l'issue d'une réunion à Genève au niveau des directions des deux organisations. Par contre avec la CFTC (5), l'AGTA a eu des relations très distantes sauf avec la Fédération du Bâtiment et le groupe «Reconstruction» qui constituaient au sein de la CFTC, l'aile radicale et ouvertement hos-

(1) Cf. la série d'articles de Fanon intitulés : «Les intellectuels et les démocrates français devant la Révolution algérienne» in *El Moudjahid*, n° 13, 1er décembre 1957, n° 14, 15 décembre 1957 et n° 15, 1er janvier 1958, reproduits in *Pour la Révolution africaine*, Paris, Maspéero, 1964, pp. 85-99. Cf. également «Démission de la classe ouvrière française», *El Moudjahid*, n° 25, 13 juin 1958 ; «Entre l'embourgeoisement et le paternalisme», *El Moudjahid*, n° 26, 4 juillet 1958 ; «Les travailleurs algériens et l'occident», *El Moudjahid*, n° 31, 1er novembre 1958 ; «Après six ans de guerre d'Algérie, la conduite de la France», *El Moudjahid*, n° 72, 1er novembre 1960 ; «Où en est la lutte de la gauche française», *El Moudjahid*, n° 73, 24 novembre 1960, «Les manifestations algériennes en France et le silence de la gauche», *El Moudjahid*, n° 87, 22 novembre 1961.

(2) Cf. L'appel de l'UGTA aux travailleurs français in *El Moudjahid*, n° 48, 17 août 1959, les appels de la Fédération de France au peuple français in *El Moudjahid*, n° 53-54, 1er novembre 1959, n° 67, 16 juillet 1960 et n° 86, 1er novembre 1961. Cf. également l'article «La jeunesse française et la guerre d'Algérie» in *El Moudjahid*, n° 49, 31 août 1959.

(3) Cf. le texte in *El Moudjahid*, n° 24, 29 mai 1958.

(4) Cf. le texte de la déclaration in *El Moudjahid*, n° 25, 13 juin 1958.

(5) L'évolution des positions de la CFTC vis-à-vis du problème algérien est présentée dans *Courrier Confédéral* (Bulletin de liaison des organisations de la CFTC) qui consacre dans son numéro G65/61/60 un «Dossier Algérie».

tile à la guerre d'Algérie. Enfin F.O., fidèle à ses orientations colonialistes, a refusé pratiquement tout rapport avec l'AGTA. C'est ce qui explique l'attitude critique de cette dernière vis-à-vis des organisations syndicales représentant la classe ouvrière française.

Ceux qui seront les plus sensibles aux différents appels du FLN et à ses critiques représenteront cette minorité ardente et agissante qui constitue l'extrême-gauche activiste formée d'intellectuels et de jeunes et particulièrement de jeunes universitaires (notamment de l'UNEF) : tous transfuges du PCF ou gravitant naguère dans sa mouvance (1) et devenus ses principaux censeurs (2). L'action de cette minorité sera multiforme, allant de l'objection de conscience à l'insoumission et à la désertion en passant par les manifestations, les meetings, les protestations, les pétitions et les articles dans les journaux et revues (3).

Les plus radicaux choisiront la voie difficile et risquée de l'aide au FLN. Le «réseau de soutien» dirigé par Francis Jeanson n'est que le plus important et le plus connu. Des groupes plus restreints (4) ont apporté un soutien concret au FLN (hébergement, collecte de fonds, boîtes aux lettres...). Le FLN n'a pas manqué de leur rendre hommage et de les présenter en exemple, tout en appelant l'ensemble de la gauche à un sursaut libérateur (5) : «Nous saluons tous les français qui, certes, tardivement mais fermement, prennent conscience d'une politique dont ils étaient, jusqu'à présent, les instruments. Que le mouvement s'amplifie en profondeur, dans le prolétariat et plus seulement chez les intellectuels, dès lors les français auront encore un rôle à jouer contre cette guerre dont ils sont depuis six ans les payeurs, c'est-à-dire qu'ils aient bonne ou mauvaise conscience, les complices» (6).

C'est justement de cette complicité que le FLN veut faire prendre conscience à la gauche française, acculée ainsi à un choix décisif ; celui de dépasser les protestations purement humanitaires pour s'engager résolument soit dans le camp colonialiste, soit dans celui du

(1) La section Sorbonne-Lettres du PCF s'est distinguée par des positions critiques vis-à-vis de la politique du Parti sur le problème algérien au cours de ses réunions en A.G. des 3 et 7 octobre 1958. Ces discussions ont été diffusées dans un document ronéotypé daté du 10 octobre 1958 et portant l'entête : «PCF, Fédération de Paris, section du Vème, cellule Sorbonne-lettres». Léon Feix répond à ce document dans *France Nouvelle* du 22 janvier 1959.

(2) Cf. Poperen Jean, *La gauche française*, Paris, Fayard 1972, pp. 158-192.

(3) Notamment les *Temps Modernes*, *Vérité-Liberté*, *Vérités pour... Socialisme ou barbarie...*

(4) Sur ces groupes, cf. plus haut au chapitre préliminaire.

(5) Cf. Notamment : «Jeune Résistance 2.000 jeunes français refusent de faire la guerre au peuple algérien», *El Moudjahid*, nº 59, 6 février 1960 ; «Le reveil de l'opinion française», *El Moudjahid*, nº 67, 16 juillet 1960 ; «La guerre d'Algérie et la jeunesse française», *El Moudjahid*, nº 69, 8 septembre 1960 ; «L'opinion étudiante française et le problème algérien», *El Moudjahid*, nº 62, 31 mars 1960 ; «Les étudiants et l'avenir des relations entre la France et l'Algérie», *El Moudjahid*, nº 66, 20 juin 1960 ; «Le réveil de l'intelligence française», *El Moudjahid*, nº 70, 23 septembre 1960 et le communiqué de la Fédération de France du FLN in *Vérité-Liberté*, nº 3, juillet-août 1960, p. 9.

(6) «Un front de la paix va-t-il naître en France», *El Moudjahid*, nº 71, 14 octobre 1960.

combat libérateur aux côtés du FLN. Ce choix est finalement un appel à la «trahison» et c'est justement en terme de «trahison» que Françis Jeanson analyse avec une grande lucidité et une hauteur de vue remarquable son action et celle de son groupe en faveur du FLN : «Disons donc qu'il nous fallait à la fois «trahir» les Français en faisant cause commune avec les Algériens et «trahir» les Algériens en demeurant résolument Français». Il poursuit :

«Cette double «trahison» c'est notre fidélité à la cause française et à la cause humaine, qui justement ne devraient être qu'une seule et même cause. Et je défie quiconque de parvenir différemment – dans la conjoncture où nous sommes depuis novembre 1954 – à lutter tous ensemble, pour la justice et pour son pays. La trahison nous y sommes tous, en toute hypothèse, enfoncés jusqu'au cou» et de développer : «Certains trahissent sans le savoir : ce sont des victimes, ballotées par tous les remous, emportées par un courant dont elles n'ont pas saisi le sens. Mais parmi ceux qui trahissent consciemment, les uns cherchent à bénéficier des avantages du conformisme tout en se déclarant progressistes et en s'attribuant le mérite d'être les véritables «politiques» les derniers sages et les seules têtes pensantes ; *les autres s'efforcent patiemment de créer les conditions pour que personne ne soit plus contraint, en servant un idéal, d'en trahir un autre*» (1).

La lutte pour le triomphe de la démocratie en France passe ainsi par la lutte en faveur de l'indépendance de l'Algérie. Le processus est l'inverse de celui préconisé depuis longtemps par les communistes français en faisant dépendre la décolonisation du triomphe du prolétariat en France. Le FLN ne manque pas de le souligner ; «Il n'y aura pas de démocratie en France tant que se poursuivra la guerre d'Algérie. Celle-ci ne peut mener qu'au fascisme, car elle sert les desseins des activistes dont elle renforce l'emprise sur la vie de la nation française» (2).

2) Les minorités marginales

Tel est le langage que tient le FLN à la minorité contestataire constituée par l'ensemble de la gauche française. Il s'attache à démontrer que la cause de la liberté est une et qu'elle est commune au colonisé et au démocrate français dont notamment le soldat du contingent (3). Par contre, face à la minorité marginale constituée par les soldats de la légion étrangère, le FLN s'efforce d'obtenir, sinon leur engagement en faveur de la cause qu'il défend, du moins

(1) Jeanson Francis, *Notre guerre*, Paris, Ed. de Minuit, 1960, pp. 54-55. Les passages soulignés le sont dans le texte, (N.D.L.A.)
(2) «Où est la lutte de la gauche française ?», *El Moudjahid*, nº 73, 24 novembre 1960.
(3) Cf. notamment l'«Appel aux jeunes français du Contingent» lancé par le FLN et reproduit in *Consciences Maghrébines*, nº 6, pp. 30-31, et *Le Bulletin* (documents et recherches), nº 3, janvier 1956, pp. 21-22.

leur désengagement et leur neutralité en leur rappelant qu'on leur fait prendre les armes pour défendre des intérêts qui ne sont pas les leurs et que ce faisant, ils jouent un rôle oppressif pour une cause qui leur est étrangère. Le FLN les incite à la désertion en leur promettant d'assurer leur rapatriement vers leurs pays d'origine. De nombreux témoignages de légionnaires rapatriés par les soins du FLN sont reproduits dans *El Moudjahid* (1), un service spécial pour le rapatriement des légionnaires est créé par le FLN en liaison avec la Croix-Rouge Internationale. Cette action du FLN a enregistré un nombre relativement important de désertions dans les rangs des légionnaires. Elle a tendu à démystifier une loyauté basée sur un contrat de mercenariat et a visé à la rupture de cette loyauté.

Plus délicate va être l'action menée en direction d'une autre minorité marginale : les Israélites d'Algérie. Ceux-ci très anciennement établis en Algérie, dans une large proportion, partagent avec la population indigène une tradition immémoriale de cohabitation et de compénétration culturelle. Mais, bénéficiant depuis 1870, par le décret Crémieux (2) de la citoyonneté française, ils partagent le sort privilégié de la minorité française en Algérie. La politique du FLN en direction des Israëlites va être dictée tout à la fois par le souci d'arracher une importante minorité (3) à l'allégeance française et celui de conférer à l'unité nationale un caractère ouvert et démocratique.

La «plate-forme de la Soummam» traitant de la minorité juive ne manque pas de mettre en parallèle l'anti-sémitisme du colonialisme français et la tolérance du peuple algérien. Elle rappelle à cet égard les persécutions dont fut l'objet la minorité israëlite sous le régime pétainiste pour dissuader cette dernière «de croire que la victoire des ultra-colonialistes, qui sont précisément les mêmes qui l'on persécutée naguère, ne ramènera pas le même malheur». En revanche, elle souligne le caractère anti-raciste de la Révolution algérienne en donnant pour preuve le fait que le conflit israëlo-arabe n'a pas provoqué en Algérie de réaction anti-sémite et que le boycott des commerçants israëlites suscité par l'administration coloniale pour jeter le discrédit sur le FLN «a été enrayé avant même d'exploser». Elle appelle la minorité juive à opter pour la Révolution algérienne et à suivre l'exemple de ceux parmi cette minorité qui ont «donné leur amitié à la Révolution en revendiquant déjà avec fierté, leur nationalité algérienne».

(1) Cf. *El Moudjahid*, n° 8, 5 août 1955, «La légion étrangère démoralisée», n° 14, 15 décembre 1957, «Les réfugiés hongrois continuent à déserter la légion», n° 41, 10 mai 1959, «un légionnaire démystifié s'adresse à ses anciens camarades...».
(2) Adopté le 24 octobre 1870, accorde aux Israëlites d'Algérie la citoyenneté française. Sur la génèse et les circonstances qui ont amené son adoption, cf. Chouraqui André, *Les Juifs d'Afrique du Nord*, Paris, PUF, 1952, pp. 98-114.
(3) Elle se chiffre à 140 000 environ en 1954. Cf. le détail des chiffres présentés par André Chouraqui in *La Saga des juifs en Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1972, pp. 188-193.

A partir de l'appel aux Israëlites d'Algérie (1) lancé le 1er octobre 1956, le FLN ne cessera de multiplier les ouvertures (2) et les signes d'apaisement (3) en direction de cette minorité.

Celle-ci est tout d'abord dissociée de la minorité française vivant en Algérie (4). Elle est ensuite considérée comme faisant partie intégrante du peuple algérien malgré le décret Crémieux. Il lui est enfin promis, dans une Algérie indépendante, le même sort que tous les enfants du pays. A ce titre, il lui est demandé de se joindre au combat libérateur du peuple algérien dont elle fait partie et de mettre fin à ses hésitations et à son attentisme. Car il ne doit pas s'agir pour elle de choisir entre la France ou l'Algérie mais entre participer à la libération de son pays ou se renier (5).

En vérité, le choix s'est posé pour la majorité des Israëlites d'Algérie dans les premiers termes. Ils n'ont jamais cessé d'être ces «éternels candidats hésitants et refusés à l'assimilation» dont parle Albert Memmi (6). Soumis à deux sollicitations contradictoires (7), ils se cantonnèrent dans une prudente réserve (8). Ceux qui optè-

(1) Cf. Le texte de cet appel in *El Moudjahid*, n° 3. Sur les circonstances de sa rédaction, cf. la version présentée par Lebjaoui Mohamed in *Vérités sur la Révolution algérienne*, *op. cit.*, pp. 114-123.

(2) Cf. Notamment l'appel lancé au nom de l'UGCA par M. Saïd Ouzegane in *Résistance Algérienne*, n° 13, 20 novembre 1956 et l'appel de la Fédération de France in *El Moudjahid*, n° 59, 5 février 1960. L'ensemble des textes du FLN sur les Israëlites d'Algérie sont rassemblés dans la série éditée par la Fédération de France du FLN : FLN – Document – *Les Juifs d'Algérie dans le combat pour l'indépendance nationale*, 40 p.

(3) Cf. Notamment l'article d'*El Moudjahid*, n° 75, 19 décembre 1960, «L'antisémitisme, cheval de bataille du colonialisme» paru à la suite de la profanation de la synagogue d'Alger le 13 décembre 1960.

(4) «Les Algériens Israëlites, confondus théoriquement avec les «Français» et les «Européens» depuis le décret Crémieux de 1871. Mais ils ne sont ni Français, ni Européens. «Indigènes» souvent d'origine berbère, leur place dans la société, leurs réactions politiques, surtout le racisme des Européens d'Algérie leur confèrent une place originale. C'est une «minorité à part» *El Moudjahid*, n° 50, 14 septembre 1959 «Les minorités en Algérie».

(5) «Vous êtes partie intégrante du peuple algérien et il ne s'agit pas pour vous de choisir entre la France et l'Algérie mais de devenir les citoyens effectifs de votre véritable pays» *El Moudjahid*, n° 59, 5 février 1960 «Appel de la Fédération de France du FLN».

(6) Qui ajoute dans son *portrait du colonisé*, *op. cit.*, p. 53 : «Ils vivent ainsi, une pénible et constante ambiguïté ; refusés par le colonisateur, ils partagent en partie la situation concrète du colonisé, ont avec lui des solidarités de fait ; par ailleurs, ils refusent les valeurs de colonisé comme appartenant à un monde déchu, auquel ils espèrent échapper avec le temps». Ailleurs, il trace le portrait douloureux du Juif en marge de la nation et de la cité en termes parfois excessifs mais toujours vrais car intensément et personnellement vécus, cf. Memmi A., *Portrait d'un Juif*, Paris, Gallimard, 1962, pp. 183-219.

(7) André Chouraqui in *Les Juifs d'Afrique du Nord entre l'Orient et l'Occident*, FNSP, (Etudes Maghrébines), n° 5, p. 9 analyse ainsi ce dilemme : «Il était impossible de prendre parti contre la France sans trahir une fidélité profondément ressentie par tous, sans faillir à une gratitude inscrite au plus profond du cœur ; il leur était impossible de prendre parti pour la France sans faire figure aux yeux des combattants nationalistes, non pas d'ennemis, mais de traîtres, et sans compromettre ainsi non seulement les liens profonds qui les attachaient à leur pays, à leur peuple, mais encore toute chance de cohabitation future».

(8) En fait, le dilemme qui les déchire, ne les partage pas entre deux mais trois allégeances exclusives l'une de l'autre : la France, l'Algérie et Israël. Sur ce point, cf. Liebman Marcel, «Les Juifs devant le problème algérien» in *Les Temps modernes*, n° 180 bis, avril 1961, pp. 1328-1342 et Memmi Albert, «Le dilemme des Juifs d'Algérie» in *Cahiers de la République*, n° 52, février 1963, pp. 141-149.

rent pour l'un ou l'autre camp étaient minoritaires. La masse observa dans l'ensemble une neutralité embarrassée qui la mettait en marge des passions sans lui épargner pour autant l'angoisse due à l'incertitude du lendemain. Et, l'indépendance venue, elle se résigna, prise de panique, à partager le sort de la minorité française (1) en choisissant l'exode (2) vers la France ou Israël (3) y transportant son déracinement fondamental (4).

Ainsi, la rupture externe vis-à-vis dû pouvoir colonial exigée par le FLN des groupes qui étaient susceptibles d'être des alliés objectifs, ne s'est réalisée que d'une façon relativement limitée. Elle n'a constitué qu'une force d'appoint apportant un soutien souvent conditionnel et dans l'ensemble, assez tardif, à la lutte dirigée par le FLN. Celui-ci a puisé son énergie au sein de la Communauté nationalitaire dont il a cimenté l'unité dans le feu de l'action patriotique et dont il a exigé non seulement une rupture externe vis-à-vis du pouvoir colonial, mais une rupture interne vis-à-vis des anciennes loyautés.

Section II : La rupture interne

Elle implique un transfert de loyauté au détriment des anciennes formations politiques et au profit du FLN qui revendique désormais la représentation exclusive du peuple algérien en armes. En effet, c'est au nom de la lutte pour l'indépendance nationale que le FLN en appelle à l'union de toutes les forces patriotiques. Il s'agit de dépasser le cadre traditionnel des anciens partis nationalistes et de libérer par là-même les énergies de la base contenues par le légalisme de ces partis. le FLN en préconisant et en déclenchant la lutte armée se met d'emblée au-dessus des anciennes formations politiques dont il annonce la fin et appelle les militants à rallier ses rangs. Par le projet qu'il porte et l'action qu'il dirige, il se sent justifié à

(1) A Laquelle d'ailleurs l'intégrent les accords passés à Evian entre le GPRA et le gouvernement français, en 1962. Le FLN explique ainsi son changement d'optique vis-à-vis de la minorité juive qu'il s'est constamment appliqué à dissocier de la minorité européenne : «Si la Révolution s'est adressée distinctement souvent aux Juifs et aux Européens d'Algérie, c'est pour tenir compte d'une réalité humaine, psychologique et sociologique nuancée. Mais il est évident qu'à l'heure de la décolonisation, les hommes et les femmes d'Algérie se définissent non par la race ou par la religion, mais par leur statut civil et leur choix politique. C'est pourquoi dans les accords franco-algériens, il n'est question que de la minorité française» *El Moudjahid*, n° 90, 9 mars 1962, «Les accords franco-algériens».

(2) Evalués à 140 000 en 1954, les Israëlites d'Algérie ne sont plus que 25 000 à la fin de l'année 1962 et 4 000 l'année suivante pour décroître jusqu'à compter moins de 1 000. Parmi ceux qui sont restés, une trentaine environ a opté pour la nationalité algérienne ; les autres ont conservé la nationalité française. Sur ces chiffres, cf. «Les Juifs d'Afrique du Nord, leur situation et leurs problèmes» in *Maghreb*, n° 27, mai-juin 1968, p. 27.

(3) Le chiffre des Juifs qui ont émigré en Israël est relativement faible. Il n'excède pas 15 000, cf. Chouraqui A., *La Saga des Juifs en Afrique du Nord, op. cit.*, pp. 290-294.

(4) Ni en France, ni en Israël, elle ne se sent parfaitement intégrée, cf. Chouraqui A., *La Saga des Juifs en Afrique du Nord, op. cit.*, pp. 275-341.

à parler au nom de l'ensemble de la Nation algérienne et par là-même à regrouper toutes ses forces.

La proclamation du 1er novembre 1954 s'est fixée pour tâche «le rassemblement et l'organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial» (1). Dans cette perspective, elle préconise la formation d'un Front de libération nationale «offrant la possibilité à tous les patriotes algériens de toutes les couches sociales, de tous les partis et mouvements purement algériens de s'intégrer dans la lutte de libération sans aucune autre considération» (2).

Instruit par l'expérience des anciens regroupements entre les partis nationalistes, le FLN exige une adhésion individuelle en son sein excluant ainsi la formule de coalisation de partis et pose comme règle que «la qualité de militant du FLN est incompatible avec l'appartenance à tout autre organisme politique» (3). Ainsi, plus qu'un front ou une union sacrée de partis, le FLN se présente comme «le guide de la Nation et le moteur de la Révolution» (4). Il est, pour reprendre la formule de M. Bedjaoui, ce «Parti-Nation» qui réalise par la lutte de libération nationale le rassemblement de toutes les forces patriotiques et représente l'émergence de la Nation en armes. L'alternative est restreinte, il ne laisse de choix qu'entre l'engagement dans ses rangs ou la trahison. C'est ce que n'ont pas tardé à comprendre les militants des anciennes formations nationalistes à l'exception des messalites inconditionnels.

En effet, les ralliements au FLN vont se multiplier au cours de la lutte armée. La dissolution du MTLD, le 5 novembre 1954 va rendre un grand service au FLN (5) en incitant les «centralistes» à rejoindre les rangs du Front (6). Les autres groupements politiques se sentant dépassés par les événements se rapprochent de plus en plus du FLN qui est le seul à dominer la situation malgré ses forces encore limitées (7).

Si l'UDMA est épargnée par l'administration coloniale et demeure encore légale, elle va se conformer au mot d'ordre de non coopération politique lancé par le FLN en provoquant la démission de ses membres élus aux différents organes politiques (conseils municipaux et généraux, conseil de l'union française, Sénat, Assemblée

(1) Cf. le texte de la proclamation in *El Moudjahid*, n° 4, (numéro spécial).
(2) *Ibid*.
(3) Statuts du FLN, art. 7.
(4) Préambule des Statuts du FLN.
(5) «A cet égard, je crois que la dissolution du MTLD par le gouvernement Mendès-France fit plus de mal que de bien» estime J. Soustelle in *Aimée et souffrance Algérie, op. cit.* p. 28.
(6) Cf. Zertouti Youssef, «Abane Ramdane intègre les centralistes» in *Historia Magazine*, n° 295, pp. 362-365. Le rôle joué par Ahmed Bouda n'est pas négligeable dans le ralliement d'un certain nombre de militants nationalistes au FLN. C'est ainsi qu'il aurait réussi, après des contacts vers avril-mai 1955, à attirer vers le FLN Ben Khedda, Dahlab, Lamine Debaghine, Souieh Houari, Salah Louanchi...
(7) Sur le ralliement progressif des différentes tendances au FLN, cf. Lacheraf M., «Le nationalisme libérateur en marche vers l'unité» in *L'Algérie : Nation et Société, op. cit.* pp. 131 et s.

algérienne). Elle met fin à son existence lorsque son leader, Ferhat Abbas, rejoint le 22 avril 1956 le FLN au Caire (1). De leur côté, les Ulama, favorables en 1955 à une autonomie interne de l'Algérie, estiment dans une déclaration du 7 janvier 1956 «qu'il n'est pas possible de résoudre d'une façon décisive et pacifique l'affaire algérienne autrement qu'en reconnaissant solennellement la libre existence de la Nation algérienne, ainsi que sa personnalité spécifique, son gouvernement national, son Assemblée Législative souveraine et ceci, dans le respect des intérêts de tous» (2). Quelques mois plus tard, Tawfiq El Madani regagne le Caire en compagnie de Ferhat Abbas et grossit ainsi les rangs du FLN.

Les «élus» de leur côté, après la «motion des 61» du 26 septembre 1955 (3) voient leurs rangs se dégager pour des ralliements au FLN ou plus généralement pour une prudente retraite (4).

Il aura suffi d'une année pour permettre au FLN de s'imposer comme représentant exclusif du mouvement national algérien. La rapidité avec laquelle a été obtenue cette «représentativité» s'explique nous semble-t-il par le déclin des différentes formations nationalistes qui ont enregistré un constat général de faillite à la veille du 1er novembre 1954. A cette date, il est apparu que ces formations ont achevé un rôle historique et ont par là-même fait leur temps. Elles ont en effet, pleinement réussi à mener à maturité la conscience nationale qui, confrontée avec la situation coloniale est parvenue au seuil de rupture. Dès lors l'échec de la voie légale est apparu dans toute son évidence et l'impuissance des partis nationalistes est devenue patente. Ces derniers se sont alors trouvés désarmés devant l'émergence du FLN qui, en prônant la lutte armée, a par là-même signifié la fin de leur mission par la double dénonciation du légalisme électoraliste et de l'expression pluraliste du nationalisme algérien. Le FLN est alors apparu comme la seule alternative devant des formations politiques déjà vieillies, dépassées et ayant perdu toute crédibilité.

Cette constatation se confirme par la comparaison avec les autres expériences de lutte armée et notamment celle des mouvements de

(1) Sur les contacts entre le FLN et le leader de l'UDMA pour obtenir son ralliement, cf. le document inédit publié par *Historia Magazine*, n° 205, p. 372. Ce document attribué à Mohamed Boudiaf, est un rapport relatant les contacts pris avec Ferhat Abbas au cours de l'année 1955.

(2) Cité par Lacheraf M., *L'Algérie : Nation et Société, op. cit.*, p. 148.

(3) Dans laquelle 61 élus estiment que «l'immense majorité des populations est présentement acquise à l'idée nationale algérienne» et «croient de leur devoir d'orienter une action vers la réalisation de cette action».

(4) Eugène Mannoni en rend assez bien compte : «Les élus que l'on qualifiait d'indépendants (parce qu'ils ne dépendaient ni des nationalistes ni des formations politiques métropolitaines mais du gouvernement général) se sont presque tous, un à un, éclipsés soit qu'ils aient tremblé devant l'atroce exécution, soit que devant des électeurs en proie à la rébellion et à la répression leur rôle leur ait soudain paru insoutenable». Cf. Mannoni Eugène, «Qu'est-ce que le FLN ?» in *La Nef*, n° 10, octobre 1957, p. 33. Sur la position des «élus» et la déclaration des «61», cf. Clark Michael, *Algeria in Turmoil*, Londres, Thames and Hussein, 1960, pp. 186-199, Jeanson F. et C., *L'Algérie hors-la-loi, op. cit.*, 220-226 et Rens Ivo, *L'Assemblée Algérienne, op. cit.*

libération des colonies portugaises en Afrique. Dans ces colonies (essentiellement Angola, Guinée Bissao et Mozambique), la conscience nationale s'est développée dans le feu de la lutte armée. Elle n'a pas connu cette longue maturation favorisée par l'expérience de partis nationalistes ayant dépassé le cadre restreint des solidarités ethniques et tribales. Malgré l'existence relativement ancienne, surtout en Angola (1), de formations politiques autochtones, il faudra attendre le milieu des années 1960 (2) pour voir surgir des partis nationalistes avec des perspectives élargies au cadre national et même au cadre continental. Le déclenchement de la lutte armée va se situer à partir de 1961 (3). C'est dire que la phase de l'agitation nationale va pratiquement coïncider avec la phase de la lutte armée. Et, de ce fait, cette dernière sera menée concurremment (sauf en Guinée Bissao (4)) par plusieurs mouvements rivaux (5), dont la concurrence est entretenue par le pluralisme ethnique et tribal.

En Algérie, rien de tel. Face au pouvoir colonial, la nation de plus en plus unanime serre ses rangs. Et le FLN, se présentant comme le symbole de cette unité en lutte, revendique sa représentativité exclusive et parvient à l'imposer.

Deux exceptions cependant dans cette belle unanimité : deux formations politiques refusent de s'effacer au profit du FLN. L'une, formée des fidèles inconditionnels de Messali qui créée dès décembre 1954 le Mouvement National Algérien (MNA) (6), se fixe comme objectif prioritaire et exclusif la lutte contre le FLN. L'autre, représentée par le PCA défend jalousement son autonomie organique vis-à-vis du FLN dont elle se démarque tout en lui apportant un soutien conditionnel et souvent critique. La première s'oppose avec acharnement au FLN au nom d'un passé de lutte, au nom d'une historicité incarnée par un homme raidi par un véritable culte

(1) Cf. Chaliand G., «Problèmes du nationalisme angolais» in *Les Temps modernes*, n° 231, août 1965, pp. 269-288 et Andrade Mariode, «La lutte de libération nationale dans les colonies portugaises. Fondements unitaires», in *La lutte de libération nationale dans les colonies portugaises*, Information ONCP, Alger, 1967, pp. 19-42.

(2) En Angola, le Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA) est créé en 1956. Sa rivale l'union des populations de l'Angola (UPA) est créée en 1958. En Guinée Bissao, le Parti de l'indépendance de la Guinée portugaise et du Cap Vert (PAIGC) voit le jour en septembre 1956. Au Mozambique, le Front de Libération du Mozambique (FRELIMO n'est créé qu'en novembre 1960). Sur ces différents mouvements, cf. Anderson P., *Le Portugal et la fin de l'ultracolonialisme*, Paris, Maspéro, 1963. Davezies R., *Les Angolais*, Paris, Ed. de Minuit, 1965, 260 p. Chaliand G., *La lutte armée en Afrique*, Paris, Maspéro, 1967, 167 p. Davidson B., *Révolution en Afrique. La libération de la Guinée portugaise*, Paris, Seuil, 1969, 187 p.

(3) En Angola, la Guinée Bissao suivra en 1962 et le Mozambique en 1964.

(4) Dont les dimensions très réduites (36125 km2), la faiblesse numérique de la population (800.000 habitants) et surtout la sérieuse préparation politique du PAIGC dirigé alors par Amilcar Cabral ont favorisé l'unification du mouvement de libération. L'existence symbolique du Front de lutte pour l'Indépendance Nationale de la Guinée (FLING) ne met pas sérieusement en danger cette unification.

(5) En Angola, la lutte armée est revendiquée concurremment par le MPLA et l'UPA. Au Mozambique le FRELIMO a comme rival le Comité Révolutionnaire du Mozambique (COREMO) qui cependant ne parviendra pas à s'imposer sur le terrain.

(6) Rossignol P., *Les Partis politiques musulmans... op. cit.*, date la naissance du MNA au 6 novembre 1954.

que lui vouent des fidèles fanatisés. La seconde se démarque du FLN au nom d'un avenur où l'indépendance nationale ne constitue que la première étape d'une lutte aux objectifs plus lointains, guidée par «l'idéologie de la classe ouvrière». L'une se réclame du passé et l'autre de l'avenir. Mais toutes les deux nient, avec plus ou moins de vigueur, le présent ; un présent où s'impose l'unité de lutte sous l'égide du FLN.

1) Le FLN et le MNA

L'affrontement entre le FLN et le MNA est sans doute l'épisode le plus tragique de l'histoire du nationalisme algérien. Cet affrontement illustre plus que l'éternelle dialectique de l'Ancien et du Nouveau, la cristallisation de la contradiction entre le sursaut vivifiant et novateur d'une entreprise collective de libération et les derniers soubressauts d'un mouvement engagé sur la pente fatale de la régression. L'un et l'autre prétendent au monopole de la représentation et de la légitimité nationale et par là-même s'excluent mutuellement. Mais l'un se réclame de la réalité présente et tangible de la Nation en armes et l'autre d'un passé pétrifié et d'un mythe attaché à un homme.

En effet, le messalisme peut s'expliquer au niveau subjectif et individuel par la grandeur et la misère d'un homme : Messali. Celui-ci incarnant jusqu'en 1954 la longue lutte du mouvement nationaliste, de sa naissance à sa maturité, jouit alors à juste titre du respect et de la considération générale. La crise du MTLD amorce le début de son déclin qui va se précipiter au cours de la lutte armée engagée par le FLN de 1954 à 1962. On est tenté de définir le messalisme au cours de cette dernière période, de «stade sénile» du nationalisme algérien. Car il correspond à la sénilité politique de son leader ; un leader prématurément vieilli et usé par les épreuves de la lutte nationaliste (1). Il apparaît déjà en 1954 un patriache dont l'allure et la mise campent définitivement la stature du personnage historique qu'il veut incarner (2). Il fait déjà partie d'un autre monde ; un monde mythique voué au culte de sa personne, un monde totalement coupé de la réalité socio-politique du pays.

En effet, pratiquement depuis la 2ème guerre mondiale Messali a partagé la majeure partie de son temps entre la prison, la résidence

(1) Né en 1898 à Tlemcen, Messali Ahmed Ben Hadj n'a que 56 ans en 1954.

(2) Citons le portrait qu'en fait Jean Lacouture dans *Le Monde* du 29 janvier 1959 : «Il porte toujours une barbe d'ermite et une chevelure de derviche tourneur. Le tarbouch planté sur le crâne comme le haut-de-forme d'un turfiste d'Ascot, et le noble caftan d'un «alem» d'université coranique. Il a gardé sa silhouette étrange, plus balkanique que maghrébine, plus orthodoxe en apparence que musulmane : on pense à un Karl Marx retiré sur le Mont Athos... Le geste onctueux, le sourire engageant, la lourde bague d'ivoire ; plus proche dirait-on du pontife que du terroriste». Le même portrait est repris par l'auteur à l'occasion de la mort de Messali, survenue le 3 juin 1974, cf. «Le prophète fourvoyé» in *Le Monde* du 5 juin 1974, p. 2.

surveillée et l'exil. Il n'aura connu au cours de ses brèves heures de liberté que les acclamations d'une foule enthousiaste venue lui renouveler sa confiance à l'occasion de meetings populaires qui, malgré ces manifestations extérieures, ne constituait pas véritablement des contacts avec la base (1). Le reste du temps, il n'aura évolué que dans un univers clos où les bruits de l'extérieur auront été filtrés par un entourage plus soucieux de flatter la mégalomanie du maître que de rendre compte de la réalité des choses et des événements.

Triste mésaventure du héros national statufié ! En effet, orateur éloquent, agitateur infatigable, Messali a imprimé au mouvement nationalise algérien, lors des premières années de sa formation et de son développement, l'empreinte de sa personnalité. A son contact, une jeunesse ardente s'est formée à l'école du militantisme. Les masses surtout urbaines ont reconnu en lui l'interprète de leurs aspirations nationales. De là est né ce «charisme» qui a fait de l'agitateur et du meneur d'hommes des années trente, ce «Zaïm» (2) objet de respect, d'admiration et parfois même de vénération de la part des masses, après la deuxième guerre mondiale. Si ce «charisme» peut être un facteur positif de mobilisation des masses à condition qu'il soit utilisé comme moyen d'engager ces dernières dans la lutte de libération nationale, il peut être un facteur de régression politique dans la mesure où le leader le considère comme une fin en soi flattant son orgueil et son narcissisme politique. Dès lors, ce «charisme» ne s'ouvre plus sur une perspective libératrice, mais sombre dans l'univers paranoïaque du culte de la personnalité. Le «charisme» alors ne dure que par une sorte de «routinisation» (3) alimentée par le souvenir des hauts faits inscrits dans un passé plus ou moins récent. Mais il ne dure qu'un temps, le temps qu'un groupe émerge du vide créé et remette en cause l'infaillibilité et la légitimité du leader en assumant dans la pratique le projet libérateur.

Mais l'explication du messalisme au niveau subjectif et individuel ne saurait suffire. Car au-delà de l'individu, il y a le groupe, l'organisation partisane et le contexte historique dont il faudrait

(1) Mais plutôt des rites d'envoûtement au cours desquels les fidèles vibrent aux incantations du leader et lui marquent leur attachement personnel par des prières et des offrandes, cf. Courrière Y., *Les fils de la Toussaint*, *op. cit.*, p. 69.

(2) Jean Lacouture fait la distinction entre la notion de «Rais» qui désigne le chef de parti et l'organisateur efficace et celle de «Zaïm» le leader charismatique. Il distingue entre ce qu'il appelle «le faiseur de choses» et le «jeteur de sort», cf. Lacouture Jean, *4 hommes et leurs peuples sur-pouvoir et sous-développement*, Paris, Seuil, 1969, pp. 18-19 et p. 31.

(3) Sur cette notion, cf. Toth (M.I.), «Towar a Theory of Routinization of Charisma» in *Rocky Mountain Social Science Journal*, avril 1972, pp. 93-98. Le terme est utilisé également par Jean Lacouture in *4 hommes et leurs peuples..., op. cit.*, p. 27. Il est repris par Nacer-Eddine Ghozali qui l'applique au cas de Messali dans son mémoire de D.E.S. de Science Politique intitulé *Le Mouvement National Algérien (MNA) de Messali Hadj*, Université de Paris, Faculté de Droit et des Sciences Économiques, 1971, p. 49. Une partie de ce mémoire est reproduite dans un article intitulé : «Opposition explicite et collaboration implicite : le Mouvement National Algérien (MNA) de Messali Hadj» in *Revue Alg. des Sc. Jur. Eco. et Pol.*, vol. IX, n° 4, décembre 1972, pp. 1017-1042.

tenir compte et que nous rappellerons brièvement. Il convient pour ce faire, de partir de la filiation Etoile Nord-Africaine-Parti du Peuple Algérien – Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques. C'est cet ensemble qui représente l'aile radicale du nationalisme algérien dans son évolution à travers un peu plus d'un quart de siècle d'organisation, d'agitation politique et de militantisme. Parce que la plus radicale dans l'éventail des partis nationalistes, cette aile a subi les assauts les plus furieux de l'action répressive déclenchée par l'administration coloniale et a connu tout au long de son histoire toutes les formes d'intimidations et de représailles (saisies, dissolutions, arrestations, perquisitions) avec leur cortège de deuil, d'angoisse et de douleur. Ces épreuves ont forgé le caractère de ses dirigeants et contribué largement à l'adoption des méthodes autoritaires d'organisation. Cette tendance s'est surtout accentuée avec le PPA au cours de son existence clandestine (de 1939 à 1946). Le centralisme a largement prévalu sur la démocratie dans les relations internes du Parti. La direction a entretenu avec la base des rapports d'autorité et c'est dans cet esprit que s'est développé le mécanisme de substitution qui a fait que le Comité Central s'est substitué à l'ensemble du parti et le président à l'ensemble du Comité Central. La pratique de la cooptation, nécessitée par l'action clandestine, n'a fait qu'accentuer ce phénomène. Le prestige des dirigeants constamment traqués et souvent arrêtés a permis de légitimer leur autoritarisme et de leur garantir la permanence à leurs postes de direction. Les années passées en prison ou en exil sont devenues autant de preuve d'ardeur militante et ont valu aux responsables la palme du mérite révolutionnaire. Ils sont dès lors devenus irréprochables à leurs propres yeux et ont banni pour longtemps la pratique de l'autocritique en inculquant le respect de la hiérarchie ascendante et en sacrifiant au culte du chef historique, sous couvert d'unité d'action et de monolithisme partisan.

Tous ces facteurs ont contribué à créer une «situation charismatique» qui a favorisé le développement du leadership de Messali dont le narcissisme politique a trouvé un milieu favorable à son épanouissement. Par un processus dialectique, le leader consacré a de son côté encouragé ces tendances favorables du parti qui s'est progressivement identifié à sa personne et forgé à son image. Le parti fut dès lors condamné à l'immobilisme et l'évolution du MTLD vers le réformisme et le légalisme apparaît comme fatale.

En effet, cette fatalité n'est que l'aboutissement logique d'une situation condamnée à la stagnation et au «blocage» dans la mesure où le centralisme, imposé par un sommet jaloux de son autorité et de ses prérogatives et dominé par la personnalité envahissante du leader, ferme toute possibilité de libre discussion avec la base et ne permet pas d'afflux d'un sang nouveau vers le sommet par la promotion interne de jeunes cadres. Le sommet coupé de la base s'enferme

dans des discussions et des querelles de clans où les considérations subjectives de personnes dominent, au détriment de l'action concrète et de la lutte libératrice. L'organisation secrète (O.S.) n'est tolérée que pour calmer, au moindre frais, l'impatience des jeunes militants résolument décidés à l'action directe ; d'ailleurs le démantellement rapide de l'O.S. en 1950 va apporter des arguments supplémentaires aux tenants du «réalisme» et du modérantisme politiques formant la direction du parti.

En effet, celle-ci usée par une longue suite de luttes, tout d'abord radicales puis de plus en plus modérées, ne se sent plus capable de courir individuellement les risques de l'action violente avec les dangers qu'implique une telle action. De plus, imbue de ses prérogatives, elle demeure sourde aux mouvements profonds qui agitent la base. Son autoritarisme ombrageux ne lui permet pas de concevoir l'éventualité de céder le témoin à une nouvelle génération de militants prêts à assumer tous les risques de l'action directe. Aussi s'est-elle tout naturellement trouvée exclue du mouvement qui a pris l'initiative de la lutte armée.

Et la réaction la plus brutale sera celle du «Zaïm» qui ne peut tolérer d'initiative au plan de l'action nationaliste que venant de lui, inspirée et dirigée par lui. Se considérant comme le «père fondateur» du mouvement nationaliste, il ressentira comme une atteinte intolérable à son autorité de patriache l'initiative prise par les «fils de la Toussaint» qui demeurent à ses yeux des enfants qu'il a formés et qu'il a élevés dans le respect du père (1). Certes ces «enfants» ont longtemps hésité à rompre avec «le père» ; la tentative du CRUA de réconcilier «messalistes» et «centralistes» en atteste (2) ; de même en atteste l'ultime effort déployé par Krim Belkacem pour gagner Messali à la cause de la lutte armée (3). Devant cet échec, les fondateurs du FLN fixent le jour «J» du déclenchement de la lutte armée et lancent les premiers maquisards sur les djebels d'Algérie. Le FLN va ainsi naître d'une rupture interne au sein du mouvement nationaliste longtemps dominé par la personnalité de Messali.

Celui-ci va progressivement (4) se démarquer par rapport au mouvement de lutte armée déclenché par le FLN et inscrire l'action de

(1) Typique de cet état d'esprit rappelons cette déclaration de Messali à Jean Lacouture : «Ben Bella ? Mais il est de Marnia, juste à côté de Tlemcen, chez moi. Petit garçon, il venait dans ma famille : c'est moi qui l'ai formé» in *Le Monde* du 29 janvier 1959, p. 5 ou encore celle que rapporte de lui *France-Soir* du 27 janvier 1959 : «Le peuple Algérien me considère non seulement comme son chef mais comme son père».

(2) Cf. Les contacts du CRUA avec les «centralistes» et les «messalistes» in Courrière Y., *Les fils de la Toussaint*, *op. cit.*, pp. 82-84 et pp. 134-138.

(3) Cf. Courrière Y., *Les fils de la Toussaint*, *op. cit.*, pp. 134-136 et Hamdani Amar, *Krim Belkacem, le lion des djebels*, *op. cit.*, pp. 123-125.

(4) La déclaration faite par Messali le 8 novembre 1954 à l'AFP, des Sables-d'Olonne ne condamne pas l'action du FLN. Elle met surtout l'accent sur la responsabilité du système colonial dans la provocation des événements et «c'est en mettant fin à ce régime, en faisant droit aux aspirations de notre peuple qu'on mettra fin à ces explosions qui ne sont en vérité, que des réactions humaines et des actes de désespoir» in *Cahiers Maghrébins*, Algéric, 1954, nº 1, p. 14.

son nouveau parti, le MNA, dans une double perspective ; d'une part la recherche d'une solution pacifique et négociée avec la France et d'autre part la lutte contre le FLN considéré comme usurpateur dans sa prétention d'être le représentant exclusif du peuple et du mouvement national algériens. Or le messalisme a également cette prétention et face au FLN, il oppose son propre exclusivisme.

La lutte que va engager le MNA contre le FLN sera très meurtrière. En effet, particulièrement actifs en France où ils bénéficient de la neutralité bienveillante et parfois très active des autorités officielles (1) ainsi que d'une nombreuse clientèle auprès des ouvriers algériens travaillant en France et surtout dans les régions du Nord (2) les messalistes créeront de grandes difficultés au FLN au cours des premières années de la lutte armée. Ils s'efforceront de contrecarrer l'action du FLN partout où il leur sera possible de le faire et mèneront contre lui une lutte aussi acharnée que multiforme.

Ainsi plusieurs émissaires du MNA vont parcourir différentes capitales pour mener une propagande anti-FLN (3). Le 20 février 1956 un syndicat, l'USTA (4) est créé sous l'égide du MNA pour entraver l'action de l'UGTA au sein des travailleurs algériens et pour servir de couverture légale aux activités anti-FLN des messalistes. Pratiquement inexistante en Algérie où l'UGTA bénéficie de la faveur de la majorité des travailleurs algériens, l'USTA est surtout active en France où sa Fédération créée le 25 janvier 1957 (5) jouit du soutien du syndicat français F.O. (6) dont l'anti-communisme n'est égalé que par un colonialisme militant. Enfin le MNA va surtout se signaler par les attentats que ses commandos organisent contre les militants du FLN et qui porteront de rudes coups à ces derniers au cours des premières années du déclenchement de la lutte armée (7).

Toutes ces activités dirigées exclusivement contre le FLN sont assez favorablement accueillies par les autorités françaises et discrètement encouragées par elles. L'Armée Nationale du Peuple Algérien (ANPA) (8) principal contre-maquis messaliste implanté dans la région de Djelfa et dirigé par le «général» Bellounis bénéficie non seulement d'une publicité complaisante de la part d'une certaine

(1) Cf. Ghozali Nacer-Eddine, *Le Mouvement National Algérien de M. Messali Hadj*, *op. cit.*, pp. 80-86.
(2) Sur les activités du MNA dans les régions du Nord de la France, cf. le document établi par le Comité de Défense des Libertés Individuelles (CDLI) de Lille intitulé : «Le terrorisme algérien dans le Nord» in *Esprit*, nº 10, octobre 1961, pp. 488-494.
(3) Ahmed Mezerna et Chadli Mekki au Caire, Belbegra à Tunis, Larbi Oulebsir en Espagne, Moulay Merbah et Abel Bouhafa à New-York au siège de l'ONU.
(4) Union des Syndicats de Travailleurs Algériens, dirigée par Mohamed Ramdani. Son organe d'expression est *La voix du Travailleur Algérien* créé en mars 1957.
(5) Elle compterait 15 000 adhérents selon *Le Monde* du 25 novembre 1957.
(6) Sur les activités de l'USTA, cf. Ghozali Nacer-Eddine, *Le Mouvement National Algérien*, *op. cit.*, pp. 35-40.
(7) Cf. Ghozali Nacer-Eddine, *id.*, pp. 93-101.
(8) Forte de 3 000 hommes, chiffre le plus généralement retenu. Le chiffre de 4 500 cité par *Le Monde* des 4-5 mai 1958 semble manifestement exagéré.

presse (1) mais surtout de l'aide matérielle de l'armée française (2). L'existence de l'ANPA marque une étape importante dans l'évolution du messalisme (3) vers un «collaborationisme» de plus en plus affiché et officiellement reconnu (4). Le «général» Bellounis n'hésite pas à déclarer : «le libre choix de l'Algérie doit exclure toute idée de sécession et si, un jour, un gouvernement algérien, même régulièrement constitué, devait rejeter la France, on me trouverait à ses côtés pour lutter contre ce gouvernement» (5).

Face au MNA, le FLN va déployer une intense activité de propagande et d'explication pour dévoiler la véritable nature du messalisme. Il va, parallèlement, mener une lutte acharnée contre les commandos messalistes dont il réussira finalement à triompher (6). Pour le FLN, le messalisme est non seulement le résultat des errements d'un dirigeant aveuglé par sa mégalomanie (7) mais surtout la manifestation de la politique de division qu'adopte le pouvoir colonial pour tenter d'affaiblir les forces de la Révolution et venir à bout de la lutte menée par le FLN (8). Si celui-ci considère comme logique et allant de soi l'aide que le messalisme trouve auprès de l'administration coloniale, il déplore par contre la compréhension et la sympathie qu'une partie de la presse française et certains groupes dits de gauche (9) manifestent en faveur du MNA (10).

(1) Cf. notamment *Paris-Match*, n° 453, 14 décembre 1957, pp. 69-71.
(2) L'entretien de l'ANPA aurait coûté mensuellement à l'armée française la somme de 70 millions de francs, cf. *Le Monde* du 6 mai 1958, p. 3. Sur les rapports entre l'ANPA et l'armée française, cf. Ghozali Nacer-Eddine, *id.*, pp. 102-117. Paillat Claude, *Dossier secret de l'Algérie : 1954-1958, op. cit.*, pp. 441-458 et Courrière Y., *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 48-70 et 379-382.
(3) La déclaration de Bellounis affirmant : «Je tiens à déclarer que je ne suis pas MNA, pas plus que mes lieutenants. Mes hommes sont libres de leur pensée politique» in *Le Monde* du 6 décembre 1957, p. 3. Loin de mettre le MNA hors de cause, ne fait qu'illustrer l'état de dégradation d'un mouvement devenu un simple instrument du colonialisme et dont les hommes sont utilisés comme des mercenaires.
(4) Invité d'honneur de la confédération général du patronat algérien à l'Hôtel Aletti, Robert Lacoste déclare dans son discours : «Bellounis travaille sous les couleurs françaises», *Le Monde* du 12 décembre 1957, p. 3.
(5) Cf. *Le Monde* du 6 décembre 1957.
(6) Cf. Lentin A.P., «Le FLN contre le MNA ou le combat des Atrides» in *Historia Magazine*, n° 205, pp. 366-373.
(7) La plate-forme de la Soummam souligne ironiquement : «La psychologie de Messali s'apparente à la conviction insensée du coq de la fable qui ne se contente pas de constater l'aurore, mais proclame qu'il fait lever le soleil» et ajoute : «Le soleil se lève sans que le coq y soit pour quelque chose, comme la Révolution algérienne triomphe sans que Messali y ait aucun mérite» in *El Moudjahid*, n° 4.
(8) On peut à cet égard lire dans la plate-forme de la Soummam : «Le gouvernement français a tenté en vain d'opposer au FLN des groupements modérés, voire même le groupe des «61». Ne pouvant plus compter sur les Sayah ou Farès, le beni-oui-ouisme étant discrédité d'une façon définitive et sans retour, le colonialisme français espérait utiliser le chef du MNA dans son ultime manœuvre diabolique pour tenter de voler au peuple algérien sa victoire» in *El Moudjahid*, n° 4.
(9) Notamment les trotskystes «lambertistes» dont l'organe d'expression est *La vérité* ; à distinguer des trotskystes «pablistes» qui eux ont soutenu résolument l'action du FLN et dont l'organe est *La vérité des travailleurs*. Sur les différents groupuscules soutenant le MNA, cf. Ghozali Nacer-Eddine, *op. cit.*, pp. 69-72.
(10) Cf. le texte reproduit dans la brochure éditée par la Fédération de France du FLN *De la Contre-Révolution à la collaboration*, sous le titre «Des français jugent le messalisme et la gauche française qui le soutien», pp. 17-28.

La lutte menée par le FLN contre le MNA évoluera dans le temps. Elle sera au début implacable pour s'assouplir petit à petit au fur et à mesure des progrès enregistrés sur le terrain. Au cours des premières années de la lutte armée, jusque vers 1958 environ, le FLN considèrera en bloc tous ceux qui se réclament du MNA ou même de Messali comme des traîtres et les traitera comme tels. Cet intransigeance aura sans doute contribué à raidir les positions et à décourager les ralliements d'autant plus qu'on aurait exigé des ralliés de payer au FLN une cotisation remontant rétroactivement au 1er novembre 1954. Cette décision est fort peu politique si l'on songe que le MNA recrutait surtout au sein de l'émigration algérienne aux revenus fort modestes.

Le FLN va par la suite réviser sa position et opérer une nette distinction entre le sommet et la base, imputant aux dirigeants la responsabilité de tous les crimes du MNA et considérant les simples militants de base comme trompés par leurs chefs et abusés dans leur bonne foi. Ainsi, va-t-il mêler l'intransigeance dans le châtiment des irréductibles, la magnanimité et la compréhension bienveillante à l'égard des repentis (1). Cette politique va lui permettre de réduire l'opposition messaliste (2) et de rallier un nombre de plus en plus important de militants MNA qui, par conviction, par peur ou par calcul, rejoignent les rangs du FLN (3).

En effet, c'est dans l'anarchie et la confusion que sombre inexorablement le messalisme. Le «général» Bellounis abandonné progressivement par ses hommes (4) qu'aucun idéal ne pouvait retenir au sein de l'ANPA cesse d'être utile pour l'armée française et devient même encombrant par ses «incartades» (5).

L'armée française décide finalement sa liquidation qui sera exécutée par le 3ème RPC commandée par le lieutenant-colonel Trinquier. Le «général» Bellounis trouve la mort à l'issue de cette expédition punitive et «son armée» est complètement demantelée (6). Il ne restera à l'emplacement occupé par les troupes bellounistes

(1) Dans une directive adressée par la Fédération de France du FLN à ses militants, le 4 avril 1959, il est spécifié notamment : «... pour le FLN, mettre fin aux agissements criminels du MNA ne signifiait pas renoncer à ramener les patriotes honnêtes, mais trompés, sur le chemin de la raison et du patriotisme clairvoyant», cf. le texte in *De la contre-révolution à la collaboration, op. cit.*, p. 94.

(2) Jusque dans les bastions les plus solides du messalisme en France. C'est ainsi que le nombre des cotisants mensuels en France marque une nette progression en faveur du FLN. Il passe de 30 000 en mai 1957 à 90 000 une année après alors que le MNA enregistre une baisse sensible d'effectifs pour la même période passant de 19 000 à 9 000. D'après les chiffres présentés in Tripier Philippe, *Autopsie de la Guerre d'Algérie, op. cit.*, pp. 193-194.

(3) Cf. les différentes déclarations des militants MNA qui ont rejoint les rangs du FLN in *De la contre-révolution à la collaboration, op. cit.*, pp. 67-88.

(4) Retenons notamment le ralliement à l'ALN des principaux adjoints de Bellounis : Si Haoues, Si Latrech, et Si Amou Driss.

(5) Cf. «Une tension croissante se manifeste entre les troupes de Bellounis et les forces de l'ordre» in *Le Monde* du 4-5 mai 1958, p. 2 et Thiebault Marcel, «Plusieurs centaines d'hommes dépendant du «général» Bellounis sont actuellement en dissidence» in *Le Monde* du 6 mai 1958, p. 3.

(6) Cf. Courrière Y., *L'heure des colonels, op. cit.*, pp. 379-382.

que des charniers (1) témoins des exploits sanguinaires de Bellounis et de ses hommes qui ont semé la terreur dans la région et rançonné systématiquement la population des villages alentour. Reconnaissant son digne représentant, le MNA publie à la mort de son «général» un communiqué déclarant notamment : «A l'annonce officielle de la mort du général Bellounis, le MNA exalte la mémoire d'un combattant mort héroïquement, les armes à la main, parce qu'il refusait l'intégration et menait le combat pour une Algérie indépendante libérée de tout totalitarisme et libre de choisir elle-même son propre destin» (2).

L'agonie du MNA va se poursuivre par un combat d'arrière garde (3). Submergé par la vague agitée par le mouvement de libération nationale, le MNA abandonne sa prétention initiale à représenter à lui seul le peuple algérien. Il tente désespérément de s'arracher à l'oubli en affirmant sa représentativité et en s'accrochant au principe de la «Table ronde» devant réunir à l'heure de la négociation, les différentes tendances de l'opinion algérienne. Cette revendication va longtemps servir d'alibi au gouvernement français pour tout d'abord, refuser de reconnaître le FLN comme «interlocuteur valable» et par la suite, se dérober à la nécessité de négocier avec le seul FLN ; ce qui contribuera à prolonger la guerre et à retarder l'heure de la paix (4).

Mais l'intransigeance du FLN et la mobilisation du peuple algérien obligent le gouvernement français à négocier exclusivement avec les représentants du GPRA malgré les protestations vaines du MNA. Celui-ci sentant sa fin prochaine, se présente comme l'apôtre de l'unité et de la réconciliation nationale après avoir si longtemps travaillé à la division du front anti-colonialiste. Messali trouve alors des accents pathétiques pour en appeler à la concorde : «aujourd'hui il nous faut tenter à nouveau de nous comprendre. J'ai beaucoup combattu, beaucoup pris parti. Mais d'ici ma mort, je voudrais être l'homme de la réconciliation. Avec les autres combattants algériens et entre notre peuple et la France. Est-ce trop que demander la fin des règlements de comptes entre compatriotes ? Je ne veux plus parler que de compréhension, de lieux de rencontre» (5).

(1) *Le Monde* des 16 et 17 juillet 1958.
(2) Cf. le texte dans *Le Monde* du 17 juillet 1958, p. 5.
(3) Des groupuscules MNA vont poursuivre sporadiquement la lutte contre le FLN à l'intérieur du pays notamment dans l'Algérois à Baba Ali bien après le cessez-le-feu. Cf. le rapport d'information de la région III, zone IV de la wilaya IV en Annexe VIII in Teguia Mohamed, *L'Algérie en guerre 1954-1962, op. cit.*, pp. 620 et 622.
(4) C'est ainsi que la négociation prévue à Evian entre les émissaires du GPRA et les représentants du gouvernement français pour le 7 avril 1961 sera reportée au 20 mai à la suite de la déclaration de Louis Joxe affirmant à Oran son intention de négocier avec le MNA au même titre qu'avec le GPRA. Cf. *supra* au chapitre préliminaire.
(5) Déclare-t-il à Jean Lacouture dans *Le Monde* du 29 janvier 1959, p. 5, à Michèle Barat, il confie : «Je souhaite, autour d'une table ronde, de rencontrer mes frères du Caire. N'ai-je pas été le premier à préconiser cette table ronde pour permettre à tous les représentants qualifiés des mouvements nationalistes algériens d'examiner les possibilités d'une négociation». Il poursuit plus loin : «Parmi tant de haines accumulées en effet, il (suite de cette note page suivante)

C'est le seul geste que consent à faire en direction du FLN le leader déchu. Ses appels à la réconciliation générale se limitent à un niveau purement subjectif et apparaissent à l'évidence dictés par des considérations de retraite tactique. Ils n'impliquent aucune révision déchirante de la politique suivie et aucune autocritique du choix arrêté au cours de plus de sept ans de lutte acharnée contre le FLN.

Si l'on sondait les motivations profondes du «Zaïm» on pourrait découvrir que ce dernier n'a trahi que par orgueil (1). Son action et celle de son parti sont, au sens propre du terme, «réactionnaires» c'est-à-dire dictés par la volonté de réagir contre l'action du FLN qui constitue ainsi le principal pôle d'opposition. Cette opposition, par son caractère subjectif et systématique, mène fatalement à la trahison par l'engagement dans le camp du colonialisme suivant ce principe simpliste qui affirme que : «L'ennemi de mon ennemi est mon ami». C'est alors que par «réaction» contre le FLN, Messali et son parti deviennent les amis et les alliés du colonialisme français. C'est ainsi que le nationaliste intransigeant qu'était le leader de l'ENA puis du PPA et du MTLD sombre, à la tête du MNA, dans la collaboration et s'achemine du compromis à la compromission avec le colonialisme. C'est ainsi que 5 ans après le déclenchement de la lutte armée, il n'envisagera d'avenir pour l'Algérie que sous la tutelle française : «Il faut faire de l'Algérie un Etat. En avons-nous les moyens ? Non. Où les trouver ?». La réponse est aussi péremptoire : «Seuls les Français ont les habitudes municipales et gouvernementales... Dans tous les temps, il y a eu des indépendances, mais il y a eu aussi des associations. Je n'abandonne pas le principe de l'indépendance, loin de là. Mais je le comprends mieux qu'il y a quarante ans. Le monde est divisé en deux blocs autour desquels gravitent des satellites. Nous sommes à l'époque stellaire...» (2).

Tout un passé glorieux de lutte et de dignité se trouve ainsi renié et terni par un présent dominé par l'action contre-révolutionnaire

(suite de la note 5 de la page précédente)
est un moment que l'on peut saisir. Je le trouverai. Mes compatriotes du Caire m'entendront. Hier, je n'ai parlé que d'union entre les frères à mes jeunes amis du MNA venus me voir ici» in *France Observ.*, nº 456, 29 janvier 1959, p. 4. Dans un message «au peuple algérien» en date du 9 avril 1958, il déclare en substance : «Frères Algériens, en cette fête de l'Aïd, une fois de plus, je veux vous adresser un appel au-delà de toute barrière politique, afin que cessent définitivement les luttes fratricides. La paix et l'union entre tous les Algériens, c'est la voie ouverte vers une solution». Un exemplaire du texte de cet appel se trouve à la bibliothèque nationale de Paris sous la cote : 8ème LK8 4057.

(1) On est tenté, à cet égard de prêter foi à la révélation faite par Daniel Guérin selon laquelle Messali aurait songé à déclencher l'insurrection au plus tard le 15 novembre 1954. Ce dernier aurait alors pris ombrage du fait d'avoir été pris de vitesse par le FLN. L'hypothèse semble hardie mais pas impossible. Cf. Le plaidoyer pro-messaliste de Daniel Guérin in *Ci-git le colonialisme*, Paris, La Haye, Mouton, 1973, p. 50. Les positions plus radicales du courant messaliste face au courant centraliste pendant la crise du MTLD rendent l'hypothèse assez plausible. Mohamed Harbi analyse assez bien le courant messaliste in *aux origines du FLN..., op. cit.*

(2) Propos recueillis par Michel Barat in *France Observateur*, nº 456, 29 janvier 1959, p. 4.

du messalisme décadent (1). Si l'engagement individuel exigé par le FLN dans ses rangs, implique des militants une rupture avec leurs anciennes formations politiques, son rejet par les messalistes irréductibles accule ces derniers à une rupture radicale avec leur passé de militantisme. La rupture est ainsi fatalement opérée, et selon qu'elle s'inscrit dans la perspective de la lutte de libération nationale ou contre elle, elle est progressive ou régressive.

La rupture interne limite le choix à cette alternative. Le MNA n'y a pas échappé qui a refusé de s'intégrer au mouvement de libération nationale dirigé par le FLN et a contesté à ce dernier le monopole de la «représentativité» nationale. Le même problème va se poser avec le PCA, mais à un autre niveau et à un moindre degré de conflit.

2) Le FLN et le PCA

En effet, c'est avec le PCA que le problème de l'unité va être abordé au fond. Face au mouvement de libération nationale, le PCA, héritant de son attitude méfiante à l'égard du nationalisme, va passer de la concurrence offensive à la concurrence défensive et de celle-ci, à l'alignement critique.

La concurrence offensive a même commencé par une franche hostilité après la deuxième guerre mondiale lorsqu'on se rapelle à l'occasion des événements de mai 1945 les violentes diatribes du PCA contre la «provocation» de certains nationalistes. On se rappelle également le refus du PCA de se joindre au seul mouvement unitaire qui, à l'époque, a su mobiliser les larges masses populaires, les AML. Ce refus s'est même aggravé par la création d'un mouvement concurrent mais sans envergure, les «Amis de la Démocratie». Le 21 juillet 1946 le PCA lance un appel (2) pour la création d'un «Front National Démocratique Algérien» (3) qui n'aura guère plus de succès (4). C'est l'époque où la rivalité avec les nationalistes du PCA

(1) Dont l'excroissance va donner naissance à l'organisation collaborationniste, le FAAD (Front Algérien d'Action Démocratique) dirigé par Khelifa Ben Amar, agent des services spéciaux français et ancien militant de l'ENA puis du PPA. Cf. Courrière Y., *Les feux du désespoir, op. cit.*, pp. 430-437.

(2) Le texte publié en arabe et en français dans une brochure intitulée : *Pour la liberté, la terre et le pain. Front National Démocratique Algérien* (Appel du Comité Central du PCA, Alger le 21 juillet 1946).

(3) Il est dit notamment dans cet appel : «Rassemblons donc nos forces au sein d'un large Front National Démocratique Algérien en unissant les PPA, les communistes, les Oulemas, les Partisans de l'Union Démocratique du Manifeste Algérien, les Socialistes et tous les Algériens progressistes, sans distinction de race, de langue ni de religion». Cf. sur ce Front, Djebbar Abdelhamid, *La question nationale et coloniale et le mouvement* communiste (1935-1956), thèse d'Etat, Sciences Politiques, Grenoble, 1975, pp. 236-283.

(4) Dans son rapport au 4ème Congrès National du PCA tenu à Maison Carrée dans la banlieue d'Alger du 17 au 19 Avril 1947, Larbi Bouhali déclare à ce sujet : «Certes, malgré les efforts faits et les nombreux comités locaux du Front National Démocratique Algérien constitués, nous ne sommes pas encore parvenus à réaliser l'union effective à l'échelle algérienne. Les dirigeants des autres partis et groupements se montrent toujours réticents». Cf. le texte in Bouhali Larbi, *En avant pour une Algérie libre, unie et démocratique*, Alger, Ed. Liberté, 1947, p. 13.

clandestin, puis du MTLD est assez âpre ; c'est également l'époque où le secrétaire du PCA, Larbi Bouhali, n'hésite pas à déclarer que son parti est «le seul parti authentiquement algérien» (1) dans la mesure où il regroupe dans ses rangs les «citoyens» du 1er collège et les «sujets du 2ème collège» (2) : «notre Parti est le seul qui présente déjà l'image de la Nation Algérienne en formation» (3) malgré l'auto-critique amorcée en 1946 par le PCA (4) reconnaissant sa sous-estimation du facteur national, le Parti opte pour «L'union Française» (5) à l'exemple du PCF et considère avec méfiance la coordination de la lutte nationaliste à l'échelle maghrébine (6). C'est dire l'importance des divergences opposant le PCA et les partis nationalistes et tout particulièrement le MTLD (7).

Le «Front Algérien pour la Défense et le Respect de la Liberté» créé le 5 août 1951 et regroupant l'UDMA, le MTLD, les Oulama, et le PCA ne parviendra pas à mettre fin à ces divergences (8). Création purement circonstantielle, ce Front n'a eu pour principal objectif que l'annulation des élections du 17 juin 1951. Ses préoccupations purement électoralistes n'ont pas permis au Front de surmonter les rivalités opposant notamment le PCA et le MTLD (9).

Le 1er Novembre 1953, un nouvel appel est lancé par le PCA

(1) Bouhali Larbi, *En avant pour une Algérie libre, unie et démocratique, op. cit.*, p. 24.
(2) Ce qui permet à Larbi Bouhali d'affirmer l'indépendance du Parti vis-à-vis de toute appartenance ethnique ou religieuse ; «Le Parti communiste algérien n'est ni européen, ni musulman, ni arabe, ni français, ni oriental ni occidental, mais tout simplement un Parti Algérien», *Id.*, p. 25.
(3) *Ibid.*
(4) Amar Ouzegane dans ses «notes sur la situation politique en Algérie» reconnaît : «Jusque-là, nous avions eu une attitude un peu timorée sur le problème national dans la crainte d'apporter de l'eau au moulin de la bourgeoisie nationale», in *Cahiers du Communisme*, janvier, 1946, p. 79. De son côté, André Marty dirigeant du PCF souligne la valeur positive du nationalisme dans le contexte colonial : «Le mouvement national est donc un facteur progressif en Algérie comme dans toutes les colonies», in *Cahiers du Communisme*, avril 1946, p. 636. Cette position fait d'ailleurs échos à celle adoptée en juillet 1946 par le Comité Central du PCA. Cf. Djebbar Abdelhamid, *op. cit.*, pp. 236-244.
(5) Au sein de laquelle l'Algérie aurait un statut de «Territoire associé». Cf. le texte du projet élaboré par le PCA et déposé par ses députés le 13 mars 1947, à l'Assemblée Nationale Française in PCA, *Le statut de l'Algérie*, Alger, Ancienne imprimerie V. Heintz, 1947, 16 p.
(6) Larbi Bouhali voit notamment dans la création du «Bureau du Maghreb Arabe» au Caire par le PPA, l'Istiqal et le Neo-Destour une manœuvre impérialiste : «Comme on le voit, cette politique prend sa source au Caire où se nouent les intrigues impérialistes pour maintenir et étendre les sphères d'influence de Washington et de Londres dans les pays arabes» in *En avant pour une Algérie libre, unie et démocratique, op. cit.*, p. 20.
(7) Cf. Jean Glories, «Quelques observations sur la révolution algérienne et le communisme», in *L'Afrique et l'Asie*, 1er trimestre 1958, pp. 16-44 et 2ème trimestre 1958, pp. 3-23.
(8) Cf. Djebbar Abdelhamid, *op. cit.*, pp. 285-295.
(9) Très significative à cet égard, la conclusion tirée par Larbi Bouhali à la suite de la perte des voix enregistrée par le PCA aux élections après la création du Front Algérien : «Nous n'avons pas fait suffisamment ressortir la différence entre notre Parti et les partis nationalistes, entre notre politique et celle des autres» in Bouhali Larbi, *Action unie sur le sol national pour une Algérie libre et indépendante*, Rapport présenté au VIème Congrès national du PCA (Hussein-Dey, 21, 22 et 23 février 1952), Alger, Ed. Liberté, 1952, p. 32.

pour la création d'un «Front National Démocratique Algérien» (1). Mais l'appel demeure platonique d'autant plus qu'à la même période, la position du MTLD prônant l'abstention aux élections à l'Assemblée Algérienne, diverge de celle du PCA qui recommande au contraire la participation à ces élections (2). Enfin la crise qui va précipiter le déclin du MTLD en 1954 va permettre au PCA (qui évite de prendre parti pour un clan dans la querelle opposant «messalistes» et «centralistes») (3) d'affirmer sa supériorité sur les autres partis nationalistes et d'étaler son auto-satisfaction.

C'est à cette période que l'organe du PCA publie une série de cours portant notamment sur «le patriotisme conséquent des communistes» où est affirmée la nécessité pour le PCA «dans l'intérêt même du mouvement national, de prendre la tête de la lutte de libération. Le patriotisme de la classe ouvrière, le patriotisme des communistes basé sur les intérêts de classe du prolétariat qui se confondent avec ceux de toute la Nation est le plus authentique et le plus conséquent... L'échec des solutions nationalistes, illustré notamment aujourd'hui par la scission du MTLD, le confirme en ce qui nous concerne» (4). Cette conviction n'est pas de nature à inciter à plus de modestie ni à ramener le PCA à des considérations plus réalistes sur l'importance et la portée de son action située dans un cadre strictement légal.

Le déclenchement de la lutte armée par le FLN va obliger le PCA à réviser quelque peu ses positions et à se mettre sur la défensive. En effet, à l'instar de tous les partis nationalistes, le PCA sera pris au dépourvu devant les événements du 1er novembre 1954. Le communiqué du Bureau Politique du PCA diffusé le 2 novembre 1954, sans appuyer ouvertement l'action déclenchée par les premiers maquisards de l'ALN «estime qu'à l'origine de ces événements, il y a la politique colonialiste d'oppression nationale, d'étouffement des libertés et d'exploitation, avec son cortège de racisme, de misère et de chômage, dont les sphères officielles sont obligées de reconnaître aujourd'hui l'existence» (5). Plus tard, le 14 novembre, le Comité Central du PCA au cours de sa réunion soulève d'une façon très am-

(1) Quelques mois plus tard le Comité Central du PCA réuni à Alger le 4 janvier 1954, rend publique une déclaration approuvant le projet de réunion d'un Congrès National Algérien proposé par le MTLD dans son appel du 10 décembre 1953. Cf. le texte de la déclaration in *Liberté* du 7 janvier 1954, pp. 1 et 2. Sur la politique du PCA vis-à-vis de la constitution d'un front unitaire avec les partis nationalistes, cf. Merrien Joël, *«Alger-Républicain» et la politique du Front National de 1950 à 1954*, D.E.S., faculté des Lettres et Sciences Humaines de Natene, 1967.

(2) Cf. l'éditorial signé par Bachir Hadj Ali, «Le Parti et l'union dans la bataille électorale», in *Liberté* du 14 janvier 1954.

(3) Cf. la déclaration du Bureau Politique du PCA le 28 septembre 1954 : «Le Parti Communiste Algérien et la scission au sein du MTLD» in *Liberté*, 30 septembre 1954, pp. 1 et 3.

(4) «Le patriotisme conséquent des communistes» in *Liberté* du 30 septembre 1954, p. 2.

(5) Cf. le texte du communiqué in *Alger-Républicain* du 3 novembre 1954.

biguë le problème des «actes individuels» (1) : «Les communistes n'ont jamais préconisé les actes individuels. Pourquoi ? Parce que les actes individuels traduisent en général un manque de confiance dans les masses et l'action des masses et sont impuissants à eux seuls à faire avancer la cause des peuples».

«Un acte individuel *peut nuire à la cause du peuple s'il doit aboutir à ralentir l'action de masse* (2), à démoraliser les masses et à faciliter ainsi la répression» (3).

Mais au fur et à mesure du développement de la lutte armée, le PCA va soutenir plus ouvertement le mouvement de libération nationale. Cette évolution ne se fera pas sans tiraillement interne dans la mesure où l'exacerbation du conflit opposant le FLN et le pouvoir colonial accentue la dichotomie séparant la communauté des colonisateurs et celle des colonisés. De ce fait, le recrutement «mixte» du PCA aggravera la position inconfortable de ce dernier, pris entre la ferveur nationaliste et l'aspiration internationaliste, et finalement paralysé par une sorte de «schyzophrénie politique». Défenseur d'une généreuse impossibilité, le PCA ne réalise pas suffisamment l'importance de la séparation objective opérée par le «Tiers colonial» au sein de la classe ouvrière en Algérie ou plus généralement de l'ensemble des couches salariées (4). Dans le déchaînement des passions entraîné par la violence du combat libérateur, le PCA s'efforce de rester le témoin d'une unité de lutte par-delà les barrières ethniques, culturelles et religieuses et le garant d'un avenir où le seul critère de combat devra être la lutte des classes. C'est pour préserver ce présent et surtout cet avenir que le PCA va défendre son existence en tant que parti et va, face au FLN, mener dans une première étape, une concurrence défensive.

En effet, dissout le 13 septembre 1955, le PCA ne rejoint pas les rangs du FLN, mais entre dans la clandestinité et se lance à son tour dans l'action violente en organisant des maquis appelés «les combattants de la libération», suivant sans doute en cela l'exemple du PCF qui a organisé ses propres maquis dans la France occupée au cours de la deuxième guerre mondiale. Il s'agit alors pour le PCA de ne pas se mettre à l'écart du mouvement de libération nationale qui se développe en Algérie tout en conservant son cadre organique et

(1) Cette ambiguïté s'éclaire davantage si on se reporte à la «Déclaration du Parti Communiste Français sur la situation en Algérie» faite le 8 novembre 1954 et où il est dit notamment : «En de telles circonstances, fidèle à l'enseignement de Lénine, le Parti Communiste Français, qui ne saurait approuver le recours à *des actes individuels* susceptibles de faire le jeu des pires colonialistes, si même ils n'étaient pas fomentés par eux, assure le peuple algérien de la solidarité de la classe ouvrière française dans sa lutte de masse contre la répression et pour la défense de ses droits». Cf. le texte intégral de la déclaration in *L'Humanité* du 9 novembre 1954, p. 1, le passage est souligné par nous (NDLA).

(2) Souligné par nous (NDLA).

(3) Cf. le compte rendu du rapport du Comité Central in *Liberté* 18 novembre 1954, p. 2.

(4) Sur l'inégalité des revenus entre les salariés musulmans et européens en Algérie, cf. les chiffres que présente d'une façon synthétique René Galissot : «Syndicalisme et nationalisme» in *Le Mouvement Social*, n° 66, janvier-mars 1969, pp. 32-36.

idéologique d'action pour pouvoir non seulement mener le combat patriotique dans une perspective de lutte des classes, mais aussi se présenter à l'indépendance comme une force importante avec laquelle on doit compter.

Mais ce dualisme était difficilement acceptable pour le FLN qui, fort du ralliement individuel des militants des autres partis ne pouvait voir dans l'attitude du PCA qu'une forme de rivalité. Une confrontation était nécessaire entre le PCA et le FLN pour éclaircir les positions et résoudre le problème de l'unité dans l'action. Elle a lieu en mai-juin 1956 au cours d'entretiens entre, d'une part Abane Ramdane et Ben Youssef Ben Khedda pour le FLN et d'autre part, Sadok Hadjeres et Bachir Hadj Ali pour le PCA. Ceux-ci proposent, dans la perspective d'une unité d'action entre les différentes tendances du nationalisme algérien, «la transformation du FLN en une sorte de Conseil National de la Résistance (1), (peu importe le nom de l'organisme qui peut garder l'appellation de FLN) par son élargissement aux communistes algériens (2).

Soucieux de préserver l'autonomie organique de leur parti et de ne pas abandonner la base doctrinale de leur action, les dirigeants du PCA refusent de dissoudre leur parti et d'appeler leurs militants à adhérer individuellement au FLN (3). Dans une lettre adressée le 12 juillet 1956 à la Direction du FLN, le Comité Central du PCA récapitule les arguments présentés pour justifier ce refus :

– La lutte de libération nationale est considérée par le PCA comme une étape d'un processus plus long et plus fondamental qu'il importe de ne pas perdre de vue. La libération véritable ne se limite pas à l'indépendance nationale mais se poursuit au-delà pour réaliser l'émancipation réelle des travailleurs et la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme. Parti de la classe ouvrière et de la paysannerie pauvre, le PCA se considère comme le meilleur garant pour le triomphe de cet objectif ultime et souligne la nécessité de préserver ses structures et son organisation propre (4).

– Garant de l'avenir, il l'est aussi du présent ; car regroupant en son sein des militants de toutes origines (musulmans, européens, israëlistes) il contribue à lutter contre la politique de division

(1) La formule proposée s'inspire très nettement de l'exemple du Conseil National de la Résistance (CNR) créé en France dans le cadre de la lutte contre l'occupation allemande (NDLA).

(2) Cf. le texte du document publié par le Comité Central du PCA en mars 1957 et reproduit par la *Nouvelle Critique*, n° 86, juin 1957, pp. 24-27.

(3) Les discussions auraient également porté sur la possibilité pour le FLN d'utiliser l'imprimerie clandestine du PCA. La mise en place de cette imprimerie et l'organisation clandestine qu'elle a nécessitées sont relatées par André Moine dans son ouvrage autobiographique, *Ma guerre d'Algérie*, Paris, Ed. Sociales, 1978, pp. 87 et s.

(4) «L'existence d'un parti marxiste-léniniste fort qui, demain, dans une Algérie libérée du colonialisme, poursuivra la lutte pour la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, pour la remise de la terre aux paysans qui la travaillent, pour l'instauration d'une société socialiste, l'existence d'un tel parti est d'ores et déjà une garantie que les travailleurs algériens avanceront vers une libération complète, c'est-à-dire une libération qui sera non seulement politique, mais aussi économique, sociale et culturelle».

raciale du régime colonial et à rapprocher les différentes communautés vivant en Algérie en les engageant dans un même combat contre le colonialisme. Son existence en tant que parti organiquement autonome permettra également d'assurer à l'extérieur des appuis en faveur de la lutte de libération nationale auprès du camp socialiste et de la classe ouvrière française.

– Enfin, le PCA estime que son éventuelle dissolution signifierait «une condamnation ou un renoncement à son passé, à ses luttes, à ses traditions».

Ainsi, inscrivant son action dans une perspective lointaine allant au-delà de l'indépendance nationale, soucieux de ne pas se détacher de sa clientèle européenne, marquant sa fidélité à sa ligne traditionnelle d'action, le PCA refuse de se dissoudre et de se fondre au sein du FLN. Il estime le programme de ce dernier (restreint à l'objectif essentiel de la lutte pour l'indépendance nationale) insuffisant pour légitimer sa dissolution et l'abandon de son cadre organique (1). Estimant de son devoir de représenter et de mobiliser les ouvriers algériens en France, il décide de créer en 1958 la Fédération de France du PCA (2), impulsée par Larbi Bouhali (3) qui dirige la «Délégation extérieure» du PCA (4).

Par ailleurs (5), le PCA tire curieusement argument de l'existence, parallèlement au FLN, d'organisation de masses (UGTA, UGCA,

(1) Bien plus, il déploie des efforts pour se renforcer et élargir son recrutement. Cf. l'article intitulé «Renforcer le parti pour intensifier la lutte de libération nationale» et celui signé par Rachid Dalibey : «Recruter des forces nouvelles pour le Parti» in *Réalités Algériennes et Marxisme dans la guerre de libération nationale*, Alger, Ed. El Hourrya, 1962, pp. 251-257 et pp. 259-266.

(2) Cette création constitue une entorse au principe de l'internationalisme prolétarien qui fait obligation aux communistes, se trouvant en exil, de militer dans le parti communiste du pays d'accueil ; dans la mesure où la lutte des communistes se situe sur une base de classe et non sur une base nationale. Cette exception, tolérée par le PCF est historiquement la deuxième, après celle concernant les communistes espagnols réfugiés en France à la suite de la guerre civile.

(3) Cf. la lettre adressée le 12 juillet 1958 par ce dernier «aux communistes algériens, membres de la Fédération de France du PCF» in *Informations Algériennes*, n° 7, juillet-août, pp. 5-7.

(4) Celle-ci sort un *Bulletin* ronéotypé à usage interne et édite un bulletin à diffusion plus large : *Informations Algériennes*. Par ailleurs, le PCA après l'interdiction de ses journaux s'exprime à travers une importante presse clandestine grâce à une imprimerie préparée de longue date et tenue secrète. C'est ainsi que *Liberté* continue à paraître clandestinement dès son interdiction. Le PCA diffuse également *La voix du soldat* destiné à la propagande au sein de l'armée française en Algérie. Cf. la déclaration d'André Moine, l'un des responsables de l'imprimerie clandestine du PCA in *Cahiers de l'Institut Maurice Thorez*, n° 26, mars-avril 1972, pp. 76-78. *L'Algérie combattante* organe d'expression en langue arabe des «combattants de la libération» connaît une existence très éphémère. *Oranie combattante* et *Al-Jaza'ir Al Mujahida* connaissent la même brève existence. Citons enfin, l'organe théorique et politique du PCA : *Réalités algériennes et Marxisme*, paru clandestinement à partir de décembre 1956 et dont les principaux articles, très légèrement modifiés, ont été rassemblés dans un recueil intitulé *Réalités Algériennes et Marxisme dans la guerre de libération nationale*, ce recueil portant la mention Alger, Ed. El Hourrya, a été en fait édité en 1962 à Moscou et compte 438 p.

(5) Cf. Notamment l'étude du PCA parue dans un supplément de *Réalités Algériennes et Marxisme* de décembre 1959 intitulé «Le Parti Communiste Algérien dans la guerre pour l'indépendance nationale» et l'article de Bachir Hadj Ali, «Aspects actuels de la guerre de libération en Algérie», Paris, Ed. de la *Nouvelle Revue Internationale*, 1959, 19 p.

UGEMA...) pour défendre son existence autonome (1) ; oubliant le caractère essentiellement frontiste de ces organisations (2) par l'appartenance de leurs membres au FLN, le contrôle politique exercé par ce dernier sur leurs activités et parfois même sur la désignation de leurs dirigeants. Leur autonomie statutaire (3) n'a visé en fait qu'à leur assurer, au début, une couverture légale et leur autonomie de fait (qui a existé parfois) n'est pas de nature différente de celle apparue au sein de l'ALN à travers le phénomène du «wilayisme» par exemple.

D'ailleurs le PCA n'insistera pas longtemps sur cet argument et s'en tiendra à ceux concernant son propre rôle vis-à-vis de la Nation en armes et de la classe ouvrière qu'il estime représenter. Mais tenant compte d'une réalité où s'impose de plus en plus la présence du FLN en tant que principale force organisant et dirigeant la lutte armée contre le système colonial, le PCA se résoud, le 1er juillet 1956, à dissoudre ses maquis (4) et à intégrer «les combattants de la libération» au sein de l'ALN (5). Dans la même perspective, le PCA admet que «les militants communistes qui sont déjà dans l'armée de libération ou qui en feront partie n'auront plus de liens politiques organisés avec le PCA *jusqu'à la fin de la lutte armée de libération* (6) sans toutefois renoncer à leur idéal et à leurs convictions politiques» (7).

La même évolution va être suivie dans le domaine syndical. En effet, après la création de l'UGTA le 24 février 1956, le FLN va

(1) Citons à ce propos Bachir Hadj Ali : «La création de ces mouvements et organisations qui représentent dans le cadre de la lutte nationale des couches, des tendances, des courants différents, et leur union sur une plate-forme nationale commune, dans le respect de leur autonomie, ont permis un épanouissement plus grand de toutes les forces révolutionnaires et leur marche dans une direction unique... Ce qui est valable pour les organisations de masse ayant un caractère corporatif, l'est beaucoup plus pour notre parti, parti national et révolutionnaire d'avant-garde, parti marxiste-léniniste qui défend et exprime sur un plan supérieur les intérêts vitaux, présents et futurs de la nation algérienne, en particulier ceux de la classe ouvrière et de la paysannerie pauvre» in «Aspects actuels de la guerre de libération en Algérie», art. cit., p. 18.

(2) Mohamed Bedjaoui souligne fort justement à ce sujet : «Il n'est pas nécessaire de respecter les statuts du FLN pour être frontiste. Il suffit de se conformer à ceux de l'organisme dont on dépend. En respectant les dispositions des Statuts de l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens (UGEMA), de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) ou de toute autre organisation nationale, y compris l'ALN, on est membre de celles-ci mais du même coup membre du FLN», in Bedjaoui Mohamed, *La Révolution Algérienne et le droit, op. cit.*, p. 9

(3) Autonomie dont René Galissot à notre sens exagère l'importance pour l'UGTA dans son article déjà cité «Syndicalisme et nationalisme», pp. 38-42.

(4) Opérant surtout dans l'Ouarsenis sous la direction notamment de Maurice Laban, un vétéran des brigades internationales. Cf. les précisions concernant ce dernier in Ouzegane Amar, *Le meilleur combat, op. cit.*, p. 294. Les «combattants de la libération», en intégrant les rangs de l'ALN vont apporter en «dot» le stock d'armes enlevé par l'aspirant Henri Maillot, lors de sa désertion.

(5) Sur l'intégration des «Combattants de la libération» au sein de l'ALN dans la Wilaya IV, cf. Teguia Mohamed, *Evolution du nationalisme algérien au temps de la guerre d'Algérie, op. cit.*, pp. 49-51.

(6) Le passage que nous avons souligné indique clairement que l'effacement du PCA devant le FLN n'est que provisoire et se limite à la période de lutte armée. Il annonce déjà l'intention du PCA de revendiquer à l'indépendance, une participation plus active dans la vie politique du pays.

(7) Cf. le texte in *La nouvelle critique*, nº 86, juin 1957, p. 25.

poser le problème de l'unité syndicale et affirmer le principe de la représentation exclusive de la classe ouvrière algérienne par le syndicat qu'il contrôle. Aussi exige-t-il la dissolution du syndicat contrôlé par le PCA, l'UGSA (1) et convie-t-il ses membres à rejoindre individuellement les rangs de l'UGTA. La «plate-forme» de la Soummam n'hésitera pas à souligner le caractère peu représentatif de l'UGSA (2) et à prévoir qu'elle «se verra inévitablement contrainte de se dissoudre à l'exemple des organisations similaires de Tunisie et du Maroc pour céder entièrement la place à l'UGTA centrale nationale authentique et unique, groupant tous les travailleurs algériens sans distinction».

L'UGTA à son tour posera le problème dès sa création (3) et ne ménagera pas ses attaques contre l'UGSA (4). Celle-ci en réponse prêchera l'entente et se contentera de proposer la création d'une centrale syndicale unique sur la base de négociations préalables entre les deux syndicats (5), rejetant ainsi indirectement l'exigence du FLN et de l'UGTA. L'affiliation de l'UGTA à la CISL dès 1956 accentue encore les réticences de l'UGSA affiliée à la FSM (6) ; et ce n'est qu'après l'interdiction de l'UGSA en novembre 1956 par l'administration coloniale que le PCA se résoud finalement, une année plus tard en novembre 1957, à faire la part du feu en conviant ses militants syndicalistes à s'affilier à l'UGTA. Cette décision révèle la position inconfortable d'un parti qui se veut le représentant de la classe ouvrière et qui consent à voir celle-ci s'organiser hors de son influence au plan syndical. Il se contentera dans ce domaine, du rôle de l'observateur critique ; regrettant notamment l'affiliation de l'UGTA à la CISL et suggérant la poursuite de l'action syndicale revendicative à côté de l'action purement politique (7).

C'est d'ailleurs, à partir de cette décision que s'ouvre pour le PCA la phase de l'alignement critique vis-à-vis du FLN ; phase qui se

(1) Union Générale des Syndicats Algériens qui remplace en juin 1954 la CGT, filiale de la CGT française. Son organe *Le Travailleur Algérien* consacre exclusivement ses articles aux problèmes syndicaux et évite avec un soin particulier d'aborder les problèmes politiques et les événements qui agitent l'Algérie ou de citer le FLN et l'ALN ; sur l'origine du syndicalisme ouvrier, cf. Galissot René, «Syndicalisme ouvrier et question nationale en Algérie», in *Le Mouvement Social*, n° 66, janvier-mars 1969, pp. 3-6.

(2) Avec la création de l'UGTA, l'UGSA va enregistrer une chute importante du nombre de ses affiliés qui passe de 60 000 à 15 000 dont la majorité est constituée d'ouvriers d'origine européenne. Cf. Weiss François, *Doctrine et Action syndicale en Algérie, op. cit.*, pp. 27-28.

(3) Cf. la lettre de l'UGTA à la CGT in *L'Ouvrier Algérien*, n° 1, 6 avril 1956, p. 2.

(4) Cf. notamment «la faillite de l'UGSA» in *L'Ouvrier Algérien*, n° 7, 3 octobre 1956.

(5) Cf. *Le Travailleur Algérien*, 5 avril 1956, p. 7.

(6) Sur les rapports difficiles entre l'UGTA et l'UGSA, cf Galissot René, «Syndicalisme et nationalisme», *Le mouvement social, op. cit.*, pp. 7-50.

(7) C'est ce qu'écrit Abdelkader Houari dans un article intitulé «Oeuvrez dans l'unité et l'action au développement de l'UGTA» in *Réalités Algériennes et Marxisme*, n° 6, mars 1961 : «La création de sections de l'UGTA dans les usines, bureaux, entreprises et chantiers ne doit pas viser seulement l'organisation de collectes en vue d'aider l'ALN ou les familles victimes de la guerre. En plus de ce rôle utile, l'UGTA doit surtout jouer son rôle irremplaçable qui consiste à la fois à défendre les intérêts propres des ouvriers et à les entraîner sur le lieu de leur travail à des actions allant dans le sens de la lutte de libération».

poursuivra après l'indépendance nationale. Le PCA commence tout d'abord par reconnaître la position dirigeante du FLN dans la lutte de libération nationale. Ainsi dès le mois de septembre 1957, dans un mémoire présenté à la XIIème session de l'Assemblée générale de l'ONU, le PCA souligne à ce propos : «le PCA qui conserve son autonomie organique et politique et qui joue son rôle propre dans l'intérêt présent et à venir du peuple algérien, affirme de nouveau qu'il apporte son soutien résolu à l'action générale anti-impérialiste du *FLN qui dirige* (1) le combat du peuple algérien» (2).

Dans une résolution adoptée à Alger, le 26 novembre 1957, le PCA confirme cette position en affirmant soutenir «résolument l'action générale anti-impérialiste du Front de Libération Nationale (FLN) qui dirige le combat du peuple algérien pour son existence en tant que Nation» (3). Dans cette perspective, le PCA ne manque pas d'insister sur la nécessité pour la France de négocier avec le seul FLN, interlocuteur valable et représentant exclusif du peuple algérien en lutte (4). Cette reconnaissance de la prééminence du FLN est justifiée par la convergence des perspectives immédiates communes entre le PCA et le FLN : «Indépendance de la Nation Algérienne ; instauration d'une République démocratique et sociale ; profonde réforme agraire ; droit des Européens d'Algérie à la citoyenneté algérienne au même titre que leurs compatriotes musulmans ; rapports nouveaux avec la France sur la base de la liberté et de l'égalité ; liens solides avec la Tunisie et le Maroc dans le cadre de l'unité nord-africaine ; approbation des principes de Bandoeng» (5).

Cette convergence entraîne un certain nombre de révisions des positions théoriques traditionnellement défendues. Ainsi l'analyse des classes en Algérie que fait le PCA va tenir compte des conditions particulières du pays. Et cette analyse prendra en considération le fait que la contradiction colonisateur/colonisé a dominé la polarisation sociale et à clairsemé les rangs du PCA mettant fin à son espoir si longtemps entretenu de consolider la solidarité multi-ethnique sur la base de la lutte des classes. Fini désormais le temps où le rôle dirigeant de la classe ouvrière dans le mouvement de libération nationale est revendiqué avec force. On peut ainsi lire dans *Réalités Algériennes et Marxisme* : «cependant malgré l'importance de son rôle et son influence, la classe ouvrière n'a pu, en raison de conditions historiques objectives, assumer la direction pratique, politique et idéologique du mouvement. C'est la bourgeoisie qui a assumé cette di-

(1) Souligné par nous (NDLA).
(2) Cf. le mémoire intitulé «Droit à l'indépendance de l'Algérie seule base sérieuse de négociation» imprimerie spéciale du PCA, p. 28.
(3) Cf. le texte de la résolution in Annexe V de notre thèse *La révolution algérienne, op. cit.*, pp. 826-829.
(4) Dans la résolution que nous venons de citer «le PCA déclare que c'est avec le FLN que les représentants de la France doivent engager des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu sur la base de notre droit à l'indépendance».
(5) Ces points sont mentionnés dans la résolution du PCA du 26 novembre 1957, *op. cit.*

rection» (1). D'autre part, la paysannerie formant la majorité de la population algérienne, «supporte le poids le plus lourd de la guerre depuis son déclenchement. Sans elle, la guerre de libération n'aurait pu être ni entreprise, ni menée à bien» (2). C'est pourquoi, «la révolution algérienne en cours est, quant au fond essentiellement une révolution pour la terre (3), une révolution paysanne» (4). Mais la classe dirigeante au cours de la lutte de libération nationale est la petite bourgeoisie qui «constitue la fraction la plus nombreuse et la plus combative de la bourgeoisie algérienne citadine» (5). La bourgeoisie moyenne appelée encore bourgeoisie nationale, malgré sa faiblesse numérique joue également un rôle politique important dans la mesure où elle a fourni, avec la petite bourgeoisie, au mouvement de libération nationale «La majorité de ses cadres supérieurs comme en témoigne la composition actuelle du Gouvernement Provisoire de la République algérienne et des Organismes directeurs du FLN» (6).

Cette prise en considération des réalités spécifiques du pays et cette orientation nationale du PCA au plan théorique se manifeste également dans la définition de la Nation et la révision de la conception de la Nation algérienne «Nation en formation», héritée de l'analyse faite par Maurice Thorez en 1939.

Le PCA ne manque pas de faire son autocritique à ce sujet et de reconnaître qu'il a interprété dogmatiquement la définition de Maurice Thorez : «De telle sorte qu'il apparaissait que la Nation ne pouvait se former avant la fusion de tous les éléments ethniques, y compris des européens. Or, le processus de prise de conscience de la nation algérienne, déjà développé chez les Musulmans, ne pouvait pas avoir le même contenu pour l'immense majorité des Européens, et ce malgré les efforts courageux du Parti Communiste algérien qui a réussi à former des patriotes algériens d'origine européenne ou israëlite. La fusion ou le mélange des deux principaux éléments

(1) *Réalités Algériennes et Marxisme*, n° 5, mars 1960 : «Les classes sociales en Algérie et la guerre de libération nationale» ; le texte est reproduit dans le recueil mentionné plus haut, à la page 152.
(2) *Id.*, p. 148.
(3) A ce sujet le PCA a présenté le programme le plus détaillé pour une future réforme agraire ; programme d'ailleurs inspiré depuis 1946 du mot d'ordre «Pour la liberté, la terre et le pain», cf. Kouch Younes, *Le problème de la terre et la question paysanne en Algérie*, Alger, Ed. Liberté, 24 p. Au cours de la période de lutte armée, Bachir Hadj Ali publie un long article sur «Le Parti Communiste Algérien et le problème de la terre», in *Réalités Algériennes et Marxisme*, n° 6, mars 1961. La réforme agraire est également traitée dans le programme publié le 18 avril 1962 après le cessez-le-feu : PCA – *Programme du Parti Communiste Algérien pour l'indépendance totale...*, Alger, 1962, Ed. EL Hourrya, 23 p.
(4) Cf. «Les classes sociales en Algérie et la guerre de libération nationale», art. cit., p. 147.
(5) «On peut évaluer la part dans la population urbaine active à quelque 150 000 membres ; on y trouve la grande masse des petits commerçants (on peut citer le chiffre d'une soixantaine de milliers) ainsi que quelques dizaines de milliers d'artisans, d'employés des services publics, de commerce et de bureau, de petits et moyens fonctionnaires, ainsi que les membres de l'enseignement primaire et secondaire, la plupart des étudiants (1 000 à 1 500), techniciens, personnel de maîtrise, etc...», *id.*, p. 153.
(6) *Id.*, p. 154.